



**HAL**  
open science

## La mobilité sociale des femmes en France

Louis-André Vallet

► **To cite this version:**

Louis-André Vallet. La mobilité sociale des femmes en France : la participation des femmes aux processus de mobilité sociale intergénérationnelle. Sociologie. Paris 4 Sorbonne, 1991. Français. NNT : . tel-03632954

**HAL Id: tel-03632954**

**<https://hal.science/tel-03632954>**

Submitted on 6 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ de PARIS-SORBONNE**

---

**PARIS IV**

**LA MOBILITÉ SOCIALE  
DES FEMMES EN FRANCE**

---

**La participation des femmes aux processus  
de mobilité sociale intergénérationnelle**

**Thèse présentée en vue de l'obtention  
du DOCTORAT en SOCIOLOGIE**

**par Louis-André VALLET**

**sous la direction de  
Monsieur le Professeur Raymond BOUDON**



Four Jeannette, Félicien, Nina et Flore

en pensant à la patience dont ils ont su faire preuve,  
à leur soutien dans les moments difficiles et à la dette  
que j'ai contractée ainsi à leur égard.

## AVANT-PROPOS

Cette thèse résulte de la volonté et du projet d'observer la mobilité sociale entre générations dans la société française en plaçant au centre de l'analyse les femmes qui, longtemps et pour diverses raisons, ont été assez largement ignorées des recherches sur la stratification et la mobilité conduites tant en France qu'à l'étranger. Il s'agit donc d'une oeuvre personnelle, mais je n'aurais pu m'engager aussi intensément dans ce travail sans l'aide matérielle, le soutien amical et les encouragements que m'ont prodigués de nombreux chercheurs.

Au début de l'année 1984, Jacqueline FRISCH, responsable du Département d'Analyse Secondaire au Centre d'Etudes Sociologiques, a accepté de mettre à ma disposition les données des enquêtes Formation-Qualification Professionnelle, conduites par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques en 1970 et 1977. La connaissance de la codification des variables a été rendue possible grâce au concours de Brigitte GAUCHÉ et Pierre-Olivier FLAVIGNY a réalisé l'extraction des fichiers informatiques. Je n'aurais pu exploiter ces enquêtes sur les ordinateurs du CIRCE (Centre National de la Recherche Scientifique) sans la générosité de MM. Marc BARBUT et Jacques LAUTMAN qui m'ont accordé les crédits de calcul nécessaires. La compétence de Béatrice MARIN, informaticienne au G.E.M.A.S. puis au L.I.S.H., a permis de lever bien des difficultés dans la phase -décisive- d'extraction des tableaux statistiques. Le programme d'analyse des correspondances contenu dans le logiciel TRI-DEUX de Philippe CIBOIS m'a été très utile de même que le logiciel GLIM mis à ma disposition par Marie-Ange SCHILTZ. Enfin, Mlle CHILOUX à l'Observatoire Economique de l'Ouest (INSEE-Nantes), Pierre-Alain AUDIRAC, Pierre LAULHÉ et Michel VILLAC à la Direction Générale de l'INSEE m'ont fourni des données inédites importantes tirées des recensements de population

ou de la dernière enquête Formation-Qualification Professionnelle (1985). Je veux dire ici très simplement que toutes ces personnes ont permis que je réalise le travail d'analyse empirique restitué dans cette thèse.

Durant les années consacrées à cette entreprise, je crois avoir beaucoup appris en consultant les travaux sociologiques sur la stratification et la mobilité sociale. Une très grande part de la littérature étrangère me serait restée inconnue si je n'avais pu accéder à la bibliothèque du Centre d'Etudes Sociologiques - puis de l'Institut de Recherche sur les Sociétés Contemporaines - ainsi qu'à celle de la Maison des Sciences de l'Homme. Par ses recherches comparatives sur la mobilité des femmes en France et en Suède, Lucienne PORTOCARERO (Université de Stockholm) avait ouvert la voie et je veux remercier aussi Michael HOUT (Université de Californie, Berkeley) avec qui j'ai correspondu et échangé quelques publications. Sur nombre d'aspects, la lecture de la thèse de Doctorat d'Etat de François de SINGLY - ainsi que de l'ouvrage qui en est issu - a été stimulante; le fait que j'entame une discussion scientifique avec lui dans le chapitre 9 n'enlève rien aux richesses que j'ai trouvées dans son travail. Enfin, j'ai bénéficié de plusieurs conversations avec M. Henry ROUANET à propos de l'analyse des tableaux de contingence et du modèle log-linéaire utilisé intensivement dans cette recherche.

Mes collègues angevins de l'Université Catholique de l'Ouest ont joué également un rôle important. Ceux de l'Institut de Psychologie et de Sciences Sociales Appliquées en premier lieu. Jean-Pierre BOUTINET m'a confié le fichier informatique de son enquête sur les projets d'orientation d'élèves de troisième. A propos de bien des résultats de cette recherche, j'ai eu de nombreux échanges avec Janine BROUARD, Pierre COUSIN, Isabelle GRANGEREAU, Patrick MARTIN, Auguste MORILLE, Benoît RAVELEAU et Alain SOMAT. L'intérêt que les étudiants du certificat de sociologie spécialisée ont manifesté pour ce travail a constitué un encouragement. Plus généralement, au cours des deux dernières années universitaires, mes collègues ont accepté que je sois déchargé de certaines responsabilités administratives. Dans un institut en pleine croissance, cela a représenté pour eux un surcroît de travail. Je veux dire ici que leur compréhension a été essentielle et m'a permis la concentration nécessaire à la rédaction finale. Enfin, la reprographie de cette thèse a bénéficié d'une subvention du Laboratoire de Recherche Opératoire en Psychologie et Sciences Sociales (Institut de Recherche Fondamentale et Appliquée - UCO Angers).

L'Institut de Mathématiques Appliquées m'a ouvert les portes de son Centre de Calcul. J'ai beaucoup apprécié les conseils statistiques de Robert ROUSSEAU et Jean-Marie MARION. Enfin, Jean-Max ESTAY a fait preuve d'une grande disponibilité pour m'aider à résoudre les multiples problèmes techniques qui surgissent au milieu d'une recherche quantitative, par exemple en acceptant d'accroître la mémoire de travail dans le logiciel GENSTAT afin que je puisse réaliser une analyse de régression logistique sur un fichier de près de 7000 individus. Tout au long du parcours, les amis ont aussi tenu leur place, notamment Gérard HOULARD qui a relu avec une grande minutie l'ensemble des chapitres.

Parvenu au terme de cette recherche, je voudrais remercier très particulièrement MM. Raymond BOUDON et Claude THELOT. Il est très probable que je n'aurais jamais écrit cette thèse sans ma rencontre avec Claude THELOT. J'ai eu la chance de faire sa connaissance au début de l'année 1980. Directeur adjoint à la Direction Régionale de l'INSEE de Nantes, il achevait alors la rédaction du Poids d'Anchise qui, publié deux ans plus tard, allait connaître le succès que l'on sait. Etudiant à l'Université Catholique de l'Ouest, je terminais une Maîtrise de psychologie sociale en préparant un certificat de sociologie et, parce que je souhaitais voir de plus près comment on traitait de grandes enquêtes, les enseignants de l'Institut de Mathématiques Appliquées m'avaient mis en contact avec Claude THELOT. C'est ainsi que j'ai pu effectuer un stage de recherche sous sa direction. Je mesure aujourd'hui combien cette expérience a été déterminante dans mon itinéraire intellectuel. J'y ai découvert le champ d'étude de la mobilité sociale, la richesse des enquêtes Formation-Qualification Professionnelle et l'application des méthodes statistiques en sciences sociales. En quittant la Direction Régionale de l'INSEE, j'avais pris la décision de bifurquer vers la sociologie et d'accroître mes compétences en statistique et en programmation informatique afin d'acquérir l'autonomie sans laquelle je n'aurais pu réaliser ce travail. C'est aussi Claude THELOT qui, au détour d'une conversation à la fin de l'année 1983, m'a proposé ce sujet de thèse. Il m'a confié le "trésor" que constituent les tables de mobilité féminine de l'enquête sur l'emploi de 1953 et m'a fait bénéficier des publications qu'il recevait de par le monde sur l'étude de la mobilité sociale. Que Claude THELOT trouve, dans le soin que j'ai voulu apporter à ce travail, l'expression de ma reconnaissance pour ce qu'il m'a appris et le chemin qu'il m'a permis de parcourir.

Pendant les années consacrées à cette recherche, j'ai trouvé auprès de M. Raymond BOUDON un soutien sans failles. Il m'a accueilli en D.E.A. alors que ma formation initiale n'était pas celle d'un sociologue, s'est intéressé à ce sujet de thèse, en a suivi le cheminement tout en me permettant de travailler dans la plus grande liberté intellectuelle et en m'incitant à donner le meilleur de moi-même pour atteindre une rédaction suffisamment achevée. Au cours des derniers mois où ma détermination à conduire ce travail jusqu'au terme du chapitre 10 vacillait, ses encouragements ont été essentiels. A la rentrée universitaire 1986, Raymond BOUDON m'a aussi fait confiance en me proposant de donner un cours dans la Maîtrise Sciences et Techniques de Sciences Sociales Appliquées (Universités Paris IV et Paris V). Les enseignants savent bien que cette tâche est souvent l'occasion d'approfondir la compréhension et la connaissance que l'on a d'un domaine. Si les modèles statistiques parfois complexes qui sont utilisés dans les pages qui suivent sont exposés avec quelque clarté, c'est probablement à la possibilité que j'ai eu de donner ce cours que je le dois. Pour toutes ces raisons, que Raymond BOUDON trouve dans cette thèse l'expression de ma profonde gratitude.

Angers, le 3 Novembre 1991

Addenda: Je prie les membres du jury et les lecteurs de cette thèse d'accepter mes excuses quant à la qualité d'impression qui n'est pas parfaite. L'usage d'une imprimante laser aurait nécessité la remise en page complète du document. J'ai reculé devant l'ampleur du travail et le risque potentiel d'introduction d'erreurs.



TABLE DES MATIERES
--------------------

Pages

Introduction

LA PLACE DES FEMMES DANS LES RECHERCHES SUR LA STRATIFICATION ET LA MOBILITE SOCIALE .....	1
---	---

---

I. La position sociale des femmes: une position sociale dérivée de celle de leur mari? .....	8
1. Arguments théoriques et conséquences empiriques	8
2. La thèse de la dépendance de la position sociale de la femme: quelques aspects problématiques ...	12
2.1. Milieu d'origine, milieu de mariage et caractéristiques individuelles de la femme ..	13
2.2. Sur l'importance du travail de l'épouse dans les ménages de petits indépendants .....	17
2.3. Recherches empiriques sur le statut social des femmes et des familles .....	19
2.4. Position sociale du mari, position sociale de la femme et préférence partisane .....	24
3. Une conclusion provisoire .....	25
II. Quelques jalons pour comprendre l'absence de recherches françaises sur la mobilité féminine par la profession .....	26
III. L'intégration des femmes dans l'étude de la mobilité sociale en France: une perspective de recherche pour deux intérêts ..	33

Chapitre Un

ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE LA FEMME ET DETERMINATION DE LA POSITION SOCIALE DE LA FAMILLE. UN TEST EMPIRIQUE: LA FRANCE ENTRE 1962 ET 1982 .....	41
---	----

---

I. Un débat toujours actuel: la controverse entre GOLDTHORPE et STANWORTH .....	45
II. Une faille méthodologique: l'absence de prise en compte de la dimension temporelle .....	48
III. Diminution de l'homogamie socio-professionnelle entre 1962 et 1982 .....	52
IV. Diminution de l'homogamie au-delà des contraintes structurelles de répartition des emplois .....	59
V. Tendance à la supériorité de la profession du mari légèrement moins accentuée en 1982 qu'en 1962 .....	69
VI. Affaiblissement de tendance non expliqué par les évolutions structurelles .....	72
VII. Jeunes couples mariés et non mariés .....	79
VIII. Conclusion .....	87

Première Partie

LA MOBILITE SOCIALE INTERGENERATIONNELLE DES FEMMES EN FRANCE - UNE PERSPECTIVE CLASSIQUE .....	91
--	----

Chapitre Deux

MOBILITE FEMININE ET MASCULINE PAR LA PROFESSION - UNE COMPARAISON EN FRANCE ENTRE 1953 ET 1977 .....	95
--	----

---

I. Les données disponibles, la nomenclature utilisée: pertinence et limites sociologiques .....	102
II. Mobilité observée: une comparaison des tables féminines et masculines .....	114
1. Structure sociale des filles et des fils .....	114
2. Structure sociale des pères .....	116
3. Importance de l'immobilité .....	117
4. Les destinées .....	118
5. Le recrutement .....	124

III. Mobilité relative: inégalités entre sexes et inégalités entre classes .....	128
1. Inégalités entre sexes: évolution de 1953 à 1977 .....	130
2. Inégalités entre classes: un même régime de mobilité pour les hommes et les femmes? ....	132
IV. Conclusion: les résultats français dans une perspective comparative .....	140

### Chapitre Trois

L'EVOLUTION DANS LE TEMPS DE LA MOBILITE SOCIALE DES FEMMES EN FRANCE .....	145
--	-----

---

I. La mobilité sociale des femmes entre 1953 et 1977 .	146
1. Mobilité par la profession .....	146
2. Mobilité par le mariage .....	152
3. L'augmentation de la fluidité sociale .....	155
4. Une vue d'ensemble .....	165
II. L'évolution récente de la mobilité féminine par la profession .....	172
1. Une nouvelle nomenclature des positions sociales .....	173
2. L'évolution des taux absolus de mobilité entre 1977 et 1985 .....	176
3. La tendance à la reproduction à l'identique a-t-elle continué à s'affaiblir? .....	180
III. Conclusion .....	184

### Chapitre Quatre

DECRIRE LE RESEAU DE DISTANCES ENTRE CATEGORIES SOCIALES: APPROCHES FRANCAISE ET ANGLO-SAXONNE APPLIQUEES A LA MOBILITE FEMININE PAR LA PROFESSION EN 1985 .....	191
--	-----

---

I. Représentation factorielle de la structure de la mobilité féminine .....	192
1. Dimensions essentielles de la mobilité entre générations .....	195
2. Les facteurs ultérieurs .....	203
II. Analyser la fluidité sociale: quelques modèles simples pour une première étape .	209
1. Mobilité parfaite .....	212
2. Hérité sociale uniforme .....	216

3. Mobilité quasi parfaite .....	218
III. Estimer les rapports de densité dans la table de mobilité féminine: le modèle topologique ou structural de HAUSER ...	221
1. Construire le modèle .....	222
2. Un test du modèle et quelques modifications ...	226
3. Décrire la fluidité sociale .....	230
IV. Estimer les distances entre catégories sociales dans la génération des pères et celle des filles: le modèle II de GOODMAN .....	239
V. Conclusion .....	249

## Deuxième Partie

LA MOBILITE SOCIALE INTERGENERATIONNELLE DES FEMMES EN FRANCE - DESAGREGER LES TABLES DE MOBILITE .....	253
---	-----

## Chapitre Cinq

DE L'ORIGINE A LA POSITION SOCIALE VIA LES ETUDES ET L'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE: SIMILITUDES ET DIFFERENCES ENTRE HOMMES ET FEMMES DANS LA TRANSMISSION DU STATUT SOCIAL .....	259
--	-----

I. L'analyse de parcours: une application à la France	268
1. Variables et modèle .....	270
2. Les enseignements de l'analyse de parcours ....	277
2.1. Le niveau de diplôme .....	277
2.2. La position sociale en début de vie active .....	280
2.3. La position sociale en 1970 .....	282
2.4. Le logarithme du salaire .....	283
II. Un autre regard sur les mêmes questions .....	286
1. Trois transitions importantes .....	290
1.1. L'inégalité des chances devant l'enseignement .....	290
1.2. Les premiers pas dans la vie active: le rendement social des études .....	292
1.3. La mobilité professionnelle: des carrières féminines limitées .....	295
2. La contre-mobilité .....	300
3. Modèles de transmission du statut social .....	304

III. Conclusion ..... 311

Chapitre Six

MOBILITE SOCIALE DES FEMMES PAR LA PROFESSION  
SELON LE STATUT MATRIMONIAL ..... 315

---

I. Des destinées sociales dissemblables ..... 324  
 II. La genèse des différences de destinée sociale .... 332  
 III. Conclusion ..... 341

Chapitre Sept

LA MOBILITE SOCIALE DES FEMMES MARIEES ..... 345

---

I. Le temps du mariage ..... 347  
 II. Position sociale propre ou position du conjoint:  
 la mobilité intergénérationnelle  
 des femmes mariées actives occupées ..... 355  
 III. La sélection des femmes mariées actives occupées 361  
 IV. "Actives occupées", "ex-actives"  
 et "inactives totales":  
 des formes différentes de mobilité maritale? ..... 369

Chapitre Huit

L'IMPORTANCE DE LA MERE ..... 379

---

I. La transmission intergénérationnelle  
 du comportement d'activité ..... 385  
 II. Position sociale de la mère  
 et position sociale de la fille: un lien fort .... 391  
 III. Conclusion ..... 401

Troisième Partie

LA PLACE DES FEMMES DANS LA MOBILITE SOCIALE DES FAMILLES	403
---	-----

Chapitre Neuf

A LA RECHERCHE DE L'EMPREINTE DE L'EPOUSE DANS LES TRAJECTOIRES SOCIALES DES HOMMES MARIÉS .....	407
---	-----

---

I. Une première exploration .....	417
II. Un test plus probant: introduire la position sociale à l'entrée dans la vie active .....	426
III. Pousser le raisonnement aussi loin que possible: la prise en compte de la qualification ouvrière .....	432
IV. Conclusion .....	435

Chapitre Dix

MERES ET FILLES, PERES ET FILS .....	439
--------------------------------------	-----

---

I. Effet de socialisation spécifique par le parent du même sexe .....	446
1. La transmission du capital scolaire .....	447
2. La transmission de la position sociale .....	454
II. L'activité professionnelle de la mère: un effet propre différent selon le sexe de l'enfant? .....	459
1. Activité professionnelle de la mère et position sociale de l'enfant .....	461
2. Activité professionnelle de la mère et capital scolaire de l'enfant .....	464
3. Activité professionnelle de la mère et ambition scolaire de l'enfant .....	468

CONCLUSION GENERALE .....	477
---------------------------	-----

---

ANNEXE STATISTIQUE GENERALE .....	A1
-----------------------------------	----

---

I. Sources des données utilisées .....	A1
II. Conventions de présentation des tableaux de pourcentages .....	A4
III. Modèles statistiques utilisés .....	A5
1. Modèle log-linéaire sur un tableau de contingence .....	A6

1.1. Présentation générale: modèle saturé, modèles non saturés, coefficients concurrentiels .....	A7
1.2. Quelques exemples d'analyse .....	A10
1.3. Procédures d'estimation et de test d'un modèle log-linéaire .....	A13
2. Modèle logit sur données groupées .....	A18
3. Modèle logit sur données individuelles .....	A22
IV. Choix effectués dans les procédures de test d'un modèle statistique .....	A24
1. Le problème posé, les choix effectués .....	A24
2. Une solution récente: le modèle log-linéaire pondéré .....	A28
ANNEXE DU CHAPITRE UN .....	A31
ANNEXE DU CHAPITRE DEUX .....	A39
ANNEXE DU CHAPITRE TROIS .....	A47
ANNEXE DU CHAPITRE QUATRE .....	A57
ANNEXE DU CHAPITRE CINQ .....	A61
ANNEXE DU CHAPITRE SEPT .....	A73
ANNEXE DU CHAPITRE HUIT .....	A77
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	A85
INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES .....	A107

## Introduction

### LA PLACE DES FEMMES DANS LES RECHERCHES SUR LA STRATIFICATION ET LA MOBILITE SOCIALE

"A supposer qu'il trouve un intérêt quelconque à lire la littérature sur la stratification et la mobilité, un intellectuel d'une autre planète pourrait en retirer l'idée que la terre n'est peuplée que d'êtres du sexe masculin. Ainsi dans leur ouvrage célèbre The American Occupational Structure, BLAU et DUNCAN nous informent-ils en page 1 que leur échantillon est constitué de 20 000 hommes; l'absence des femmes semble aller de soi, elle n'est même pas relevée, et bien entendu elles n'apparaîtront jamais tout au long du livre (sauf cependant pp. 393-seq., à propos de la fécondité différentielle des épouses des mobiles ascendants...). Dans d'autres études classiques, par exemple celle de David GLASS, les femmes sont incluses dans l'échantillon mais semblent avoir disparu au moment du traitement des données. C'est en vain qu'on chercherait une seule enquête de mobilité qui se soit efforcée de poser la question de la distribution (classiste) des femmes.

Il en est de même pour l'abondante littérature sur la stratification et les classes sociales: que les théoriciens soient célèbres ou obscurs, occidentaux ou Européens de l'Est, fonctionnalistes ou 'marxistes', jeunes ou vieux, ils ont tous en commun deux points: celui d'être des hommes, et d'oublier dans leurs schémas d'ensemble... la moitié de l'humanité.

Et pourtant! Est-il nécessaire d'insister sur l'importance des femmes, non seulement comme 'épouses et mères de famille', mais aussi comme employées du capital: elles constituent le tiers de la population active totale. Est-il raisonnable dans ces conditions de prétendre décrire un procès d'ensemble en se limitant aux seuls hommes? Deux observations suffiront à montrer que non: d'une part, à chaque génération, les fils de la classe possédante n'héritent globalement que de la moitié des moyens de production d'appartenance privée, l'autre moitié allant à leurs soeurs (en principe); d'autre part, à l'autre pôle des rapports de classe,



l'entrée sur le 'marché du travail' (dans les usines, les bureaux, les services) de nombreuses femmes de couches populaires, en certaines périodes, permet aux hommes de ces couches une certaine mobilité vers les échelons inférieurs de l'appareil d'encadrement. A se limiter aux hommes, on se condamne donc au contresens perpétuel."

C'est Daniel BERTAUX qui -dans un article publié en 1974 par la Revue Française de Sociologie<sup>1</sup>- mettait ainsi vigoureusement en cause l'exclusion des femmes des études de mobilité sociale. Il faut remarquer ici que les propos de BERTAUX ne concernaient pas l'analyse de la mobilité sociale des femmes par le mariage, habituellement conduite en croisant la profession du père de la femme et la profession de son mari. En effet, si l'on prend l'exemple de la France, un tel croisement avait déjà été étudié par Marcel BRESARD(1950)<sup>2</sup> à partir de l'enquête sur la mobilité sociale réalisée par l'Institut National d'Etudes Démographiques en novembre 1948, puis par Alain GIRARD(1964)<sup>3</sup> dans son travail sur le choix du conjoint, mais ces deux auteurs cherchaient à apprécier ainsi le degré d'homogamie ou de distance sociale entre les conjoints. C'est cependant Jacques DESABIE(1954,1955)<sup>4</sup> qui, le premier, utilisait pour les femmes l'expression de "mobilité sociale dans le mariage"; comparant -à partir des données de l'enquête sur l'emploi de 1953- la mobilité sociale des hommes (par la profession) et celle des femmes (par le mariage), il concluait que la mobilité est dans l'ensemble beaucoup plus forte chez les femmes que chez les hommes et que la part de hasard est plus grande dans le choix d'un conjoint que dans celui d'une profession.

L'exemple français montre ainsi clairement que des études relatives à la mobilité sociale des femmes ont été réalisées avant la fin des années soixante<sup>5</sup> mais elles ont en commun la caractéristique suivante: dans l'analyse statistique et

---

<sup>1</sup> - BERTAUX D., 1974. - "Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale", Revue française de sociologie, 15(3), pp. 329-362. La citation est extraite de la note 5.

<sup>2</sup> - BRESARD M., 1950. - "Mobilité sociale et dimension de la famille", Population, 5(3), pp. 533-566.

<sup>3</sup> - GIRARD A., 1964. - Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France, 3ème éd. 1981, INED, Paris, Presses Universitaires de France.

<sup>4</sup> - DESABIE J., 1954. - "L'enquête par sondage sur l'emploi de juin 1953", Bulletin mensuel de statistique, Supplément octobre-décembre, INSEE, pp. 32-40.

DESABIE J., 1955. - "La mobilité sociale en France", Bulletin de la S.E.D.E.I.S., 1er novembre.

<sup>5</sup> - Il en est de même dans d'autres pays; voir par exemple pour les Etats-Unis: RUBIN Z., 1968. - "Do American women marry up?", American sociological review, 33(5), pp. 750-760.

l'interprétation sociologique qui en est faite, les femmes sont décrites au moyen de variables définies sur les individus masculins auxquels elles sont associées par des liens familiaux. La critique de BERTAUX porte donc sur l'absence de recherches où la mobilité sociale des femmes est analysée en référence à leurs caractéristiques propres, notamment la position qu'elles occupent sur le marché du travail.

Pourtant, au moment même où elle était publiée, la critique de BERTAUX pouvait sembler partiellement dépassée: en effet, trois ans auparavant, était parue aux Etats-Unis la première recherche où la mobilité sociale des femmes était analysée en rapprochant leur profession propre -actuelle ou passée- de celle de leur père<sup>6</sup>. Devant la tendance à l'accroissement de l'activité professionnelle des femmes aux Etats-Unis, la restriction des études de mobilité aux seuls hommes était, pour DE JONG, BRAWER et ROBIN, une limite trop forte; ils souhaitaient donc analyser, en fonction du sexe, la structure de la mobilité sociale intergénérationnelle sur le marché du travail. Leur hypothèse initiale était que, à la différence des hommes, du fait d'un engagement simultané dans les sphères économique et familiale, les femmes faisaient l'expérience d'un conflit de rôle et que cette caractéristique devait se traduire par des différences sensibles, en fonction du sexe, dans la structure de la mobilité entre générations. Pourtant, après l'analyse statistique de données recueillies sur des échantillons nationaux, l'article s'achevait sur le constat d'une grande similitude<sup>7</sup>. La recherche de DE JONG, BRAWER et ROBIN et sa conclusion inattendue firent l'objet d'un débat<sup>8</sup>, notamment pour des raisons méthodologiques et leurs données furent

---

<sup>6</sup> - DE JONG P.V., BRAWER M.J., ROBIN S.S., 1971. - "Patterns of female intergenerational occupational mobility: a comparison with male patterns of intergenerational occupational mobility", American sociological review, 36(6), pp. 1033-1042.

Dans sa thèse (cf. infra), Lucienne PORTOCARERO souligne qu'en 1971 également, était publiée en Suède une recherche d'ERIKSON où des tables de mobilité sociale féminines (par le mariage et par la profession) étaient comparées à des tables masculines (par la profession). Elle relève également que SVALASTOGA avait déjà évoqué brièvement la question de la mobilité sociale des femmes, dans son ouvrage de 1959.

<sup>7</sup> - "In each analysis, there are no major differences in the patterns for males and females. Generalizations about occupational mobility which have been made for males apply to females." (DE JONG, BRAWER, ROBIN, 1971, p. 1040).

<sup>8</sup> - HAVENS E.M., TULLY J.C., 1972. - "Female intergenerational occupational mobility: comparisons of patterns?", American sociological review, 37(6), pp. 774-777.

DE JONG P.V., BRAWER M.J., ROBIN S.S., 1972. - "Reply to HAVENS and TULLY", American sociological review, 37(6), pp. 777-779.

RAMSOY N.R., 1973. - "Patterns of female intergenerational occupational mobility: a comment", American sociological review, 38(6), pp. 806-807.

DE JONG P.V., BRAWER M.J., ROBIN S.S., 1973. - "Patterns of female intergenerational occupational mobility: response to RAMSOY", American sociological review, 38(6), pp. 807-809.

réanalysées en 1974 par TYREE et TREAS<sup>9</sup> qui montrèrent que la conclusion de DE JONG et al. était prématurée.

C'est donc dans la première moitié de la décennie soixante-dix -alors que se poursuivent les études sur la mobilité sociale des femmes par le mariage<sup>10</sup>- qu'apparaissent aux Etats-Unis des recherches sociologiques où la mobilité sociale intergénérationnelle des femmes est étudiée comme celle des hommes, i.e. en rapprochant leur origine sociale, définie à partir de la profession de leur père, de leur position sociale, définie à partir de leur propre profession. Les années suivantes voient la diffusion de ce courant de recherche dans d'autres sociétés industrielles. Des études sociologiques prenant en compte la mobilité sociale des femmes par la profession sont ainsi publiées à partir de données suisses (GIROD, 1977<sup>11</sup>), en République Fédérale Allemande (HANDL, 1977<sup>12</sup>), en Finlande à partir de données danoises, finlandaises, suédoises et norvégiennes (PONTINEN, 1980, 1983<sup>13</sup>), en Grande-Bretagne (HEATH, 1981, GOLDTHORPE et PAYNE, 1986<sup>14</sup>), en Autriche (HALLER, 1982<sup>15</sup>), au Canada (GOYDER, 1985<sup>16</sup>).

Bien que la liste précédente ne puisse être considérée comme exhaustive, elle suffit à indiquer que, depuis 1974, année de publication de l'article de BERTAUX, s'est manifesté dans le monde occidental un intérêt croissant pour l'étude de

<sup>9</sup> - TYREE A., TREAS J., 1974. - "The occupational and marital mobility of women", American sociological review, 39(3), pp. 293-302.

<sup>10</sup> - GLENN N.D., ROSS A.A., TULLY J.C., 1974. - "Patterns of intergenerational mobility of females through marriage", American sociological review, 39(5), pp. 683-699.

CHASE I.D., 1975. - "A comparison of men's and women's intergenerational mobility in the United States", American sociological review, 40(4), pp. 483-505.

<sup>11</sup> - GIROD R., 1977. - Inégalité-Inégalités. Analyse de la mobilité sociale, Paris, Presses Universitaires de France.

<sup>12</sup> - HANDL J., 1977. - "Berufliche Chancen von Frauen. Untersuchungen zur weiblichen Berufsmobilität", Soziale Welt, 28(4), pp. 494-523.

<sup>13</sup> - PONTINEN S., 1980. - "On the social mobility of women in the Scandinavian countries", Commentationes Scientiarum Socialium, Societas Scientiarum Fennica, 14, pp. 1-51.

PONTINEN S., 1983. - "Social mobility and social structure. A comparison of Scandinavian countries", Commentationes Scientiarum Socialium, Societas Scientiarum Fennica, 20, pp. 1-195.

<sup>14</sup> - HEATH A., 1981. - Social mobility, London, Fontana.

GOLDTHORPE J.H., PAYNE C., 1986. - "On the class mobility of women: results from different approaches to the analysis of recent British data", Sociology, 20(4), pp. 531-555.

<sup>15</sup> - HALLER M., 1982. - Klassenbildung und soziale Schichtung in Osterreich. Analysen zur Sozialstruktur, sozialen Ungleichheit und Mobilität, Frankfurt, New York, Campus.

<sup>16</sup> - GOYDER J.C., 1985. - "Occupational mobility among women" dans BOYD M., GOYDER J.C., JONES F.E., McROBERTS H.A., PINEO P.C., PORTER J., Ascription and achievement: Studies in mobility and status attainment in Canada, Ottawa, Carleton University Press, pp. 297-333.

la mobilité sociale des femmes. Qu'en est-il alors de la sociologie française? Trois recherches peuvent ici être citées:

- en 1977, à partir de l'analyse d'une enquête réalisée dans l'agglomération nantaise, DE SINGLY met en évidence la liaison existant entre dot scolaire et mobilité féminine par le mariage en montrant qu'à origine sociale donnée, les femmes qui réalisent un "bon" mariage disposent d'un niveau d'études plus élevé que celles qui se marient dans leur milieu d'origine<sup>17</sup>;

- la recherche de DESROSIERES publiée en 1978<sup>18</sup> n'est pas directement située dans une problématique d'étude de la mobilité sociale mais analyse l'homogamie à partir de l'hypothèse que le mariage est une bonne mesure des distances sociales entre les conjoints; on peut néanmoins relever que l'auteur étudie un tableau détaillé de l'Etat Civil croisant, pour les mariages de l'année 1974, la catégorie socio-professionnelle du père de la femme avec celle du mari;

- enfin, dans le chapitre qu'il consacre aux alliances, THELOT<sup>19</sup> analyse notamment l'évolution dans le temps de la mobilité maritale des femmes en rapprochant, pour des femmes mariées âgées de 40 à 59 ans en 1953, 1970 et 1977, la position sociale de leur mari de celle de leur père.

Il faut donc constater que les recherches françaises récentes relatives à la mobilité sociale des femmes ne prennent en compte que la mobilité par le mariage. On peut noter encore qu'en 1975, Philippe BENETON présentait comme une erreur le fait d'étudier la mobilité sociale des femmes de la même manière que celle des hommes<sup>20</sup>... En France donc, seuls certains travaux de DARBEL et de BERTAUX font exception: le premier auteur a publié, pour des femmes actives, deux tableaux croisant leur catégorie socio-professionnelle en 1970 avec celle de leur père mais ne les a assortis d'aucun commentaire<sup>21</sup>;

---

<sup>17</sup> - DE SINGLY F., 1977. - "Mobilité féminine par le mariage et dot scolaire: l'exemple nantais", Economie et statistique, 91, pp. 33-44.

<sup>18</sup> - DESROSIERES A., 1978. - "Marché matrimonial et structure des classes sociales", Actes de la recherche en sciences sociales, 20-21, pp. 97-107.

<sup>19</sup> - THELOT C., 1982. - Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Paris, Dunod.

<sup>20</sup> - "Si l'on considérait les femmes comme identiques aux hommes, la mobilité sociale globale en serait sans doute sensiblement accrue. Les données disponibles sur les femmes actives montrent qu'elles sont en général plus mobiles que les hommes (toujours si par erreur l'on adoptait le même point de vue)." C'est l'auteur qui souligne; la citation constitue la note 21 de l'article suivant:

BENETON P., 1975. - "Quelques considérations sur la mobilité sociale en France", Revue française de sociologie, 16(4), pp. 517-538.

<sup>21</sup> - DARBEL A., 1975. - "L'évolution récente de la mobilité sociale", Economie et statistique, 71, pp. 3-22.

quant au second, dans le premier chapitre de son ouvrage<sup>22</sup>, il étudie la relation entre origine et position sociale observée en 1970 pour des hommes et des femmes actifs.

L'absence (ou la quasi-absence) de recherches françaises où la mobilité sociale intergénérationnelle des femmes est étudiée en référence à leur position sociale propre ne peut être portée au compte d'un manque de données empiriques adéquates. Au contraire, par rapport à leurs collègues étrangers, les sociologues français seraient plutôt dans une position enviable. Dès l'enquête sur l'emploi de 1953, des tableaux croisant, pour les femmes actives, catégorie socio-professionnelle propre et catégorie socio-professionnelle du père ont été constitués mais ils n'ont pas été étudiés lors du dépouillement de l'enquête, la profession étant à cette époque "un critère de niveau social ambigu en ce qui concerne les femmes"<sup>23</sup>; ils sont d'ailleurs restés inexploités jusqu'à ce jour. Par la suite, la série des enquêtes Formation-Qualification Professionnelle réalisées par l'INSEE en 1964, 1970, 1977 et 1985 a permis la mise à jour de ces tableaux ainsi que leur publication<sup>24</sup>, sans qu'ils retiennent pour autant l'attention des sociologues alors même que se développait l'activité professionnelle des femmes et que sa signification changeait profondément.

Manque d'intérêt relatif des sociologues français pour la mobilité des femmes sur le marché du travail, mais disponibilité de données représentatives sur le plan national n'entraînent pas ipso facto une absence complète de résultats car des recherches ont été réalisées à l'étranger. C'est la thèse de doctorat de Lucienne PORTOCARERO, Social mobility in industrial societies. Women in France and Sweden, qui constitue à ce jour l'ouvrage le plus important sur la mobilité sociale féminine en France. L'auteur y résume et discute trois articles qu'elle avait précédemment publiés dans des revues sociolo-

<sup>22</sup> - BERTAUX D., 1977. - Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthroponomie politique, Paris, Presses Universitaires de France.

<sup>23</sup> - DESABIE, 1955, op.cit.

<sup>24</sup> - Dans l'ordre chronologique des enquêtes, les tableaux ont été publiés dans les ouvrages suivants: PRADERIE M., SALAIS R., PASSAGEZ M., 1967. - "Une enquête sur la formation et la qualification des Français (1964). La mobilité sociale en France; liaison entre la formation reçue et l'activité professionnelle", Etudes et conjoncture, 22(2), pp. 3-109.

POHL R., THELOT C., JOUSSET M.F., 1974. - L'enquête formation qualification professionnelle de 1970, Paris, INSEE, vol.D32.

POHL R., SOLEILHAVDUP J., BEN REZIGUE J., 1983. - Formation, mobilité sociale, salaires. Enquête formation qualification professionnelle de 1977, Paris, INSEE, vol.D93.

GOLLAC M., LAULHE P., SOLEILHAVDUP J., 1988. - Mobilité sociale. Enquête formation qualification professionnelle de 1985, Paris, INSEE, vol.D126.

giques étrangères: utilisant l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970 et une enquête suédoise analogue conduite en 1974, elle procède à une comparaison inter-sociétale de la mobilité féminine et étudie en quoi la prise en compte des femmes modifie l'image de la société dérivée des seules études masculines<sup>25</sup>. Si l'on quitte la sociologie pour l'histoire sociale, il faut encore mentionner le travail de l'Américain William H. SEWELL Jr. Dans son ouvrage, Structure and mobility. The men and women of Marseille, 1820-1870, le chapitre 10 est consacré à la mobilité sociale des femmes. L'auteur indique nettement que c'est surtout dans le mariage que s'opère la mobilité féminine, mais il publie et analyse néanmoins quelques tableaux croisant profession du père et de la fille au moment du mariage<sup>26</sup>.

De la revue de littérature brièvement réalisée dans les pages précédentes, on peut tirer deux remarques, qui sont elles-mêmes à l'origine d'un questionnement sociologique:

- ce n'est qu'assez tardivement -après 1970- qu'apparaissent, dans les recherches sur la mobilité sociale, des études où la position sociale des femmes est décrite à l'aide de variables qui ne sont plus relatives à leur mari mais les caractérisent en propre; quels sont les raisons de cette situation, les arguments factuels ou théoriques invoqués, leur validité empirique?

- la France est dans une large mesure restée à l'écart des recherches où la mobilité intergénérationnelle des femmes est analysée en référence à la position qu'elles occupent sur le marché du travail; ce constat surprend d'autant plus que l'accroissement et la transformation du travail professionnel féminin en France ne se distinguent guère des tendances observées dans les autres sociétés industrielles occidentales; comment rendre raison de ce fait?

---

<sup>25</sup> - PORTOCARERO L., 1987. - Social mobility in industrial societies. Women in France and Sweden, Stockholm, Almqvist & Wiksell International.

Les références des articles sont les suivantes:

PORTOCARERO L., 1983. - "Social mobility in industrial nations: women in France and Sweden", The sociological review, 31(1), pp. 56-82.

PORTOCARERO L., 1983. - "Social fluidity in France and Sweden", Acta sociologica, 26(2), pp. 127-139.

PORTOCARERO L., 1985. - "Social mobility in France and Sweden. Women, marriage and work", Acta sociologica, 28(3), pp. 151-170.

<sup>26</sup> - SEWELL W.H.Jr, 1985. - Structure and mobility. The men and women of Marseille, 1820-1870, Cambridge, Paris, Cambridge University Press & Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.

On notera qu'étudiant les 528 actes de mariage enregistrés à Orléans en 1911, Antoine PROST publie et analyse également un tableau donnant la situation professionnelle des filles (au moment du mariage) en fonction de celle de leur père:

PROST A., 1981. - "Mariage, jeunesse et société à Orléans en 1911", Annales. Economies, Sociétés, Civilisations, 36(4), pp. 672-701.

## I. LA POSITION SOCIALE DES FEMMES: UNE POSITION SOCIALE DERIVEE DE CELLE DE LEUR MARI?

---

### 1. Arguments théoriques et conséquences empiriques

---

Le fait que les recherches sur la mobilité sociale aient longtemps négligé les femmes et la profession qu'elles exercent ne provient pas d'une absence de données empiriques, mais d'un fort sentiment d'incertitude ressenti par les chercheurs à l'égard de la signification théorique d'une étude prenant en compte les caractéristiques individuelles des femmes<sup>27</sup>. L'analyse de la mobilité par le mariage comme seule forme d'étude de la mobilité féminine se déduit en effet de la combinaison logique de trois arguments théoriques.

Premièrement, c'est la famille, et non l'individu, qui forme l'unité de base pour une analyse de la stratification sociale. Il existe sur ce point un consensus large et durable entre de nombreux théoriciens des strates et classes sociales car d'une part, c'est le milieu familial d'origine, défini au sens large, qui affecte les "chances de vie" d'un individu et d'autre part, les membres d'une même unité familiale font l'expérience ensemble d'un certain niveau de vie et de statut social. Un tel point de vue apparaît par exemple de façon très claire dans l'oeuvre de SCHUMPETER qui écrit<sup>28</sup>:

"Nous disions précédemment que l'appartenance de l'individu à une classe sociale était un fait déterminé par la naissance. Cette détermination objective de la condition sociale, indépendante de la volonté et des actes de l'individu (qui transcende même cette volonté et ces actes de façon indiscutable, puisqu'elle constitue le champ où prennent naissance actes et volontés)

---

<sup>27</sup> - Nous reprenons ici en partie l'explication développée par GOLDTHORPE et PAYNE (1986, op.cit., pp. 531-532): "The explanation for this under-utilisation of the material to hand which we would ourselves suggest is the following: that, despite all assertions of the disastrous consequences for mobility research of the neglect of women, a deep and inhibiting uncertainty persists about just what the problems are to which the study of the social mobility of women should be addressed and, in turn, about what would be the most appropriate conceptual approaches and analytical procedures to pursue."

<sup>28</sup> - SCHUMPETER J., 1927. - "Les classes sociales en milieu ethnique homogène", trad. fr. dans Impérialisme et classes sociales, 1972, Paris, Editions de Minuit, pp. 155-227. La citation est extraite des pages 168 et 169. On pourrait multiplier ici les citations d'auteur; ainsi, dans l'ouvrage de GOBLOT: "Chacun appartient à une famille avant d'appartenir à une classe. C'est par sa famille que le bourgeois-né est bourgeois; c'est avec sa famille qu'il s'agit de le devenir. Il faut élever avec soi sa femme, ses père et mère, ses frères et soeurs, secouer son entourage, rompre avec certains amis ou les tenir à distance." (p. 5). GOBLOT E., 1925. - La barrière et le niveau. Etude sociologique sur la bourgeoisie française moderne, nouvelle éd. 1984, Brionne, Manfort.

doit être considérée, du point de vue du destin tant individuel que social, comme la conséquence la plus importante de l'existence d'une structure fondée sur la différenciation en classes sociales. L'individu n'appartient donc à une classe sociale ni par son choix ni par ses actes ni davantage par des qualités qui lui seraient propres; l'appartenance n'est d'ailleurs pas le fait de l'individu en tant que tel mais dépend, pour un individu, de son appartenance à une famille déterminée, qui est, elle, le véritable membre de la classe. C'est donc la famille et non la personne physique qui est le véritable individu pour une théorie des classes sociales."

Dans cette perspective, l'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle va renseigner sur le degré de rigidité ou de fluidité de la structure sociale, en montrant comment se modifie la position des familles d'une génération à la suivante.

Enfin, les contraintes de la recherche empirique imposent que la position sociale d'une famille soit repérée à l'aide d'un indicateur synthétique. Ici intervient le dernier argument théorique qui énonce que la position sociale d'une famille dérive du statut social de l'homme, et notamment de sa profession. Au milieu du vingtième siècle en effet, dans les sociétés industrielles occidentales, la quasi-totalité des hommes en âge de travailler étaient actifs, ce qui était loin d'être le cas des femmes, et en particulier des femmes mariées. Par ailleurs, les normes qui prévalaient à cette époque prescrivaient aux femmes de s'engager dans la bonne marche de leur foyer et de leur famille beaucoup plus que dans une carrière professionnelle<sup>29</sup>. C'est donc la profession de l'homme qui, au premier chef, fixait la position sociale de la famille dans son ensemble, comme l'exprimait en 1941 Robert K. MERTON dans un article méconnu en France:

"La liberté dont disposent les femmes de rechercher une carrière professionnelle s'est grandement développée mais elle n'atteint pas celle qui est accordée aux hommes. Qui plus est, même dans les milieux les plus 'émancipés', le statut d'une unité conjugale est essentiellement celui de l'homme chef de famille. Le cas typique est celui pour lequel le rang social d'une femme dérive largement de celui de son mari ou, avant l'âge adulte, de celui de son père. Dans une société où ceci est la règle, un conflit à l'intérieur de la famille

<sup>29</sup> - Voir notamment sur ce point l'article suivant:

COSER R.L., ROKOFF G., 1971. - "Women in the occupational world: social disruption and conflict", Social Problems, 18(4), pp. 535-554.



survient fréquemment lorsque l'épouse a distancé son mari dans la sphère professionnelle. Les carrières féminines sont en effet entourées par la conception de l'inconvenance d'une compétition entre mari et femme. La réalisation de soi par l'exercice d'une profession est encore considérée comme la prérogative habituelle, sinon exclusive, de l'homme, en dépit d'une participation plus large des femmes à la vie économique et publique. L'homme est 'le pourvoyeur', la première source de statut économique."<sup>30</sup>

Importance accordée à la famille dans les théories de la stratification et donc les recherches sur la mobilité sociale, mais détermination de sa position à partir de la profession de l'homme permettent donc de comprendre le caractère masculin de nombreuses études de mobilité. Ces arguments théoriques ont aussi pour conséquence d'attribuer aux femmes une position sociale dérivée ou -pour utiliser les termes de LAZARSELD et MENZEL- de définir la position sociale d'une femme comme une propriété relationnelle et non une propriété absolue<sup>31</sup>. Selon LAZARSELD et MENZEL, les propriétés caractérisant un individu sont absolues "si elles sont obtenues indépendamment de toute information concernant les collectifs ou les relations" entre cet individu et les autres. Ainsi, la position sociale d'un homme est une propriété absolue au sens où elle ne dépend que de caractéristiques relatives à cet individu (sa profession en particulier). En revanche, une propriété est relationnelle si elle est obtenue à partir d'informations concernant les relations entre un individu particulier et les autres. Définir la position sociale d'une femme comme une propriété relationnelle consiste donc à considérer qu'une femme dispose d'une position sociale donnée en vertu des liens familiaux qui l'unissent à d'autres individus, son père puis son mari.

Bien qu'elle ait marqué l'ensemble de la littérature sociologique occidentale, la thèse de la dépendance de la position sociale de la femme trouve son expression la plus claire -et parfois la plus caricaturale- parmi les sociologues

<sup>30</sup> - MERTON R.K., 1941. - "Intermarriage and the social structure: fact and theory", *Psychiatry*, 4(3), pp. 361-374. La citation figure aux pages 373 et 374; nous traduisons par "le pourvoyeur" le terme "the provider" employé par MERTON.

<sup>31</sup> - Ce sont HORNUNG et McCULLOUGH qui reprennent ainsi les concepts de LAZARSELD et MENZEL: HORNUNG C.A., McCULLOUGH B.C., 1981. - "Status relationships in dual-employment marriages: consequences for psychological well-being", *Journal of marriage and the family*, 43(1), pp. 125-141. LAZARSELD P., MENZEL H., 1961. - "Relations entre propriétés individuelles et propriétés collectives", trad. fr. dans BOUDON R., LAZARSELD P., *L'analyse empirique de la causalité*, 1966, Paris, La Haye, Mouton, pp. 41-54.

américains. Les quelques citations ou exemples qui suivent suffiront à le montrer.

"La réussite sociale d'une femme dépend typiquement, non pas de sa propre profession et de sa mobilité par le travail, mais de celles de son mari... Il y a un seul point de départ et d'arrivée dans le cycle de vie d'une femme: son échange du statut déterminé d'un père pour le statut déterminé d'un mari." (WALLACE, 1966<sup>32</sup>)

"C'est la profession d'un homme qui définit son statut, mais c'est la réponse à la question 'à qui est-elle mariée?' qui définit celui d'une femme. Lorsqu'on rencontre des étrangers, on peut classer socialement un homme en lui demandant ce qu'il fait, une femme en lui demandant ce que fait son mari." (ROSSI, 1971<sup>33</sup>)

"La jeune fille, dont la position sociale est le reflet du statut de son père, devient une femme qui, à travers son choix d'un conjoint, peut être classée comme la moitié féminine d'un couple dont 'le chef' exerce la profession X. Certaines femmes font un beau mariage, d'autres se marient médiocrement." (TYREE et TREAS, 1974<sup>34</sup>)

Enfin, lorsque DOUVAN et ADELSON<sup>35</sup> cherchent à comparer la mobilité des adolescents, garçons et filles, ils déterminent le niveau d'aspiration d'un garçon à la mobilité en comparant la profession du père du garçon à celle que ce dernier souhaite occuper; d'un autre côté, ils déterminent, pour une fille, le niveau d'aspiration à la mobilité en rapprochant la profession du père de la fille et la profession que celle-ci voudrait que son mari occupe. DOUVAN et ADELSON justifient ce traitement différentiel des garçons et des filles par la raison suivante: on attend des hommes qu'ils recherchent leur identité par le biais de la profession qu'ils occupent, alors que les femmes trouvent leur identité à travers leur mari.

Le fait que la position sociale d'une femme ait été définie comme dérivant de celle d'un individu masculin permet

<sup>32</sup> - WALLACE W.L., 1966. - "The perspective of college women", *Student culture*, Chicago, Aldine Co, cité par GOODMAN N.R., 1979. - "A note on measures of female mobility", *Sociological inquiry*, 49(4), pp. 55-57.

<sup>33</sup> - ROSSI A.J., 1971. - "Women in science: why so few?", dans EPSTEIN C.F., GOODE W.J. (éd.), *The other half*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, pp. 110-121, cité par CHASE, 1975, op.cit., p. 484.

<sup>34</sup> - TYREE, TREAS, 1974, op.cit., p. 297. Nous traduisons par "chef" le terme "head" utilisé par les auteurs.

<sup>35</sup> - DOUVAN E., ADELSON J., 1966. - *The adolescent experience*, New York, Wiley, cité par GOODMAN, 1979, op.cit. Pour une autre recherche sur un thème voisin, voir l'article suivant: TURNER R.H., 1964. - "Some aspects of women's ambition", *American journal of sociology*, 70(3), pp. 271-285.

donc de comprendre que les recherches sur la mobilité sociale se soient longtemps cantonnées, pour les femmes, à la mobilité maritale. En effet, si la position d'une femme dérive principalement de celle de son père puis de celle de son époux, c'est dans le mariage que peut s'opérer la mobilité féminine<sup>36</sup>. On peut également comprendre le succès qu'a rencontré la thèse de l'hypergamie selon laquelle la position sociale du mari a tendance à être plus élevée que celle de son beau-père: si le mariage est le lieu de la mobilité sociale des femmes et qu'il consiste en un échange de positions sociales, il est certes rationnel que les femmes cherchent à conclure un "beau mariage".

## 2. La thèse de la dépendance de la position sociale de la femme: quelques aspects problématiques

---

La thèse selon laquelle la position sociale des femmes est une position dérivée doit être replacée dans le contexte historique où elle a été exprimée, c'est-à-dire à une période -les premières décennies et le milieu du vingtième siècle- où le niveau d'éducation des femmes était beaucoup plus faible que celui des hommes, où l'activité professionnelle des femmes ayant charge d'enfants était peu fréquente et souvent sporadique, où enfin la division sexuelle des rôles était très accentuée. Il est certain que les évolutions sociales intervenues sous ces différents aspects ont été à l'origine des études de mobilité prenant en compte la profession des femmes<sup>37</sup>. Si l'on accepte d'écarter provisoirement ces transformations macrosociales, il existe cependant différents faits ou résultats de recherche qui ne sont que partiellement compatibles avec la thèse de la dépendance de la position sociale de la femme et qui mettent en lumière son caractère insuffisant. Quatre aspects peuvent ici être évoqués pour lesquels on fera intentionnellement référence à des contextes historiques et nationaux diversifiés.

---

<sup>36</sup> - Ainsi que le note HOWELL, p. 681: "Men have traditionally been expected to reach adult status attainment through their direct participation in the labor force, but the same has not been true of women. A large body of social research has treated women's social position as equivalent to that of their spouse, stemming from the normative role allocation of 'wife-mother'. Thus, one conventional stratification emphasis on socioeconomic achievement has focused on the discovery of how females indirectly attain status through marriage to men, who are direct participants in the labor force."

HOWELL F.M., 1980. - "Status attainment through marriage: social-psychological dimensions among rural women", Rural sociology, 45(4), pp. 681-707.

<sup>37</sup> - Rappelons ici que DE JONG, BRAWER, ROBIN (1971, op.cit.) font explicitement référence à l'augmentation des taux d'activité professionnelle féminins aux Etats-Unis.

### 2.1. Milieu d'origine, milieu de mariage et caractéristiques individuelles de la femme

Si la position sociale d'une femme était, avant son mariage, déterminée absolument par celle de son père et si le mariage consistait uniquement en l'échange du statut d'un père contre celui d'un époux, on devrait observer, à origine sociale de la femme fixée, l'indépendance de la position sociale du mari à l'égard des caractéristiques individuelles de la femme. De multiples exemples montrent pourtant que tel n'est pas le cas et qu'il faut faire une place au niveau d'instruction et à la profession de la femme.

Dans son article "Marriage, mobility and domestic service"<sup>38</sup>, Pénélope WILCOX se demande si, dans l'Angleterre de la fin du dix-neuvième siècle, le fait qu'une femme soit employée comme domestique est associé à une mobilité ascendante par le mariage. L'auteur analyse ici les données recueillies à l'occasion de 1667 mariages conclus à Cambridge entre 1847 et 1901. Les femmes exerçant un emploi de domestique au moment du mariage sont d'origine sociale basse (père travailleur non qualifié ou semi-qualifié) dans 59% des cas et d'origine sociale élevée (père profession libérale, commerçant ou travailleur qualifié) dans 41% des cas. Les maris de ces femmes appartiennent à la classe sociale basse (44%) ou élevée (56%). Ainsi, au moins 15% des femmes domestiques se marient dans une classe sociale plus élevée que celle de leur père. Est-ce pour autant la profession de domestique qui est responsable de cette mobilité ascendante? L'analyse des données montre au contraire que, lorsque la classe sociale d'origine est basse, un emploi de domestique n'est pas plus fréquemment associé qu'une autre profession à une mobilité ascendante par le mariage; cependant, lorsque la classe sociale d'origine est élevée, le flux de mobilité descendante est plus important (31%) lorsque la femme est domestique que lorsqu'elle ne l'est pas (18%). L'analyse des mariages conclus à Preston (Lancashire) entre 1851 et 1856 fournit une conclusion semblable<sup>39</sup> et WILCOX répond par la négative à la question soulevée: la mobilité sociale ascendante d'une femme par le mariage n'est pas favorisée par un emploi de domestique. D'autres auteurs parviennent sur ce point à des

<sup>38</sup> - WILCOX P., 1981. - "Marriage, mobility and domestic service", *Annales de démographie historique*, vol. Démographie historique et condition féminine, pp. 195-206.

<sup>39</sup> - Dans ce cas cependant, quelle que soit leur origine, les femmes domestiques se marient plus bas: lorsque l'origine est basse, 58% des femmes domestiques mais 75% des femmes "autres" ont une mobilité ascendante par le mariage; lorsque l'origine est élevée, 15% des femmes "autres" mais 34% des femmes domestiques ont une mobilité descendante.

conclusions opposées. Ainsi, dans son analyse des mariages à Marseille entre 1820 et 1870, SEWELL souligne que les domestiques immigrantes non italiennes, bien que fréquemment illettrées, avaient de bonnes chances d'épouser un bourgeois (21% en 1846-1851, 28% en 1869) et qu'aucun autre groupe de femmes ne parvenait à de tels résultats avec aussi peu de moyens. L'auteur conclut son analyse en ces termes: "The best way for a poor peasant's or worker's daughter to improve her chances of making a bourgeois marriage was to take a position in domestic service"<sup>40</sup>.

Qu'un emploi de domestique soit ou ne soit pas associé à une mobilité ascendante par le mariage ne constitue pas, pour les questions qui nous occupent, l'aspect le plus important de ces travaux d'histoire sociale. Celui-ci figure dans l'indication plus générale qu'ils suggèrent: le milieu de mariage d'une femme dépend non seulement du statut social de son père, mais encore de variables qui la caractérisent en propre, notamment sa profession. Des résultats de structure analogue sont encore obtenus sur des données actuelles en considérant le niveau d'études ou l'âge de fin d'études de l'épouse. Ainsi, dans l'analyse d'une enquête réalisée en 1972, DE SINGLY montre que, pour chaque groupe social, les filles qui en contractant l'alliance effectuent une mobilité ascendante disposent d'un meilleur niveau scolaire que les filles qui sont immobiles ou en mobilité descendante. Par exemple, l'âge moyen de fin d'études des filles d'ouvrier mariées à un ouvrier est de 14,8 ans, mais il est de 15,9 ans pour les femmes de même origine en mobilité ascendante par le mariage, et en particulier de 17 ans pour celles qui ont épousé un cadre supérieur<sup>41</sup>.

Que le milieu de mariage dépende à la fois des propriétés absolues et relationnelles de l'épouse -au sens de LAZARFELD et MENZEL- entraîne que la thèse de la dépendance de la position sociale de la femme ne peut être soutenue dans sa formulation la plus stricte<sup>42</sup> mais ne signifie pas pour autant qu'elle doive être rejetée. Un tel rejet devrait par contre intervenir si l'on pouvait montrer que la position sociale du mari ou son milieu d'origine est -en un sens statistique-

<sup>40</sup> - SEWELL, 1985, op.cit., p. 310.

<sup>41</sup> - DE SINGLY, 1977, op.cit., pp. 40-43. Des données scandinaves d'interprétation rigoureusement identique sont présentées dans PONTINEN, 1980, op.cit., p. 40.

<sup>42</sup> - Celle qui consisterait à affirmer que la position sociale de la femme ne dépend que de celle de son père puis de celle de son mari.

davantage associé à la profession ou au niveau d'études de la femme qu'à la position sociale de son père.

Les données d'état civil portant sur les mariages de l'année 1978 en France permettent d'explorer cette question. Pour cette année en effet, on dispose du tableau détaillé à trois dimensions croisant, au moment du mariage, la catégorie socio-professionnelle du père de la femme (P), celle de la femme (F) et celle du père du mari (M)<sup>43</sup>. L'analyse est conduite au moyen de quatre modèles log-linéaires qui incluent chacun le terme (PF), autorisant ainsi une association statistique entre la catégorie socio-professionnelle de la femme et celle de son père. Le modèle 1, modèle de base, postule que le milieu d'origine du mari est indépendant à la fois de la position de son beau-père et de celle de sa femme. Le modèle 2 exprime que le milieu d'origine du mari est associé au milieu d'origine de la femme mais ne dépend pas directement de la position de celle-ci alors que le modèle 3 a la signification inverse. La comparaison de l'ajustement des modèles 2 et 3 permet donc d'observer si le milieu de mariage dépend davantage du milieu d'origine ou de la position propre de l'épouse. Enfin le modèle 4 autorise l'association entre le milieu de mariage et chacune des autres variables. La comparaison de son ajustement avec celui des modèles 2 et 3 permet donc d'observer si milieu d'origine et position propre de la femme ont tous deux une importance pour déterminer le milieu de mariage. On obtient alors les résultats suivants<sup>44</sup>:

<sup>43</sup> - Le tableau original, très vaste, comporte 23 postes pour le père de la femme, 24 postes pour la femme, 17 postes pour le père du mari. On l'a donc saisi dans son intégralité, puis regroupé par programme dans les nomenclatures suivantes:

CS du père de la femme et du père du mari (9 postes): 1-agriculteurs exploitants 2-salariés agricoles 3-artisans, commerçants, patrons-pêcheurs 4-industriels 5-professions libérales, cadres supérieurs 6-cadres moyens 7-employés, personnels de service, autres actifs 8-contremaîtres, ouvriers qualifiés, mineurs 9-ouvriers spécialisés, manoeuvres;

CS de la femme (10 postes dont un pour les inactives): 1-agricultrices exploitantes 2-artisanes, commerçantes, patrons pêcheurs 3-industriels, professions libérales 4-cadres supérieurs 5-cadres moyens 6-employées de bureau 7-employées de commerce, personnels de service, autres actives 8-contremaîtresses, ouvrières qualifiées, mineurs 9-salariées agricoles, ouvrières spécialisées, manoeuvres 10-inactives.

De la sorte, le tableau analysé comporte 810 cellules si on inclut les femmes inactives (N = 222450 mariages) et 729 cellules si on les exclut (N = 177844 mariages).

<sup>44</sup> - Selon les critères statistiques conventionnels, chacun des modèles considérés est rejeté, mais ceci doit être mis en rapport avec la taille très importante de l'échantillon. Il est donc utile de se référer à la statistique "R<sup>2</sup>" qui exprime la proportion du khi-deux du modèle de base (modèle 1) prise en compte par l'ajustement d'un modèle plus complexe.

Modèle	Degrés de liberté	Khi-deux	"R <sup>2</sup> "
<u>sur les mariages où la femme a un emploi (N = 177844)</u>			
1 (FF) (M)	640	44724,6	
2 (PF) (PM)	576	10308,1	77,0%
3 (PF) (FM)	576	25197,0	43,7%
4 (PF) (PM) (FM)	512	852,4	98,1%
<u>sur l'ensemble des mariages (N = 222450)</u>			
1 (FF) (M)	712	58975,4	
2 (PF) (PM)	648	11117,8	81,1%
3 (PF) (FM)	640	38505,8	34,7%
4 (PF) (PM) (FM)	576	1908,2	96,8%

Considérons les mariages pour lesquels la femme a un emploi. C'est le modèle 4 qui produit le meilleur ajustement. Ceci confirme donc que, dans la détermination du milieu de mariage, la profession exercée par la femme importe. Cependant, l'examen des modèles 2 et 3 montre que la détermination du milieu de mariage dépend beaucoup plus fortement de la profession du père de la femme que de la sienne propre<sup>45</sup>. Analyser l'ensemble des mariages en incorporant ceux où la femme est inactive ne modifie en rien ces conclusions et renforce même la différence d'impact entre milieu d'origine et position propre de la femme dans la détermination du milieu de mariage.

Plutôt que de faire référence au moment du mariage, on peut analyser des données croisant, pour des femmes mariées de différents âges, position sociale du père, position sociale propre et position sociale du mari. C'est ce qu'ont fait PORTOCARERO, GOLDTHORPE et PAYNE, ERIKSON et GOLDTHORPE<sup>46</sup> à partir de données récentes émanant de divers pays européens, notamment la France, la Grande-Bretagne et la Suède. Une question importante était de savoir si l'association statistique entre position sociale du père de la femme et position sociale du mari observée dans une table de mobilité par le mariage pouvait être considérée comme fallacieuse, i.e. si elle pouvait ne provenir que de la combinaison des associations entre

<sup>45</sup> - On confirme ici la conclusion de THELOT qui a analysé ces données par une méthode différente (THELOT, 1982, op.cit., pp. 187-194) mais on contredit du même coup DE SINGLY qui, à partir des mêmes données, conclut en page 251 de sa thèse: "Le rendement matrimonial de la valeur professionnelle et le rendement matrimonial de la valeur sociale héritée sont approximativement équivalents sur le marché du mariage pour une femme."

DE SINGLY F., 1983. - Fortune et infortune de la femme mariée, thèse de Doctorat d'Etat, 2 tomes, Paris, Université René Descartes.

<sup>46</sup> - PORTOCARERO, 1985, op.cit., pp. 113-115. GOLDTHORPE, PAYNE, 1986, op.cit., pp. 542-544. ERIKSON, GOLDTHORPE, pp. 32-35 de l'étude suivante:  
ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., 1988. - Does the class mobility of women differ from that of men? Cross-sex comparison in cross-national perspective, CASMIN-Projekt (Comparative analysis of social mobility in industrial nations), Universität Mannheim, working paper n° 15.

position du père de la femme et position propre de la femme d'une part, position propre de la femme et position du mari d'autre part. L'analyse statistique réalisée au moyen de modèles log-linéaires montre que les trois associations entre deux variables sont présentes et significatives; il subsiste donc un lien entre position du père de la femme et position du mari irréductible à une médiation par la position propre de la femme. De plus, comme le montrent ERIKSON et GOLDTHORPE, ce lien s'avère être nettement plus fort que celui entre position propre de la femme et position du père du mari observé lorsqu'une analyse identique est conduite du point de vue des hommes, i.e. sur un tableau croisant position sociale de l'homme, position sociale de son père et position sociale propre de l'épouse.

C'est donc à une conclusion en demi-teinte que conduisent les développements précédents. Que le milieu de mariage d'une femme dépende davantage de la position sociale de son père que de sa position propre ou qu'il existe une association statistique entre position du père et position du conjoint plus forte pour les femmes mariées que pour les hommes mariés paraît confirmer la thèse de la dépendance de la position sociale de la femme. Le caractère partiel et insuffisant de cette thèse est néanmoins mis en lumière si l'on considère que la profession propre de la femme détermine en partie le milieu de mariage.

## 2.2. Sur l'importance du travail de l'épouse dans les ménages de petits indépendants

C'est sans doute dans les ménages de petits indépendants que l'attribution à la femme de la position sociale de son mari paraît de prime abord la moins problématique. N'est-il pas fréquent, en effet, que la femme ait ici le statut d'aide familiale? C'est oublier cependant que des entreprises individuelles telles que les boucheries et les boulangeries font du travail familial une quasi-obligation<sup>47</sup>, que la position sociale acquise doit être considérée comme la position d'un couple et que les caractéristiques masculines n'entrent pas seules en jeu dans sa détermination.

---

<sup>47</sup> - D'après l'enquête Emploi 1986, les couples mariés représentent 93 à 94% des entreprises individuelles de boucherie-boulangerie.

CEZARD M., 1988. - "Les femmes dans les entreprises individuelles: tradition et autonomie", Economie et statistique, 209, pp. 33-38.



Un tel fait transparaît nettement dans l'analyse que mène Isabelle BERTAUX-WIAME du processus d'installation dans la boulangerie artisanale en France, sur la base d'une enquête par entretiens<sup>48</sup>. Rares sont en effet les fils de boulanger qui consentent à reprendre le fonds de leur père, du fait des conditions pénibles d'exercice du métier; ainsi se trouve ouverte une authentique voie de mobilité sociale pour les jeunes ouvriers boulangers qui souhaitent se mettre à leur compte. Il ne suffit pourtant pas qu'un ouvrier boulanger trouve un fonds disponible, accepte de s'endetter lourdement et de travailler durement pour que l'installation soit effective. Une condition sine qua non est en effet le mariage: le jeune ouvrier doit trouver une épouse qui accepte de partager son projet d'installation et de réaliser les sacrifices nécessaires. Du refus ou de l'acceptation de la jeune femme dépend en fait l'installation, c'est-à-dire la transformation de l'ouvrier boulanger en artisan boulanger. Une boulangerie artisanale se tient en effet à deux. Le pain est fait par l'homme mais la boutique est tenue par la femme et c'est de cette dernière que dépend en définitive le sort de la boulangerie, c'est-à-dire la réussite ou l'échec de l'installation. Trouver une femme est donc, pour un ouvrier boulanger désireux de se mettre à son compte, une condition nécessaire. Que la femme tienne la boutique ouverte de longues heures, qu'elle accueille les clients avec amabilité est une condition nécessaire à la réussite de l'entreprise. Comme l'écrit en effet Isabelle BERTAUX-WIAME:

"Il n'est pas rare de voir une boulangerie fermer parce que la boulangère est décédée, ou simplement parce qu'elle a quitté son mari: celui-ci ne saurait la remplacer par une simple vendeuse qui, n'ayant pas d'intérêt particulier à la vente, ferait son travail de façon routinière. Ainsi l'artisan boulanger qui se retrouve seul, se voit obligé de fermer boutique et de redevenir ouvrier. L'inverse n'est d'ailleurs pas vrai: une boulangère seule peut embaucher un ouvrier pour fabriquer le pain et ainsi continuer à tenir son fonds sans inconvénient majeur."

Que l'installation dans la boulangerie artisanale dépende à ce point de la mobilisation du couple et que le travail de la femme joue ainsi un tel rôle dans la transformation de la position sociale de la famille n'est à l'évidence guère compatible avec l'affirmation d'une dépendance de la position sociale de la femme à l'égard de celle de son mari. S'il est exact que, dans les ménages de petits indépendants, l'homme et

<sup>48</sup> - BERTAUX-WIAME I., 1982. - "L'installation dans la boulangerie artisanale", *Sociologie du travail*, 24(1), pp. 8-23.

la femme disposent d'une même position sociale, c'est beaucoup plus du fait d'une dépendance réciproque qu'en vertu d'une dépendance asymétrique de la position sociale de l'une par rapport à celle de l'autre.

### 2.3. Recherches empiriques sur le statut social des femmes et des familles

Pour tenter d'évaluer la validité empirique de la thèse de la dépendance de la position sociale de la femme, une troisième manière peut consister à faire référence aux recherches sur la détermination du statut social des femmes et des familles. Celles-ci, fort nombreuses, ont principalement été conduites aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, avec des méthodologies diverses<sup>49</sup>.

Les recherches de Peter H. ROSSI ont pour but la découverte des principes généraux d'évaluation qui gouvernent l'attribution, par les autres, d'un certain statut social à une famille. A cette fin, ROSSI a mis au point un dispositif original, la méthodologie des vignettes<sup>50</sup>. Elle consiste à créer des vignettes décrivant des familles fictives sous leurs caractéristiques principales en variant systématiquement la combinaison des caractéristiques. Dans les premières recherches de ROSSI, chaque vignette utilisait les variables suivantes: profession du mari, profession de la femme (incluant la catégorie "femme au foyer"), nombre d'années d'études du mari et de la femme. Par la suite, la description des familles fut rendue plus précise en incorporant d'autres caractéristiques telles que la race, l'âge du mari et de la femme, le nombre d'enfants, le type d'habitation et le statut d'occupation du logement. Dans une seconde phase, les vignettes élaborées sont soumises à un échantillon de quelques centaines d'adultes qui reçoivent la consigne d'évaluer le statut social de chaque famille sur une échelle en neuf points. Enfin, une analyse de régression multiple -où la variable à expliquer est constituée par la série des

<sup>49</sup> - Il n'est pas possible, dans le cadre de cette introduction, de procéder à une revue détaillée de ces recherches qui, pour un certain nombre, ont été présentées par DE SINGLY dans le chapitre 6 de sa thèse (1983, op.cit., pp. 736-770). On cherchera néanmoins à distinguer les différents courants de recherche et à faire apparaître les principaux résultats qui se dégagent.

<sup>50</sup> - Voir notamment les publications suivantes:  
SAMPSON W.A., ROSSI P.H., 1975. - "Race and family social standing", *American sociological review*, 40(2), pp. 201-214.  
NOCK S.L., ROSSI P.H., 1979. - "Household types and social standing", *Social forces*, 57(4), pp. 1325-1345.  
ROSSI P.H., 1979. - "Vignette analysis: uncovering the normative structure of complex judgments" dans MERTON R.K., COLEMAN J.S., ROSSI P.H. (éd.), *Qualitative and quantitative social research. Papers in honor of Paul F. Lazarsfeld*, New York, Free Press, pp. 176-186.

scores attribués et les variables explicatives sont les caractéristiques des vignettes<sup>51</sup> - permet d'évaluer le poids de chaque caractéristique dans la détermination du statut social familial. Bien que, dans le détail, on puisse observer une certaine variabilité des résultats, les trois points suivants se dégagent nettement de l'ensemble des recherches de ROSSI:

- l'évaluation du statut social familial dépend en premier lieu de la profession et du niveau d'instruction des conjoints alors que les autres variables ont un poids moindre;

- dans l'évaluation du statut social, le poids accordé à la profession excède celui accordé au niveau d'instruction;

- du point de vue de la profession comme de celui du niveau d'instruction, les caractéristiques masculines ont plus de poids que les caractéristiques féminines dans la détermination du statut social familial; par exemple, dans l'article qu'il publie en 1975, ROSSI note que, pour les répondants de race blanche, un point supplémentaire de prestige de la profession augmente le statut social familial de 0,27 point s'il s'agit de la femme, mais de 0,53 point s'il s'agit du mari et une année d'études supplémentaire ajoute 0,81 point au statut familial dans le cas de l'épouse contre 1,31 point dans le cas du mari; de même, dans "Household types and social standing", bien que les différences soient plus faibles, ce sont encore les variables masculines qui ont le plus grand poids car le rapport du coefficient de régression de la profession du mari à celui de la profession de la femme vaut 1,11 pour les couples mariés ayant des enfants mineurs.

ROSSI n'en déduit pas pour autant que le statut familial ne dépend guère de la profession et du niveau d'instruction de l'épouse. Au contraire, dans les analyses de régression effectuées, les coefficients associés à ces variables sont très significatifs et ROSSI conclut que les mesures du statut social familial qui ne prennent pas en compte les caractéristiques individuelles de la femme sont d'une imprécision grossière. C'est aussi la méthodologie des vignettes qu'emploie NILSON (1976<sup>52</sup>), mais les familles ne sont décrites que par la profession du mari et celle de la femme (incluant la catégorie "femme au foyer") et il s'agit, pour les répondants, d'évaluer le statut social de la femme et non celui de la famille dans son ensemble. Les résultats obtenus montrent que, lorsqu'ils évaluent le statut social d'une femme mariée, les répondants

<sup>51</sup> - Dans l'analyse, les professions du mari et de la femme sont codées à partir de leur score sur une échelle de prestige des professions.

<sup>52</sup> - NILSON L.B., 1976. - "The social standing of a married woman", *Social problems*, 23(5), pp. 581-592.

hommes et femmes accordent un poids approximativement égal aux professions des conjoints; cependant, le statut d'une femme au foyer dépend davantage de la profession de son mari que celui d'une femme ayant une activité professionnelle.

A côté de l'évaluation du statut social de familles fictives, une seconde voie de recherche porte sur l'analyse de la position sociale subjective et de ses déterminants. Dans cette perspective, il s'agit de voir dans quelle mesure le sentiment d'appartenance d'une femme à une classe sociale donnée dépend de ses propres caractéristiques -niveau d'instruction, profession- ou de celles de son mari. C'est dans cette voie de recherche que les résultats ont été les plus controversés. L'étude initiale est celle de FELSON et KNOKE (1974<sup>53</sup>) qui envisagent trois modèles: le modèle de l'emprunt selon lequel la position sociale subjective d'une femme mariée ne dépendrait que des caractéristiques de son père et de son mari, le modèle de l'indépendance selon lequel la classe sociale subjective de la femme ne serait liée qu'à ses caractéristiques propres, le modèle du partage enfin pour lequel à la fois les caractéristiques propres et celles du mari interviendraient. Un échantillon national conduit les auteurs à rejeter le modèle de l'indépendance au profit de celui de l'emprunt car, dans l'analyse de la position sociale subjective des femmes, leurs caractéristiques propres n'ajoutent qu'une faible part à la variance déjà expliquée par la prise en compte du père et du mari. Les auteurs soulignent néanmoins qu'un modèle du partage n'est pas totalement écarté puisqu'une analyse de parcours montre un effet positif du niveau d'éducation de la femme sur la position sociale subjective. C'est à une conclusion différente que parviennent RITTER et HARGENS<sup>54</sup>. Analysant des données américaines recueillies sur 566 femmes mariées ayant une activité professionnelle, ils concluent que la profession de la femme a approximativement le même effet sur son sentiment d'appartenance de classe que celle de son mari<sup>55</sup>.

<sup>53</sup> - FELSON M., KNOKE D., 1974. - "Social status and the married woman", *Journal of marriage and the family*, 36(3), pp. 516-521.

<sup>54</sup> - RITTER K.V., HARGENS L.L., 1975. - "Occupational positions and class identifications of married working women: a test of the asymmetry hypothesis", *American journal of sociology*, 80(4), pp. 934-948.

<sup>55</sup> - Des résultats analogues ont été obtenus par d'autres auteurs; voir par exemple BERK et KINGSTON (1982). L'étude de RITTER et HARGENS a été reproduite en Grande-Bretagne par ABBOTT et SAPSFORD (1986): bien que catégorie professionnelle du mari et de la femme contribuent indépendamment à l'explication de la position sociale subjective de la femme, la première variable est un bien meilleur prédicteur; elle est cependant concurrencée par le niveau d'éducation de la femme; voir également sur ce point ABBOTT (1987).

BERK M.L., KINGSTON P.W., 1982. - "Working couples and class identification", *Sociological spectrum*, 2(1), pp. 31-39.

ABBOTT P., SAPSFORD R., 1986. - "Class identification of married working women: a critical replication of RITTER and

Parmi les recherches récentes sur la détermination de la position sociale subjective, l'étude américaine de DAVIS et ROBINSON (1988<sup>56</sup>) revêt un intérêt particulier du fait de son caractère temporel. Constatant la croissance des taux d'activité professionnelle féminins aux Etats-Unis, DAVIS et ROBINSON cherchent à répondre aux trois questions suivantes:

- les femmes mariées prennent-elles de plus en plus en compte leurs propres caractéristiques et de moins en moins en compte celles de leur époux dans l'évaluation de leur position de classe? en d'autres termes, les femmes évoluent-elles d'un modèle de l'emprunt vers un modèle du partage ou même de l'indépendance?

- les hommes mariés commencent-ils à prendre en compte les caractéristiques de leur épouse dans l'évaluation de leur position de classe? en d'autres termes, les maris évoluent-ils d'un modèle de l'indépendance vers un modèle du partage?

- le procès d'identification à une classe sociale devient-il de plus en plus semblable pour les hommes et les femmes mariés?

Les données utilisées proviennent d'échantillons nationaux et ont été recueillies au cours des années 1974-1978 d'une part, 1980-1985 d'autre part. Dans la première période comme dans la seconde, pour les couples où la femme a une activité professionnelle comme pour ceux où elle est au foyer, c'est le modèle de l'indépendance qui domine la détermination de la position sociale subjective des hommes mariés: les analyses de régression effectuées montrent que les caractéristiques des épouses ont un poids faible dans l'explication de la position sociale subjective des maris. Pour les femmes mariées actives par contre, on observe, de la première période à la seconde, un glissement du modèle de l'emprunt vers celui du partage. Alors que, dans la première période, seuls les coefficients de régression associés aux caractéristiques du mari étaient significatifs, ceux-ci perdent en importance durant la seconde période au profit des variables niveau d'éducation et revenu de la femme qui deviennent des prédicteurs significatifs de sa position sociale subjective. Enfin, un glissement analogue, quoique moins prononcé, du modèle de l'emprunt vers celui du partage est également observé pour la détermination de

---

HARGENS<sup>5</sup>, *British journal of sociology*, 37(4), pp. 535-549.

ABBOTT P., 1987. - "Women's social class identification: does husband's occupation make a difference?", *Sociology*, 21(1), pp. 91-103.

<sup>56</sup> - DAVIS N.J., ROBINSON R.V., 1988. - "Class identification of men and women in the 1970s and 1980s", *American sociological review*, 53(1), pp. 103-112.

la classe sociale subjective des femmes mariées sans activité professionnelle.

Que les hommes relèvent du modèle de l'indépendance alors que les femmes font référence à celui de l'emprunt ou du partage est également observé par ERIKSON et GOLDTHORPE<sup>57</sup>. Ceux-ci procèdent à une analyse secondaire de données tirées d'échantillons nationaux allemand, américain, britannique, hongrois, norvégien et suédois. Les données se présentent sous la forme de tableaux de contingence à trois dimensions croisant, pour chaque sexe, position sociale du répondant (R), position sociale du conjoint (C) et position sociale subjective du répondant (S). L'analyse est conduite au moyen de modèles log-linéaires qui prennent en compte l'homogamie entre les conjoints, i.e. autorisent l'association (RC). Elle montre que, dans le cas des hommes, une association forte et significative existe entre leur position de classe et leur position sociale subjective. Lorsque cette association (RS) et l'homogamie (RC) sont prises en compte, l'association (CS) entre position sociale propre de l'épouse et position subjective de l'homme est faible voire non significative. Dans le cas des femmes, une association significative est également détectée entre position sociale propre et position sociale subjective mais elle est beaucoup moins forte que dans le cas des hommes. De plus, même lorsque cette association (RS) et l'homogamie (RC) sont prises en compte, une association (CS) plus significative est généralement observée entre la position de classe du mari et la position sociale subjective de la femme. Enfin, quand les associations (RS) et (CS) sont considérées séparément, la seconde apparaît plus forte que la première et la position sociale subjective de la femme dépend de ce fait davantage de la position de classe de son mari que de la sienne propre.

C'est donc ici encore à une conclusion nuancée que l'on parvient. Les recherches de ROSSI sur l'évaluation du statut social familial montrent que la profession et l'éducation de l'épouse sont des déterminants significatifs. De même, les différents travaux sur la position sociale subjective des femmes mariées font place, malgré leurs divergences, à une influence -variable selon les études- des caractéristiques individuelles de la femme sur son sentiment d'appartenance de classe. Ces résultats concordent mal avec la thèse de l'assimilation de la position sociale de la femme à celle de son mari. Il n'en reste pas moins que les mêmes travaux mettent au jour

<sup>57</sup> - ERIKSON, GOLDTHORPE, 1988, op.cit., pp. 8-10.

le poids important des caractéristiques masculines dans l'évaluation du statut familial et l'explication de la position sociale subjective des femmes mariées. Une nouvelle fois, la thèse de la dépendance de la position sociale de la femme n'est pas rejetée catégoriquement, mais elle apparaît insuffisante.

#### 2.4. Position sociale du mari, position sociale de la femme et préférence partisane

De multiples travaux de sociologie politique ont mis en évidence la liaison existant entre position sociale occupée et préférence partisane. Si la position sociale de la femme était absolument dépendante de celle de son époux et n'était pas liée à ses caractéristiques propres, on devrait observer, à position sociale du mari contrôlée, l'indépendance statistique de la préférence partisane de la femme à l'égard de sa position propre, définie à partir de sa profession. Les sociologues anglais HEATH et BRITTEN testent cette proposition à partir de l'enquête britannique d'élection réalisée en 1979<sup>58</sup>. Les données analysées croisent, pour les femmes mariées actives, préférence partisane (P), position sociale propre (R) et position sociale du conjoint (C). Bien qu'il existe une association puissante (CP) entre position sociale du mari et préférence partisane de la femme, le modèle log-linéaire (RC)(CP) selon lequel le choix politique de la femme ne dépendrait pas directement de sa position propre n'est pas acceptable selon les critères statistiques usuels. C'est seulement lorsqu'une association nette entre position propre de la femme et préférence partisane est incluse -modèle (RC)(CP)(RP)- qu'un ajustement correct est obtenu<sup>59</sup>. Avant de conclure que "les professions des femmes créent une différence", HEATH et BRITTEN se demandent toutefois si l'association observée entre position propre et choix politique des femmes ne proviendrait pas uniquement de différences dans la position sociale de leur père; une reprise de l'analyse sur l'ensemble des femmes mariées actives filles d'ouvrier montre cependant qu'à origine sociale homogène, il subsiste une association significative entre position propre et choix politique des femmes<sup>60</sup>.

<sup>58</sup> - HEATH A., BRITTEN N., 1984. - "Women's jobs do make a difference: a reply to GOLDTHORPE", *Sociology*, 18(4), pp. 475-490.

<sup>59</sup> - HEATH et BRITTEN réitèrent cette analyse sur un autre échantillon, pour les femmes mariées actives d'une part, pour l'ensemble des femmes mariées d'autre part, et obtiennent dans chaque cas des résultats identiques.

<sup>60</sup> - Dans un ouvrage précédent (1981, op.cit., pp. 239-243), HEATH avait déjà montré que, à origine et position sociales contrôlées, il subsistait une association forte entre la préférence politique d'un homme et la position sociale de son beau-père. HEATH notait ainsi la médiation des femmes dans les processus d'affiliation politique masculine, mais soulignait également le caractère ambigu de l'interprétation causale: les données ne permettent pas

ERIKSON et GOLDTHORPE<sup>41</sup> ne contestent pas que la préférence politique d'une femme puisse varier selon sa profession mais ils soulignent la forte asymétrie qui existe, comme dans le cas de la position sociale subjective, entre les hommes et les femmes mariés. Les données britanniques, allemandes et suédoises qu'ils utilisent montrent que, dans le cas des hommes, le modèle qui ne fait dépendre la préférence partisane que de la position sociale propre s'ajuste mieux que celui qui ne fait dépendre le choix politique que de la position du conjoint. C'est cependant l'inverse qui est observé pour les femmes. Enfin, le premier modèle s'ajuste mieux chez les hommes que chez les femmes, mais le second est plus proche de la réalité chez les femmes que chez les hommes.

### 3. Une conclusion provisoire

---

Dans les pages précédentes, on a tenté de procéder à une évaluation empirique de la thèse de la dépendance de la position sociale des femmes, et spécialement des femmes mariées. La conclusion de cette analyse peut être résumée comme suit. Il subsiste aujourd'hui encore une empreinte forte de la position sociale de l'homme sur celle de son épouse. Il serait néanmoins exagéré de soutenir la thèse d'une détermination absolue car certaines variables liées à la position sociale -telles le sentiment d'appartenance de classe ou la préférence partisane- portent la marque des caractéristiques individuelles des femmes, notamment de la profession qu'elles exercent et de leur éducation. Par ailleurs, les évolutions sociales en cours dans les sociétés industrielles occidentales et principalement l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes sous sa forme salariée -le plus souvent indépendante d'une unité économique familiale- tendent à accentuer la part d'autonomie des femmes dans la détermination de leur identité et de leur position sociales et invitent donc à accorder une importance croissante aux caractéristiques individuelles des femmes.

Une première conséquence est qu'une étude relative à la mobilité sociale intergénérationnelle des femmes doit prendre en compte à la fois la mobilité par le mariage et la mobilité observée en référence à la position occupée sur le marché du travail. L'analyse de la mobilité par le mariage est bien sûr centrale dans le cas des femmes sans activité profes-

---

de décider entre les deux propositions, "les hommes de gauche épousent des filles de la classe ouvrière", "les filles de la classe ouvrière encouragent leur mari à voter à gauche".

<sup>41</sup> - ERIKSON, GOLDTHORPE, 1988, op.cit., p. 11.



sionnelle, actuelle ou passée, mais elle reste une dimension importante pour l'ensemble des femmes mariées ainsi que le soulignent les recherches rappelées dans les pages précédentes. De même, l'analyse de la mobilité intergénérationnelle par la profession est centrale pour les femmes célibataires qui ne sont pas rattachées à une famille conjugale, mais elle constitue aussi une dimension essentielle pour l'ensemble des femmes du fait des évolutions sociales en cours dans les sociétés industrielles.

Puisque, dans les sociétés occidentales, l'activité professionnelle des femmes tend à devenir de plus en plus la norme<sup>62</sup>, une seconde conséquence est que l'étude de la mobilité sociale des femmes sur le marché du travail doit, beaucoup plus que par le passé, être considérée comme une composante importante de l'analyse de la stratification sociale et doit être prise en compte -en complément de l'analyse de la mobilité masculine- dans l'étude de la transmission intergénérationnelle des inégalités sociales et l'examen de la formation et de la transformation des classes sociales. L'importance théorique que nous accordons à la prise en compte de la mobilité sociale des femmes sur le marché du travail suppose cependant que l'on puisse montrer que la position sociale propre des femmes actives est, plus que par le passé, une composante à prendre en compte dans la détermination de la position sociale d'une famille. On présentera, dans le chapitre 1, un ensemble de données empiriques qui tendent à montrer qu'une telle évolution a vu le jour, en France, entre les années soixante et les années quatre-vingt.

## II. QUELQUES JALONS POUR COMPRENDRE L'ABSENCE DE RECHERCHES FRANÇAISES SUR LA MOBILITE FEMININE PAR LA PROFESSION

---

Augmentation du niveau d'instruction féminin et tendance croissante des femmes à investir et rentabiliser leur éducation sur le marché du travail ont été à l'origine des études étrangères sur la mobilité sociale des femmes par la

---

<sup>62</sup> - Ainsi, dans le cas de la France, les projections de l'INSEE font apparaître que la féminisation de la population active devrait se poursuivre d'ici la fin du siècle, qu'en l'an 2000 les taux d'activité des femmes seraient stables entre 25 et 50 ans et que le comportement d'activité des femmes de 25 à 54 ans serait pratiquement aligné sur le modèle masculin.

MARCHAND D., 1986. - "La population active commence à diminuer juste après l'an 2000", *Economie et statistique*, 190, pp. 41-54.

profession. De telles évolutions se sont aussi produites en France. Prenons par exemple le cas de l'éducation<sup>63</sup>. En 1951, Alain GIRARD soulignait que, pour l'ensemble de la France, les effectifs des élèves du second degré avaient, entre 1920 et 1948, doublé dans le cas des garçons, mais quadruplé dans celui des filles<sup>64</sup>. De même, analysant les résultats de la première enquête sur la formation et la qualification des Français, PRADERIE, SALAIS et PASSAGEZ notaient<sup>65</sup>:

"Un premier résultat, essentiel, est que pour les jeunes générations (25 à 29 ans à l'enquête), on constate une similarité remarquable des populations masculine et féminine sauf toutefois pour les études prolongées au-delà de 19 ans, plus fréquentes chez les garçons.

La situation était bien différente une vingtaine d'années plus tôt: si la proportion des élèves poussant leurs études au-delà de 14 ans était la même chez les garçons et chez les filles (environ 21%), les abandons étaient, à partir de cet âge, beaucoup plus rapides chez les jeunes filles; environ 3% des jeunes filles poursuivaient leurs études au-delà de 19 ans contre 6% des jeunes gens (...). La prolongation des études, très forte pour l'ensemble de la population, a donc été plus rapide chez les jeunes filles que chez les jeunes gens."

Ce mouvement ne s'est pas démenti par la suite<sup>66</sup>. Les données de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1985 permettent une vue d'ensemble de cette évolution en fournissant pour chaque sexe et par tranche d'âge quinquennale la proportion de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supé-

<sup>63</sup> - Les aspects principaux de la croissance de l'activité professionnelle des femmes en France seront rappelés dans les chapitres 1 et 2.

<sup>64</sup> - GIRARD A., 1951. - "Mobilité sociale et dimension de la famille - Deuxième partie. Enquête dans les lycées et les facultés", *Population*, 6(1), pp. 103-124.

<sup>65</sup> - PRADERIE, SALAIS, PASSAGEZ, 1967, op.cit.

<sup>66</sup> - Dans un article récent, ESTABLET(1988) parle à ce sujet de subversion dans la reproduction scolaire; il rappelle qu'en 1969, le nombre des filles qui présentent le baccalauréat rejoint celui des garçons et qu'en 1975 l'effectif des étudiantes égale, à peu près, celui des étudiants; depuis ces dates, dans les deux cas, les filles l'emportent sur les garçons. Pour d'autres données à ce sujet, voir notamment PASQUIER(1981), BAUDELLOT et al.(1981) sur la féminisation de l'université française, CAPDEVIELLE et GRAPIN(1976), CLEMENCEAU et DE VIRVILLE (1981) sur le niveau de formation des garçons et des filles à la sortie du système scolaire.

CAPDEVIELLE Y., GRAPIN P., 1976. - "L'insertion professionnelle à la sortie du système scolaire: quelques exemples sur la période récente", *Economie et statistique*, 81-82, pp. 57-72.

CLEMENCEAU P., DE VIRVILLE M., 1981. - "Garçons et filles face à leur insertion professionnelle", *Economie et statistique*, 134, pp. 27-42.

PASQUIER J., 1981. - "La formation des femmes - Première partie. La formation générale", *Revue française des affaires sociales*, 35(4), pp. 115-126.

BAUDELLOT C., BENOLIEL R., CUKROWICZ H., ESTABLET R., 1981. - *Les étudiants, l'emploi, la crise*, Paris, Maspero.  
ESTABLET R., 1988. - "Subversion dans la reproduction scolaire", *Revue économique*, 39(1), pp. 71-91.

rieur (Agrégation, Capes, diplôme de Grande Ecole, Doctorat, Licence, Maîtrise, BTS, DUT, diplôme du premier cycle du supérieur, diplôme paramédical ou social postérieur au baccalauréat) et la proportion de titulaires d'un baccalauréat général ou de technicien<sup>67</sup>:

Proportion (en %) de titulaires

Âges	d'un diplôme du supérieur		d'un baccalauréat général ou de technicien	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
25-29 ans	13,4	16,1	8,8	13,4
30-34 ans	13,0	15,6	9,0	11,0
35-39 ans	13,8	13,8	7,0	8,0
40-44 ans	13,0	11,6	7,1	7,4
45-49 ans	9,7	6,2	5,6	5,7
50-54 ans	6,2	3,9	4,0	4,9
55-59 ans	5,2	3,1	5,1	3,8
60-64 ans	5,9	3,0	6,3	4,2

Le rattrapage féminin apparaît nettement. Dans les générations nées jusqu'en 1930, que l'on considère la possession d'un diplôme du supérieur ou celle du baccalauréat (sans diplôme plus élevé), les hommes l'emportent sur les femmes. Dans les générations nées entre 1931 et 1945, la situation est intermédiaire: alors que la possession d'un diplôme du supérieur reste plus fréquente chez les hommes que chez les femmes, les secondes ont obtenu un peu plus souvent que les premiers un titre scolaire du niveau du baccalauréat (sans diplôme plus élevé). La génération née entre 1946 et 1950 marque une étape puisque la proportion de titulaires d'un diplôme du supérieur est identique pour les deux sexes. Enfin, dans les générations plus récentes, les femmes l'emportent sur les hommes pour les deux niveaux de diplôme considérés<sup>68</sup>.

Face à cette croissance rapide du niveau d'instruction des femmes en France et à son investissement sur le marché du travail, il est donc surprenant que les sociologues français n'aient guère porté leur attention sur la mobilité sociale

<sup>67</sup> - C'est le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale qui est considéré; l'âge est celui atteint au cours de l'année d'enquête; les données portent sur les Français de naissance ayant terminé leurs études et sont tirées du tableau 1 (pp. 26-27) de l'ouvrage suivant:

GOLLAC M., LAULHE P., SOLEILHAVOUP J., 1988. - Formation. Enquête formation qualification professionnelle de 1985, Paris, INSEE, vol.D129.

<sup>68</sup> - Un avantage masculin subsiste cependant pour la possession des diplômes les plus élevés. Par exemple, dans la génération née entre 1951 et 1955, 3,1% des femmes mais 5,3% des hommes sont titulaires d'une agrégation, d'un Capes, d'un diplôme de Grande Ecole ou d'un doctorat.

intergénérationnelle des femmes en référence à la profession qu'elles exercent. Une explication approfondie de ce fait mériterait une étude détaillée qui ne peut être conduite dans le cadre de cette introduction. Quelques éléments peuvent néanmoins être invoqués.

Peut-être faut-il tenir compte du fait que le mouvement des femmes est apparu plus tardivement en France que dans d'autres pays, notamment aux Etats-Unis, et qu'il a eu une ampleur plus limitée. Cette constatation est en particulier visible dans le regard que la sociologue américaine Catherine BODARD SILVER porte sur la société française du début des années soixante-dix<sup>69</sup>. Evoquant la représentation des femmes dans les professions de l'enseignement supérieur, elle s'étonne que le contraste entre un chiffre assez fort en bas de la hiérarchie universitaire et une participation très faible pour les grades les plus élevés n'ait pas entraîné en France, à la différence des Etats-Unis, un débat idéologique sur les problèmes spécifiques des femmes universitaires. De même, elle relève que l'ouvrage de Simone DE BEAUVOIR, Le deuxième sexe, publié en 1949, a rencontré en France -au moins jusqu'à la décennie soixante-dix- une audience limitée alors que sa traduction était largement lue et commentée dans les sociétés de langue anglaise. Dans sa tentative pour comprendre pourquoi le point de vue et le mouvement féministes ont été assez lents à se développer en France, l'auteur relève enfin qu'on ne trouve pas, parmi les penseurs français du dix-neuvième siècle, l'équivalent d'un John STUART MILL pour le combat qu'il a mené en faveur des droits des femmes dans la société anglaise<sup>70</sup>.

La raison principale nous paraît cependant devoir être cherchée dans les spécificités de la recherche française (ou francophone) sur la mobilité sociale. Au niveau international -tel qu'il apparaît notamment à travers les travaux du comité 28 sur la stratification sociale de l'Association Internationale de Sociologie-, la recherche sur la mobilité sociale prend très largement la forme d'études empiriques conduites sur la base d'enquêtes statistiques utilisant des questionnaires

---

<sup>69</sup> - BODARD SILVER C., 1973. - "Salon, foyer, bureau: women and the professions in France", American journal of sociology, 78(4), pp. 836-851.

<sup>70</sup> - MILL J.S., 1869. - L'asservissement des femmes, rééd. 1975, Paris, Payot.  
 Peut-être peut-on ajouter ici qu'au contraire, en France, un historien comme MICHELET, dans son ouvrage La femme, avait pour but avoué de faire universellement accepter le mariage comme destin de la femme et qu'il considérait que la pauvreté avec un mari était préférable à l'aisance relative qu'aurait apportée un travail à la jeune fille.  
 MICHELET J., 1859. - La femme, rééd. 1981, Paris, Flammarion.  
 On peut enfin souligner qu'en France, jusqu'à la loi du 13 juillet 1965 sur la réforme des régimes matrimoniaux, le mari conservait un droit d'opposition à l'activité professionnelle de sa femme.

standardisés sur des échantillons nationaux représentatifs. Les analyses effectuées font un usage fréquent de l'outil mathématique et des techniques modernes de modélisation statistique. Le paradigme quantitatif est en situation de dominance, sinon d'hégémonie et le champ de la mobilité sociale apparaît comme l'un des secteurs les plus mathématisés de la sociologie. Dans ce cadre s'est développé un intérêt continu pour l'étude de la mobilité sociale au sein d'équipes de recherche -notamment celles formées autour de Robert ERIKSON à Stockholm, de John H. GOLDTHORPE à Oxford ou de David L. FEATHERMAN et Robert M. HAUSER à l'université du Wisconsin à Madison- qui publient régulièrement les résultats de leurs recherches; c'est dans ce cadre qu'il faut situer également les travaux étrangers sur la mobilité sociale des femmes qui ont été cités dans les premières pages de cette introduction.

Il existe également en France un intérêt continu pour l'étude de la mobilité sociale mais les paradigmes de recherche sont plus diversifiés. Alors que les ouvrages de Raymond BOUDON (1973a, 1973b)<sup>71</sup> et de Claude THELOT (1982)<sup>72</sup> peuvent être rattachés au courant international évoqué plus haut, la critique menée par Daniel BERTAUX<sup>73</sup> du caractère transversal des enquêtes statistiques et de leur inadaptation à la saisie du développement longitudinal des trajectoires sociales a conduit en France à étudier également la mobilité sociale à partir de récits de vie et d'histoires de familles<sup>74</sup>. Or, ce fait est d'une importance particulière car quelques travaux ont été conduits sur la mobilité sociale des femmes à partir d'une approche biographique. Ainsi, décrivant son analyse des places et fonctions différentielles des femmes et des hommes dans la structure sociale, Martine CHAUDRON écrit-elle: "A partir du moment où l'on s'est posé la question de la trajectoire sociale des femmes, on a dû faire des entretiens biographiques"<sup>75</sup>. De même, relatant son analyse de la mobilité sociale des femmes,

<sup>71</sup> - BOUDON R., 1973a. - L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles, Paris, Colin.

BOUDON R., 1973b. - Mathematical structures of social mobility, Amsterdam, New York, Elsevier.

<sup>72</sup> - THELOT, 1982, op.cit.

<sup>73</sup> - BERTAUX, 1974, op.cit., pp. 354-360.

<sup>74</sup> - Dans un article récent, Daniel BERTAUX fait le point sur les méthodes qualitatives biographiques d'étude de la mobilité sociale et développe les potentialités des récits de vie et des histoires de familles. BERTAUX D., 1987. - "Du monopole au pluralisme méthodologique dans la sociologie de la mobilité sociale", Annales de Vaucluse, vol. Histoires de vies, histoires de familles, trajectoires sociales, 26, pp. 305-319.

<sup>75</sup> - CHAUDRON M., 1984. - "Sur les trajectoires sociales des femmes et des hommes: stratégies familiales de reproduction et trajectoires individuelles" dans Collectif, Le sexe du travail. Structures familiales et système productif, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, pp. 17-27.

la sociologue belge Bernadette BAWIN-LEGROS indique qu'elle considèrerait comme une impasse le fait d'appliquer à un nouvel objet (les femmes) l'appareil conceptuel et méthodologique mis en oeuvre pour les hommes et qu'elle a de ce fait utilisé une méthode des récits de vie<sup>76</sup>. Bien que, dans les deux cas, le caractère de nécessité d'une approche biographique soit peu explicite et apparaisse de ce fait quelque peu mystérieux, il faut donc souligner que l'absence de recherches françaises sur la mobilité sociale des femmes selon le courant international dominant va de pair avec -et peut sans doute s'expliquer par- la présence de quelques travaux utilisant une approche très différente, l'approche biographique<sup>77</sup>.

A propos de la prédilection pour l'approche biographique que manifestent actuellement les sociologues français dans l'étude de la mobilité sociale, et spécialement de la mobilité des femmes, on peut énoncer deux remarques. Tout d'abord, il est vrai que les questionnaires des enquêtes Formation-Qualification Professionnelle -qui constituent la première source de données statistiques sur la mobilité sociale en France- se prêtent imparfaitement à l'observation diachronique des trajectoires professionnelles. Pour l'étude de la mobilité sociale des femmes, ce fait constitue un handicap réel du fait de la forte imbrication entre vie familiale et vie professionnelle. Par exemple, dans le cas d'une femme mariée, le questionnaire permet de connaître l'année du mariage et les dates de naissance des enfants; on repère également l'année d'entrée dans la vie active et, à la date d'enquête et cinq ans auparavant, la situation de la femme (active occupée, demandeur d'emploi,...) et la profession éventuelle qu'elle exerce. En revanche, les données disponibles ne permettent pas de savoir si la femme a exercé une activité professionnelle de manière continue depuis sa jeunesse ou son mariage et, dans le cas contraire, de connaître le nombre d'interruptions de l'activité, leur durée et la période du cycle de vie où elles sont intervenues. Bien qu'elles recueillent des informations relatives à diverses périodes de la vie des individus, les enquêtes statistiques de l'INSEE sont conçues dans une optique transversale et non longitudinale et sont plus adaptées à l'observation de l'état de la mobilité sociale qu'à la description des processus concrets par lesquels s'infléchissent les trajectoires

---

<sup>76</sup> - BAWIN-LEGROS B., 1982. - "Du type d'explication possible au choix d'une méthode réelle: le cas particulier de la mobilité sociale des femmes à travers le récit d'une recherche", *Sociologie et sociétés*, 14(1), pp. 53-63.

<sup>77</sup> - On peut citer encore les recherches de Daniel BERTAUX et Isabelle BERTAUX-WIAME sur le thème "familles et mobilité sociale".

sociales<sup>78</sup>. A cet égard, la réalisation par l'Institut National d'Etudes Démographiques de l'enquête "Triple biographie" (biographie familiale, professionnelle, résidentielle) pourrait marquer une étape importante car cette enquête, qui utilise un questionnaire standardisé sur un échantillon national représentatif, a pour particularité d'être à la fois statistique et longitudinale<sup>79</sup>.

En second lieu, l'intérêt français ou francophone pour l'approche biographique dans l'étude de la mobilité sociale semble parfois aller de pair avec un rejet de la quantification et des techniques statistiques. C'est notamment le cas pour Bernadette BAWIN-LEGROS qui parle "d'une saturation éprouvée par de nombreux chercheurs des délices de la quantification, des régularités statistiques et de méthodes dont l'intérêt principal résidait dans la virtuosité technique"<sup>80</sup>. Nous ne partageons pas cette opinion. Au contraire, d'un point de vue méthodologique, notre travail aura pour ambition de montrer que les techniques de modélisation statistique sont des outils puissants pour rendre opératoires et tester des hypothèses sociologiques. Peut-être tient-on ici un autre élément d'explication de l'absence d'études statistiques françaises sur la mobilité sociale des femmes par la profession, de même que de la faiblesse de la participation française aux travaux actuels du comité 28 de l'Association Internationale de Sociologie: les méthodes quantitatives y règnent sans partage et les modèles couramment utilisés depuis 1974 ou 1975 dans l'analyse des

<sup>78</sup> - On peut rappeler ici qu'en conclusion d'un article utilisant les données de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1964, Jacqueline FRISCH plaidait pour la réalisation d'études longitudinales "qui permettraient, par l'observation des passages successifs des femmes du milieu familial au milieu du mari, en passant par le ou les milieux scolaires et professionnels, de saisir les conjonctions d'influences significatives et le développement de nouveaux comportements" (p. 190).

FRISCH J., 1976. - "Activité et inactivité professionnelle des femmes en fonction de leur origine sociale", Sociologie du travail, 18(2), pp. 169-191.

On peut enfin noter que le questionnaire de l'enquête de 1977 introduisait à titre expérimental l'aspect longitudinal puisque les individus enquêtés devaient décrire la succession des périodes d'activité professionnelle, de chômage et d'inactivité qu'ils avaient connue au cours des cinq années précédentes. Il n'est pas certain que cette expérience ait été concluante car elle n'a pas été reconduite dans l'enquête de 1985.

POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1982. - Mobilité professionnelle. Enquête formation qualification professionnelle de 1977, Paris, INSEE, vol.D91.

<sup>79</sup> - C'est dans cette voie que s'est engagée également l'équipe du GERM-CERCOM sous la direction de Francis GODARD:

BLOSS T., BOUFFARTIGUE P., CAGNASSO R., CHENU A., CUTURELLO P., DE CONINCK F., FRICKEY A., GODARD F., PENDARIES J.R., 1989. - Itinéraires féminins. Les calendriers familiaux, professionnels et résidentiels de deux générations de jeunes femmes dans les Alpes-Maritimes, rapport de recherche du GERM-CERCOM, EHESS-Centre de la Vieille Charité - Marseille, Université de Nice.

<sup>80</sup> - BAWIN-LEGROS B., 1988. - Familles, mariage, divorce. Une sociologie des comportements familiaux contemporains, Liège, Mardaga. La citation figure en page 61.

tables de mobilité sociale<sup>81</sup> sont peu connus et peu utilisés par les sociologues français...

### III. L'INTEGRATION DES FEMMES DANS L'ETUDE DE LA MOBILITE SOCIALE EN FRANCE: UNE PERSPECTIVE DE RECHERCHE POUR DEUX INTERETS

---

Ainsi qu'on l'a montré dans les premières pages de cette introduction, c'est très largement "par mari interposé" et sans référence à leurs caractéristiques propres que la mobilité sociale des femmes a été étudiée en France. La thèse de l'assimilation complète de la position sociale d'une femme mariée à celle de son époux paraît néanmoins insuffisante si l'on en juge par les analyses empiriques présentées plus haut. Mais, dans la recherche sur la mobilité sociale en France, les femmes sont-elles davantage présentes comme "épouses et mères de famille", selon l'expression de Daniel BERTAUX rappelée en ouverture de cette introduction? Ici encore, la réponse est assez largement négative car, par exemple, les études prenant en compte les caractéristiques maternelles dans l'analyse des trajectoires des enfants sont peu nombreuses et le diplôme de la mère apparaît comme la seule variable considérée. On peut ici mentionner trois recherches: celle de POHL et SOLEILHAVOUP (1982)<sup>82</sup> met en évidence la variation de la proportion de bacheliers selon le diplôme de la mère, à catégorie socio-professionnelle et diplôme du père contrôlés; c'est également le diplôme maternel qu'utilisent DE SINGLY et THELOT (1984, 1986)<sup>83</sup> - en plus de la position sociale du père et des deux grands-pères - pour caractériser l'ascendance des ouvriers et des cadres supérieurs dont ils étudient les formes de vie; enfin, après une première approche où la position sociale de la lignée maternelle est définie à partir de la profession du père de la mère, c'est encore la même variable de niveau scolaire qu'em-

---

<sup>81</sup> - Il s'agit principalement du modèle log-linéaire qui permet notamment l'analyse de tableaux de contingence à deux ou plus de deux dimensions. Une présentation de ces techniques figure dans l'annexe statistique générale de cet ouvrage. La popularité en France d'une autre méthode d'analyse de tableaux de contingence, l'analyse factorielle des correspondances, est aussi un élément pour expliquer a contrario la faible diffusion du modèle log-linéaire.

<sup>82</sup> - POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1982. - "La transmission du statut social sur deux ou trois générations", *Economie et statistique*, 144, pp. 25-42. Voir aussi POHL, SOLEILHAVOUP, BEN REZIGUE, 1983, op.cit.

<sup>83</sup> - DE SINGLY F., THELOT C., 1984. - "Ascendance et formes de vie", *Archives et documents*, 115, Paris, INSEE.  
DE SINGLY F., THELOT C., 1986. - "Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs", *Revue française de sociologie*, 27(1), pp. 47-86.



plioient GOLLAC et LAULHE(1987)<sup>84</sup> lorsqu'ils comparent le poids respectif des capitaux scolaires paternel et maternel dans la détermination du niveau de diplôme du fils. Deux aspects permettent de comprendre le faible nombre de recherches sur la mobilité sociale en France où sont prises en compte les caractéristiques maternelles: d'une part, ce n'est que depuis 1977 que figurent dans les enquêtes Formation-Qualification Professionnelle des questions relatives à la carrière scolaire et professionnelle de la mère; d'autre part, si l'on prend l'exemple de la sociologie américaine, c'est principalement dans le cadre de modèles d'analyse multivariée -de type analyse de régression ou analyse de parcours- qu'ont pu être incorporées, en plus des variables relatives au père, les variables décrivant les caractéristiques maternelles et il faut souligner l'impact limité qu'a eu ce type d'approche en France.

De la faible visibilité des femmes dans la littérature sociologique française consacrée à la mobilité sociale découle la perspective générale qui guide cette thèse: nous nous fixons comme programme de recherche l'intégration des femmes dans l'étude de la mobilité sociale intergénérationnelle en France et cette perspective générale est sous-tendue par deux intérêts.

Notre intérêt premier et principal porte sur l'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle des femmes en France. Dans ce cadre, c'est aux questions suivantes que nous tenterons de répondre. Quels sont les traits caractéristiques de la mobilité sociale féminine et, en particulier, selon quels aspects se différencie-t-elle de la mobilité masculine, beaucoup plus fréquemment étudiée? Dans quelle mesure la prise en considération de la mobilité sociale des femmes conduit-elle à réviser les conclusions sur la fluidité sociale en France dérivées des seules études masculines? Pour répondre à ces questions seront étudiées les deux formes de mobilité sociale féminine -par le mariage et par la profession- mais on mettra l'accent sur la seconde: d'une part, celle-ci n'a guère été analysée en France; d'autre part et surtout, cette étude revêt une importance croissante car l'activité professionnelle des femmes augmente en France depuis le milieu des années soixante et les professions féminines peuvent de plus en plus difficilement être considérées comme des éléments étrangers à la détermination de la position sociale des familles. De ce point de vue, le chapitre 1 constitue un préalable à l'étude de la mobi-

<sup>84</sup> - GOLLAC M., LAULHE P., 1987. - "Lignée paternelle, lignée maternelle: un rôle voisin dans l'hérédité sociale", *Economie et statistique*, 199-200, pp. 107-113.

lité sociale des femmes par la profession: à partir de l'analyse de données issues des recensements de population de 1962 à 1982, on y met au jour des évolutions -diminution de l'homogamie et affaiblissement de la tendance à la supériorité de la profession du mari- qui incitent à tenir compte de manière croissante des professions féminines dans le classement social des familles. Replacées dans le cadre d'une recherche sur la mobilité sociale entre générations, ces évolutions donnent à penser que l'analyse de la mobilité des femmes selon leur position propre sur le marché du travail est devenue, au fil du temps, une dimension à prendre en compte dans l'étude de la stratification sociale.

Les première et deuxième parties de l'ouvrage sont consacrées à l'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle des femmes en France à partir de données statistiques issues d'échantillons nationaux représentatifs. Les données utilisées proviennent pour l'essentiel de l'enquête sur l'emploi de 1953 et des enquêtes sur la formation et la qualification professionnelle de 1970, 1977 et 1985<sup>95</sup>. Le choix de n'utiliser qu'un matériel statistique est délibéré, eu égard à la richesse de ces données, à leur disponibilité et au fait qu'elles n'ont guère été analysées précisément auparavant. De plus, la présence de données comparables recueillies à des époques différentes est précieuse: dans l'analyse de la mobilité sociale des femmes en référence à la profession qu'elles exercent, on pourra notamment chercher à discerner si les transformations de l'activité professionnelle féminine se sont accompagnées de modifications dans la structure de la mobilité sociale entre générations. A ce stade pourtant, une difficulté surgit. Alors que les données de 1953, 1970 et 1977 utilisent la nomenclature des catégories socio-professionnelles (dite des CSP), celles de 1985 font appel à la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (dite des PCS) qui diffère suffisamment de la précédente pour que la comparaison de données sur une longue période soit compromise. En outre, bien que les transformations de l'activité féminine mais aussi l'évolution des comportements familiaux depuis le milieu des années soixante invitent à accorder, dans l'analyse de la mobilité sociale des femmes, une place particulière au point de vue temporel, il n'était matériellement pas possible d'introduire cette dimension au sein de chaque chapitre. Les deux arguments

---

<sup>95</sup> - Seule l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1964 n'est pas utilisée car les questions relatives à l'origine sociale n'ont pas été posées à l'ensemble des individus, mais seulement à ceux nés en 1918 ou après, âgés donc d'au plus 46 ans au cours de l'année d'enquête. Une liste détaillée des données utilisées figure dans l'annexe statistique générale de l'ouvrage.

précédents nous ont conduit au choix suivant: réservant pour des travaux ultérieurs l'examen détaillé des données les plus récentes de 1985, l'étude est centrée sur les données de 1970 et 1977 afin de former un socle sur lequel pourrait s'appuyer l'examen des conséquences éventuelles qu'ont eu, sur la mobilité sociale, les évolutions récentes des comportements professionnels et familiaux féminins. Les analyses conduites dans cette thèse concernent donc, pour l'essentiel, la décennie soixante-dix. Cependant, l'enquête de 1985 sera mise à contribution à deux reprises. D'une part, l'étude de l'évolution dans le temps de la mobilité sociale des femmes par la profession sera conduite sur la période 1953-1985, en utilisant le fait que le fichier de l'enquête de 1977 a été recodé selon la nouvelle nomenclature des PCS. D'autre part, un chapitre entier sera consacré à l'analyse détaillée d'une table de mobilité récente, celle obtenue en 1985 en croisant position sociale du père et position sociale propre pour les femmes françaises actives occupées, âgées de 35 à 59 ans.

C'est à une étude de la mobilité féminine selon une perspective classique qu'est dédiée la première partie. A l'aide de l'analyse de tables de mobilité féminines par la profession et par le mariage, on y examine dans quelle mesure la prise en compte des femmes dans la recherche sur la mobilité sociale modifie l'image de la société française dérivée des seules études masculines. Cette première partie s'ouvre par la comparaison de tables de mobilité par la profession, masculines (père-fils) et féminines (père-fille), observées en 1953, 1970 et 1977 (chapitre 2). Du point de vue de la destinée ou de celui du recrutement, quelles différences peut-on remarquer? Dans quelle mesure s'expliquent-elles par les différences entre les structures socio-professionnelles masculines et féminines? Y a-t-il à cet égard évolution entre 1953 et 1977? Le chapitre 3 étudie les transformations dans le temps de la mobilité intergénérationnelle des femmes, par le mariage et par la profession, depuis les années cinquante. Sur la base de l'analyse de tables masculines, on sait que la mobilité sociale s'est accrue assez fortement en France entre 1953 et 1977. Bien qu'elle provienne pour l'essentiel de changements structurels, cette évolution traduit aussi un léger accroissement de la fluidité sociale<sup>86</sup>; par contre, le mouvement paraît stoppé sur les années récentes car, entre 1977 et 1985, les destinées des

<sup>86</sup> - THELOT, 1982, op.cit.

hommes évoluent peu<sup>87</sup>. Ces tendances sont-elles spécifiques à l'observation de la mobilité sociale sur les hommes ou doivent-elles être considérées comme un mouvement plus général de la stratification sociale au sens où on en trouverait trace également dans les transformations de la mobilité des femmes? Quelle image de l'évolution de la mobilité sociale en France obtient-on lorsqu'on réunit dans une même analyse des tables masculines et féminines, par le mariage et par la profession? Enfin, l'étude statistique approfondie d'une table père-fille observée en 1985 forme le chapitre 4 et clôt la première partie; à l'aide de méthodes d'origine française ou anglo-saxonne, on y met l'accent sur les distances entre catégories sociales telles qu'elles sont révélées par la structure de la table de mobilité.

Procéder à une désagrégation des tables de mobilité classiques pour enrichir l'analyse de la mobilité sociale des femmes par la mise en jeu de nouvelles variables constitue l'objet de la deuxième partie. En incorporant le diplôme le plus élevé obtenu et la position sociale à l'entrée dans la vie active comme variables intermédiaires entre origine et position sociales, le chapitre 5 permet une description plus fine des parcours professionnels et achève la comparaison des trajectoires sociales masculines et féminines. C'est ici l'occasion d'évoquer les travaux américains sur l'acquisition du statut social et ses déterminants et d'employer, sur des données françaises, l'analyse de parcours qui en constitue la méthode d'accès privilégiée. En France, les travaux de BERTAUX et THELOT ont mis en évidence l'importance de la contre-mobilité et l'influence pérenne de l'origine sociale sur la trajectoire ultérieure. Ils n'ont cependant été réalisés que sur les hommes et on reprend l'examen des mêmes questions pour les femmes. Diplôme et position d'entrée dans la vie active ne constituent pourtant pas les seules variables à considérer dans l'analyse des trajectoires professionnelles féminines, contrairement à celle des trajectoires masculines car, du fait du rôle central joué par les femmes au sein des familles conjugales -que ce soit dans les tâches de tenue du foyer ou dans celles d'éducation des enfants-, les variables décrivant la situation familiale doivent figurer en bonne place dans l'analyse de la mobilité féminine. C'est tout d'abord à une étude de la mobilité sociale des femmes sur le marché du travail en fonction de l'état matrimonial que l'on procède dans le chapitre 6: à origine sociale semblable, existe-t-il des différences de destinée

---

<sup>87</sup> - GOLLAC M., LAULHE P., 1987. - "La transmission du statut social. L'échelle et le fossé", *Economie et statistique*, 199-200, pp. 85-93.

professionnelle entre femmes actives célibataires, mariées, veuves et divorcées et à quel moment du cycle de vie ces différences sont-elles générées? C'est enfin la mobilité sociale des femmes mariées qui forme l'objet d'étude du chapitre 7 où l'on adopte encore une perspective comparative qui a pour ambition de prendre en compte la diversité des situations de ces femmes quant à l'exercice d'une activité professionnelle: comparaison des formes que revêtent la mobilité par le mariage et celle par la profession pour une même population de femmes mariées ayant un emploi, mais aussi étude comparative de la mobilité sociale sur le marché du travail entre les femmes qui exercent une profession et celles qui, au moment de l'enquête, n'ont pas de métier mais en ont eu un auparavant, comparaison enfin, du point de vue de la mobilité maritale, entre les trois groupes de femmes mariées que les enquêtes françaises sur la formation et la qualification professionnelle permettent d'isoler (actives, ex-actives, femmes n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle). Ce sont encore de nouvelles variables qui, au sein du chapitre 8, sont introduites pour enrichir l'analyse de la mobilité sociale des femmes sur le marché du travail. A la différence des chapitres 5, 6 et 7 cependant, il ne s'agit pas ici de mieux caractériser la situation des femmes au moment où elles sont interrogées mais d'améliorer la description de leur milieu d'origine par la prise en compte de variables décrivant la situation de leur mère: exerçait-elle une activité professionnelle au moment où la fille terminait ses études et, dans ce cas, quelle était sa position sociale propre? Ne plus se contenter, au sein du chapitre 8, de la seule position paternelle pour décrire l'origine sociale des femmes est en vérité une tentative d'élucidation d'un constat qui apparaîtra fréquemment durant la première partie: celui d'une moindre tendance des femmes actives, comparativement aux hommes, à "hériter" de la position sociale paternelle. Dans ce cadre, à la suite de travaux américains et canadiens, on mettra au jour, à partir de l'enquête de 1977, la transmission intergénérationnelle -de la mère à la fille- du comportement d'activité et le poids de la position sociale propre des mères dans la détermination des destinées sociales des femmes.

En mettant en évidence l'importance de la mère dans la mobilité sociale des femmes actives, le chapitre 8 jette un pont entre notre premier intérêt de recherche -l'analyse de la mobilité sociale des femmes en France- et le second. Comme on l'a souligné plus haut, en tant qu'épouses et mères de famille, les femmes ne sont guère présentes dans les études sociologiques sur la mobilité sociale. Pourtant, elles occupent une

place essentielle dans la sphère domestique et familiale et l'on sait par ailleurs que, du point de vue des relations entre générations et de leur continuité, les femmes jouent un rôle central au sein du réseau familial. Notre second intérêt de recherche s'exprime alors dans la question suivante: dans quelle mesure les caractéristiques personnelles des épouses et des mères -notamment leur niveau d'instruction, le fait qu'elles exercent ou non une activité professionnelle et leur position sociale propre- constituent-elles des éléments signifiants pour comprendre les trajectoires sociales au sein des familles? A partir de données quantitatives issues d'enquêtes statistiques, la troisième partie de l'ouvrage opère donc un retour sur les lignées familiales pour étudier la participation des femmes aux mouvements de mobilité sociale des familles. Dans le chapitre 9, à la suite de BLAU et DUNCAN<sup>88</sup>, on part à la recherche d'une éventuelle empreinte de l'épouse sur les trajectoires sociales des hommes mariés en se demandant notamment si, à origine sociale, diplôme et position d'entrée dans la vie active contrôlés, la mobilité professionnelle ascendante du mari est associée à la détention par l'épouse de titres scolaires élevés. Enfin, le chapitre 10 traite des destins scolaires et sociaux des enfants, garçons et filles, et tente d'évaluer le pouvoir explicatif des variables maternelles dans leur détermination: on y examine le poids relatif des caractéristiques paternelles et maternelles, on éprouve l'hypothèse d'effets de socialisation par le parent du même sexe, on tente finalement d'isoler un effet propre de l'activité professionnelle de la mère sur les destins scolaires et sociaux des enfants.

---

<sup>88</sup> - BLAU P.H., DUNCAN O.D., 1967. - The American occupational structure, New York, Wiley.



## Chapitre Un

# ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE LA FEMME ET DETERMINATION DE LA POSITION SOCIALE DE LA FAMILLE UN TEST EMPIRIQUE: LA FRANCE ENTRE 1962 ET 1982\*

Deux hypothèses de base fondent la manière dont la littérature sociologique classique aborde l'étude de la stratification sociale: d'une part, c'est la famille, plutôt que l'individu, qui forme l'unité d'analyse de la stratification sociale; d'autre part, les familles sont situées dans le système de stratification par l'intermédiaire de la position qu'y occupe l'homme chef de famille. Ces hypothèses sont par exemple explicites dans l'oeuvre de PARSONS qui attribue à l'homme le rôle instrumental de pourvoyeur des biens matériels et à la femme le rôle expressif à l'intérieur de la famille:

"La famille constitue essentiellement un groupement de solidarité diffuse. Aussi ses membres doivent-ils jouir en commun d'un même status; en d'autres termes, ils doivent, en dépit de leurs différences d'âge ou de sexe, être évalués, à certains égards, comme égaux" (1953);

ou encore: "Le status d'une famille a sa base dans le status professionnel du père et de l'époux. (...) A la fois directement et indirectement, ce status professionnel, plus que nul autre facteur, détermine celui de la famille dans la société, directement à cause de la signification symbolique dont est revêtu l'emploi ou la profession, indirectement parce que, source principale

---

\* Dans la rédaction des premières parties de ce chapitre, nous nous appuyons fortement sur l'article que nous avons précédemment publié:

VALLET L.A., 1986. - "Activité professionnelle de la femme mariée et détermination de la position sociale de la famille. Un test empirique: la France entre 1962 et 1982", *Revue française de sociologie*, 27(4), pp. 655-696.



du revenu de la famille, il détermine le mode de vie de celle-ci" (1942)<sup>2</sup>.

Présentes chez les sociologues fonctionnalistes et structuro-fonctionnalistes, ces hypothèses de base caractérisent également d'autres courants théoriques. En particulier, elles apparaissent chez les sociologues britanniques tenants d'une analyse en termes de classes sociales. C'est le cas par exemple de GIDDENS (1973): "Dans la mesure où les femmes doivent encore attendre d'être libérées de la famille, celles qui travaillent occupent, dans les sociétés capitalistes, une position largement périphérique par rapport au système de classe"<sup>3</sup>; ou de WESTERGAARD et RESLER (1975): "La position socio-économique des hommes est encore bien plus importante que celle des femmes pour caractériser la structure de classe. (...) Ce sont encore les positions professionnelles des hommes beaucoup plus que celles des femmes qui fixent les conditions essentielles de vie pour la plupart des familles, quelque déplorable que puisse paraître cet état de fait"<sup>4</sup>.

Une des conséquences majeures de ces hypothèses de base, associées à divers éléments empiriques relatifs à l'activité professionnelle des femmes, a consisté dans la diffusion d'une pratique sociologique courante, l'appréciation de la position sociale d'une famille à partir de la position socio-professionnelle de l'homme chef de famille et la détermination de la position sociale d'une femme mariée par le biais de l'examen de celle de son époux. C'est ainsi que GOLDTHORPE (1980) justifie que les femmes aient été mises à l'écart du champ de l'enquête réalisée en 1972 par le Groupe de mobilité sociale d'Oxford au moyen de l'argumentation suivante<sup>5</sup>: d'une part, malgré une augmentation des taux d'activité professionnelle féminins, à la date de l'enquête, seule une minorité de femmes mariées occupe un emploi sur le marché du travail; d'autre part, cette activité professionnelle des femmes est

<sup>2</sup> - PARSONS T., 1942. - "Age and sex in the social structure of the United States", American sociological review, 7(5), pp. 604-616, trad. fr. dans Éléments pour une sociologie de l'action, 1955, Paris, Plon, pp. 109-128.

PARSONS T., 1953. - "Nouvelle ébauche d'une théorie de la stratification", trad. fr. dans Éléments pour une sociologie de l'action, 1955, Paris, Plon, pp. 256-325.

<sup>3</sup> - GIDDENS A., 1973. - The class structure of the advanced societies, London, Hutchinson. La citation est extraite de la page 288.

<sup>4</sup> - WESTERGAARD J., RESLER H., 1975. - Class in a capitalist society. A study of contemporary Britain, London, Heinemann. Les citations sont extraites des pages 97 et 291.

<sup>5</sup> - GOLDTHORPE J.H., 1980. - Social mobility and class structure in modern Britain, Oxford, Clarendon Press. On notera cependant que la seconde édition de cet ouvrage, parue en 1987, contient un chapitre sur la mobilité sociale des femmes.

souvent intermittente et à temps partiel; enfin, les femmes mariées ayant une activité professionnelle occupent, pour la majeure partie d'entre elles, un emploi de rang égal ou inférieur à celui de leur mari, de sorte que le caractère dominant de la position de classe de l'homme n'est que rarement affecté. Aussi GOLDTHORPE conclut-il en affirmant que c'est à travers le rôle de leurs membres masculins à l'intérieur de la division sociale du travail que s'est réalisée l'articulation des familles avec la structure de classe et que se sont trouvés déterminés les destins de classe des familles.

La position classique qui consiste à attribuer à la femme mariée un statut social dérivé a suscité de nombreuses critiques depuis les années soixante-dix. En premier lieu, ACKER(1973), en présentant les postulats évoqués plus haut, met en évidence divers problèmes logiques qu'ils soulèvent<sup>6</sup>: dans la société américaine, une minorité non négligeable de la population n'est pas rattachée à une famille; par ailleurs, un certain nombre de familles n'ont pas de "chef masculin" (male head); enfin, comment est-il possible qu'une femme célibataire, qui dispose d'une position sociale propre de par son emploi, perde celle-ci pour acquérir une position sociale dérivée au moment précis où elle se marie? En France également, DELPHY (1977)<sup>7</sup> a mis en évidence les incohérences des principes de classement des femmes utilisés dans les recherches sociologiques, mais sa critique est plus radicale: l'attribution à la femme mariée de la position sociale de son époux traduit bien la situation de dépendance de la femme au sein du couple, mais, en utilisant cette attribution d'une position dérivée pour affirmer la communauté de classe entre mari et femme (postulat selon lequel la famille est constituée de membres de rang équivalent), les sociologues occultent le fondement même de cette pratique, c'est-à-dire l'inégalité fondamentale du mari et de la femme au sein du couple. D'autres sociologues ont mis en doute la validité de la détermination de la position sociale de la famille à partir de la position sociale de l'homme chef de famille en se fondant, cette fois, sur des observations empiriques. Ainsi, HAUG(1973)<sup>8</sup>, après avoir relevé l'augmentation des taux d'activité professionnelle des femmes -et en particulier des femmes mariées- aux Etats-Unis, examine la position

<sup>6</sup> - ACKER J., 1973. - "Women and social stratification: a case of intellectual sexism", American journal of sociology, 78(4), pp. 936-945.

<sup>7</sup> - DELPHY C., 1977. - "Les femmes dans les études de stratification", dans MICHEL A., Femmes, sexisme et sociétés, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 25-38.

<sup>8</sup> - HAUG M.R., 1973. - "Social class measurement and women's occupational roles", Social Forces, 52(1), pp. 86-98.

socio-professionnelle de chacun des conjoints au sein de couples où mari et femme occupent un emploi. Utilisant l'indice d'HOLLINGSHEAD, elle constate, pour chacun des quatre échantillons utilisés, que l'homogamie socio-professionnelle est une configuration minoritaire alors que, dans un tiers des couples de chaque échantillon environ, la femme occupe une position sociale supérieure à celle de son mari<sup>9</sup>. Elle propose, de ce fait, de déterminer la position sociale d'une famille en considérant la position la plus élevée au sein du couple, que celle-ci soit occupée par l'homme ou par la femme.

Les recherches évoquées précédemment ne forment qu'une petite partie de la bibliographie relative à la position des femmes dans le système de stratification sociale. Cette bibliographie est extrêmement fournie et diverse du point de vue des orientations tant théoriques que méthodologiques et l'on peut ici mentionner brièvement d'autres travaux. SAFILIOS-ROTHSCHILD(1974) met en évidence le lien entre les postulats dégagés par ACKER et la manière dont les femmes sont traitées dans les études de mobilité sociale; dans son article de 1975, elle formule également l'hypothèse que le statut social d'une femme mariée est à la fois un statut propre qui dépend de sa profession, actuelle ou passée, et un statut dérivé de celui de son mari<sup>10</sup>. OPPENHEIMER(1977)<sup>11</sup> réalise un examen critique de la thèse de PARSONS selon laquelle d'une part, la contribution socio-économique de la femme au niveau de vie de la famille est nécessairement mineure et d'autre part, la stabilité de la famille impose que la profession de la femme soit plus basse que celle de son mari. Dans le cadre de la société britannique contemporaine, GARNSEY(1978)<sup>12</sup> critique le postulat de la détermination de la position de classe d'une famille par la profession du chef de famille masculin. Enfin, dans la mesure où ils mettent l'accent sur la recherche de l'égalité professionnelle et domestique au sein du couple, les travaux réalisés - à la suite de Robert et Rhona RAPOPORT- sur "les familles à

---

<sup>9</sup> - Il faut ici préciser que les emplois de bureau et de commerce, fréquemment tenus par des femmes, sont considérés comme non manuels et sont, dans cette étude, classés plus haut que l'ensemble des professions manuelles.

<sup>10</sup> - SAFILIOS-ROTHSCHILD C., 1974. - "La mobilité sociale des femmes en Grèce", Sociologie et sociétés, 6(1), pp. 105-126.

SAFILIOS-ROTHSCHILD C., 1975. - "Family and stratification: some macro-sociological observations and hypotheses", Journal of marriage and the family, 37(4), pp. 855-860.

<sup>11</sup> - OPPENHEIMER V.K., 1977. - "The sociology of women's economic role in the family", American sociological review, 42(3), pp. 387-406.

<sup>12</sup> - GARNSEY E., 1978. - "Women's work and theories of class stratification", Sociology, 12(2), pp. 223-243.

double carrière"<sup>13</sup> peuvent être lus comme une critique de la position classique qui attribue à la femme mariée un statut social dérivé.

## I. UN DEBAT TOUJOURS ACTUEL:

### LA CONTROVERSE ENTRE GOLDTHORPE ET STANWORTH

---

Le débat autour de la position des femmes dans le système de stratification sociale a resurgi, dans la revue britannique Sociology, à l'occasion d'un article important de GOLDTHORPE (1983)<sup>14</sup>. Dans ce texte, GOLDTHORPE prend la défense de la position classique (conventional view) pour laquelle c'est la profession de l'homme qui détermine la position sociale de la famille dans son ensemble. Après avoir montré que le "sexisme intellectuel" ne caractérisait pas les sociologues britanniques tenants d'une analyse en termes de classes sociales, GOLDTHORPE répond à une des critiques de ACKER (un certain nombre de familles n'ont pas de "chef masculin"): pour lui, il n'y a aucune nécessité fonctionnelle que le chef de famille (head) soit un homme, même si tel est le cas le plus fréquent; en effet, doit être considéré comme "chef" le membre de la famille qui est le plus engagé sur le marché du travail. Puis, reprenant une autre critique adressée à la position classique (il existe un nombre croissant de familles où les deux conjoints sont engagés dans une activité professionnelle), GOLDTHORPE reconnaît qu'il pourrait s'agir d'une objection majeure:

"Une situation véritablement problématique ne serait créée que si l'on pouvait mettre en évidence le fait suivant: l'étendue et la nature de la participation des femmes au marché du travail sont telles maintenant que, dans la famille conjugale la plus 'normale', il est de plus en plus difficile de dire si c'est le mari ou bien la femme qui peut le mieux être tenu pour 'chef' de famille, et que, dans bien des cas, il y a en réalité deux 'chefs' disposant, bien souvent, de positions de classe différentes. En d'autres termes, c'est la tendance à l'accroissement de l'activité professionnelle

---

<sup>13</sup> - Voir notamment les ouvrages suivants:

RAPOPORT R.N., RAPOPORT R., 1971. - Dual-career families, Baltimore, Penguin.

PEPITONE-ROCKWELL F. (éd.), 1980. - Dual-career couples, Beverly Hills, Sage.

Une critique sévère mais très argumentée de ces recherches figure dans l'article suivant:

BENENSON H., 1984. - "Women's occupational and family achievement in the U.S. class system: a critique of the dual-career family analysis", The British journal of sociology, 35(1), pp. 19-41.

<sup>14</sup> - GOLDTHORPE J.H., 1983. - "Women and class analysis: in defence of the conventional view", Sociology, 17(4), pp. 465-488.

des femmes mariées qui est de loin la plus importante, pour la question qui nous occupe"<sup>15</sup>.

Les sociologues britanniques qui ont critiqué la position classique ont employé des résultats de recensements et de statistiques nationales d'emploi mettant en évidence, d'une part, une augmentation dans le temps de la proportion de femmes mariées ayant une activité professionnelle, d'autre part, une diminution dans le temps de la proportion de femmes en âge de travailler n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle, et, enfin, une large différence entre la répartition socio-professionnelle des femmes mariées et celle de leurs époux conduisant donc à une fréquence peu importante de l'homogamie. Or, selon GOLDTHORPE, cette manière de traiter la question est peu satisfaisante car, d'un côté, les données utilisées ne permettent pas d'observer le cycle réel d'activité/inactivité professionnelle des femmes au cours de leur vie et, de l'autre, la nomenclature des positions sociales utilisée est d'une validité douteuse.

Aussi GOLDTHORPE propose-t-il d'analyser plutôt des données recueillies dans une perspective sociologique et permettant de reconstituer l'histoire professionnelle de femmes particulières. Il utilise les données obtenues auprès de 578 hommes mariés âgés de 23 à 47 ans en 1972, réinterrogés deux ans après l'enquête principale et ayant fourni, à cette occasion, diverses informations concernant leur épouse. L'étude de GOLDTHORPE porte donc sur des sous-échantillons de femmes situées de façon précise dans le système de stratification sociale à partir de la position sociale de leur mari et de celle de leur beau-père. L'examen des histoires de vie professionnelle de ces femmes permet d'énoncer trois résultats principaux:

- la prise en compte des variables durée totale de l'activité professionnelle et nombre d'interruptions de l'activité professionnelle montre que la participation des femmes mariées au marché du travail est limitée et intermittente: par exemple, seule une minorité de femmes a occupé un emploi de façon continue depuis le mariage;

- le cycle d'activité/inactivité professionnelle des femmes mariées est conditionné par le contexte de classe où il apparaît, contexte déterminé par la profession du mari: c'est ainsi qu'il existe, entre les épouses d'hommes de classes sociales différentes, des variations dans la durée moyenne séparant, par exemple, le mariage et la première interruption

<sup>15</sup> - GOLDTHORPE, 1983, op.cit., p. 470.

de l'activité professionnelle ou le mariage et la première reprise d'activité;

- au sein des couples, l'homogamie est une configuration fréquente car, selon GOLDTHORPE, les emplois non manuels occupés par les épouses de travailleurs manuels ne placent pas ces femmes dans une position de classe différente de celle de leur mari puisqu'il s'agit très souvent d'emplois peu qualifiés qui ne permettent que rarement une mobilité professionnelle ascendante; de plus, lorsqu'une femme occupe une position de classe différente de celle de son mari, il s'agit le plus souvent d'une position qui peut être caractérisée comme inférieure; en particulier, parmi les 130 épouses d'ouvriers fils d'ouvriers, 14 d'entre elles seulement ont occupé, à un moment ou à un autre de leur vie professionnelle, une profession clairement supérieure à celle de leur mari et cette situation apparaît fréquemment comme ayant été d'une durée brève.

De ce fait, la mise en évidence de ces trois éléments conduit GOLDTHORPE à affirmer que, contrairement à ce qui a été souvent avancé, l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes mariées n'a pas entraîné de changements importants tendant à remettre en cause l'hypothèse de base selon laquelle la position sociale de la famille, unité d'analyse de la stratification, est déterminée par la profession de l'homme chef de famille. Cette défense de la position classique a cependant donné lieu à une réplique -parue dans la même revue- de la sociologue Michelle STANWORTH<sup>16</sup>. L'argumentation de celle-ci est fondée sur trois points. D'une part, même s'il est vrai que la participation des femmes mariées au marché du travail est plus limitée que celle de leur époux, GOLDTHORPE ne tient guère compte du fait que l'augmentation de cette participation au fil des cohortes a été observée en différents points du cycle de vie des femmes; surtout, bien que seconde en importance, l'activité professionnelle des femmes mariées revêt une signification majeure pour les femmes elles-mêmes ainsi que pour les autres membres de la famille, du point de vue notamment de la formation et de l'action des classes sociales ainsi que des inégalités entre classes. Le second argument de STANWORTH est le suivant: on ne peut conclure des données de GOLDTHORPE que l'activité professionnelle des femmes mariées est conditionnée par la position de classe occupée par l'homme chef de famille; en effet, les variations moyennes observées par GOLDTHORPE dans le cycle d'activité/inactivité professionnelle des femmes mariées peuvent tout aussi bien être expliquées à partir des dif-

<sup>16</sup> - STANWORTH M., 1984. - "Women and class analysis: a reply to John GOLDTHORPE", *Sociology*, 18(2), pp. 159-170.

férences qui existent entre les femmes elles-mêmes du point de vue des professions qu'elles occupent. Par ailleurs, d'autres éléments peuvent être interprétés comme montrant que l'activité professionnelle d'une femme mariée peut conditionner celle de son époux. Enfin, si l'on suit l'argument de GOLDTHORPE selon lequel un certain nombre d'emplois non manuels tenus par des femmes ne correspondent pas à une position de classe différente de celle de la classe ouvrière, il est exact que l'homogamie est très forte au sein de la classe ouvrière; par contre, elle est peu fréquente dès que le mari occupe une position de classe différente; il s'ensuit qu'un bon nombre de couples correspondent à des mariages "à travers les classes" (cross-class marriages) où, bien souvent, la femme occupe une position sociale inférieure. On ne peut donc considérer que la position de classe des femmes mariées actives est identique à celle de leur époux, et, en définitive, les divers arguments avancés par STANWORTH la conduisent à remettre en cause le postulat de détermination de la position sociale de la famille à partir de la profession de l'homme chef de famille<sup>17</sup>.

## II. UNE FAILLE METHODOLOGIQUE: L'ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION TEMPORELLE

---

Le débat opposant GOLDTHORPE et STANWORTH présente un grand intérêt: il conduit à mieux situer la manière dont devrait être mené un test empirique du postulat de détermination de la position sociale de la famille par la profession de l'homme. Il est certain que le point de vue -proposé par GOLDTHORPE- qui consiste en une analyse détaillée des itinéraires professionnels de femmes mariées est un point de vue fécond. Nul doute en effet que la seule constatation de l'augmentation des taux d'activité professionnelle des femmes est un argument insuffisant pour remettre en question la position classique: si l'homogamie est toujours aussi accentuée au sein des couples et si, parmi les couples hétérogames, la tendance dominante est toujours que les femmes occupent une position sociale inférieure à celle de leur époux, il est certain que la profession de l'homme reste un bon indicateur de la position

---

<sup>17</sup> - La réponse de STANWORTH à GOLDTHORPE n'a pas clos le débat qui s'est poursuivi par un article de HEATH et BRITTEN (1984) et une réponse finale de GOLDTHORPE (1984). Certains aspects de la conclusion du débat seront évoqués à la fin de ce chapitre.

HEATH A., BRITTEN N., 1984. - "Women's jobs do make a difference: a reply to GOLDTHORPE", *Sociology*, 18(4), pp. 475-490.

GOLDTHORPE J.H., 1984. - "Women and class analysis: a reply to the replies", *Sociology*, 18(4), pp. 491-499.

sociale de la famille. Le test de la position classique doit donc être effectué à partir de l'examen de tableaux qui permettent d'observer simultanément la profession du mari et celle de la femme au sein d'un ensemble de couples. Le troisième argument de GOLDTHORPE est d'ailleurs fondé sur l'analyse d'un tableau de ce type, mais il est curieux de constater qu'à partir des mêmes données STANWORTH fournit une interprétation diamétralement opposée... Or, sur ce point, les raisonnements de GOLDTHORPE et STANWORTH nous semblent présenter une faiblesse: tout en indiquant que c'est l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes - évolution perceptible au cours du temps- qui incite à apprécier dans quelle mesure la position classique reste ou non valide, l'argumentation développée repose sur l'examen d'un seul tableau croisant profession du mari et profession de la femme, recueilli à une date unique.

La courte discussion qui précède nous conduit à formuler la thèse suivante: pour effectuer un test empirique de la position classique, il est nécessaire d'étudier dans quelle mesure l'augmentation dans le temps de l'activité professionnelle des femmes mariées s'est accompagnée d'une modification de la relation unissant, au sein des couples, la profession du mari et celle de la femme. Nous considérons donc que l'observation doit principalement porter sur les éventuelles différences existant entre les tableaux -croisant profession du mari et profession de la femme- obtenus, pour un même pays, aux différentes dates qui correspondent à la période d'augmentation de l'activité professionnelle des femmes mariées. Seule une méthodologie de ce type nous paraît susceptible de conduire à un test rigoureux de la position classique dans la mesure où elle seule permet d'apporter une réponse précise aux deux questions suivantes:

- l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes mariées s'est-elle accompagnée d'une augmentation, d'une stabilité ou d'une diminution de l'homogamie, au sein des couples formés de deux conjoints ayant une activité professionnelle?

- l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes mariées s'est-elle accompagnée d'un renforcement, d'une stabilisation ou d'un affaiblissement de la tendance à la supériorité de la profession du mari, au sein des couples hétérogames formés de deux conjoints ayant une activité professionnelle?

Ces questions revêtent en effet une grande importance car la fréquence de l'homogamie et la tendance à la supériorité de la profession du mari au sein des couples hétérogames sont les deux éléments qui fondent empiriquement la pratique de détermi-



nation de la position sociale d'une famille à partir de la profession de l'homme.

Or, il est curieux de constater que, dans la littérature sociologique relative à la détermination de la position sociale des familles, cette dimension temporelle ne semble pas avoir été prise en compte. Ainsi, elle n'est guère présente dans les argumentations de GOLDTHORPE, STANWORTH ou HAUG. De même, ROUSSEL (1975), après avoir étudié un tableau français, issu du recensement de 1968, croisant la catégorie socio-professionnelle du mari et celle de la femme, indique qu'à sa connaissance il n'existe pas de tableau semblable construit pour la France à une autre date et qu'en conséquence la comparaison est impossible<sup>18</sup>. Enfin, plus récemment, diverses études -telles celles d'AUDIRAC (1982)<sup>19</sup> en France ou de HOUT (1982)<sup>20</sup> aux Etats-Unis- se sont penchées sur la liaison statistique existant, au sein de couples, entre les professions des conjoints, mais ces analyses n'ont toujours porté que sur des données recueillies à une date unique<sup>21</sup>.

Aussi analyserons-nous les modifications introduites par la croissance de l'activité professionnelle des femmes dans la relation unissant, en France, la catégorie socio-professionnelle d'une femme mariée à celle de son époux. Cette étude sera effectuée sur une période de vingt ans, incluant quatre points d'observation, formés par les recensements de population de 1962, 1968, 1975 et 1982. On sait en effet qu'en France le recensement de 1968 a confirmé les premiers signes antérieurs de l'augmentation des taux d'activité professionnelle féminins, et cette tendance s'est largement amplifiée par la suite<sup>22</sup>. Par

<sup>18</sup> - ROUSSEL L., 1975. - Le mariage dans la société française contemporaine. Faits de population, données d'opinion, INED, Paris, Presses Universitaires de France.

<sup>19</sup> - AUDIRAC P.A., 1982. - "Cohabitation et mariage: qui vit avec qui?", Economie et statistique, 145, pp. 41-59.

<sup>20</sup> - HOUT M., 1982. - "The association between husbands' and wives' occupations in two-earner families", American journal of sociology, 88(2), pp. 397-409.

<sup>21</sup> - A cet égard, une exception est fournie par l'étude de SEGALEN et JACQUARD (1971) qui analysent l'évolution de la structure socio-professionnelle des mariages conclus entre 1803 et 1962 dans une commune de l'Eure. SEGALEN M., JACQUARD A., 1971. - "Choix du conjoint et homogamie", Population, 26(3), pp. 487-498.

<sup>22</sup> - De nombreuses publications ont fait état de l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes depuis le milieu des années soixante; voir par exemple THEVENOT (1977), HUET (1982), MARC et MARCHAND (1984) ou les différentes éditions de Données sociales. De façon générale, l'augmentation de la main-d'oeuvre féminine a contribué pour près des trois quarts entre 1968 et 1975 et plus des quatre cinquièmes entre 1975 et 1982 à la croissance de la population active. On comptait 40,7% de femmes parmi les actifs au recensement de population de 1982.

THEVENOT L., 1977. - "Les catégories sociales en 1975: l'extension du salariat", Economie et statistique, 91, pp. 3-31.

HUET M., 1982. - "La progression de l'activité féminine est-elle irréversible?", Economie et statistique, 145, pp.

exemple, parmi l'ensemble des femmes âgées de 35 à 54 ans, le taux d'activité professionnelle est de 42,9% en 1962, 43,8% en 1968, 49,5% en 1975 et 60,0% en 1982<sup>23</sup>; de même, en 1982, 63,5% des femmes de 25 à 54 ans exercent une activité professionnelle contre 53,1% en 1975 et 44,6% en 1968<sup>24</sup>. De plus, ce sont surtout les femmes mariées qui sont responsables de cette augmentation de l'activité féminine: par exemple, 40,0% des femmes mariées sont actives en 1975 contre 33,7% en 1968 et 31,6% en 1962; entre 1962 et 1968 comme entre 1968 et 1975, l'augmentation existe dans toutes les tranches d'âge quinquennales jusqu'à 54 ans (DEVILLE, 1977)<sup>25</sup>. Conformément à la proposition formulée par GOLDTHORPE pour le cas britannique, c'est donc l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes et en particulier des femmes mariées, en France, qui incite à apprécier dans quelle mesure la profession de l'homme chef de famille est, en 1982 comme en 1962, un indicateur adéquat de la position sociale de la famille dans son ensemble<sup>26</sup>.

Les données utilisées proviennent des sondages nationaux au 1/20 des recensements de population de 1962, 1968, 1975

3-17.

MARC N., MARCHAND O., 1984. - "La population active de 1975 à 1982: les facteurs d'une forte croissance", Economie et statistique, 171-172, pp. 5-23.

INSEE, 1973, 1974, 1978, 1981, 1984, 1987, 1990. - Données sociales, Paris, INSEE.

<sup>23</sup> - Ces taux d'activité ont été calculés à partir des données présentées par AUDIRAC:

AUDIRAC P.A., 1984. - Recensement général de la population de 1982. Principaux résultats. Sondage au 1/20. France métropolitaine, Paris, INSEE, vol.D97.

<sup>24</sup> - MARC, MARCHAND, 1984, op.cit., p. 14.

<sup>25</sup> - Une élévation des taux d'activité des femmes mariées par âge, à charge familiale donnée, avait déjà été observée entre 1954 et 1962.

SALAIS R., MICHAL M.G., 1971. - "L'activité des femmes mariées", Economie et statistique, 26, pp. 27-35.

DEVILLE J.C., 1977. - "Activité féminine et fécondité", Economie et statistique, 93, pp. 51-58.

<sup>26</sup> - Un autre aspect doit être également souligné dans le cadre d'un test empirique de la position classique: il s'agit de l'apparition d'une tendance à une plus grande continuité du travail féminin (HUET, 1982, op.cit., pp. 4-6). Comme le soulignent MARC et MARCHAND (1984, op.cit., p. 14), l'absence de palier dans les taux d'activité des femmes âgées de 30 à 50 ans oppose le recensement de 1982 aux recensements précédents. De même, les interruptions d'activité sont moins fréquentes et les reprises plus précoces. Ces divers éléments montrent qu'en France la participation des femmes au marché du travail est moins limitée et intermittente que par le passé, pour reprendre les termes utilisés par GOLDTHORPE. Les statisticiens français en ont d'ailleurs tiré diverses conséquences. Ainsi, dans une enquête ou un recensement, la désignation d'un "chef de ménage" n'est plus laissée à la discrétion de la personne qui répond car, du fait des évolutions sociales, ce choix aurait pu entraîner une perplexité croissante chez les répondants; c'est maintenant une "personne de référence" qui est désignée de manière systématique par l'INSEE (COURSON, 1982). De même est apparue la notion de "catégorie socio-professionnelle croisée des conjoints" (VILLAC, 1983). Dès 1975, DE SINGLY avait bien mis en évidence la fécondité de la prise en compte simultanée des caractéristiques des conjoints dans l'analyse des comportements socio-démographiques des familles.

DE SINGLY F., 1975. - "La famille à l'index ou un outil de connaissance domestique", Statistique et développement, Pays de la Loire, 17, pp. 25-35.

COURSON J.P., 1982. - "Les ménages n'auront plus de chef", Economie et statistique, 149, pp. 47-55.

VILLAC M., 1983. - "Les structures familiales se transforment profondément", Economie et statistique, 152, pp. 39-53.

et 1982. Plus précisément, il s'agit, pour chaque date, d'un tableau défini comme suit: le champ du tableau est formé par l'ensemble des femmes mariées, conjointes d'un chef de famille actif, et le tableau croise, au moment du recensement, la catégorie socio-professionnelle de l'homme chef de famille et celle de son épouse dans la nomenclature des CSP à un chiffre<sup>27</sup>. Il s'agit donc de données qui sont à la fois très fiables (chaque tableau est constitué à partir de l'observation d'un échantillon de plus de 400000 couples) et les plus comparables possible: bien que la définition des CSP n'ait pas varié entre 1962 et 1975, la déclaration de l'activité a pu évoluer d'un recensement à l'autre; cela a notamment été le cas entre 1975 et 1982<sup>28</sup> et peut être perçu dans l'examen des tableaux correspondants<sup>29</sup>; il semble toutefois très improbable que la comparabilité d'ensemble des quatre tableaux soit affectée, en particulier pour ce qui concerne les couples formés de deux conjoints ayant chacun une activité professionnelle. Enfin, dans les analyses qui suivent, les 9 postes d'actifs de la nomenclature à un chiffre seront fréquemment regroupés en 5 postes pour tenir compte de la proximité de certaines catégories socio-professionnelles telles qu'employés et personnels de service par exemple. Dans ce cas, agriculteurs exploitants et salariés agricoles seront rassemblés pour former le poste paysans; de même, les cadres correspondront aux professions libérales, cadres supérieurs et cadres moyens; enfin, les personnels de service et autres actifs seront regroupés avec les employés. En revanche, les catégories patrons et ouvriers resteront inchangées<sup>30</sup>.

### III. DIMINUTION DE L'HOMOGAMIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ENTRE 1962 ET 1982

---

A partir des données qui viennent d'être présentées, quelle image peut-on fournir de l'évolution de la composition socio-professionnelle des familles entre 1962 et 1982? Le tableau 1 apporte une première réponse à cette question. Si

<sup>27</sup> - L'ensemble des données utilisées est présenté de manière détaillée dans l'annexe du chapitre.

<sup>28</sup> - MARC, MARCHAND, 1984, op.cit., pp. 6-7.

<sup>29</sup> - Les différences de déclaration de l'activité entre 1975 et 1982 sont visibles dans la répartition socio-professionnelle des épouses d'agriculteurs exploitants (Tableau 2).

<sup>30</sup> - Afin d'apprécier la robustesse des résultats obtenus, on a choisi de conduire chaque analyse statistique en utilisant les nomenclatures détaillée (9 postes d'actifs) et regroupée (5 postes d'actifs); à aucun moment, il n'a été mis en évidence de divergence importante dans les résultats obtenus.

l'on considère l'ensemble des couples, la croissance de l'activité professionnelle des femmes mariées apparaît comme le phénomène majeur: en 1962, dans plus de 3 couples sur 5, la femme n'exerce pas d'activité professionnelle; ce n'est plus le cas en 1982 que dans 2 couples sur 5 environ. Du même coup, parmi l'ensemble des familles, la proportion de couples formés de deux conjoints appartenant à une même CSP d'actifs (homogamie) a augmenté légèrement en 20 ans<sup>31</sup>. C'est cependant l'hétérogamie qui a crû dans des proportions considérables: multipliée par plus de 2 dans la même période, elle caractérise un couple sur 3 en 1982 contre un couple sur 7 en 1962 (nomenclature à 9 postes d'actifs).

Tableau 1 - Evolution de la composition socio-professionnelle des familles entre 1962 et 1982

	Nomenclature à 9 postes d'actifs				Nomenclature à 5 postes d'actifs			
	1962	1968	1975	1982	1962	1968	1975	1982
Sur l'ensemble des couples								
Femme inactive	64,8%	61,3%	52,4%	41,5%	64,8%	61,3%	52,4%	41,5%
Homogamie	21,1%	20,7%	21,4%	24,2%	22,6%	22,7%	24,7%	28,9%
Hétérogamie	14,1%	18,0%	26,2%	34,3%	12,6%	16,0%	22,9%	29,6%
Total:	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Sur l'ensemble des couples formés de deux actifs								
Homogamie	60,1%	53,5%	45,1%	41,4%	64,3%	58,6%	52,0%	49,3%
Hétérogamie	39,9%	46,5%	54,9%	58,6%	35,7%	41,4%	48,0%	50,7%
Total:	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Le tableau 2 confirme ces premiers résultats. Il met en évidence le fait que la croissance de l'activité professionnelle des femmes mariées est intervenue dans tous les milieux sociaux, même si elle a été moins forte parmi les épouses d'agriculteurs exploitants. Quelle que soit la catégorie socio-professionnelle du mari, cette augmentation du nombre de femmes exerçant un emploi s'est accomplie principalement dans les CSP cadres moyens, employés, ouvriers ou personnels de service. On observe cependant que la diminution de l'inactivité des femmes

<sup>31</sup> - L'homogamie n'est étudiée ici que sous le seul angle socio-professionnel; par ailleurs, il s'agit d'une homogamie formellement définie par la diagonale principale du tableau.

ne s'est pas traduite par une augmentation de l'homogamie, qui est semblable d'une CSP du mari à une autre. C'est ainsi que la croissance de l'homogamie paraît modérée lorsque le mari est agriculteur exploitant, salarié agricole, patron de l'industrie et du commerce, ouvrier, personnel de service ou autre actif; elle est en revanche plus importante chez les épouses d'hommes professions libérales, cadres supérieurs, cadres moyens ou employés.

La mesure de l'évolution de l'homogamie au sens strict implique cependant de ne considérer, aux différentes dates, que l'ensemble des couples formés de deux conjoints ayant chacun une activité professionnelle. Le nombre de couples concernés est évidemment beaucoup plus important en 1982 qu'en 1962: par rapport au recensement de 1962, il est en augmentation de 81,4%<sup>32</sup>. Aussi peut-on se demander dans quelle mesure cette croissance du nombre de "couples à deux activités professionnelles" a transformé la structure du tableau croisant CSP du mari et CSP de la femme, et particulièrement sa diagonale principale qui permet d'apprécier le poids de l'homogamie.

La seconde partie du tableau 1 apporte la réponse suivante: entre 1962 et 1982, l'homogamie a considérablement décru au sein des couples formés de deux actifs. Dans la nomenclature à 9 postes, elle caractérisait en effet 3 couples sur 5 en 1962; ce n'est plus le cas que pour 2 couples sur 5 environ en 1982. Bref, en vingt ans, la composition socio-professionnelle des familles où les deux conjoints sont actifs s'est profondément transformée: la France est passée d'une situation où l'homogamie était la configuration majoritaire à une situation où elle n'est plus que minoritaire. L'examen des tableaux croisés permet de préciser ces évolutions: le tableau 3 fournit la répartition par catégorie socio-professionnelle des femmes mariées actives en fonction de celle de leur époux; de même, le tableau 4 fournit le point de vue inverse (CSP des hommes mariés actifs en fonction de celle de leur épouse active).

<sup>32</sup> - COURSON et DE SABOULIN indiquent par ailleurs que, parmi tous les couples, le poids de ceux formés de deux actifs est de 45% en 1982 contre 38% en 1975, alors que le poids de ceux formés d'un homme actif et d'une femme inactive est de 30% en 1982 contre 40% en 1975.

COURSON J.P., DE SABOULIN M., 1985. - "Ménages et familles: vers de nouveaux modes de vie?", Economie et statistique, 175, pp. 3-20.

Tableau 2 - Catégorie socio-professionnelle des femmes mariées en fonction de celle de leur époux (recensements de 1962, 1968, 1975 et 1982)

		Femme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	Inactive	Total
Mari													
0 Agriculteur exploitant	1962	57	0	1	0	0	0	1	0	0	0	41	100
	1968	58	0	1	0	1	0	1	0	0	0	39	100
	1975	51	1	1	0	1	1	1	1	1	0	43	100
	1982	61	0	1	0	3	3	2	1	0	0	29	100
1 Salarié agricole	1962	5	6	1	0	0	1	3	2	0	0	82	100
	1968	4	5	1	0	1	2	4	4	0	0	79	100
	1975	2	7	1	0	2	4	8	5	0	0	71	100
	1982	2	9	1	1	3	7	11	9	0	0	57	100
2 Patron industrie et commerce	1962	1	0	30	0	2	4	2	1	0	0	60	100
	1968	0	0	30	1	2	5	3	1	0	0	58	100
	1975	0	0	28	1	4	8	3	2	0	0	54	100
	1982	1	0	34	2	6	11	4	3	0	0	39	100
3 Profession libérale, cadre supérieur	1962	0	0	2	6	7	6	1	1	0	0	77	100
	1968	0	0	1	9	9	8	1	1	0	0	71	100
	1975	0	0	1	12	14	12	2	1	0	0	58	100
	1982	0	0	3	14	17	14	2	2	0	0	48	100
4 Cadre moyen	1962	0	0	2	1	13	15	4	2	0	0	63	100
	1968	0	0	2	2	16	18	4	2	0	0	56	100
	1975	0	0	2	3	20	22	6	3	0	0	44	100
	1982	0	0	2	4	24	25	6	5	0	0	34	100
5 Employé	1962	0	0	2	1	4	18	9	4	0	0	62	100
	1968	0	0	2	1	6	21	9	4	0	0	57	100
	1975	0	0	2	1	9	27	10	6	0	0	45	100
	1982	0	0	2	2	10	31	11	8	0	0	36	100
6 Ouvrier	1962	1	0	2	0	2	7	13	4	0	0	71	100
	1968	1	0	1	0	3	10	13	5	0	0	67	100
	1975	0	0	1	1	4	14	17	7	0	0	56	100
	1982	1	0	1	1	6	18	19	9	0	0	45	100
7 Personnel de service	1962	0	0	3	0	3	8	9	17	0	0	60	100
	1968	0	0	3	0	4	11	9	18	0	0	55	100
	1975	0	0	2	1	6	14	10	21	0	0	46	100
	1982	0	0	4	1	7	17	11	23	0	0	37	100
8 Autre actif	1962	0	0	1	0	3	8	4	2	1	0	81	100
	1968	0	0	1	1	5	11	4	3	1	0	74	100
	1975	0	0	1	1	8	17	6	5	2	0	60	100
	1982	0	0	1	2	10	22	6	7	2	0	50	100

Lecture: En 1962, parmi 100 épouses d'agriculteurs exploitants, 57 sont agricultrices exploitantes. En 1982, le nombre correspondant est de 61.

Tableau 3 - Catégorie socio-professionnelle des femmes mariées actives en fonction de celle de leur époux (recensements de 1962, 1968, 1975 et 1982)

		Femme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
Mari												
0 Agriculteur exploitant	1962	96	0	1	0	1	1	1	1	0	0	100
	1968	96	0	1	0	1	1	1	1	0	0	100
	1975	90	1	1	0	3	2	2	2	1	0	100
	1982	85	0	2	0	4	4	3	3	2	0	100
1 Salarié agricole	1962	26	33	4	0	2	5	16	14	0	0	100
	1968	19	25	5	1	4	8	20	18	0	0	100
	1975	7	23	3	1	7	14	26	19	0	0	100
	1982	5	21	2	1	8	16	27	20	0	0	100
2 Patron industrie et commerce	1962	2	0	75	1	5	9	6	2	0	0	100
	1968	1	0	71	1	6	12	6	3	0	0	100
	1975	1	0	61	2	9	16	7	4	0	0	100
	1982	1	0	55	3	10	19	7	5	0	0	100
3 Profession libérale, cadre supérieur	1962	0	0	6	28	31	27	5	2	1	0	100
	1968	0	0	5	29	32	27	4	2	1	0	100
	1975	0	0	3	29	33	28	4	2	1	0	100
	1982	0	0	6	26	33	26	4	4	1	0	100
4 Cadre moyen	1962	0	0	7	4	35	39	11	4	0	0	100
	1968	0	0	5	4	36	41	10	4	0	0	100
	1975	0	0	3	5	36	40	10	6	0	0	100
	1982	1	0	3	6	36	38	9	7	0	0	100
5 Employé	1962	1	0	6	1	11	48	23	10	0	0	100
	1968	1	0	6	2	13	48	20	10	0	0	100
	1975	0	0	4	2	15	49	19	11	0	0	100
	1982	1	0	3	2	16	49	17	12	0	0	100
6 Ouvrier	1962	3	0	6	0	6	25	46	14	0	0	100
	1968	2	0	4	1	8	29	41	15	0	0	100
	1975	1	0	2	1	10	32	39	15	0	0	100
	1982	1	1	2	1	10	33	35	17	0	0	100
7 Personnel de service	1962	0	1	8	1	6	21	22	41	0	0	100
	1968	0	0	6	1	8	24	21	40	0	0	100
	1975	1	0	4	1	11	27	18	38	0	0	100
	1982	0	0	6	2	11	28	18	35	0	0	100
8 Autre actif	1962	1	0	6	2	17	39	19	9	7	0	100
	1968	0	0	4	2	19	43	15	11	6	0	100
	1975	0	0	2	3	20	43	16	12	4	0	100
	1982	0	0	2	3	20	44	13	14	4	0	100

Lecture: En 1962, parmi 100 femmes actives, épouses d'un agriculteur exploitant, 96 sont agricultrices exploitantes. En 1982, le nombre correspondant n'est plus que de 85.

Tableau 4 - Catégorie socio-professionnelle des hommes mariés actifs en fonction de celle de leur épouse (recensements de 1962, 1968, 1975 et 1982)

		Mari	0	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
Femme												
0	Agricultrice exploitante	1962	93	2	1	0	0	0	4	0	0	100
		1968	93	2	1	0	0	0	4	0	0	100
		1975	94	1	1	0	0	0	4	0	0	100
		1982	91	1	2	0	1	1	4	0	0	100
1	Salariée agricole	1962	6	75	1	0	0	2	15	1	0	100
		1968	6	66	1	1	1	3	22	0	0	100
		1975	15	48	2	1	1	3	28	1	1	100
		1982	8	44	2	1	2	3	38	1	1	100
2	Patron industrie et commerce	1962	2	0	72	2	4	4	14	1	1	100
		1968	2	0	73	2	4	5	12	1	1	100
		1975	2	0	71	3	5	5	12	1	1	100
		1982	2	0	69	8	5	4	10	1	1	100
3	Profession libérale, cadre supérieur	1962	1	0	7	59	17	6	7	1	2	100
		1968	1	0	6	62	16	6	7	0	2	100
		1975	1	0	5	59	18	6	9	0	2	100
		1982	1	0	6	56	19	7	8	1	2	100
4	Cadre moyen	1962	2	1	8	15	36	11	23	1	3	100
		1968	2	0	7	16	36	11	24	1	3	100
		1975	2	0	5	19	34	11	25	1	3	100
		1982	2	0	6	21	32	12	23	1	3	100
5	Employée	1962	1	0	7	5	17	22	43	2	3	100
		1968	1	1	6	6	19	20	42	2	3	100
		1975	1	1	5	8	19	19	42	2	3	100
		1982	1	0	6	9	18	19	41	2	4	100
6	Ouvrière	1962	1	2	4	1	4	10	75	2	1	100
		1968	1	2	4	1	6	10	73	2	1	100
		1975	1	1	3	1	7	10	73	2	2	100
		1982	1	1	4	2	7	10	71	2	2	100
7	Personnel de service	1962	1	4	4	1	5	12	62	9	2	100
		1968	1	3	4	1	6	11	62	9	3	100
		1975	1	2	4	2	8	12	60	8	3	100
		1982	1	2	5	3	9	12	58	7	3	100
8	Autre active	1962	0	0	4	17	16	7	15	1	40	100
		1968	1	1	6	15	17	5	14	1	40	100
		1975	1	0	5	16	16	8	17	2	35	100
		1982	1	0	6	19	13	7	16	2	36	100

Lecture: En 1962, parmi 100 hommes actifs, époux d'une agricultrice exploitante, 93 sont agriculteurs exploitants. En 1982, le nombre correspondant est de 91.



Considérons tout d'abord le tableau 3. L'homogamie a diminué de façon nette au sein des CSP d'indépendants (agriculteurs exploitants et patrons de l'industrie et du commerce), chez les salariés agricoles, les ouvriers, les personnels de service et les autres actifs. Pour ces catégories, les épouses sont plus souvent classées en 1982 qu'en 1962 dans une CSP différente de celle de leur époux et ce classement différent correspond surtout à des emplois de cadres moyens, d'employées, d'ouvrières ou de personnels de service. Ainsi, ce fait est particulièrement net chez les épouses d'agriculteurs exploitants et l'on retrouve ici ce que LAUTMAN avait déjà indiqué dans un article de synthèse: "On a noté une tendance qui n'est plus marginale des femmes d'agriculteurs à tenir des emplois salariés"<sup>33</sup>. D'un autre côté, la situation des CSP professions libérales, cadres supérieurs, cadres moyens et employés est très différente. La répartition socio-professionnelle des femmes actives épouses d'hommes professions libérales ou cadres est restée assez stable entre 1962 et 1982. Par ailleurs, l'homogamie n'a que très légèrement diminué au sein de la CSP professions libérales, cadres supérieurs. Elle semble même avoir un peu augmenté, entre 1962 et 1982, pour les catégories cadres moyens et employés. Parallèlement, on a utilisé une méthode d'analyse statistique permettant de faire apparaître les principales évolutions qui caractérisent la répartition socio-professionnelle des femmes actives, épouses d'un homme d'une CSP donnée<sup>34</sup>. L'interprétation des axes factoriels obtenus permet d'ordonner, selon leur importance, les modifications intervenues entre 1962 et 1982: l'évolution principale apparaît chez les épouses de patrons de l'industrie et du commerce (45,5% de l'inertie totale du tableau analysé); ensuite viennent, dans l'ordre, les épouses de salariés agricoles (24,5%), celles d'ouvriers (12,4%), d'agriculteurs exploitants (8,0%) et enfin d'autres actifs (4,5%).

Le tableau 4 permet d'apprécier la manière dont a évolué, en vingt ans, la répartition socio-professionnelle des hommes actifs, mariés à une femme d'une CSP donnée. D'un point

<sup>33</sup> - LAUTMAN J., 1984. - "Famille et activité professionnelle: incidences réciproques (France 1950-1980)", *Année sociologique*, 34, pp. 43-59. La citation figure en page 47.

<sup>34</sup> - Il s'agit d'une méthode, mise au point par ESCOPIER et DROUET (1983), qui est dérivée de l'analyse factorielle des correspondances. Cette méthode - connue sous le nom d'analyse intra- est simple à programmer puisqu'elle consiste à réaliser l'AFC d'un tableau dérivé de la juxtaposition des tableaux de contingence dont on cherche à analyser les différences. Elle est présentée également dans l'ouvrage d'ESCOPIER et PAGES (1988). ESCOPIER B., DROUET D., 1983. - "Analyse des différences entre plusieurs tableaux de fréquence", *Cahiers de l'analyse des données*, 8(4), pp. 491-499. ESCOPIER B., PAGES J., 1988. - *Analyses factorielles simples et multiples. Objectifs, méthodes et interprétation*, Paris, Dunod.

de vue général, les évolutions sont moins importantes que celles mises en évidence dans le tableau 3; il nous semble que ceci doit être relié au fait que c'est l'emploi féminin, plus que l'emploi masculin, qui s'est profondément transformé en vingt ans. Deux aspects méritent cependant d'être développés. Tout d'abord, on relève un effritement considérable de l'homogamie dans les couples où la femme est salariée agricole. Contrairement à ce que l'on observe en 1962, une femme salariée agricole est, en 1982, presque aussi fréquemment mariée à un ouvrier qu'à un salarié agricole<sup>35</sup>. Il est vrai que la CSP "salariés agricoles" a diminué en importance en vingt ans et qu'elle est peu féminisée (il n'y a que 1236 femmes salariées agricoles dans l'échantillon de 1982), mais on peut sans doute voir, dans cette évolution, un signe du rapprochement du "monde rural" et du "monde urbain" qui confirme ce que l'on notait plus haut concernant l'entrée des femmes d'agriculteurs dans le salariat. Un second aspect à relever est le fait que, vue à travers le tableau 4, l'homogamie a diminué dans toutes les catégories socio-professionnelles. Certes, à l'exception des femmes salariées agricoles, l'évolution est modérée, mais elle est systématique. Cette diminution de l'homogamie peut d'ailleurs s'accompagner d'une tendance au renforcement de la supériorité de la profession du mari: si les femmes cadres moyens sont moins souvent mariées en 1982 qu'en 1962 à un homme cadre moyen, c'est en grande partie parce que leur époux est, aujourd'hui davantage que voilà vingt ans, profession libérale ou cadre supérieur, et l'on observe un phénomène analogue chez les femmes employées, ouvrières ou personnels de service.

#### IV. DIMINUTION DE L'HOMOGAMIE AU-DELA DES CONTRAINTES STRUCTURELLES DE REPARTITION DES EMPLOIS

---

Mesurée de diverses façons, l'homogamie socio-professionnelle a donc sensiblement diminué entre 1962 et 1982, au sein des couples formés de deux conjoints actifs<sup>36</sup>. Or, cette période a correspondu à un développement des professions de l'enseignement, de la santé et du travail social qui sont majoritairement occupées par des femmes, à une croissance impor-

---

<sup>35</sup> - D'ailleurs, l'utilisation de la méthode évoquée plus haut (analyse intra) montre que la prise en compte des différences observées, entre 1962 et 1982, chez les femmes salariées agricoles constitue le premier axe et explique 61,4% de l'inertie totale du tableau.

<sup>36</sup> - Dans toute la suite, les couples où la femme est inactive seront exclus de l'analyse puisque le test de la position classique que nous effectuons vise à apprécier les conséquences de l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes.

tante des emplois tertiaires et, corrélativement, à une féminisation des emplois de bureau et des services. On a d'ailleurs noté plus haut, à diverses reprises, que la croissance de l'activité des femmes mariées s'était faite principalement dans les CSP cadres moyens, employés et personnels de service. Aussi la question suivante mérite-t-elle d'être soulevée: si l'homogamie a diminué, n'est-ce pas, en particulier, parce que, de 1962 à 1982, la répartition socio-professionnelle des femmes mariées actives s'est écartée de celle des hommes mariés actifs<sup>37</sup>? Le tableau 5 permet d'apporter une réponse positive à cette question.

Tableau 5 - Evolution différentielle des structures socio-professionnelles des hommes (H) et femmes (F) mariés (en pourcentages)

	1962		1968		1975		1982	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculteurs exploitants	25,1	26,0	18,7	19,2	9,9	9,6	8,4	7,8
Salariés agricoles	2,1	0,9	1,5	0,6	1,0	0,5	0,9	0,4
Patrons de l'industrie et du commerce	14,0	14,5	12,9	12,6	9,7	8,4	10,3	8,3
Professions libérales, cadres supérieurs	4,0	1,9	5,8	2,7	8,8	4,2	10,4	4,8
Cadres moyens	8,6	8,4	11,5	11,5	14,6	15,7	14,6	16,7
Employés	9,0	20,0	10,1	24,6	11,5	30,0	12,1	31,2
Ouvriers	33,8	20,6	35,7	19,8	40,1	21,5	38,7	19,2
Personnels de service	1,7	7,4	1,9	8,7	2,0	9,8	2,1	11,3
Autres actifs	1,7	0,3	1,9	0,3	2,4	0,3	2,5	0,3
Total:	100	100	100	100	100	100	100	100
Indice de dissimilarité delta	18,1		21,8		27,4		30,4	

En effet, lorsque l'on compare, à chaque date, les structures socio-professionnelles des hommes mariés et des femmes mariées, il apparaît que celles-ci diffèrent d'autant plus que l'on s'éloigne du recensement de 1962<sup>38</sup>. En 1982, c'est 30 hommes (ou

<sup>37</sup> - Bien sûr, d'autres éléments peuvent fournir une explication partielle de la baisse de l'homogamie. Par exemple, la diminution du poids de la paysannerie, en France, en vingt ans, ne peut conduire qu'à une baisse globale (i.e. mesurée par l'importance de la diagonale principale) de l'homogamie, puisque les agriculteurs exploitants constituent la catégorie où l'homogamie est la plus forte. Cependant, cet élément ne permet pas de rendre compte de la diminution de l'homogamie intervenue dans d'autres CSP.

<sup>38</sup> - Formellement, on utilisera, dans toute la suite, les notations suivantes: à la date  $t$ ,  $n_{i,j}^t$  est le nombre de couples où le mari est de CSP  $i$  et la femme de CSP  $j$ ;  $n_{i.}^t$  est le nombre total de couples où le mari est de CSP  $i$ ;  $n_{.j}^t$  est le nombre total de couples où la femme est de CSP  $j$ ; enfin,  $n..^t$  est l'effectif total du tableau. A la date  $t$ , les structures socio-professionnelles des hommes et des femmes mariés correspondent donc aux marges  $n_{i.}^t$  et  $n_{.j}^t$  du tableau, transformées en pourcentages, soit  $f_{i.}^t$  et  $f_{.j}^t$ . L'indice de dissimilarité utilisé (delta) est alors égal à la demi-somme des valeurs absolues des différences calculées, pour toute CSP  $i$ , entre  $f_{i.}^t$  et  $f_{.i}^t$ , autrement dit:  $\frac{1}{2} \sum_i |f_{i.}^t - f_{.i}^t|$ . L'utilisation d'indices différents (distance euclidienne, distance du khi-deux centrée sur  $f_{i.}^t$ , distance du khi-deux centrée sur  $f_{.i}^t$ ) fournit des résultats d'interprétation semblable.

femmes) sur un total de 100 qui devraient changer de CSP pour que les structures socio-professionnelles des hommes et des femmes deviennent identiques, contre 18 seulement en 1962; cette évolution divergente de la répartition des emplois doit être mise en rapport avec l'importance croissante des catégories employés, personnels de service et, dans une moindre mesure, cadres moyens, pour les femmes, comparativement aux hommes.

Ainsi, dans la mesure où les marges du tableau croisé diffèrent davantage en 1982 qu'en 1962, il est probable qu'une partie au moins de la baisse de l'homogamie doit être attribuée à ce phénomène. Mais alors, c'est la question suivante qui surgit: la diminution de l'homogamie constatée dans les tableaux 1, 3 et 4 s'explique-t-elle uniquement par l'évolution divergente des structures socio-professionnelles des hommes et des femmes? Ou bien encore: doit-on conclure qu'une fois les changements structurels pris en compte, l'homogamie est restée stable entre 1962 et 1982? Diverses techniques peuvent être employées pour répondre à ces questions. On en utilisera deux, tirées des méthodes usuelles d'analyse de la mobilité sociale. Ces deux techniques ont en commun de considérer comme fixées, à chaque recensement, les marges du tableau d'homogamie, c'est-à-dire les structures socio-professionnelles des hommes et des femmes mariés<sup>39</sup>.

La première de ces techniques - connue sous le nom d'indice de BOUDON (1973) - consiste à situer l'homogamie observée à une date donnée par rapport aux deux configurations extrêmes permises par les marges, l'homogamie minimale et l'homogamie maximale. Cet indice est borné par 0 et par 1 et prend ces valeurs dans les cas où l'homogamie observée est égale, respectivement, au minimum et au maximum possibles<sup>40</sup>. Il

---

<sup>39</sup> - Considérer qu'à une date donnée le tableau d'homogamie est contraint par ses marges permettra de distinguer, dans la baisse de l'homogamie, une part structurelle, i.e. liée à l'évolution dans le temps de la répartition des emplois chez les hommes et les femmes mariés, d'une part nette, i.e. non explicable par ces effets de structure. Cette hypothèse de détermination par les marges est fréquemment utilisée dans l'analyse de l'évolution de la mobilité sociale mais elle peut être critiquée; voir notamment BERTAUX (1969, p. 488) ou THELOT (1982, pp. 50-51).

BERTAUX D., 1969. - "Sur l'analyse des tables de mobilité sociale", *Revue française de sociologie*, 10(4), pp. 448-490.

THELOT C., 1982. - *Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod.

<sup>40</sup> - L'indice est défini comme suit. Soit une CSP  $i$ . A la date  $t$ , l'homogamie observée est égale à  $n_{i,i}^t$ . L'homogamie maximale est égale au plus petit des deux marginaux, soit  $\min(n_{i,i}^t, n_{.,i}^t)$ . L'homogamie minimale, intuitivement, est nulle; mais ce peut ne pas être le cas si la nomenclature est très regroupée. De façon générale, on peut démontrer que l'homogamie minimale est  $\max(0, n_{i,i}^t + n_{.,i}^t - n_{..}^t)$  (THELOT, 1980). L'indice d'homogamie de BOUDON est donc défini comme suit:

peut être calculé, aux différentes dates, pour chaque CSP et pour l'ensemble du tableau d'homogamie (Tableau 6).

Tableau 6 - Indices d'homogamie de BOUDON aux recensements de 1962, 1968, 1975, 1982

	1962	1968	1975	1982
<u>nomenclature à 9 postes:</u>				
Ensemble	0,73	0,68	0,62	0,59
Agriculteurs exploitants	0,96	0,96	0,94	0,91
Salariés agricoles	0,75	0,66	0,48	0,44
Patrons de l'industrie et du commerce	0,75	0,73	0,70	0,69
Professions libérales, cadres supérieurs	0,59	0,62	0,59	0,56
Cadres moyens	0,36	0,36	0,36	0,36
Employés	0,48	0,49	0,49	0,49
Ouvriers	0,75	0,73	0,73	0,71
Personnels de service	0,41	0,40	0,38	0,36
Autres actifs	0,40	0,40	0,35	0,36
<u>nomenclature à 5 postes:</u>				
Ensemble	0,76	0,73	0,69	0,67
Paysans	0,95	0,94	0,93	0,90
Patrons de l'industrie et du commerce	0,75	0,73	0,70	0,69
Cadres	0,55	0,57	0,58	0,57
Employés et autres	0,58	0,59	0,60	0,61
Ouvriers	0,75	0,73	0,73	0,71

Que l'on utilise une nomenclature à 9 ou 5 postes, une conclusion nette se dégage: au fur et à mesure des recensements, l'indice calculé sur l'ensemble du tableau s'éloigne régulièrement de sa borne maximale. Une fois pris en compte les changements structurels, il reste donc que l'homogamie a diminué entre 1962 et 1982. Toutefois, on observe des différences entre les diverses CSP: c'est ainsi que l'homogamie -mesurée de façon "nette" ou "pure"- a diminué chez les agriculteurs exploitants, les salariés agricoles, les patrons de l'industrie et du commerce, les ouvriers, personnels de service et autres actifs; par contre, la diminution est très légère chez les professions libérales, cadres supérieurs, et on observe une grande stabilité -voire une légère augmentation dans la nomenclature à 5 postes- de l'homogamie chez les cadres moyens et les

pour la CSP i:

sur l'ensemble du tableau:

$$\frac{n_{i,t} - \max(0, n_{i,t} + n_{i,t} - n_{i,t})}{\min(n_{i,t}, n_{i,t}) - \max(0, n_{i,t} + n_{i,t} - n_{i,t})} \quad \frac{\sum_i n_{i,t} - \sum_i \max(0, n_{i,t} + n_{i,t} - n_{i,t})}{\sum_i \min(n_{i,t}, n_{i,t}) - \sum_i \max(0, n_{i,t} + n_{i,t} - n_{i,t})}$$

BOUDON R., 1973. - Mathematical structures of social mobility, Amsterdam, New York, Elsevier.

THELOT C., 1980. - Le poids d'Anchise. La mobilité sociale en France, INSEE, Nantes.

employés. Bref, en vingt ans, l'homogamie a diminué dans toutes les catégories, sauf précisément dans celles où s'est surtout faite la croissance de l'activité professionnelle des femmes.

La seconde technique consiste, en quelque sorte, à simuler l'évolution qui est intervenue, entre 1962 et 1982, dans la répartition des emplois occupés par les hommes et les femmes mariés et à observer les modifications qu'elle entraîne dans la structure du tableau d'homogamie. Soit par exemple la matrice d'homogamie observée en 1962; elle n'est bien sûr pas compatible avec les structures socio-professionnelles des hommes et des femmes mariés au recensement de 1982. On peut cependant construire un tableau d'homogamie qui, tout en étant le plus proche possible de celui de 1962, respecte les marges observées en 1982<sup>41</sup>. Ce nouveau tableau est ainsi obtenu sous hypothèse d'évolution minimale de l'homogamie, i.e. sous l'hypothèse que c'est uniquement l'évolution des structures socio-professionnelles qui a transformé l'homogamie<sup>42</sup>. On pourra donc

---

<sup>41</sup> - L'algorithme utilisé est connu sous le nom d'algorithme RAS en France et d'algorithme de DEMING-STEPHAN aux Etats-Unis. On peut le décrire comme suit. Soient  $i$  et  $j$  deux CSP quelconques qui correspondent respectivement à une ligne (mari) et à une colonne (femme) du tableau d'homogamie. On part du tableau d'homogamie de 1962, de terme général  $n_{ij}^{62}$  et des marges de 1982,  $n_{i.}^{82}$  et  $n_{.j}^{82}$ . A l'étape 1, toutes les cellules de la ligne  $i$  du tableau de 1962 sont ajustées pour respecter l'effectif total d'hommes de CSP  $i$  en 1982, à l'aide de l'opération suivante:

$$m_{ij}^1 = n_{ij}^{62} \times (n_{i.}^{82}/n_{i.}^{62}).$$

Une même opération est accomplie sur chacune des lignes. Puis, à l'étape 2, toutes les cellules de la colonne  $j$  du tableau ainsi obtenu sont ajustées pour respecter l'effectif total de femmes de CSP  $j$  en 1982:

$$m_{ij}^2 = m_{ij}^1 \times (n_{.j}^{82}/m_{.j}^1).$$

Une même opération est accomplie sur chacune des colonnes mais, ce faisant, on perd l'ajustement de la première marge de 1982. On recommence donc l'étape 1:

$m_{ij}^3 = m_{ij}^2 \times (n_{i.}^{82}/m_{i.}^2)$ , puis -pour des raisons identiques- l'étape 2, etc. Au bout d'un certain nombre d'itérations, l'algorithme converge et l'on obtient un tableau, dérivé de celui de 1962, qui respecte simultanément les deux marges observées en 1982. Pour plus de détails, on peut consulter BISHOP, FIENBERG, HOLLAND (1975, pp. 97-102), REYNOLDS (1977, pp. 31-33), HABERMAN (1979, pp. 519-540). L'algorithme est également présenté en annexe du chapitre 5 de l'ouvrage de KENDE et STRMISKA (1984).

BISHOP Y.M.M., FIENBERG S.E., HOLLAND P.W., 1975. - Discrete multivariate analysis. Theory and practice, Cambridge, MIT Press.

REYNOLDS H.T., 1977. - The analysis of cross-classifications, New York, Free Press.

HABERMAN S.J., 1979. - Analysis of qualitative data. 2-New developments, New York, Academic Press.

KENDE P., STRMISKA Z., 1984. - Egalité et inégalités en Europe de l'Est, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

<sup>42</sup> - En effet, le tableau obtenu par application de l'algorithme est le plus proche possible de celui de 1962 au sens suivant: il respecte l'association statistique observée en 1962 entre CSP du mari et CSP de la femme. Plus précisément, dans un tableau de contingence carré à  $k$  modalités par variable, une mesure de l'association est fournie par les  $[k(k-1)/2]^2$  coefficients concurrentiels "différents" (i.e. ni égaux, ni inverses d'un autre) qui peuvent être calculés. Chacun d'eux fournit le rapport des chances qu'a un homme de CSP  $i$ , par rapport à un homme de CSP  $i'$ , d'avoir une femme de CSP  $j$  plutôt que de CSP  $j'$ . En cas d'indépendance statistique entre les deux variables croisées, tous les coefficients concurrentiels sont égaux à 1. Enfin, deux tableaux croisés présentent la même association si tous leurs coefficients concurrentiels correspondants sont égaux: c'est précisément le cas entre le tableau d'homogamie de 1962 et celui obtenu par RAS. Sur ces questions, voir notamment l'article suivant: GOLDTHORPE J.H., PORTOCARERO L., 1981. - "La mobilité sociale en France, 1953-1970: un nouvel examen", Revue française de sociologie, 22(2), pp. 151-166.

comparer l'homogamie construite sous évolution minimale à l'homogamie réellement observée en 1982 car les deux tableaux seront dotés des mêmes marges. Bien sûr, il existe de multiples façons de procéder à ces "prolongements de tendances". Tout d'abord, on peut modifier les dates initiale et finale: 1962 peut être prolongé en 1968, 1975 ou 1982; on peut aussi prolonger 1968 en 1975 et en 1982; on peut encore ajuster les marges de 1982 au tableau de 1975. Par ailleurs, ces simulations peuvent être effectuées dans une nomenclature à 9 ou 5 postes d'actifs et en incorporant ou non les femmes inactives. On a procédé aux 24 simulations qui résultent de la combinaison systématique de ces différents critères et le tableau 7 compare, pour chaque prolongement, le poids de l'homogamie construite à celui de l'homogamie observée.

Tableau 7 - Comparaison des fréquences d'homogamie observée et construite sous hypothèse d'évolution minimale (l'homogamie est exprimée en pourcentages du total du tableau)

	Nomenclature à 9 postes d'actifs			Nomenclature à 5 postes d'actifs		
	1968	1975	1982	1968	1975	1982
<b>Couples formés de 2 actifs:</b>						
Homogamie observée	53,5	45,1	41,4	58,6	52,0	49,3
Homogamie construite à partir de 1962	54,2	47,0	44,7	59,3	53,5	51,9
Homogamie construite à partir de 1968		46,1	43,8		52,5	50,9
Homogamie construite à partir de 1975			42,8			50,4
<b>Ensemble des couples:</b>						
Homogamie observée	20,7	21,4	24,2	22,7	24,7	28,9
Homogamie construite à partir de 1962	21,0	22,5	26,3	22,9	25,5	30,6
Homogamie construite à partir de 1968		22,0	25,7		25,0	30,0
Homogamie construite à partir de 1975			25,0			29,6

La régularité du résultat obtenu est extrême: chaque prolongement d'un tableau d'homogamie à une date ultérieure reconstruit, pour cette date, "trop" d'homogamie. Par exemple, en 1982, dans la nomenclature à 9 postes, l'homogamie représente 41,4% de l'ensemble des couples formés de deux actifs; si les tendances de 1962 s'étaient exactement prolongées, une fois les changements structurels pris en compte, l'homogamie aurait dû être plus forte (44,7%). On peut ainsi calculer que, pour les couples formés de deux actifs, l'évolution structurelle ne rend pas compte d'environ un sixième de la baisse totale de l'homogamie observée entre 1962 et 1982 (nomenclature à 9 ou 5 postes). Enfin, un examen attentif des quatre sous-tableaux

montre que la baisse "nette" de l'homogamie est une tendance de longue portée: elle est perceptible dès le recensement de 1968 et, de façon générale, l'écart entre l'homogamie observée et l'homogamie construite est d'autant plus grand que les dates initiale et finale sont plus éloignées.

Cette diminution "pure" de l'homogamie caractérise-t-elle toutes les CSP ou bien certaines d'entre elles seulement? L'examen des différents tableaux estimés, obtenus sur l'ensemble des couples formés de deux actifs, dans la nomenclature à 5 ou 9 postes, indique qu'il s'agit d'un phénomène très général. Par exemple, le tableau 8 fournit la répartition socio-professionnelle des femmes mariées actives, conjointes d'un homme d'une CSP donnée, telle qu'elle a été observée en 1982 et telle qu'elle est construite, à la même date, par le prolongement des tendances de 1962.

Tableau 8 - Comparaison de l'homogamie observée en 1982 et de l'homogamie estimée à la même date par prolongement des tendances de 1962 (répartition socio-professionnelle des femmes actives, épouses d'un homme d'une CSP donnée)

		Femme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
Mari												
0 Agriculteur exploitant	observé		85	0	2	0	4	4	3	2	0	100
	estimé		88	0	2	0	4	2	2	2	0	100
1 Salarié agricole	observé		5	21	2	1	8	16	27	20	0	100
	estimé		9	29	3	0	5	9	18	27	0	100
2 Patron industrie et commerce	observé		1	0	55	3	10	19	7	5	0	100
	estimé		1	0	56	2	11	19	7	4	0	100
3 Profession libérale, cadre supérieur	observé		0	0	6	26	33	26	4	4	1	100
	estimé		0	0	2	32	34	26	3	2	1	100
4 Cadre moyen	observé		1	0	3	6	36	38	9	7	0	100
	estimé		0	0	3	5	41	40	7	4	0	100
5 Employé	observé		1	0	3	2	16	49	17	12	0	100
	estimé		0	0	3	2	14	54	16	11	0	100
6 Ouvrier	observé		1	1	2	1	10	33	35	17	0	100
	estimé		1	0	3	1	8	32	37	18	0	100
7 Personnel de service	observé		0	0	6	2	11	28	18	35	0	100
	estimé		0	0	3	1	9	23	16	48	0	100
8 Autre actif	observé		0	0	2	3	20	44	13	14	4	100
	estimé		0	0	3	3	22	44	14	10	4	100



Il apparaît que l'homogamie observée est plus faible que l'homogamie construite dans toutes les CSP, à l'exception des autres actifs où l'homogamie -vue dans ce sens- est négligeable<sup>43</sup>. Ainsi, le cas des cadres moyens et des employés est exemplaire. Si l'association statistique entre CSP du mari et CSP de la femme était demeurée, en 1982, celle observée en 1962, c'est 41 femmes de cadres moyens et 54 femmes d'employés qui devraient, en 1982, être classées dans la même CSP que leur mari. Or, en réalité, ce n'est le cas que pour 36 et 49 femmes respectivement. Pourtant, observées à travers le tableau 3, ces valeurs correspondaient à une stabilité, voire à une légère augmentation, de l'homogamie depuis 1962. On voit bien ainsi que, pour ces deux catégories où l'homogamie paraissait être restée stable, les observations faites en 1982 vont à l'encontre de ce à quoi l'on pouvait s'attendre, à partir des recensements précédents, une fois les changements structurels pris en compte. Prenons les autres CSP pour lesquelles on a montré plus haut que l'indice de BOUDON diminuait entre 1962 et 1982 et considérons tout d'abord les professions libérales, cadres supérieurs et les personnels de service. Si l'on compare le pourcentage d'homogamie fourni par le tableau 3 en 1962 à celui que l'on aurait dû obtenir en 1982 si les tendances de 1962 s'étaient exactement prolongées (tableau 8), on constate que l'on aurait dû observer une augmentation de l'homogamie. Pourtant, le tableau 3 a montré que, pour ces deux CSP, la proportion de femmes classées dans la même catégorie que leur mari avait légèrement diminué entre 1962 et 1982. Enfin, pour les autres CSP (agriculteurs exploitants, salariés agricoles, patrons de l'industrie et du commerce, ouvriers), la confrontation des tableaux 3 et 8 montre que le respect d'une association constante dans le temps entre CSP du mari et CSP de la femme imposait bien une décroissance du pourcentage diagonal entre 1962 et 1982, mais la diminution observée a été plus forte que celle à laquelle on pouvait s'attendre, même si, parfois, la différence est peu accentuée (cas des patrons et des ouvriers). Par exemple, si les tendances de 1962 avaient été respectées, on aurait dû passer de 96 femmes d'agriculteurs exploitants elles-mêmes agricultrices en 1962 (tableau 3) à 88 en 1982 (ligne "estimé" du tableau 8); la diminution a été plus

<sup>43</sup> - Bien sûr, le point de vue inverse (répartition socio-professionnelle des hommes actifs, mariés à une femme active d'une CSP donnée) indique également que l'on reconstruit trop d'homogamie dans toutes les catégories socio-professionnelles (y compris chez les autres actifs), puisque les deux tableaux comparés ont, par construction, les mêmes marges.

forte puisqu'en 1982 ce ne sont plus que 85 femmes d'agriculteurs sur 100 qui sont elles-mêmes agricultrices<sup>44</sup>.

Compte tenu de l'évidence forte qui vient d'être dégagée concernant une décroissance, autre que structurelle, de l'homogamie, on a voulu réaliser un test statistique rigoureux. L'ajustement d'un modèle log-linéaire sans interaction du troisième ordre au tableau à trois dimensions, croisant CSP du mari-CSP de la femme-date du recensement, permet de tester l'hypothèse d'existence d'une association CSP du mari-CSP de la femme constante dans le temps<sup>45</sup>. Par ailleurs, lorsqu'on modifie le tableau initial en remplaçant la diagonale principale de chaque tableau de recensement par un ensemble de "zéros structurels", l'ajustement d'un modèle identique fournit un test de l'hypothèse de constance dans le temps de l'association CSP du mari-CSP de la femme (hors diagonale). Le test de constance de l'homogamie au cours du temps, une fois les changements structurels pris en compte, est alors fourni par la différence d'ajustement des deux modèles (HAUSER et al., 1975, McROBERTS et SELBEE, 1981)<sup>46</sup>. Le tableau 9 indique que, quel que soit le détail de la nomenclature utilisée, cette hypothèse doit être rejetée<sup>47</sup>. Notons enfin que l'estimation du modèle sur l'ensemble du tableau reconstruit "trop peu" d'homogamie en 1962 (58,7% contre 60,1% dans la nomenclature à 9 postes) et "trop" d'homogamie en 1982 (42,7% contre 41,4%): l'écart observé entre 1962 et 1982 étant plus important que l'écart estimé, on retrouve la conclusion -déjà mentionnée plus haut- selon

<sup>44</sup> - Ces différents résultats apparaissent de façon assez systématique dans les prolongements effectués et ne semblent donc guère dépendre, dans leur structure, des dates initiale et finale choisies ou du détail de la nomenclature (9 ou 5 postes).

<sup>45</sup> - Il existe un lien étroit entre les modèles log-linéaires (présentés dans l'annexe statistique générale) et l'algorithme RAS puisque le modèle log-linéaire sans interaction du troisième ordre permet d'estimer, en 1962, 1968, 1975 et 1982, des tableaux d'homogamie qui, tout en respectant les marges réellement observées, sont caractérisés par le fait que l'association statistique est constante dans le temps (les coefficients concurrentiels correspondants sont égaux d'un tableau à l'autre). La différence principale réside dans le fait que, sous le modèle log-linéaire, les estimations sont faites à partir des quatre tableaux observés et non d'un seul, ce qui est le cas de RAS.

<sup>46</sup> - HAUSER R.M., KOFFEL J.N., TRAVIS H.P., DICKINSON P.J., 1975. - "Temporal change in occupational mobility: evidence for men in the United States", *American sociological review*, 40(3), pp. 279-297.

McROBERTS H.A., SELBEE K., 1981. - "Trends in occupational mobility in Canada and the United States: a comparison", *American sociological review*, 46(4), pp. 406-421.

<sup>47</sup> - D'un point de vue statistique, le fait que l'on rejette ainsi l'hypothèse de constance de l'homogamie est important car des études de simulation utilisant la méthode de Monte-Carlo ont montré que les modèles log-linéaires étaient moins aptes que d'autres méthodes statistiques à déceler des différences au sein de données (PESCOSOLIDO et KELLEY, 1983). Il est vrai cependant que, la taille des échantillons utilisés étant très grande, la valeur obtenue pour L2 est elle-même très élevée.

PESCOSOLIDO B.A., KELLEY J., 1983. - "Confronting sociological theory with data: regression analysis, GOODMAN's log-linear models and comparative research", *Sociology*, 17(3), pp. 359-379.

laquelle l'homogamie a diminué au-delà de ce qu'imposait l'évolution dans le temps des structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés.

Tableau 9 - Test de constance de l'homogamie dans le temps, après prise en compte de l'évolution des structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés

Modèle	Degrés de liberté	L2	Test	Indicateur d'ajustement <sup>48</sup> (L2-dd1)/N
<u>Couples formés de 2 actifs (9 postes)</u>				
Association constante	192	3585,5	p < .001	0,0041
Association constante (hors diagonale)	165	2207,6	p < .001	0,0048
Différence: Homogamie constante	27	1377,9	p < .001	
<u>Couples formés de 2 actifs (5 postes)</u>				
Association constante	48	1610,4	p < .001	0,0019
Association constante (hors diagonale)	33	747,5	p < .001	0,0019
Différence: Homogamie constante	15	862,9	p < .001	

Au terme de cette section, il convient de rappeler les principaux résultats mis en lumière. Entre 1962 et 1982, l'homogamie a fortement diminué au sein des couples formés de deux conjoints actifs. Pour l'essentiel, cette diminution provient du fait qu'en vingt ans les structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés se sont écartées, mais elle n'y est pas totalement réductible. En effet, l'indice de BOUDON a mis en évidence une décroissance, autre que structurelle, de l'homogamie au sein de l'ensemble des couples et pour un certain nombre de CSP. Par ailleurs, l'utilisation de la méthode RAS a mis en évidence le fait suivant: là où le respect du lien statistique constaté antérieurement entre CSP du mari et CSP de la femme imposait que l'on observe, au début de la décennie quatre-vingt, une décroissance de l'homogamie, on a constaté que la diminution était plus accentuée; inversement, lorsque le respect des tendances passées aurait dû conduire à une croissance de l'homogamie, on a mis en évidence, dans certains cas, une diminution, dans d'autres, une stabilité de l'homogamie au cours du temps. Nous ne sommes pas en mesure de fournir ici une explication globale, mais certains éléments d'interprétation peuvent néanmoins être avancés concernant les agriculteurs exploitants, les patrons de l'industrie et du commerce et les salariés agricoles. Pour les deux premières catégories, l'examen du prolongement des tendances passées, obtenu après incor-

<sup>48</sup> - Pour le modèle de constance de l'association hors diagonale, N est la somme des effectifs hors diagonale (couples hétérogames) des quatre tableaux observés.

poration des femmes inactives, fournit l'éclairage suivant: le nombre total de couples formés de deux agriculteurs exploitants ou de deux patrons de l'industrie et du commerce est en 1982 l'exacte continuité de ce que l'on observait en 1962, 1968 ou 1975, après prise en compte des évolutions structurelles; par contre, pour les hommes appartenant à ces deux CSP, le prolongement des tendances passées reconstruit une proportion "trop importante" de femmes inactives et "trop faible" de femmes salariées (cadres, employées, ouvrières ou personnels de service). Il apparaît donc que, pour ces deux CSP, la baisse de l'homogamie doit être mise en relation directe avec une croissance de l'activité professionnelle des femmes qui s'est effectuée au sein des catégories salariées, et ce fait met en évidence une imbrication plus grande aujourd'hui que par le passé des professions indépendantes et salariées. Pour les salariés agricoles, c'est à la fois une croissance de l'activité professionnelle des femmes dans les CSP ouvriers et employés et une diminution du nombre de couples formés de deux salariés agricoles allant au-delà du prolongement des tendances passées, qui doivent être invoquées pour rendre compte de la baisse de l'homogamie observée.

#### V. TENDANCE A LA SUPERIORITE DE LA PROFESSION DU MARI LEGEREMENT MOINS ACCENTUEE EN 1982 QU'EN 1962

---

La décroissance de l'homogamie est-elle l'unique évolution qui caractérise les couples formés de deux actifs entre 1962 et 1982? Divers aspects incitent à répondre par la négative. Par exemple, il y a, en 1982, moins de couples formés d'un homme profession libérale, cadre supérieur et d'une femme cadre moyen que ce que la continuation des tendances de 1962 laissait présager. Mais, à l'inverse, confronté aux observations de 1982, ce prolongement reconstruit "trop peu" de couples où c'est la femme qui est cadre supérieur et l'homme cadre moyen. D'autre part, on observe un résultat exactement analogue à celui qui vient d'être décrit au sein des couples où l'un des conjoints est cadre moyen et l'autre employé. Enfin, le tableau 9 indique que l'hypothèse de constance dans le temps de l'association entre CSP du mari et CSP de la femme au sein des couples hétérogames n'est pas plus conforme à la réalité que la même hypothèse éprouvée pour l'ensemble des couples; il semblerait même qu'elle en soit plus éloignée (indicateur d'ajustement-nomenclature à 9 postes). Les données elles-mêmes conduisent donc à examiner dans quelle mesure, au sein des

couples hétérogames, la tendance à la supériorité de la profession du mari s'est transformée.

Or, sur ce point, les outils utilisés auparavant s'avèrent insuffisants. On a par exemple noté plus haut que les femmes employées ou ouvrières étaient plus fréquemment mariées à un homme profession libérale ou cadre (supérieur ou moyen) en 1982 qu'en 1962 (tableau 4). Cependant, on peut également observer que les hommes employés ou ouvriers ont plus souvent une épouse profession libérale ou cadre en 1982 qu'en 1962 (tableau 3). En rendant autonome une distribution par rapport à l'autre, le calcul des pourcentages (par ligne ou par colonne) ne prend pas en compte l'évolution structurelle de la répartition des emplois des hommes et femmes mariés et ne peut donc servir de base à la construction d'un indicateur adéquat.

Aussi adopterons-nous la démarche suivante. Nous considérons qu'au sein de la nomenclature des CSP à un chiffre diverses catégories de professions salariées peuvent être ordonnées. Plus précisément, compte tenu de la définition des diverses CSP, nous voulons dire qu'au sein de chaque couple de catégories figurant ci-dessous on peut considérer la première catégorie citée comme correspondant à un ensemble de professions, donc à une position sociale, de rang supérieur à celui relatif à la seconde catégorie<sup>49</sup>:

Nomenclature à 9 postes	Nomenclature à 5 postes
Profession libérale, cadre supérieur - cadre moyen	Cadre - employé et autre
Profession libérale, cadre supérieur - employé	Cadre - ouvrier
Profession libérale, cadre supérieur - ouvrier	
Cadre moyen - employé	
Cadre moyen - ouvrier	
Profession libérale et cadre - personnel de service <sup>50</sup>	
Profession libérale et cadre - autre actif <sup>50</sup>	

Soit  $(i, j)$  un couple quelconque de catégories telles que, compte tenu de ce qui vient d'être défini,  $i$  est supérieur à  $j$  (par exemple,  $i$  correspond à cadre moyen et  $j$  à employé). Avec les notations usuelles, à la date  $t$ ,  $n_{i,j}^t$  est le nombre de couples où le mari est classé  $i$  (cadre moyen) et la femme  $j$

<sup>49</sup> - D'un point de vue formel, nous définissons donc, dans l'ensemble formé par les CSP à un chiffre, une relation d'ordre strict et partiel. Par exemple, nous considérons que les CSP "employés" et "ouvriers" ne peuvent être clairement ordonnées et nous rejoignons ici la position exprimée par ROUSSEL (1975, op.cit., p. 59) et GOLDTHORPE (1983, op.cit., pp. 479-480).

<sup>50</sup> - Afin d'éviter que les estimations ultérieures soient fondées sur des effectifs trop faibles, on a regroupé la CSP "professions libérales, cadres supérieurs" avec la CSP "cadres moyens".

(employée); inversement,  $n_{j,i}^t$  est le nombre de couples où c'est la femme qui est i (cadre moyen) et le mari j (employé). Nous proposons de prendre comme indicateur de dissymétrie, au sein de l'ensemble des couples où l'un des conjoints est i et l'autre j, à la date t, le rapport  $n_{i,j}^t/n_{j,i}^t$ . A une date donnée, et pour un couple de catégories fixé, ce rapport exprime donc combien de fois il y a plus de couples où c'est l'homme qui occupe la profession supérieure que de couples où c'est la femme qui occupe cette profession supérieure. De même, un rapport identique peut être calculé pour l'ensemble des couples de catégories définis plus haut<sup>51</sup>. Le tableau 10 indique comment ont évolué ces indicateurs de dissymétrie entre 1962 et 1982.

Tableau 10 - Coefficients de dissymétrie au sein des couples formés de deux actifs: évolution entre 1962 et 1982

Couples de catégories	1962	1968	1975	1982
<u>Nomenclature à 9 postes:</u>				
Ensemble	1,89	1,88	1,78	1,81
Profession libérale, cadre supérieur - cadre moyen	4,00	4,18	3,76	3,82
Profession libérale, cadre supérieur - employé	9,86	9,63	9,38	8,78
Profession libérale, cadre supérieur - ouvrier	1,29	1,26	0,89	1,01
Cadre moyen - employé	3,56	3,58	3,27	2,86
Cadre moyen - ouvrier	0,49	0,43	0,37	0,35
Profession libérale et cadre - personnel de service	3,39	3,61	4,20	5,19
Profession libérale et cadre - autre actif	0,28	0,21	0,15	0,15
<u>Nomenclature à 5 postes:</u>				
Ensemble	1,71	1,68	1,57	1,56
Cadre - employé et autre	3,30	3,37	3,29	3,15
Cadre - ouvrier	0,54	0,49	0,42	0,41

En premier lieu, deux aspects doivent être soulignés:

- dans la nomenclature à 9 ou 5 postes, l'indicateur de dissymétrie obtenu sur l'ensemble des couples de catégories est, à chaque date, supérieur à 1; ce fait traduit donc une tendance à la supériorité de la profession du mari, et l'on retrouve ici un résultat mis en évidence par VILLAC(1984)<sup>52</sup>;
- cette situation caractérise la plupart des couples de CSP examinés; en particulier, la tendance à la supériorité de la profession du mari est très forte pour le couple de catégo-

<sup>51</sup> - Dans une nomenclature donnée, le numérateur du rapport est obtenu en effectuant la somme, sur l'ensemble des couples de catégories, des effectifs  $n_{i,j}^t$ . Pour le dénominateur, on procède de même avec les effectifs  $n_{j,i}^t$ .

<sup>52</sup> - VILLAC M., 1984. - "Structures familiales et milieux sociaux", *Economie et statistique*, 171-172, pp. 135-151. Voir notamment les pages 142 et 143.

ries profession libérale, cadre supérieur-employé; cependant, deux exceptions doivent être notées; quelle que soit la date, il y a davantage de couples mariés où la femme est cadre moyen et l'homme ouvrier que de couples où la configuration est inverse; par ailleurs, la situation est identique pour le couple de catégories profession libérale et cadre-autre actif, mais on sait que cette dernière catégorie est très peu féminisée.

Cependant, le résultat essentiel est le suivant: en dépit de quelques variations erratiques, la valeur de l'indicateur de dissymétrie obtenu sur un couple de catégories donné ou sur l'ensemble diminue entre 1962 et 1982. Par exemple, il y avait, en 1962, quatre fois plus de couples mariés formés d'un homme cadre supérieur ou profession libérale et d'une femme cadre moyen que de couples où la femme était cadre supérieur et l'homme cadre moyen. En vingt ans, l'écart s'est réduit légèrement puisqu'en 1982 le coefficient de dissymétrie est égal à 3,82. Cette situation caractérise l'ensemble des couples de CSP examinés, à l'exception de celui formé par les professions libérales et cadres et les personnels de service où une tendance opposée est nette. De façon quasi générale donc, au sein des couples hétérogames, la tendance à la supériorité de la profession du mari s'est légèrement affaiblie et, pour les configurations cadre moyen-ouvrier et profession libérale et cadre-autre actif, la tendance à la supériorité de la profession de la femme s'est renforcée.

## VI. AFFAIBLISSEMENT DE TENDANCE NON EXPLIQUÉ PAR LES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES

---

Si, pour un couple de CSP donné (par exemple cadre moyen et employé), le coefficient de dissymétrie a diminué de 1962 à 1982, c'est qu'entre ces deux dates le nombre de couples mariés où la femme occupe la profession supérieure (femme cadre moyen, mari employé) a crû plus rapidement que le nombre de couples où c'est la profession de l'homme qui est supérieure (mari cadre moyen, femme employée)<sup>53</sup>; le raisonnement est identique sur l'ensemble des couples de catégories définis plus haut. Cette croissance plus rapide du nombre de familles où la

<sup>53</sup> - En effet, si  $n_{i,j}^{82}/n_{j,i}^{82} < n_{i,j}^{62}/n_{j,i}^{62}$ , on a également  $(n_{i,j}^{82}/n_{j,i}^{82}) / (n_{i,j}^{62}/n_{j,i}^{62}) < 1$ , ce qui peut encore s'écrire:

$(n_{i,j}^{82}/n_{i,j}^{62}) / (n_{j,i}^{82}/n_{j,i}^{62}) < 1$ , qui s'interprète comme le fait que le taux de croissance du nombre de couples où l'homme est  $i$  et la femme  $j$  (avec  $i > j$ ) entre 1962 et 1982 a été moins important que le taux correspondant pour les couples où l'homme est  $j$  et la femme  $i$ .

femme occupe une position supérieure est-elle liée à l'évolution différentielle au cours du temps des structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés, ou manifeste-t-elle plutôt des transformations plus profondes, intervenues au sein des couples formés de deux actifs, entre 1962 et 1982? Comme pour l'analyse de l'homogamie, on est renvoyé ici à l'utilisation de méthodes permettant de distinguer, dans les évolutions mises en évidence, une part "nette" d'une part structurelle.

Pour un couple de CSP donné ou pour l'ensemble des couples définis plus haut, formons le rapport obtenu en divisant le coefficient de dissymétrie de 1982 par celui de 1962; dans la plupart des cas, on obtient un résultat inférieur à 1. Soit un modèle qui, tout en respectant les structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés lors des différents recensements, postule que la liaison statistique CSP du mari-CSP de la femme est restée identique en vingt ans. A partir de l'estimation de ce modèle, il est possible de former les coefficients de dissymétrie, estimés sous cette hypothèse en 1982 et 1962. Le rapport de ces deux coefficients exprime la manière dont aurait dû évoluer la tendance à la supériorité de la profession du mari si le lien CSP du mari-CSP de la femme était resté constant en vingt ans. Supposons que ce rapport soit supérieur à 1, alors que le rapport observé est inférieur à 1; on interpréterait ce résultat en indiquant que la tendance à la supériorité de la profession du mari s'est affaiblie, alors que le respect des tendances observées en 1962, compte tenu des évolutions structurelles, impliquait qu'elle se renforce, et la conclusion serait alors que l'affaiblissement de la tendance à la supériorité de la profession du mari ne peut être expliqué par des causes structurelles. A l'inverse, si les rapports observé et estimé des coefficients de dissymétrie sont tous deux inférieurs à 1 et que le premier est inférieur au second, la conclusion serait que l'affaiblissement du phénomène de supériorité de la profession du mari s'explique, en partie mais non pas totalement, par l'évolution des structures socio-professionnelles et qu'il subsiste une tendance "nette" qui rend compte de cet affaiblissement.

Le tableau 11 fournit les résultats de ce type de raisonnement lorsque l'évolution des coefficients de dissymétrie observée entre 1962 et 1982 est confrontée à l'évolution reconstruite à partir de trois modèles utilisés plus haut:

- le modèle A est le prolongement en 1982 du tableau d'homogamie de 1962, obtenu avec la méthode RAS;
- le modèle B est le modèle log-linéaire sans interaction



du troisième ordre qui teste l'hypothèse de constance de l'association entre CSP du mari et CSP de la femme, en 1962, 1968, 1975 et 1982;

- le modèle C est identique au précédent, à ceci près que les tableaux sont privés de leur diagonale principale; il teste l'hypothèse de constance de l'association hors diagonale en 1962, 1968, 1975 et 1982.

Tableau 11 - Rapport du coefficient de dissymétrie de 1982 à celui de 1962: comparaison de l'évolution observée à l'évolution estimée sous hypothèse d'absence de modification dans le temps du lien entre CSP du mari et CSP de la femme

Couples de catégories	Rapport observé	Rapports estimés: modèle		
		A	B	C
<u>Nomenclature à 9 postes:</u>				
Ensemble	0,96	1,11	1,12	1,08
Profession libérale, cadre supérieur - cadre moyen	0,96	1,36	1,37	1,08
Profession libérale, cadre supérieur - employé	0,89	1,34	1,35	1,02
Profession libérale, cadre supérieur - ouvrier	0,78	0,88	0,92	0,76
Cadre moyen - employé	0,80	0,99	0,99	0,95
Cadre moyen - ouvrier	0,71	0,65	0,66	0,71
Profession libérale et cadre - personnel de service	1,53	1,23	1,23	1,04
Profession libérale et cadre - autre actif	0,54	0,61	0,60	0,63
<u>Nomenclature à 5 postes:</u>				
Ensemble	0,91	1,00	1,03	0,99
Cadre - employé et autre	0,95	1,06	1,08	1,02
Cadre - ouvrier	0,76	0,69	0,71	0,73

Considérons les résultats exprimés sur les lignes "Ensemble". Dans la nomenclature à 9 postes, le coefficient de dissymétrie a diminué entre 1962 et 1982, mais il aurait dû croître si le tableau croisant CSP du mari-CSP de la femme en 1982 était resté le plus proche possible de celui de 1962, une fois les évolutions structurelles prises en compte. Ainsi, on ne peut considérer que la tendance à l'affaiblissement de la supériorité de la profession du mari est le produit de l'évolution dans le temps de la répartition des emplois occupés par les hommes et femmes mariés. En effet, si seule cette évolution avait joué, c'est à un renforcement de tendance qu'on aurait dû assister. Dans la nomenclature à 5 postes, on constate, de la même façon, que l'affaiblissement de la tendance à la supériorité de la profession du mari, observé en 1982, n'est pas le produit des évolutions structurelles.

L'examen des différents couples de catégories confirme partiellement cette appréciation globale. Dans quatre cas, en effet, l'affaiblissement de la supériorité de la position du mari (ou, pour un cas, le renforcement de la supériorité de la profession de la femme) va au-delà de ce que la prise en compte des évolutions structurelles laissait présager ou même infirme ces projections. Il s'agit des couples de catégories suivants: profession libérale, cadre supérieur-cadre moyen; profession libérale, cadre supérieur-employé; cadre moyen-employé et profession libérale et cadre-autre actif. Pour le couple profession libérale, cadre supérieur-ouvrier, les résultats ne concordent guère et sont donc difficiles à interpréter. Par contre, dans un cas, l'augmentation de la supériorité de la profession du mari dépasse ce qui était attendu (profession libérale et cadre-personnel de service). Enfin, pour le couple cadre moyen-ouvrier, le renforcement de la supériorité de la profession de la femme n'est pas aussi accentué que ce qu'impliquait la seule prise en compte des évolutions structurelles.

De façon générale donc, la tendance à la supériorité de la profession du mari s'est légèrement estompée entre 1962 et 1982. Ce fait ne peut être expliqué en invoquant les effets de l'évolution des structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés car, dans une large mesure, l'affaiblissement de tendance contrecarre le prolongement des tendances passées. La diminution "nette" de la supériorité de la profession du mari n'est cependant pas sensible au sein de toutes les CSP considérées. Elle est manifeste lorsque sont mises en cause les CSP professions libérales et cadres supérieurs, cadres moyens, employés, autres actifs: dans les couples où les conjoints appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories, l'asymétrie est moins prononcée en 1982 qu'en 1962. Par contre, dès qu'entrent en jeu les CSP situées en bas de l'échelle sociale (personnels de service et ouvriers), il ne semble pas qu'on observe, en vingt ans, une tendance "nette" à l'affaiblissement de la supériorité de la profession du mari ou au renforcement de la supériorité de la profession de la femme. Il reste cependant que, mesurée de façon globale, l'augmentation plus rapide du nombre de couples où la femme occupe une profession supérieure (au sens défini plus haut) est perceptible: dans la nomenclature à 9 postes, ces couples forment 3,9% de l'ensemble des couples constitués de deux actifs en 1962 et 8,2% en 1982 (respectivement 9,7% et 14,1% de l'ensemble des couples hétérogames); mais, si les tendances de 1962 s'étaient exactement prolongées, le poids relatif de ces couples en 1982 aurait dû

être moindre (6,8% de l'ensemble des couples formés de deux actifs et 12,3% de l'ensemble des couples hétérogames).

Il est possible que l'évolution mise en évidence paraisse en définitive assez mince et, de ce fait, sujette à caution; aussi n'est-il sans doute pas inutile de la mettre en lumière en utilisant un éclairage différent. Considérons, à une date donnée, un tableau croisant CSP du mari et de la femme. Dans la mesure où les structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés diffèrent, ce tableau ne peut être symétrique. Par exemple, en 1968, même s'il y a, au total, autant d'hommes que de femmes cadres moyens (tableau 5), on comptera davantage de couples "homme cadre supérieur-femme cadre moyen" que de couples "homme cadre moyen-femme cadre supérieur" puisque les cadres supérieurs sont davantage représentés parmi les hommes que parmi les femmes. En dehors de toute tendance à la supériorité de la profession du mari au sein du couple, les différences de marges impliquent donc une certaine asymétrie du tableau. Mais imaginons que ce tableau soit le plus symétrique possible ou, plus précisément, supposons que toute tendance "réelle" à la supériorité de la profession du mari soit absente et que les différences de marges soient seules responsables du manque de symétrie du tableau. Un tel tableau -qui ne postule l'existence d'aucune asymétrie au sein d'un couple formé de deux conjoints actifs- peut être estimé, à chaque date, au moyen de l'ajustement d'un modèle log-linéaire particulier, nommé modèle quasi symétrique. En effet, ce modèle s'écrit:

$$m_{ij} = \alpha \alpha_{i1} \alpha_{j2} \alpha_{ij12} \quad \text{AVEC } \alpha_{ij12} = \alpha_{i2j1}$$

et les effectifs  $m_{ij}$  et  $m_{ji}$  ne diffèrent entre eux -et donc le coefficient de dissymétrie ne diffère de 1- que du fait des paramètres  $\alpha_{i1}$  et  $\alpha_{j2}$  qui reflètent les différences entre les structures socio-professionnelles masculine et féminine<sup>54</sup>. Aussi, dans ce contexte, la question traitée précédemment peut-

<sup>54</sup> - C'est CAUSSINUS (1966) qui a le premier étudié ce modèle. Son ajustement au tableau d'homogamie observé à une date  $t$  reconstruit exactement les marges de ce tableau. L'hypothèse de quasi-symétrie est donc éprouvée en respectant les structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés. Par ailleurs, si  $i$  et  $j$  sont deux CSP différentes, la somme des effectifs estimés  $m_{ij,t}$  et  $m_{ji,t}$  est rigoureusement égale à la somme des effectifs observés correspondants ( $n_{ij,t}$  et  $n_{ji,t}$ ). Le modèle teste donc l'hypothèse de quasi-symétrie en respectant, à la différence des modèles précédents, l'effectif réellement observé des couples où l'un des conjoints est de profession  $i$  et l'autre de profession  $j$ . Enfin, le tableau estimé est le plus symétrique possible au sens suivant: si on lui ajuste, au moyen de l'algorithme RAS, deux marges identiques, alors le tableau obtenu est symétrique par rapport à sa diagonale principale. Pour d'autres applications de ce modèle, voir notamment THELOT (1976a, 1976b).

CAUSSINUS H., 1966. - "Contribution à l'analyse statistique des tableaux de corrélation", Annales de la Faculté des Sciences de l'Université de Toulouse, 29, pp. 77-182.

THELOT C., 1976a. - "Analyse statistique des migrations", Annales de l'INSEE, 22-23, pp. 101-133.

THELOT C., 1976b. - "Origine et position sociales: faits et interprétation", Economie et statistique, 81-82, pp. 73-88.

elle être reprise de la façon suivante: s'il existe, au sein des couples hétérogames, une tendance, autre que structurelle, à l'affaiblissement de la supériorité de la profession du mari, on doit observer que le tableau croisant CSP du mari et de la femme, estimé sous l'hypothèse de quasi-symétrie, est plus proche de la réalité en 1982 qu'en 1962.

Or, le tableau 12 confirme point par point cette attente. Certes, quelles que soient la nomenclature utilisée et la date de recensement choisie, le modèle quasi symétrique doit être rejeté, et ceci prouve, a contrario, qu'il existe bien, dans la société française, une tendance à la supériorité de la profession du mari, autre que celle produite par les différences de marges. Cependant, le résultat important est le suivant: l'écart de la "réalité" au modèle est d'autant moins accentué que la date choisie est récente. En vingt ans donc, même si elle en est encore très éloignée, la société française s'est plutôt rapprochée d'une société fictive caractérisée, au sein des couples hétérogames, par l'absence de dissymétrie autre que celle produite par les différences entre les structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés.

Tableau 12 - Ajustement du modèle quasi symétrique aux tableaux de 1962, 1968, 1975, 1982: distance entre le modèle et la réalité

	Indicateur d'ajustement L2/N <sup>55</sup> : nomenclature à	
	9 postes	5 postes
1962	0,0165	0,0059
1968	0,0135	0,0040
1975	0,0076	0,0020
1982	0,0056	0,0022

Ce résultat doit néanmoins être confirmé par une analyse plus détaillée car le test global qui précède n'utilise pas exclusivement les couples de catégories ordonnées définis plus haut. Pour chacun et pour l'ensemble de ces couples, on a calculé la valeur du coefficient de dissymétrie qui aurait dû être observée, à chaque date, si l'hypothèse de quasi-symétrie avait été rigoureusement vraie. On a ensuite construit un indicateur de distance de la réalité au modèle en divisant le coefficient de dissymétrie observé par le coefficient de dissymé-

<sup>55</sup> - Puisqu'à chaque date le nombre de degrés de liberté caractéristique du modèle est identique (respectivement 28 et 6 dans les nomenclatures à 9 et 5 postes), c'est l'indicateur L2/N qui est utilisé où N est l'effectif total de couples hétérogames car le modèle reconstruit exactement la diagonale principale observée.

trie estimé. Le tableau 13 indique comment ont évolué ces indicateurs de distance entre 1962 et 1982.

Tableau 13 - Rapport du coefficient de dissymétrie observé au coefficient de dissymétrie estimé à chaque date: évolution dans le temps de la distance entre la réalité et le modèle quasi symétrique

Couples de catégories	Indicateur de distance			
	1962	1968	1975	1982
<u>Nomenclature à 9 postes:</u>				
Ensemble	1,12	1,08	1,05	1,02
Profession libérale, cadre supérieur - cadre moyen	1,20	1,21	1,15	1,04
Profession libérale, cadre supérieur - employé	1,18	1,03	1,08	0,96
Profession libérale, cadre supérieur - ouvrier	0,77	0,80	0,70	0,77
Cadre moyen - employé	1,41	1,33	1,24	1,15
Cadre moyen - ouvrier	0,98	0,96	0,95	0,97
Profession libérale et cadre - personnel de service	0,57	0,58	0,69	0,79
Profession libérale et cadre - autre actif	1,87	1,62	1,50	1,50
<u>Nomenclature à 5 postes:</u>				
Ensemble	1,08	1,04	1,03	0,99
Cadre - employé et autre	1,16	1,10	1,09	1,01
Cadre - ouvrier	0,98	0,98	0,93	0,95

Considérons par exemple le couple de catégories cadre moyen-employé. En 1962, il y avait 3,56 fois plus de couples "homme cadre moyen-femme employée" que de couples "homme employé-femme cadre moyen" (tableau 10). Dans la mesure où, à cette date, l'indicateur de distance du tableau 13 est supérieur à 1 (1,41), on observe que cette dissymétrie était plus accentuée que ce que l'hypothèse de quasi-symétrie laissait présager: il y avait donc une tendance "nette" à la supériorité de la profession du mari. Mais, puisque l'indicateur de distance diminue dans le temps -il est égal à 1,15 en 1982-, on conclut qu'en vingt ans la dissymétrie observée s'est rapprochée de celle qui ne serait produite que par l'existence d'écarts entre les structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés. Ceci correspond donc à un affaiblissement, autre que structurel, de la tendance à la supériorité de la profession du mari. Cette interprétation est également valable pour les lignes "Ensemble" et pour les couples de catégories profession libérale, cadre supérieur-cadre moyen et profession libérale, cadre supérieur-employé. De même, pour le couple profession libérale et cadre-autre actif, la diminution de la distance entre le modèle et la réalité correspond à un renforce-

ment "net" de la tendance à la supériorité de la profession de la femme. Par contre, pour les trois derniers couples de catégories, le fait qu'à chaque date l'indicateur de distance soit inférieur à 1 indique que l'asymétrie observée entre les conjoints est moins importante que celle impliquée par les seules différences de marges. Toutefois, pour les couples profession libérale, cadre supérieur-ouvrier et cadre moyen-ouvrier, en vingt ans, la distance des observations au modèle reste assez stable; enfin, pour le couple profession libérale et cadre-personnel de service, la distance au modèle diminue mais, compte tenu de la situation observée en 1962, il s'agit d'un renforcement "trop important" de la tendance à la supériorité de la profession du mari. En définitive, l'utilisation du modèle quasi symétrique confirme l'ensemble des résultats antérieurs: entre 1962 et 1982, on décèle une tendance, autre que structurelle, à la modification de la position relative des conjoints, au sein des couples hétérogames appartenant aux couches salariées supérieures et moyennes (CSP professions libérales et cadres supérieurs, cadres moyens, employés, autres actifs) mais ce mouvement n'a concerné ni la CSP des ouvriers, ni celle des personnels de service.

## VII. JEUNES COUPLES MARIÉS ET NON MARIÉS

---

Ce sont les couples mariés qui ont été considérés dans les analyses précédentes. Les structures familiales ont cependant évolué en vingt ans: les couples non mariés représentaient 6,3% de l'ensemble des couples en 1982 contre 2,9% en 1962 (AUDIRAC, 1986)<sup>56</sup>. Afin de tenir compte de ces évolutions, on a réitéré l'étude précédente sur l'ensemble des couples, mariés ou non<sup>57</sup>. Les résultats relatifs aux évolutions intervenues entre 1962 et 1982 sont alors très semblables à ceux mis en évidence sur les seuls couples mariés. Ceci n'étonnera pas car, même en 1982, le nombre de couples non mariés où l'homme est actif n'est pas suffisant pour transformer profondément les

---

<sup>56</sup> - D'après les recensements, l'effectif des couples non mariés était de 310000 en 1962 et de 829000 en 1982. A partir de l'enquête Emploi de 1985, AUDIRAC estimait à cette date à un million le nombre de couples non mariés. Toutefois, comme l'ont montré LERIDON et VILLENEUVE-GOKALP, ces nombres minorent la réalité du fait de la méthode particulière utilisée pour cerner l'appartenance à un couple dans l'exploitation des recensements de population et des enquêtes sur l'emploi.

AUDIRAC P.A., 1986. - "La cohabitation: un million de couples non mariés", *Economie et statistique*, 185, pp. 13-33.  
 LERIDON H., VILLENEUVE-GOKALP C., 1988. - "Les nouveaux couples: nombre, caractéristiques et attitudes", *Population*, 43(2), pp. 331-374.

<sup>57</sup> - Les données utilisées sont issues des sondages au 1/20 des recensements de population de 1962, 1975 et 1982. Elles sont présentées dans l'annexe du chapitre.

conclusions de l'analyse. Cependant deux aspects particuliers émergent:

- si l'on considère les couples formés de deux actifs, l'homogamie observée est un peu plus faible parmi l'ensemble des couples que parmi les seuls couples mariés; par exemple, dans la nomenclature à 9 postes, les couples formés de deux conjoints appartenant à une même CSP forment 59,4% en 1962 et 40,9% en 1982 de l'ensemble des couples mais, au sein des seuls couples mariés, le poids de l'homogamie était, aux mêmes dates, de 60,1% et 41,4% et ces différences sont conservées dans la nomenclature regroupée à 5 postes;

- par ailleurs, l'affaiblissement de la tendance à la supériorité de la profession masculine -tel qu'il apparaît dans le tableau 10 ou la première colonne du tableau 11- est un peu plus prononcé parmi l'ensemble des couples; ainsi, le coefficient de dissymétrie général valait, pour les couples mariés, 1,89 en 1962 et 1,81 en 1982 (tableau 10); lorsque les couples non mariés sont introduits dans l'analyse, ces valeurs deviennent respectivement 1,91 et 1,79 et une tendance analogue est observée pour bon nombre de couples de catégories ordonnées définies plus haut.

Bien que ténues, ces différences sont suggestives car elles rappellent des observations plusieurs fois évoquées en France dans les années récentes: par rapport aux jeunes couples mariés, il y aurait, chez les jeunes couples en union libre, une moindre tendance à l'homogamie et à la supériorité de la profession masculine. En 1982, TABARD et al. relèvent en effet lors d'une enquête la différence suivante: "si l'on s'en tient aux seules salariées pour lesquelles une hiérarchie de qualification est à peu près claire, 40% des femmes en ménage ont un statut professionnel supérieur à celui de leur compagnon, 23% un statut inférieur; ces pourcentages deviennent respectivement 29% et 33% pour les jeunes mariées"<sup>58</sup>. De même, AUDIRAC (1982) se demande si hétérogamie et cohabitation hors mariage n'iraient pas de pair car on observe, dans les couples en union libre, un élargissement de l'éventail des possibles: les femmes de certaines catégories se mettent moins rarement en couple avec des hommes de catégories "inférieures", les hommes, de même, moins rarement avec des femmes de catégories "supérieures"<sup>59</sup>.

<sup>58</sup> - TABARD N., VALETAS M.F., CLAPIER P., KLEINMANN H., 1982. - Fécondité et conditions de vie, rapport de recherche CNAF-CREDOC, Paris.

<sup>59</sup> - AUDIRAC, 1982, op.cit., pp. 57-59. L'opinion de l'auteur semble cependant avoir évolué: en 1986 (op.cit., pp. 24-28), il montre que l'union libre est relativement un peu plus présente parmi les couples les plus "improbables" et que, dans la population féminine, à âge égal, le taux de cohabitation hors mariage augmente avec la place dans l'échelle sociale; la prise en compte de l'écart entre catégories sociales dans la précocité de la vie en

Enfin, BATTAGLIOLA (1987, 1988) évoque la dominance des jeunes femmes au sein des couples en union libre et BAWIN-LEGROS (1988), reprenant certains travaux de DE SINGLY, rapproche cette tendance de l'existence d'une répartition des tâches domestiques, observée chez les cohabitants, plus souple et plus indifférenciée selon le sexe<sup>60</sup>.

Les quelques éléments ci-dessus invitent donc à un détour par la comparaison des jeunes couples mariés et non mariés. En effet, la moindre tendance des couples en union libre à l'homogamie et à la supériorité de la profession masculine, si elle s'avérait confirmée, renforcerait les conclusions des analyses précédentes car les nouvelles formes de vie en couple se développent rapidement et apparaissent de plus en plus comme un substitut au mariage<sup>61</sup>. Ce sont de nouveau des données issues du sondage au 1/20 du recensement de 1982 qui sont sollicitées. Elles portent sur les couples formés de deux actifs où la femme est âgée de 19 à 29 ans. Dans la nomenclature des PCS à un chiffre, on dispose du tableau croisant profession de l'homme et profession de la femme pour les couples mariés (N=68256) et non mariés (N=13381)<sup>62</sup>.

Représentation plus faible des catégories indépendantes -notamment agricole- et ouvrière mais présence plus forte des cadres, professions intermédiaires et employés, telles sont, pour chaque sexe, les spécificités de la structure socio-professionnelle des cohabitants par rapport aux individus

---

couple gomme cependant cette dernière différence et AUDIRAC conclut en 1987: "Que les couples les plus hétérogames vivent plus souvent non mariés que les autres semble dépourvu de signification" (p. 508).

AUDIRAC P.A., 1987. - "Le développement de l'union libre chez les jeunes" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 502-509.

<sup>60</sup> - Dans une étude canadienne récente cependant, on n'observe pas d'effet propre significatif de l'union libre sur le temps consacré aux tâches domestiques par les hommes d'une part, les femmes d'autre part (LE BOURDAIS, HAMEL, BERNARD, 1987).

DE SINGLY F., 1983. - Fortune et infortune de la femme mariée, thèse de Doctorat d'Etat, 2 tomes, Paris, Université René Descartes. Voir les pages 160-161 et 207-213.

LE BOURDAIS C., HAMEL P.J., BERNARD P., 1987. - "Le travail et l'ouvrage. Charge et partage des tâches domestiques chez les couples québécois", Sociologie et sociétés, 19(1), pp. 37-55.

BATTAGLIOLA F., 1987. - "Le temps des insertions - Itinéraires féminins et histoires familiales", Annales de Vaucresson, vol. Histoires de vies, histoires de familles, trajectoires sociales, 26, pp. 133-148.

BATTAGLIOLA F., 1988. - La fin du mariage? Jeunes couples des années 80, Paris, Syros. Voir les pages 80 à 84.

BAWIN-LEGROS B., 1988. - Familles, mariage, divorce. Une sociologie des comportements familiaux contemporains, Liège, Mardaga. Voir les pages 164 à 167.

<sup>61</sup> - Ainsi que l'indique Louis ROUSSEL dans un article de synthèse: "D'une manière assez générale, il semble qu'il se produise, plus ou moins rapidement suivant les pays, un passage d'une cohabitation avant mariage, analogue à de simples fiançailles, à un modèle qui se substitue au mariage, y compris du point de vue de la fécondité". ROUSSEL L., 1986. - "Evolution récente de la structure des ménages dans quelques pays industriels", Population, 41(6), pp. 913-934.

<sup>62</sup> - Les tableaux originaux figurent dans l'annexe du chapitre.



mariés (tableau 14). Ces différences, qui renvoient à la fréquence plus forte de l'union libre en milieu urbain, sont cependant beaucoup plus faibles que celles qui existent entre structures socio-professionnelles masculine et féminine pour un type de couple donné. Le poids de l'homogamie est de ce fait modéré: 38,7% des jeunes couples mariés sont formés de deux conjoints classés dans une même PCS contre 36,6% des jeunes couples en union libre. L'homogamie est donc un peu plus faible "en dehors du mariage" mais l'écart entre les structures socio-professionnelles masculine et féminine y est également légèrement plus fort.

Tableau 14 - Distribution socio-professionnelle des hommes et des femmes et poids de l'homogamie (RP 1982 - comparaison entre jeunes couples mariés et non mariés formés de deux actifs)

Couples	Mariés		Non mariés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculteurs exploitants	3,7	2,1	1,0	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,5	3,1	4,5	1,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	6,0	2,5	7,0	2,9
Professions intermédiaires	18,6	14,6	20,6	17,1
Employés	15,1	56,7	17,7	60,2
Ouvriers	51,1	21,0	49,2	18,2
Total	100	100	100	100
Indice de dissimilarité delta (%)	41,6		42,5	
Poids de l'homogamie (%)	38,7		36,6	

La moindre tendance des jeunes couples non mariés à l'homogamie réapparaît en partie au sein des tableaux de profils 15 et 16. Bien que certaines données relatives aux cohabitants soient fragiles, c'est lorsque l'un des membres du couple est classé comme indépendant que les différences avec les couples mariés sont les plus accentuées: le conjoint appartient alors moins fréquemment à la même catégorie. L'exploitation agricole, l'atelier ou le petit commerce formerait donc moins souvent une entreprise familiale chez les jeunes couples non mariés<sup>63</sup>. De même, lorsque l'un des conjoints est cadre ou ouvrier, l'autre est classé dans la même PCS un peu moins souvent parmi les couples en union libre que parmi les couples mariés. On observe par contre un résultat opposé pour les catégories "professions intermédiaires" et, partiellement, "employés".

<sup>63</sup> - L'emploi du conditionnel est ici nécessaire car les écarts tiennent peut-être en partie à des différences de forme juridique des entreprises qui pourraient par exemple conduire les conjointes cohabitantes à se déclarer plus souvent employées et moins souvent aides familiales que les conjointes mariées.

Tableau 15 - Catégorie socio-professionnelle des femmes selon la PCS de leur conjoint (RP 1982 - comparaison entre jeunes couples mariés et non mariés formés de deux actifs)

		1	2	3	4	5	6	Total	(N)
Conjoint									
1 Agriculteur exploitant	Mariage	51	1	1	10	26	11	100	2497
	Union libre	20	1	1	15	40	23	100	133
2 Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Mariage	0	37	2	11	40	10	100	3718
	Union libre	0	16	3	14	57	10	100	606
3 Cadre, profession intellectuelle supérieure	Mariage	0	1	24	37	36	2	100	4081
	Union libre	0	1	22	37	37	3	100	934
4 Profession intermédiaire	Mariage	0	2	3	30	57	8	100	12725
	Union libre	0	1	3	36	53	7	100	2759
5 Employé	Mariage	0	1	1	14	73	11	100	10337
	Union libre	0	1	2	13	73	11	100	2372
6 Ouvrier	Mariage	0	1	1	7	58	33	100	34898
	Union libre	0	1	1	8	62	28	100	6577

Tableau 16 - Catégorie socio-professionnelle des hommes selon la PCS de leur conjointe (RP 1982 - comparaison entre jeunes couples mariés et non mariés formés de deux actifs)

		1	2	3	4	5	6	Total	(N)
Conjointe									
1 Agricultrice exploitante	Mariage	89	1	1	1	1	7	100	1417
	Union libre	76	3	0	0	0	21	100	34
2 Artisane, commerçante, chef d'entreprise	Mariage	1	66	3	9	5	16	100	2116
	Union libre	0	52	7	13	8	20	100	182
3 Cadre, profession intellectuelle supérieure	Mariage	1	4	58	22	7	8	100	1679
	Union libre	1	4	54	24	9	8	100	386
4 Profession intermédiaire	Mariage	3	4	15	39	14	25	100	9977
	Union libre	1	4	15	43	13	24	100	2294
5 Employée	Mariage	2	4	4	19	19	52	100	38716
	Union libre	1	4	4	18	22	51	100	8053
6 Ouvrière	Mariage	2	2	1	7	8	80	100	14351
	Union libre	1	3	1	8	11	76	100	2432

La moindre tendance des couples non mariés à l'homogamie n'a donc pas une portée générale. La conclusion est en revanche plus nette en ce qui concerne l'éventuelle supériorité de la profession masculine. Parmi les jeunes couples mariés, il y avait en 1982 3,98 fois plus de couples homme cadre-femme profession intermédiaire que de couples formés de manière inverse mais la valeur correspondante était 3,76 pour les jeunes couples cohabitants. De même, pour les paires cadre-employé et profession intermédiaire-employé, les coefficients de dissymétrie valaient respectivement 11,98 et 5,04 "dans le mariage" contre 9,47 et 4,71 "en dehors du mariage". Enfin, pour la paire profession intermédiaire-ouvrier, la supériorité de la profession féminine était plus accentuée parmi les couples non mariés (le coefficient vaut 0,36) que parmi les couples mariés (0,42). Seule la paire de catégories cadre-ouvrier fournit une conclusion inverse, mais les effectifs de couples cohabitants mis en jeu dans cette comparaison sont très faibles.

Les observations antérieures paraissent donc confirmées. Il semble en effet qu'au sein des jeunes couples cohabitants la supériorité de la profession masculine soit moins accentuée et que, de manière moins nette, l'homogamie y soit un peu plus faible et l'on peut ici suggérer une hypothèse: par rapport aux jeunes couples mariés, au sein de ceux en union libre, le lien qui unit les positions sociales des conjoints serait à la fois plus lâche et moins asymétrique. Plus précisément, dans un tableau croisant, pour un type de couple donné, PCS de l'homme et PCS de la femme, l'effectif des couples où l'homme est classé  $i$  et la femme  $j$  dépend de l'importance relative de la PCS  $i$  dans la structure socio-professionnelle masculine, de l'importance relative de la PCS  $j$  dans la structure socio-professionnelle féminine et, enfin, de la plus ou moins grande "proximité", c'est-à-dire du degré d'association statistique, entre la PCS masculine  $i$  et la PCS féminine  $j$ . L'hypothèse suggérée est que le réseau de proximités entre positions sociales masculines et positions sociales féminines qui caractérise les jeunes couples en union libre serait distinct de celui relatif aux jeunes couples mariés; en particulier, l'association statistique serait plus faible sur la diagonale, ce qui expliquerait la moindre tendance à l'homogamie, et moins asymétrique, ce qui rendrait compte de la moindre supériorité de la profession masculine.

Dans sa connotation durkheimienne, cette hypothèse est séduisante: les couples qui vivent en dehors de l'institution matrimoniale s'affranchiraient du réseau de distances

sociales qui règle la formation des unions légitimes. Le test de cette proposition nécessite cependant de recourir à l'estimation de modèles permettant de séparer l'association statistique entre les positions sociales des conjoints des différences de répartition socio-professionnelle des couples mariés et non mariés.

Ajusté au tableau à trois dimensions croisant PCS de l'homme-PCS de la femme-type de couple, le modèle log-linéaire sans interaction du troisième ordre postule une association entre les positions sociales des conjoints commune aux couples mariés et en union libre (première partie du tableau 17). Quand on restreint l'analyse aux seuls couples hétérogames, le résultat est net: le modèle est parfaitement acceptable<sup>64</sup>. C'est donc qu'un même réseau de distances unit les positions sociales des conjoints mariés et non mariés lorsque ces positions diffèrent. Puisque, sur l'ensemble du tableau, le même modèle est rejeté, c'est dans la tendance à l'homogamie, nette des différences de marges, que les couples en union libre se distinguent des couples mariés. Bien que significatif du fait de l'importance des effectifs mis en jeu, l'écart est cependant négligeable. On se souvient en effet que l'homogamie représentait 38,7% des jeunes couples mariés contre 36,6% des couples en union libre. Or, l'estimation du modèle sur l'ensemble du tableau montre que, de cette différence légère de 2,1 points, ne subsiste qu'un écart de 0,4 point qui correspond à une différence dans le poids de l'homogamie non explicable par les différences de structure socio-professionnelle entre couples mariés et cohabitants.

En second lieu, le fait qu'un même réseau de proximités unisse les positions sociales des conjoints au sein des couples hétérogames mariés et non mariés fait s'évanouir l'hypothèse d'un lien moins asymétrique parmi les couples en union libre. L'examen de la seconde partie du tableau 17 est cependant instructif. Au sein des couples non mariés, pour un risque de 5%, le modèle quasi symétrique est acceptable. Parmi les jeunes couples mariés, le même modèle est rejeté mais ceci ne doit pas faire illusion: ce rejet tient largement à l'effectif très important de l'échantillon<sup>65</sup> et l'on peut se convaincre

<sup>64</sup> - En vérité, l'ajustement est remarquable car la statistique de test est inférieure au nombre de degrés de liberté alors que le test porte sur 50325 couples!

<sup>65</sup> - En effet, comme l'indique la dernière ligne du tableau, si l'on ramène l'effectif total de la table "jeunes couples mariés" à une valeur égale à l'effectif total de la table "jeunes couples non mariés", l'hypothèse de quasi-symétrie est alors acceptable pour un risque de 1%.

de la relative adéquation de l'hypothèse de quasi-symétrie en consultant le tableau I-4 placé en annexe<sup>66</sup>.

Tableau 17 - Test d'une association entre les positions sociales des conjoints commune aux jeunes couples mariés et non mariés - Test de l'hypothèse de quasi-symétrie

Modèle	Degrés de liberté	L2	Test	Indicateur d'ajustement <sup>67</sup> (L2-ddl)/N
Association commune	25	66,80	p < .001	0,0005
Association commune (hors diagonale)	19	18,79	p > .10	négatif
Différence: Tendance commune à l'homogamie	6	48,01	p < .001	

Modèle quasi symétrique	Degrés de liberté	L2	Test	Indicateur d'ajustement <sup>68</sup> L2/N
Couples non mariés (effectif total = 13381)	10	17,76	p < .10	0,0021
Couples mariés (effectif total = 68256)	10	114,90	p < .001	0,0027
Couples mariés (effectif total = 13381)	10	22,53	p < .02	0,0027

En définitive, du détour par la comparaison des jeunes couples mariés et non mariés se dégagent trois résultats. Il existe au sein des couples en union libre une tendance un peu plus faible à l'homogamie et à la supériorité de la profession masculine. Ces différences tiennent cependant beaucoup plus aux écarts de structure socio-professionnelle entre hommes et femmes mariés et non mariés qu'à une différence dans le lien qui unit les positions sociales des conjoints; dans les unions légitimes et les unions libres, c'est en effet un même réseau de distances sociales qui s'impose. Enfin, qu'au début de la décennie quatre-vingt, l'hypothèse de quasi-symétrie ne soit pas déraisonnable conduit à risquer deux interprétations: au sein des jeunes couples hétérogames, les distances sociales qui unissent les positions des conjoints seraient symétriques et, en particulier, il n'existerait pas de tendance intrinsèque à la supériorité de la profession masculine; ou encore -si l'on considère que les structures socio-professionnelles masculine

<sup>66</sup> - On peut noter ici qu'en 1978, aux Etats-Unis, parmi l'ensemble des couples où les deux conjoints ont un emploi, la même hypothèse d'association symétrique entre les positions sociales propres des conjoints est également acceptable; voir sur ce point HOUT(1982, op.cit.).

<sup>67</sup> - Comme dans le tableau 9, pour le calcul de l'indicateur d'ajustement, N représente l'effectif total des couples pour le modèle d'association commune, l'effectif total des couples hétérogames pour le modèle d'association commune hors diagonale. Dans les chapitres ultérieurs, on procède de la même façon lorsque des modèles identiques sont utilisés.

<sup>68</sup> - Comme dans le tableau 12 et pour la même raison, N représente l'effectif total des couples hétérogames.

et féminine sont déterminées de manière exogène, par le système éducatif et le marché du travail- que, "d'un coup de baguette magique", on égalise ces structures masculine et féminine et le tableau d'homogamie deviendrait alors parfaitement symétrique.

## VIII. CONCLUSION

---

Dans les premières pages de ce chapitre, on a formulé la thèse selon laquelle la prise en compte de la dimension temporelle était nécessaire pour réaliser un test empirique de la position classique (détermination de la position sociale d'une famille à partir de la profession de l'homme). La formulation de cette thèse a conduit à analyser l'évolution des tableaux d'homogamie, en France, entre 1962 et 1982, et on a mis en lumière deux résultats importants. D'une part, l'augmentation des taux d'activité professionnelle des femmes -notamment des femmes mariées- intervenue entre 1962 et 1982 s'est accompagnée d'une forte décroissance de l'homogamie. Celle-ci est principalement liée à l'évolution différentielle des structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés ou vivant en couple. Cependant, elle ne s'y réduit pas totalement car, au sein des couples formés de deux actifs, environ un sixième de la décroissance observée correspond à une diminution "nette" de l'homogamie. D'autre part, l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes s'est également accompagnée d'un affaiblissement général de la tendance à la supériorité de la profession masculine, au sein des couples où les conjoints occupent des professions de rang différent. De façon globale, ce phénomène ne peut être entièrement expliqué par l'évolution temporelle de la répartition des emplois des hommes et des femmes, et il existe, au sein des couches salariées supérieures et moyennes, une tendance "nette" à la modification de la position relative des conjoints au sein du couple. En somme, on savait déjà que la proportion de femmes occupant un emploi de cadre avait augmenté, mais on ne savait guère dans quelle mesure cette évolution avait rejailli sur les couples: d'une part, le taux de célibat est particulièrement élevé chez les femmes cadres (DE SINGLY, 1982)<sup>69</sup>; d'autre part, parmi les femmes mariées, cette évolution aurait pu concerner de façon prioritaire les épouses de cadres. Sur ce point, les méthodes utilisées plus haut apportent la réponse suivante: entre 1962 et 1982 est apparue une tendance réelle à une moins grande

---

<sup>69</sup> - DE SINGLY F., 1982. - "Mariage, dot scolaire et position sociale", *Economie et statistique*, 142, pp. 7-20.

"inégalité socio-professionnelle" des conjoints au sein des couples.

Dans la mesure où l'importance de l'homogamie et la tendance à la supériorité de la profession du mari sont deux aspects importants qui fondent, empiriquement, la pratique de la détermination de la position sociale d'une famille à partir de l'examen de la CSP de l'homme, les résultats mis en évidence dans ce chapitre conduisent à penser que les bases sur lesquelles repose cette pratique sont moins solides en 1982 qu'elles ne l'étaient en 1962 et qu'en conséquence il est aujourd'hui nécessaire de prendre également en compte la CSP de l'épouse. Par exemple, on a indiqué plus haut qu'en 1962 3,9% des couples mariés formés de deux actifs étaient caractérisés par le fait que la femme occupait la profession supérieure (au sens défini plus haut), alors que la proportion correspondante est de 8,2% en 1982. Sur l'ensemble des couples mariés formés de deux actifs, la proportion de couples qui seraient "mal classés" par la position classique a donc doublé en vingt ans, mais, surtout, du fait de la croissance importante de l'emploi féminin, ces couples "mal classés" forment, en 1982, 4,8% de l'ensemble des couples mariés (soit près d'un couple sur vingt) contre 1,4% seulement en 1962<sup>70</sup>. Croissance de l'activité professionnelle des femmes, diminution de l'homogamie au sein des couples formés de deux actifs, affaiblissement de la tendance à la supériorité de la profession masculine et continuité plus grande du travail féminin au cours du cycle de vie forment donc autant d'aspects qui incitent, en France aujourd'hui, à déterminer la position sociale d'une famille à partir de l'examen de la position socio-professionnelle de l'homme et de celle de la femme. Le fait que l'augmentation de l'activité féminine soit intervenue au sein des professions salariées renforce encore cette conclusion. En effet, au sein des grandes catégories d'indépendants (agriculteurs exploitants et patrons de l'industrie et du commerce), il est fréquent que l'épouse ait un statut d'aide familiale et, dans ce cas, la position classique reste valide. Or, la tendance croissante à l'entrée des femmes dans le salariat fait progressivement décroître l'importance relative de ces unités économiques familiales, au sein de la structure sociale<sup>71</sup>. Il faut enfin mentionner une différence

<sup>70</sup> - Comme l'on peut s'en assurer à partir du tableau I-2 placé en annexe, les résultats sont très semblables quand on considère l'ensemble des couples et non plus seulement les couples mariés.

<sup>71</sup> - Rappelons par ailleurs que, selon l'enquête Revenus fiscaux des ménages de 1975, les femmes mariées, actives, non aides familiales, contribuent pour 35,5% au revenu total de la famille.  
 CANCEILL G., CHASTAND A., CHOQUET D., 1981. - Données statistiques sur les familles (Revenus, activité féminine, conditions de vie), Paris, INSEE, vol.M86.

importante entre le contexte britannique dans lequel GOLDTHORPE défend la position classique et celui de la France. Elle souligne l'engagement des femmes françaises sur le marché du travail et concerne l'activité à temps partiel: en 1979, parmi les femmes ayant un emploi, 39% d'entre elles l'exerçaient à temps partiel au Royaume-Uni contre seulement 17% en France<sup>72</sup>.

Quelles sont alors les implications des conclusions qui précèdent pour la recherche sur la mobilité sociale en France? Si l'on souhaite conserver la famille comme unité d'analyse de la stratification sociale, il nous semble que c'est l'approche par la position professionnelle "dominante" qui doit être retenue. Proposée par ERIKSON(1984)<sup>73</sup>, elle consiste en un aménagement de la position classique car, tout en reconnaissant le caractère unitaire de la position sociale de la famille et le fait que celle-ci dépend de l'individu qui a le plus fort degré de participation au marché du travail, cette approche permet de retenir comme "dominante" la profession de l'homme ou bien celle de la femme. Les deux critères avancés par ERIKSON pour effectuer ce choix sont alors le temps de travail (la situation d'emploi domine celle de non emploi, l'activité à temps complet domine celle à temps partiel) et la position de travail (primauté d'une profession qui exige un niveau élevé de qualification sur une profession moins qualifiée, d'un travail non manuel sur un travail manuel, d'une profession indépendante sur une profession salariée). Bien qu'elle ait déjà été utilisée dans des recherches sur la mobilité sociale<sup>74</sup> et que nous la considérions comme une voie prometteuse, nous ne

---

<sup>72</sup> - Ces données sont tirées de l'article de HUET et SCHMITZ(1984). Une publication plus récente permet de faire le point sur cette différence qui s'explique notamment par la législation et les politiques publiques familiales et fiscales au Royaume-Uni. Comme l'écrivent les auteurs (p. 48): "En schématisant, on peut dire que les comportements féminins tendent en France à se rapprocher du modèle masculin d'activité continue. En revanche, en Angleterre, le modèle dominant est celui de l'activité féminine discontinuée".

HUET M., SCHMITZ N., 1984. - "La population active" dans INSEE, *Données sociales*, Paris, INSEE, pp. 26-34.

BARRERE-MAURISSON M.A., DAUNE-RICHARD A.M., LETABLIER M.T., 1989. - "Le travail à temps partiel plus développé au Royaume-Uni qu'en France", *Economie et statistique*, 220, pp. 47-56.

<sup>73</sup> - ERIKSON R., 1984. - "Social class of men, women and families", *Sociology*, 18(4), pp. 500-514.

On remarquera la convergence entre la proposition de HAUG(1973, op.cit.) et celle d'ERIKSON; la seconde se distingue néanmoins de la première par son aspect beaucoup plus achevé et par le fait qu'elle a donné lieu à des tests empiriques.

<sup>74</sup> - En concluant, dans la revue *Sociology*, le débat sur la position sociale des femmes mariées actives, GOLDTHORPE(1984, op.cit.) souligne son accord avec la proposition d'ERIKSON puis l'utilise dans les publications suivantes:

GOLDTHORPE J.H., PAYNE C., 1986. - "On the class mobility of women: results from different approaches to the analysis of recent British data", *Sociology*, 20(4), pp. 531-555.

ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., 1988. - *Does the class mobility of women differ from that of men? Cross-sex comparison in cross-national perspective*, CASMIN-Projekt (Comparative analysis of social mobility in industrial nations), Universität Mannheim, working paper n° 15.



suivrons pas ici l'approche par la position "dominante". Notre travail est en effet centré sur la mobilité sociale des femmes et non celle des familles. Dans ce cadre cependant, l'augmentation du taux d'activité professionnelle des femmes mariées, la baisse de l'homogamie socio-professionnelle et l'affaiblissement de la supériorité de la profession masculine au sein des couples forment autant d'aspects qui invitent à prendre en compte, aujourd'hui plus que par le passé, les positions sociales propres des femmes actives dans l'analyse de la mobilité sociale. C'est en gardant à l'esprit le fait que de telles évolutions ont vu le jour en France depuis les années soixante et sont peut-être encore en cours que l'on peut entamer désormais l'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle des femmes.

## Première Partie

### LA MOBILITE SOCIALE INTERGENERATIONNELLE DES FEMMES EN FRANCE - UNE PERSPECTIVE CLASSIQUE

La prise en compte des femmes dans la recherche sur la mobilité sociale et, en particulier, la considération de leur position propre sur le marché du travail modifient-elles l'image de la société française dérivée des seules études masculines? Telle est la question qui forme le fil d'Ariane de cette première partie. C'est à double titre qu'elle s'impose au sociologue. Elle surgit tout d'abord comme une conséquence naturelle du constat de l'absence d'études françaises où la mobilité sociale des femmes est analysée en référence à leurs caractéristiques propres. Ensuite, de même qu'on a pu montrer précédemment que la croissance de l'activité professionnelle des femmes en France s'était accompagnée de transformations notables au sein des couples, on ne peut exclure a priori qu'elle ait pour corollaire une modification du taux et de la structure de la mobilité entre générations<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> - L'idée selon laquelle l'entrée massive des femmes sur le marché du travail pourrait influencer la mobilité sociale des femmes mais aussi des hommes a été exprimée récemment par ERIKSON (1989, pp. 25-26). Elle est également présente chez GOLDTHORPE qui écrivait en 1980: "Another development, on the 'supply' side, which would further sharpen the competition in question, and which would in all probability also serve to increase inequality in relative class chances, would be a growth in the number of women seeking permanent careers in professional, administrative and managerial occupations. For there would seem little doubt that, for some time at least, class influences would bear even more strongly on their selection than on that of men: the 'liberation' of the daughters of the service class could well be at the expense of the mobility chances of working-class sons" (p. 280; c'est nous qui soulignons).

GOLDTHORPE J.H., 1980. - Social mobility and class structure in modern Britain, Oxford, Clarendon Press.

En suivant ce fil d'Ariane qui invite à adopter une perspective comparative<sup>2</sup>, trois étapes jalonnent le parcours. La première est naturelle: puisqu'en France la mobilité intergénérationnelle des femmes par la profession n'a guère été étudiée, elle sera en premier lieu comparée à celle observée pour les hommes. Cette comparaison peut être réalisée selon deux points de vue. Celui de la mobilité observée ou des taux absolus de mobilité conduit notamment à examiner les différences de destinée entre hommes et femmes d'une même origine sociale. Celui de la fluidité sociale ou des taux relatifs de mobilité consiste à comparer, selon le sexe, les chances d'accès d'individus d'origine sociale différente à l'une plutôt que l'autre de deux positions sociales différentes; en somme, on se demandera ici si les processus de mobilité féminine et masculine par la profession sont sous-tendus par un même réseau de distances entre catégories sociales. Bien sûr, pour être valide, cette comparaison entre mobilité féminine et masculine doit être effectuée à un moment déterminé du développement de la société française mais, pour la rendre plus incisive, on intégrera de surcroît la dimension diachronique: dans quelle mesure la croissance de l'emploi des femmes et, plus généralement, la transformation des rôles sociaux féminins en vingt-cinq ans se sont-elles accompagnées d'une modification des différences entre mobilité féminine et mobilité masculine sur le marché du travail?

Bien qu'à l'évidence reliée à la précédente, la seconde étape abordera une question différente. Comment a évolué la mobilité intergénérationnelle des femmes en France, depuis les années cinquante et dans quelle mesure cette évolution se distingue-t-elle de celle observée pour les hommes? C'est principalement les travaux de Claude THELOT<sup>3</sup> qui fourniront le point de référence: il a en effet montré qu'entre 1953 et 1977, pour les hommes, les taux absolus de mobilité avaient fortement augmenté et qu'un léger accroissement de la fluidité sociale était intervenu, correspondant à une moindre tendance à "hériter" de la position sociale paternelle<sup>4</sup>. La question

---

ERIKSON R., 1989. - Politics and class mobility. Does politics influence rates of social mobility?, Swedish Institute for Social Research, University of Stockholm.

<sup>2</sup> - DURKHEIM n'écrit-il pas, dans le chapitre 6 des Règles de la méthode sociologique, que la sociologie comparée est "la sociologie même, en tant qu'elle cesse d'être purement descriptive et aspire à rendre compte des faits"?

DURKHEIM E., 1895. - Les règles de la méthode sociologique, rééd. 1981, Paris, Presses Universitaires de France.

<sup>3</sup> - THELOT C., 1982. - Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Paris, Dunod.

<sup>4</sup> - Nous adoptons la distinction entre taux absolus de mobilité (ou mobilité observée) et taux relatifs de mobilité (ou fluidité sociale) qui a été introduite par GOLDTHORPE(1980, op.cit., p. 29) et s'est progressivement

centrale de cette seconde étape est donc importante: y répondre permettra d'apprécier le caractère plus ou moins général de l'évolution de la mobilité entre générations observée, en France, pour les hommes. On peut considérer que l'évolution économique s'impose aux femmes actives comme aux hommes et donc supposer que le changement temporel des taux absolus de mobilité des femmes par la profession sera proche de son correspondant masculin mais que dire d'une éventuelle évolution de la fluidité sociale pour les femmes? Formuler une hypothèse, dans un sens ou dans un autre, est ici bien risqué et l'on s'en remettra à l'analyse des données disponibles.

Sans dévoiler les conclusions des chapitres 2 et 3, indiquons simplement qu'elles inviteront à décrire aussi précisément que possible le réseau de distances entre catégories sociales qui sous-tend la mobilité entre générations et exprime la fluidité sociale en France à un moment donné. C'est à cette tâche qu'on s'attellera dans la dernière étape en utilisant les ressources de la statistique mathématique française et américaine et les données françaises les plus récentes concernant la mobilité intergénérationnelle des femmes par la profession.

D'un point de vue méthodologique, le fil d'Ariane de cette première partie est constitué par l'utilisation exclusive de tables de mobilité; non pas que cet instrument soit l'unique voie pour étudier la mobilité sociale ou qu'il ne présente ni défauts, ni limites -on rappellera les principaux dans le chapitre 2-, mais plutôt que la perspective nous était ainsi offerte d'une analyse de la mobilité intergénérationnelle des femmes à partir de données nationales représentatives, entre 1953 et 1985, soit sur une période de trente-deux ans. Il faut souligner ici qu'à notre connaissance les données nationales les plus anciennes utilisées à l'étranger dans l'étude de la mobilité féminine par la profession sont celles réunies par DE JONG, BRAWER et ROBIN: elles proviennent de six enquêtes réalisées entre 1955 et 1965 aux Etats-Unis qui doivent cependant être combinées pour des raisons d'effectifs<sup>5</sup>. Aussi, que des données de bonne qualité soient disponibles en France dès 1953

---

imposée, en remplacement de la distinction entre mobilité structurelle et mobilité nette, parmi les spécialistes de la mobilité sociale. Les raisons de cette substitution conceptuelle seront présentées dans le chapitre 3.

<sup>5</sup> - L'enquête britannique de 1949 conduite par GLASS portait sur un échantillon d'hommes et de femmes, mais les données relatives à la mobilité féminine n'ont pas été analysées par GLASS et sont aujourd'hui encore presque entièrement inexploitées bien qu'elles restent disponibles.

GLASS D.V. (éd.), 1954. - *Social mobility in Britain*, London, Routledge and Kegan Paul.

DE JONG P.Y., BRAWER M.J., ROBIN S.S., 1971. - "Patterns of female intergenerational occupational mobility: a comparison with male patterns of intergenerational occupational mobility", *American sociological review*, 36(6), pp. 1033-1042.

et qu'elles puissent en outre, grâce à des nomenclatures identiques, être comparées aisément à d'autres plus récentes a, avouons-le sans détours, aiguisé notre curiosité...

## Chapitre Deux

### MOBILITE FEMININE ET MASCULINE PAR LA PROFESSION - UNE COMPARAISON EN FRANCE ENTRE 1953 ET 1977

Que l'activité professionnelle des femmes ait crû fortement depuis les années soixante ne signifie pas pour autant que le travail féminin soit un phénomène récent dans la société française. Il en constitue au contraire une donnée permanente mais ce sont ses formes, sa situation par rapport à la famille et son intensité au cours du cycle de vie qui ont évolué<sup>1</sup>. Dans la France des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles où l'agriculture l'emportait sur la fabrication manufacturée, prévalait une économie de type familial où l'activité productive des femmes se mêlait étroitement à leurs travaux domestiques. Une forte complémentarité entre le travail de l'homme et celui de la femme caractérisait ainsi les ménages paysans, artisans et commerçants. Dans les villes également, les femmes travaillaient -notamment comme domestiques- mais il semble qu'il s'agissait fréquemment de femmes célibataires: à Lyon par exemple, dans l'industrie de la soie, les ouvrières étaient beaucoup plus nombreuses que les hommes et, au XVIII<sup>e</sup> siècle, 40% des habitantes de cette ville étaient encore célibataires à cinquante ans<sup>2</sup>.

Accompagnant le développement des villes, le procès d'industrialisation de la société française fut marqué, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, par la croissance de l'emploi

---

<sup>1</sup> - Le cadre de notre recherche ne nous permet pas de procéder à une étude détaillée de l'histoire du travail des femmes en France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours. Un détour est cependant nécessaire et nous nous appuyons ici sur l'ouvrage de Martine SEGALEN (1981) et celui, très documenté, de Louise A. TILLY et Joan W. SCOTT (1978); pour ce dernier, c'est l'édition française que nous citons.

TILLY L.A., SCOTT J.W., 1978. - *Women, work and family*, New York, Holt, Rinehart and Winston, trad. fr. *Les femmes, le travail et la famille*, 1987, Paris, Rivages.

SEGALEN M., 1981. - *Sociologie de la famille*, nouv. éd. 1988, Paris, Colin.

<sup>2</sup> - TILLY, SCOTT, 1978, op.cit., p. 42.

des femmes dans l'industrie textile et celle du vêtement et, en instaurant une séparation entre lieu de résidence et lieu de travail, il modifia progressivement les formes du travail féminin en milieu urbain. Certes, comme le montrent TILLY et SCOTT, le genre d'emploi tenu par les femmes dépendait surtout de la structure économique de la cité. Cependant, quel que soit ce travail spécifique, les célibataires étaient les plus nombreuses parmi les salariées. Il y avait proportionnellement moins de femmes mariées et on les trouvait dans les secteurs traditionnels -commerce, couture- et dans des emplois temporaires et irréguliers, sauf dans les villes textiles. A ROUBAIX, selon le recensement de 1872, 17% des femmes mariées travaillaient dont plus de la moitié dans l'industrie textile mais celle-ci employait des femmes jeunes: 82% des ouvrières avaient moins de trente ans et la plupart étaient célibataires<sup>3</sup>. Ainsi, à la différence du mode de production familial qui subsistait en milieu agricole comme chez les petits indépendants, dans la phase de développement industriel et d'extension du salariat, les femmes ne faisaient plus coexister activités domestiques et productives mais pratiquaient une forme d'alternance au cours de leur existence: le célibat et, éventuellement, les premières années de mariage étaient compatibles avec un travail salarié qui devait être abandonné pour longtemps, voire définitivement, lorsque naissaient les enfants. Les femmes mariées qui s'employaient en usine le faisaient par nécessité absolue d'un second salaire pour compléter des revenus insuffisants ou dans les cas de crise familiale occasionnée par exemple par la maladie du père. Dans les ménages ouvriers, le développement du niveau de vie permit que se généralise, dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, le modèle de la mère au foyer<sup>4</sup>.

Marqué par le déclin du textile et l'essor de l'industrie lourde qui offrait surtout un travail aux hommes, le tournant du siècle vit progressivement diminuer les possibilités d'emploi des femmes dans l'industrie. Ceci fut compensé par l'accroissement du travail féminin dans le secteur tertiaire en développement, et notamment les emplois de bureau avec l'apparition de la machine à écrire, ceux de l'administra-

<sup>3</sup> - TILLY, SCOTT, 1978, op.cit., pp. 101-109.

<sup>4</sup> - Celui-ci était déjà présent au sein de la bourgeoisie durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, dans son travail sur Marseille entre 1820 et 1870, l'historien américain William H. SEWELL Jr. utilise le taux d'activité des épouses comme critère de classement des professions masculines selon une échelle allant du plus bourgeois (lorsque le taux d'activité est faible) au moins bourgeois (lorsqu'il est élevé).

SEWELL W.H.Jr, 1985. - *Structure and mobility. The men and women of Marseille, 1820-1870*, Cambridge, Paris, Cambridge University Press & Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.

tion, du commerce, de l'enseignement et de la santé. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'administration des postes embaucha largement des femmes car elle avait du mal à trouver des hommes. De même, dans la capitale, on comptait sept fois plus de femmes dans les banques et les compagnies d'assurance en 1921 qu'en 1911 et la ville de Paris employait 20000 femmes dans ses services en 1911 contre 30000 dix ans plus tard<sup>5</sup>. Les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle virent donc s'amorcer et s'amplifier la redistribution du travail des femmes de l'industrie au secteur tertiaire mais les nouveaux emplois étaient le plus souvent réservés aux jeunes femmes célibataires et, celles-ci étant très nombreuses, on n'embauchait guère de femmes mariées dans ces secteurs.

Les recensements de population permettent une mesure quantitative de l'importance du travail des femmes depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Par rapport à la population active totale, la part de la population active féminine est restée remarquablement stable jusqu'à la fin des années soixante: un peu plus d'un tiers<sup>6</sup>. Il est vrai que, durant la première moitié du siècle, la proportion de femmes actives travaillant dans le secteur primaire est restée très importante -plus de deux femmes sur cinq- et ne décline fortement qu'après la Seconde Guerre mondiale. La première moitié du XX<sup>e</sup> siècle est donc marquée par l'importance du travail féminin au sein de la famille: bien des femmes sont aides familiales dans l'agriculture, l'artisanat ou le petit commerce; d'autres, nombreuses, pratiquent le travail à façon à domicile. Du point de vue du taux d'activité féminine, l'évolution est plus contrastée dans les données présentées par GUELAUD-LERIDON(1964) que dans la série reconstituée par CARRE, DUBOIS et MALINVAUD(1972)<sup>7</sup> mais les deux sources s'accordent sur le point suivant: le taux d'activité féminine décroît depuis le recensement de 1921 jusqu'à celui de 1962, avec cependant un léger pic en 1946. Les raisons de cette diminution sont diverses: elle tient aux modifications dans le temps de la structure par âge de la population féminine mais surtout à l'extension de la scolarisation, à la diminution de l'activité aux âges élevés et au transfert progressif de la

<sup>5</sup> - TILLY, SCOTT, 1978, op.cit., pp. 185-186.

<sup>6</sup> - On s'est fondé ici sur les données présentées dans le tableau 6, page 17 de l'ouvrage suivant: INSEE, 1973. - Données sociales, Paris, INSEE.

<sup>7</sup> - A la différence de GUELAUD-LERIDON, CARRE, DUBOIS et MALINVAUD ont en effet redressé les effectifs de population active féminine dans l'agriculture pour assurer la comparabilité des recensements avant 1954. GUELAUD-LERIDON F., 1964. - Le travail des femmes en France, INED, Paris, Presses Universitaires de France. CARRE J.J., DUBOIS P., MALINVAUD E., 1972. - La croissance française. Un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre, nouv. éd. 1977, Paris, Editions du Seuil.



population agricole vers la population non agricole où les taux d'activité féminine sont moins élevés<sup>9</sup>.

La baisse tendancielle du taux global d'activité féminine depuis le début du vingtième siècle s'interrompt entre les recensements de 1962 et 1968<sup>9</sup>. Plus précisément, alors que, dans la population agricole, le taux d'activité féminine (calculé sur la population âgée de quinze ans et plus) diminue fortement -de 49,9% en 1954, il passe à 45,0% en 1962 puis 41,7% en 1968-, dans la population non agricole, le même taux décroît très légèrement entre 1954 et 1962 -de 34,6% à 34,2%- mais augmente entre 1962 et 1968 -de 34,2% à 35,2%-. De ce fait, le taux global d'activité féminine est identique en 1962 et 1968 (36,2%) et, depuis cette date, la baisse tendancielle observée depuis le début du siècle fait place à une hausse: le taux global d'activité féminine vaut 38,7% au recensement de 1975 et, selon les enquêtes sur l'emploi, 42,1% en 1977 et 43,7% en 1981<sup>10</sup>.

Non seulement l'activité professionnelle des femmes augmente en France depuis les années soixante, mais encore elle revêt des formes qui s'opposent, trait pour trait, à celles observées dans la première moitié du siècle. En premier lieu, puisque les taux d'activité aux âges jeunes et élevés ont décru continûment en France, c'est la montée du travail féminin à l'âge adulte qui explique cette croissance du taux d'activité. Le rôle important joué par les femmes mariées dans cette évolution a été rappelé dans le chapitre 1<sup>1</sup>: le cycle d'activité est de moins en moins perturbé par le mariage et la venue des enfants. En l'occurrence, c'est bien d'un changement progressif de l'attitude des femmes adultes par rapport au travail qu'il s'agit. D'une part, on a pu observer que, pour les générations de femmes âgées de 27 à 38 ans en 1968, la présence sur le

<sup>9</sup> - Selon les données présentées par GUELAUD-LERIDON(1964, op.cit.), le taux d'activité féminine non agricole est resté très stable entre 1921 et 1962.

<sup>9</sup> - On peut relever ici que c'est au moment même où le taux d'activité féminine cesse de décroître que le législateur, par la loi du 13 juillet 1965 sur la réforme des régimes matrimoniaux, fait disparaître le droit d'opposition du mari à l'activité professionnelle séparée de son épouse.

<sup>10</sup> - La forte différence entre le chiffre de 1975 et celui de 1977 ne doit pas faire illusion; elle provient en partie du fait que les sources sont différentes: selon l'enquête sur l'emploi de 1975, le taux global d'activité féminine valait, à cette date, 40,8%. Il faut enfin souligner que l'utilisation du taux global d'activité féminine sous-estime l'ampleur de l'évolution puisque, d'une part, son calcul prend en compte la population âgée qui est en augmentation du fait de l'allongement de l'espérance de vie et, d'autre part, il existe une tendance croissante à la scolarisation spontanée au-delà de 16 ans. Les données chiffrées de ce paragraphe sont issues de l'article suivant: HUET M., SCHMITZ N., 1984. - "La population active" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 26-34.

<sup>11</sup> - Alors que le taux d'activité des femmes mariées augmente en France depuis 1962, il avait diminué entre 1921 et 1954 selon les données présentées par GUELAUD-LERIDON(1964, op.cit.).

marché du travail augmentait continûment jusqu'en 1981, au fur et à mesure qu'elles avançaient en âge. D'autre part, à un âge donné, le taux d'activité des femmes est supérieur à ce qu'il était dans les générations antérieures et la décroissance de la courbe d'activité féminine en fonction de l'âge -observée transversalement- est cependant le résultat de taux d'activité croissants de génération en génération (HUET, 1982)<sup>12</sup>. En second lieu, puisque, dans la population active, la part de la paysannerie et des professions indépendantes -à l'exclusion des professions libérales- diminue depuis les années cinquante et qu'en outre le taux d'activité féminine dans la population agricole décroît, c'est au sein des professions salariées que s'est accomplie la croissance du travail féminin. La féminisation du salariat et, corrélativement, l'accentuation de l'autonomie du travail féminin par rapport à la famille forment donc le second aspect par lequel l'activité professionnelle des femmes dans la France contemporaine se distingue de celle observée dans la première moitié du siècle.

Dans la continuation des tendances apparues dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle cependant, c'est au sein du secteur tertiaire que s'est surtout accompli le développement de l'activité féminine. Le tableau 1 l'exprime clairement en retraçant l'évolution de la féminisation des diverses catégories socio-professionnelles entre 1954 et 1982<sup>13</sup>. Cette évolution en vingt-huit ans est en vérité assez contrastée. Alors que la proportion de femmes reste assez stable parmi les agriculteurs exploitants, salariés agricoles, patrons de l'industrie et du commerce, personnels de service et ouvriers, c'est au sein des groupes en forte expansion des professions libérales et cadres supérieurs, des cadres moyens et des employés<sup>14</sup> que s'opère pour l'essentiel la croissance de la féminisation de la population active.

<sup>12</sup> - Par exemple, parmi les femmes âgées de 36 à 38 ans en 1968, 46% sont actives; celles qui atteignent cet âge en 1971 ont un taux d'activité de 47,5%, en 1974 de 53,5%, en 1977 de 58%, en 1980 de 63% .  
HUET M., 1982. - "La progression de l'activité féminine est-elle irréversible?", Economie et statistique, 145, pp. 3-17.

<sup>13</sup> - Ce tableau a été constitué à partir du tableau 1, pages 4-5 et du tableau 1, pages 156-157 publiés respectivement dans les articles suivants:  
THEVENOT L., 1977. - "Les catégories sociales en 1975: l'extension du salariat", Economie et statistique, 91, pp. 3-31.  
GOLLAC M., SEYS B., 1984. - "1954-1982: les bouleversements du paysage social", Economie et statistique, 171-172, pp. 153-158.

<sup>14</sup> - A partir des données présentées par GOLLAC et SEYS (1984, op.cit.), on peut calculer que le taux annuel de variation des effectifs est, sur la période 1954-1982, de +4,3% pour les professions libérales et cadres supérieurs, +3,9% pour les cadres moyens, +3,0% pour les employés.

Tableau 1 - Evolution de la part de femmes dans les différentes catégories socio-professionnelles (en pourcentage)  
(recensements de 1954, 1962, 1968, 1975, 1982)

	1954	1962	1968	1975	1982
Agriculteurs exploitants	41,5	39,2	38,1	34,3	37,5
Salariés agricoles	15,0	11,5	10,3	11,6	15,8
Patrons de l'industrie et du commerce	37,2	36,7	35,2	33,4	34,6
Industriels	14,9	14,2	13,7	13,5	15,8
Artisans	18,3	16,0	14,7	11,9	15,3
Patrons pêcheurs	14,9	11,1	11,1	10,2	14,0
Gros commerçants	29,2	30,2	32,9	30,8	32,5
Petits commerçants	51,7	51,3	50,2	48,2	49,6
Professions libérales et cadres supérieurs	13,8	15,9	19,1	23,2	26,5
Professions libérales	15,6	17,3	19,3	22,2	25,4
Professeurs, professions littéraires et scientifiques	39,9	43,0	44,7	47,0	48,3
Ingénieurs	2,1	3,2	3,4	4,4	6,7
Cadres administratifs supérieurs	8,6	11,1	13,4	17,1	22,2
Cadres moyens	36,7	39,6	40,6	45,2	48,8
Instituteurs	68,3	65,1	62,7	63,5	63,2
Services médicaux et sociaux		84,8	83,2	79,0	79,8
Techniciens	7,1	7,9	11,3	14,4	15,9
Cadres administratifs moyens	24,6	31,9	34,9	44,9	53,4
Employés	52,8	58,8	61,0	63,9	65,5
Employés de bureau	53,0	59,4	61,9	65,0	66,6
Employés de commerce	52,0	57,0	57,7	59,4	61,1
Ouvriers	22,7	21,6	20,4	22,4	24,0
Contremaîtres	20,0	5,9	7,1	5,9	6,6
Ouvriers qualifiés		17,3	16,3	13,5	14,3
Ouvriers spécialisés	31,8	26,3	23,0	26,8	26,7
Mineurs	0,8	0,4	0,3	0,3	0,1
Marins et pêcheurs	1,7	3,1	3,8	4,6	5,6
Apprentis ouvriers	20,3	14,0	9,3	4,9	6,5
Manoeuvres	21,6	27,9	30,1	38,1	45,9
Personnels de service	80,7	80,9	79,1	77,9	79,0
Gens de maison	96,7	96,0	95,6	96,5	96,0
Femmes de ménage	100,0	100,0	99,2	98,4	99,1
Autres personnels de service	59,3	63,7	65,1	69,1	74,1
Autres catégories	26,1	23,4	20,7	19,1	13,0
Artistes	36,4	34,8	32,9	30,4	29,8
Clergé	65,5	65,4	61,8	60,2	44,5
Armée et police	1,8	2,5	2,3	3,5	4,4
Ensemble	34,8	34,6	34,9	37,3	40,7
Population féminine active totale (en milliers)	6676	6661	7119	8122	9575

L'exemple des professions libérales et cadres supérieurs est ici remarquable. La part des femmes double en vingt-huit ans -de 13,8% à 26,5%- et, dans ce groupe, les effectifs féminins sont multipliés par plus de six. Certes, des ingénieurs aux professeurs, la féminisation varie très fortement mais elle progresse dans toutes les catégories, y compris chez les professions libérales où les femmes ont surtout pénétré dans les professions de pharmacien, d'avocat et de médecin<sup>15</sup>. La croissance est également très forte au sein des cadres administratifs supérieurs et l'on sait que, depuis 1968, les femmes assurent la totalité de l'augmentation des effectifs de cadres supérieurs dans la fonction publique<sup>16</sup>. Dans le groupe des cadres moyens également, la féminisation progresse parmi les techniciens et surtout les cadres administratifs moyens où, en 1982, les femmes sont devenues majoritaires<sup>17</sup> alors que, depuis 1954, l'effectif féminin de cette catégorie a été multiplié par plus de quatre. Enfin, déjà majoritaires en 1954, les femmes forment en 1982 les deux tiers des employés et le mouvement de féminisation s'est développé tant parmi les employés de bureau que parmi ceux du commerce<sup>18</sup>.

Si elles permettent d'observer le développement de l'activité professionnelle féminine, la féminisation du salariat ainsi que les progrès des femmes dans l'accès aux professions les plus qualifiées qui correspondent aux positions sociales élevées, les données de recensement restent muettes sur de nombreux points et notamment les questions suivantes, essentielles pour l'étude de la mobilité sociale des femmes:

- quelle est l'origine sociale des femmes actives compa-

<sup>15</sup> - Selon le recensement de 1975 (sondage au 1/20), les femmes représentaient 50% des pharmaciens, 23% des avoués et avocats, 14% des médecins non salariés.

DESROSIERES A., THEVENOT L., 1981. - "Métiers et catégories socio-professionnelles" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 161-197.

<sup>16</sup> - De 1968 à 1982, le nombre de ces cadres diminue de 109000 à 101000 pour les hommes et augmente de 19000 à 54000 pour les femmes (GOLLAC, SEYS, 1984, op.cit., p. 154).

<sup>17</sup> - Ceci résulte d'une croissance des effectifs fortement différenciée selon le sexe: tassement chez les hommes, mais accélération chez les femmes. Pour les hommes, le taux annuel de variation, de +2,0% entre 1962 et 1968, descend à +1,5% entre 1968 et 1975, tandis que pour les femmes, il passe de +4,4% à +7,8%.

POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1981. - "Entrées des jeunes et mobilité des moins jeunes", Economie et statistique, 134, pp. 85-108.

POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1982. - Mobilité professionnelle. Enquête formation qualification professionnelle de 1977, Paris, INSEE, vol.D91.

<sup>18</sup> - En 1975, les emplois de bureau -au sens restreint du poste 81 du code des Métiers- représentent près du quart des emplois féminins et leur croissance s'est effectuée presque exclusivement par appel à la main d'oeuvre féminine: les effectifs féminins font plus que doubler entre 1954 et 1975 tandis que le nombre des hommes augmente beaucoup plus lentement. Voir sur ce point l'article suivant:

BRUAND F., 1985. - "Marché du travail et féminisation des emplois de bureau", BREF. Bulletin de recherches sur l'emploi et la formation, 15, pp. 9-11.

rativement aux hommes actifs et comment a-t-elle évolué au fur et à mesure du développement du travail féminin salarié?

- quelles sont, pour les femmes d'une origine donnée, les destinées sociales sur le marché du travail? jusqu'à quel point les "chances professionnelles" des hommes et des femmes diffèrent-elles et observe-t-on, sous cet aspect, une tendance à l'égalisation au cours du temps?

- puisque, de plus en plus, les femmes accèdent à des emplois qui, auparavant, demeuraient presque exclusivement masculins, existe-t-il des différences de recrutement selon l'origine sociale entre hommes et femmes occupant, sur le marché du travail, des positions sociales identiques?

- les inégalités entre classes sociales qui, pour la population masculine, contraignent la mobilité entre générations s'appliquent-elles avec la même force à la population féminine active?

## I. LES DONNEES DISPONIBLES, LA NOMENCLATURE UTILISEE: PERTINENCE ET LIMITES SOCIOLOGIQUES

---

Afin d'apporter une réponse aux questions qui précèdent, il est possible d'utiliser les fichiers des enquêtes Formation-Qualification Professionnelle de 1970 et 1977 pour former des tables de mobilité sociale masculines et féminines comparables. Les tables issues de ces enquêtes qui, en rapprochant la position sociale des individus interrogés de celle de leur père, formeront le matériau de base de ce chapitre portent sur les Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans durant l'année d'enquête. Diverses raisons conduisent à délimiter le champ de l'étude de cette façon. Ne retenir que les hommes et femmes français<sup>19</sup> et donc exclure la population étrangère tout d'abord: ce choix résulte de la structure particulière de la population active étrangère en fonction du sexe. En 1968 et 1975, les femmes ne représentent respectivement que 16,5% et 18,8% de l'ensemble des étrangers actifs, contre 34,9% et 37,3% au sein de la population active totale; on sait par ailleurs que l'inactivité totale, c'est-à-dire le fait de n'avoir jamais exercé d'activité professionnelle, est fréquente parmi les femmes étrangères<sup>20</sup>; enfin, alors que les taux d'activité des

---

<sup>19</sup> - C'est-à-dire à la fois les Français de naissance et les individus devenus français par naturalisation, mariage, déclaration ou option.

<sup>20</sup> - Les données précédentes sont extraites de THEVENOT(1977, op.cit., p. 9) et du tableau B, page 61, de l'article suivant:

Français et des étrangers sont très proches pour les hommes, ils diffèrent fortement pour les femmes<sup>21</sup>. Retenir la population étrangère aurait donc eu pour effet de biaiser la comparaison en fonction du sexe en incorporant proportionnellement beaucoup plus d'hommes étrangers que de femmes étrangères; il a donc paru préférable de ne faire porter l'étude que sur les seuls Français. En second lieu, ne sont retenus que les actifs occupés, c'est-à-dire les individus qui, à la date de l'enquête, ont un emploi et on exclut donc les chômeurs. Enfin, deux raisons conduisent à sélectionner la tranche d'âge 35-59 ans. En écartant les individus les plus jeunes, on évite ainsi les "turbulences" de début de carrière et les mouvements d'éloignement de l'origine sociale qui, pour un bon nombre, seront ultérieurement suivis d'un retour (contre-mobilité). Les positions sociales des individus d'âge mûr retenus peuvent donc être considérées comme relativement fixées et définitives<sup>22</sup>. En second lieu, du fait de la formulation de la question utilisée pour repérer la position sociale du père, sélectionner la tranche d'âge 35-59 ans permet d'observer les pères d'un côté, les fils et les filles de l'autre, à un moment voisin de leur cycle de vie<sup>23</sup>. Cette précaution méthodologique a alors pour contrepartie de faire porter l'analyse sur des générations déjà anciennes: les données de 1970 porteront sur des hommes et des femmes nés entre 1911 et 1935, celles de 1977 sur des individus nés entre 1918 et 1942.

---

DESPLANQUES G., DE SABOULIN M., 1986. - "Activité féminine: carrières continues et discontinues", Economie et statistique, 193-194, pp. 51-62.

<sup>21</sup> - Au recensement de population de 1975, la proportion d'actifs parmi les personnes âgées de 20 à 64 ans était de 90,9% chez les hommes étrangers contre 87,4% chez les hommes français, mais de 38,1% chez les femmes étrangères contre 52,5% chez les femmes françaises.

LORI L., 1981. - "La population étrangère en France: caractéristiques socio-démographiques en 1975" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 45-74.

<sup>22</sup> - Ce premier argument vaut sans doute davantage pour les hommes dont la carrière professionnelle est continue que pour les femmes dont la "carrière" est plus chaotique, du fait des interruptions d'activité qui peuvent suivre le mariage ou la naissance des enfants.

<sup>23</sup> - Dans l'enquête sur l'emploi de juin 1953, la question était formulée ainsi: "Lorsque vous avez quitté l'école, quelle était la profession de votre père (ou mère, ou tuteur)?" Dans les enquêtes Formation-Qualification Professionnelle de 1970, 1977 et 1985, on demandait: "Quelle était la situation professionnelle de votre père (tuteur) à l'époque où vous avez cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université?". Compte tenu du large éventail de générations interrogées dans ces enquêtes, si l'on raisonne dans l'hypothèse où l'âge des pères à la date de naissance des enfants est compris entre 20 et 35 ans et l'âge de fin d'études des enfants s'échelonne de 12 à 25 ans, l'âge du père à la date de fin d'études des enfants est alors compris entre 20+12 et 35+25 soit entre 32 et 60 ans. Retenir l'intervalle 35-59 ans a en outre l'intérêt d'assurer une relative comparabilité avec les données publiées par THELOT (1980, 1982) qui utilise la tranche d'âge 40-59 ans. Enfin, l'ajout des individus de 35 à 39 ans est dicté par le souci de disposer, pour les femmes, d'un effectif suffisant.

THELOT C., 1980. - Le poids d'Anchise. La mobilité sociale en France, INSEE, Nantes.

THELOT C., 1982. - Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Paris, Dunod.

Avec les délimitations qui viennent d'être explicitées, les tables de mobilité sociale que l'on a pu construire portent en 1970 sur 10011 hommes et 3561 femmes -qui en représentent respectivement 5712000 et 3397000- et en 1977 sur 9407 hommes et 4556 femmes -qui en représentent 5971000 et 3700000-. Par rapport au début de la décennie, c'est donc 300000 femmes supplémentaires qui sont prises en compte dans l'analyse en 1977 et à cette date, pour la tranche d'âge considérée, c'est environ une femme sur deux qui exerce un emploi. Alors que les données précédentes portent sur la période de développement et d'évolution de l'activité féminine, le recours à d'autres plus anciennes permettra d'analyser la mobilité des femmes par la profession dans une période antérieure à la transformation des rôles sociaux féminins qui marque la société française depuis les années soixante. Ce sont ici les données de l'enquête sur l'emploi de juin 1953 qu'il faut utiliser. Elles ne permettent pas cependant de retenir un champ rigoureusement identique à celui défini plus haut. D'une part, les tables de mobilité qui ont été tirées de cette enquête portent à la fois sur les Français et les étrangers sans qu'il soit possible d'écarter ces derniers, mais leur importance numérique n'est sans doute pas telle qu'elle invalide la comparaison avec nos données de 1970 et 1977<sup>24</sup>. D'autre part, ce sont les individus actifs au moment de l'enquête qui sont considérés et non uniquement les actifs occupés; du fait de la faiblesse du chômage en 1953, cette deuxième différence peut être négligée. Enfin, les tables de mobilité ont été établies pour les tranches d'âge 55-59 ans, 50-54 ans, 40-49 ans et 30-39 ans et il n'est donc pas possible de retenir comme précédemment l'intervalle 35-59 ans; des raisons d'effectif ont alors conduit à élargir légèrement la tranche d'âge considérée. C'est donc sur 3483 hommes et 2007 femmes, français et étrangers, actifs, âgés de 30 à 59 ans que portent nos données du début de la décennie cinquante; les générations prises en compte ici sont ainsi nées entre 1894 et 1923.

En définitive, ce sont six tables de mobilité inter-générationnelle qui constituent le matériau de base de ce chapitre<sup>25</sup>. A chaque date -1953, 1970 ou 1977-, table féminine et table masculine sont constituées de manière rigoureusement semblable et permettront de comparer, à un moment donné, mobilité sociale féminine et masculine par la profession. D'un autre côté, lorsqu'il s'agira d'étudier comment ont évolué, en un

<sup>24</sup> - La proportion d'étrangers dans la population totale était seulement de 4,1% au recensement de 1954 contre 5,4% et 6,5% aux recensements de 1968 et 1975 (LORI, 1981, op.cit., p. 47).

<sup>25</sup> - Ces tables sont intégralement fournies dans l'annexe du chapitre.

quart de siècle, les différences entre mobilité féminine et masculine, la comparaison dans le temps restera possible, mais elle sera légèrement moins pure du fait des différences de champ qu'impose l'enquête de 1953.

Afin de classer les individus interrogés selon leur origine et leur position sociale, les enquêtes de 1953, 1970 et 1977 ont pour point commun d'utiliser le code des catégories socio-professionnelles créé par Jean PORTE au début des années cinquante. Parmi les nombreuses nomenclatures employées de par le monde pour décrire la stratification et étudier la mobilité sociale<sup>26</sup>, ce code occupe une place singulière. Bien qu'il utilise au premier chef la profession exercée comme critère de classement des individus, il ne forme pas une échelle rangeant en un ordre total les différentes professions selon leur prestige ou leur statut socio-économique. Afin de le construire en effet, on n'a fait référence, ni à l'évaluation subjective des métiers que pouvait fournir un échantillon d'individus, ni aux niveaux de revenu ou d'éducation associés à ces professions. Il ne s'agit d'ailleurs pas à strictement parler d'une nomenclature des professions car le statut -au sens de la situation dans la profession et principalement de la distinction entre salariés et non-salariés- intervient comme second critère important. C'est ainsi qu'un mécanicien automobile sera classé différemment selon qu'il est salarié ou à son compte et qu'une femme qui effectue des travaux de secrétariat et de dactylographie pour aider son mari médecin appartiendra aux "professions libérales" et non à la catégorie "employés de bureau". D'un autre côté, comme le souligne l'auteur du code<sup>27</sup>, "il y a analogie mais non identité entre le concept de 'catégorie socio-professionnelle' et celui de 'classe sociale'" car "la classification par catégories socio-professionnelles n'est attachée à aucune des théories diverses et contradictoires à partir desquelles les sociologues des différentes écoles ont voulu définir les 'classes sociales'"<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> - On trouvera une présentation bien documentée des principaux instruments utilisés dans les textes suivants: HAUG M.R., 1978. - "Occupational differences and social stratification", communication au congrès de l'Association Internationale de Sociologie, Uppsala, 21 p.

KURZ K., MULLER W., 1987. - "Class mobility in the industrial world", *Annual review of sociology*, 13, pp. 417-442.

<sup>27</sup> - PORTE J., 1964. - "Les catégories socio-professionnelles" dans FRIEDMANN G., NAVILLE P. (éd.), *Traité de sociologie du travail*, 2ème éd. revue, tome 1, Paris, Colin, pp. 240-250. La citation figure en page 243.

<sup>28</sup> - De là proviennent sans doute les multiples interrogations sur la capacité des nomenclatures socio-professionnelles à rendre compte de la mobilité sociale. On trouvera par exemple un écho de cette discussion dans les travaux de Roger GIROD.

GIROD R., 1971. - *Mobilité sociale. Faits établis et problèmes ouverts*, Genève, Paris, Droz. Voir notamment l'appendice "Note sur les catégories socio-professionnelles", pp. 187-193.



Le code des catégories socio-professionnelles est donc une construction empirique<sup>29</sup>. Il a pour ambition de "classer l'ensemble de la population, ou tout au moins l'ensemble de la population active, en un nombre restreint de grandes catégories présentant chacune une certaine homogénéité sociale". "Par 'homogénéité sociale' il faut entendre ce qui suit. Les personnes appartenant à une même catégorie sont présumées: être susceptibles d'entretenir des relations personnelles entre elles, avoir souvent des comportements ou des opinions analogues, se considérer elles-mêmes comme appartenant à une même catégorie, et être considérées par les autres comme appartenant à une même catégorie"<sup>30</sup>. Bien qu'il ne soit fondé sur aucune théorie des classes sociales mais parce que, constitué d'une trentaine de postes qui correspondent à autant de cas typiques, il utilise comme critères la profession au sens étroit, mais aussi le statut -au sens de la distinction entre indépendants et salariés-, la taille de l'entreprise pour les non-salariés et la qualification professionnelle ainsi que la place dans la hiérarchie d'encadrement pour les salariés, le code des catégories socio-professionnelles permet de constituer une nomenclature des positions sociales présentant une forte similitude avec le schéma des positions de classe qui a été développé par GOLDTHORPE<sup>31</sup>. Selon cet auteur en effet, les éléments de la structure sociale sont les classes qui renferment "des professions dont les titulaires partagent d'une manière typique des situations sur le marché et des situations de travail largement similaires"<sup>32</sup>. Les concepts de situation sur le marché (market situation) et de situation de travail (work situation) que

---

GIROD R., 1977. - Inégalité-Inégalités. Analyse de la mobilité sociale, Paris, Presses Universitaires de France. Voir le chapitre 6, "La mobilité socio-professionnelle: indice de la mobilité sociale?".

<sup>29</sup> - Ce fait transparait nettement dans la définition donnée par PORTE (1964, op.cit., p. 243): "La classification socio-professionnelle est celle des classifications qui, parmi toutes les classifications professionnelles pensables, donne les corrélations les plus fortes avec les caractéristiques les plus diverses des personnes classées".

<sup>30</sup> - Ces citations sont extraites de la page 5 de l'ouvrage suivant: INSEE, 1977. - Code des catégories socio-professionnelles, 6ème éd., Paris, INSEE. DESROSIERES et THEVENOT (1981, op.cit., p. 161) notent également: "vivant dans des situations objectives voisines, ayant des conditions de travail, des formations et souvent des origines sociales analogues, des moyens économiques, des conditions de vie et de logement de même type, les personnes d'une même catégorie socio-professionnelle ont une probabilité notable d'avoir des pratiques et des projets semblables, parce que produits par des conditions voisines". Voir enfin pour une présentation détaillée de la logique de la construction des catégories socio-professionnelles l'article suivant: DESROSIERES A., THEVENOT L., 1979. - "Les mots et les chiffres: les nomenclatures socioprofessionnelles", Economie et statistique, 110, pp. 49-65.

<sup>31</sup> - GOLDTHORPE J.H., 1980. - Social mobility and class structure in modern Britain, Oxford, Clarendon Press. Le schéma des positions de classe, caractérisé par le fait qu'il est fondé à la fois sur les critères de profession exercée et de statut d'emploi, est présenté aux pages 39 à 42.

<sup>32</sup> - GOLDTHORPE, 1980, op.cit., p. 39.

GOLDTHORPE considère comme les deux composantes majeures de la position de classe sont ceux définis par LOCKWOOD<sup>33</sup>: la situation sur le marché est "la position économique au sens étroit, qui consiste en la source et le niveau du revenu, le degré de sécurité d'emploi et les possibilités de mobilité professionnelle ascendante"; la situation de travail fait référence à "l'ensemble des rapports sociaux dans lesquels l'individu est impliqué au travail, de par sa position au sein de la division du travail" et renvoie donc, comme l'indique GOLDTHORPE<sup>32</sup>, "à sa place dans les systèmes d'autorité et de contrôle qui gouvernent le processus de production et à son degré d'autonomie dans l'exécution de ses tâches professionnelles et de ses rôles". Les positions de classe qui peuvent ainsi être définies ne s'intègrent pas dans une hiérarchie unique et, alors que les expressions de mobilité ascendante ou descendante pourront caractériser certains types de mouvements, elles seront inadaptées pour d'autres.

Le degré de finesse de la nomenclature des positions sociales qui sera utilisée dans ce chapitre -et, avec parfois quelques aménagements ou regroupements, dans le reste de l'ouvrage- dépend de la contrainte imposée par les tables de mobilité disponibles en 1953 et du souci d'assurer la comparabilité et le cumul des résultats scientifiques avec les travaux de Claude THELOT<sup>34</sup>. Cette nomenclature comprendra huit postes, dont le dernier pourra être subdivisé en deux pour les enquêtes de 1970 et 1977. Ces huit groupes sont les suivants.

- Agriculteurs exploitants (code 0 en 1953 et 00 en 1970 et 1977): c'est l'ensemble des propriétaires exploitants, fermiers ou métayers et on y classe également les femmes aides familiales dans l'agriculture; le défaut le plus évident de ce groupe -n'opérer aucune distinction selon la taille de l'exploitation- pourra être levé dans le chapitre 4.

- Salariés agricoles (code 7 en 1953 et 10 en 1970 et 1977): ce sont les travailleurs salariés de l'agriculture, le plus souvent ouvriers; la féminisation de ce groupe est assez faible et il a fortement diminué en importance depuis le milieu du siècle.

- Artisans, petits commerçants auxquels on adjoint également les patrons pêcheurs (code 1 en 1953 et 22, 23, 27 en 1970 et 1977): ce groupe est celui des "petits indépendants"; les artisans et petits commerçants se distinguent des industriels

<sup>33</sup> - LOCKWOOD D., 1958. - The blackcoated worker: a study in class consciousness, London, Allen & Unwin. Les citations figurent en page 15. On peut noter qu'à la différence de GOLDTHORPE, LOCKWOOD reprend de Max WEBER un troisième élément (status situation) pour définir la position de classe.

<sup>34</sup> - THELOT, 1980, 1982, op.cit.

et gros commerçants (placés dans le groupe suivant) par le fait qu'ils emploient respectivement moins de six et moins de trois salariés; on y classe également les femmes aides familiales dans l'artisanat et le petit commerce.

- Industriels, gros commerçants, professions libérales (code 2 en 1953 et 21, 26, 30 en 1970 et 1977): ils forment le troisième et dernier groupe composé exclusivement de personnes établies à leur compte mais ce groupe des "gros indépendants" contient aussi un certain nombre de femmes aides familiales.

- Cadres supérieurs (code 3 en 1953 et 32, 33, 34 en 1970 et 1977): ce groupe, composé presque exclusivement de salariés, comprend les professeurs, professions littéraires et scientifiques, les ingénieurs et les cadres administratifs supérieurs.

- Cadres moyens (code 4 en 1953 et 41, 42, 43, 44 en 1970 et 1977): on y regroupe les instituteurs, professions intellectuelles diverses, les personnels des services médicaux et sociaux, les techniciens et les cadres administratifs moyens; ce groupe est, pour une très grande part, composé de salariés.

- Employés, personnels de service, autres actifs (codes 5 et 8 en 1953 et 51, 53, 70, 71, 72, 80, 81, 82 en 1970 et 1977): alors que le poids des autres actifs (artistes, clergé, armée et police) est faible chez les femmes, le regroupement pour celles-ci des employées de bureau, employées de commerce et personnels de service est sans doute plus contestable que pour les hommes, du fait en particulier de la forte féminisation de ces catégories; à côté des tables de mobilité sociale, on présentera donc, en 1970 et 1977, des données complémentaires qui incorporeront ces distinctions<sup>35</sup>.

- Ouvriers (code 6 en 1953 et 60, 61, 63, 65, 66, 68 en 1970 et 1977): on regroupe ici l'ensemble des ouvriers, y compris les contremaîtres; les données de 1970 et 1977 permettront cependant d'introduire une distinction selon la qualification en séparant les contremaîtres et ouvriers qualifiés -auxquels

<sup>35</sup> - A l'étranger, une subdivision analogue est également introduite dans les recherches récentes relatives à la mobilité sociale des femmes. Par exemple, ERIKSON et GOLDTHORPE (1988) distinguent entre "routine nonmanual employees in administrative and clerical work" and "non-skilled nonmanual workers in commerce, sales and service" (pp. 14-15). Voir notamment:

GOLDTHORPE J.H., PAYNE C., 1986. - "On the class mobility of women: results from different approaches to the analysis of recent British data", *Sociology*, 20(4), pp. 531-555.

ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., 1988. - Does the class mobility of women differ from that of men? Cross-sex comparison in cross-national perspective, CASMIN-Projekt (Comparative analysis of social mobility in industrial nations), Universität Mannheim, working paper n° 15.

PORTOCARERO L., 1989. - "Trends in occupational mobility: the gender gap in Sweden", *Acta sociologica*, 32(4), pp. 359-374.

on adjoindra les mineurs, marins et pêcheurs- des ouvriers spécialisés et manoeuvres<sup>36</sup>.

Le fait de disposer de tables de mobilité construites de manière semblable et munies d'une nomenclature des positions sociales identique suffit-il à assurer la pureté de la comparaison au cours du temps entre mobilité sociale féminine et masculine par la profession? La question est difficile mais il est probable qu'elle ne peut recevoir une réponse absolument affirmative. Il faut rappeler tout d'abord que l'identité formelle d'une nomenclature au cours du temps ne peut être confondue avec son identité réelle. Rien ne permet d'affirmer en effet qu'entre les différentes générations de fils et de filles qui seront étudiées dans la suite de ce chapitre, ou d'une génération de pères à celle des enfants, la place d'un groupe social parmi les huit ou neuf qui ont été distingués est restée identique au sein de la structure sociale. Elle a pu au contraire varier sous l'effet de l'évolution numérique de ce groupe ou du fait des changements qui ont affecté sa composition interne<sup>37</sup>. Mais le fait qu'on ne se limite pas ici à la moitié masculine de la population et qu'on intègre les femmes dans l'étude de la mobilité sociale par la profession accentue encore cette difficulté.

D'une part, peut-on véritablement supposer que les hommes et les femmes classés dans un même groupe social oc-

---

<sup>36</sup> - Ainsi constituée, notre nomenclature des positions sociales ne diffère que sous des aspects mineurs du schéma des positions de classe présenté pour la France par ERIKSON, GOLDTHORPE et PORTOCARERO (1979, tableau 2). Cependant, nous retiendrons l'expression de position sociale (ou position sociale propre) et non celle de position de classe pour tenir compte du caractère complexe de l'appartenance de classe des femmes mariées que l'on a souligné au cours de l'introduction. Les différences entre le schéma des positions de classe et la nomenclature des positions sociales que nous utilisons sont les suivantes:

- la classe I regroupe nos "industriels, gros commerçants, professions libérales" et nos "cadres supérieurs" et n'établit donc pas de distinction selon le statut d'emploi;

- les classes II et III ne diffèrent respectivement de nos "cadres moyens" et de nos "employés, personnels de service, autres actifs" que du fait du placement des "autres actifs" dans la classe II alors que nous les joignons aux employés;

- la classe IVc, formée des agriculteurs exploitants, reçoit également les patrons pêcheurs alors que nous plaçons ces derniers avec les artisans et petits commerçants;

- enfin, à la différence de notre nomenclature, le schéma des positions de classe établit une distinction parmi les artisans et petits commerçants selon qu'ils disposent ou non d'employés (classes IVa et IVb).

En revanche, les classes V/VI, VIIa et VIIb sont respectivement identiques à nos catégories "contremaîtres, ouvriers qualifiés, mineurs, marins et pêcheurs", "ouvriers spécialisés, manoeuvres", "saliariés agricoles".

ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., PORTOCARERO L., 1979. - "Intergenerational class mobility in three Western European societies: England, France and Sweden", *British journal of sociology*, 30(4), pp. 415-441.

<sup>37</sup> - On peut emprunter ici à THELOT (1982, op.cit., p. 23) l'exemple des cadres moyens. Parmi les hommes de 40 à 59 ans, 20% des cadres moyens étaient classés techniciens vers 1954 mais 38% vers 1975 et l'auteur conclut: "Bien que la même appellation et les mêmes critères d'appréciation soient utilisés pour repérer les 'cadres moyens' depuis une trentaine d'années, le seul fait que leur composition interne se soit à ce point modifiée suffirait à douter que l'on parle de la même chose, c'est-à-dire du même groupe social".

cupent sur le marché du travail des positions sociales identiques? La variation selon le sexe de la composition interne de certains de ces groupes permet d'en douter. Deux exemples suffiront. En 1954, 17% des hommes cadres moyens étaient instituteurs ou personnels des services médicaux et sociaux mais c'était le cas de 64% des femmes cadres moyens et, en 1982, l'écart, même s'il s'est réduit, reste très grand (24% contre 55%)<sup>38</sup>. A l'inverse, les techniciens représentent en 1982 47% des hommes cadres moyens contre seulement 9% des femmes. Dans le groupe des cadres supérieurs également, les différences sont impressionnantes car la catégorie des professeurs, professions littéraires et scientifiques est majoritaire chez les femmes -56% en 1954 et 55% en 1982- alors qu'elle ne représente à ces dates que 13% et 21% des hommes. Non seulement la composition interne d'un groupe social fluctue selon le sexe, mais encore, au sein d'une même catégorie élémentaire, les professions précises exercées par les hommes et les femmes -et donc l'insertion réelle sur le marché du travail- sont souvent différentes. Reprenons ici l'exemple de la catégorie des techniciens dont on a vu que, même dans les années récentes, elle était peu féminisée. On constate alors que le métier de préparateur en pharmacie, qui n'est guère conforme à l'image typique du technicien, n'est exercé que par 2% des hommes de la catégorie mais par 18% des femmes. Il en est de même pour les opérateurs radiographes qui regroupent moins de 1% des hommes techniciens contre près de 6% des femmes<sup>39</sup>. Parmi les ouvriers qualifiés ou spécialisés également, les femmes sont très peu présentes dans les métiers des métaux ou du bâtiment alors qu'elles forment, en 1975, plus des trois quarts des ouvriers du textile, de l'habillement et du cuir. Il n'y a donc pas, comme le souligne THEVENOT<sup>40</sup>, de véritable mixité des professions: "lorsqu'elles sont ouvrières ou employées, les femmes occupent fréquemment les postes les moins qualifiés; nanties d'un diplôme, elles exercent moins souvent des professions libérales non salariées que leurs homologues masculins; enfin quand elles sont cadres moyens ou supérieurs elles remplissent plus rarement des rôles d'encadrement et plus souvent des rôles d'assistantes ou d'intermédiaires". Il n'est alors pas certain que l'identité formelle de position sociale d'un homme et d'une femme -qui résulte du classement

<sup>38</sup> - Ces données et celles qui suivent sont calculées à partir du tableau 1 publié par GOLLAC et SEYS (1984, op.cit., pp. 156-157).

<sup>39</sup> - Ces données proviennent du sondage au 1/20 du recensement de population de 1975 (DESROSIERES, THEVENOT, 1981, op.cit., p. 183).

<sup>40</sup> - THEVENOT, 1977, op.cit., p. 7.

dans un même groupe social parmi ceux qui ont été distingués-  
corresponde à une identité réelle.

Le mouvement de féminisation différentielle des catégories socio-professionnelles d'autre part, s'il constitue l'horizon sur lequel peuvent se profiler les transformations de la mobilité sociale des femmes, peut aussi affecter la place des groupes sociaux au sein de la structure sociale. Claude THELOT l'exprime en ces termes:

"Sans craindre de trop se méprendre, on peut affirmer en particulier que la position d'un groupe dans l'espace social varie avec sa féminisation. Le cas des professeurs est peut-être exemplaire: la position de cette catégorie socioprofessionnelle s'est plutôt affaiblie, en tout cas elle s'est modifiée, en même temps qu'il y avait parmi les professeurs de plus en plus de femmes (...) Depuis trente ans, tous les groupes sociaux -au moins ceux qui sont formés principalement de salariés- se sont féminisés. Mais ce qui est plus instructif, c'est que l'ampleur du phénomène est variable. Que la féminisation des 'cadres supérieurs' -due entre autres à celle des professeurs- soit plus prononcée que celle des 'employés', indiquerait alors que leur position s'est modifiée par rapport à celle de ces derniers."<sup>41</sup>

Il n'existe pas à notre connaissance de recherches sociologiques françaises consacrées aux effets de la féminisation des professions sur leur place dans la structure sociale mais on peut se reporter à certains travaux étrangers de psychologie sociale expérimentale. Dans un article publié en 1974, John C. TOUHEY<sup>42</sup> teste l'hypothèse selon laquelle l'attente d'un accroissement de la part de femmes dans une profession de statut élevé s'accompagne d'une réduction de son prestige et de sa désirabilité. Au sein de l'expérience réalisée, cinq professions furent considérées: architecte, professeur d'université, juriste, médecin et chercheur. Pour chacune, quarante étudiants en psychologie -garçons et filles- à qui l'on annonça qu'il s'agissait d'évaluer une profession furent répartis à leur insu

<sup>41</sup> - THELOT, 1982, op.cit., pp. 23-24. Pierre BOURDIEU exprime également un point de vue analogue (p. 120): "De même, dans l'accroissement de la part des femmes s'exprime tout le devenir d'une profession, et en particulier la dévaluation absolue ou relative qui peut résulter des transformations de la nature et de l'organisation du travail lui-même (c'est le cas par exemple des emplois de bureau, avec la multiplication des tâches mécaniques et répétitives, communément laissées aux femmes) ou des changements de position relative dans l'espace social (c'est le cas des professeurs dont la position a été affectée par la translation globale du corps résultant de l'accroissement global du nombre des positions offertes).".

BOURDIEU P., 1979. - *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit.

<sup>42</sup> - TOUHEY J.C., 1974. - "Effects of additional women professionals on ratings of occupational prestige and desirability", *Journal of personality and social psychology*, 29(1), pp. 86-89.

en un groupe contrôle et un groupe expérimental. Chacun de ces groupes reçut la même description de la profession, de ses conditions d'exercice et de ses revenus mais, alors qu'on informait les étudiants du groupe contrôle que les données disponibles conduisaient à penser que la proportion de femmes exerçant ce métier resterait stable au cours des trente prochaines années, on prédit au groupe expérimental une forte augmentation de la part de femmes durant la même période. On demanda enfin à tous les étudiants d'évaluer la profession sur une échelle de prestige et une échelle de désirabilité. Conformément à l'hypothèse initiale, par rapport aux groupes contrôles, les résultats montrèrent une tendance systématique des groupes expérimentaux à évaluer plus bas les professions, tant du point de vue du prestige que de la désirabilité. Pour cette dernière, la différence était statistiquement significative dans les cinq professions alors que, pour le prestige, elle ne l'était pas dans le seul cas de la profession de juriste. Entre les sujets masculins et les sujets féminins enfin, on n'observa aucune variation significative des réductions moyennes de prestige et de désirabilité, associées à la prédiction d'une croissance de la part des femmes dans les professions retenues.

Le cadre de recherche de TOUHEY a été repris par Andrea ABELE<sup>43</sup> qui utilise sur un échantillon de 231 étudiants un plan expérimental plus complexe. A propos de la profession de pharmacien<sup>44</sup>, l'auteur manipule en effet deux types d'information: le premier se réfère au "quota de base", c'est-à-dire à la proportion supposée de femmes parmi les pharmaciens en 1970 (39%, 49% ou 59%), le second porte sur le pronostic d'évolution pour les dix années qui suivent (croissance ou décroissance de la part de femmes). Quatre groupes contrôles sont utilisés. Le premier ne reçoit d'information ni sur le quota de base, ni sur le pronostic d'évolution et évalue donc le prestige de la profession de pharmacien dans l'absolu. A chacun des trois autres, on fournit l'un des trois quotas de base et un pronostic de stabilité de la part de femmes pour la décennie soixante-dix. Enfin, six groupes expérimentaux sont constitués en croisant les variables "quota de base" (3 modalités) et "pronostic d'évolution" (2 modalités). A propos de ces groupes, l'auteur formule une hypothèse: plus fort est le quota de base, plus

<sup>43</sup> - ABELE A., 1979. - "Frauen 'erobern' einen Beruf. Auswirkungen des berichteten Frauenanteils auf die soziale Bewertung des Berufs 'Pharmazeut'" (Les femmes "conquièrent" une profession. Les effets sur l'évaluation de la profession de pharmacien de la part de femmes en activité dans cette branche), Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie, 31(2), pp. 303-317.

<sup>44</sup> - Cette profession est choisie car elle est exercée par des hommes et des femmes dans des proportions presque égales: dans la République Fédérale Allemande, en 1970, 49% des pharmaciens en exercice étaient des femmes.

grande sera la baisse de prestige de la profession en cas de prédiction d'une augmentation de la part de femmes; en revanche, le pronostic d'une baisse de cette part s'accompagnerait d'une hausse du prestige d'autant plus forte que le quota de base fourni serait élevé; en d'autres termes, on devrait observer, pour les groupes expérimentaux, un effet d'interaction des facteurs "quota de base" et "pronostic d'évolution" sur l'évaluation du prestige de la profession de pharmacien. Les principaux résultats obtenus peuvent être résumés comme suit:

- en premier lieu, il apparaît que les sujets masculins et féminins ne diffèrent guère dans leurs évaluations;
- en comparant les trois groupes contrôles qui reçoivent un pronostic de stabilité de la part de femmes et ne diffèrent que par l'importance du quota de base, on observe que l'évaluation moyenne du prestige de la profession est significativement plus élevée dans le groupe où le quota de base est le plus faible (39%) que dans les deux autres;
- le rapprochement avec les groupes expérimentaux montre cependant que l'évaluation du prestige est davantage modifiée par l'information sur la tendance d'évolution que par celle sur le quota de base;
- parmi les trois groupes expérimentaux qui reçoivent le pronostic d'évolution "croissance de la part de femmes", conformément à l'hypothèse, le prestige moyen de la profession est d'autant plus bas que le quota de base fourni est élevé;
- enfin, au sein des trois groupes à qui l'on a prédit une diminution de la part de femmes, les résultats vont aussi dans la direction attendue car les estimations du prestige sont d'autant plus élevées que le quota de base fourni était important.

Pour le sociologue qui se penche sur la mobilité sociale des femmes, les recherches expérimentales qui viennent d'être examinées présentent deux limites: d'une part, elles portent sur l'évaluation subjective du statut d'une profession et non sa place réelle au sein de la structure sociale; d'autre part, elles sont effectuées sur des échantillons très particuliers constitués d'étudiants. Cependant, comme l'indique Andrea ABELE<sup>45</sup>, ces travaux suggèrent d'une manière cohérente que la féminisation d'une profession s'accompagne d'une diminution de son statut social et qu'à l'inverse, le prestige est rehaussé lorsque la tendance précédente s'inverse et que la part de femmes décroît. En définitive, dans l'étude de la mobilité sociale masculine et féminine par la profession, force est de

---

<sup>45</sup> - ABELE, 1979, op.cit., p. 316.



constater que le souci de comparaison du sociologue quantitativiste est battu en brèche par l'évolution de la structure sociale au cours du temps, les différences sexuelles sur le marché du travail et la féminisation différentielle des catégories professionnelles. A défaut d'une règle plus significative toutefois, ce souci de comparaison sera par la suite constant mais les limites inhérentes à une telle entreprise ne pouvaient, avant de l'aborder, être passées sous silence.

## II. MOBILITE OBSERVEE: UNE COMPARAISON DES TABLES FEMININES ET MASCULINES

---

### 1. Structure sociale des filles et des fils

---

Puisque les tables de mobilité que nous analysons proviennent d'enquêtes nationales représentatives, la distribution des individus interrogés dans les groupes sociaux retenus fournit un reflet fidèle -aux erreurs aléatoires près- de la structure sociale des hommes et des femmes exerçant un emploi, en France, en 1953, 1970 et 1977. Comme l'indique la première partie du tableau 2, les distributions socio-professionnelles diffèrent fortement selon le sexe et l'écart s'accroît au cours du temps: en 1953, ce sont 25 femmes (ou hommes) sur un total de 100 qui devraient changer de position sociale pour que les deux structures deviennent identiques contre 30 en 1977<sup>46</sup>. Pour l'essentiel, c'est le poids de la catégorie "employés, personnels de service" chez les femmes -21% en 1953, 34% en 1977-, opposé à celui des ouvriers -et plus précisément des ouvriers qualifiés- parmi les hommes, qui explique cet écart. Cette première différence, largement connue, ne doit cependant pas en masquer deux autres.

---

<sup>46</sup> - On observe donc ici un résultat analogue à celui qui a été mis en évidence dans le chapitre 1 à propos des couples mariés formés de deux actifs (tableau 5).

**Tableau 2 - Structure sociale des filles et des fils, structure sociale des pères et proportion d'immobiles (tables de mobilité sociale masculines et féminines de 1953, 1970 et 1977)**

Les indices de dissimilarité sont, pour la plupart, calculés dans la nomenclature à 8 postes afin d'assurer la comparabilité entre les données de 1953 et celles plus récentes.

	1953		1970		1977	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<u>Structure sociale des filles et des fils</u>						
Agriculteurs exploitants	31	22	19	14	14	11
Salariés agricoles	2	6	1	3	0	2
Artisans, petits commerçants	20	15	14	9	12	9
Industriels, gros commerçants, professions libérales	2	3	1	4	2	4
Cadres supérieurs	1	3	3	8	4	11
Cadres moyens	5	6	11	11	15	12
Employés, personnels de service, autres actifs	21	10	31	13	34	13
Ouvriers	18	35	20	38	19	38
dont: contremaîtres, ouvriers qualifiés			4	21	5	24
ouvriers spécialisés, manoeuvres			16	17	14	14
Total	100	100	100	100	100	100
Indice de dissimilarité delta (8 postes, en %)	24,8		28,8		30,0	

	1953		1970		1977	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<u>Structure sociale des pères</u>						
Agriculteurs exploitants	39	32	30	28	27	26
Salariés agricoles	8	9	6	6	5	5
Artisans, petits commerçants	14	16	14	12	13	12
Industriels, gros commerçants, professions libérales	2	2	3	4	4	4
Cadres supérieurs	2	2	3	4	4	5
Cadres moyens	2	2	4	4	5	4
Employés, personnels de service, autres actifs	8	7	11	11	11	11
Ouvriers	25	30	29	31	31	33
dont: contremaîtres, ouvriers qualifiés			15	18	19	21
ouvriers spécialisés, manoeuvres			14	13	12	12
Total	100	100	100	100	100	100
Indice de dissimilarité delta (8 postes, en %)	8,4		3,8		3,0	

		1953		1970		1977	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Proportion d'immobiles	(8 postes, en %)	47,6	50,7	36,2	40,0	30,5	37,6
	(9 postes, en %)			31,9	32,3	26,0	30,2
Indice de dissimilarité delta entre les marges	(8 postes, en %)	22,1	14,1	27,9	21,3	33,4	22,4
	(9 postes, en %)			30,2	21,3	35,4	22,4

En premier lieu, à chaque date, l'appartenance aux catégories "gros indépendants et cadres" est moins fréquente pour les femmes que pour les hommes: 8% contre 12% en 1953, 15% contre 23% en 1970, 21% contre 27% en 1977. Même si, en valeur relative, l'écart se réduit dans le temps et si, en 1977, il y a davantage de femmes que d'hommes cadres moyens, la détention des positions sociales élevées demeure donc un privilège masculin. Par ailleurs, une autre régularité s'observe: les femmes occupent plus souvent que les hommes des positions sociales hors du salariat<sup>47</sup>. C'est ainsi que 26% des femmes contre 20% des hommes seulement appartiennent, en 1977, aux catégories "agriculteurs exploitants" et "artisans, petits commerçants". En 1953, ce sont moins de quatre hommes sur dix (37%) mais plus d'une femme sur deux (51%) qui étaient dans ce cas.

## 2. Structure sociale des pères

---

A la différence des distributions précédentes, la répartition des individus interrogés selon leur origine sociale - que, par souci de brièveté, nous nommons structure sociale des pères - ne correspond à aucune structure sociale réelle du passé. Plus précisément, elle fournit de la distribution des positions sociales dans la génération des pères une image déformée. Lors des enquêtes de mobilité en effet, ce sont les enfants qui sont interrogés et, par ce simple fait, divers phénomènes démographiques empêchent que la distribution des origines sociales soit strictement identique à la structure sociale dans la génération des pères<sup>48</sup>. Dans le cas des hommes, c'est à la fois la nuptialité et la fécondité différentielles dans la génération des pères, de même que la mortalité différentielle des fils qui interviennent. Dans le cas des femmes, puisqu'une partie d'entre elles seulement exercent un emploi, il faut de surcroît faire place aux différences de taux d'activité selon la catégorie socio-professionnelle paternelle.

---

<sup>47</sup> - Dans le monde agricole, l'artisanat et le petit commerce, une partie de ces positions féminines correspond à un statut d'aide familiale.

<sup>48</sup> - Ce fait, bien connu des spécialistes de la mobilité, a été exprimé en France dès 1950 par Marcel BRESARD (pp. 536-537). Voir également aux Etats-Unis la réponse célèbre de DUNCAN à KAHL: "If the sons in the mobility table are, in fact, representative of the occupational structure at some recent point in time, then the distribution of sons by their fathers' occupations cannot represent the occupational structure at some definite prior moment in time." (c'est l'auteur qui souligne).

BRESARD M., 1950. - "Mobilité sociale et dimension de la famille", *Population*, 5(3), pp. 533-566.

DUNCAN O.D., 1966. - "Methodological issues in the analysis of social mobility" dans SMELSER N.J., LIPSET S.M. (éd.), *Social structure and mobility in economic development*, Chicago, Aldine, pp. 51-97.

Les différences d'origine sociale entre hommes et femmes actifs occupés sont cependant beaucoup plus minces que celles de position sociale (seconde partie du tableau 2 - indice de dissimilarité). Mais, constatation intéressante, alors que les structures sociales des fils et des filles s'écartaient au cours du temps, les distributions selon l'origine sociale se rapprochent: en 1977, ce sont seulement 3% des femmes (ou des hommes) qui devraient changer d'origine sociale pour assurer l'identité des deux distributions mais le même indice valait 8% en 1953. C'est donc que l'augmentation, depuis les années soixante, du nombre de femmes occupant un emploi est allée de pair avec une réduction des différences de taux d'activité selon l'origine sociale. Alors qu'au milieu du siècle, au sein de la population étudiée, les femmes actives se distinguaient des hommes de même âge par une origine agricole plus marquée -39% contre 32%- et qu'à l'inverse, elles étaient moins fréquemment filles d'ouvriers -25% contre 30%-, ces différences s'estompent presque entièrement en vingt-cinq ans.

### 3. Importance de l'immobilité

---

C'est enfin sur l'importance globale de l'immobilité, c'est-à-dire la proportion de femmes et d'hommes classés dans le même groupe social que leur père, que renseignent les dernières lignes du tableau 2. On y observe, entre 1953 et 1977, pour les femmes comme pour les hommes, une forte décroissance de l'immobilité sociale<sup>49</sup>, mais on remarque aussi que, quelle que soit la finesse de la nomenclature, détenir une position sociale identique à celle de son père est moins souvent le cas des filles que des fils. En 1953 par exemple, 51% des hommes mais 48% des femmes sont immobiles par rapport à leur père et, en 1977, dans la même nomenclature, les valeurs correspondantes sont 38% et 30%. En déduire immédiatement que la structure sociale est plus fluide pour les femmes que pour les hommes ou que la transmission intergénérationnelle de la position sociale sur le marché du travail est plus lâche pour la moitié féminine de la population serait toutefois abusif. Comme le montre en effet un calcul simple dont le résultat figure en bas du tableau 2 et parce que c'est la position paternelle qui sert à définir le milieu de naissance, il existe, entre les marges de la table de mobilité -distribution selon l'origine sociale et distribution selon la position sociale-, un écart plus fort pour les femmes que pour les hommes. La question de savoir si la moindre immobilité sociale des femmes actives par rapport à

---

<sup>49</sup> - Cet aspect sera étudié en détail dans le chapitre 3.

leur père s'explique purement et simplement par la présence de cet écart plus grand entre les marges devra donc faire l'objet d'un examen plus approfondi.

#### 4. Les destinées

---

Dans l'analyse de la mobilité observée, c'est aux questions suivantes que l'examen des destinées sociales va permettre de répondre: par rapport aux hommes de même origine, quelles positions sociales occupent les femmes qui exercent un emploi et quelles sont les "chances professionnelles" des filles par comparaison à celles des fils? Puisque les structures sociales masculine et féminine diffèrent profondément -il y a notamment, parmi les femmes, beaucoup plus d'employées mais moins de cadres et de gros indépendants-, il faut s'attendre à observer une variation des destinées sociales selon le sexe. Cette variation caractérise-t-elle l'ensemble des milieux d'origine ou une partie seulement? Seul un examen attentif des données peut permettre de conclure.

Commençons par l'étude des tables de mobilité de 1977 (tableau 3); ce sont, pour les femmes, les données les plus nombreuses dont nous disposons. Comme on s'y attendait, entre les hommes et les femmes qui ont grandi dans un même milieu, les différences de destinée sociale sont fortes et la table de mobilité garde trace du handicap féminin sur le marché du travail. D'une manière générale, la mobilité descendante est, chez les femmes, plus fréquente; ainsi, parmi les filles et fils d'industriels, gros commerçants, professions libérales, cadres supérieurs et moyens, 48% des filles et 32% des fils sont classés, en 1977, dans l'une des autres catégories. A l'inverse, parmi les enfants de ces "autres catégories", 21% des hommes mais 17% des femmes appartiennent aux gros indépendants et cadres (supérieurs ou moyens) et ont fait l'expérience d'une mobilité ascendante. Dans les classes supérieures, les différences sexuelles frappent par leur ampleur: parmi les enfants d'industriels, de gros commerçants et de professions libérales, 20% des filles mais la moitié des fils appartiennent aux gros indépendants ou aux cadres supérieurs; de même, 45% des fils et 24% des filles de cadres supérieurs se sont maintenus dans la position paternelle. De telles différences existent également dans les chances d'accès aux positions sociales élevées. Ainsi, 6% des filles et 16% des fils d'employés sont classés cadres supérieurs en 1977 et d'autres exemples du même type auraient pu être choisis.

Tableau 3 - Destinées sociales des femmes et des hommes en 1977

Champ: Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1977

		Fille ou Fils	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total	(N)
Père													
1 Agriculteur exploitant	Femmes		43	1	8	1	1	6	22	3	15	100	1065
	Hommes		38	3	6	2	3	5	10	15	18	100	2279
2 Salarié agricole	Femmes		13	1	11	0	1	7	39	4	24	100	211
	Hommes		4	12	7	1	2	6	11	28	29	100	402
3 Artisan, petit commerçant	Femmes		4	0	24	3	5	16	35	3	10	100	578
	Hommes		2	1	22	7	13	11	14	20	10	100	1192
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes		2	0	16	7	13	26	30	3	3	100	228
	Hommes		1	0	14	20	30	12	9	10	4	100	503
5 Cadre supérieur	Femmes		3	0	7	5	24	38	19	1	3	100	242
	Hommes		2	0	4	8	45	23	9	8	1	100	537
6 Cadre moyen	Femmes		0	0	13	5	9	32	35	3	3	100	272
	Hommes		0	0	4	6	30	31	12	13	4	100	496
7 Employé, personnel de service, autre actif	Femmes		2	0	13	1	6	22	41	6	9	100	531
	Hommes		1	1	7	2	16	22	18	24	9	100	1029
8 Contremaître, ouvrier qualifié	Femmes		3	0	9	2	3	16	40	7	20	100	878
	Hommes		1	1	6	2	7	13	15	40	15	100	1850
9 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Femmes		4	0	8	1	2	13	45	7	20	100	551
	Hommes		1	1	7	2	7	12	13	35	22	100	1119
Ensemble	Femmes		14	0	12	2	4	15	34	5	14	100	4556
	Hommes		11	2	9	4	11	12	13	24	14	100	9407

Dans l'examen de la table de mobilité féminine, c'est d'abord la fréquence de la destinée "employée, personnel de service" qui retient l'attention: d'une fille de cadre supérieur sur cinq à près d'une sur deux parmi les enfants d'ouvriers non qualifiés, cette position sociale est occupée par les femmes de tous les milieux d'origine. A l'inverse, quelle que soit la classe sociale du père, être contremaîtresse ou ouvrière qualifiée est une destinée féminine peu fréquente, moins fréquente en tout cas que celle de manoeuvre ou d'ouvrière spécialisée. Que les femmes occupent plus que les hommes des positions sociales hors du salariat réapparaît également dans la table de mobilité: quelle que soit l'origine sociale, être, à un âge compris entre 35 et 59 ans, artisan ou petit commerçant est moins souvent le fait des fils que des filles; il en est de même, de façon plus atténuée, pour la position d'agri-

culteur. Enfin, outre les employés où beaucoup plus de filles que de fils occupent la même position que leur père, l'immobilité sociale est un peu plus forte parmi les femmes que parmi les hommes au sein des agriculteurs exploitants et, peut-être, des artisans et petits commerçants. Cela ne doit pourtant pas être interprété comme le signe que les filles de paysans restent plus souvent que leurs frères dans le milieu agricole. On sait en effet que tel n'est pas le cas et l'illusion provient du fait que seules les femmes qui exercent un emploi sont ici considérées. C'est donc au sein de la seule population active que l'immobilité sociale est plus fréquente pour les filles que pour les fils d'agriculteurs<sup>50</sup>.

Riche d'informations, la table de mobilité féminine qui vient d'être commentée n'épuise pas la description du lien entre milieu d'origine et position sociale car elle utilise une nomenclature agrégée. Le cas des employées et personnels de service est à cet égard instructif. Bien que, quelle que soit la classe sociale du père, il s'agisse d'une destinée fréquente, les femmes n'occupent pas exactement les mêmes positions au sein de cette catégorie selon que leur père est par exemple cadre ou salarié agricole (tableau 4). En 1977 comme en 1970 en effet, parmi les filles d'une origine donnée classées employées, la part relative des personnels de service -c'est-à-dire les employées de maison, femmes de ménage chez des particuliers, concierges, gardiennes d'enfants, aides-soignantes, coiffeuses, serveuses de café ou de restaurant- est d'autant plus forte que le milieu d'origine est modeste. Les personnels de service sont ainsi majoritaires au sein des employées, filles d'agriculteurs ou de salariés agricoles; elles sont de même fortement représentées parmi les femmes qui ont grandi dans la classe ouvrière. A l'opposé, la part relative des employées de bureau n'est jamais aussi forte que lorsque le père était cadre, donc détenait une position sociale relativement élevée où l'on valorisait l'instruction scolaire: parmi les filles de cadres supérieurs ou moyens, en 1970 comme en 1977, plus des deux tiers des employées appartiennent à la fraction

---

<sup>50</sup> - Voir pour un argument analogue BERTAUX(1977, p. 15). Sur la question des sorties de l'agriculture en lien avec le mariage et le célibat, pour les hommes et les femmes, on peut consulter l'article de COURGEAU et LELIEVRE(1986).

BERTAUX D., 1977. - Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthroponomie politique, Paris, Presses Universitaires de France.

COURGEAU D., LELIEVRE E., 1986. - "Nuptialité et agriculture", Population, 41(2), pp. 303-326.

des employées de bureau; ce n'est le cas que d'un quart des employées dont le père était salarié agricole<sup>51</sup>.

Tableau 4 - Proportion de femmes employées de bureau, employées de commerce et personnels de service selon l'origine sociale

Champ: Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans durant l'année d'enquête (1970 ou 1977)

Père	Fille	1977				1970			
		Empl.de bureau	Empl.de commerce	Pers.de service	Total	Empl.de bureau	Empl.de commerce	Pers.de service	Total
Agriculteur exploitant		7	3	12	22	5	1	9	15
Salarié agricole		10	4	25	39	8	2	26	36
Artisan, petit commerçant		18	6	11	35	18	4	13	35
Industriel, gros commerçant, profession libérale		21	4	5	30	14	3	7	24
Cadre supérieur		13	0	6	19	24	2	6	32
Cadre moyen		25	3	7	35	24	3	3	30
Employé, personnel de service, autre actif		27	4	10	41	25	5	13	43
Contremaître, ouvrier qualifié		18	6	16	40	22	6	16	44
Ouvrier spécialisé, manoeuvre		20	5	20	45	14	5	22	41
Ensemble		16	4	14	34	15	3	13	31

Les femmes autres actives, très peu nombreuses, ont été classées avec les personnels de service.

Lecture: En 1977, 22% des filles d'agriculteurs exploitants étaient employées ou personnels de service; elles se répartissaient en 7% d'employées de bureau, 3% d'employées de commerce et 12% de personnels de service.

A la fin des années soixante-dix, pour les femmes qui exercent un emploi comme pour les hommes, la position occupée sur le marché du travail dépend donc étroitement du milieu d'origine mais les destinées sociales féminines et masculines diffèrent fortement et l'inégalité sexuelle des chances professionnelles est marquée. On est alors tenté de se reporter un quart de siècle en arrière pour procéder à une nouvelle comparaison de la mobilité sociale des femmes et des hommes sur le marché du travail et apprécier ainsi, à rebours, les évolutions éventuelles (tableau 5)<sup>52</sup>.

<sup>51</sup> - A propos de la société anglaise, on pourra trouver une comparaison entre employé(e)s de bureau, employé(e)s de commerce et personnels de service sous l'angle de la situation sur le marché dans l'article de HEATH et BRITTEN (1984). Voir pour des données analogues mais moins détaillées concernant la France THEVENOT (1977, op.cit., p. 21).

HEATH A., BRITTEN N., 1984. - "Women's jobs do make a difference: a reply to GOLDTHORPE", *Sociology*, 18(4), pp. 475-490.

<sup>52</sup> - Afin de ne pas surcharger le corps du texte, le tableau des destinées sociales féminines et masculines en 1970 figure dans l'annexe du chapitre.



Tableau 5 - Destinées sociales des femmes et des hommes en 1953

Champ: Français et étrangers, actifs, âgés de 30 à 59 ans en 1953

Père	Fille ou Fils									Total	(N)
		1	2	3	4	5	6	7	8		
1 Agriculteur exploitant	Femmes	65	2	12	0	0	2	10	9	100	781
	Hommes	58	6	8	1	1	3	5	18	100	1106
2 Salarié agricole	Femmes	19	13	20	0	0	2	24	22	100	160
	Hommes	12	29	11	0	0	0	7	41	100	327
3 Artisan, petit commerçant	Femmes	9	0	48	2	3	6	19	13	100	278
	Hommes	3	1	47	4	3	6	10	26	100	545
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes	6	0	12	40	6	12	21	3	100	33
	Hommes	2	1	12	45	13	6	7	14	100	85
5 Cadre supérieur	Femmes	9	0	7	12	14	25	21	12	100	43
	Hommes	3	0	13	8	43	19	13	1	100	70
6 Cadre moyen	Femmes	0	0	13	3	8	30	41	5	100	37
	Hommes	0	0	11	8	13	25	24	19	100	67
7 Employé, personnel de service, autre actif	Femmes	4	0	22	2	0	16	41	15	100	171
	Hommes	6	0	9	3	11	15	21	35	100	257
8 Ouvrier	Femmes	8	2	17	1	0	2	32	38	100	504
	Hommes	3	2	11	0	2	8	12	62	100	1026
Ensemble	Femmes	31	2	20	2	1	5	21	18	100	2007
	Hommes	22	6	15	3	3	6	10	35	100	3483

Or, c'est la persistance des différences de destinée sociale entre hommes et femmes beaucoup plus que leur évolution au cours du temps qui frappe l'observateur. Certes, les données relatives aux filles de cadres et de gros indépendants sont en 1953 bien fragiles. Par ailleurs, les proportions exactes de fils et de filles d'un même milieu qui appartiennent, à l'âge adulte, à une certaine catégorie, ont pu varier entre 1953 et 1977 sous l'effet des transformations de la structure sociale mais, dans une très large mesure, le sens des écarts entre hommes et femmes, et souvent même leur ampleur, a été conservé. Du point de vue de la mobilité descendante ou ascendante tout d'abord. En 1953, 50% des filles et 40% des fils d'industriels, gros commerçants, professions libérales, cadres supérieurs ou moyens étaient classés dans une autre catégorie; c'était, en 1977, le cas de 48% des femmes et de 32% des hommes. A l'inverse, parmi les enfants qui ont grandi dans ces "autres catégories", 9% des fils et 5% des filles appartenaient en 1953 aux gros indépendants et cadres; les proportions correspondantes

valaient 21% et 17% en 1977. Du point de vue de l'immobilité sociale ensuite. En 1953 comme en 1970 ou 1977, elle est plus forte parmi les femmes au sein des mêmes catégories: employés, agriculteurs exploitants, artisans et petits commerçants, cadres moyens enfin, pour lesquels les données de 1977 permettaient d'hésiter. C'est également d'une manière constante dans le temps que, quelle que soit la classe sociale paternelle, les positions d'agriculteur et d'artisan ou petit commerçant se révèlent plus fréquentes chez les femmes. Jusqu'aux échanges entre ces deux catégories qui, à chaque date, sont plus intenses par l'intermédiaire des filles que des fils.

La stabilité des différences sexuelles de destinée sociale dépasse les caractéristiques générales de la table de mobilité pour s'étendre à des aspects plus précis. Par exemple, parmi les enfants de gros indépendants, il semble qu'il y avait en 1953 environ deux fois plus de fils que de filles cadres supérieurs (13% contre 6%). Dans le quart de siècle qui a suivi, l'écart s'est maintenu en valeur relative: 24% contre 12% en 1970, 30% contre 13% en 1977. Certes, ici et là, quelques évolutions apparaissent. Elles sont cependant loin de suggérer, de façon cohérente, une réduction de l'inégalité des chances professionnelles entre les sexes. Ainsi, en 1953, une même part de fils et de filles de petits indépendants étaient devenus cadres, supérieurs ou moyens (9%); en 1977, 24% des hommes et 21% des femmes de même origine sont dans ce cas mais, par comparaison au passé, la répartition entre cadres supérieurs et moyens s'est déplacée à l'avantage des hommes. De même, alors qu'en 1953 la proportion d'enfants de gros indépendants qui s'étaient maintenus dans la catégorie paternelle ne différait guère selon le sexe, il n'en est plus de même au début ou à la fin des années soixante-dix; il est vrai qu'ici les données de 1953 sont assez incertaines. A l'inverse, on peut mentionner deux évolutions d'interprétation opposée. D'une part, la proportion de fils de cadres supérieurs qui sont demeurés dans cette catégorie est restée très stable en vingt-cinq ans -un peu moins d'un sur deux-; il n'en est pas de même pour leurs soeurs: 14% en 1953, 15% en 1970 mais 24% en 1977. D'autre part, c'est une évolution majeure -et peu contestable compte tenu des effectifs mis en jeu- qui caractérise les enfants d'ouvriers: au milieu du siècle, il y avait, en proportion, beaucoup plus de fils que de filles cadres moyens; en 1970, ces dernières ont presque rejoint leurs frères et elles les devancent en 1977. Faire des tables de mobilité sociale une

lecture attentive est donc riche d'enseignements<sup>53</sup> mais, dans l'examen des différences de destinées masculines et féminines sur le marché du travail, c'est beaucoup plus "l'air de ressemblance" entre les données de 1953, 1970 et 1977 qui retient l'attention.

## 5. Le recrutement

---

Dernière étape dans l'analyse de la mobilité observée, la perspective du recrutement offre un point de vue inverse du précédent: non plus quelle est la destinée sociale des fils et filles qui ont grandi dans un même milieu, mais de quelles classes sociales sont originaires les hommes et les femmes qui occupent, sur le marché du travail, des positions identiques et quelles différences observe-t-on sous cet aspect entre les sexes?

Alors que les destinées sociales variaient fortement selon le sexe, les hommes et les femmes qui appartiennent en 1977 à une catégorie donnée sont originaires des mêmes milieux et les différences de recrutement sont donc ténues, comme l'étaient celles qui existaient au sein de la structure sociale des pères (tableau 6). Parmi les quelques écarts apparents, on ne peut rien dire des salariés agricoles, catégorie dont l'importance numérique est, en 1977, marginale pour les femmes. Par contre, au sein des trois groupes d'indépendants, l'auto-recrutement -c'est-à-dire le fait d'avoir grandi dans le même milieu que celui auquel on appartient à l'âge adulte- est moins fréquent chez les femmes et cette tendance réapparaît de façon systématique dans les données de 1953 et 1970. Ainsi, parmi dix agricultrices exploitantes en 1977, huit ont cette origine mais c'est le cas de neuf parmi les hommes. De même, environ un quart des artisanes et petites commerçantes ont grandi dans ce milieu contre près d'un tiers des hommes de la même catégorie. Sans doute faut-il voir dans cette différence la marque du mariage: si, d'une génération à la suivante, la ferme, l'atelier et le commerce sont transmis préférentiellement par les hommes, une femme d'un autre milieu peut parfois devenir paysanne, artisane ou commerçante en épousant un homme de cette catégorie.

---

<sup>53</sup> - Entre 1970 et 1977, on remarque encore la chute brutale de la proportion de filles de cadres supérieurs classées employées ou personnels de service: 32% en 1970 contre 19% en 1977.

Tableau 6 - Milieux d'origine des femmes et des hommes  
selon leur position sociale en 1977

Champ: Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1977

		Fille ou Fils	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Ensemble
Père												
1 Agriculteur exploitant	Femmes		81	62	19	11	9	11	18	16	29	27
	Hommes		90	43	19	11	8	10	20	16	32	26
2 Salarié agricole	Femmes		5	8	5	0	1	2	6	5	9	5
	Hommes		2	31	4	2	1	2	4	6	9	5
3 Artisan, petit commerçant	Femmes		4	8	26	19	15	13	13	9	9	13
	Hommes		3	8	31	23	15	11	14	11	8	12
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes		1	0	5	15	11	7	3	3	1	4
	Hommes		0	0	7	24	12	4	3	2	1	4
5 Cadre supérieur	Femmes		1	0	2	12	21	10	2	1	1	4
	Hommes		1	0	2	10	18	9	3	1	1	5
6 Cadre moyen	Femmes		0	0	5	14	10	11	5	3	1	5
	Hommes		0	0	2	7	12	11	4	2	1	4
7 Employé, personnel de service, autre actif	Femmes		1	4	13	6	14	16	14	14	7	11
	Hommes		1	3	9	7	15	19	15	10	7	11
8 Contremaître, ouvrier qualifié	Femmes		4	14	16	17	13	20	23	31	26	19
	Hommes		2	9	16	10	12	22	24	34	22	21
9 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Femmes		3	4	9	6	6	10	16	18	17	12
	Hommes		1	6	10	6	7	12	13	18	19	12
Total	Femmes		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Hommes		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
(N)	Femmes		450	19	379	126	407	864	1443	216	652	4556
	Hommes		941	156	753	473	1463	1343	1034	2079	1165	9407

Ici encore, le caractère agrégé de notre nomenclature peut masquer de larges différences de recrutement entre les fractions féminines d'un même groupe social. Une nouvelle fois, les employées et personnels de service fournissent une illustration<sup>54</sup>. Les employées de bureau sont, par leur naissance, les plus proches des cadres, supérieurs ou moyens: en 1977, 11% en sont issues contre 4% des employées de commerce et des

<sup>54</sup> - Dans son ouvrage (pp. 129-131), Anthony HEATH met également en évidence, pour la société anglaise, des différences de recrutement social entre les catégories d'employées "junior nonmanual workers" et "personal service workers". La distribution selon l'origine sociale des secondes diffère très peu de celle des travailleuses manuelles alors que celle des premières s'en éloigne.

HEATH A., 1981. - Social mobility, London, Fontana.

personnels de service; elles sont également plus souvent filles d'un employé. A l'inverse, le recrutement des femmes personnels de service ne diffère guère de celui des ouvrières non qualifiées car plus d'un tiers ont un père agriculteur exploitant ou salarié agricole; c'est le cas d'une employée de commerce sur quatre et d'une employée de bureau sur sept. En revanche, l'origine ouvrière différencie peu les trois groupes de femmes: 37% des employées de bureau, 40% des employées de commerce et 41% des femmes personnels de service sont issues de cette catégorie sociale<sup>55</sup>.

Si, en 1977, le recrutement social des hommes et des femmes qui occupaient, sur le marché du travail, des positions identiques était presque semblable, il n'en allait pas de même en 1953 et, aspect sociologiquement instructif, les écarts les plus forts se logent en un endroit précis de la table, le recrutement des cadres (tableau 7). Tout indique en effet qu'au milieu du siècle, les femmes cadres étaient d'origine sociale plus élevée que leurs homologues masculins: ainsi, parmi les cadres moyens, 37% des hommes mais 11% des femmes seulement étaient issus de la classe ouvrière, 16% des premiers contre 26% des secondes avaient grandi dans la famille d'un gros indépendant ou d'un cadre; de même, parmi les cadres supérieurs, 4% des femmes mais 39% des hommes étaient enfants d'employés ou d'ouvriers. Pour expliquer ces différences, on pense alors au moindre développement de l'instruction féminine par rapport à celle des garçons, dans les premières décennies du siècle: pouvaient devenir cadres les filles qui avaient suivi des études poussées, c'est-à-dire celles qui, par comparaison aux garçons, étaient particulièrement sélectionnées du point de vue de l'origine sociale. Avant d'accepter le constat d'un recrutement plus élitiste des femmes cadres en 1953 ainsi que son interprétation, il convient toutefois de lever trois objections possibles.

---

<sup>55</sup> - Il faut noter enfin la forte hétérogénéité interne -défaut qui ne peut être supprimé faute d'un effectif suffisant- de notre catégorie "gros indépendants". En 1977, parmi les femmes classées "professions libérales" (N=65), 41% étaient filles d'un gros indépendant ou d'un cadre supérieur (47% selon les données de 1970); seules 2% étaient filles d'ouvriers (5% en 1970). La distribution était inverse au sein des femmes "industriels, gros commerçants" (N=61): 39% provenaient de la classe ouvrière (17% d'après l'enquête de 1970), 16% seulement étaient filles d'un gros indépendant ou d'un cadre supérieur (21% en 1970).

Tableau 7 - Milieux d'origine des femmes et des hommes  
selon leur position sociale en 1953

Champ: Français et étrangers, actifs, âgés de 30 à 59 ans en 1953

		Fille ou Fils	1	2	3	4	5	6	7	8	Ensemble
Père											
1 Agriculteur exploitant	Femmes		83	28	23	3	14	18	18	18	39
	Hommes		86	35	16	10	5	13	17	17	32
2 Salarié agricole	Femmes		5	48	8	0	0	3	9	10	8
	Hommes		5	49	7	0	1	1	6	11	9
3 Artisan, petit commerçant	Femmes		4	0	34	17	32	16	12	10	14
	Hommes		3	3	47	22	13	15	15	12	16
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes		0	0	1	37	9	4	2	0	2
	Hommes		0	1	2	42	9	2	2	1	2
5 Cadre supérieur	Femmes		1	0	1	14	27	11	2	1	2
	Hommes		0	0	2	7	25	6	3	0	2
6 Cadre moyen	Femmes		0	0	1	3	14	11	3	1	2
	Hommes		0	0	1	5	8	8	5	1	2
7 Employé, personnel de service, autre actif	Femmes		1	0	10	12	0	26	16	7	8
	Hommes		2	0	4	9	24	18	15	7	7
8 Ouvrier	Femmes		6	24	22	14	4	11	38	53	25
	Hommes		4	12	21	5	15	37	37	51	30
Total	Femmes		100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Hommes		100	100	100	100	100	100	100	100	100
(N)	Femmes		617	42	395	35	22	103	429	364	2007
	Hommes		756	192	538	91	119	215	342	1230	3483

Celle de la fragilité des données -très grande dans le cas des cadres supérieurs- tout d'abord. On peut ici remarquer que des différences analogues, mais d'ampleur plus faible, s'observent encore en 1970<sup>56</sup>. Celle de l'effet de structure qui, à lui seul, permettrait d'expliquer la différence observée. On songe ici au poids particulier, chez les femmes cadres, des professions de l'enseignement dont le recrutement social pourrait être plus élevé mais il faut alors rappeler que cette caractéristique subsistait à la fin des années soixante-dix alors que le recrutement des catégories de cadres variait peu

<sup>56</sup> - Comme le montre le tableau II-5 placé dans l'annexe du chapitre (Milieux d'origine des femmes et des hommes selon leur position sociale en 1970), 29% des femmes contre 23% des hommes cadres moyens, 48% des femmes contre 43% des hommes cadres supérieurs étaient enfants de cadres ou de gros indépendants; à l'inverse, 25% des femmes contre 34% des hommes cadres moyens, 12% des femmes contre 18% des hommes cadres supérieurs étaient enfants d'ouvriers.

selon le sexe<sup>57</sup>. Enfin comment expliquer qu'à la différence des cadres, au sein des industriels, gros commerçants, professions libérales, l'origine sociale des femmes n'est pas plus élevée que celle des hommes, en 1953 comme en 1970? Un raisonnement simple permet de rendre compte de cet aspect<sup>58</sup>. Au total, le constat d'un recrutement plus élitiste des femmes cadres au milieu du siècle paraît bien établi et la thèse de la clôture des classes supérieures -qui seraient caractérisées par un fort taux d'auto-recrutement- s'appliquait davantage à la fraction féminine de la population active qu'à la fraction masculine<sup>59</sup>. C'est enfin l'évanouissement progressif de cet écart qui forme, entre 1953 et 1977, l'évolution principale des différences de recrutement entre hommes et femmes de positions sociales identiques.

### III. MOBILITE RELATIVE:

#### INEGALITES ENTRE SEXES ET INEGALITES ENTRE CLASSES

---

Au terme de cette comparaison très simple entre les tables de mobilité féminines et masculines surgissent deux questions.

- L'inégalité des chances professionnelles entre hommes et femmes a-t-elle évolué en France, entre 1953 et 1977? Durant ce quart de siècle en effet, les taux d'activité féminine ont augmenté et la part de femmes au sein des catégories de cadres s'est sensiblement accrue. Pourtant, dans la comparaison des destinées sociales entre hommes et femmes au cours du temps, l'impression générale était beaucoup plus celle d'une persistance que d'une réduction du handicap féminin dans l'accès aux

---

<sup>57</sup> - Tout au plus peut-on remarquer, en consultant le tableau 6, qu'en 1977, les hommes cadres moyens étaient un peu plus souvent issus de la classe ouvrière que les femmes de même position sociale (34% contre 30%).

<sup>58</sup> - En effet, du fait des différences de féminisation, le poids des gros commerçants est beaucoup plus fort parmi les femmes classées "gros indépendants" que parmi les hommes, mais c'est l'inverse pour les professions libérales. Or, on a vu dans une note précédente que l'origine populaire était plus fréquente parmi les femmes "industriels, gros commerçants" que parmi celles qui exercent une profession libérale. Si l'on fait l'hypothèse -vraisemblable- qu'il en est de même pour les hommes, la combinaison de ces deux éléments peut suffire à expliquer qu'il n'y ait pas, au sein des gros indépendants, de différences de recrutement entre sexes, analogues à celles observées pour les cadres.

<sup>59</sup> - Nous reprenons ici l'expression de GOLDTHORPE (the 'closure' thesis) qui présente et discute cette thèse dans son ouvrage (1980, op.cit., pp. 42-46). Dans la comparaison qu'elle effectue entre mobilité féminine et masculine par la profession au début des années soixante-dix, PORTOCARERO relève entre la France et la Suède la différence suivante (p. 28): il existe en Suède un fort degré de sélection selon l'origine sociale pour les femmes des classes supérieures, par rapport aux hommes, mais cet aspect ne semble pas présent en France. Comme on vient de le montrer cependant, un écart analogue caractérisait la société française du milieu du vingtième siècle. PORTOCARERO L., 1987. - Social mobility in industrial societies. Women in France and Sweden, Stockholm, Almqvist & Wiksell International.

positions sociales élevées. Ce sera l'objet de la prochaine section que de réexaminer cette conclusion provisoire sur les données dont nous disposons, à partir d'indicateurs numériques adéquats<sup>60</sup>.

- L'association statistique entre origine et position sociale qui sous-tend la table de mobilité féminine par la profession diffère-t-elle de celle observée dans la table masculine? Ou encore, le régime de mobilité et la fluidité sociale entre générations sont-ils identiques ou différents pour les hommes et les femmes? Bref, le réseau de distances entre catégories sociales, qui traduit les inégalités entre classes dans les chances de mobilité, varie-t-il selon le sexe? On a constaté en effet plus haut que les destinées sociales masculines et féminines différeraient fortement alors que le recrutement varierait peu selon le sexe. En vérité, ceci concorde avec l'observation que l'écart entre structures sociales des fils et des filles était important alors que les structures sociales des pères étaient proches. D'où l'interrogation exprimée plus haut: les différences de destinée sociale entre fils et filles d'une même classe proviennent-elles uniquement de la répartition sexuée des positions sociales sur le marché du travail -auquel cas la fluidité sociale entre générations serait la même pour les deux sexes- ou traduisent-elles aussi des différences entre hommes et femmes dans la structure ou la force du lien entre milieu d'origine et position occupée à l'âge adulte?<sup>61</sup>

Les questions qui précèdent ont pour point commun de concerner la mobilité relative: la première met en jeu la com-

<sup>60</sup> - D'un point de vue méthodologique, il faut souligner que la question posée soulève un problème difficile: apprécier l'évolution temporelle d'un écart entre pourcentages. Voir à ce sujet, dans la Revue française de sociologie, le débat lancé par COMBESSIE(1984) à la conclusion duquel nous avons participé.

COMBESSIE J.C., 1984. - "L'évolution comparée des inégalités: problèmes statistiques", Revue française de sociologie, 25(2), pp. 233-254.

VALLET L.A., 1988. - "L'évolution de l'inégalité des chances devant l'enseignement. Un point de vue de modélisation statistique", Revue française de sociologie, 29(3), pp. 395-423.

<sup>61</sup> - Peut-être une analogie est-elle ici éclairante. Supposons que nos tables de mobilité ne concernent pas deux sexes, mais plusieurs sociétés. LIPSET et ZETTERBERG ont formulé une thèse célèbre: "the overall pattern of social mobility appears to be much the same in the industrial societies of various Western countries". Cependant, si les sociétés sont parvenues à des niveaux de développement économique différents, les marges des tableaux ne seront pas identiques d'un pays à l'autre; il en sera de même pour les destinées et recrutements. La thèse de LIPSET et ZETTERBERG ne s'appliquera donc pas, mais elle peut être reformulée pour porter non plus sur la mobilité absolue -directement observable dans les tables-, mais sur la mobilité relative, c'est-à-dire l'association statistique entre origine et position sociale. Ce sont FEATHERMAN, JONES et HAUSER qui ont procédé à cette reformulation: "the genotypical pattern of mobility in industrial societies with a market economy and a nuclear family system is basically the same".

LIPSET S.M., ZETTERBERG H.L., 1959. - "Social mobility in industrial societies" dans LIPSET S.M., BENDIX R. (éd.), Social mobility in industrial society, Berkeley, University of California Press, pp. 11-75.

FEATHERMAN D.L., JONES F.L., HAUSER R.M., 1975. - "Assumptions of social mobility research in the United States: the case of occupational status", Social science research, 4(4), pp. 329-360.



paraison des chances d'accès à une position sociale donnée, entre hommes et femmes d'une même origine; quant à la seconde, pour chacun des deux sexes, elle fait référence aux différences d'accès à une même position, entre individus qui ont grandi dans diverses classes sociales.

### 1. Inégalités entre sexes: évolution de 1953 à 1977\*

---

Retenons pour l'analyse deux positions sociales définies de manière agrégée, celle de cadre -supérieur ou moyen- et celle d'employé, personnel de service, autre actif, ouvrier. La faiblesse du nombre de femmes cadres en 1953 interdit en effet, parmi celles-ci, une distinction plus fine. Par ailleurs, dans la dichotomie retenue, figurent des catégories sociales composées presque exclusivement de salariés: on évite ainsi d'inclure les femmes dont l'activité professionnelle n'est pas autonome et s'effectue au sein de la famille.

Pour l'ensemble des individus ou ceux d'une origine sociale donnée, il est possible d'évaluer le rapport des chances d'être cadre, lorsqu'on est un homme plutôt qu'une femme, en divisant la proportion de cadres parmi les fils par la proportion correspondante pour les filles<sup>63</sup>. Avec la seconde position sociale retenue, un calcul analogue exprime le rapport des chances qu'ont les hommes, par rapport aux femmes, d'être employés ou ouvriers. Enfin, en divisant le premier rapport par le second, on obtient un coefficient concurrentiel qui traduit le degré d'association statistique entre sexe et position sociale -dans la dichotomie retenue-. Ce coefficient fournit donc un indicateur synthétique de l'inégalité des chances professionnelles entre hommes et femmes (ou entre fils et filles de même origine sociale) car il exprime le rapport des chances qu'ont les hommes, par rapport aux femmes, d'être cadres plutôt qu'employés ou ouvriers<sup>64</sup>. Le coefficient vaut 1 en cas d'égalité parfaite entre les sexes et plus la valeur obtenue est supérieure à 1, plus l'avantage masculin -ou le handicap féminin- est prononcé. Le tableau 8 indique comment ont évolué les trois indicateurs retenus, entre 1953 et 1977.

---

\* - D'un point de vue méthodologique, la rédaction de cette section doit beaucoup à la recherche récente de Lucienne PORTOCARERO (1989, op.cit.) qui traite la même question pour la Suède, entre 1968 et 1981.

<sup>63</sup> - Dans la littérature sociologique anglo-saxonne, ce type d'indicateur est nommé disparity ratio.

<sup>64</sup> - Comme l'indique PORTOCARERO (1989, op.cit., p. 368), la valeur du coefficient concurrentiel peut être vue comme le résultat probable d'une compétition imaginaire entre hommes et femmes d'une même origine sociale pour atteindre l'une plutôt que l'autre de deux positions professionnelles.

Tableau 8 - Evolution de l'inégalité des chances professionnelles entre hommes et femmes, de 1953 à 1977, en fonction de l'origine sociale

Père	Rapport des chances qu'ont les hommes, par rapport aux femmes, d'être de position					
	1953	Cadre		Employé ou ouvrier		
		1970	1977	1953	1970	1977
Agriculteur exploitant	1,09	1,13	1,13	1,30	1,20	1,07
Artisan, petit commerçant	1,04	1,47	1,12	1,13	0,89	0,92
Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur ou moyen	1,17	1,23	1,22	0,74	0,75	0,68
Employé, personnel de service, autre actif	1,65	1,45	1,37	1,00	0,92	0,90
Ouvrier	3,97	1,63	1,15	1,06	0,97	1,01
Ensemble	1,54	1,43	1,22	1,14	0,99	0,98

Père	Coefficient concurrentiel			
	1953	1970	1977	
Agriculteur exploitant	0,84	0,94	1,06	Les données relatives aux enfants de salariés agricoles sont trop fragiles pour pouvoir être exploitées isolément. Elles sont par contre incluses dans les lignes "Ensemble".
Artisan, petit commerçant	0,92	1,67	1,22	
Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur ou moyen	1,57	1,63	1,80	
Employé, personnel de service, autre actif	1,65	1,58	1,52	
Ouvrier	3,76	1,69	1,14	
Ensemble	1,35	1,44	1,25	

Considérons en premier lieu les résultats obtenus sans distinction d'origine sociale (lignes "Ensemble"). Le coefficient concurrentiel ne met au jour aucune tendance monotone à la réduction de l'inégalité des chances professionnelles entre les sexes, de 1953 à 1977. Certes, on observe bien, en un quart de siècle, une réduction du handicap féminin dans l'accès à la position de cadre, mais il faut aussi constater qu'en 1953 les femmes étaient moins souvent que les hommes employées, personnels de service, autres actives ou ouvrières et que cet avantage disparaît en 1970 et 1977. Au total, la persistance des différences sexuelles de destinée sociale au cours du temps est donc confirmée. Sans doute ce fait n'étonnera-t-il guère. Les hommes et femmes pris en compte dans l'analyse sont issus de générations anciennes et c'est peut-être, de manière privilégiée, par les générations nouvelles que l'inégalité des chances entre sexes sur le marché du travail évolue. En outre, il s'agit d'individus d'âge mûr et, du fait des interruptions d'activité professionnelle pour les femmes, les différences

d'opportunités de carrière entre sexes ont pu jouer dans toute leur ampleur.

Les hommes et femmes originaires des diverses classes sociales ne sont toutefois pas logés à la même enseigne. Parmi les enfants de petits indépendants, l'évolution très heurtée du coefficient concurrentiel interdit tout commentaire assuré. Entre les hommes et femmes qui ont grandi dans la famille d'un gros indépendant ou d'un cadre, l'inégalité des chances professionnelles entre sexes paraît augmenter en vingt-cinq ans; en 1977, c'est d'ailleurs pour les enfants de cette classe qu'elle est la plus forte. L'évolution est identique parmi les fils et filles d'agriculteurs exploitants où l'avantage féminin du milieu du siècle se transforme en un handicap. A l'opposé, c'est une réduction très légère de l'inégalité qui s'observe pour les enfants d'employés. Mais voici qui surprendra davantage: de 1953 à 1977, entre les hommes et femmes qui ont grandi dans la classe ouvrière, l'inégalité des chances professionnelles a considérablement décru<sup>65</sup>. Certes, les données de 1953 ne sont pas parfaitement comparables à celles des années postérieures. En particulier, le fait qu'elles incluent les étrangers peut affecter la valeur du coefficient concurrentiel mais il faut alors constater qu'entre 1970 et 1977 -où la comparaison est pure et les effectifs sont importants-, la réduction demeure forte. Ce serait donc parmi les fils et filles de la classe ouvrière qui exercent un emploi que l'égalité professionnelle entre hommes et femmes aurait le plus progressé. Par sa nouveauté, ce résultat étonne et nous ne disposons malheureusement d'aucune autre source de données permettant de le corroborer ou de l'infirmier, mais, s'il était ultérieurement confirmé, il serait de nature à remettre en cause nombre d'idées reçues selon lesquelles c'est par les filles nées dans les classes supérieures ou moyennes que s'effectuent la lutte pour l'égalité professionnelle entre hommes et femmes et ses progrès.

## 2. Inégalités entre classes: un même régime de mobilité pour les hommes et les femmes?

---

Dans la comparaison de la mobilité sociale masculine et féminine par la profession, le souci de séparer ce qui tient aux différences éventuelles de régime de mobilité -ou de fluidité sociale- de ce qui relève des écarts entre structures socio-professionnelles des hommes et des femmes est une préoc-

---

<sup>65</sup> - On retrouve notamment ici ce qui était relevé plus haut concernant la forte croissance de la proportion de cadres moyens parmi les filles d'ouvriers qui exercent un emploi.

cupation déjà ancienne: dans sa réponse à DE JONG, BRAWER et ROBIN, auteurs d'un article pionnier sur la mobilité sociale des femmes, Natalie ROGOFF RAMSOY suggère, dès 1973, de procéder à une telle séparation<sup>66</sup>. Au sein d'une table de mobilité, la fluidité sociale entre générations -ou, plus précisément, l'association statistique, nette des effets marginaux, entre milieu d'origine et position sociale- est décrite par l'ensemble des coefficients concurrentiels qui mettent en jeu chacun deux origines et deux positions sociales. Chacun de ces coefficients peut être vu comme "résultant d'une 'concurrence' entre individus de deux classes d'origine différentes pour atteindre (ou éviter) l'une plutôt que l'autre de deux classes de destination"<sup>67</sup>. Considérons donc, en 1953, 1970 ou 1977, la table de mobilité obtenue pour les hommes. Au moyen de l'algorithme RAS ou de DEMING-STEPHAN déjà utilisé dans le chapitre 1, ajustons à ce tableau les marges qui caractérisent la table féminine observée à la même date. Les valeurs initiales des coefficients concurrentiels seront conservées et on obtiendra donc une table de mobilité fictive, celle que, à la date considérée, on devrait observer pour les femmes si le régime de mobilité ou la fluidité sociale entre générations propre à la population masculine s'appliquait exactement à la population féminine qui exerce un emploi. Il ne reste plus enfin qu'à comparer, pour les femmes, destinées et recrutements dans les tables observée et construite afin d'apprécier si l'hypothèse d'un régime de mobilité invariable selon le sexe est plausible<sup>68</sup>.

---

<sup>66</sup> - RAMSOY N.R., 1973. - "Patterns of female intergenerational occupational mobility: a comment", American sociological review, 38(6), pp. 806-807.

<sup>67</sup> - GOLDTHORPE J.H., PORTOCARERO L., 1981. - "La mobilité sociale en France, 1953-1970: un nouvel examen", Revue française de sociologie, 22(2), pp. 151-166.

<sup>68</sup> - En France, plusieurs recherches relatives à la mobilité, sociale ou géographique, ont utilisé l'algorithme de DEMING-STEPHAN. Voir notamment THELOT (1980, 1982, op.cit.) et: TUGAULT Y., 1970. - "Méthode d'analyse d'un tableau 'origine-destination' de migrations", Population, 25(1), pp. 59-68.

GARNIER M., HAZELRIGG L., 1974. - "La mobilité professionnelle en France comparée à celle d'autres pays", Revue française de sociologie, 15(3), pp. 363-378.

A l'étranger, le même algorithme a été souvent utilisé pour comparer la mobilité sociale des femmes, par la profession ou le mariage, à celle des hommes, par la profession. On peut consulter à ce propos:

TYREE A., TREAS J., 1974. - "The occupational and marital mobility of women", American sociological review, 39(3), pp. 293-302.

CHASE I.D., 1975. - "A comparison of men's and women's intergenerational mobility in the United States", American sociological review, 40(4), pp. 483-505.

HANDL J., 1977. - "Berufliche Chancen von Frauen. Untersuchungen zur weiblichen Berufsmobilität", Soziale Welt, 28(4), pp. 494-523.

HALLER M., 1982. - Klassenbildung und soziale Schichtung in Österreich. Analysen zur Sozialstruktur, sozialen Ungleichheit und Mobilität, Frankfurt, New York, Campus (voir les pages 440 et suivantes).

GOYDER J.C., 1985. - "Occupational mobility among women" dans BOYD M., GOYDER J.C., JONES F.E., McROBERTS H.A.,

Lorsqu'on élimine ainsi les différences de marges entre table féminine et table masculine -et donc en particulier les écarts de structures socio-professionnelles entre femmes et hommes-, trois constatations s'imposent. En premier lieu, en 1977 comme en 1970 ou 1953, la proportion observée de femmes immobiles par rapport à leur père est un peu plus faible que celle qui devrait apparaître si le régime de mobilité masculin s'appliquait exactement. En 1977 par exemple, dans la nomenclature à neuf postes, 26,0% des femmes sont classées dans la même catégorie que leur père mais, après application de l'algorithme, la valeur correspondante est 28,9% et une différence de même sens s'observe dans huit groupes sociaux parmi les neuf<sup>69</sup>. Ainsi, on soulignait plus haut (section II.3.) que, mesurée de façon globale, l'immobilité sociale était plus faible parmi les femmes que parmi les hommes. On peut ici ajouter que cette différence ne provient pas uniquement des écarts de marges entre table féminine et table masculine car elle subsiste quand ces derniers sont éliminés par l'usage de l'algorithme<sup>70</sup>. Il y a donc, pour les femmes, une tendance "nette" -ou "pure"- à hériter moins fréquemment de la position paternelle que leurs frères ou, de manière analogue, à être moins souvent originaires du même groupe social que celui auquel elles appartiennent. C'est en particulier dans les catégories où un capital physique est en jeu -agriculteurs exploitants, petits et gros indépendants- que la différence est sensible et presque systématique, alors qu'elle n'apparaissait que du point de vue du recrutement au sein des tables brutes. Par exemple, en 1977, 24% des filles d'artisans ou petits commerçants occupaient cette position à l'âge adulte mais, si le régime de mobilité masculin s'était appliqué exactement, la proportion aurait dû être plus forte (28%) (tableau 9). Sans doute cet écart renvoie-t-il au fait que, d'une génération à la suivante, l'exploitation agricole et l'entreprise familiale sont transmises plus fréquemment au fils qu'à la fille et l'on peut noter enfin qu'à plusieurs reprises, une différence analogue a été relevée dans les études de mobilité sociale étrangères<sup>71</sup>.

---

PINEO P.C., PORTER J., *Ascription and achievement: Studies in mobility and status attainment in Canada*, Ottawa, Carleton University Press, pp. 297-333.

<sup>69</sup> - En 1970, dans la même nomenclature, le poids global de l'immobilité observée est 31,9%, celui de l'immobilité construite est 33,9% et la différence s'observe dans six catégories. De même, en 1953, dans la nomenclature à huit postes, l'immobilité observée vaut 47,6%, l'immobilité construite, 49,9% et la différence réapparaît dans cinq catégories parmi les huit.

<sup>70</sup> - En effet, la table de mobilité fictive, construite par l'algorithme, peut encore être interprétée comme une table de mobilité pour les hommes, si ceux-ci avaient même répartition socio-professionnelle et même structure sociale des pères que les femmes.

<sup>71</sup> - Par exemple, une fois les différences entre structures socio-professionnelles masculine et féminine contrôlées, HAUSER, FEATHERMAN et HOGAN pour les Etats-Unis, PONTINEN pour les pays scandinaves observent une

Tableau 9 - Comparaison, pour les femmes, entre destinées sociales observées et construites sous l'hypothèse que le régime de mobilité masculin s'applique exactement (1977)

Père	Fille		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total	Delta
1 Agriculteur exploitant		Observé	43	1	8	1	1	6	22	3	15	100	3 (20)
		Construit	46	1	7	1	1	5	22	2	15		
2 Salarié agricole		Observé	13	1	11	0	1	7	39	4	24	100	13 (42)
		Construit	7	3	11	1	1	8	32	6	31		
3 Artisan, petit commerçant		Observé	4	0	24	3	5	16	35	3	10	100	5 (30)
		Construit	3	0	28	3	5	13	35	4	9		
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale		Observé	2	0	16	7	13	26	30	3	3	100	12 (38)
		Construit	2	0	22	11	13	16	29	2	5		
5 Cadre supérieur		Observé	3	0	7	5	24	38	19	1	3	100	10 (31)
		Construit	3	0	7	4	21	33	28	2	2		
6 Cadre moyen		Observé	0	0	13	5	9	32	35	3	3	100	12 (33)
		Construit	1	0	5	3	12	39	34	2	4		
7 Employé, personnel de service, autre actif		Observé	2	0	13	1	6	22	41	6	9	100	7 (30)
		Construit	2	0	9	1	6	25	45	4	8		
8 Contremaître, ouvrier qualifié		Observé	3	0	9	2	3	16	40	7	20	100	6 (38)
		Construit	2	0	10	1	3	17	43	8	16		
9 Ouvrier spécialisé, manoeuvre		Observé	4	0	8	1	2	13	45	7	20	100	9 (37)
		Construit	2	0	10	1	3	16	38	7	23		

Dans la dernière colonne du tableau, on a fait figurer, exprimées en pourcentages, la valeur de l'indice de dissimilarité entre destinées sociales observées et construites, puis, entre parenthèses, la valeur correspondante entre hommes et femmes, au sein des tables brutes. On constate bien que l'élimination des différences de marges diminue fortement les écarts de destinée sociale.

Lecture: En 1977, 43% des filles d'agriculteurs exploitants occupaient cette position; elles auraient dû être 46% si le régime de mobilité masculin s'était exactement appliqué.

tendance accentuée des filles d'agriculteurs à hériter moins fréquemment de la position paternelle. Dans un article consacré à un test empirique de la théorie de la reproduction de BOURDIEU, à partir des données de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970 et d'une méthodologie différente de la nôtre, ROBINSON et GARNIER relèvent également que les processus de reproduction de la position de classe sur le marché du travail opèrent plus faiblement dans le cas des femmes que des hommes et que les filles d'indépendants héritent moins souvent que leurs frères de la position paternelle.

HAUSER R.M., FEATHERMAN D.L., HOGAN D.P., 1977. - "Sex in the structure of occupational mobility in the United States, 1962" dans HAUSER R.M., FEATHERMAN D.L. (éd.), *The process of stratification*, New York, Academic Press, pp. 191-215.

PONTINEN S., 1980. - "On the social mobility of women in the Scandinavian countries", *Commentationes Scientiarum Socialium*, Societas Scientiarum Fennica, 14, pp. 1-51.

ROBINSON R.V., GARNIER M.A., 1985. - "Class reproduction among men and women in France: Reproduction theory on its home ground", *American journal of sociology*, 91(2), pp. 250-280.

Tableau 10 - Comparaison, pour les femmes, entre recrutements observés et construits sous l'hypothèse que le régime de mobilité masculin s'applique exactement (1977)

		Fille	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Père											
1 Agriculteur exploitant	Observé		81	62	19	11	9	11	18	16	29
	Construit		89	37	17	10	7	9	18	14	29
2 Salarié agricole	Observé		5	8	5	0	1	2	6	5	9
	Construit		2	37	5	2	1	3	5	7	12
3 Artisan, petit commerçant	Observé		4	8	26	19	15	13	13	9	9
	Construit		3	7	30	22	13	11	13	10	8
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Observé		1	0	5	15	11	7	3	3	1
	Construit		1	0	8	25	12	4	3	2	1
5 Cadre supérieur	Observé		1	0	2	12	21	10	2	1	1
	Construit		1	0	2	10	18	8	3	2	0
6 Cadre moyen	Observé		0	0	5	14	10	11	5	3	1
	Construit		0	1	2	8	14	13	5	3	1
7 Employé, personnel de service, autre actif	Observé		1	4	13	6	14	16	14	14	7
	Construit		1	3	9	7	15	18	15	10	7
8 Contremaître, ouvrier qualifié	Observé		4	14	16	17	13	20	23	31	26
	Construit		2	9	16	10	12	21	24	34	22
9 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Observé		3	4	9	6	6	10	16	18	17
	Construit		1	6	11	6	8	13	14	18	20
Total	Observé		100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Construit		100	100	100	100	100	100	100	100	100
Delta			8	32	9	16	8	9	3	7	6
			(9)	(25)	(8)	(16)	(5)	(7)	(6)	(6)	(5)

Dans les dernières lignes du tableau, on a fait figurer, exprimées en pourcentages, la valeur de l'indice de dissimilarité entre recrutements observés et construits, puis, entre parenthèses, la valeur correspondante entre hommes et femmes, au sein des tables brutes.

Lecture: En 1977, 81% des agricultrices exploitantes avaient grandi dans le même milieu; elles auraient dû être 89% si le régime de mobilité masculin s'était exactement appliqué.

En second lieu, si l'on excepte cette moindre propension des femmes à l'immobilité sociale, il faut reconnaître que l'hypothèse d'existence d'un même régime de mobilité pour les deux sexes est, en 1977, assez vraisemblable. Dans les diverses positions sociales, le recrutement variait peu entre hommes et femmes; c'est également ce qui apparaît lorsqu'on compare les

données observées pour les femmes à celles construites par l'algorithme (tableau 10). Par contre, les destinées sociales masculines et féminines étaient très différentes mais ce n'est plus le cas lorsque les écarts entre structures socio-professionnelles sont éliminés (tableau 9). Disparaissent ainsi très largement le clivage entre les sexes pour les destinées employé et ouvrier qualifié, la moindre tendance des femmes à se maintenir dans la position de cadre supérieur ou à y accéder, l'appartenance féminine plus forte aux petits indépendants quelle que soit la classe sociale paternelle. De ce fait, on est fondé à conclure en ces termes: si les destinées sociales des femmes diffèrent fortement de celles des hommes de même origine, c'est beaucoup plus à cause de la répartition sexuée des positions sociales sur le marché du travail et du handicap spécifique dont les femmes font l'expérience que du fait d'un lien entre milieu d'origine et position sociale qui différencierait entre les sexes. C'est en effet un réseau de distances entre catégories très largement commun aux hommes et aux femmes qui sous-tend la mobilité sociale entre générations.

Pourtant, l'examen des ajustements réalisés en 1953 et 1970 conduit à nuancer cette conclusion provisoire. Certes, les destinées observées et construites pour les femmes sont beaucoup plus proches que celles des tables brutes, mais, du point de vue du recrutement, les différences demeurent et notamment celles relatives à l'origine sociale des cadres<sup>72</sup>. En 1953 par exemple, 11% des femmes cadres moyens étaient issues de la classe ouvrière contre 37% des hommes et, lorsque les différences de marges sont éliminées, l'ampleur de cet écart est conservée. Il en est de même en 1970. Tout se passe donc comme si, au cours d'un quart de siècle où l'activité professionnelle féminine a augmenté et les rôles sociaux dévolus aux femmes ont évolué, le réseau de distances entre catégories sociales qui sous-tend la mobilité féminine sur le marché du travail s'était progressivement rapproché de son correspondant masculin.

Afin de tester cette proposition de manière rigoureuse, il est possible de faire appel à la théorie statistique des modèles log-linéaires<sup>73</sup>. L'ajustement d'un modèle sans

<sup>72</sup> - Pour l'année 1953, on a fait figurer dans l'annexe du chapitre les tableaux analogues aux tableaux 9 et 10 (tableaux II-6 et II-7).

<sup>73</sup> - Ce faisant, on supprimera un inconvénient de l'algorithme RAS ou de DEMING-STEPHAN: celui-ci utilise comme base un tableau initial -en ce qui nous concerne, la table de mobilité masculine- et préserve l'association entre variables qui le caractérise; or, notre tableau initial est, à chaque date, issu d'une enquête par sondage et est donc entaché d'une erreur aléatoire.



interaction du troisième ordre au tableau croisant, à chaque date, sexe, milieu d'origine et position sociale -dans la nomenclature à huit postes- permet d'éprouver l'hypothèse d'existence d'une fluidité sociale entre générations commune aux hommes et aux femmes. Une hypothèse identique peut être testée pour les seuls individus dont la position sociale diffère du milieu d'origine, en privant les tables de mobilité de leur diagonale principale. Le test d'une tendance à l'hérédité sociale -nette des effets marginaux- commune aux deux sexes est alors réalisé par différence des deux modèles précédents. Enfin, l'examen à chaque date des statistiques de test et indicateurs d'ajustement permet d'observer si l'adéquation de l'hypothèse d'un même régime de mobilité pour les hommes et les femmes a évolué au cours du temps (tableau 11)<sup>74</sup>.

La modélisation statistique confirme en tous points les résultats antérieurs. A chaque date et quelle que soit la méthode d'ajustement retenue, la proposition selon laquelle un même réseau de distances entre catégories sociales soutendrait la mobilité masculine et féminine sur le marché du travail n'est pas, au sens strict, acceptable lorsqu'elle est testée sur l'ensemble de la table<sup>75</sup>. Dans ce rejet de l'hypothèse d'une fluidité sociale commune aux deux sexes, la taille importante des échantillons est pourtant largement en cause car il faut remarquer la forte proximité du modèle à la réalité: en 1953 ou 1970, moins de 4% des hommes et des femmes sont mal classés et devraient changer de cellule pour que les données estimées deviennent identiques aux tables de mobilité observées; c'est le cas de moins de 3% des hommes et des femmes en 1977. L'analyse confirme également l'existence d'un écart entre les sexes dans la tendance -nette des différences de marges- à "hériter" de la position sociale paternelle: quelle que soit la date, le test statistique est significatif et l'examen des

<sup>74</sup> - A chaque date, les ajustements sont réalisés selon diverses méthodes (M1, M2, M3), décrites en détail dans l'annexe statistique générale (section IV.1.). En 1977 par exemple, M1 revient à estimer le modèle sur les effectifs extrapolés à l'univers puis à diviser la statistique de test L2 par l'inverse du taux de sondage moyen sur le tableau à trois dimensions considéré; préalablement à l'ajustement, M2 consiste à ramener l'effectif total extrapolé de chaque table de mobilité à l'effectif réel enquêté correspondant, soit 4556 pour les femmes et 9407 pour les hommes; enfin, M3 est identique à M2, à ceci près que c'est l'effectif total enquêté le plus faible qui est considéré, soit 4556 pour les deux tables et l'on obtient ainsi un test "conservatif", i.e. qui a "trop" tendance à accepter le modèle postulé. Dans le calcul de l'indicateur d'ajustement L2/N, pour le modèle de fluidité sociale commune hors diagonale, N représente l'effectif total des seuls individus mobiles.

<sup>75</sup> - Ce faisant, on s'écarte d'une conclusion de Lucienne PORTOCARERO (1983, p. 131) qui indique qu'en 1970, pour la France, le modèle de fluidité sociale commune aux deux sexes s'ajuste correctement. Voir cependant pour une analyse ultérieure PORTOCARERO (1987, op.cit., pp. 37-38, 50, 53).  
PORTOCARERO L., 1983. - "Social fluidity in France and Sweden", *Acta sociologica*, 26(2), pp. 127-139.

estimations fait de nouveau apparaître la moindre immobilité sociale des femmes, relativement à leurs frères.

Tableau 11 - Test de l'hypothèse d'une fluidité sociale entre générations commune aux deux sexes, en 1953, 1970 et 1977 (nomenclature à huit postes)

Modèle	Degrés de liberté	L2	Test	Delta (%)	Indicateur L2/N
<b>Tables de mobilité sociale de 1953</b>					
----- Méthode M2 -----					
Fluidité sociale commune	44	107,71	p < .001	3,4	0,0196
Fluidité sociale commune (hors diagonale)	36	91,51	p < .001		0,0331
Différence: Tendance commune à l'immobilité	8	16,20	p < .05		
----- Méthode M3 -----					
Fluidité sociale commune	44	87,83	p < .001	3,7	0,0219
Fluidité sociale commune (hors diagonale)	36	74,80	p < .001		0,0367
Différence: Tendance commune à l'immobilité	8	13,03	p > .10		
<b>Tables de mobilité sociale de 1970</b>					
----- Méthode M1 -----					
Fluidité sociale commune	48	130,31	p < .001	3,1	0,0096
Fluidité sociale commune (hors diagonale)	40	97,98	p < .001		0,0118
Différence: Tendance commune à l'immobilité	8	32,33	p < .001		
----- Méthode M2 -----					
Fluidité sociale commune	48	110,09	p < .001	2,6	0,0081
Fluidité sociale commune (hors diagonale)	40	83,25	p < .001		0,0101
Différence: Tendance commune à l'immobilité	8	26,84	p < .001		
----- Méthode M3 -----					
Fluidité sociale commune	48	72,51	p < .02	3,3	0,0102
Fluidité sociale commune (hors diagonale)	40	54,17	p < .10		0,0123
Différence: Tendance commune à l'immobilité	8	18,34	p < .02		
<b>Tables de mobilité sociale de 1977</b>					
----- Méthode M1 -----					
Fluidité sociale commune	47	106,09	p < .001	2,6	0,0076
Fluidité sociale commune (hors diagonale)	39	61,98	p < .02		0,0068
Différence: Tendance commune à l'immobilité	8	44,11	p < .001		
----- Méthode M2 -----					
Fluidité sociale commune	47	99,31	p < .001	2,4	0,0071
Fluidité sociale commune (hors diagonale)	39	58,35	p < .05		0,0065
Différence: Tendance commune à l'immobilité	8	40,96	p < .001		
----- Méthode M3 -----					
Fluidité sociale commune	47	73,00	p < .01	2,7	0,0080
Fluidité sociale commune (hors diagonale)	39	42,12	p > .10		0,0070
Différence: Tendance commune à l'immobilité	8	30,88	p < .001		

C'est toutefois lorsque sont soustraits de l'analyse les individus ayant une origine et une position sociale identiques que l'on confirme la convergence des régimes de mobilité masculin et féminin au cours du temps. Au milieu du siècle en effet, l'hypothèse d'identité de ces régimes pour les seuls individus mobiles est nettement rejetée par la théorie statistique<sup>76</sup>. Il en va de même en 1970, sauf avec la méthode d'ajustement M3, mais il est vrai que celle-ci a "trop" tendance à accepter le modèle postulé. En 1977 par contre, on observe que l'hypothèse d'une fluidité sociale commune aux hommes et femmes mobiles est acceptable aux risques 1% selon la méthode M1 et 2% selon la méthode M2. Par ailleurs, lorsqu'on utilise un indicateur d'ajustement qui a l'avantage d'éliminer l'effet des écarts de taille d'échantillon ( $L2/N$ ), il apparaît qu'estimé avec la même méthode, le modèle de constance du régime de mobilité entre hommes et femmes est plus proche de la réalité en 1977 qu'en 1970 et en 1970 qu'en 1953<sup>77</sup>. C'est donc qu'au cours du temps, les inégalités entre classes sociales qui contraignent les chances de mobilité des femmes sur le marché du travail sont devenues de plus en plus semblables à celles qui gouvernent la mobilité masculine<sup>78</sup>.

#### IV. CONCLUSION: LES RESULTATS FRANCAIS DANS UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE

---

La prise en compte des femmes dans la recherche sur la mobilité sociale modifie-t-elle l'image de la société française dérivée des seules études masculines? La comparaison qui vient d'être effectuée entre mobilité féminine et masculine sur le marché du travail montre que la réponse à cette question varie selon le point de vue adopté.

---

<sup>76</sup> - Ce résultat est conservé quand on emploie une nomenclature à sept postes -regroupant industriels, gros commerçants, professions libérales et cadres supérieurs- afin de tenir compte de la fragilité des données relatives à ces groupes sociaux.

<sup>77</sup> - Il en est de même lorsque l'ajustement n'est pas restreint aux seuls individus mobiles et qu'on considère l'ensemble du tableau de contingence à trois dimensions. Enfin, la conclusion reste en tous points semblable quand on emploie un autre indicateur d'ajustement:  $(L2-dd1)/N$ .

<sup>78</sup> - L'examen détaillé des estimations statistiques montre qu'en 1953 et 1970, le résidu standardisé est fort dans les cellules "père ouvrier-fils ou fille cadre moyen". A ces dates en effet, le rapport des chances observé d'être cadre moyen plutôt qu'ouvrier quand on est enfant de cadre moyen plutôt que d'ouvrier est notablement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. On retrouve donc ici le fait que la distance sociale entre la classe ouvrière et les catégories de cadres était plus grande pour la fraction féminine de la population active et l'on observe enfin que cette différence entre les sexes s'estompe au cours du temps.

Si l'on considère la mobilité observée, c'est-à-dire les taux absolus de mobilité, les chances professionnelles des femmes sont plus faibles que celles des hommes et les destinées sociales féminines et masculines diffèrent largement. Par rapport aux hommes qui ont grandi dans le même milieu, bien des femmes sont employées ou ouvrières non qualifiées. A l'inverse, elles se maintiennent moins fréquemment dans les classes supérieures et accèdent plus rarement à ces positions sociales élevées. Pourtant, du côté du recrutement, c'est-à-dire de la formation des catégories sociales, on observe peu de différences entre hommes et femmes à la fin des années soixante-dix, mais il n'en allait pas de même au milieu du siècle où les femmes cadres étaient souvent issues d'un milieu plus élevé que leurs homologues masculins.

Si l'on considère les taux relatifs de mobilité ou l'association statistique entre origine et position sociale et que l'on met de côté ainsi les différences de structures socio-professionnelles entre hommes et femmes, on doit reconnaître, à l'inverse du point de vue précédent, que la prise en compte de la mobilité féminine sur le marché du travail ne modifie guère l'image de la fluidité sociale entre générations dans la société française. A la fin des années soixante-dix, c'est en effet un réseau de distances entre catégories sociales très largement commun aux deux sexes qui sous-tend mobilité féminine et masculine par la profession. La signification de ce résultat est importante: même si, sur le marché du travail, les femmes font l'expérience d'un handicap spécifique qui se reflète dans la différence entre structures socio-professionnelles des fils et des filles, la fraction féminine de la population active n'est pas unie dans un même destin car les inégalités entre classes sociales qui gouvernent les chances de mobilité entre générations s'appliquent très largement avec la même ampleur que dans le cas de la population masculine<sup>79</sup>.

---

<sup>79</sup> - Ainsi, à propos de la France, on pourrait reprendre presque mot pour mot la conclusion de GOLDTHORPE et PAYNE (1986, op.cit., p. 542) relative à la société britannique: "What, therefore, is not shown by analyses based on the individual approach is any tendency for women to be 'united in adversity' in the sense that relative mobility chances are more equal among them than they are among men. It is not, for example, the case that daughters of Class I and II fathers are less likely as compared with other women to remain in their class of origin than are Class I or II sons as compared with other men. Or, to put the matter another way, even if the argument were to be accepted that the majority of employed women are engaged in 'proletarian' work, it would still be important to note that women of all class origins are not equally likely to share in this fate. Although women overall confront at any one time a less favourable set of employment opportunities than do men, the forces making for class inequalities in mobility chances are not annulled among women. On the contrary, they appear to operate in a way that is quite blind to gender; hence women are divided by these inequalities to much the same degree and on much the same pattern as are men." (ce sont les auteurs qui soulignent).

Il est frappant de constater ici à quel point les résultats français sont semblables, dans leur structure, à ceux obtenus dans les recherches sociologiques étrangères. D'une société industrielle à une autre en effet, il existe une certaine similitude des différences de destinée sociale entre hommes et femmes de même origine<sup>80</sup> et la relative adéquation de l'hypothèse d'un régime de mobilité commun aux deux sexes a été mise en évidence dans de nombreux pays: Etats-Unis (HAUSER, FEATHERMAN et HOGAN, 1977), Grande-Bretagne (GOLDTHORPE et PAYNE, 1986), France et Suède (PORTOCARERO, 1983, 1987), Hongrie et Pologne (ERIKSON et GOLDTHORPE, 1988), pays scandinaves (PONTINEN, 1980, 1983) pour ne citer que quelques exemples<sup>81</sup>. De même, d'une nation à une autre, c'est très largement dans la moindre tendance des femmes à l'immobilité sociale - nette des différences de marges - que se concentrent les écarts entre les régimes de mobilité masculin et féminin sur le marché du travail<sup>82</sup>.

Au sein de nos données, l'apparition assez systématique de cette moindre tendance des femmes à "hériter" de la position paternelle signifie-t-elle qu'en France, la structure sociale est légèrement plus fluide pour les femmes que pour les hommes? Cette thèse n'est pas nouvelle. Elle a été formulée en 1974, pour les Etats-Unis, par GLENN, ROSS et TULLY qui ont observé une tendance analogue en comparant la mobilité sociale des femmes par le mariage à celle des hommes par la profession<sup>83</sup>, et elle a été reprise, en Grande-Bretagne, par HEATH qui considère également la mobilité féminine sur le marché du travail<sup>84</sup>. Une telle conclusion paraît néanmoins prématurée. Il

<sup>80</sup> - On peut consulter sur ce point les analyses relatives à la France, la République Fédérale Allemande, la Hongrie, la Pologne et la Suède présentées par ERIKSON et GOLDTHORPE (1988, op.cit., pp. 16-19).

<sup>81</sup> - HAUSER, FEATHERMAN, HOGAN, 1977, op.cit., pp. 204-215; GOLDTHORPE, PAYNE, 1986, op.cit., p. 541; PORTOCARERO, 1983, op.cit., pp. 131-132, 1987, op.cit., pp. 37-38; ERIKSON, GOLDTHORPE, 1988, op.cit., pp. 19-20; PONTINEN, 1980, op.cit., pp. 33-34. PONTINEN S., 1983. - "Social mobility and social structure. A comparison of Scandinavian countries", *Commentationes Scientiarum Socialium, Societas Scientiarum Fennica*, 20, pp. 1-195. Voir notamment pp. 104-107.

<sup>82</sup> - Voir notamment pour les Etats-Unis HAUSER, FEATHERMAN et HOGAN (1977, op.cit., pp. 204-215), pour la France et la Suède PORTOCARERO (1983, op.cit., p. 132, 1987, op.cit., pp. 37-38), pour les pays scandinaves PONTINEN (1980, op.cit., p. 29), pour la République Fédérale Allemande HANDL (1977, op.cit., p. 506) et pour l'Autriche HALLER (1982, op.cit., pp. 440-441).

<sup>83</sup> - GLENN N.D., ROSS A.A., TULLY J.C., 1974. - "Patterns of intergenerational mobility of females through marriage", *American sociological review*, 39(5), pp. 683-699. Voir également pour un résultat semblable CHASE (1975, op.cit.). GLENN a cependant publié une mise au point ultérieure qui remet en cause son interprétation initiale: GLENN N.D., ALBRECHT S.L., 1980. - "Is the status structure in the United States really more fluid for women than for men?", *American sociological review*, 45(2), pp. 340-344.

<sup>84</sup> - HEATH, 1981, op.cit., p. 135: "The general tendency of women's mobility patterns is to increase the openness of the class structure. (...) The restrictions on women's job prospects means that they are much less

faut souligner en effet que, pour comparer mobilité masculine et féminine par la profession, le milieu d'origine était défini par la situation paternelle et on a rapproché la position des hommes de celle du parent de même sexe, la position des femmes de celle du parent de sexe opposé. On ne peut donc a priori exclure que la moindre tendance des femmes à "hériter" de la position paternelle soit compensée par une immobilité par rapport à la mère plus forte que pour les hommes. Afin de tenter d'expliquer, pour la France, la différence d'hérédité sociale entre les sexes, l'hypothèse précédente d'un effet de socialisation spécifique par le parent du même sexe fera l'objet d'un examen approfondi dans des chapitres ultérieurs.

Il faut souligner enfin qu'à la différence des recherches étrangères, notre comparaison entre mobilité féminine et masculine par la profession a été conduite dans une perspective diachronique et un résultat nouveau est apparu: en un quart de siècle, les différences de régime de mobilité entre les sexes se sont atténuées. Certes, avant d'entamer l'étude, on pouvait s'attendre à une convergence car, entre 1953 et 1977 en France, l'activité professionnelle féminine a augmenté et les rôles sociaux dévolus aux femmes ont évolué. La convergence n'a cependant pas surgi sur le point où on l'attendait - l'inégalité des chances professionnelles entre hommes et femmes est en effet restée assez stable en vingt-cinq ans, sauf parmi les enfants d'ouvriers-, mais elle s'est manifestée du point de vue de la fluidité sociale entre générations: de plus en plus, c'est, en France, le même réseau de distances entre catégories sociales qui contraint les chances de mobilité des hommes et des femmes sur le marché du travail.



## Chapitre Trois

### L'EVOLUTION DANS LE TEMPS DE LA MOBILITE SOCIALE DES FEMMES EN FRANCE

Dans notre intérêt pour l'étude de la mobilité sociale entre générations figure au premier chef une interrogation sur les transformations ou la permanence du système de stratification et, plus précisément, sur le degré d'ouverture ou de fluidité de la société française: la force du lien qui unit la position sociale des adultes à leur milieu d'origine est-elle stable ou croissante au cours du temps, manifestant alors la constance ou le renforcement des inégalités entre classes sociales dans les "chances de vie" des individus, ou bien les taux relatifs de mobilité entre générations augmentent-ils, exprimant dans ce cas une tendance de la société française à devenir plus fluide? Cette interrogation n'est toutefois pas la seule raison qui incite à consacrer un chapitre à l'évolution temporelle de la mobilité sociale des femmes en France. En conduisant cette analyse et en rapprochant les changements observés de ceux mis en évidence pour les hommes, on ouvre en effet une nouvelle voie pour répondre à notre question initiale: la prise en compte des femmes modifie-t-elle l'image de la société française dérivée des études de mobilité conduites sur les hommes? Enfin, si l'on considère les recherches étrangères, peu nombreux sont les travaux consacrés à l'évolution temporelle de la mobilité sociale des femmes, faute, semble-t-il, de données disponibles<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> - Par exemple, dans leur étude des tendances récentes de la mobilité entre générations en Angleterre et au pays de Galles, GOLDTHORPE et PAYNE considèrent uniquement des tables de mobilité masculines. De l'autre côté de l'Atlantique, dans un article où il analyse l'évolution de la mobilité sociale masculine et féminine par la profession entre 1972 et 1985, HOUT souligne qu'il pourrait bien s'agir de la première étude qui, pour les femmes américaines, porte l'accent sur les tendances temporelles.

GOLDTHORPE J.H., PAYNE C., 1986. - "Trends in intergenerational class mobility in England and Wales, 1972-1983", *Sociology*, 20(1), pp. 1-24.

HOUT M., 1988. - "More universalism, less structural mobility: the American occupational structure in the 1980s", *American journal of sociology*, 93(6), pp. 1358-1400.



Tel n'est pas le cas en France où, de l'enquête sur l'emploi de juin 1953 à la dernière enquête Formation-Qualification Professionnelle conduite en 1985, on dispose de données nationales représentatives qui permettent une observation précise de l'évolution temporelle de la mobilité sociale féminine, du point de vue de la profession ou de celui du mariage. Le changement de nomenclature socio-professionnelle intervenu dans la dernière enquête oblige cependant à mener l'analyse en deux temps: d'abord les transformations de la mobilité sociale, professionnelle et maritale, des femmes entre 1953 et 1977, puis l'évolution récente de la mobilité féminine par la profession de 1977 à 1985.

## I. LA MOBILITE SOCIALE DES FEMMES ENTRE 1953 ET 1977

---

### 1. Mobilité par la profession

---

Lorsqu'on observe dans une perspective diachronique les tables de mobilité déjà mises à contribution dans le chapitre 2, c'est une transformation sensible des destinées sociales des femmes sur le marché du travail qui apparaît en un quart de siècle (tableau 1<sup>2</sup>). Elle porte l'empreinte des changements qui ont affecté, durant cette période, la structure socio-professionnelle féminine. Ainsi, la chute brutale de la proportion d'agricultrices exploitantes rejaillit sur les femmes originaires de toute classe sociale qui occupent moins souvent cette position en 1977 qu'en 1953. Il en est de même, à quelques exceptions près où les données de 1953 sont fragiles, pour la destinée "artisanale, petite commerçante". A l'inverse, la forte croissance des postes d'employées, de personnels de service et de cadres, supérieurs ou moyens, s'accompagne dans une très large mesure d'un classement dans ces catégories plus fréquent en 1977 qu'en 1953, pour les femmes qui ont grandi dans un milieu donné. Par exemple, parmi les filles d'ouvriers qui exercent un emploi, 27% occupent la même position que leur père en 1977 contre 38% en 1953; la diminution est sensible et elle est compensée par l'augmentation des destinées d'employée et de cadre moyen, respectivement 42% contre 32% et 14% contre 2%<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> - En 1970 et 1977, certaines proportions peuvent différer très légèrement de celles fournies dans le chapitre 2, du fait du passage de la nomenclature en neuf postes à celle en huit postes et des arrondis effectués. Il en est de même dans le tableau 2 relatif au recrutement.

<sup>3</sup> - Parmi les filles d'ouvriers, on retrouve ici la forte augmentation de la proportion de cadres moyens -c'est-à-dire notamment des institutrices et maîtresses auxiliaires de l'enseignement secondaire, des infirmières,

**Tableau 1 - Destinées sociales des femmes qui exercent un emploi en fonction de leur milieu d'origine, en 1953, 1970 et 1977 (nomenclature à huit postes)**

**Champ:** 1953 - Femmes françaises et étrangères, actives, âgées de 30 à 59 ans  
1970 et 1977 - Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans

Père	Fille	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	(N)
1 Agriculteur exploitant	1953	65	2	12	0	0	2	10	9	100	781
	1970	52	1	10	0	1	4	15	17	100	865
	1977	43	1	8	1	1	6	22	18	100	1065
2 Salarié agricole	1953	19	13	20	0	0	2	24	22	100	160
	1970	12	9	11	0	0	3	36	29	100	164
	1977	13	1	11	0	1	7	39	28	100	211
3 Artisan, petit commerçant	1953	9	0	48	2	3	6	19	13	100	278
	1970	7	0	30	2	2	12	35	12	100	506
	1977	4	0	24	3	5	16	35	13	100	578
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	1953	6	0	12	40	6	12	21	3	100	33
	1970	2	0	26	7	12	26	24	3	100	179
	1977	2	0	16	7	13	26	30	6	100	228
5 Cadre supérieur	1953	9	0	7	12	14	25	21	12	100	43
	1970	2	0	13	3	15	30	32	5	100	182
	1977	3	0	7	5	24	38	19	4	100	242
6 Cadre moyen	1953	0	0	13	3	8	30	41	5	100	37
	1970	2	0	7	3	12	35	30	11	100	196
	1977	0	0	13	5	9	32	35	6	100	272
7 Employé, personnel de service, autre actif	1953	4	0	22	2	0	16	41	15	100	171
	1970	2	0	14	2	3	18	43	18	100	452
	1977	2	0	13	1	6	22	41	15	100	531
8 Ouvrier	1953	8	2	17	1	0	2	32	38	100	504
	1970	3	0	11	1	1	9	43	32	100	1017
	1977	4	0	9	1	3	14	42	27	100	1429
Ensemble	1953	31	2	20	2	1	5	21	18	100	2007
	1970	19	1	14	1	3	11	31	20	100	3561
	1977	14	0	12	2	4	15	34	19	100	4556

**Lecture:** En 1953, parmi les filles d'agriculteurs exploitants qui avaient un emploi, 65% étaient agricultrices exploitantes; c'était le cas de 52% en 1970 et 43% en 1977.

assistantes sociales, comptables et autres cadres administratifs moyens. En vingt-quatre ans, la croissance est ainsi beaucoup plus importante que parmi les filles d'employés, d'agriculteurs ou de salariés agricoles.

Les changements qui ont affecté la structure sociale des filles dépendent étroitement des transformations de l'appareil productif et de l'évolution économique, notamment de la réduction du secteur agricole ainsi que de la montée du tertiaire. Or, ce mouvement d'ensemble a circonscrit également les changements de la structure socio-professionnelle masculine. Il n'est donc guère surprenant que l'évolution des destinées féminines sur le marché du travail rejoigne celle observée chez les hommes. L'ampleur de la ressemblance est pourtant saisissante. On peut en effet rapprocher le tableau 1 qui précède de celui identique publié, pour les hommes, par Claude THELOT<sup>4</sup>. Au sein de la population féminine active, la proportion de filles qui font partie de la même catégorie sociale que leur père diminue fortement chez les agriculteurs exploitants, les salariés agricoles, les petits et gros indépendants et, de manière un peu moins prononcée, chez les ouvriers. A l'inverse, elle augmente parmi les cadres supérieurs et reste assez stable chez les employés et les cadres moyens. En vérité, dans sa structure et son ampleur, cette évolution de l'immobilité sociale en vingt-cinq ans correspond presque trait pour trait à celle observée pour les hommes. Deux exemples serviront d'illustration<sup>5</sup>. Parmi les enfants d'agriculteurs qui exercent un emploi, 65% des filles et 60% des fils en 1953, 43% des filles et 38% des fils en 1977 occupent cette position; la diminution absolue de l'immobilité est donc identique pour les deux sexes. Il en est presque de même pour la descendance des artisans et petits commerçants: 48% des fils et des filles en 1953, 24% des filles et 22% des fils en 1977 sont classés dans la même catégorie que leur père. Certes, quelques nuances peuvent apparaître ici ou là: la chute de l'immobilité est plus forte pour les filles d'ouvriers que pour les fils; de même, parmi les enfants de cadres supérieurs, ainsi qu'on l'a déjà souligné, l'augmentation est sensible chez les femmes, mais très ténue chez les hommes. Pourtant, d'une manière presque générale, on observe en

<sup>4</sup> - THELOT C., 1982. - Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Paris, Dunod. Le tableau figure à la page 46. Il porte sur les hommes, français et étrangers, actifs occupés, âgés de 40 à 59 ans en 1953, 1970 et 1977. De même, le tableau de la page 47, relatif au recrutement, pourra être rapproché de notre tableau 2. Pour d'autres analyses concernant l'évolution de la mobilité sociale -observée sur les hommes- en France, entre 1953 et 1970 ou 1977, on peut consulter:

DARBEL A., 1975. - "L'évolution récente de la mobilité sociale", Economie et statistique, 71, pp. 3-22.

GOLDTHORPE J.H., PORTOCARERO L., 1981. - "La mobilité sociale en France, 1953-1970: un nouvel examen", Revue française de sociologie, 22(2), pp. 151-166.

POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1982. - "La transmission du statut social sur deux ou trois générations", Economie et statistique, 144, pp. 25-42.

POHL R., SOLEILHAVOUP J., BEN REZIGUE J., 1983. - Formation, mobilité sociale, salaires. Enquête formation qualification professionnelle de 1977, Paris, INSEE, vol.D93.

<sup>5</sup> - Les taux d'immobilité masculine qui suivent sont extraits du tableau publié par THELOT(1982, op.cit., p. 46). Ils diffèrent très peu de ceux qui figurent dans nos tables de destinées sociales des hommes (chapitre 2).

France, en un quart de siècle, une même évolution des taux absolus d'immobilité pour les hommes et les femmes qui exercent un emploi<sup>6</sup>.

La similitude entre les sexes ne se cantonne pas à l'évolution de l'immobilité sociale mais s'étend à d'autres aspects. Les conséquences de l'exode agricole tout d'abord. Une part croissante des femmes originaires de ce milieu occupent, comme leurs frères, des positions d'employées ou d'ouvrières. La "fragilisation" des petits indépendants ensuite. Par ce terme, Claude THELOT désigne deux mouvements distincts: d'une part, la tendance accrue des fils d'artisans et petits commerçants à accéder à des fonctions "non manuelles" à tous les échelons, d'employés à cadres supérieurs; d'autre part, le risque plus élevé de faire partie de la classe ouvrière<sup>7</sup>. Parmi les filles de petits indépendants, ce second mouvement n'apparaît pas -en 1977 comme en 1953, 13% sont ouvrières-, mais l'ampleur de la première tendance est identique pour les deux sexes. En vingt-cinq ans, la proportion de fils d'artisans et petits commerçants devenus cadres ou employés a doublé; il en est de même pour les filles où elle passe de 28% à 56%. Le fait d'avoir grandi dans la classe ouvrière et de se mettre à son compte -ou, pour certaines femmes, de devenir artisane ou commerçante en épousant un petit indépendant- est encore un autre aspect où l'évolution est semblable pour les deux sexes. Pour les femmes comme pour les hommes, le chemin qui mène de la classe ouvrière à l'indépendance s'est rétréci car, en un quart de siècle, la proportion de filles d'ouvriers devenues artisanes ou commerçantes a chuté de 17% à 9% .

La perspective du recrutement permet de porter un regard différent, mais complémentaire, sur l'évolution de la mobilité sociale féminine par la profession. Sans qu'il soit nécessaire de faire du tableau 2 une analyse aussi détaillée que la précédente, indiquons une nouvelle fois que la convergence avec les transformations des tables masculines est la règle. De 1953 à 1977, l'auto-recrutement demeure très élevé chez les agricultrices exploitantes; il est également stable,

<sup>6</sup> - La seule exception véritable semble concerner les enfants de cadres moyens. Alors que la part des filles qui demeurent dans la catégorie paternelle n'évolue guère (30% en 1953, 32% en 1977), la proportion correspondante pour les fils augmente fortement (16% en 1953, 30% en 1977, selon les données présentées par THELOT). L'auteur indique cependant que la valeur de 1953 est entachée d'une grande incertitude. Elle semble en effet nettement sous-évaluée car, lorsqu'on adjoint aux fils de cadres moyens de 40 à 59 ans ceux dont l'âge est compris entre 30 et 39 ans -ainsi qu'on l'a fait dans le chapitre 2-, la proportion de fils immobiles s'élève à 25% et la forte augmentation entre 1953 et 1977 s'estompe presque entièrement. Entre les enfants de cadres moyens, garçons et filles, l'évolution de l'immobilité sociale est donc moins dissemblable qu'elle ne le paraissait au premier abord.

<sup>7</sup> - THELOT, 1982, op.cit., p. 40.

mais faible, parmi les employées et cadres moyens et diminue par contre au sein des catégories restantes. On peut souligner ici combien sont complexes les liens qui unissent les transformations du recrutement au mouvement de la structure sociale des pères. Parmi l'ensemble des femmes actives, la part de celles dont le père était exploitant agricole a fortement décru en un quart de siècle -de 39% à 27%- et, conséquence logique de l'industrialisation progressive de la société française, le poids des femmes qui avaient grandi dans la classe ouvrière a augmenté -de 25% à 31%-. Pourtant, les agricultrices exploitantes sont toujours aussi nombreuses à être issues du même milieu, à vingt-cinq ans d'intervalle; c'est donc que la chute brutale de la paysannerie au sein de la structure sociale féminine -visible sur la ligne Ensemble du tableau 1- s'est accomplie en maintenant constant un fort taux d'auto-recrutement. A l'inverse, alors que, dans l'ensemble, la proportion de filles d'ouvriers augmentait, l'auto-recrutement des ouvrières a diminué car, du fait de l'exode agricole, cette catégorie s'est trouvée alimentée par une part croissante de filles d'exploitants: en 1977, une ouvrière sur quatre est fille d'un agriculteur, moins d'une sur cinq en 1953. Tous ces mouvements, y compris l'évolution de l'auto-recrutement dans chaque catégorie sociale, ont leur strict correspondant masculin<sup>8</sup>. Il en est de même pour la tendance accrue des salariées agricoles à être issues d'une famille d'exploitants ou l'étonnante stabilité du recrutement des employées alors que l'importance de cette catégorie au sein de la structure sociale féminine a fortement augmenté en vingt-cinq ans. Seules exceptions notables dans ce concert de ressemblances entre les sexes, les artisanes et petites commerçantes sont moins souvent filles d'un exploitant agricole en 1977 qu'en 1953 mais c'est l'inverse pour les hommes, surtout, une différence sensible apparaît une nouvelle fois dans les échanges entre classe ouvrière et encadrement moyen: alors qu'en un quart de siècle, dans la fraction masculine de cette dernière catégorie, la part des fils d'ouvriers a décru<sup>9</sup>, le recrutement dans la classe ouvrière des femmes cadres moyens a fortement augmenté, ainsi qu'on l'a noté dans le chapitre 2: une sur dix en 1953, trois sur dix en 1977.

<sup>8</sup> - On peut s'en convaincre en consultant le tableau publié par THELOT (1982, op.cit., p. 47) et relatif aux hommes, français et étrangers, actifs occupés, âgés de 40 à 59 ans en 1953, 1970 et 1977.

<sup>9</sup> - Cette évolution peut surprendre mais elle s'observe dans les tableaux présentés par THELOT comme dans ceux qui figurent dans le chapitre précédent.

Tableau 2 - Milieux d'origine des femmes qui exercent un emploi selon leur position sociale propre, en 1953, 1970 et 1977 (nomenclature à huit postes)

Champ: 1953 - Femmes françaises et étrangères, actives, âgées de 30 à 59 ans  
1970 et 1977 - Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans

	Fille	1	2	3	4	5	6	7	8	Ensemble
-----										
Père										
-----										
1 Agriculteur exploitant	1953	83	28	23	3	14	18	18	18	39
	1970	84	30	22	6	13	11	15	25	30
	1977	81	62	19	11	9	11	18	26	27
2 Salarié agricole	1953	5	48	8	0	0	3	9	10	8
	1970	4	54	4	2	1	1	7	8	6
	1977	5	8	5	0	1	2	6	8	5
3 Artisan, petit commerçant	1953	4	0	34	17	32	16	12	10	14
	1970	5	6	29	19	11	16	15	8	14
	1977	4	8	26	19	15	13	13	9	13
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	1953	0	0	1	37	9	4	2	0	2
	1970	0	0	6	22	14	8	2	1	3
	1977	1	0	6	15	11	7	3	1	4
5 Cadre supérieur	1953	1	0	1	14	27	11	2	1	2
	1970	0	0	3	8	17	9	3	1	3
	1977	1	0	2	12	21	10	2	1	4
6 Cadre moyen	1953	0	0	1	3	14	11	3	1	2
	1970	1	0	2	11	17	12	3	2	4
	1977	0	0	5	14	10	11	5	1	5
7 Employé, personnel de service, autre actif	1953	1	0	10	12	0	26	16	7	8
	1970	1	1	11	19	15	18	16	10	11
	1977	1	4	13	6	15	16	14	9	11
8 Ouvrier	1953	6	24	22	14	4	11	38	53	25
	1970	5	9	23	13	12	25	39	45	29
	1977	7	18	24	23	18	30	39	45	31
-----										
Total	1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	1970	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	1977	100	100	100	100	100	100	100	100	100
(N)	1953	617	42	395	35	22	103	429	364	2007
	1970	415	22	453	81	279	658	897	756	3561
	1977	450	19	379	126	407	864	1443	868	4556

Lecture: En 1953, parmi les agricultrices exploitantes, 83% avaient grandi dans le même milieu; c'était le cas de 84% en 1970 et 81% en 1977.

## 2. Mobilité par le mariage

---

On pourra objecter que les analyses précédentes ne donnent de l'évolution de la mobilité sociale féminine qu'une vision partielle et que l'ampleur de la ressemblance avec l'évolution masculine peut être exagérée par le fait de considérer la mobilité entre générations sur le marché du travail. On ne peut oublier en effet que seules les femmes qui ont une activité professionnelle ont été prises en compte, soit une sur deux environ dans la décennie soixante-dix, pour la tranche d'âge étudiée. Cette difficulté peut pourtant être en grande partie levée en adoptant une perspective différente, celle de la mobilité intergénérationnelle sur le marché du mariage, c'est-à-dire en rapprochant, pour les femmes mariées, la position sociale de leur père de celle de leur époux<sup>10</sup>. Une nouvelle fois, il est possible de faire appel aux données rassemblées par Claude THELOT. En 1953, 1970 et 1977, elles portent sur l'ensemble des femmes mariées, françaises et étrangères, âgées de 40 à 59 ans<sup>11</sup>. Puisque ce sont alors deux positions sociales masculines qui sont considérées et que les spécificités de la structure socio-professionnelle des femmes sont ainsi écartées, les destinées féminines par le mariage diffèrent fortement de celles par la profession. Elles sont en particulier beaucoup plus proches des destinées masculines et la différence se concentre pour l'essentiel dans l'ampleur de l'immobilité sociale, plus faible pour les femmes par le mariage que pour les hommes par la profession, au sein notamment des catégories d'indépendants<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> - GOLDTHORPE et PAYNE(1986) se sont demandés quelle était, de l'approche par la profession (the 'individual' approach) ou de celle par le mariage (the 'conventional' approach), la manière la plus adéquate d'appréhender la mobilité de classe des femmes. Notre perspective est différente. Mobilité sur le marché du travail et mobilité sur le marché du mariage forment deux voies distinctes pour une étude de l'évolution temporelle et il s'agit ici d'apprécier à quel point elles conduisent à des conclusions identiques ou dissemblables. GOLDTHORPE J.H., PAYNE C., 1986. - "On the class mobility of women: results from different approaches to the analysis of recent British data", *Sociology*, 20(4), pp. 531-555.

<sup>11</sup> - Afin de ne pas surcharger le corps du texte, on a reproduit dans l'annexe du chapitre les tableaux publiés par THELOT(1982, op.cit., pp. 238-239). Dans leur présentation, ces tableaux (III-1 et III-2) sont identiques à ceux qui figurent dans le texte (1 et 2). On fournit également dans l'annexe des précisions complémentaires concernant les données de base ainsi que la table originale pour 1977 que THELOT n'avait pas publiée dans son rapport de recherche de 1980.

THELOT C., 1980. - Le poids d'Anchise. La mobilité sociale en France, INSEE, Nantes.

<sup>12</sup> - Voir sur ce point THELOT(1982, op.cit., pp. 183-185). Dans son étude historique sur la ville de Marseille, SEWELL(1985, chapitre 10) relève une différence analogue. Elle apparaît en outre dans nombre d'études étrangères; on peut consulter par exemple les références citées aux notes 83 et 84 du chapitre 2, PORTOCARERO(1985, 1987), GOLDTHORPE et PAYNE(1986, op.cit.), ERIKSON et GOLDTHORPE(1988). SEWELL W.H.Jr, 1985. - Structure and mobility. The men and women of Marseille, 1820-1870, Cambridge, Paris, Cambridge University Press & Editions de la Maison des Sciences de l'Homme. PORTOCARERO L., 1985. - "Social mobility in France and Sweden. Women, marriage and work", *Acta sociologica*, 28(3),

Laissons de côté les différences entre tables de mobilité féminines par le mariage et par la profession pour porter l'attention sur les transformations intervenues en un quart de siècle. Lorsqu'on rapproche les tableaux I et III-1, la similitude est grande et nombre de commentaires relatifs à l'évolution de la mobilité féminine sur le marché du travail pourraient s'appliquer aux mouvements de la mobilité matrimoniale. En particulier, dans la plupart des catégories sociales, l'immobilité par le mariage -c'est-à-dire la proportion de femmes qui ont épousé un homme de même position que leur père- a évolué comme celle par la profession. Les seules exceptions concernent les employés et les cadres moyens; or, pour ces derniers, les données de 1953 sont très fragiles. Du même coup, l'air de ressemblance avec l'évolution de la mobilité masculine est fort. Voici un exemple parmi de nombreux: la "fragilisation" des petits indépendants -au sens du risque accru de faire partie de la classe ouvrière- n'apparaissait pas dans les destinées professionnelles des femmes, mais elle surgit en étudiant la mobilité par le mariage; en 1977, 32% des filles d'artisans et petits commerçants avaient épousé un ouvrier, elles n'étaient que 22% en 1953. Enfin, à considérer le point de vue inverse, celui du recrutement<sup>13</sup>, l'évolution temporelle revêt des formes analogues pour les deux types de mobilité féminine (tableaux 2 et III-2). Par exemple, en 1977, une épouse d'ouvrier sur quatre est fille d'un exploitant agricole contre une sur cinq en 1953 et le mouvement est identique à celui du recrutement des ouvrières. De même, sauf pour les cadres supérieurs où, de nouveau, les données de 1953 sont incertaines, l'auto-recrutement a évolué de la même façon sur le marché du travail et celui du mariage.

Ainsi, pour les femmes en France, entre 1953 et 1977, les tendances de la mobilité sociale, professionnelle et maritale, sont analogues et sensiblement identiques à celles observées sur les hommes. C'est en particulier la forte décroissance de l'immobilité qui retient l'attention (tableau 3). Parmi les femmes qui avaient un emploi au milieu du siècle, près d'une sur deux était classée dans la même catégorie sociale que son

---

pp. 151-170.

PORTOCARERO L., 1987. - Social mobility in industrial societies. Women in France and Sweden, Stockholm, Almqvist & Wiksell International.

ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., 1988. - Does the class mobility of women differ from that of men? Cross-sex comparison in cross-national perspective, CASMIN-Projekt (Comparative analysis of social mobility in industrial nations), Universität Mannheim, working paper n° 15.

<sup>13</sup> - C'est-à-dire d'une part, la distribution selon le milieu d'origine des femmes actives dans une catégorie sociale donnée, et d'autre part, la distribution identique des épouses des hommes qui appartiennent à cette même catégorie.



père, moins d'une sur trois à la fin des années soixante-dix. La diminution est considérable; elle excède celle observée sur les hommes -de 50,5% en 1953 à 37,8% en 1977 selon les données analysées par THELOT<sup>14</sup>-. De même, parmi les femmes mariées, 45% étaient demeurées dans le même milieu en 1953 car leur époux occupait la même position sociale que leur père; elles ne sont plus que 34% en 1977. La décroissance est ici plus semblable à celle des hommes, sans doute parce que, dans les deux cas, ce sont des positions masculines qui sont rapprochées.

Tableau 3 - Evolution, pour les femmes, de l'immobilité sociale par la profession et le mariage, entre 1953 et 1977 (nomenclature à huit postes)

Champ: Mobilité par la profession 1953 - Françaises et étrangères, actives, âgées de 30 à 59 ans  
1970 et 1977 - Françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans  
Mobilité par le mariage 1953, 1970 et 1977 - Françaises et étrangères, mariées, âgées de 40 à 59 ans

	Mobilité par la profession			Mobilité par le mariage		
	1953	1970	1977	1953	1970	1977
Proportion totale de femmes immobiles (%)	47,6	36,2	30,5	44,6	35,0	33,6
Indice de dissimilarité delta entre les marges (%)	22,1	27,9	33,4	18,1	21,8	24,3
(N)	2007	3561	4556	2035	2881	3463

Les raisons de cette chute de l'immobilité sociale ainsi que de l'évolution analogue des destinées masculines et féminines, par la profession ou le mariage, doivent en grande partie être cherchées dans les bouleversements de la structure sociale, liés à l'ampleur de l'évolution économique en France, au cours de la période étudiée. On a pu observer en effet dans plusieurs sociétés qu'une augmentation des taux absolus de mobilité accompagnait le développement industriel. D'une part, de la transition d'une société comportant un fort secteur agricole à une société industrielle ou post-industrielle résultent des différences marquées dans la taille des catégories sociales, de la génération des pères à celle des enfants, et, plus ces différences sont importantes, plus il est probable que la mobilité sera élevée. D'autre part, au cours de l'industrialisation d'une société, l'importance relative de la paysannerie et de la petite bourgeoisie indépendante décroît et, puisqu'un haut degré d'immobilité entre générations caractérise ces deux classes, il s'ensuit une augmentation de la mobilité observée. Ce schéma d'ensemble -que nous empruntons à KURZ et MULLER

<sup>14</sup> - Si l'on utilise les tables de mobilité masculines du chapitre 2, l'évolution est très proche: de 50,7% à 37,6%.

(1987)<sup>15</sup> - caractérise assez bien l'évolution de la société française. Au cours des "Trente glorieuses" en effet, la croissance et les transformations économiques se sont accélérées et, au sein des tables de mobilité féminines, par le mariage ou la profession, l'écart entre distribution selon l'origine sociale et distribution selon la position sociale -propre ou du mari- s'est creusé (tableau 3). De ce résultat qui a aussi été observé dans les tables masculines<sup>16</sup> surgissent donc deux interrogations. Dans l'augmentation intervenue entre 1953 et 1977 de la proportion de femmes qui ont quitté leur milieu d'origine, quelle est la part qui tient à cette transformation accrue de la structure sociale, de la génération des pères à celle des filles? Se pourrait-il que, de surcroît, la mobilité féminine ait évolué du fait d'une réduction des distances entre classes et d'une accentuation de la fluidité sociale?

### 3. L'augmentation de la fluidité sociale

---

Au cours des décennies soixante et soixante-dix, le paradigme dominant pour traiter ces questions était celui de la séparation de la mobilité structurelle (ou forcée) et de la mobilité nette (ou pure, ou encore d'échange ou de circulation). Il résultait de la tentative de distinguer, dans la mobilité totale observée, deux composantes dont l'une ne provenait que de la transformation de la structure sociale, de la génération des pères à celle des fils. Certains auteurs, notamment ROGOFF (1953) et KAHL (1957)<sup>17</sup>, ont cherché à égaler cette part structurelle à la différence entre les marges d'une table de mobilité. En effet, dès que les distributions des hommes interrogés selon l'origine et la position sociales ne sont pas identiques, il est impossible que chacun appartienne à la même catégorie que son père et il en résulte une quantité minimale de mobilité. Ainsi, en soustrayant cette mobilité forcée -égale à l'indice de dissimilarité entre les marges- de la mobilité totale observée, on a cru pouvoir mesurer la mobilité nette ou pure, censée refléter le degré d'ouverture ou de fluidité de la société. On a enfin élaboré divers indices ayant pour objet de comparer la mobilité nette à celle qui caractérise des situations typiques, par exemple la société dite de mobilité par-

---

<sup>15</sup> - KURZ K., MULLER W., 1987. - "Class mobility in the industrial world", *Annual review of sociology*, 13, pp. 417-442. Voir les pages 426 et 427.

<sup>16</sup> - Voir sur ce point THELOT (1982, op.cit., p. 74).

<sup>17</sup> - ROGOFF N., 1953. - *Recent trends in occupational mobility*, Glencoe, Free Press.  
KAHL J.A., 1957. - *The American class structure*, New York, Holt, Rinehart & Winston.

faite où la position sociale des individus est indépendante de leur milieu d'origine<sup>18</sup>.

Cette tentative de distinguer deux types de mobilité a fait l'objet de plusieurs critiques. Certaines sont d'ordre méthodologique. En premier lieu, puisque la répartition des individus interrogés selon le milieu d'origine ne correspond à aucune structure sociale réelle du passé, la différence entre les marges de la table n'est pas identique à l'exacte évolution de la distribution socio-professionnelle au cours du temps. Elle reflète aussi les effets de la nuptialité et de la fécondité différentielles dans la génération des pères, de la mortalité différentielle dans celle des fils ainsi que des phénomènes migratoires<sup>19</sup>. Certes, on peut décider de nommer "structurelle" la mobilité qui résulte de l'écart entre la distribution des origines et celle des positions sociales disponibles mais cette modification ad hoc, due à Keith HOPE, fait perdre une partie de sa substance au concept initial<sup>20</sup>. D'autre part, on a montré qu'à une même table de mobilité pouvaient correspondre de nombreuses configurations de mobilité structurelle<sup>21</sup>. Enfin, la distinction proposée a pour conséquence de définir la mobilité nette comme un résidu, i.e. comme la part de mobilité totale non explicable par le mouvement temporel de la distribution socio-professionnelle. D'autres critiques sont plus théoriques. D'une part, l'hypothèse d'une mobilité contrainte par l'évolution de la structure sociale au cours du temps n'est pas, dans sa forme la plus radicale, absolument convaincante; elle revient en effet à supposer que les différentes classes

<sup>18</sup> - Les indices les plus connus ont été conçus par YASUDA (1964) et BOUDON (1973). Certains propos de BOUDON (1973, p. 17) illustrent clairement l'esprit de la distinction entre mobilités structurelle et nette: "A good mobility index should make a distinction between the amount of mobility generated by the changes in the social structure and the amount of mobility generated by other factors. Indeed, the former should be eliminated." On a fait usage de l'indice d'immobilité de BOUDON dans le chapitre 1 où le contexte d'étude n'était pas celui de la mobilité sociale.

YASUDA S., 1964. - "A methodological inquiry into social mobility", *American sociological review*, 29(1), pp. 16-23.  
BOUDON R., 1973. - *Mathematical structures of social mobility*, Amsterdam, New York, Elsevier.

<sup>19</sup> - Il est vrai que, comparé à l'évolution de la structure sociale, le poids de ces effets est souvent assez faible. Voir sur ce point l'illustration empirique fournie par THELOT (1980, op.cit., pp. 85-86) à propos de l'indice d'immobilité de BOUDON.

<sup>20</sup> - Voir également sur ce point BREEN (1985).

HOPE K., 1981. - "Vertical mobility in Britain: a structured analysis", *Sociology*, 15(1), pp. 19-55.

HOPE K., 1982. - "Vertical and nonvertical class mobility in three countries", *American sociological review*, 47(1), pp. 99-113.

BREEN R., 1985. - "A framework for comparative analyses of social mobility", *Sociology*, 19(1), pp. 93-107.

<sup>21</sup> - BERTAUX D., 1969. - "Sur l'analyse des tables de mobilité sociale", *Revue française de sociologie*, 10(4), pp. 448-490.

KIM J.O., 1987. - "Social mobility, status inheritance, and structural constraints: conceptual and methodological considerations", *Social forces*, 65(3), pp. 783-805. Voir les pages 800 à 802.

sociales -y compris les classes supérieures- sont soumises à cette contrainte avec la même intensité<sup>22</sup>. D'autre part, GOLDTHORPE a souligné la contradiction entre la distinction conceptuelle et sa mise en oeuvre: alors que mobilité structurelle et mobilité nette ne peuvent être empiriquement séparées que par une partition des mouvements individuels observables dans une table, ces concepts n'ont de signification qu'à un niveau supra-individuel ou macro-sociologique<sup>23</sup>. Au début des années quatre-vingt, parmi les chercheurs, le sentiment dominant était donc que la distinction analytique entre mobilités structurelle et nette devait être abandonnée<sup>24</sup>. Le fait qu'on étudie ici la mobilité sociale des femmes conduit d'ailleurs lui-même à rejeter la notion de mobilité structurelle: lorsqu'on rapproche la position sociale propre des femmes actives de celle de leur père -donc d'un individu masculin-, la différence entre les marges de la table ne peut être tenue pour une approximation, même grossière, de l'évolution temporelle de la structure socio-professionnelle<sup>25</sup>.

Au sein de nos tables de mobilité féminines, afin d'éprouver l'hypothèse d'une variation de la fluidité sociale entre 1953 et 1977, il est par contre possible de retenir la distinction proposée par GOLDTHORPE entre taux de mobilité absolus et relatifs. D'une portée méthodologique, elle pose par là-même moins de problèmes théoriques que la différence entre mobilités structurelle et nette. Comme le souligne COBALTI (1988)<sup>26</sup>, on ne soutient plus en effet qu'il existe deux types de mobilité, ni que celle-ci comprend deux composantes, mais on

<sup>22</sup> - C'est THELOT (1982, op.cit., pp. 50-51) qui exprime cette critique.

<sup>23</sup> - GOLDTHORPE J.H., 1980. - Social mobility and class structure in modern Britain, Oxford, Clarendon Press. Voir les pages 73 et 74.

<sup>24</sup> - Il faut noter cependant qu'après avoir développé une argumentation convaincante en ce sens, le sociologue américain Michael SOBEL a, en collaboration avec Michael HOUT et Otis Dudley DUNCAN, proposé une nouvelle manière de définir et séparer mobilité structurelle et mobilité d'échange, spécialement adaptée au cas où la table analysée satisfait à l'hypothèse de quasi-symétrie. Comme l'indiquent HOUT et JACKSON (1986), cette nouvelle approche présente trois avantages: elle évite de définir la mobilité structurelle ou la mobilité d'échange comme le résidu de l'autre; elle autorise une correspondance univoque entre les concepts et les paramètres d'un modèle; elle déplace le concept de mobilité structurelle du niveau macro-sociétal à celui d'une catégorie sociale.

SOBEL M.E., 1983. - "Structural mobility, circulation mobility and the analysis of occupational mobility: a conceptual mismatch", American sociological review, 48(5), pp. 721-727.

SOBEL M.E., HOUT M., DUNCAN O.D., 1985. - "Exchange, structure, and symmetry in occupational mobility", American journal of sociology, 91(2), pp. 359-372.

HOUT M., JACKSON J.A., 1986. - "Dimensions of occupational mobility in the Republic of Ireland", European sociological review, 2(2), pp. 114-137.

<sup>25</sup> - Voir également pour un argument analogue PORTOCARERO (1987, op.cit., p. 30).

<sup>26</sup> - COBALTI A., 1988. - "Alternative conceptual frameworks for the analysis of mobility tables and the log-linear models", Quality & quantity, 22(1), pp. 31-47.

affirme qu'elle peut être étudiée selon deux points de vue distincts. Celui des taux absolus correspond à l'analyse de la mobilité observée, telle qu'elle apparaît dans les tables de destinée et de recrutement. Il a permis de mettre en évidence, dans les sections précédentes, une évolution sensible des destinées féminines, par la profession ou le mariage, en un quart de siècle. Celui des taux relatifs fait référence à la force de l'association statistique entre milieu d'origine et position sociale, c'est-à-dire au degré d'ouverture ou de fluidité du système de stratification. Croissance des taux absolus de mobilité ne signifie donc pas ipso facto augmentation de la fluidité sociale. Il est possible en effet qu'entre 1953 et 1977, pour les femmes, le lien entre origine et position sociales soit resté invariable. On conclurait alors que la fluidité n'a pas évolué et que la chute des taux absolus d'immobilité s'explique par l'écart accru entre les marges des tables. Les méthodes modernes de modélisation statistique ont cet intérêt qu'elles permettent, dans la comparaison de tables de mobilité -ou, plus généralement, de tableaux de contingence-, de séparer le lien entre origine et position -c'est-à-dire l'association statistique- des effets liés aux différences de marges. Au sein de nos tables de mobilité féminines, la fluidité sociale peut en effet être décrite par l'ensemble des coefficients concurrentiels qui expriment chacun le rapport des chances qu'ont les femmes de deux origines différentes d'atteindre (ou d'éviter), par la profession ou le mariage, l'une plutôt que l'autre de deux positions sociales distinctes. Plus les coefficients sont proches de 1, plus les chances des femmes sont égales d'une origine à l'autre, donc plus le degré d'association statistique entre origine et position est faible et plus la fluidité est élevée. Tester l'hypothèse d'une invariance de la fluidité sociale entre 1953 et 1977 équivaut donc à apprécier si, d'une date à l'autre, les coefficients concurrentiels homologues sont restés semblables<sup>27</sup>.

Dans la mesure où nos tables de mobilité utilisent une nomenclature relativement détaillée à huit postes, les coefficients concurrentiels sont trop nombreux pour qu'il soit envisageable d'en conduire une analyse détaillée mais on peut, une nouvelle fois, faire appel aux méthodes mises en oeuvre

<sup>27</sup> - Comme dans le chapitre précédent, nous utilisons les expressions "fluidité sociale", "régime de mobilité", "réseau de distances entre catégories sociales" en un sens identique. Même si le coefficient concurrentiel (odds ratio) est une mesure d'association indépendante des marges, on peut noter qu'une voix s'est élevée récemment pour critiquer son usage dans l'analyse des variations temporelles du régime de mobilité sociale, au sein d'une société; elle a, semble-t-il, rencontré peu d'écho.

HARRISON R.J., 1988. - "Do odds ratios really control for the availability of occupational positions in status contingency tables?", *European sociological review*, 4(1), pp. 65-79.

dans les chapitres précédents. Puisque l'algorithme RAS ou de DEMING-STEPHAN a la propriété de conserver l'association statistique entre variables, il est possible, en l'utilisant, d'ajuster à la table de mobilité féminine de 1953, par la profession ou le mariage, les marges observées en 1970 ou 1977. Les tables de mobilité fictives ainsi obtenues seront fondées sur l'hypothèse d'une permanence au cours du temps de la fluidité sociale entre générations caractéristique du milieu du siècle. Pour apprécier le caractère plus ou moins plausible de cette conjecture, il suffira alors de comparer ces tables à celles réellement observées en 1970 et 1977<sup>28</sup>. Un test plus rigoureux de l'invariance du régime de mobilité féminin en 1953, 1970, 1977 peut encore être effectué par l'ajustement, sur l'ensemble des trois tables, d'un modèle log-linéaire qui postule que l'association entre origine et position sociales est identique d'une date à l'autre. Enfin, lorsque les tables sont privées de leur diagonale principale, le même modèle autorise une variation temporelle de la tendance à l'hérédité sociale (nette des différences de marges), mais suppose que, pour les individus qui ont quitté leur milieu d'origine, un même réseau de distances entre catégories s'est maintenu entre 1953 et 1977. Les résultats, pour la mobilité féminine par la profession et celle par le mariage, figurent dans les tableaux 4 et 5.

La conclusion est nette: que l'on considère la mobilité sur le marché du travail ou celle sur le marché du mariage, la proportion de femmes qui sont restées dans la catégorie paternelle est plus faible que si le régime de mobilité était demeuré, en 1970 ou 1977, celui observé en 1953 (tableau 4). Ainsi, en vingt-cinq ans, l'immobilité sociale féminine par la profession avait fortement chuté -de 47,6% à 30,5%- . Dans cette diminution de 17,1 points, 5,1 points (la différence entre 35,6% et 30,5%) ne peuvent s'expliquer par le fait que l'écart entre structures sociales des pères et des filles s'est creusé. C'est donc un peu plus d'un quart de la chute totale de l'immo-

<sup>28</sup> - C'est Otis Dudley DUNCAN qui, le premier, a eu l'idée d'ajuster à une table de mobilité des marges différentes pour prolonger l'analyse, menée par Natalie ROGOFF, des changements de la mobilité sociale à Indianapolis entre 1910 et 1940; il n'a pas employé cependant l'algorithme de DEMING-STEPHAN, mais une procédure d'ajustement par les moindres carrés: "Is it possible that differences in the 1910 and 1940 mobility patterns are due solely to shifts in the distribution of job opportunities open to young men? (...) Can we, in other words, contrive a comparison between the two mobility tables putting the change in occupation structure in the role of an exogenously determined factor, which then induces a change in mobility patterns? The starting point of the comparison is to test the null hypothesis that all changes in the mobility table are due to proportional adjustments occasioned by changes, 1910 to 1940, in the two marginal distributions -the distribution of sons by their fathers' occupations, and the distribution of sons by their own occupations." (p. 73).  
DUNCAN O.D., 1966. - "Methodological issues in the analysis of social mobility" dans SMELSER N.J., LIPSET S.M. (éd.), *Social structure and mobility in economic development*, Chicago, Aldine, pp. 51-97.

bilité qui doit être portée au compte d'une augmentation de la fluidité sociale. Pour ceux qui considèrent que la position sociale d'une femme est mieux représentée par la profession de son époux que par la sienne propre, il faut remarquer que l'étude de la mobilité maritale conduit à un résultat de même nature. Entre 1953 et 1977, la proportion de femmes mariées dont le père et l'époux occupaient une même position sociale avait chuté de 11 points -de 44,6% à 33,6%- et 3,7 points (la différence entre 37,3% et 33,6%), soit un tiers de la décroissance totale, correspondent à une diminution de l'immobilité par le mariage, nette des différences de marges<sup>29</sup>.

Tableau 4 - Poids, en 1970 et 1977, de l'immobilité observée et construite si la fluidité sociale caractéristique de la table de 1953 s'était exactement prolongée (algorithme RAS)

Père	Mobilité par la profession				Mobilité par le mariage			
	1970		1977		1970		1977	
	Observé	Construit	Observé	Construit	Observé	Construit	Observé	Construit
Agriculteur exploitant	52	51	43	44	39	38	32	32
Salarié agricole	9	7	1	3	17	18	6	8
Artisan, petit commerçant	30	35	24	28	16	22	18	21
Industriel, gros commerçant, profession libérale	7	18	7	23	18	28	11	24
Cadre supérieur	15	21	24	28	40	30	45	30
Cadre moyen	35	38	32	44	25	37	22	41
Employé, personnel de service, autre actif	43	47	41	45	15	19	22	19
Ouvrier	32	38	27	35	53	60	52	61
Ensemble	36,2	39,5	30,5	35,6	35,0	38,9	33,6	37,3

Lecture: En 1977, 30,5% des femmes qui avaient un emploi étaient classées dans la même catégorie que leur père; elles auraient dû être 35,6% si la fluidité sociale était demeurée celle observée en 1953. De même, 35% des filles d'ouvriers auraient dû être ouvrières contre 27% en réalité.

<sup>29</sup> - La part de l'augmentation de la fluidité sociale dans la décroissance de l'immobilité entre 1953 et 1977 -un peu plus d'un quart par la profession, un tiers par le mariage- est confirmée par la comparaison des tables observées à celles estimées sous le modèle log-linéaire sans interaction du troisième ordre. Enfin, lorsqu'on utilise l'indice de BOUDON, non pas pour distinguer entre mobilités structurelle et nette, mais, en un sens plus faible, pour situer l'immobilité observée entre le minimum et le maximum permis par les marges, on constate également qu'en un quart de siècle, pour les femmes, l'immobilité sociale s'est rapprochée de sa borne minimale. En 1953, 1970 et 1977, les valeurs sont en effet 0,61, 0,50 et 0,46 par la profession, 0,54, 0,45 et 0,44 par le mariage.

De nouveau, la similitude avec l'observation des tendances de la mobilité masculine est remarquable. En utilisant des méthodes identiques, Claude THELOT a en effet montré que, pour les hommes, un quart environ de la baisse globale de l'immobilité entre 1953 et 1977 n'était pas imputable à l'évolution accélérée de la structure sociale, des pères aux fils<sup>30</sup>. La convergence s'étend d'ailleurs à nombre de catégories sociales. Les agriculteurs exploitants par exemple. Au terme de l'analyse statistique, THELOT remarquait que le fait que les fils de paysans soient moins nombreux à être paysans à la fin de la décennie soixante-dix qu'au début des années cinquante résultait exclusivement de l'exode agricole. Or, pour les filles d'exploitants, sur le marché du travail ou celui du mariage, les proportions observée et construite d'immobilité sont très proches (tableau 4). Il faut donc conclure également que, de 1953 à 1977, la chute de la part des filles d'agriculteurs qui sont mariées à un exploitant ou sont elles-mêmes agricultrices provient de cet exode agricole et non d'une diminution de la tendance intrinsèque à l'immobilité sociale, au sein de la paysannerie. Parmi les filles de salariés agricoles, d'indépendants, petits et gros, et d'ouvriers, l'immobilité par la profession et par le mariage a diminué au-delà de ce qu'imposait le respect de la fluidité sociale observée en 1953; il en était de même pour leurs frères. Chez les filles de cadres moyens, la conclusion est semblable car, en 1970 et 1977, l'immobilité est moins forte que celle obtenue par prolongement des tendances passées. Cette évolution s'oppose à celle mise en évidence pour les fils mais cette dernière était bien surprenante<sup>31</sup>. Enfin, le cas des femmes dont le père était employé ou cadre supérieur est plus délicat car le mouvement est inverse, en partie ou totalement, sur le marché du travail et celui du mariage. On met au jour tout de même un résultat significatif. C'est seulement parmi les filles de cadres supérieurs que l'immobilité par la profession a augmenté en vingt-cinq ans (tableau 1), mais cette croissance a été moins forte que dans l'hypothèse d'une permanence du régime de mobilité entre 1953 et 1977. La tendance accrue à la reproduction à l'identique masquait ainsi ce qui peut s'interpréter comme un rapprochement entre cadres supérieurs et autres groupes sociaux et, ici encore, THELOT concluait de même pour les hommes.

<sup>30</sup> - Voir sur ce point THELOT(1982, op.cit., pp. 77-79). Le tableau qui figure en page 229 de cet ouvrage peut être comparé à notre tableau 4.

<sup>31</sup> - THELOT(1982, op.cit., p. 83) relève en effet que les cadres moyens forment le seul groupe social où la propension à l'immobilité -nette des différences de marges- a augmenté en un quart de siècle. Le fait que, pour les femmes, la conclusion est inverse conduit alors à invoquer la fragilité des données de 1953 relatives aux fils de cadres moyens âgés de 40 à 59 ans.



Au total, si la fluidité sociale observée en 1953 s'était maintenue en 1970 ou 1977, la proportion de femmes qui, par leur profession, sont demeurées dans la catégorie paternelle aurait dû être plus forte dans toutes les classes sociales, sauf parmi les agriculteurs exploitants. A considérer la mobilité par le mariage, il faut ajouter à cette exception celles des cadres supérieurs et, peut-être, des employés. L'affaiblissement de la tendance "pure" à l'immobilité sociale est donc assez systématique et correspond bien à une augmentation de la fluidité puisqu'il est compensé par des mouvements plus fréquents entre classes différentes, dans un sens ou dans un autre. Ainsi, on évoquait plus haut la "fragilisation" des filles de petits indépendants. Contrairement à ce qu'observait THELOT pour les fils, elle n'apparaît pas ici comme la simple conséquence de la réduction du nombre des artisans et petits commerçants au sein de la structure sociale. En 1977 en effet, 35% des femmes actives issues de ce milieu étaient employées ou personnels de service; 32% de celles qui étaient mariées avaient pour conjoint un ouvrier. Or, si la fluidité sociale observée en 1953 s'était maintenue pendant vingt-cinq ans, ces deux proportions auraient été plus modestes, respectivement 28% et 27%. Pour l'année 1970, les résultats sont semblables, ce qui incite alors à penser que la distance sociale entre la petite bourgeoisie indépendante et les catégories d'employés et d'ouvriers s'est un peu réduite. Il en va de même entre la classe ouvrière et l'encadrement moyen: parmi les filles d'ouvriers qui avaient un emploi à la fin des années soixante-dix, 14% étaient cadres moyens contre 6% seulement si le régime de mobilité du milieu du siècle s'était maintenu. Enfin, pour certains groupes sociaux, quelques mouvements peuvent être lus comme un indice des changements de position relative au sein de la structure d'ensemble. Ainsi, le fait que, par rapport au "prolongement" du passé, il y a, en 1970 et 1977, "un peu trop" de filles d'employés qui sont ouvrières ou épouses d'un ouvrier, mais "pas assez" qui sont cadres moyens ou épouses d'un cadre moyen pourrait résulter d'une modification de la position sociale réelle -et non plus formelle- des pères employés, entre les tables de mobilité de 1953 et celles plus récentes<sup>32</sup>.

<sup>32</sup> - Les tableaux des estimations obtenues sous le modèle log-linéaire de fluidité sociale constante en 1953, 1970, 1977 sont trop vastes pour qu'il soit envisageable de les reproduire dans cette thèse. Un examen attentif a cependant montré qu'ils confirmaient l'ensemble des résultats précédents, obtenus avec l'algorithme de DEMING-STEPHAN. Ainsi, pour ne reprendre qu'un exemple, exprimé du point de vue inverse du recrutement, on observe que, sous l'hypothèse de constance de la fluidité sociale, parmi les femmes cadres moyens, 26% en 1953, 24% en 1970 et 25% en 1977 sont issues de la classe ouvrière alors que les proportions réelles valent respectivement 11%, 25% et 30%.

Tableau 5 - Test, pour les femmes, de l'hypothèse d'invariance de la fluidité sociale entre générations en 1953, 1970 et 1977 (mobilité par la profession et par le mariage)<sup>33</sup>

Modèle	Degrés de liberté	L2	Test	Delta (%)	Indicateurs L2/N	(L2-dd1)/N
<b>Tables de mobilité sociale par la profession</b>						
----- Méthode M2 -----						
Fluidité sociale constante	92	175,78	p < .001	3,7	0,0174	0,0083
Fluidité sociale constante (hors diagonale)	76	122,29	p < .001		0,0188	0,0071
Différence: Tendence constante à l'immobilité	16	53,49	p < .001			
----- Méthode M3 -----						
Fluidité sociale constante	92	124,42	p < .02	4,2	0,0207	0,0054
Fluidité sociale constante (hors diagonale)	76	87,73	p > .10		0,0235	0,0031
Différence: Tendence constante à l'immobilité	16	36,69	p < .01			
<b>Tables de mobilité sociale par le mariage</b>						
----- Méthode M2 -----						
Fluidité sociale constante	98	151,01	p < .001	3,9	0,0180	0,0063
Fluidité sociale constante (hors diagonale)	82	107,01	p < .05		0,0202	0,0047
Différence: Tendence constante à l'immobilité	16	44,00	p < .001			
----- Méthode M3 -----						
Fluidité sociale constante	98	119,34	p < .10	4,2	0,0195	0,0035
Fluidité sociale constante (hors diagonale)	82	83,15	p > .10		0,0219	0,0003
Différence: Tendence constante à l'immobilité	16	36,19	p < .01			

En définitive, compte tenu de toutes les différences évoquées, il n'est guère étonnant que les tests statistiques ne permettent pas d'accepter l'hypothèse de constance des taux relatifs de mobilité entre 1953 et 1977, pour la mobilité féminine par la profession ou par le mariage (tableau 5). On peut remarquer cependant qu'éprouvé sur l'ensemble des tables, ce modèle de permanence de la fluidité sociale n'est pas absurde, même s'il est rejeté. Comme l'indique en effet la première ligne de chaque sous-tableau, ce sont seulement 4% des femmes environ qui sont "mal classées" sous l'hypothèse émise. Il faut donc conclure que les inégalités entre classes qui gouvernent les chances de mobilité n'ont pas été bouleversées même si la fluidité sociale a évolué en un quart de siècle. Dans cette évolution, l'affaiblissement de la tendance à la reproduction à l'identique joue un rôle majeur. D'une part, l'hypothèse de

<sup>33</sup> - En 1953, 1970 et 1977, selon la méthode d'ajustement M2, les effectifs des tables sont respectivement 2007, 3561 et 4556 pour la mobilité par la profession, 2035, 2881 et 3463 pour celle par le mariage. Avec la méthode M3, ils valent, à chaque date, 2007 dans le premier cas et 2035 dans le second. Pour le modèle de constance de la fluidité sociale hors diagonale, N représente l'effectif total des femmes mobiles.

constance de l'immobilité par la profession ou le mariage -nette des différences de marges- est fortement rejetée par la théorie statistique. D'autre part, lorsqu'on estime un modèle qui autorise cette variation temporelle de l'hérédité sociale mais postule que, pour les femmes qui ont quitté leur milieu d'origine, les taux relatifs de mobilité sont demeurés constants, l'adéquation de l'hypothèse est meilleure, comme le montrent la valeur du second indicateur d'ajustement, les tests réalisés sous la méthode M3 et l'examen approfondi des estimations obtenues<sup>34</sup>.

Bien que nous l'exprimions en des termes quelque peu différents, la conclusion générale est donc la même que celle à laquelle parvenait Claude THELOT à propos de la mobilité masculine. Du début des années cinquante à la fin de la décennie soixante-dix, les destinées sociales féminines ont été sensiblement modifiées sur le marché du travail et celui du mariage. Pour une large part, cette évolution provient des transformations qui ont affecté, en un quart de siècle, structure sociale des pères et structure sociale des filles (ou de leurs maris). On a pu toutefois mettre en évidence certains changements dans l'association statistique entre position du père et position de la fille (ou de son époux). Pour l'essentiel, ils se logent dans la diagonale principale de la table de mobilité, c'est-à-dire dans la tendance à la reproduction à l'identique qui s'est affaiblie en vingt-cinq ans: un peu plus d'un quart de la diminution globale de l'immobilité féminine par la profession, un tiers de celle par le mariage sont imputables à ce phénomène. Il en résulte un certain accroissement de la fluidité sociale puisque davantage de femmes tendent à quitter leur milieu d'origine pour obtenir une position sociale différente, par la profession ou le mariage. Le réseau de distances entre catégories sociales qui sous-tend les chances relatives de mobilité ou d'immobilité a donc évolué entre 1953 et 1977. Néanmoins, lorsqu'on met de côté -en admettant que ce soit possible- cette variation temporelle de l'hérédité sociale, les changements dans le lien entre position sociale du père et position sociale de la fille (ou de son époux) apparaissent plus modestes. Pour

---

<sup>34</sup> - Ce résultat vaut pour la mobilité féminine par la profession comme pour celle par le mariage. Pour cette dernière, on s'écarte donc d'une conclusion de THELOT (1980, op.cit., pp. 368-369) qui indique que, même lorsqu'on exclut les couples homogames -c'est-à-dire ceux où le père et l'époux de la femme appartiennent à une même classe-, "l'évolution du lien entre la position d'un homme et celle de son beau-père n'a guère respecté des proximités constantes entre catégories sociales". Cette différence dans la conclusion peut sans doute s'expliquer par le fait que THELOT n'utilisait que les tables de mobilité féminine par le mariage de 1953 et 1970, et non celle de 1977. Enfin, pour la mobilité féminine par la profession, il faut souligner que l'écart entre observation et estimation dans les cellules "père ouvrier-fille cadre moyen" subsiste presque entièrement et constitue la divergence la plus marquée entre "réalité" et modèle de fluidité sociale constante pour les seules femmes mobiles.

les femmes qui ont quitté leur milieu d'origine, les inégalités entre classes qui contraignent les chances de mobilité ont donc assez peu évolué et c'est en définitive l'affaiblissement de la tendance à la reproduction à l'identique qui forme le moteur essentiel de l'augmentation de la fluidité sociale intervenue en France, entre 1953 et 1977.

#### 4. Une vue d'ensemble

---

Dans le chapitre 2, on a fait un usage intensif des tables de mobilité par la profession établies en France, pour les hommes et les femmes, en 1953, 1970 et 1977. Depuis le début du présent chapitre, on a adjoint, pour les femmes, les tables de mobilité par le mariage rassemblées à ces dates par Claude THELOT. En réunissant dans une seule analyse l'ensemble de ces tableaux statistiques qui sont fondés sur la même nomenclature des positions sociales, il est désormais possible de proposer une vue synthétique des variations de la fluidité sociale en France en fonction du temps et du type de mobilité mis en jeu<sup>35</sup>. Pour conduire cette analyse, les neuf tables de mobilité observées seront organisées en un tableau de contingence à quatre dimensions croisant date d'enquête T (1953, 1970, 1977), type de mobilité M (masculine par la profession, féminine par la profession, féminine par le mariage), milieu d'origine O et position sociale P définis dans la nomenclature à huit postes. En ajustant à ce tableau divers modèles log-linéaires, plus complexes que ceux envisagés antérieurement, on pourra alors éprouver plusieurs hypothèses relatives à la constance ou à la variation du régime de mobilité entre générations dans la société française<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup> - On pourra critiquer notre démarche sur le fait que les champs des neuf tables utilisées ne sont pas exactement semblables. Pour la mobilité par la profession, nos données portent, en 1953, sur les hommes et femmes français et étrangers, actifs, âgés de 30 à 59 ans, et, en 1970 ou 1977, sur les hommes et femmes français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans. Pour la mobilité par le mariage, il s'agit à chaque date des femmes françaises et étrangères, mariées, âgées de 40 à 59 ans. Compte tenu des contraintes qu'inclut l'enquête de 1953, afin d'obtenir des champs parfaitement identiques, il aurait fallu retenir, à chaque date et pour chaque forme de mobilité, les Français et étrangers âgés de 40 à 59 ans ou bien de 30 à 59 ans. La première solution avait pour contrepartie de restreindre fortement l'effectif de la table de mobilité féminine par la profession en 1953, la rendant ainsi plus fragile. Le second choix avait pour inconvénient d'augmenter, notamment pour les hommes et les époux, les risques de prise en compte des "turbulences de début de carrière" dans la mobilité observée. On a estimé que le jeu n'en valait pas la chandelle; en tout état de cause, on peut considérer que nos données permettent une analyse suffisamment précise de la variation de la fluidité sociale en France.

<sup>36</sup> - Dans un contexte différent où il étudiait la mobilité masculine, Claude THELOT a utilisé les mêmes modèles pour éprouver l'hypothèse d'existence d'un effet de génération dans le réseau de distances -éventuellement variable selon l'âge- entre catégories sociales. THELOT C., 1983a. - "L'évolution dans le temps et par génération des tables de mobilité sociale", communication au colloque du Comité de Recherche sur la stratification sociale de l'Association Internationale de Sociologie, Amsterdam, 60 p.

Le premier modèle noté (TMO)(TMP) permet d'ajuster à chaque table de mobilité la structure sociale des pères qui la caractérise -grâce au terme (TMO)- et la structure sociale de la seconde génération (fils, filles ou époux) -grâce au terme (TMP)-. Il postule, pour chacune des neuf tables, la situation dite de mobilité parfaite où la position sociale est indépendante du milieu d'origine. Il s'agit donc d'un modèle de base à partir duquel on pourra juger l'amélioration qu'apportent des hypothèses moins restrictives.

Par rapport au premier modèle, le second -que l'on note (TMO)(TMP)(OP)- ajoute le terme (OP). Ainsi, l'hypothèse est qu'il existe une association statistique entre milieu d'origine et position sociale qui est décrite par les coefficients concurrentiels et reste constante d'une table à l'autre, i.e. ne varie ni selon la date d'enquête, ni selon le type de mobilité mis en jeu. Si ce modèle est acceptable, c'est qu'un réseau de distances entre catégories sociales unique sous-tend mobilité et immobilité observées dans les neuf tables.

Selon le troisième modèle (TMO)(TMP)(TOP), le lien qui unit milieu d'origine et position sociale évolue dans le temps, mais, à chaque date, ne dépend pas du type de mobilité mis en jeu. Dual du précédent, le modèle (TMO)(TMP)(MOP) suppose la variation de la fluidité sociale selon le type de mobilité envisagé et sa constance dans le temps à l'intérieur d'un même type. Par comparaison au second, ces deux modèles permettront d'éprouver respectivement l'hypothèse d'une variation temporelle du régime de mobilité en France et celle d'un lien entre milieu d'origine et position sociale qui différerait d'une forme de mobilité à une autre.

Enfin, selon le modèle le plus complexe qui s'écrit (TMO)(TMP)(TOP)(MOP), le réseau de distances entre catégories qui exprime la fluidité sociale varie selon le type de mobilité et en fonction de la date d'enquête. Cependant, ce cinquième modèle exprime l'hypothèse d'absence d'interaction du quatrième ordre: la variation temporelle de la fluidité sociale a été la même en France pour la mobilité masculine par la profession, la mobilité féminine par la profession et la mobilité féminine par le mariage<sup>37</sup>.

THELOT C., 1983b. - "L'évolution de la mobilité sociale dans chaque génération", *Economie et statistique*, 161, pp. 3-21. Voir notamment la page 20.

<sup>37</sup> - Ou encore, si l'on préfère la formulation alternative, la variation de la fluidité sociale selon la forme de mobilité envisagée a été la même à chaque date.

Des modèles identiques peuvent être ajustés aux neuf tables privées de leur diagonale principale, autorisant ainsi la variation de la tendance à l'immobilité, nette des différences de marges. Par exemple, le modèle (TMO)(TMP) exprime alors l'hypothèse de mobilité quasi parfaite où origine et position sociales sont indépendantes pour les seuls individus mobiles<sup>38</sup>. De même, le modèle (TMO)(TMP)(OP) permet la variation de l'hérédité sociale d'une table à l'autre, mais suppose la constance du lien entre origine et position pour les hommes et femmes qui ont quitté la catégorie paternelle. Enfin, en comparant l'ajustement d'un même modèle sur les tables complètes et sur celles-ci privées de leur diagonale principale, il est possible de tester diverses hypothèses relatives à la permanence ou à la variation de la tendance à l'hérédité sociale en France, en fonction du temps et de la forme de mobilité.

Bien que, dans son organisation générale, le tableau 6 puisse paraître quelque peu complexe, l'interprétation est assez claire. Considérons en premier lieu les résultats obtenus sur les tables complètes. Le modèle (TMO)(TMP)(OP) est rejeté. On ne peut donc affirmer qu'en France, l'association statistique entre milieu d'origine et position sociale est constante dans le temps et invariable selon la forme de mobilité, ce qui confirme au demeurant les analyses de ce chapitre et du précédent. Cependant, il faut remarquer que ce modèle ne classe de manière erronée que 5% environ des individus -4,2% selon la méthode M2, 5,0% selon la méthode M3- contre plus d'un quart pour l'hypothèse de mobilité parfaite. De même, il élimine plus de 94% de la valeur de la statistique de test obtenue sous ce modèle de base (indicateur "R<sup>2</sup>"). C'est donc qu'au sein de nos neuf tables de mobilité existe un très large élément commun et l'évolution temporelle de la fluidité sociale entre générations comme la variation du régime de mobilité selon le type envisagé -mobilité masculine par la profession, féminine par la profession, féminine par le mariage- forment des nuances à apporter à une structure d'ensemble -l'association (OP)- qui décrit, pour la France, les inégalités entre classes dans les chances de mobilité ou d'immobilité dans les diverses positions sociales. Comme le montrent cependant les tests des termes (TOP) et (MOP) obtenus par différence, ces nuances existent et sont nettement

<sup>38</sup> - L'expression "mobilité quasi parfaite" est consacrée pour le modèle d'indépendance statistique en dehors de la diagonale principale de la table de mobilité (quasi-indépendance). On peut consulter sur ce point:

GOODMAN L.A., 1965. - "On the statistical analysis of mobility tables", *American journal of sociology*, 70(5), pp. 564-585.

GOODMAN L.A., 1969. - "How to ransack social mobility tables and other kinds of cross-classification tables", *American journal of sociology*, 75(1), pp. 1-40.

significatives. Enfin, peut-on accepter l'hypothèse d'une même évolution temporelle de la fluidité sociale en France, pour les hommes et les femmes, sur le marché du travail et celui du mariage? Le modèle (TMO) (TMP) (TOP) (MOP) est rejeté selon la méthode M2 mais ce n'est plus le cas avec M3. Puisque cette dernière méthode a "trop" tendance à accepter un modèle quel qu'il soit, il est sans doute plus sage de répondre à la question par la négative. Néanmoins, ce n'est que 2% environ des individus qui sont mal classés sous l'hypothèse émise et les différences entre les trois formes de mobilité dans l'évolution temporelle de la fluidité sociale sont donc ténues.

Tableau 6 - Analyse de la variation de la fluidité sociale entre générations en France, selon la date d'enquête (1953, 1970, 1977) et le type de mobilité (masculine par la profession, féminine par la profession, féminine par le mariage)

Modèle	Sur les tables complètes					Sur les tables sans diagonale				Différence		
	Ddl	L2	Test	Delta (%)	"R2" (%)	Ddl	L2	Test	"R2" (%)	Ddl	L2	Test
----- Méthode M2 -----												
1 (TMO) (TMP)	441	19911,5	p<.001	26,0	-	369	4726,4	p<.001	76,3	72	15185,1	p<.001
2 (TMO) (TMP) (OP)	392	863,0	p<.001	4,2	95,7	328	565,4	p<.001	97,2	64	297,6	p<.001
3 (TMO) (TMP) (TOP)	284	621,7	p<.001	3,6	96,9	236	428,5	p<.001	97,8	48	193,2	p<.001
4 (TMO) (TMP) (MOP)	288	504,9	p<.001	2,8	97,5	240	345,3	p<.001	98,3	48	159,7	p<.001
5 (TMO) (TMP) (TOP) (MOP)	183	259,8	p<.001	1,9	98,7	151	212,5	p<.001	98,9	32	47,3	p<.05
Test de (TOP): (2)-(3)	108	241,3	p<.001			92	136,8	p<.01		16	104,4	p<.001
(4)-(5)	105	245,1	p<.001			89	132,7	p<.01		16	112,4	p<.001
Test de (MOP): (2)-(4)	104	358,1	p<.001			88	220,1	p<.001		16	138,0	p<.001
(3)-(5)	101	361,9	p<.001			85	216,0	p<.001		16	145,9	p<.001
----- Méthode M3 -----												
1 (TMO) (TMP)	441	8724,2	p<.001	26,5	-	369	2007,0	p<.001	77,0	72	6717,2	p<.001
2 (TMO) (TMP) (OP)	392	504,8	p<.001	5,0	94,2	328	334,9	ns	96,2	64	169,9	p<.001
3 (TMO) (TMP) (TOP)	284	346,7	p<.01	4,1	96,0	236	251,6	ns	97,1	48	95,1	p<.001
4 (TMO) (TMP) (MOP)	288	313,6	ns	3,7	96,4	240	214,9	ns	97,5	48	98,7	p<.001
5 (TMO) (TMP) (TOP) (MOP)	183	155,7	ns	2,3	98,2	151	131,6	ns	98,5	32	24,1	ns
Test de (TOP): (2)-(3)	108	158,1	p<.001			92	83,3	ns		16	74,8	p<.001
(4)-(5)	105	157,9	p<.001			89	83,3	ns		16	74,6	p<.001
Test de (MOP): (2)-(4)	104	191,2	p<.001			88	120,0	p<.02		16	71,2	p<.001
(3)-(5)	101	191,0	p<.001			85	120,0	p<.01		16	71,0	p<.001

T, M, O, P représentent respectivement la date d'enquête, le type de mobilité, l'origine et la position sociales. Afin de faciliter la lecture du tableau, nous notons "ns" pour non significatif lorsqu'un modèle n'est pas rejeté au risque de première espèce de 10%. Avec la méthode M2, l'effectif total est la somme des effectifs réels enquêtés des neuf tables, soit 41404. Avec la méthode M3, il vaut 18063, c'est-à-dire neuf fois l'effectif le plus faible (2007).

A partir des résultats obtenus sur les tables privées de leur diagonale principale, on peut séparer, au sein de la variation de la fluidité sociale, les différences dans la tendance à l'immobilité de celles qui existent dans le lien entre milieu d'origine et position occupée, pour les hommes et femmes qui ont quitté la catégorie paternelle. En considérant les tests réalisés pour les termes (TOP) et (MOP), il est visible que, relativement aux nombres de degrés de liberté impliqués, une forte part de la statistique L2 correspond à la diagonale de la table de mobilité. De nouveau émerge donc le fait que c'est dans la tendance à la reproduction à l'identique que se loge, pour l'essentiel, la variation de la fluidité sociale selon le temps et la forme de mobilité. Pour ces deux aspects, les tests statistiques réalisés sont hautement significatifs. Lorsqu'on compare les diagonales des tables de mobilité observées à celles estimées sous le modèle (TMO)(TMP)(MOP), réapparaît l'affaiblissement de la tendance à l'hérédité sociale en un quart de siècle. Quand on procède de même avec le modèle (TMO)(TMP)(TOP), on observe que, dans la "réalité", l'immobilité sociale -nette des différences de marges- est "trop forte" pour les hommes et "trop faible" pour les femmes, légèrement par la profession, beaucoup plus nettement par le mariage<sup>39</sup>. On retrouve ainsi le fait que la tendance "pure" à demeurer dans la catégorie paternelle est moins accentuée pour les femmes que pour les hommes mais on remarque en outre que, de ce point de vue, le marché du mariage semble un peu plus fluide que celui du travail.

Enfin, la partie centrale du tableau 6 renseigne sur la variation du lien entre origine et position sociales pour les individus mobiles. On conclut en premier lieu, par le test du terme (MOP), qu'il existe des différences significatives dans les régimes de mobilité masculin et féminin, sur le marché du travail et celui du mariage mais on confirme également qu'en dehors de l'affaiblissement de la tendance à l'immobilité, la variation de la fluidité sociale en vingt-cinq ans a été assez modeste: pour le terme (TOP) en effet, le test statistique n'est significatif qu'au risque 1% selon la méthode M2 et ne l'est plus avec M3. Finalement, un dernier résultat mérite d'être mis en évidence; il concerne le modèle le plus complexe (TMO)(TMP)(TOP)(MOP). On rejetait plus haut l'hypothèse d'une

<sup>39</sup> - Par exemple, lorsque l'on ajuste avec la méthode M2 le modèle (TMO)(TMP)(TOP) qui postule qu'à chaque date la fluidité sociale est la même pour les hommes et les femmes, sur le marché du travail et celui du mariage, les proportions estimées d'immobilité sont, en 1970, 38,8% pour les hommes, 36,7% pour les femmes par la profession, 38,6% pour les femmes par le mariage alors que les proportions réelles valent respectivement 40,0%, 36,2% et 35,0%. Des différences de même sens peuvent être également observées en 1953 et 1977.



évolution identique de la fluidité sociale en un quart de siècle, pour les hommes et les femmes, par la profession et le mariage. Or, ce n'est guère sur la diagonale principale des tables de mobilité qu'il faut en rechercher les raisons. Le test statistique est juste significatif au risque 5% mais la taille des échantillons est grande et on peut donc admettre que la réduction de la tendance à l'hérédité sociale en vingt-cinq ans a été à peu près la même en France, pour les hommes et les femmes, sur le marché du travail et celui du mariage<sup>40</sup>. Selon le test statistique, les raisons du rejet doivent plutôt être cherchées parmi les individus qui ont quitté la catégorie paternelle et l'on peut rappeler ici le dernier résultat du chapitre 2: montrer que, pour les femmes actives, le régime de mobilité s'est progressivement rapproché de son correspondant masculin revient bien à admettre qu'en vingt-cinq ans, l'évolution de la fluidité sociale entre générations n'a pas été exactement semblable pour les hommes et les femmes sur le marché du travail<sup>41</sup>.

Cette vue d'ensemble peut être complétée par deux analyses partielles dont l'une établit le contraste entre les sexes pour la mobilité sociale sur le marché du travail et l'autre compare pour les femmes les deux formes de mobilité<sup>42</sup>. Les résultats alors obtenus sont analogues aux précédents comme on peut s'en assurer en consultant les tableaux III-4 et III-5 placés dans l'annexe du chapitre. Quelques points particuliers méritent toutefois un commentaire. Ainsi, dans la seconde analyse, on confirme que, pour les femmes, la tendance -nette des effets marginaux- à demeurer dans la catégorie paternelle est un peu plus accentuée sur le marché du travail que sur celui du mariage<sup>43</sup>. L'examen des résidus du modèle (TMO)(TMP)(TOP) permet

<sup>40</sup> - Au reste, le résultat du test confirme ce que l'on notait plus haut: dans la diminution globale de l'immobilité sociale entre 1953 et 1977, environ un quart pour les hommes, un peu plus d'un quart pour les femmes par la profession, un tiers enfin pour les femmes par le mariage sont imputables à l'augmentation de la fluidité sociale. Les proportions sont donc voisines.

<sup>41</sup> - En particulier, la comparaison des observations aux estimations du modèle (TMO)(TMP)(TOP)(MOP) ajusté aux tables complètes ou à celles-ci sans leur diagonale fait une nouvelle fois apparaître une différence marquée entre fils et filles de la classe ouvrière devenus cadres moyens: parmi les femmes, l'augmentation de la proportion de cadres moyens observée entre 1953 et 1977 est assez nettement plus forte que celle estimée, mais c'est l'inverse pour les hommes.

<sup>42</sup> - On n'a pas cru nécessaire d'analyser la variation de la fluidité sociale entre la mobilité des hommes par la profession et celle des femmes par le mariage. Cette étude a en effet été conduite, pour la France en 1970 et 1977, par Claude THELOT(1980, op.cit., pp. 372-373, 1982, op.cit., pp. 184-185). Elle montre que, dès qu'on met à part la différence entre hommes et femmes dans la propension à l'immobilité, c'est à peu près le même réseau de distances entre catégories sociales qui sous-tend mobilité des hommes et mobilité maritale des femmes.

<sup>43</sup> - Cette observation a déjà été faite sur les données de l'enquête de 1970 par Lucienne PORTOCARERO(1985, op.cit., 1987, op.cit., p. 41).

ici de préciser que, même si elle est légère, cette différence est observable en 1953 et 1970 dans toutes les classes sociales ou presque mais qu'elle est moins systématique en 1977. De même, en considérant le modèle (TMO)(TMP)(TOP)(MOP), on accepte clairement l'hypothèse que, pour les femmes, la réduction en vingt-cinq ans de la propension à l'hérédité sociale a été identique sur le marché du travail et celui du mariage et, de nouveau, dans le rejet global de l'hypothèse d'une même évolution de la fluidité, les liens entre classe ouvrière et encadrement jouent un rôle non négligeable<sup>44</sup>.

Deux résultats d'un intérêt particulier apparaissent enfin en rapprochant les analyses partielles pour le modèle (TMO)(TMP)(TOP), ajusté avec la méthode M3. Cette dernière a en effet l'avantage d'éliminer l'influence des différences dans les tailles d'échantillon puisqu'elle contraint chaque table à respecter un même effectif total. D'une part, on observe que l'hypothèse d'un régime de mobilité par la profession identique pour les hommes et les femmes semble un peu plus proche de la "réalité" ( $L2 = 160,85$ ) que celle d'un même régime de mobilité féminine par la profession et le mariage ( $L2 = 181,16$ ). Il en est de même quand l'étude ne porte que sur les individus qui ont quitté la catégorie paternelle et lorsqu'on analyse séparément les trois enquêtes de 1953, 1970 et 1977. Ainsi, même s'il est vrai que les différences de fluidité sociale entre mobilité masculine par la profession et mobilité féminine par la profession ou le mariage sont assez faibles, les inégalités entre classes qui gouvernent les chances des femmes et des hommes sur le marché du travail seraient peut-être un peu plus semblables que celles qui sous-tendent les deux voies de mobilité ouvertes aux femmes<sup>45</sup>. D'autre part et de façon beaucoup plus nette, les mêmes données confirment qu'en un quart de siècle le réseau de distances entre catégories sociales qui contraint la mobilité

<sup>44</sup> - En complément de la note 41, on peut souligner en effet que, par comparaison à l'hypothèse d'une même évolution de la fluidité sociale par la profession et le mariage, l'augmentation, observée entre 1953 et 1977, de la part de filles d'ouvriers devenues cadres (supérieurs ou moyens) a été "trop forte" alors que la croissance de la proportion de filles d'ouvriers mariées à un cadre (supérieur ou moyen) a été "trop faible". Ces différences rendent compte de près d'un dixième de la valeur du khi-deux de PEARSON obtenue pour le modèle (TMO)(TMP)(TOP)(MOP) ajusté aux tables féminines privées de leur diagonale principale (méthode M2).

<sup>45</sup> - Cette observation peut être rapprochée d'une remarque faite par ERIKSON et GOLDTHORPE (1988, op.cit., p. 29): pour divers pays dont la France, l'adéquation de l'hypothèse d'une fluidité sociale commune à la mobilité des hommes par la profession et à celle des femmes par le mariage est assez bonne, mais moins bonne que l'adéquation de la même hypothèse pour la mobilité des hommes et des femmes par la profession. Cette remarque s'oppose d'ailleurs au résultat présenté pour les Etats-Unis par TYREE et TREAS (1974) qui prennent également soin d'éliminer l'effet des différences de marges dans l'analyse: "the occupational mobility of women is found to be less similar to mobility patterns of men than is women's marital mobility" (p. 293).  
TYREE A., TREAS J., 1974. - "The occupational and marital mobility of women", *American sociological review*, 39(3), pp. 293-302.

des femmes sur le marché du travail s'est rapproché de son correspondant masculin mais elles permettent aussi d'étendre cette conclusion. On observe en effet que l'hypothèse d'une fluidité sociale commune aux deux formes de mobilité féminine est plus vraisemblable en 1977 qu'en 1970 et en 1970 qu'en 1953; il en va de même lorsque, retournant à notre vue d'ensemble, on considère simultanément les trois formes de mobilité<sup>46</sup>. Bien que nous ne soyons pas en mesure de proposer une explication satisfaisante de ce phénomène, il paraît donc assez nettement établi que, du début des années cinquante à la fin de la décennie soixante-dix, ce sont de plus en plus les mêmes inégalités entre classes sociales qui gouvernent les chances de mobilité des hommes par la profession et des femmes par la profession ou le mariage.

## II. L'EVOLUTION RECENTE DE LA MOBILITE FEMININE PAR LA PROFESSION

---

Comment les destinées sociales des femmes ont-elles évolué en France entre 1977 et 1985? L'affaiblissement de la tendance à la reproduction à l'identique qui, de 1953 à 1977, avait entraîné une augmentation de la fluidité sociale s'est-il poursuivi au début des années quatre-vingt? Telles sont les questions majeures auxquelles on tentera de répondre dans ce second volet de notre analyse, à partir des données disponibles dans les fichiers des deux dernières enquêtes Formation-Qualification Professionnelle. Du milieu des années soixante-dix au milieu des années quatre-vingt, l'engagement des femmes sur le marché du travail s'est fortement accru: un peu plus d'une femme de 25 à 54 ans sur deux exerçait une activité profession-

---

<sup>46</sup> - Ces conclusions sont fondées sur le tableau ci-dessous. On y fait figurer, à chaque date, la valeur de la statistique L2 -qui exprime la distance des estimations aux observations- pour le modèle de fluidité sociale commune:

- à la mobilité masculine par la profession et à la mobilité féminine par la profession, sur les tables complètes (colonne A) ou celles-ci privées de leur diagonale (B);
  - à la mobilité féminine par la profession et à la mobilité féminine par le mariage, sur les tables complètes (C) ou celles-ci privées de leur diagonale (D);
  - aux trois formes de mobilité, sur les tables complètes (E) ou celles-ci privées de leur diagonale (F).
- Enfin figure dans la ligne "Ensemble" la somme sur les trois dates qui n'est autre que la valeur de L2 pour le modèle (TMO)(TMP)(TOP). Rappelons que toutes ces analyses ont été effectuées après avoir ramené chaque table de mobilité à un effectif total de 2007 et que les valeurs de L2 sont ainsi directement comparables d'une année à l'autre.

	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
1953	87,83	74,80	89,35	76,96	170,56	128,78
1970	40,87	30,53	57,14	45,90	96,51	67,23
1977	32,16	18,55	34,68	28,91	79,66	55,62
Ensemble	160,85	123,89	181,16	151,77	346,72	251,64

nelle en 1975, deux femmes sur trois sont dans ce cas en 1985<sup>47</sup>. Aussi a-t-on choisi de faire porter l'étude sur la mobilité sociale féminine par la profession et, dans le prolongement des analyses précédentes, sont prises en compte les femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans et ayant déclaré le métier qu'exerçait leur père au moment où elles achevaient leurs études. Les 5178 femmes ainsi interrogées en 1985 en représentent 4404000, soit environ 700000 de plus que huit ans auparavant.

### 1. Une nouvelle nomenclature des positions sociales

---

Mettre à profit l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1985 comporte cependant un coût, celui de définir une nouvelle nomenclature des positions sociales, car, à la différence des précédentes, cette enquête n'utilise pas le code des catégories socio-professionnelles -dit des CSP-, mais emploie celui des professions et catégories socio-professionnelles -dit des PCS-. Certes, le fait que l'enquête de 1977 a été recodée selon la nomenclature des PCS atténue ce coût puisqu'il sera donc possible de procéder à une comparaison pure à huit ans d'intervalle. Néanmoins, il est souhaitable de pouvoir rapprocher les évolutions récentes de la mobilité féminine des changements plus anciens. Cette volonté conduit alors au choix suivant: constituer, à partir du code des PCS à 32 postes d'actifs, une nomenclature des positions sociales qui soit la plus proche possible de celle utilisée dans les pages précédentes et qui incorpore en particulier des distinctions analogues selon le statut -au sens de la division entre indépendants et salariés-, la taille de l'entreprise pour les non-salariés, la qualification professionnelle et la position hiérarchique pour les salariés. On obtient ainsi les huit groupes sociaux suivants.

- Agriculteurs exploitants (PCS 11, 12, 13): les patrons pêcheurs que nous regroupions auparavant avec les artisans et petits commerçants se trouvent inclus dans cette catégorie; cette différence ne peut être évitée mais elle est d'importance négligeable.

- Ouvriers agricoles (PCS 69): ce sont grosso modo les salariés agricoles de notre précédente nomenclature auxquels s'ajoutent les marins-pêcheurs que nous classions antérieurement avec les ouvriers; ici encore, la différence est faible.

- Artisans, commerçants (PCS 21, 22): ayant de zéro à neuf salariés, ils se distinguent assez nettement de nos

---

<sup>47</sup> - MARCHAND D., 1987. - "Population active, emploi, chômage: données de cadrage" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 84-101.

"artisans, petits commerçants" antérieurs qui avaient respectivement moins de six et moins de trois salariés; dans la séparation entre ce groupe et le suivant réside donc un écart sensible entre nos deux nomenclatures.

- Chefs d'entreprise, professions libérales (PCS 23, 31): puisque ne figurent, à côté des professions libérales, que des chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, ce groupe des "gros indépendants" est sans doute moins hétérogène que celui des "industriels, gros commerçants, professions libérales" considéré auparavant.

- Cadres, professions intellectuelles supérieures (sauf professions libérales) (PCS 33, 34, 35, 37, 38): dans la mesure où l'on écarte ici les professions libérales, ce groupe correspond à peu près -mais à peu près seulement- à celui des "cadres supérieurs" de notre nomenclature précédente; on y trouve notamment les cadres de la fonction publique, les professeurs, les cadres d'entreprise et les ingénieurs.

- Professions intermédiaires (sauf contremaîtres, agents de maîtrise) (PCS 42, 43, 44, 45, 46, 47): de même, il s'agit d'un équivalent approximatif des précédents "cadres moyens" qui inclut en particulier les instituteurs, les techniciens, les professions intermédiaires de la santé et du travail social, celles de la fonction publique et des entreprises.

- Employés (PCS 52, 53, 54, 55, 56): puisque ce groupe comprend les policiers et militaires (PCS 53) et les personnels des services directs aux particuliers (PCS 56), on retrouve de manière approchée le poste "employés, personnels de service, autres actifs" de notre précédente nomenclature.

- Contremaîtres, agents de maîtrise, ouvriers (sauf ouvriers agricoles) (PCS 48, 62, 63, 64, 65, 67, 68): on rétablit ainsi à peu près le groupe "ouvriers" de l'ancien code des CSP.

Ainsi constituée, notre nouvelle nomenclature des positions sociales paraît donc assez semblable à celle qui a permis de rapprocher la profession des femmes de celle de leur père en 1953, 1970 et 1977. Cette similitude ne doit pourtant pas faire illusion. On ne peut oublier en effet qu'au niveau plus fin du classement des professions détaillées, les différences entre le code des PCS et celui des CSP sont nombreuses et qu'on ne peut établir entre eux une correspondance simple. Trois exemples suffiront. Dans l'ancien code, les femmes de ménage d'une administration d'état ou des collectivités locales étaient classées manoeuvres (CSP 68), comme les femmes de ménage des entreprises, et appartenaient ainsi au groupe ouvrier; dans le nouveau, elles font partie des employés civils et agents de service de la fonction publique (PCS 52) et sont donc

rattachées aux employés. De même, à partir du double chiffrement du sondage au 1/20 pour le recensement de 1982, on a pu montrer que la moitié seulement des anciens cadres administratifs moyens rejoignaient les nouvelles professions intermédiaires et que moins des deux tiers des cadres administratifs supérieurs faisaient partie du groupe "cadres, professions intellectuelles supérieures"<sup>48</sup>. On peut alors être saisi d'un doute. Les multiples changements qui, au niveau détaillé, ont accompagné le passage des CSP aux PCS ne rendent-ils pas vain l'effort du sociologue pour constituer une nomenclature des positions sociales à peu près stable dans le temps? Ou encore, faut-il renoncer à rapprocher les évolutions récentes de la mobilité féminine de celles plus anciennes car les différences entre nomenclatures sont telles qu'elles interdisent de parler de groupes sociaux semblables, même approximativement?

Des éléments de réponse à ces questions peuvent être trouvés en comparant, pour les femmes interrogées en 1977, destinée et recrutement dans nos deux nomenclatures à huit positions sociales<sup>49</sup>. Apparaissent alors un certain nombre d'écarts qui illustrent bien le coût d'un changement de nomenclature statistique, pour le sociologue qui se penche sur l'évolution temporelle en trente ans. En particulier, les différences sont fortes dans les destinées des filles de gros indépendants ou le recrutement des femmes qui occupent la même position sociale: ceci était attendu et résulte du déplacement vers le haut de la frontière entre cette catégorie et les artisans et commerçants. Par ailleurs, entre nos deux nomenclatures, les destinées féminines peuvent différer nettement dans la séparation entre employées et ouvrières car, plus que le précédent, le code des PCS a tendu à classer en employés les membres des professions les plus féminisées. Ainsi, en 1977, parmi les filles de travailleurs salariés de l'agriculture qui avaient un emploi, on comptait 39% d'employées et 28% d'ouvrières selon notre première nomenclature, mais 49% et 20% respectivement selon la seconde. Certes, cet exemple est extrême mais un écart de même sens peut être observé dans la structure sociale des filles: 34% de femmes employées, personnels de service, autres actives et 19% d'ouvrières au sens des CSP, 39% d'employées et 15% d'ouvrières au sens des PCS. Toutefois, en dehors de ces deux aspects, les différences entre destinée et recrutement sociaux

<sup>48</sup> - Ces deux exemples sont tirés de l'article suivant:

SEYS B., 1984. - "De l'ancien code à la nouvelle nomenclature des catégories socioprofessionnelles", Economie et statistique, 171-172, pp. 159-166.

<sup>49</sup> - En ce qui concerne la destinée, les distributions figurent dans le tableau 1 (fondé sur le code des CSP) et le tableau 7 (fondé sur le code des PCS) placé ci-après. Pour le recrutement, il s'agit des tableaux 2 et 8.

observés dans les deux nomenclatures sont souvent modestes. Le détour méthodologique qui vient d'être effectué avait donc son utilité: il suggère que nos deux nomenclatures des positions sociales ne sont pas si éloignées qu'elles conduisent à distinguer des groupes sociaux différant fortement, parmi les femmes ou leurs pères. C'est donc à bon droit qu'on pourra rapprocher les évolutions récentes de la mobilité féminine des changements plus anciens. Bien sûr, dans la plupart des catégories sociales, il ne sera pas possible de mesurer exactement l'évolution de l'immobilité entre 1953 et 1985 puisque sont alors mises en jeu deux nomenclatures distinctes, mais on pourra au moins apprécier si le sens de la tendance est demeuré, de 1977 à 1985, celui observé de 1953 à 1977 et, en elle-même, cette indication est précieuse<sup>50</sup>.

## 2. L'évolution des taux absolus de mobilité entre 1977 et 1985

---

Forte chute de la proportion d'agricultrices, diminution plus légère des artisanes et commerçantes, mais croissance des employées et surtout des cadres et professions intermédiaires, tel est le mouvement de la structure sociale des filles entre 1977 et 1985 (tableau 7 - ligne Ensemble). Il s'inscrit dans le droit fil de l'évolution considérable qui a marqué la période 1953-1977 (tableau 1). Seule exception notable, la proportion d'ouvrières qui avait peu varié en un quart de siècle décline nettement dans les années quatre-vingt. Il n'est alors guère surprenant que la comparaison des destinées féminines à huit ans d'intervalle fasse apparaître bien des analogies avec les tendances passées. Ainsi, la part de filles d'exploitants qui, parmi celles ayant un emploi, sont demeurées dans l'agriculture continue à chuter: une sur trois en 1985 contre deux sur trois trente-deux ans plus tôt. De même, la diminution de l'immobilité sociale caractérise encore les petits et gros indépendants et la classe ouvrière: en 1985, parmi les filles d'ouvriers, seules 16% sont demeurées dans cette catégorie, mais il est probable qu'une partie de celles qui sont employées ont, selon l'expression de LOCKWOOD, une situation sur le marché et une situation de travail qui ne les éloignent guère de la classe ouvrière. On constate également qu'en huit ans, l'immobilité est restée stable parmi les filles de professions intermédiaires et qu'elle s'est accrue au sein des filles de

---

<sup>50</sup> - Les tables de mobilité sociale (1977 et 1985) sur lesquelles s'appuient les analyses qui suivent figurent dans l'annexe du chapitre (tableau III-6). Elles sont présentées dans notre nouvelle nomenclature à huit positions sociales.

cadres. Des mouvements analogues pouvaient être observés au cours de la période 1953-1977. Sur la diagonale de la table de mobilité, le seul fait nouveau est que la proportion de filles d'employés classées dans cette catégorie diminue entre 1977 et 1985 alors qu'elle n'avait pas varié au cours des années antérieures. On observe enfin que, comme dans le quart de siècle précédent, la fréquence de la destinée "cadre" augmente en huit ans pour les femmes de tous les milieux d'origine ou presque. Il en va de même pour la destinée "profession intermédiaire", à l'exception des femmes qui ont grandi dans cette catégorie ou les classes supérieures: en 1985, environ une fille d'employé sur quatre, une fille d'ouvrier sur cinq et une fille d'agriculteur sur neuf appartiennent aux professions intermédiaires.

Tableau 7 - Destinées sociales des femmes qui exercent un emploi en fonction de leur milieu d'origine, en 1977 et 1985 (nouvelle nomenclature à huit postes)

Champ: 1977 et 1985 - Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans

Père	Fille									Total	(N)
		1	2	3	4	5	6	7	8		
1 Agriculteur exploitant	1977	43	1	8	0	1	6	28	13	100	1072
	1985	32	1	9	0	2	11	34	11	100	1042
2 Ouvrier agricole	1977	13	1	11	0	1	5	49	20	100	208
	1985	8	0	10	1	1	7	56	17	100	217
3 Artisan, commerçant	1977	4	0	24	1	5	18	38	10	100	709
	1985	2	0	19	3	8	27	35	6	100	676
4 Chef d'entreprise, profession libérale	1977	0	0	8	13	16	32	28	3	100	103
	1985	5	0	11	9	21	28	24	2	100	169
5 Cadre, profession intellectuelle supérieure (sauf prof. libérale)	1977	3	0	5	7	19	36	28	2	100	219
	1985	0	0	5	5	27	38	22	3	100	405
6 Profession intermédiaire (sauf contremaître, agent de maîtrise)	1977	1	0	16	2	9	35	32	5	100	288
	1985	1	0	6	3	13	35	36	6	100	429
7 Employé	1977	1	0	12	1	4	19	52	11	100	452
	1985	1	0	12	1	7	26	47	6	100	458
8 Contremaître, agent de maîtrise, ouvrier (sauf ouvrier agricole)	1977	3	0	10	0	2	14	47	24	100	1507
	1985	2	0	9	1	3	19	50	16	100	1782
Ensemble	1977	15	0	12	1	3	15	39	15	100	4558
	1985	9	0	10	2	6	21	41	11	100	5178

Lecture: En 1977, parmi les filles d'agriculteurs exploitants qui avaient un emploi, 43% étaient agricultrices exploitantes; c'était le cas de 32% en 1985.



Tableau 8 - Milieux d'origine des femmes qui exercent un emploi selon leur position sociale propre, en 1977 et 1985 (nouvelle nomenclature à huit postes)

Champ: 1977 et 1985 - Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans

	Fille	1	2	3	4	5	6	7	8	Ensemble
Père										
1 Agriculteur exploitant	1977	82	70	19	7	7	12	20	23	27
	1985	83	59	20	7	6	13	19	22	23
2 Ouvrier agricole	1977	5	12	5	0	1	2	6	7	5
	1985	4	4	5	2	1	2	6	7	4
3 Artisan, commerçant	1977	4	4	30	18	20	19	15	10	15
	1985	3	4	23	26	16	16	11	7	12
4 Chef d'entreprise, profession libérale	1977	0	0	1	21	7	3	1	0	2
	1985	1	0	3	14	9	4	1	1	3
5 Cadre, profession intellectuelle supérieure (sauf prof. libérale)	1977	1	0	2	28	20	9	3	0	4
	1985	0	0	3	16	25	10	3	1	6
6 Profession intermédiaire (sauf contremaître, agent de maîtrise)	1977	0	0	6	11	14	12	4	2	5
	1985	1	0	4	14	15	12	6	4	7
7 Employé	1977	1	0	10	7	11	12	12	7	9
	1985	1	0	10	5	9	11	10	5	9
8 Contremaître, agent de maîtrise, ouvrier (sauf ouvrier agricole)	1977	7	14	27	8	20	31	39	51	33
	1985	7	33	32	16	19	32	44	53	36
Total	1977	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	1985	100	100	100	100	100	100	100	100	100
(N)	1977	451	18	426	83	310	867	1685	718	4558
	1985	333	21	354	136	638	1283	1863	550	5178

Lecture: En 1977, parmi les agricultrices exploitantes, 82% avaient grandi dans le même milieu; c'était le cas de 83% en 1985.

Quand on compare, du point de vue de l'origine sociale, les Françaises de 35 à 59 ans qui avaient un emploi en 1985 à celles qui atteignaient la même tranche d'âge huit ans plus tôt, l'évolution observée prolonge celle obtenue pour la période 1953-1977 (tableau 8). Moins de filles en provenance du milieu agricole, de l'artisanat et du commerce, davantage de pères ouvriers mais aussi gros indépendants, cadres et professions intermédiaires: ces changements sont, pour l'essentiel, la conséquence de la prise en compte progressive de pères appartenant à des générations moins anciennes et reflètent de

manière approximative les transformations passées de l'économie française; ils peuvent également être affectés par d'éventuelles différences d'évolution dans le taux d'activité des femmes en fonction de la catégorie sociale paternelle. On observe en particulier que la part des filles de cadres et professions intermédiaires a crû plus fortement au cours des années quatre-vingt que durant la période 1970-1977.

Lorsqu'on examine l'évolution de la structure sociale des pères pour chaque position sociale féminine, les transformations entre 1977 et 1985 prolongent également bien souvent celles du quart de siècle précédent. C'est notamment le cas de l'auto-recrutement. Celui-ci demeure stable et très élevé parmi les agricultrices exploitantes, il diminue encore parmi les ouvrières agricoles et les indépendantes, ne varie guère pour les femmes professions intermédiaires et employées. Enfin, on remarque qu'en 1985 une femme cadre sur quatre est issue de la même catégorie sociale contre une sur cinq huit ans plus tôt et ce mouvement s'inscrit en continuité de la hausse apparue entre 1970 et 1977. Toutefois, au milieu de ce concert de ressemblances avec la période antérieure, certaines différences émergent et étonnent. Ainsi, l'auto-recrutement des ouvrières avait diminué de 1953 à 1970, était resté stable entre 1970 et 1977. Il semble légèrement ascendant durant les années quatre-vingt et la proportion d'ouvrières filles d'exploitants agricoles, en augmentation de 1953 à 1977, ne croît plus dans les huit ans qui suivent. A l'inverse, parmi les artisanes et commerçantes, la part des filles d'ouvriers avait peu varié en vingt-quatre ans mais s'élève nettement de 1977 à 1985: c'est à cette date presque une artisane ou commerçante sur trois qui est issue de la classe ouvrière. Toutefois, ce mouvement traduit sans doute beaucoup plus la contraction de la catégorie d'indépendantes que son rapprochement avec la classe ouvrière: en retournant au point de vue de la destinée, on observe en effet que les chances d'une fille d'ouvrier de devenir artisane ou commerçante ont continué à décroître. C'est pourtant dans le lien entre la classe ouvrière et les cadres et professions intermédiaires que réside, entre 1977 et 1985, la différence essentielle avec les tendances passées. On se souvient en effet que la période 1953-1977 a été marquée par une très forte augmentation de la part de cadres, supérieurs ou moyens, filles d'ouvriers (tableau 2). Puisque, de 1977 à 1985, le nombre de ces positions a beaucoup augmenté et qu'il en est allé de même pour la proportion de filles d'ouvriers, on aurait pu croire que ce mouvement allait se prolonger mais l'examen du tableau 8 oblige à se rendre à l'évidence: la démocratisation du recrute-

ment des femmes cadres et professions intermédiaires -entendue au sens restreint d'un recrutement plus fort dans la classe ouvrière- s'est interrompue entre 1977 et 1985.

Ainsi, certaines différences étonnent. Il n'en reste pas moins que, dans les grandes lignes, l'évolution récente de la mobilité sociale des femmes sur le marché du travail s'est accomplie dans la mouvance des tendances passées. En particulier, le fait que, dans nombre de catégories sociales, la part de femmes qui occupent la même position que leur père a décru a continué à transformer la mobilité observée. En 1985, dans toutes les catégories sauf celle des employés, demeurer dans la position paternelle n'est pas, pour les femmes, la situation la plus fréquente (tableau 7) et, au total, l'immobilité sociale a fortement décliné en huit ans: en 1977, 30,7% des Françaises de 35 à 59 ans qui avaient un emploi étaient classées dans la même catégorie que leur père, elles ne sont plus que 23,9% en 1985. Aussi, depuis le milieu du siècle, c'est d'un bouleversement qu'il s'agit. L'immobilité était le lot de près d'une femme active sur deux en 1953, elle concerne moins d'une femme sur quatre en 1985: en trente-deux ans, la proportion a été divisée par deux<sup>51</sup>. Mais, de même qu'entre 1953 et 1977, l'écart entre structure sociale des filles et structure sociale des pères s'est creusé au cours des années récentes: dans notre nouvelle nomenclature des positions sociales, 39,4% des femmes interrogées en 1977 devraient changer de catégorie pour que les marges de la table de mobilité deviennent identiques, 46,5% en 1985. La forte diminution de l'immobilité féminine par la profession de 1977 à 1985 provient-elle simplement de cet écart accru entre structures sociales des pères et des filles ou exprime-t-elle aussi une augmentation de la fluidité sociale, comme on a pu le montrer pour la période 1953-1977? A cette question il convient désormais de s'attaquer.

### 3. La tendance à la reproduction à l'identique a-t-elle continué à s'affaiblir?

Quand on compare, après application de l'algorithme de DEMING-STEPHAN, les destinées des femmes en 1985 à celles estimées à la même date en supposant que le lien entre milieu d'origine et position sociale n'a pas varié en huit ans, les écarts qui apparaissent sont souvent modestes et ceux plus

<sup>51</sup> - Le changement de nomenclature n'interdit pas ce rapprochement global entre 1953 et 1985. En effet, en 1977, 30,5% des femmes étaient immobiles selon l'ancienne nomenclature à huit positions sociales, 30,7% selon la nouvelle. Cette proximité des valeurs permet alors de raccorder les séries, au moins de manière approchée.

importants ne s'organisent pas en un ensemble cohérent (tableau 9).

Tableau 9 - Comparaison entre destinées féminines observées en 1985 et construites à cette date sous l'hypothèse que la fluidité sociale caractéristique de la table de 1977 s'est exactement prolongée

		Fille	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	Delta
1	Agriculteur exploitant	Observé	32	1	9	0	2	11	34	11	100	1 (13)
		Construit	31	1	9	0	2	11	35	11	100	
2	Ouvrier agricole	Observé	8	0	10	1	1	7	56	17	100	3 (10)
		Construit	9	1	10	0	2	7	55	16	100	
3	Artisan, commerçant	Observé	2	0	19	3	8	27	35	6	100	5 (14)
		Construit	2	0	20	2	7	24	38	7	100	
4	Chef d'entreprise, profession libérale	Observé	5	0	11	9	21	28	24	2	100	13 (13)
		Construit	0	0	5	15	22	34	23	1	100	
5	Cadre, profession intellectuelle supérieure (sauf prof. libérale)	Observé	0	0	5	5	27	38	22	3	100	5 (11)
		Construit	2	0	4	8	25	38	22	1	100	
6	Profession intermédiaire (sauf contremaître, agent de maîtrise)	Observé	1	0	6	3	13	35	36	6	100	12 (10)
		Construit	0	0	11	3	14	41	28	3	100	
7	Employé	Observé	1	0	12	1	7	26	47	6	100	5 (10)
		Construit	1	0	10	1	6	24	50	8	100	
8	Contremaître, agent de maîtrise, ouvrier (sauf ouvrier agricole)	Observé	2	0	9	1	3	19	50	16	100	2 (10)
		Construit	2	0	9	0	4	19	49	17	100	

Dans la dernière colonne du tableau, on a fait figurer, exprimées en pourcentages, la valeur de l'indice de dissimilarité entre destinées sociales observées et construites, puis, entre parenthèses, la valeur correspondante entre destinées en 1977 et 1985. On constate que, dans la plupart des catégories, l'élimination des différences de marges diminue nettement les écarts de destinée sociale et que la part liée à l'évolution de la fluidité sociale est faible.

Lecture: En 1985, 32% des filles d'agriculteurs exploitants occupaient cette position; elles auraient dû être 31% si la fluidité sociale était demeurée celle observée en 1977.

Certes, on remarque, dans toutes les catégories sociales sauf les agriculteurs exploitants et les cadres, que la part observée de femmes qui sont demeurées dans la position paternelle est plus faible que celle estimée, mais la différence peut être bien légère comme dans le cas des petits indépendants ou de la classe ouvrière. Si le régime de mobilité de 1977 s'était exactement prolongé, 24,9% des femmes auraient dû être classées en 1985 dans la même catégorie que leur père; c'est en fait le cas

de 23,9% et la différence est mince. Ainsi, de l'examen du tableau 9, on retire cette impression: la tendance manifeste et quasi systématique à "hériter" moins fréquemment de la position paternelle, qui était visible au cours de la période 1953-1977 et constituait le moteur essentiel de l'augmentation de la fluidité sociale, s'est estompée entre 1977 et 1985.

Une comparaison analogue menée du point de vue inverse du recrutement conduit également à penser que, pour les femmes présentes sur le marché du travail, la fluidité sociale a peu varié en huit ans<sup>52</sup>: les écarts importants entre recrutements observé et construit concernent les femmes ouvrières agricoles et celles qui sont chefs d'entreprise ou professions libérales, mais c'est précisément dans ces deux catégories que les femmes sont les moins nombreuses en 1985 comme en 1977 et que, de ce fait, les effectifs sont les plus incertains. En outre, on remarque que les proportions de femmes cadres ou professions intermédiaires issues de la classe ouvrière sont en 1985 un peu plus faibles que ce que laissait supposer le prolongement des tendances de 1977. Il faut ici souligner que ce fait contredit absolument l'évolution intervenue entre 1953 et 1977<sup>53</sup>.

L'estimation de modèles log-linéaires confirme nettement l'impression générale d'une faible variation des taux relatifs de mobilité entre 1977 et 1985 (tableau 10). Selon la méthode M2 et bien que l'effectif total soit important -plus de 9700 femmes-, l'hypothèse de constance de la fluidité sociale en huit ans est tout juste rejetée au risque 10% mais peut être acceptée si le risque de première espèce est fixé à 5%; on observe de plus que le modèle ne classe de manière erronée que moins de 2% des femmes. Lorsque la même hypothèse est éprouvée sur l'ensemble des femmes qui ont quitté leur milieu d'origine, on ne peut guère conclure à une évolution du réseau de distances entre catégories sociales car le résultat du test est identique au précédent. En outre, même si un examen attentif des estimations confirme que, pour les femmes présentes sur le marché du travail, le poids de l'immobilité a "un peu trop"

<sup>52</sup> - Afin de ne pas surcharger le corps du texte, on a reporté cette comparaison dans l'annexe du chapitre (tableau III-7).

<sup>53</sup> - En 1977, 5% des femmes cadres supérieurs et 12% des femmes cadres moyens auraient dû être issues de la classe ouvrière si la fluidité sociale était demeurée celle observée en 1953; or, les proportions réelles sont considérablement plus élevées, respectivement 18% et 30% .

diminué en huit ans<sup>54</sup>, il est impossible d'affirmer que la tendance à l'hérédité sociale -nette des différences de marges- s'est affaiblie entre 1977 et 1985 puisque la statistique de test est inférieure au nombre de degrés de liberté. Enfin, il faut souligner que, dès que la méthode M3 est employée, aucune des trois hypothèses d'invariance ne peut être réfutée.

Tableau 10 - Test, pour les femmes, de l'hypothèse d'invariance de la fluidité sociale entre générations en 1977 et 1985 (mobilité par la profession)<sup>55</sup>

Modèle	Degrés de liberté	L2	Test	Delta (%)	Indicateurs L2/N	(L2-dd1)/N
----- Méthode M2 -----						
Fluidité sociale constante	45	58,69	p < .10	1,8	0,0060	0,0014
Fluidité sociale constante (hors diagonale)	37	50,96	p < .10		0,0072	0,0020
Différence: Tendance constante à l'immobilité	8	7,73	p > .10			
----- Méthode M3 -----						
Fluidité sociale constante	45	55,44	p > .10	1,8	0,0061	0,0011
Fluidité sociale constante (hors diagonale)	37	48,16	p > .10		0,0073	0,0017
Différence: Tendance constante à l'immobilité	8	7,28	p > .10			

Ainsi, la conclusion est claire. Contrairement à la période 1953-1977, l'évolution de la mobilité intergénérationnelle des femmes sur le marché du travail de 1977 à 1985 ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de la fluidité sociale et en particulier l'affaiblissement de la tendance à la reproduction à l'identique a nettement marqué le pas. Ceci doit-il surprendre? On peut soutenir que les inégalités entre classes sociales qui gouvernent les chances de mobilité n'évoluent que lentement et qu'une période de huit ans est trop brève pour déceler une variation du lien entre milieu d'origine et position occupée. Si tel est le cas, le fait qu'on ne puisse conclure à une réduction significative de la propension à l'hérédité sociale entre 1977 et 1985 ne devrait pas être interprété comme une rupture de tendance, mais il faudrait y voir la simple conséquence de la proximité temporelle des deux enquêtes et des générations de femmes étudiées. Ce n'est pourtant pas la thèse que nous défendrons. En effet, lorsqu'on remonte quelques

<sup>54</sup> - En fait, l'écart entre estimation et "réalité" est ici très faible: selon les méthodes M2 et M3, 0,9% seulement dans la diminution globale de l'immobilité féminine de 1977 à 1985 (6,8%) ne peut être attribué à l'évolution des structures sociales des filles et des pères.

<sup>55</sup> - En 1977 et 1985, selon la méthode d'ajustement M2, les effectifs des tables sont respectivement 4558 et 5178. Avec la méthode M3, ils valent, à chaque date, 4558. Pour le modèle de constance de la fluidité sociale hors diagonale, N représente l'effectif total des femmes mobiles.

années en arrière pour procéder à une étude analogue entre 1970 et 1977 -soit sur une période de sept ans-, on observe une variation significative de la fluidité sociale qui se loge surtout dans l'affaiblissement de la tendance à l'immobilité, nette des différences de marges<sup>56</sup>. Les résultats précédents sont donc confirmés. Pour les femmes présentes sur le marché du travail, la force du lien qui unit milieu d'origine et position sociale a décliné du milieu du siècle à la fin de la décennie soixante-dix, mais ce mouvement s'est interrompu -ou, au moins, s'est très fortement ralenti- dans les années qui ont suivi et, de nouveau, on peut rapprocher cette conclusion de l'évolution de la mobilité masculine entre 1977 et 1985. Celle-ci n'a pas été étudiée de manière très approfondie mais GOLLAC et LAULHE (1987) ont présenté néanmoins un résultat. Utilisant également l'algorithme de DEMING-STEPHAN pour doter la table de mobilité de 1977 des marges observées en 1985, ils éliminent ainsi l'effet de l'évolution de la structure sociale dans la comparaison à huit ans d'intervalle et constatent alors que les destinées masculines n'ont guère changé de 1977 à 1985<sup>57</sup>. Ainsi, pour les hommes et les femmes, le régime de mobilité par la profession est resté à peu près stable dans la première moitié des années quatre-vingt.

### III. CONCLUSION

Dans ce chapitre, on a conduit un examen attentif des transformations de la mobilité maritale des femmes entre 1953 et 1977 et de celles de la mobilité féminine entre générations, sur le marché du travail, de 1953 à 1985. Voici la conclusion

<sup>56</sup> - L'étude est réalisée dans l'ancienne nomenclature à huit positions sociales et après avoir ramené chaque table de mobilité à un même effectif total (3561). Même si cette méthode M3 a trop tendance à accepter l'hypothèse mise à l'épreuve, on obtient:

- pour le modèle de fluidité sociale constante entre 1970 et 1977,  $L2 = 65,09$  (46 ddl,  $p < .05$ );
- pour le modèle de fluidité sociale constante (hors diagonale),  $L2 = 47,23$  (38 ddl,  $p > .10$ );
- pour le test d'une tendance constante à l'immobilité,  $L2 = 17,86$  ( 8 ddl,  $p < .05$ ).

En outre, on remarque que l'affaiblissement de la tendance à l'hérédité sociale concerne toutes les catégories sauf les cadres supérieurs. Dans la diminution globale de l'immobilité féminine entre 1970 et 1977 (5,7%), il rend compte de 1,7%, soit de nouveau un peu plus d'un quart. Enfin, on remarque, parmi les femmes cadres supérieurs ou moyens, que la part de celles qui ont grandi dans la classe ouvrière a augmenté davantage en sept ans que ce qu'imposait la constance de la fluidité sociale entre 1970 et 1977.

<sup>57</sup> - L'analyse de GOLLAC et LAULHE porte sur les hommes français de naissance âgés de 40 à 59 ans, actifs ou anciens actifs. Le tableau qu'ils publient est analogue à notre tableau 9 mais utilise la nomenclature des PCS à un chiffre. En dépit de ce fait, certaines convergences apparaissent: par exemple, la tendance à demeurer dans la catégorie paternelle s'est un peu accentuée en huit ans pour les fils et filles de cadres, elle a décliné pour les enfants de professions intermédiaires qui rejoignent plus souvent les catégories ouvrières.

GOLLAC M., LAULHE P., 1987. - "La transmission du statut social. L'échelle et le fossé", Economie et statistique, 199-200, pp. 85-93. Il s'agit de l'encadré de la page 89.

essentielle: il n'existe pas en France de différences marquées dans l'évolution de la mobilité sociale des femmes et des hommes depuis le milieu du siècle et les changements qui ont affecté la mobilité féminine confortent, beaucoup plus qu'ils ne contredisent, les tendances temporelles du système de stratification sociale mises au jour en étudiant la mobilité masculine.

C'est tout d'abord le cas du point de vue des taux absolus de mobilité. Sur le marché du travail ou celui du mariage, les destinées sociales des femmes ont fortement évolué en vingt-cinq ou trente ans. En particulier, l'immobilité -c'est-à-dire la proportion de femmes qui, du fait de leur profession ou de celle de leur époux, sont demeurées dans la catégorie paternelle- a beaucoup décliné. Prenons l'exemple de la mobilité sur le marché du travail. Les femmes dont on connaît la catégorie d'emploi en 1953 sont nées entre 1894 et 1923; elles ont achevé leurs études entre 1906 et 1943 et c'est à ce moment que l'on repère la position sociale de leur père. La table de mobilité décrit donc le lien qui, pour les femmes actives, unissait origine et position occupée au cours de ces décennies (de 1906-1943 à 1953): près d'une sur deux avait conservé la position sociale de son père. D'un autre côté, pour les Françaises de 35 à 59 ans qui avaient un emploi en 1985, la catégorie paternelle est connue entre 1940 et 1972 environ, selon l'âge de fin d'études de la fille. La table décrit alors la liaison entre milieu d'origine et position occupée entre 1940-1972 et 1985: c'est ici moins d'une femme sur quatre qui, du fait de sa profession, est demeurée dans la catégorie paternelle. Ainsi, en une trentaine d'années, le poids de l'immobilité s'est réduit de moitié. Sans doute la similitude d'évolution des destinées féminines et masculines, pour l'immobilité notamment, n'est-elle guère étonnante. Elle provient de l'empreinte laissée sur la mobilité observée par l'évolution économique et sociale considérable qu'a connue la France depuis quelques décennies, mais la "circulation" qui en a résulté a sans doute contribué à établir l'impression générale, maintes fois évoquée, d'une dilution progressive des classes sociales<sup>58</sup>.

Du point de vue de la fluidité sociale, c'est-à-dire du degré d'association statistique entre milieu d'origine et position occupée, l'évolution temporelle est néanmoins beaucoup plus modeste mais, de nouveau, on observe une forte similitude

<sup>58</sup> - Voir notamment pour une discussion de ce point:

LAUTMAN J., 1980. - "Où sont les classes d'antan?" dans MENDRAS H. (éd.), *La sagesse et le désordre*. France 1980, Paris, Gallimard, pp. 81-99.



entre les deux formes de mobilité féminine et la mobilité masculine<sup>59</sup>. Pour deux raisons, cette ressemblance n'était pas a priori évidente. D'une part, comme l'indique GIROD<sup>60</sup>, "l'explication de la mobilité maritale doit partir de la régulation informelle de relations sociales d'ordre personnel et non de l'organisation du marché du travail". D'autre part, on ne pouvait être sûr, avant de mener l'analyse, que les transformations et la forte croissance du travail féminin depuis le milieu des années soixante ne s'étaient pas accompagnées de modifications spécifiques dans la relation entre origine et position sociales des femmes actives<sup>61</sup>. Or, du milieu du siècle à la fin des années soixante-dix, on a pu mettre en évidence, pour les deux formes de mobilité féminine, une certaine augmentation de la fluidité sociale qui résulte d'une moindre propension à l'immobilité dans toutes les catégories sociales sauf, pour l'essentiel, parmi les agriculteurs exploitants.

Il faut souligner ici à quel point ce résultat conforte vigoureusement celui obtenu par Claude THELOT à partir de l'étude de la mobilité masculine entre 1953 et 1977. Si l'on ne peut accepter tout à fait l'hypothèse d'une même évolution de la fluidité sociale pour la mobilité des hommes et celle des femmes par la profession ou le mariage, ce n'est pas en effet parce que la réduction de la propension à l'hérédité sociale a eu une ampleur très différente d'une forme de mobilité à une autre, mais c'est parce que, entre celles-ci, les régimes de mobilité différaient beaucoup plus nettement dans les années cinquante que vingt-cinq ans plus tard, du fait notamment d'une très forte distance sociale entre classe ouvrière et catégories de cadres, pour les femmes qui avaient un emploi. La moindre propension à l'immobilité signifie-t-elle alors que la rigidité de la stratification sociale a légèrement décliné en France? On doit ici faire preuve de prudence car les comparaisons temporelles que l'on a effectuées supposent que le contenu et les positions relatives des catégories les unes par rapport aux autres n'ont pas évolué dans le temps. Cette question a déjà été évoquée dans le chapitre 2 et, compte tenu de la longueur

<sup>59</sup> - Parmi les rares études qui portent, en totalité ou en partie, sur l'évolution temporelle de la mobilité sociale des femmes par la profession, on peut relever, aux Etats-Unis, celle de Michael HOUT (1988, op.cit.). Utilisant un modèle qui mesure le degré d'association entre origine et position sociales au moyen d'un seul paramètre, l'auteur met en évidence, du point de vue de cette association, une réduction de 1972-1975 à 1982-1985 dont l'intensité est presque analogue pour les hommes et les femmes.

<sup>60</sup> - GIROD R., 1977. - *Inégalité-Inégalités. Analyse de la mobilité sociale*, Paris, Presses Universitaires de France. La citation figure en page 81.

<sup>61</sup> - Rappelons ici que le nombre de Françaises de 35 à 59 ans qui exercent un emploi s'est accru d'un million environ entre 1970 et 1985; une partie de cette augmentation s'explique cependant par les facteurs démographiques.

de la période étudiée -vingt-quatre ans-, là réside sans doute le point délicat de l'analyse. Cependant, en écartant les données de 1953 pour ne prendre en compte que les Françaises de 35 à 59 ans qui avaient un emploi en 1970 et celles qui atteignaient cette tranche d'âge sept ans plus tard, une évolution de la fluidité sociale est de nouveau apparue. Il semble alors que les glissements catégoriels en vingt-cinq ans et "l'inflation du vocabulaire" dans la dénomination des professions ne suffisent pas à expliquer la tendance plus faible à l'immobilité sociale. Enfin, puisqu'on a pu mettre au jour dans le chapitre 1 une moindre propension à l'homogamie socio-professionnelle, de 1962 à 1982, au sein des couples formés de deux conjoints actifs, ce sont quatre analyses indépendantes, entretenant toutes un rapport étroit avec l'étude de la stratification sociale, qui tendent à montrer que la rigidité de la société française a diminué au cours des "Trente glorieuses"<sup>62</sup>.

On découvre alors avec étonnement, en rapprochant les données de 1977 et 1985 pour les Françaises de 35 à 59 ans qui avaient un emploi, que le mouvement d'augmentation de la fluidité sociale paraît très affaibli sinon interrompu. Bien qu'il ne nous ait pas été possible de procéder à une comparaison approfondie avec la mobilité masculine, l'évolution observée pour les hommes semble également modeste en huit ans. Comment expliquer ce résultat? Beaucoup plus que les femmes interrogées en 1977, celles qui ont été observées en 1985 ont subi le ralentissement de l'activité économique qui a frappé la France depuis 1974. La crise a pu affecter les possibilités de promotion professionnelle en cours de carrière. En situation de rareté de l'emploi, elle a pu aussi renforcer le rôle du milieu d'origine dans l'allocation des statuts sociaux. Bien sûr, il ne s'agit que d'hypothèses et d'autres peuvent être formulées, notamment la suivante. A partir d'une vaste enquête rétrospective dans les établissements de l'agglomération d'Orléans, Antoine PROST a bien mis en évidence l'augmentation du recrutement populaire dans les classes de l'enseignement secondaire,

---

<sup>62</sup> - Il s'agit de l'analyse de l'association statistique -nette des effets marginaux- entre origine et position sociales pour les hommes, les femmes actives, les femmes mariées et entre positions sociales des conjoints au sein des couples formés de deux actifs. Le fait qu'une diminution "pure" de l'homogamie apparaisse dans le lien entre milieu d'origine de la femme et position sociale de son époux mais aussi dans celui qui unit les positions propres des conjoints atténue quelque peu une remarque récente de Jean KELLERHALS et Louis ROUSSEL: "Mais il est difficile de décider si ce déclin correspond à une véritable atténuation de l'homogamie ou à un simple changement des critères de celle-ci. Le métier du père ou la religion de baptême, par exemple, n'ont probablement plus la même signification aujourd'hui qu'en 1950, et il n'est dès lors pas étonnant que leur poids dans la question de l'homogamie soit moindre." (p. 29).

KELLERHALS J., ROUSSEL L., 1987. - "Les sociologues face aux mutations de la famille: quelques tendances des recherches 1965-1985. Présentation", *Année sociologique*, vol. Sociologie de la famille (1965-1985), 37, pp. 15-43.

de l'immédiat après-guerre au début des années soixante<sup>63</sup>. Il a aussi clairement montré qu'en instituant la diversification des filières, les réformes scolaires de 1959, 1963 et 1965 ont eu pour conséquence d'interrompre et de faire régresser le procès de démocratisation. Les femmes âgées de 35 à 59 ans en 1977 ont achevé leurs études entre 1930 et 1963 et bon nombre d'entre elles ont pu profiter du mouvement de démocratisation. Par contre, celles nées entre 1943 et 1950 étaient trop jeunes en 1977 pour figurer dans notre table de mobilité mais ce n'est plus le cas en 1985; or, elles ont terminé leurs études entre 1957 et 1972 environ et une partie d'entre elles étaient dans l'enseignement secondaire ou ne l'avaient pas encore atteint au moment de la mise en oeuvre de la réforme BERTHOIN (1959). Se pourrait-il alors qu'on saisisse, dans la stabilité de la fluidité sociale au cours des années récentes, les premières suites des effets malheureux des réformes scolaires? Rien ne permet de l'affirmer; en particulier, on peut douter de l'existence d'un effet aussi immédiat. Enfin, les données dont nous disposons actuellement ne nous permettent malheureusement pas de distinguer effet de moment et effet de cohorte. Dans le cadre de cette thèse, c'est donc à regret qu'il faut abandonner en chemin la recherche d'une explication satisfaisante pour l'interruption d'augmentation de la fluidité sociale, parmi les femmes qui exercent une activité professionnelle<sup>64</sup>.

Concluons ce chapitre par une dernière réflexion. En 1927, Pitirim SOROKIN, pionnier de l'étude de la mobilité sociale, émettait un doute quant à la possibilité de discerner une tendance séculaire dans l'évolution de la mobilité au sein d'une société<sup>65</sup>. Au cours des dernières décennies, cette question a souvent été évoquée par les sociologues. Par exemple, GANZEBOOM, LUIJKX et TREIMAN (1988) énoncent l'hypothèse d'une augmentation de la fluidité sociale liée au développement économique depuis le milieu du vingtième siècle et la testent avec

<sup>63</sup> - Le mouvement a en fait débuté avant la Seconde Guerre mondiale: selon les données présentées par Alain GIRARD, on comptait, parmi les élèves de 6<sup>e</sup> des lycées classiques et modernes, 2,7% d'enfants d'ouvriers de l'industrie en 1936-1937, 8,3% en 1942-1943 et 12,4% en 1946-1947. Puisque la démocratisation a affecté les cohortes de femmes (et d'hommes) observées en 1970 et 1977 beaucoup plus que celle étudiée en 1953, là réside peut-être un élément explicatif de l'augmentation de la fluidité sociale au cours de cette période.

GIRARD A., 1962. - "L'origine sociale des élèves des classes de 6<sup>e</sup>", Population, repris dans "Population" et l'enseignement, 1970, INED, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 32-45.

PROST A., 1986. - L'enseignement s'est-il démocratisé?, Paris, Presses Universitaires de France.

<sup>64</sup> - Nous nous proposons néanmoins de reprendre cette question dans une recherche ultérieure.

<sup>65</sup> - "In the field of vertical mobility (...) there seems to be no definite perpetual trend towards either an increase or a decrease of the intensiveness and generality of mobility. This is proposed as valid for the history of a country, for that of a large social body, and, finally, for the history of mankind." (p. 152).

SOROKIN P.A., 1927. - Social mobility, New York, Harper & Brothers.

succès sur un ensemble de dix-neuf pays<sup>66</sup>. D'autres sociologues expriment néanmoins un point de vue plus réservé. Ainsi, selon KURZ et MULLER(1987)<sup>67</sup>, on a observé dans plusieurs sociétés qu'une augmentation des taux absolus de mobilité accompagnait l'industrialisation mais que cette dernière ne semblait pas affecter systématiquement les taux relatifs. C'est, semble-t-il, ce schéma qui résume le mieux l'évolution de la mobilité des femmes en France: forte croissance de la mobilité observée de 1953 à 1985, mais absence de tendance régulière à l'augmentation de la fluidité sociale.

---

<sup>66</sup> - GANZEBOOM H.B.G., LUIJKX R., TREIMAN D.J., 1988. - "Intergenerational class mobility in comparative perspective", communication au congrès de l'Association Américaine de Sociologie, Atlanta, 86 p.

<sup>67</sup> - KURZ, MULLER, 1987, op.cit., pp. 426-427.



DECRIRE LE RESEAU DE DISTANCES  
ENTRE CATEGORIES SOCIALES: APPROCHES FRANCAISE ET  
ANGLO-SAXONNE APPLIQUEES A LA MOBILITE FEMININE  
PAR LA PROFESSION EN 1985

Depuis le début de cette première partie, on a maintenu, dans l'analyse de la mobilité sociale des femmes, une stricte distinction conceptuelle entre taux absolus et taux relatifs de mobilité, ou encore, pour l'exprimer différemment, entre mobilité observée et fluidité sociale telle que cette dernière apparaît dans le lien entre milieu d'origine et position occupée. Il était possible de décrire la mobilité observée en adoptant la perspective de la destinée, celle du recrutement et en évaluant la proportion de femmes qui sont demeurées dans la même catégorie que leur père. En ce qui concerne la fluidité sociale, nous avons mis en évidence, dans les années récentes, une forte similitude entre mobilité féminine et mobilité masculine sur le marché du travail et avons aussi montré que, depuis le milieu du siècle, l'évolution temporelle de la fluidité sociale entre générations a été très largement semblable pour les femmes et les hommes.

Si la perspective comparative adoptée dans les chapitres 2 et 3 pour étudier la fluidité sociale a été à l'évidence féconde, elle n'a pas pour autant proposé une description de la relation -ou, en termes plus précis, de l'association statistique- qui unit la position sociale d'une femme à celle de son père. C'est donc l'objet de ce chapitre que de s'atteler à cette tâche, à propos de la mobilité des femmes sur le marché du travail en 1985. Deux raisons conduisent en effet à choisir ces données déjà utilisées dans le chapitre 3. Ce sont les plus récentes dont on dispose aujourd'hui en France. En outre, on a mis au jour, dans les pages précédentes, une quasi-constance de la fluidité sociale de 1977 à 1985; les conclusions de l'ana-

lyse pourront donc être étendues aux dernières années de la décennie soixante-dix. Aussi l'étude portera-t-elle sur les Françaises de 35 à 59 ans qui avaient un emploi en 1985; elles sont 5178 dans l'échantillon d'enquête qui représentent environ 4404000 femmes. Afin de décrire la structure du lien entre positions sociales de la fille et de son père, diverses méthodes peuvent être mises à contribution. On en utilisera trois, tirées des ressources de la statistique mathématique française et américaine. Appliquées aux mêmes données, ces méthodes se complèteront et s'enrichiront mutuellement.

## I. REPRESENTATION FACTORIELLE

### DE LA STRUCTURE DE LA MOBILITE FEMININE

---

Soumettre la table de mobilité féminine par la profession à l'analyse factorielle des correspondances, telle est la première manière de faire apparaître les mailles du filet qui unit les positions sociales des deux générations sur le marché du travail. D'origine française, cette méthode est désormais bien connue<sup>1</sup>. Lorsqu'elle est appliquée à un tableau de contingence, elle trouve ses racines dans le modèle d'indépendance statistique entre les variables croisées et rend visible la structure des écarts des observations à cette hypothèse. Voici donc une caractéristique importante: puisque position sociale du père et position sociale propre de la fille forment les variables mises en jeu, le modèle sous-jacent n'est autre que celui de mobilité parfaite et la méthode mettra au jour, sans hypothèses a priori, les dimensions selon lesquelles la position d'une femme dans la structure socio-professionnelle n'est pas indépendante de son milieu d'origine.

A cette fin, l'analyse factorielle des correspondances a pour principe de décomposer la matrice des écarts à l'indépendance en une somme de tableaux de rang un (ou facteurs) conçus comme suit. Le premier forme "la meilleure"

---

<sup>1</sup> - Dans son esprit, la brève présentation qui suit emprunte fortement aux ouvrages très éclairants de Philippe CIBOIS (1980, 1983, 1984). Pour une exposition différente de l'analyse factorielle des correspondances, par le père de la méthode, on peut consulter notamment BENZECRI et BENZECRI (1980).

BENZECRI J.P., BENZECRI F., 1980. - Analyse des correspondances & classification. Exposé élémentaire, 2<sup>e</sup> éd. 1984, Paris, Dunod.

CIBOIS P., 1980. - La représentation factorielle des tableaux croisés et des données d'enquête: étude de méthodologie sociologique, thèse de Doctorat de Troisième Cycle, Paris, Université René Descartes.

CIBOIS P., 1983. - L'analyse factorielle, Paris, Presses Universitaires de France.

CIBOIS P., 1984. - L'analyse des données en sociologie, 2<sup>e</sup> éd. 1990, Paris, Presses Universitaires de France.

approximation de la matrice des écarts en un sens précis -celui de la contribution au khi-deux total du tableau analysé-, le second apporte "le meilleur" complément possible à cette première approximation, etc. Ce deuxième aspect signifie donc que l'information contenue dans la table de mobilité -ou, plus précisément, dans la manière dont elle s'écarte de l'hypothèse de mobilité parfaite- sera extraite selon un ordre hiérarchique: apparaîtront en premier lieu les dimensions essentielles qui structurent le lien entre origine et position sociales des femmes. En outre, les tableaux qui, par approximations successives, permettent de reconstituer la matrice des écarts à l'indépendance ont pour particularité d'être de rang un, c'est-à-dire peuvent être obtenus par simple multiplication d'un vecteur-colonne (associé aux diverses positions sociales des pères) et d'un vecteur-ligne (associé aux positions des filles). Ainsi, chaque tableau (ou facteur) pourra être figuré par un axe sur lequel s'ordonneront les différentes catégories sociales dans les deux générations et sera interprété à partir de l'opposition qu'il manifeste. La représentation simultanée de deux axes sur un même graphique rendra alors plus visible la structure de la table de mobilité. Ce sera notamment le cas du plan des deux premiers facteurs qui fournira la meilleure représentation plane de l'association statistique entre milieu d'origine et position sociale.

Concluons ces questions de méthode par deux remarques importantes. Soumettre la table de mobilité féminine par la profession à l'analyse des correspondances présente l'intérêt d'employer une méthode déjà utilisée sur des tableaux français de même nature. Cela a en effet été le cas de la mobilité sociale des hommes (DARBEL, 1975), de celle des femmes par le mariage (DESROSIERES, 1978)<sup>2</sup> et l'on complétera ainsi la trilogie. En outre, puisque la puissance de l'analyse des correspondances réside dans sa capacité à décrire de vastes tableaux de données, les positions sociales du père et de la fille seront appréhendées dans la nomenclature des PCS à 32 postes d'actifs. Seul moment de l'ouvrage où l'on s'autorisera à entrer dans un si grand détail, on tentera donc ici d'approcher le plus pos-

<sup>2</sup> - DARBEL A., 1975. - "L'évolution récente de la mobilité sociale", Economie et statistique, 71, pp. 3-22. Voir les pages 13 à 17. L'analyse est effectuée sur les données de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970 et porte sur les hommes actifs âgés de moins de 52 ans à cette date. Elle utilise le code des CSP à deux chiffres, après exclusion de trois catégories d'importance mineure (patrons pêcheurs, marins et pêcheurs, mineurs).

DESROSIERES A., 1978. - "Marché matrimonial et structure des classes sociales", Actes de la recherche en sciences sociales, 20-21, pp. 97-107. L'étude est effectuée sur le tableau de l'Etat Civil qui croise, pour les mariages conclus en 1974, CSP du père de la femme et CSP de l'époux déclarées au moment de l'union. Outre les trois précédentes, sont également exclues de l'analyse les catégories suivantes: clergé, apprentis ouvriers, femmes de ménage, gens de maison, salariés agricoles et agriculteurs exploitants.



sible la complexité de la structure sociale<sup>3</sup>. Ainsi, dans les représentations graphiques qui figurent ci-après, P11 correspondra à la projection du profil de la ligne codée 11 sur le plan formé par les deux facteurs considérés, c'est-à-dire à la projection de la destinée des filles d'agriculteurs sur petite exploitation. De manière analogue, f11 représentera la projection du recrutement des femmes agricultrices sur petite exploitation (colonne de la table de mobilité). Il en ira de même pour les autres origines et positions sociales identifiées à l'aide du code usuel des PCS<sup>4</sup>:

* 11 - Agriculteurs sur petite exploitation	(Pères: 629 - filles: 126)
12 - Agriculteurs sur moyenne exploitation	(Pères: 237 - filles: 111)
13 - Agriculteurs sur grande exploitation	(Pères: 176 - filles: 96)
* 21 - Artisans	(Pères: 411 - filles: 143)
22 - Commerçants et assimilés	(Pères: 265 - filles: 211)
23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	(Pères: 89 - filles: 32)
* 31 - Professions libérales	(Pères: 80 - filles: 104)
33 - Cadres de la fonction publique	(Pères: 146 - filles: 91)
34 - Professeurs, professions scientifiques	(Pères: 46 - filles: 272)
35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles	(Pères: 17 - filles: 68)
37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	(Pères: 104 - filles: 187)
38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	(Pères: 92 - filles: 20)
* 42 - Instituteurs et assimilés	(Pères: 93 - filles: 461)
43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social	(Pères: 25 - filles: 279)
44 - Clergé, religieux	(Pères: 3)
45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	(Pères: 92 - filles: 166)
46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	(Pères: 158 - filles: 323)
47 - Techniciens	(Pères: 58 - filles: 54)
48 - Contremaîtres, agents de maîtrise	(Pères: 176 - filles: 40)
* 52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique	(Pères: 119 - filles: 736)
53 - Policiers et militaires	(Pères: 131 - filles: 13)
54 - Employés administratifs d'entreprise	(Pères: 171 - filles: 618)
55 - Employés de commerce	(Pères: 15 - filles: 201)
56 - Personnels des services directs aux particuliers	(Pères: 22 - filles: 295)
* 62 - Ouvriers qualifiés de type industriel	(Pères: 428 - filles: 94)
63 - Ouvriers qualifiés de type artisanal	(Pères: 338 - filles: 46)
64 - Chauffeurs	(Pères: 128 - filles: 8)
65 - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	(Pères: 121 - filles: 10)
67 - Ouvriers non qualifiés de type industriel	(Pères: 522 - filles: 273)
68 - Ouvriers non qualifiés de type artisanal	(Pères: 69 - filles: 79)
69 - Ouvriers agricoles	(Pères: 217 - filles: 21)

<sup>3</sup> - En réalité, le tableau analysé comporte 31 lignes et 30 colonnes car d'une part, le poste 81 (chômeurs n'ayant jamais travaillé) est sans objet compte tenu du champ retenu, et d'autre part, le poste 44 (clergé, religieux) n'est pas représenté parmi les filles. Bien sûr, l'analyse porte sur le tableau des effectifs extrapolés (N = 4403976) - et non sur celui des effectifs enquêtés (N = 5178) - du fait de la stratification de l'échantillon. Une description précise de la population active avec la nomenclature détaillée des PCS figure dans: GOLLAC M., SEYS B., 1984. - "Les Professions et Catégories Socioprofessionnelles: premiers croquis", *Economie et statistique*, 171-172, pp. 79-134.

SEYS B., 1987. - "Les groupes socioprofessionnels de 1962 à 1985" dans INSEE, *Données sociales*, Paris, INSEE, pp. 37-72.

<sup>4</sup> - On a fait figurer pour chaque catégorie socio-professionnelle le nombre de pères qui y appartiennent, puis le nombre de filles. Ceci permettra de distinguer dans les représentations graphiques les points dont la position est incertaine, du fait de la faiblesse des effectifs réels. C'est notamment le cas de P44, f53, f64 et f65.

## 1. Dimensions essentielles de la mobilité entre générations

---

Quelles proximités et distances entre catégories sociales révèle l'analyse des correspondances? Dans les représentations graphiques qui en sont issues, les points relatifs à deux positions paternelles seront proches si les filles des hommes appartenant à ces catégories ont des destinées sociales voisines. De même, la proximité des points représentatifs de deux positions féminines marquera la similitude du recrutement social de ces femmes. Enfin, les graphes donneront à lire des attractions entre position paternelle et position de la fille qui traduiront un écart positif à l'hypothèse de mobilité parfaite dans la cellule correspondante du tableau de mobilité<sup>5</sup>.

A lui seul, le premier plan factoriel restitue 57,0% de l'information contenue dans la table de mobilité sociale féminine (figure 1): le premier facteur rend compte de 36,4% de l'inertie totale du nuage de points, c'est le cas de 20,6% avec le deuxième. Ces valeurs sont proches de celles obtenues par Alain DARBEL à propos de la mobilité masculine et l'aspect général des plans principaux présente également une similitude remarquable<sup>6</sup>. Voici donc, s'il en était besoin, une nouvelle confirmation de l'identité de structure entre mobilité masculine et mobilité féminine sur le marché du travail.

Spécificité de la destinée des filles d'agriculteurs, recrutement social très fermé des agricultrices, existence d'un large fossé entre le monde paysan et les autres catégories sociales, autant d'aspects mis en lumière par le premier axe factoriel. Voilà qui n'étonne guère. Le fait que la quasi-totalité des agricultrices ont grandi dans ce milieu a bien montré précédemment qu'il fallait transformer le vieil adage et constater que "telle fille, tel père". On ne peut alors être surpris que le très fort écart à la mobilité parfaite qui en résulte soit le premier à jaillir de l'analyse statistique. Le premier axe

---

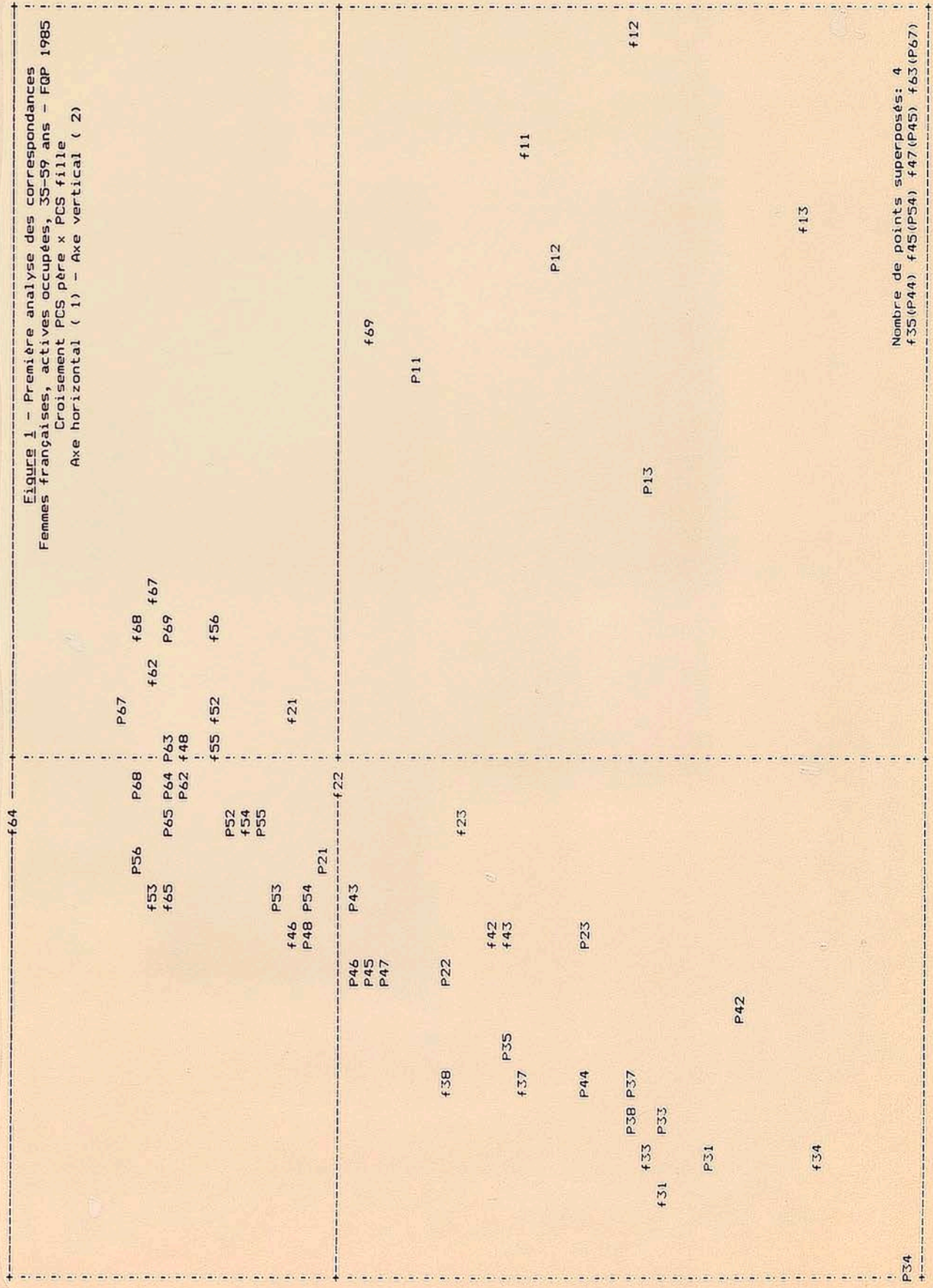
<sup>5</sup> - Si on trace, à partir de l'origine des axes, les deux vecteurs qui joignent un point-ligne (position du père) et un point-colonne (position de la fille), l'attraction -ou conjonction- apparaîtra sous la forme d'un angle aigu et l'écart positif à l'indépendance sera d'autant plus fort que l'angle sera faible et la longueur des vecteurs importante. A l'inverse, un angle obtus représentera une situation de répulsion -ou d'opposition- (écart négatif à l'indépendance). Enfin, l'absence d'écart à la mobilité parfaite correspondra à la quadrature (angle égal à l'angle droit). Voir sur ces points CIBOIS(1983, op.cit., pp. 16-19).

<sup>6</sup> - DARBEL(1975, op.cit., pp. 13-17) a obtenu des pourcentages de variance expliquée égaux à 39,9% pour le premier axe et 21,1% pour le deuxième. La représentation sur le premier plan factoriel est donc légèrement meilleure que la nôtre (61,0% contre 57,0%), mais DARBEL utilisait le code des CSP (et non celui des PCS) et son analyse mettait en jeu 26 catégories socio-professionnelles (contre 30 ou 31 pour la nôtre).

factoriel est en effet déterminé par les pères et filles agriculteurs, sur petite et moyenne exploitations surtout. Ils s'opposent aux catégories sociales restantes, notamment aux cadres et professions intellectuelles supérieures car ces pères n'ont pas de filles agricultrices et rares sont les femmes cadres à être nées dans la paysannerie. Au sud-est du graphique figurent donc les six points représentatifs des agriculteurs, pères et filles. S'y ajoutent les ouvrières agricoles dont bon nombre sont filles de petits exploitants. Les conjonctions entre les points relatifs aux pères et ceux qui concernent les filles manifestent ainsi, par-delà l'exode rural, la propension des filles de paysans à demeurer dans l'agriculture mais il faut souligner que les attractions les plus fortes sont celles qui mettent en jeu une même taille d'exploitation. Qu'elles aient hérité de la ferme paternelle ou que, devant la quitter, elles en aient rejoint une autre à la suite d'un mariage, les agricultrices travaillent souvent sur une exploitation de même importance que celle où elles sont nées<sup>7</sup>. Enfin, si le fossé est grand entre monde paysan et autres catégories sociales, toutes ces dernières n'en sont pas à égale distance. Parce qu'elles se disposent en un nuage de points de forme oblongue et d'orientation générale sud-ouest/nord-est, c'est la classe ouvrière qui en est la moins éloignée. En particulier, les ouvrières non qualifiées (f67 et f68) sont, plus souvent que les autres femmes, filles d'un ouvrier agricole ou d'un petit exploitant, c'est aussi le cas des femmes personnels des services directs aux particuliers (f56)<sup>8</sup>. Constatant que les coordonnées sur l'axe étaient liées à un indice de spécificité de chaque catégorie socio-professionnelle dans les communes urbaines, DARBEL voyait dans ce premier facteur "l'orientation générale de la mobilité sociale, où l'on peut reconnaître l'exode agricole -et corrélativement le développement industriel et urbain- et, enfin, l'orientation générale de la mobilité géographique (elle-même liée à ce développement)". Cette interprétation peut sans doute être retenue ici: pour les catégories paysannes, les points-filles sont situés à droite des points-pères car les agricultrices sont beaucoup plus souvent nées dans ce milieu que les filles d'exploitants n'y sont demeurées.

<sup>7</sup> - Le retour au tableau détaillé confirme nettement ce point. Parmi les Françaises actives occupées de 35 à 59 ans en 1985, 16% des filles de petits agriculteurs sont agricultrices sur une petite exploitation, 10% sur une moyenne, 4% sur une grande. De même, 22% des filles de moyens agriculteurs travaillent sur une exploitation de taille moyenne, 11% sur une grande, 6% sur une petite. Enfin, 22% des filles de gros agriculteurs sont agricultrices sur une grande exploitation, 5% sur une petite, 4% sur une moyenne. Rappelons que, dans la nomenclature des PCS, la séparation des agriculteurs en trois catégories prend en compte à la fois la superficie de l'exploitation et son orientation principale.

<sup>8</sup> - On confirme donc ici ce qui était relevé dans le chapitre 2 à partir d'enquêtes antérieures.



Nombre de points superposés: 4  
 f35 (P44) f45 (P54) f47 (P45) f63 (P67)

Si l'on écarte momentanément les agriculteurs, pères et filles, c'est l'échelle sociale qui surgit sur le deuxième axe de l'analyse. Dans les deux générations, ce facteur est en effet déterminé par l'opposition entre le groupe des cadres, professions intellectuelles supérieures et la classe ouvrière, à laquelle s'ajoutent, parmi les filles, les employées. Aussi figurent au bas du graphique les pères qui, du fait de leur position sociale et dans les générations étudiées, ont pu doter leurs filles des meilleurs atouts sur le marché du travail. C'est en premier lieu le cas des professeurs et professions scientifiques (P34): 53% des femmes dont le père appartenait à cette catégorie sont classées cadres ou professions intellectuelles supérieures, 9% seulement sont employées ou ouvrières. Il en va de même pour les filles de professions libérales (P31) -38% sont cadres, 24% employées ou ouvrières- ou pour les femmes dont le père était classé dans la PCS 42 "instituteurs et assimilés" -26% sont cadres, 20% employées ou ouvrières-. A l'opposé, les pères qui appartenaient aux fractions les moins qualifiées de la classe ouvrière ou qui étaient ouvriers agricoles n'ont pu assurer à leurs filles une bonne situation sur le marché: par exemple, parmi les filles d'ouvriers non qualifiés de type industriel (P67) qui avaient un emploi en 1985, 73% étaient à 35-59 ans employées ou ouvrières, moins de 3% appartenaient au groupe des cadres et professions intellectuelles supérieures. Les écarts de chances professionnelles entre femmes originaires de différentes classes sociales étaient importants quand on distinguait huit positions; ils deviennent considérables dès qu'une nomenclature très détaillée est mise en oeuvre. Si l'on abandonne les pères pour observer les points représentatifs de la seconde génération, celle des filles, les mêmes clivages apparaissent, sous l'angle du recrutement cette fois. Figurent au bas du graphique les positions sociales les plus fortement alimentées par les classes supérieures. Parmi les femmes, ce sont une nouvelle fois les professeurs, professions scientifiques et les professions libérales qui se distinguent (f34 et f31): 36% des premières, 34% des secondes avaient un père cadre ou profession intellectuelle supérieure; 9% des premières et 10% des secondes étaient filles d'un ouvrier de l'agriculture, de l'artisanat ou de l'industrie. Les agricultrices sur grande exploitation mises à part, voilà donc les deux catégories féminines dont le recrutement social dépend le moins de la classe ouvrière.

Ce deuxième axe doit-il être interprété comme celui du niveau culturel, ainsi que le propose Alain DARBEL, ou correspond-il plutôt à une distinction selon le volume du capital

détenu -économique et/ou culturel-, comme le suggère Alain DESROSIERES qui reprend les concepts de Pierre BOURDIEU? La question est difficile car, dans une société moderne comme la société française d'aujourd'hui, existe une corrélation qui n'est certes pas parfaite mais demeure tout de même notable entre diplôme possédé et position sociale occupée. La situation particulière -au bas du graphique- des filles d'enseignants qui, comme l'on sait, font souvent de longues études, conduirait à pencher vers la première interprétation, mais, comme on le verra ci-après, l'étude des facteurs suivants incite plutôt à retenir la seconde.

Il faut toutefois s'arrêter quelque peu sur la figure 1 qui, dès qu'on en fait une lecture attentive, montre la puissance de la représentation factorielle. En vérité, l'information est très riche; aussi, craignant de lasser le lecteur, on ne pourra entrer dans tous les détails et seuls seront évoqués les aspects principaux<sup>9</sup>. Revenons tout d'abord sur le fait que, plus que les professions libérales, ce sont les pères professeurs ou membres d'une profession scientifique qui ont assuré à leurs filles les meilleures chances sur le marché du travail, car P34 est placé plus bas que P31. Ce résultat surprend: on observe l'inverse sur la représentation factorielle obtenue par DARBEL pour la mobilité sociale des hommes en 1970 et ce point a été confirmé par GOLLAC et LAULHE à partir de l'enquête de 1985<sup>10</sup>. Le classement différent des catégories sociales selon le sexe de l'enfant doit-il être imputé à la faiblesse des effectifs paternels imposée par le détail de la nomenclature? Cela est peu probable. L'inversion est en effet cohérente avec le fait qu'en 1970, parmi les hommes et femmes de 35 ans ou plus, l'âge moyen de fin d'études des filles de professeurs, professions littéraires et scientifiques était plus élevé que celui des filles de professions libérales alors qu'on observait l'opposé parmi les fils<sup>11</sup>. L'inversion dans la table de mobilité pourrait alors être le résultat de manières différentes d'envisager l'éducation et l'avenir des filles, par rapport aux garçons, d'une catégorie sociale à l'autre<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> - Ceux-ci ont été dégagés à partir d'une lecture simultanée de la figure 1 et des destinées et recrutements dans la table de mobilité sociale à 31 lignes et 30 colonnes.

<sup>10</sup> - GOLLAC M., LAULHE P., 1987a. - "La transmission du statut social. L'échelle et le fossé", *Economie et statistique*, 199-200, pp. 85-93. Voir la page 86.

<sup>11</sup> - Voir sur ce point les graphiques des pages 229 et 231 de l'ouvrage suivant: THELOT C., 1980. - *Le poids d'Anchise. La mobilité sociale en France*, INSEE, Nantes.

<sup>12</sup> - Le fait que, parmi les femmes, les filles de professeurs, professions scientifiques ont les meilleures chances professionnelles n'est cependant pas incompatible avec un handicap vis-à-vis des hommes d'origine identiques: à partir de la même enquête de 1985, on a pu observer, parmi les enfants de professeurs ou assimilés, un écart

Puisque le deuxième axe de l'analyse donne à lire un continuum qui va des cadres aux ouvriers en passant par les professions intermédiaires et les employés, il rend visible nombre de différences fines qui demeuraient masquées en ne distinguant que huit positions sociales. Ainsi, les destinées des filles d'ingénieurs, de cadres de la fonction publique et des entreprises sont un peu moins favorables que celles des filles de professions libérales et professeurs. Du point de vue symétrique du recrutement, les femmes cadres d'entreprise ou ingénieurs (f37 et f38) sont plus souvent d'origine modeste que les autres classées cadres ou professions intellectuelles supérieures: un quart des femmes de 35 à 59 ans cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ont grandi dans la classe ouvrière. Au sein des professions intermédiaires, les "instituteurs et assimilés" et "contremaîtres, agents de maîtrise" se détachent dans des directions opposées. Pour le placement professionnel de leurs filles, les pères de la première catégorie parviennent à faire jeu égal avec certaines fractions des cadres. Voici donc de nouveau l'avantage des enfants d'enseignants qui réapparaît car le même résultat a pu être observé à propos des fils<sup>13</sup>. On remarque aussi que, comme les femmes qui travaillent dans le secteur de la santé et du travail social (f43), les institutrices (f42) ont dans l'ensemble une origine sociale moins populaire et plus élevée que les autres femmes professions intermédiaires. Cependant, le point P42 est situé nettement plus bas que f42 et, en suivant DESROSIERES, on peut y voir le signe de la baisse relative du statut social des instituteurs, de la génération des pères à celle des filles<sup>14</sup>. A l'opposé, parmi les filles de professions intermédiaires, ce sont celles qui ont grandi dans la famille d'un contremaître (P48) qui ont eu les moins bonnes chances sur le marché du travail. Surtout, le recrutement social des contremaîtresses et

---

sensible en faveur des fils dans la possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur; voir sur ce point DE SINGLY et THELOT (1989, p. 170). Enfin, l'avantage des filles de professeurs, professions scientifiques sur celles de professions libérales s'estompe dans les générations plus récentes: parmi les Françaises de naissance, actives ou anciennes actives, âgées de 25 à 39 ans en 1985, 40% des premières et 41% des secondes étaient (ou avaient été) cadres ou professions intellectuelles supérieures; voir sur ce point le tableau présenté par GOLLAC, LAULHE, SOLEILHAVOUP (1988, pp. 136-139).

GOLLAC M., LAULHE P., SOLEILHAVOUP J., 1988. - Mobilité sociale. Enquête formation qualification professionnelle de 1985, Paris, INSEE, vol.D126.

DE SINGLY F., THELOT C., 1989. - Gens du privé, gens du public. La grande différence, Paris, Dunod.

<sup>13</sup> - GOLLAC, LAULHE, 1987a, op.cit., pp. 86-87.

<sup>14</sup> - DESROSIERES, 1978, op.cit., p. 103. Comme dans son analyse factorielle des dots sociales féminines sur le marché du mariage, on observe un phénomène identique mais moins accentué pour la catégorie des professeurs, professions scientifiques. Enfin, de même que dans l'étude de DESROSIERES, c'est l'inverse qui apparaît pour les professions intermédiaires de la santé et du travail social: f43 est situé plus bas que P43. Alain DESROSIERES voyait là la trace du net changement de contenu qui a affecté cette catégorie en une génération -du fait de la croissance des professions paramédicales- et qui a eu pour effet d'élever son statut social.

agents de maîtrise (f48) est très différent de celui des autres femmes professions intermédiaires car 57% sont filles d'un ouvrier contre seulement 27% des techniciennes (f47). Voilà donc qui justifie a posteriori notre décision de maintenir en 1985 la catégorie des contremaîtres dans la classe ouvrière, pour notre nomenclature à huit positions sociales.

Au sein des employés et ouvriers, l'hétérogénéité existe mais elle est moins marquée. Ce sont les policiers et militaires (P53) et les employés administratifs d'entreprise (P54) qui ont le mieux doté leurs filles pour qu'elles affrontent le marché du travail: 37 à 38% d'entre elles sont, à 35-59 ans, cadres ou professions intermédiaires. Parmi les filles d'ouvriers, la figure 1 rend également visible l'effet de la qualification paternelle car les ouvriers qualifiés (P62 à P65) sont situés plus bas sur le graphique que ceux non qualifiés (P67 et P68). Dans la génération des pères, tous les points représentatifs des employés sauf un figurent sous ceux relatifs aux ouvriers. Il en va de même pour la génération des filles si l'on écarte les ouvrières agricoles dont le recrutement est très spécifique. Le premier aspect n'étonne pas: il souligne que, dans le passé, la position sociale des employés masculins différait assez nettement de celle des ouvriers. La seconde observation est plus intéressante. Même si l'on évoque souvent la frontière floue entre employées et ouvrières, le recrutement social des fractions de la première catégorie diverge légèrement, mais assez systématiquement, de celui de la seconde car, plus que les employées, les ouvrières ont grandi dans une famille appartenant à cette dernière classe sociale. Enfin, les trois catégories d'indépendants non agricoles qui ne participent guère à la construction du deuxième axe se projettent cependant sur celui-ci en des points précis et selon un ordre invariable des pères aux filles. Dans la partie inférieure du graphique, les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus (P23 et f23), puis plus haut les commerçants et assimilés (P22 et f22), et en dernier les artisans (P21 et f21). A propos de la mobilité féminine par la profession, apparaît donc un fait déjà établi pour la mobilité des hommes ou celle des femmes par le mariage<sup>15</sup>: les enfants de commerçants ont des destinées sociales plus favorables que ceux d'artisans. On remarque enfin que les artisanes (et aides familiales de l'artisanat) sont fréquemment d'origine populaire -36% d'entre elles sont filles d'un ouvrier- et l'on songe ici aux travaux de Daniel BERTAUX et

<sup>15</sup> - DARBEL, 1975, op.cit., p. 16; DESROSIERES, 1978, op.cit., p. 103; GOLLAC, LAULHE, 1987a, op.cit., p. 89.



Isabelle BERTAUX-WIAME sur la boulangerie artisanale, déjà évoqués dans l'introduction.

Concluons la lecture attentive de la figure 1 en relevant certaines attractions entre milieu d'origine et position sociale de la fille. Celles relatives aux agriculteurs ont déjà été mentionnées mais il en existe de nombreuses autres. Elles sont en particulier très fortes dans les catégories d'enseignants, comme le montre l'emplacement des points P34, P42, f34. Parmi les filles de professeurs, professions scientifiques, 32% sont demeurées dans la même catégorie détaillée que leur père, 13% sont institutrices ou assimilées! Ce sont aussi 13% des filles d'instituteurs qui sont devenues professeurs ou membres d'une profession scientifique et 27% sont institutrices -ou assimilées- comme leur père! Pour prendre la mesure de la force de l'hérédité sociale qui se manifeste ici, il convient d'ajouter que les catégories "professeurs, professions scientifiques" et "instituteurs et assimilés" représentent respectivement moins de 3% et moins de 7% des effectifs, dans la structure sociale des femmes de 35 à 59 ans en 1985. De même, 14% des filles de professions libérales le sont aussi -ou sont aides familiales d'un homme profession libérale- à 35-59 ans; dans cette tranche d'âge, la catégorie ne représente pourtant qu'environ 1% des Françaises qui ont un emploi<sup>16</sup>. D'autres exemples, certes moins extrêmes que les précédents, pourraient être pris mais on se doute dès à présent que l'immobilité sociale de la génération des pères à celle des filles ne résulte pas de la transmission mécanique d'une position à l'intérieur de la structure sociale et revêt un aspect multiforme. Possibilité ou non de suivre des études longues, attrait ou dégoût de celles-ci, attirance pour le métier du père et son univers de travail, intériorisation des valeurs dominantes du milieu familial telles que l'importance accordée à la connaissance chez les enseignants ou le goût de l'indépendance chez les professions libérales, autant d'ingrédients qui, à des degrés divers, entrent sans doute en jeu pour expliquer le processus de transmission

<sup>16</sup> - En vérité, dans l'échantillon d'enquête, les effectifs de pères des trois catégories sociales retenues sont relativement faibles (voir plus haut). Les destinées en fonction de la catégorie paternelle qui viennent d'être relevées sont donc entachées d'une certaine imprécision. L'ordre de grandeur est néanmoins confirmé quand on emploie les données de l'Etat Civil, beaucoup plus nombreuses. Parmi les femmes actives qui se sont mariées en France en 1978:

- 21% des filles de professeurs, professions littéraires et scientifiques (CSP 32) occupaient la même position sociale que leur père, 15% appartenaient aux "institutrices, professions intellectuelles diverses" (CSP 41);
- 10% des filles d'instituteurs, professions intellectuelles diverses étaient classées parmi les professeurs, professions littéraires et scientifiques et 23% avaient conservé la position sociale de leur père;
- enfin 10% des filles de professions libérales (CSP 30) appartenaient à la même catégorie au moment de leur mariage.

Voir la section I de l'annexe statistique générale pour une description précise du tableau utilisé.

-ou de modification- de la position sociale, entre les pères et les filles<sup>17</sup>.

## 2. Les facteurs ultérieurs

---

Aussi suggestive que soit la figure 1, elle ne constitue pas l'unique apport de l'analyse des correspondances et il est fructueux de poursuivre la décomposition factorielle de la mobilité féminine. Les troisième et quatrième axes sont spécifiques des agriculteurs. Dans les deux générations, le troisième facteur -8,6% de l'inertie totale- concerne les gros exploitants opposés aux petits agriculteurs; du même côté de l'axe que les premiers, on trouve les pères et filles chefs d'entreprise de dix salariés ou plus et, à un degré moindre, artisans. La figure 2 met donc au jour une certaine proximité sociale entre les indépendants non commerçants et les gros agriculteurs: les filles d'artisans et surtout de chefs d'entreprise qui ont rejoint le monde paysan l'ont plutôt fait dans de grandes exploitations; de même, les filles de gros agriculteurs qui ont quitté la terre sont devenues, de manière assez privilégiée, artisanes ou chefs d'entreprise, sans doute parce qu'elles sont mariées à un homme qui appartient à ces catégories. De ces deux mouvements, c'est le second qui semble le plus prononcé. Cette attraction a toutefois une ampleur modeste mais elle a aussi été établie pour les fils<sup>18</sup>. Enfin la figure 2 montre que, pour interpréter correctement le premier plan factoriel, il faut imaginer que les points représentatifs des pères et filles artisans et surtout chefs d'entreprise et gros agriculteurs sont situés très en retrait de la figure 1.

Le quatrième axe -5,3% de l'inertie totale- achève la description des agriculteurs. Déterminé par les pères et filles sur moyenne exploitation, il permet de préciser la distinction précédente: 12% des agricultrices sur grande exploitation, 3% de celles qui travaillent sur une petite, sont filles d'un

---

<sup>17</sup> - Il en va de même pour la mobilité sociale des hommes. Voir notamment GOLLAC et LAULHE (1987b, p. 99) pour un exemple très évocateur: la prédilection des fils d'agriculteurs qui ont quitté la terre pour les métiers de chauffeur et préposé des PTT qui peuvent s'exercer à la campagne.

GOLLAC M., LAULHE P., 1987b. - "Les composantes de l'hérédité sociale. Un capital économique et culturel à transmettre", *Economie et statistique*, 199-200, pp. 95-105.

<sup>18</sup> - "Certains fils d'agriculteur sont à la tête d'une entreprise non agricole. Cette conversion est plus fréquente chez les fils de gros agriculteur (11%) que chez les autres (8%). Bien qu'en partie dévalorisé, le capital représenté par les exploitations agricoles joue un rôle certain. Ces fils d'agriculteur s'installent volontiers artisans, principalement dans le bâtiment (maçons, plâtriers). Ils sont aussi attirés par les transports routiers. L'attrait de ces métiers provient certainement des conditions de travail proches de celles du milieu rural." (GOLLAC, LAULHE, 1987a, op.cit., p. 90). C'est nous qui soulignons.

artisan, commerçant ou chef d'entreprise mais on ne trouve pas, dans l'échantillon d'enquête, une seule agricultrice moyenne de cette origine. De même, au sein des filles d'agriculteurs, l'immobilité sociale est plus forte parmi celles qui ont grandi sur une exploitation de taille moyenne (38%) que parmi les autres (29% et 31%) et les premières occupent moins souvent une position indépendante hors de l'agriculture. L'apport du quatrième facteur réside donc dans cette indication: la distance sociale entre monde paysan et indépendants varie de façon non monotone selon la taille de l'exploitation agricole.

Bien qu'il n'explique que 4,6% de la variance totale, le cinquième facteur fait surgir un clivage d'une portée beaucoup plus générale que les précédents. Dans la mesure où, avant ce stade, destinée des filles d'exploitants agricoles et recrutement des agricultrices sont presque parfaitement décrits, la dimension qu'il sous-tend est véritablement mise en lumière par une seconde analyse des correspondances qui élimine les catégories paysannes. C'est donc sous cette forme que nous présenterons les derniers résultats<sup>19</sup>. Dans la figure 3, l'axe horizontal est alors identique à l'échelle sociale du premier graphe, mais c'est sur l'axe vertical qu'apparaît l'information nouvelle relative aux catégories supérieures et moyennes. Dans la partie inférieure figurent les indépendants des deux générations: professions libérales (P31 et f31), chefs d'entreprise (P23 et f23), commerçants (P22 et f22), artisans (P21 et f21). On trouve à l'opposé les père et filles professeurs (P34 et f34), cadres de la fonction publique (P33 et f33) et les instituteurs de la première génération (P42). Du même côté mais un peu plus bas apparaissent notamment les pères et filles professions intermédiaires administratives de la fonction publique (P45 et f45) et les institutrices (f42). Enfin, c'est une situation intermédiaire au voisinage de l'axe horizontal qui caractérise les salariés supérieurs et moyens des entreprises privées, nationalisées ou publiques: pères et filles professions intermédiaires ou cadres administratifs et commerciaux (P46 et f46, P37 et f37), ingénieurs et cadres techniques (P38 et f38), techniciens (P47 et f47), pères contremaîtres (P48). Opposition dans les deux générations entre les catégories sociales dotées d'un capital économique et celles qui sont riches en capital

<sup>19</sup> - La seconde analyse des correspondances est réalisée sur la table de mobilité sociale féminine à 26 lignes et 26 colonnes, i.e. après avoir écarté, dans les deux générations, les catégories agriculteurs, ouvriers agricoles et clergé, religieux (PCS 11, 12, 13, 44, 69). Sous cette forme, les figures 3 et 4 pourront être rapprochées de celles présentées par DESROSIERES (1978, op.cit.). La comparaison de nos deux analyses a montré que:

- le premier axe de la seconde (42,4% de la variance) n'est autre que le deuxième de l'analyse principale;
- le deuxième axe de la seconde (9,4%) correspond au cinquième axe de l'analyse principale;
- le troisième axe de la seconde (8,3%) est le sixième axe de l'analyse principale.

culturel<sup>20</sup>, mais aussi séparation pour les pères et les filles selon la dimension du statut -indépendant, salarié d'une entreprise, fonctionnaire-, voilà qui confirme pleinement la remarque finale de la section précédente! Dans les catégories supérieures et moyennes, ce n'est pas seulement une position dans l'échelle sociale qui se transmet des pères aux filles. C'est aussi en partie une place spécifique dans un univers de travail au sein de l'appareil productif: le monde des indépendants, celui des salariés des entreprises, celui enfin de la fonction publique. Certes, ce résultat n'est pas nouveau. Il était déjà apparu dans l'analyse des correspondances de tableaux croisant des catégories socio-professionnelles d'hommes -mobilité sociale masculine, mobilité féminine par le mariage-<sup>21</sup>, mais le fait qu'il resurgit ici avec une grande clarté est encore un signe que, pour la France d'aujourd'hui, la mobilité sociale des femmes sur le marché du travail ne diffère guère, dans sa structure profonde, des autres formes de mobilité étudiées antérieurement.

Enfin, le sixième facteur est le dernier qu'il est possible d'interpréter (4,1% de l'inertie totale); on aura donc rendu compte d'environ 80% de l'information contenue dans la table de mobilité féminine détaillée. Sur le plan 1-3 issu de la seconde analyse des correspondances, le nuage de points se dispose selon un croissant ou une parabole (figure 4). Cette forme particulière, nommée effet GUTTMAN, apparaît chaque fois que le tableau analysé présente une structure fortement diagonale, ce qui est le cas d'une table de mobilité sociale. Dans son étude des tableaux de mariage, DESROSIERES remarquait que l'axe de la parabole opposait les catégories extrêmes, les plus fortement homogames, aux catégories moyennes, qui se dispersent plus largement dans tout l'espace social. Il en est de même ici à propos de l'immobilité. Celle-ci, on l'a déjà noté, est forte dans les classes supérieures (P31 et f31, P34 et f34). Elle est également assez élevée à l'autre extrémité de l'échelle sociale (P67 et f67): 23% des ouvrières non qualifiées de type industriel avaient un père classé dans la même catégorie détaillée.

<sup>20</sup> - On sait en effet que, même en excluant les professeurs, les cadres de l'Etat, hommes et femmes, sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur que leurs homologues des entreprises; voir sur ce point DE SINGLY et THELOT(1989, op.cit., pp. 64-66 et 212-213).

<sup>21</sup> - DARBEL, 1975, op.cit., pp. 16-17; DESROSIERES, 1978, op.cit., pp. 101-102. La robustesse de la distinction qui vient d'être mise en évidence a été confirmée sur des données variées: voir par exemple DESROSIERES, GOY, THEVENOT(1983, pp. 64-65), DESROSIERES, THEVENOT(1988, pp. 94-97).  
DESROSIERES A., GOY A., THEVENOT L., 1983. - "L'identité sociale dans le travail statistique. La nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles", *Economie et statistique*, 152, pp. 55-81.  
DESROSIERES A., THEVENOT L., 1988. - *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte.

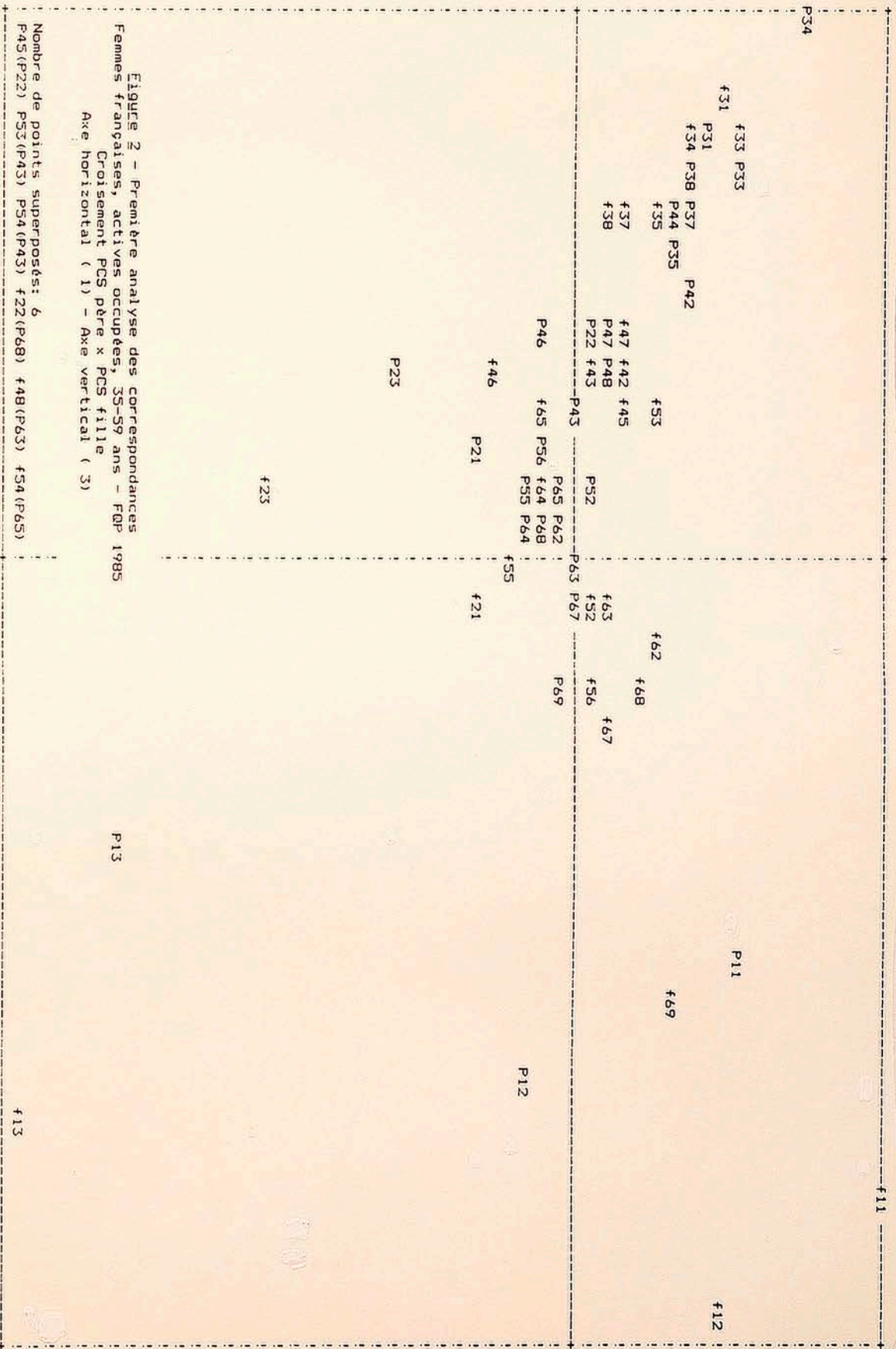


Figure 2 - Première analyse des correspondances  
 Femmes françaises, actives occupées, 35-59 ans - FQP 1985  
 Croisement PCS père x PCS fille  
 Axe horizontal ( 1 ) - Axe vertical ( 3 )

Nombre de points superposés: 6  
 F45(P22) P53(P43) P54(P43) F22(P68) F48(P63) F54(P65)

F13

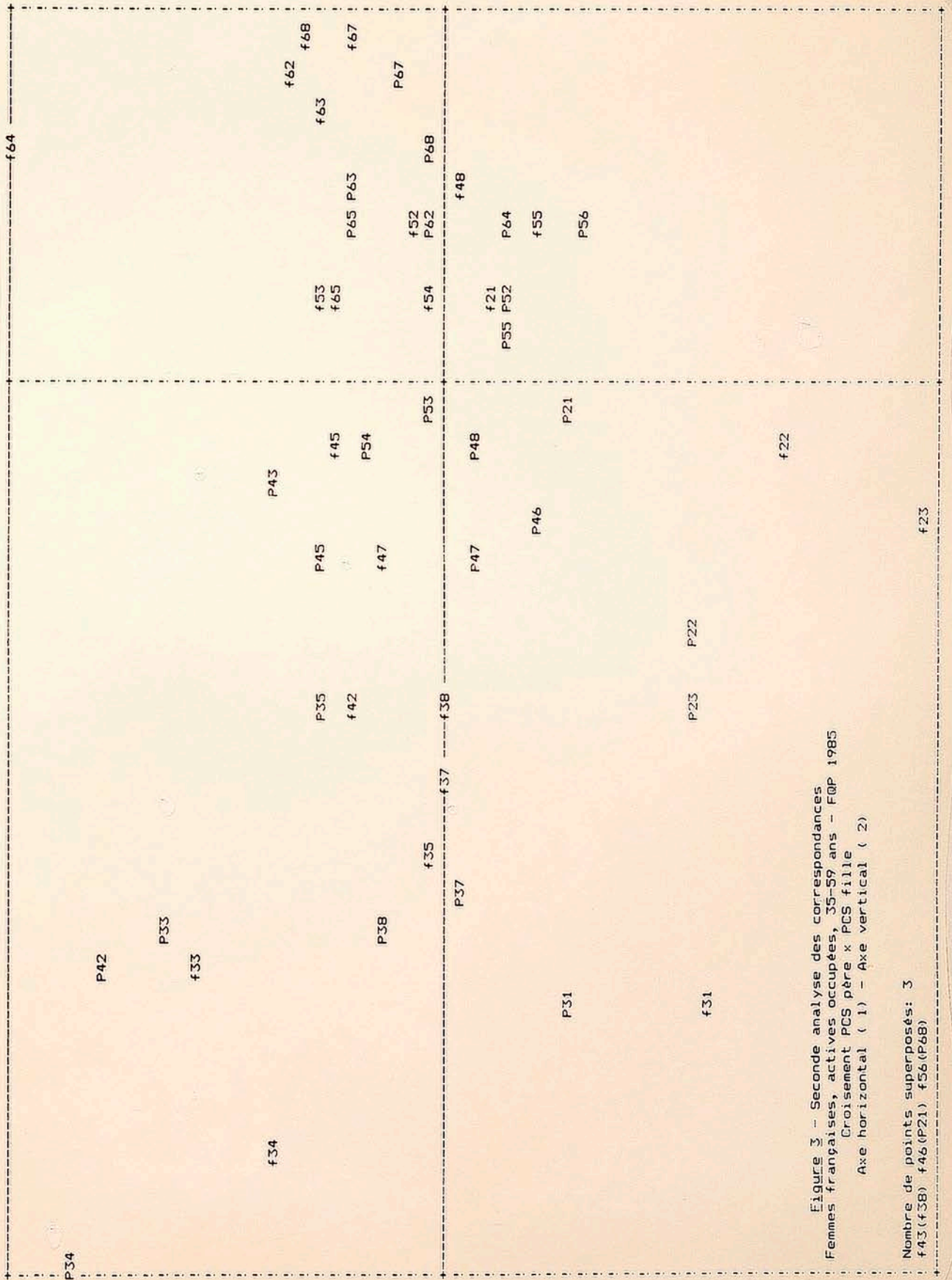
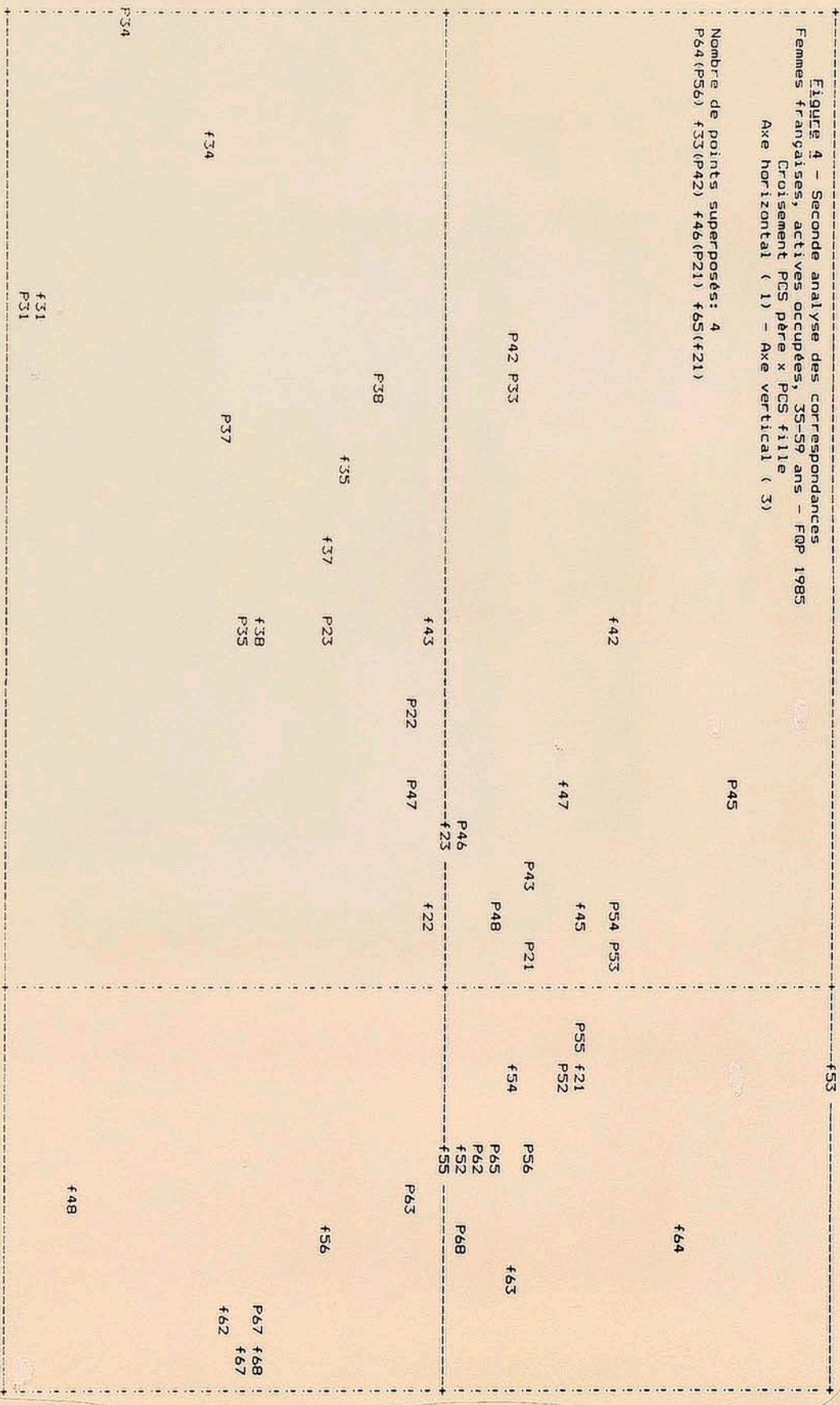


Figure 3 - Seconde analyse des correspondances  
 Femmes françaises, actives occupées, 35-59 ans - FQP 1985  
 Croisement PCS père x PCS fille  
 Axe horizontal ( 1) - Axe vertical ( 2)

Nombre de points superposés: 3  
 f43(f38) f46(P21) f56(P68)

Figure 4 - Seconde analyse des correspondances  
 Femmes françaises, actives occupées, 35-59 ans - FQP 1985  
 Croisement PCS père x PCS fille  
 Axe horizontal ( 1 ) - Axe vertical ( 3 )

Nombre de points superposés: 4  
 P64(P56) f33(P42) f46(P21) f65(f21)



## II. ANALYSER LA FLUIDITE SOCIALE:

## QUELQUES MODELES SIMPLES POUR UNE PREMIERE ETAPE

Bien que l'analyse des correspondances produise une représentation très riche de la structure de la mobilité féminine, elle ne fournit aucune estimation quantitative du degré d'association statistique entre origine et position sociales, pour les Françaises de 35 à 59 ans qui avaient un emploi en 1985. C'est l'objet de cette section et de la suivante que de procéder à de telles estimations. Il s'agira d'analyser le régime de mobilité -ou la fluidité sociale- qui, dans la France des années récentes, sous-tend la mobilité intergénérationnelle des femmes sur le marché du travail. Plus précisément, nous chercherons à décrire les tendances à l'immobilité et à la mobilité qui apparaissent dans chaque catégorie sociale, nettes des effets marginaux, c'est-à-dire en séparant les effets d'association entre origine et position des effets de prédominance qui sont liés à l'importance relative des catégories d'origine et de destination. Sans doute un exemple permettra-t-il ici de mieux saisir la difficulté à surmonter. Parmi les Françaises de 35 à 59 ans, 20,6% des femmes sont employées filles d'un contremaître ou d'un ouvrier, 0,2% sont chefs d'entreprise ou professions libérales filles d'un homme de cette catégorie. La différence extrême entre ces deux proportions reflète bien sûr la forte importance relative des ouvriers dans la structure sociale des pères, des employées dans la structure sociale des filles et il est ici impossible de savoir si la propension à l'hérédité sociale dans les classes supérieures est plus, aussi ou moins élevée que la tendance à la mobilité des filles de la classe ouvrière vers la catégorie des employées. En adoptant le point de vue de la destinée pour observer que 8,6% des filles de chefs d'entreprise, professions libérales le sont elles-mêmes et que 50,9% des filles de contremaîtres ou d'ouvriers sont devenues employées, la même difficulté resurgit: dans la structure sociale des filles, les positions d'employées sont beaucoup plus nombreuses que celles de chefs d'entreprise, professions libérales et ceci ne manque pas d'affecter les deux proportions calculées. Pour des raisons analogues relatives à la structure sociale des pères, le problème est identique du point de vue du recrutement. Bref, les effectifs -ou flux- qui apparaissent dans la table de mobilité confondent, c'est-à-dire reflètent à la fois, les proximités ou distances sociales entre les catégories mises en jeu et les contraintes marginales ou structurelles que fait peser l'inégale répartition des positions sociales parmi les pères et parmi les filles. Ces flux ne



peuvent donc être tenus pour une représentation correcte de la fluidité sociale, c'est-à-dire du réseau de proximités ou de distances entre catégories d'une génération à l'autre<sup>22</sup>. Afin de décrire celle-ci, il est nécessaire d'analyser l'association statistique entre milieu d'origine et position occupée, nette des effets marginaux.

En vérité, séparer les tendances intrinsèques à l'immobilité ou à la mobilité des effets de marges pour évaluer la force de ces tendances constitue l'un des problèmes les plus ardues auxquels se sont attaqués les spécialistes de la mobilité sociale depuis quelques décennies. Dans ce domaine, une avancée significative a été réalisée voici une douzaine d'années mais elle semble assez largement méconnue des sociologues français: la fluidité sociale peut être décrite et séparée analytiquement des effets de structure par l'utilisation de modèles mathématiques multiplicatifs pour la table de mobilité, qui deviennent additifs par passage au logarithme (modèles log-linéaires). Dans la suite de ce chapitre, nous considérerons que la table de mobilité féminine observée en 1985 croise deux variables, I -position sociale du père ou origine sociale de la fille- et J -position sociale de la fille sur le marché du travail-;  $i$  et  $i'$ ,  $j$  et  $j'$  représenteront respectivement deux origines et deux positions sociales quelconques; enfin  $n_{ij}$  désignera un effectif quelconque, celui des femmes d'origine  $i$  et de position  $j$  observé lors de l'enquête. La logique de l'analyse consistera à rechercher un modèle qui à la fois soit parcimonieux -c'est-à-dire impose l'estimation d'un faible nombre de paramètres- et décrive de manière satisfaisante la table de mobilité réelle. Les effectifs  $m_{ij}$  attendus sous ce modèle pourront être obtenus par multiplication de paramètres dont certains ( $a_i$  et  $b_j$ ) ne seront liés qu'à la catégorie d'origine ou à la catégorie de destination mises en jeu et refléteront donc les effets de structure impliqués dans les distributions marginales de la table de mobilité alors que d'autres dépendront de la cellule considérée et mesureront de ce fait l'association statistique entre catégorie d'origine et catégorie de destination. Ces derniers paramètres permettront donc une description économique, nette des effets marginaux, de la fluidité sociale c'est-à-dire

<sup>22</sup> - On peut ici rappeler l'un des principaux résultats du chapitre 2. En 1977, les tables de mobilité féminine et masculine par la profession sont très différentes "en surface" car les destinées des femmes sont loin d'être identiques à celles des hommes de même origine, mais ceci tient surtout au fait que, dans la structure sociale, hommes et femmes n'occupent pas les mêmes positions et ne signifie pas que le réseau de distances entre catégories -qui exprime la fluidité sociale- est très différent d'un sexe à l'autre.

du réseau de proximités ou de distances entre catégories sociales, de la génération des pères à celle des filles<sup>23</sup>.

Le souci d'obtenir des estimations statistiques robustes impose d'abandonner la nomenclature détaillée des positions sociales mise en oeuvre dans l'analyse factorielle des correspondances. Or, cette méthode a nettement validé la nouvelle nomenclature à huit postes déjà employée dans la seconde partie du chapitre 3<sup>24</sup>. C'est donc cette dernière que nous utiliserons après y avoir apporté deux modifications. En premier lieu, nous intégrons les ouvriers agricoles dans la catégorie "contremaîtres, agents de maîtrise, ouvriers". Un tel regroupement paraît justifié. A la fin du chapitre précédent, les ouvriers de l'agriculture n'avaient en vérité été distingués que pour former la nomenclature la moins éloignée possible de celle utilisée entre 1953 et 1977. Or, dans la tranche d'âge retenue, le nombre de Françaises ouvrières agricoles en 1985 est faible -un peu plus de 20000 soit 0,5% de la structure sociale féminine- et l'analyse des correspondances a montré que, pour les chances professionnelles de leurs filles, les ouvriers de l'agriculture sont proches des fractions non qualifiées de la classe ouvrière. En second lieu, dans les tableaux et figures placés ci-après, nous modifions l'ordre de présentation des catégories sociales. Celui qui est retenu n'est pas arbitraire<sup>25</sup> et sera précieux pour l'interprétation sociologique des estimations des modèles statistiques, mais il faut souligner qu'en définissant ici un ordre de présentation des catégories, nous ne postulons pas pour autant que la structure sociale forme une échelle unique, clairement hiérarchisée: tous les modèles des sections II et III de ce chapitre supposent que la position sociale est une variable nominale et les estimations seraient donc inchangées si l'on décidait de transformer l'ordre de présentation des catégories. En définitive, dans toute la suite de ce chapitre, les positions sociales des Françaises de 35 à 59 ans actives occupées en 1985 et de leurs pères sont décrites dans la nomenclature suivante<sup>26</sup>:

<sup>23</sup> - Dans les sections II et III de ce chapitre, l'expression de "distances entre catégories sociales" est intuitive et ne doit pas être considérée en un sens mathématique strict. Il n'en ira pas de même dans la section IV.

<sup>24</sup> - Dans une analyse non reportée ici, on a projeté sur le plan principal de l'analyse des correspondances les points représentatifs des huit groupes sociaux dans la génération des pères et celle des filles (éléments supplémentaires). Il est apparu que ces points occupaient des positions assez bien différenciées sur la figure 1.

<sup>25</sup> - Il dérive de l'analyse des correspondances et est formé à partir des coordonnées des sept catégories sociales projetées en éléments supplémentaires sur le premier axe factoriel. L'ordre obtenu est identique dans la génération des pères et celle des filles.

<sup>26</sup> - On a reproduit dans l'annexe du chapitre la table de mobilité sociale observée dans cette nomenclature. Il ne s'agit pas du tableau des effectifs extrapolés (N = 4403976) mais de celui-ci ramené à un effectif total égal à

1 - Cadres et professions intellectuelles supérieures (sauf Professions libérales)	(PCS 33 à 38)
2 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, Professions libérales	(PCS 23 et 31)
3 - Professions intermédiaires (sauf Contremaîtres, agents de maîtrise)	(PCS 42 à 47)
4 - Artisans, Commerçants et assimilés	(PCS 21 et 22)
5 - Employés	(PCS 52 à 56)
6 - Contremaîtres, agents de maîtrise, Ouvriers	(PCS 48, 62 à 69)
7 - Agriculteurs exploitants	(PCS 11 à 13).

## 1. Mobilité parfaite

---

Puisqu'elle suppose l'indépendance statistique -ou l'absence d'association- entre milieu d'origine et position occupée, l'hypothèse de mobilité parfaite forme le modèle de base pour l'analyse de la fluidité sociale. Si ce modèle décrivait exactement la mobilité intergénérationnelle des femmes sur le marché du travail, on observerait que:

- les destinées sociales des femmes ne varient pas selon le milieu d'origine et reproduisent la structure sociale des filles;

- le recrutement social des femmes est semblable pour toutes les positions et identique à la structure sociale des pères;

- la concurrence entre femmes de deux origines distinctes ( $i$  et  $i'$ ) pour atteindre l'une plutôt que l'autre de deux positions sociales ( $j$  et  $j'$ ) est parfaite car le coefficient concurrentiel  $(n_{i,j}/n_{i,j'})/(n_{i',j}/n_{i',j'})$  vaut 1.

Ces trois formulations sont strictement équivalentes. En particulier, la dernière montre bien que le modèle de mobilité parfaite est aussi celui d'une fluidité parfaite: être née dans telle ou telle classe sociale n'introduit aucun avantage ou handicap dans l'accès à une position donnée sur le marché du travail. Énoncer l'hypothèse d'une mobilité parfaite, c'est donc supposer que la mobilité des pères aux filles n'est pas contrariée par l'existence de distances entre catégories sociales, que celles-ci sont également proches les unes des autres, qu'il n'existe pas de tendance à l'hérédité sociale et que les flux de mobilité ne sont déterminés que par les contraintes marginales. Aussi, du fait de sa signification sociologique, cette hypothèse formera une base utile pour apprécier l'amélioration qu'apportent des modèles moins contraignants mais plus réalistes.

On sait que, sous l'hypothèse de mobilité parfaite, les effectifs  $m_{i,j}$  attendus valent  $n_i.n_j/n_{..}$  mais, afin d'introduire les modèles ultérieurs, nous exprimerons cette hypothèse sous les deux formes suivantes qui sont équivalentes:

$$\text{(forme multiplicative)} \quad m_{i,j} = ca_i b_j$$

$$\text{(ou forme log-linéaire)} \quad \text{Log } m_{i,j} = \tau + \alpha_i + \beta_j \quad 27.$$

Ainsi, chaque effectif  $m_{i,j}$  attendu (respectivement son logarithme) est le produit (respectivement la somme) de trois paramètres:

-  $c$  (ou  $\tau$ ), constante qui permet d'ajuster l'effectif total de la table de mobilité;

-  $a_i$  (ou  $\alpha_i$ ), qui reflète la taille relative de la catégorie d'origine  $i$ ; les paramètres  $a_i$  (ou  $\alpha_i$ ) permettent donc d'ajuster la structure sociale des pères;

-  $b_j$  (ou  $\beta_j$ ), qui reflète la taille relative de la catégorie de destination  $j$ ; les paramètres  $b_j$  (ou  $\beta_j$ ) permettent donc d'ajuster la structure sociale des filles.

Tableau 1 - Test de quelques modèles simples pour décrire l'association statistique entre origine et position sociales (Françaises de 35 à 59 ans en 1985, actives occupées)<sup>28</sup>

Modèle	Degrés de liberté	L2	Test	Delta (%)	"R2" (%)	Indicateur BIC <sup>29</sup>
1 - Mobilité parfaite	36	1549,68	$p < .001$	19,6	-	1241,8
2 - Héritéité sociale uniforme	35	932,17	$p < .001$	16,5	39,8	632,8
3 - Mobilité quasi parfaite	29	450,94	$p < .001$	9,2	70,9	202,9
4 - Mobilité quasi parfaite avec contraintes	33	451,23	$p < .001$	9,3	70,9	169,0
Différence (1) - (2)	1	617,51	$p < .001$			
Différence (2) - (3)	6	481,23	$p < .001$			
Différence (4) - (3)	4	0,29	$p > .10$			

<sup>27</sup> - L'estimation statistique du modèle nécessite l'introduction de contraintes relatives aux effets marginaux. Ici et dans les modèles ultérieurs, on a fait usage des contraintes usuelles suivantes:

$\sum_i a_i = \sum_j b_j = 1$  ou encore  $\sum_i \alpha_i = \sum_j \beta_j = 0$ .

<sup>28</sup> - Dans ce chapitre, estimation et test des modèles sont effectués selon la variante de la méthode M1 décrite dans la section IV.1 de l'annexe statistique générale, i.e. sur le tableau extrapolé ramené à l'effectif total de l'échantillon (voir la note 26). Certains modèles ont également été estimés selon une procédure qui prend en compte la stratification de l'échantillon (section IV.2 de l'annexe statistique générale).

<sup>29</sup> - Cet indicateur est présenté dans la section III.1.3 de l'annexe statistique générale. Le fait qu'il soit positif indique qu'il faut préférer au modèle postulé le modèle saturé qui ne réduit en rien la complexité de la table de mobilité. Dans la comparaison de plusieurs modèles, c'est celui présentant la statistique BIC la plus négative qui doit être préféré.

Supposer que, du père à la fille, le maintien ou la transformation de la position sociale sont gouvernés par une fluidité parfaite constitue une hypothèse beaucoup trop forte, comme l'ont déjà montré les chapitres précédents. Il en va de même lorsqu'on ajuste ce modèle à la table de mobilité féminine en 1985: la statistique de test vaut presque 1550 pour 36 degrés de liberté et c'est près d'une femme sur cinq qui est "mal classée" (tableau 1). On doit donc conclure que la position sociale des Françaises qui exercent un emploi dépend de manière hautement significative de leur milieu d'origine.

Le calcul des rapports des effectifs observés à ceux attendus sous la mobilité parfaite ( $n_{ij}/m_{ij}$ , soit  $n_{ij}n_{..}/n_{i.}n_{.j}$ ) permet-il alors de résoudre le problème soulevé plus haut, i.e. d'analyser la fluidité sociale nette des effets de structure et de décrire les tendances intrinsèques à l'immobilité et à la mobilité dans chaque catégorie sociale? Inventée par GOLDHAMER et connue sous les noms de rapport de mobilité ou d'indice d'association, cette statistique a été popularisée par les travaux de ROGOFF (1953), GLASS (1954) et CARLSSON (1958)<sup>30</sup> et son usage s'est répandu car on y voyait un moyen commode de décrire la force du lien entre origine et position sociales. Ainsi, Natalie ROGOFF considérait que le rapport de mobilité  $R_{ij}$  était indépendant des marges car son calcul consistait à pondérer l'importance de la destinée des fils -ou filles- de la classe sociale  $i$  dans la catégorie  $j$  ( $n_{ij}/n_{i.}$ ) par l'importance de la "demande" en  $j$  ( $n_{.j}/n_{..}$ ).

On sait aujourd'hui que tel n'est pas le cas et que, pour plusieurs raisons, le rapport de mobilité ne peut fournir une description exacte de la fluidité sociale, c'est-à-dire de l'association statistique entre origine et position occupée, nette des effets de structure:

- si  $R_{ij}$  vaut 0 au minimum et 1 dans le cas de l'indépendance statistique, sa valeur maximale est affectée par les marges de la table de mobilité (YASUDA, 1964)<sup>31</sup>; elle est égale à l'inverse de la plus grande des deux proportions marginales ( $n_{i.}/n_{..}$  et  $n_{.j}/n_{..}$ ); ceci entraîne en particulier qu'en comparant les valeurs de  $R_{ij}$  obtenues pour deux cellules diagonales, on ne peut savoir dans quelle classe sociale la tendance intrinsèque à l'immobilité est la plus forte;

<sup>30</sup> - ROGOFF N., 1953. - Recent trends in occupational mobility, Glencoe, Free Press.

GLASS D.V. (éd.), 1954. - Social mobility in Britain, London, Routledge and Kegan Paul.

CARLSSON G., 1958. - Social mobility and class structure, Lund, Gleerup.

<sup>31</sup> - YASUDA S., 1964. - "A methodological inquiry into social mobility", American sociological review, 29(1), pp. 16-23.

- plus généralement, comme l'ont montré BLAU et DUNCAN (1967) et TYREE (1973)<sup>32</sup>,  $R_{ij}$  varie en raison inverse des proportions marginales dans la ligne  $i$  et la colonne  $j$  et la connaissance d'une matrice carrée non singulière de coefficients  $R_{ij}$  permet de déterminer les distributions marginales de la table de mobilité à une constante de proportionnalité près;
- enfin, parce qu'il est fondé sur un modèle qui ne s'ajuste pas correctement, le rapport de mobilité  $R_{ij}$  ne peut à la fois mesurer l'écart des données à l'hypothèse de mobilité parfaite et décrire l'association statistique entre origine et position sociales nette des effets de structure; plus précisément, effectuant la première tâche, il ne peut accomplir correctement la seconde (HAUSER, 1978)<sup>33</sup>.

Pour décrire la fluidité sociale qui sous-tend la mobilité entre générations des Françaises qui avaient un emploi en 1985, il faut donc abandonner le rapport de mobilité et l'hypothèse de mobilité parfaite pour rechercher un modèle plus adéquat<sup>34</sup>.

<sup>32</sup> - BLAU P.M., DUNCAN D.D., 1967. - The American occupational structure, New York, Wiley. Voir les pages 93 à 97.

TYREE A., 1973. - "Mobility ratios and association in mobility tables", Population studies, 27(3), pp. 577-588.

<sup>33</sup> - HAUSER R.M., 1978. - "A structural model of the mobility table", Social forces, 56(3), pp. 919-953.

<sup>34</sup> - Bien que BOUDON (1973) ait souligné les nombreux problèmes que soulève l'utilisation du rapport de mobilité, il faut remarquer que cette statistique est souvent employée en France: voir par exemple BERTAUX (1969, pp. 475-479 et 484-487, 1977, pp. 35-39), l'indicateur d'homogamie de DEVILLE (1981, pp. 22-30) et la technique du chiasmogramme présentée par BOZON et HERAN (1987, 1988). En vérité, nous considérons que l'utilisation de  $R_{ij}$  est légitime pour décrire l'écart d'un tableau de contingence à l'hypothèse d'indépendance mais, pour les raisons qui viennent d'être évoquées, il faut s'interdire d'y voir une analyse exacte de l'association statistique entre variables évaluée indépendamment des marges. Par ailleurs, afin d'analyser l'évolution de la fluidité sociale nette de l'évolution structurelle entre 1953 et 1977, POHL et SOLEILHAVOUP (1982, p. 37) ont comparé les rapports de mobilité calculés aux deux dates. Cette procédure est très contestable car, comme l'indiquent FEATHERMAN et HAUSER (1978) à la suite de BLAU et DUNCAN, "the sets of mobility ratios for two tables cannot be the same unless the marginal distributions of the two tables are the same; clearly the mobility ratios cannot be useful in the measurement of change (when marginals differ across tables) if they cannot take on values corresponding to the hypothesis of no change". Notons enfin que c'est la même critique qui a été formulée à l'encontre de la première recherche américaine sur la mobilité sociale des femmes par la profession: DE JONG, BRAUER et ROBIN (1971) avaient utilisé la statistique  $R_{ij}$  pour comparer mobilité féminine et mobilité masculine.

BOUDON R., 1973. - Mathematical structures of social mobility, Amsterdam, New York, Elsevier.

BERTAUX D., 1969. - "Sur l'analyse des tables de mobilité sociale", Revue française de sociologie, 10(4), pp. 448-490.

BERTAUX D., 1977. - Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthroponomie politique, Paris, Presses Universitaires de France.

DEVILLE J.C., 1981. - "De l'enfance à la constitution d'une famille" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 17-43.

BOZON M., HERAN F., 1987-1988. - "La découverte du conjoint. I-Evolution et morphologie des scènes de rencontre. II-Les scènes de rencontre dans l'espace social", Population, 42(6), pp. 943-985, 43(1), pp. 121-150.

POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1982. - "La transmission du statut social sur deux ou trois générations", Economie et statistique, 144, pp. 25-42.

FEATHERMAN D.L., HAUSER R.M., 1978. - Opportunity and change, New York, Academic Press.

## 2. Hérité sociale uniforme

C'est en premier lieu parce qu'elle sous-estime l'ampleur de l'immobilité dans chaque catégorie sociale que l'hypothèse de mobilité parfaite est inacceptable et ceci suggère le modèle suivant. Supposons que, pour les femmes qui quittent leur milieu d'origine, le mouvement vers telle ou telle position soit toujours gouverné par l'hypothèse de mobilité parfaite mais qu'il existe par ailleurs une tendance à hériter de la position paternelle dont la force est identique dans chaque classe. Un tel modèle d'hérité sociale uniforme<sup>35</sup> peut être décrit comme suit:

$$m_{ij} = c_i b_j d_{ij} \quad \text{avec } d_{ij} = d \text{ si } i = j, \quad d_{ij} = 1 \text{ sinon}$$

ou encore:  $\text{Log } m_{ij} = \tau + \alpha_i + \beta_j + \delta_{ij}$

avec  $\delta_{ij} = \delta$  si  $i = j, \quad \delta_{ij} = 0$  sinon.

Ainsi, par rapport au modèle de mobilité parfaite, celui d'hérité sociale uniforme met en jeu un seul paramètre supplémentaire  $-d$  ou  $\delta$  et ce dernier concerne uniquement les cellules de la diagonale principale qui correspondent à la situation d'immobilité. En vérité, il n'y aura tendance à hériter de la position sociale du père que si  $\delta$  est strictement positif -ou, de façon équivalente, si  $d$  est supérieur à 1- et la valeur plus ou moins grande estimée pour le paramètre mesurera alors la force de cette tendance. Aussi, le modèle postule que le fait d'être née dans une classe donnée procure à une femme un "avantage" pour demeurer dans la même position et, plus précisément, le même "avantage" dans chacune des classes<sup>36</sup>: la concurrence entre femmes de deux origines quelconques ( $i$  et  $j$ ) pour atteindre l'une plutôt que l'autre des deux mêmes positions ( $i$  et  $j$ ) n'est plus parfaite car il est aisé de voir que le coefficient concurrentiel -égal à  $(m_{ii}/m_{ij})/(m_{ji}/m_{jj})$ - vaut  $d^2$  ou  $\exp(2\delta)$ . En revanche, cet "avantage" disparaît dès que l'on ne considère plus la situation d'immobilité. Par exemple, le modèle suppose que le rapport des chances d'être employée plutôt

DE JONG P.V., BRAWER M.J., ROBIN S.S., 1971. - "Patterns of female intergenerational occupational mobility: a comparison with male patterns of intergenerational occupational mobility", *American sociological review*, 36(6), pp. 1033-1042.

<sup>35</sup> - Nous traduisons ainsi l'expression de "uniform inheritance model" utilisée par GOODMAN (1979a). GOODMAN L.A., 1979a. - "Multiplicative models for the analysis of occupational mobility tables and other kinds of cross-classification tables", *American journal of sociology*, 84(4), pp. 804-819.

<sup>36</sup> - En vérité, dans certaines classes, cet "avantage" prend la forme d'un handicap socio-professionnel: plus que l'hypothèse de mobilité parfaite, le modèle contraint par exemple un certain nombre de femmes qui ont grandi dans la classe ouvrière à y demeurer. Pour cette raison, nous plaçons le terme avantage entre guillemets.

qu'ouvrière est identique pour les filles de cadres et celles d'agriculteurs<sup>37</sup>.

A vrai dire, il est douteux qu'un modèle aussi simple décrive correctement la structure de la mobilité féminine car l'hypothèse d'uniformité de la tendance à l'hérédité sociale semble bien forte: on peut penser par exemple que les familles des classes supérieures disposent de moyens à la fois financiers et culturels qui leur permettent, davantage que les familles des autres classes, de garantir à leur progéniture un haut degré d'immobilité. Néanmoins, puisqu'il est le plus simple après celui de mobilité parfaite, le modèle d'hérédité sociale uniforme constitue une étape naturelle dans notre recherche d'une description correcte de la fluidité sociale.

Lorsqu'on ajuste ce modèle à la table de mobilité féminine, l'estimateur du paramètre  $\delta$  vaut 1,005 (0,040)<sup>38</sup> et, parmi les femmes qui exercent un emploi en 1985, il existe donc bien une tendance à conserver la position sociale paternelle. Cependant, même s'il élimine près de 40% de la valeur de L2 obtenue sous l'hypothèse de mobilité parfaite, le modèle d'hérédité sociale uniforme n'est pas admissible car la statistique de test vaut plus de 930 pour 35 degrés de liberté (tableau 1). C'est donc que la tendance à hériter de la position du père ne revêt pas la même force dans les différentes catégories sociales et/ou que l'existence de distances entre celles-ci contrarie la mobilité -au sens strict- des pères aux filles qui n'est pas gouvernée par une fluidité parfaite.

---

<sup>37</sup> - Le modèle d'hérédité sociale uniforme peut encore être présenté comme un cas particulier du modèle "stables"- "instables" (mover-stayer model). Appliqué à la mobilité sociale entre générations, ce dernier comporte en réalité différentes versions: voir par exemple WHITE (1963, 1970) et la présentation de BOUDON (1973, op.cit., pp. 56-63). Dans sa version de 1970, WHITE suppose que les individus (ou les familles) se répartissent en deux classes latentes, les "stables" qui sont immobiles et les "instables" qui sont mobiles ou immobiles sans qu'il y ait pour eux de tendance particulière à être l'un ou l'autre. Dans ce cadre, notre modèle peut être présenté ainsi: dans chaque catégorie sociale, l'effectif estimé de femmes immobiles ( $m_{11}$ ) se décompose en une proportion fixe de "stables" et une proportion fixe d'"instables" immobiles par chance; le rapport de  $m_{11}$  au nombre d'"instables" immobiles par chance n'est autre que  $d$  ou  $\exp(\delta)$ .

WHITE H.C., 1963. - "Cause and effect in social mobility tables", *Behavioral science*, 8, pp. 14-27.

WHITE H.C., 1970. - "Stayers and movers", *American journal of sociology*, 76(2), pp. 307-324.

<sup>38</sup> - Ici et dans la suite du chapitre, on fait figurer entre parenthèses après l'estimateur du paramètre son erreur type estimée qui, puisque les données proviennent d'un échantillon, traduit l'incertitude sur la valeur "vraie" du paramètre. Par référence à la loi normale centrée réduite, le rapport de l'estimateur à l'erreur type permet de tester si le paramètre diffère significativement de 0.



### 3. Mobilité quasi parfaite

Supprimer la contrainte d'uniformité de la tendance à l'hérédité sociale constitue donc la prochaine étape. Est ainsi obtenu le modèle de mobilité quasi parfaite<sup>39</sup>:

$m_{ij} = c_i b_j d_{ij}$ , avec  $d_{ij} = d_i$  si  $i = j$ ,  $d_{ij} = 1$  sinon

ou encore:  $\text{Log } m_{ij} = \tau + \alpha_i + \beta_j + \delta_{ij}$

avec  $\delta_{ij} = \delta_i$  si  $i = j$ ,  $\delta_{ij} = 0$  sinon.

L'interprétation sociologique est la même que celle du modèle précédent à cette différence près: être née dans une classe sociale donnée procure un "avantage" pour y demeurer mais l'importance de celui-ci -mesurée par la valeur de  $d_i$  ou  $\delta_i$ - n'est plus constante et varie selon la classe. On admet donc ici que la tendance à l'hérédité sociale diffère d'une catégorie à une autre. De ce fait, entre femmes de deux origines distinctes ( $i$  et  $j$ ), le rapport des chances d'occuper l'une plutôt que l'autre des deux mêmes positions ( $i$  et  $j$ ) vaut  $d_i d_j$  ou  $\exp(\delta_i + \delta_j)$ <sup>40</sup>.

De nouveau, l'hypothèse de mobilité quasi parfaite n'est pas acceptable (tableau 1). Il n'en reste pas moins que, par rapport au modèle d'hérédité sociale uniforme, l'amélioration de l'ajustement est substantielle. C'est donc qu'entre les femmes qui ont grandi dans différents milieux, les différences de propension à hériter de la position paternelle sont hautement significatives et, puisque, par construction, le modèle rend compte parfaitement de l'ampleur de l'immobilité -effectifs observés et attendus sont rigoureusement identiques sur la diagonale principale-, il faut s'arrêter sur les estimations des paramètres  $\delta_i$ :

<sup>39</sup> - Parmi les nombreuses présentations de ce modèle de quasi-indépendance, i.e. d'indépendance statistique en dehors de la diagonale principale d'un tableau de contingence carré, voir par exemple:

PULLUM T.W., 1975. - Measuring occupational inheritance, Amsterdam, New York, Elsevier.

THELOT C., 1976. - "Analyse statistique des migrations", Annales de l'INSEE, 22-23, pp. 101-133.

<sup>40</sup> - Dans le cadre théorique présenté par WHITE(1970, op.cit.), le modèle de mobilité quasi parfaite peut être décrit ainsi: dans chaque catégorie sociale, l'effectif observé -ou estimé- de femmes immobiles se décompose en une proportion de "stables" et une proportion d'"instables" immobiles par chance mais ces proportions diffèrent d'une catégorie à l'autre; dans la catégorie  $i$ , le rapport de l'effectif observé d'immobiles au nombre d'"instables" immobiles par chance n'est autre que  $d_i$  ou  $\exp(\delta_i)$ . Le paramètre  $d_i$  forme également le nouvel indice d'immobilité de GOODMAN(1969a, 1969b).

GOODMAN L.A., 1969a. - "How to ransack social mobility tables and other kinds of cross-classification tables", American journal of sociology, 75(1), pp. 1-40.

GOODMAN L.A., 1969b. - "On the measurement of social mobility: an index of status persistence", American sociological review, 34(6), pp. 831-850.

$\delta_1 = 1,813 (0,146)$	$\delta_2 = 1,753 (0,329)$	$\delta_3 = 0,611 (0,115)$
$\delta_4 = 0,682 (0,115)$	$\delta_5 = -0,027 (0,099)$	$\delta_6 = 0,657 (0,090)$
	$\delta_7 = 3,060 (0,131)$	.

C'est parmi les agriculteurs exploitants que la tendance intrinsèque à l'hérédité sociale est la plus forte ( $\delta_7$ ). Des filles d'exploitants reprennent-elles la ferme familiale ou bien faut-il voir dans ce résultat la conjugaison de la forte propension à l'immobilité des fils d'agriculteurs et de l'importante homogamie au sein du monde paysan<sup>41</sup>? Sans doute ces deux aspects interviennent-ils et il est impossible de préciser ici la part respective de chacun. Ensuite, l'hérédité sociale apparaît élevée dans les classes supérieures -cadres et professions intellectuelles supérieures, chefs d'entreprise et professions libérales- ( $\delta_1$  et  $\delta_2$ ), ce qui confirme une remarque précédente. Elle est plus faible mais demeure néanmoins très significative parmi les professions intermédiaires, artisans et commerçants, ouvriers ( $\delta_3$ ,  $\delta_4$  et  $\delta_6$ ). Enfin, le cas particulier des employés retient l'attention: l'estimateur de  $\delta_5$  est négatif mais non significatif. Si l'on met de côté la forte importance relative de cette catégorie dans la structure sociale des femmes, il n'y aurait donc, pour les filles d'employés, aucune tendance particulière à demeurer dans la position paternelle! Voilà encore un point qui souligne la forte homologie de structure entre mobilité féminine et mobilité masculine car Claude THELOT observait le même résultat à propos des fils<sup>42</sup>. Finalement, la structure particulière des paramètres d'hérédité sociale incite à ajuster une nouvelle fois le modèle de mobilité quasi parfaite après introduction des contraintes suivantes:

$$\delta_1 = \delta_2 \quad \delta_3 = \delta_4 = \delta_6 \quad \delta_5 = 0 .$$

L'estimation statistique suggère que ce nouveau modèle doit être préféré à celui de mobilité quasi parfaite (tableau 1 - différence entre les modèles 3 et 4). Aussi, la tendance "pure" à hériter de la position paternelle serait élevée et identique chez les filles de cadres et de gros indépendants, moins prononcée mais semblable également parmi les filles de professions intermédiaires, ouvriers et petits indépendants, inexistante enfin au sein des filles d'employés. L'emploi du conditionnel est pourtant de rigueur car le modèle utilisé décrit correcte-

<sup>41</sup> - L'ampleur de l'immobilité sociale -nette des effets de structure- chez les fils d'agriculteurs a été bien mise en évidence par THELOT (1982, pp. 82-84). La force de l'homogamie socio-professionnelle au sein de la paysannerie est soulignée dans notre chapitre 1.

THELOT C., 1982. - Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Paris, Dunod.

<sup>42</sup> - En 1977, 2% seulement des fils d'employés de 40 à 59 ans étaient "stables", au sens du modèle de WHITE (THELOT, 1982, op.cit., pp. 53-55 et 82-83).

ment l'ampleur de l'immobilité sociale, mais non la forme de la mobilité.

Ainsi s'achève la première étape, dans notre tentative de décrire la fluidité sociale entre générations, pour les femmes en France. Reconnaissons sans détours que l'apport proprement sociologique a été assez mince: aucun des modèles proposés n'a permis une analyse satisfaisante du lien entre milieu d'origine et position occupée, net des effets de structure. Cependant, si nos développements méthodologiques ont été suffisamment éclairants, le lecteur aperçoit sans doute la manière dont cette tâche pourra être menée à bien. En premier lieu, parce qu'ils incorporent les effets marginaux  $a_1$  (ou  $\alpha_1$ ) et  $b_j$  (ou  $\beta_j$ ), tous les modèles utilisés ont en commun de reconstituer parfaitement la structure sociale des pères et celle des filles. Analysant ainsi l'association entre origine et position au sein des contraintes imposées par l'évolution de la structure socio-professionnelle d'une génération à l'autre, ils ne diffèrent que par les hypothèses émises sur cette association. Par ailleurs, il faut souligner que ces hypothèses ont été très simplificatrices: la modélisation n'a porté que sur la tendance à l'hérédité sociale en supposant que la mobilité -au sens strict- était sous-tendue par une fluidité parfaite. Or, le fait qu'aucun des modèles proposés ne s'ajuste correctement montre que tel n'est pas le cas et il faudra donc mettre au jour les "distances sociales" qui préforment la mobilité d'une catégorie d'origine à une catégorie de destination. Enfin, les modèles de cette section ont en commun d'affecter des "niveaux de densité" aux cellules de la table de mobilité. Ainsi, le modèle multiplicatif de mobilité parfaite impose à toutes les cellules un même niveau de densité représenté par la constante 1. Celui d'hérédité sociale uniforme postule l'existence de deux niveaux de densité: l'un correspond à l'immobilité et est figuré par le paramètre  $d$ , l'autre correspond à la mobilité (constante 1). De même, il y a huit niveaux de densité selon l'hypothèse de mobilité quasi parfaite, mais quatre seulement si l'on introduit nos contraintes finales. Supposer que les trajectoires de mobilité sont aussi sous-tendues par des niveaux de densité qui différencieront d'une cellule à l'autre et refléteront ainsi les distances sociales entre catégories d'origine et catégories de destination apparaît alors comme une extension naturelle.

III. ESTIMER LES RAPPORTS DE DENSITE  
 DANS LA TABLE DE MOBILITE FEMININE:  
 LE MODELE TOPOLOGIQUE OU STRUCTURAL DE HAUSER

---

Un tel modèle a été proposé en 1978 par le sociologue américain Robert M. HAUSER dans la revue *Social forces*<sup>43</sup>. Si l'on convient de former une partition des cellules (i,j) de la table de mobilité en K sous-ensembles, sa formalisation est la suivante:

$$m_{ij} = \alpha_i \beta_j d_{ij} \quad \text{ou encore} \quad \text{Log } m_{ij} = \tau + \alpha_i + \beta_j + \delta_{ij}$$

avec:  $d_{ij} = d_k$  ou  $\delta_{ij} = \delta_k$

si la cellule (i,j) appartient au sous-ensemble k,  
 et, dans une publication ultérieure, HAUSER décrit le modèle en ces termes<sup>44</sup>:

"Les effectifs attendus sont le produit d'un effet d'ensemble(c), d'un effet ligne( $\alpha_i$ ), d'un effet colonne ( $\beta_j$ ) et d'un effet d'interaction( $d_{ij}$ ). Les paramètres de ligne et de colonne correspondent au concept de prédominance. Ils reflètent l'offre et la demande professionnelles, les processus de remplacement démographique et les conditions économiques et technologiques passées et présentes. Les cellules (i,j) sont assignées à K sous-ensembles mutuellement exclusifs et exhaustifs, et celles de chaque sous-ensemble partagent un même paramètre d'interaction( $d_k$ ). Ainsi, en plus des effets d'ensemble, de ligne et de colonne, chaque effectif attendu n'est déterminé que par un paramètre d'interaction qui reflète la densité de mobilité ou d'immobilité dans cette cellule relativement à celle des autres cellules de la table. Les paramètres d'interaction du modèle correspondent directement au concept de densité commune des observations (WHITE, 1963, p. 26), et ils peuvent être interprétés comme des indices de la distance sociale entre les catégories de ligne et de colonne du tableau croisé (comparer à ROGOFF, 1953, pp. 31-32)."<sup>45</sup>.

<sup>43</sup> - HAUSER, 1978, op.cit.

<sup>44</sup> - HAUSER R.M., 1979. - "Some exploratory methods for modeling mobility tables and other cross-classified data" dans SCHUESSLER K.F. (éd.), *Sociological methodology 1980*, San Francisco, Jossey-Bass, pp. 413-458. La citation figure en page 416; c'est nous qui traduisons et qui soulignons.

<sup>45</sup> - On pourra aussi trouver une présentation et une discussion du modèle de HAUSER dans l'article de PONTINEN(1982). Récemment, KIM s'est livré à une critique sévère de ce modèle mais la réponse de HAUSER est très convaincante et son modèle est aujourd'hui reconnu comme un outil puissant pour décrire, dans une table de mobilité, la fluidité sociale nette des effets de structure.

PONTINEN S., 1982. - "Models and social mobility research: a comparison of some log-linear models of a social mobility matrix", *Quality & quantity*, 16(2), pp. 91-107.

KIM J.O., 1987. - "Social mobility, status inheritance, and structural constraints: conceptual and methodological

Nous n'avons pas connaissance de recherches étrangères qui auraient appliqué le modèle de HAUSER à la mobilité féminine entre générations. En outre, celui-ci n'a, semble-t-il, jamais été utilisé par les sociologues français. Nous l'emploierons donc pour décrire la fluidité sociale qui sous-tend la mobilité des femmes sur le marché du travail, dans la France des années quatre-vingt<sup>46</sup>.

### 1. Construire le modèle

---

De nombreuses décisions doivent cependant être prises avant de procéder à l'estimation statistique. La première concerne le nombre de niveaux de densité. HAUSER a souligné que l'interprétation d'un modèle comportant beaucoup plus de niveaux de densité que de catégories sociales distinguées était difficile<sup>47</sup> et nous choisissons de retenir sept niveaux de densité, i.e. autant que de positions sociales dans notre nomenclature. Nous les numérotions de I, densité la plus élevée, à VII, densité la plus faible. Ainsi, dans une cellule diagonale, plus la densité sera proche de I, plus la tendance "pure" à l'hérédité sociale sera marquée. Inversement, dans une cellule relative à un trajet de mobilité, une densité proche de VII figurera une distance sociale élevée, c'est-à-dire une probabilité de mobilité -nette des effets de structure- faible, de la classe d'origine à la classe de destination mises en jeu.

Nous devons ensuite affecter un niveau de densité à chacune des 49 cellules de la table de mobilité féminine. A l'évidence, il serait possible d'obtenir un bon ajustement du modèle au terme d'une démarche empirique par essais et erreurs, mais l'apport sociologique de l'analyse sera plus important si l'allocation des niveaux de densité aux cellules est fondée sur

---

considerations", *Social forces*, 65(3), pp. 783-805.

HAUSER R.M., 1987. - "Reply to KIM", *Social forces*, 65(3), pp. 806-815.

<sup>46</sup> - Notons qu'à l'étranger le modèle de HAUSER a été appliqué à une table de mobilité masculine française tirée de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970 par ERIKSON, GOLDTHORPE et PORTOCARERO (1982) et ERIKSON et GOLDTHORPE (1987). Le modèle employé dans cette dernière publication est plus complexe que celui que nous utiliserons ici: plusieurs paramètres d'interaction peuvent s'appliquer à une même cellule de la table de mobilité; ils permettent de séparer et de mesurer les effets de division hiérarchique dans la structure sociale, d'hérédité sociale, de division sectorielle (qui sépare l'agriculture des autres secteurs économiques) et d'affinités positives ou négatives entre certaines classes.

ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., PORTOCARERO L., 1982. - "Social fluidity in industrial nations: England, France and Sweden", *British journal of sociology*, 33(1), pp. 1-34.

ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., 1987. - "Commonality and variation in social fluidity in industrial nations. Part I: a model for evaluating the 'FJH hypothesis'. Part II: the model of core social fluidity applied", *European sociological review*, 3(1), pp. 54-77, 3(2), pp. 145-166.

<sup>47</sup> - HAUSER, 1979, op.cit., p. 417.

un ensemble de propositions théoriques car leur pertinence pourra être testée a posteriori par l'estimation statistique. Considérons donc tout d'abord les cellules diagonales relatives à l'immobilité sociale dans la nomenclature retenue. Bien que le chapitre 2 ait montré que la propension à hériter de la position paternelle est un peu plus faible pour les filles que pour les fils, nous formulons l'hypothèse que des forces puissantes concourent à l'immobilité sociale des femmes: héritage éventuel d'un capital dans les catégories indépendantes, forte inégalité entre classes dans l'accès à l'enseignement au sein d'une société où le poids du diplôme dans l'allocation des statuts sociaux est important, transmission de valeurs familiales entre générations forment autant d'aspects. Aussi, nous affecterons des niveaux de densité élevés aux cellules diagonales en suivant les indications du modèle de mobilité quasi parfaite avec contraintes, soit I pour les agriculteurs exploitants, II parmi les cadres, chefs d'entreprise et professions libérales, IV enfin chez les professions intermédiaires, artisans et commerçants, ouvriers car la tendance à l'hérédité sociale a semblé ici moins marquée.

En ce qui concerne les trajectoires de mobilité, nous décidons de contraindre les niveaux de densité à respecter la symétrie par rapport à la diagonale principale, i.e. nous postulons que les probabilités de mobilité -nettes des effets de structure- de la classe d'origine  $i$  vers la classe de destination  $j$  et de  $j$  vers  $i$  sont égales<sup>48</sup>. Ce choix important découle en vérité de deux considérations. Premièrement, si l'on souhaite interpréter les niveaux de densité comme des indices de distance sociale, imposer une telle symétrie paraît assez naturel. Surtout, le fait que la mobilité de  $i$  vers  $j$  soit plus aisée -ou plus difficile- que le mouvement inverse devrait, selon nous, être considéré comme un résultat sociologique important. Il est donc préférable de ne pas imposer a priori de telles asymétries qui, si elles existent réellement dans la structure sociale, apparaîtront dans les données lors de l'estimation statistique du modèle<sup>49</sup>. En vertu de notre règle de symétrie, il reste désormais à allouer des niveaux de densité à la moitié

<sup>48</sup> - En termes plus techniques, ceci signifie que le modèle que nous construisons implique celui de quasi-symétrie -déjà utilisé dans le chapitre I- où:  $m_{ij} = c_{ij}b_{ij}d_{ij}$ , avec  $d_{ij} = d_{ji}$ .

<sup>49</sup> - Peut-être un exemple sera-t-il éclairant. Dans son ouvrage, Claude THELOT(1982, op.cit.) évoque à plusieurs reprises un "effet cliquet" qui, dans une large mesure, éviterait aux fils de cadres la "chute" dans la classe ouvrière. Si cet effet cliquet caractérise non seulement la mobilité observée (taux absolus), mais encore l'association entre origine et position (taux relatifs), il faut s'attendre à devoir placer la cellule "père cadre-fils ouvrier" à un niveau de densité plus faible que la cellule "père ouvrier-fils cadre". Tel est bien le cas dans l'analyse présentée par ERIKSON, GOLDTHORPE et PORTOCARERO(1982, op.cit., pp. 12 et 28) mais cette dissymétrie disparaît dans la dernière recherche d'ERIKSON et GOLDTHORPE(1987, op.cit., pp. 146 et 150).

des cellules hors diagonale de la table de mobilité féminine, le triangle supérieur par exemple.

Dans cette tâche, nous nous inspirerons étroitement des arguments théoriques proposés par John H. GOLDTHORPE<sup>50</sup>. Utilisant le modèle de HAUSER pour analyser le lien entre origine et position sociales des hommes en Grande-Bretagne, GOLDTHORPE avance que trois éléments doivent être pris en compte pour comprendre la structure de la fluidité sociale<sup>51</sup>:

- la désirabilité relative des différentes positions de classe;
- les avantages relatifs que procurent aux individus différentes origines sociales; il peut s'agir de ressources économiques, de ressources culturelles ou d'éducation, de ressources sociales ou relationnelles enfin;
- les barrières relatives que rencontrent les individus qui tentent d'accéder aux diverses positions de classe; ces barrières sont liées au fait de posséder ou non les ressources requises.

Il est possible de compléter la matrice des niveaux de densité nécessaire à l'estimation de notre modèle à partir d'un raisonnement fondé sur ces trois éléments (tableau 2).

Tableau 2 - Matrice symétrique des niveaux de densité caractéristique de notre modèle de HAUSER (modèle de base)

	1	2	3	4	5	6	7
1 - Cadres et professions intellectuelles supérieures	II	III	IV	V	VI	VII	VII
2 - Chefs d'entreprise, Professions libérales	III	II	IV	IV	VI	VII	VII
3 - Professions intermédiaires	IV	IV	IV	V	V	VI	VII
4 - Artisans, Commerçants et assimilés	V	IV	V	IV	V	VI	VI
5 - Employés	VI	VI	V	V	V	V	VI
6 - Contremaîtres, agents de maîtrise, Ouvriers	VII	VII	VI	VI	V	IV	V
7 - Agriculteurs exploitants	VII	VII	VII	VI	VI	V	I

Les lignes et les colonnes de la matrice correspondent respectivement à l'origine sociale (PCS du père) et à la position sociale (PCS de la fille). Parmi les niveaux de densité, I est supposé être le plus fort, VII le plus faible.

Considérons tout d'abord les filles de cadres et professions intellectuelles supérieures. Leur origine sociale leur procure des avantages économiques, mais surtout culturels. Pour cette raison, la situation d'immobilité a déjà été placée au niveau de densité II. La position sociale "chef d'entreprise,

<sup>50</sup> - GOLDTHORPE J.H., 1980. - Social mobility and class structure in modern Britain, Oxford, Clarendon Press. Voir le chapitre 4, pages 94 à 120, écrit en collaboration avec Clive PAYNE.

<sup>51</sup> - GOLDTHORPE, 1980, op.cit., pp. 98-99.

profession libérale" est aussi désirable que celle de cadre mais l'atteindre suppose le passage d'une origine salariée au monde des non-salariés et peut nécessiter des ressources économiques possédées moins fréquemment par les filles de cadres que par celles de gros indépendants. Aussi, nous affectons la densité III à ce trajet de mobilité. Un raisonnement analogue conduit à doter les cellules (1,3) et (1,4) des niveaux IV et V en tenant compte du fait que les positions "profession intermédiaire" et "artisane, commerçante" sont moins désirables que les précédentes. Il subsiste alors trois cellules vides dans la première ligne de notre matrice. Les effets de structure mis à part, ces trajectoires de mobilité semblent moins probables que les précédentes; nous envisagerons donc des niveaux de densité faibles. Supposer que la possession d'un diplôme, même modeste, est un atout pour devenir employée plutôt qu'ouvrière et que les familles de cadres mettent en oeuvre des moyens qui évitent à leurs filles de franchir la barrière entre travail non manuel et travail manuel conduit au choix suivant: pour une fille de cadre, devenir employée reçoit la densité VI, devenir ouvrière ou agricultrice la densité VII.

Pour ces trois dernières positions sociales, nous appliquons la même logique -et les mêmes niveaux de densité- aux filles de gros indépendants. Il reste donc à remplir les cellules (2,3) et (2,4). Moins désirables que celles de cadre, profession libérale ou chef d'entreprise, les positions de profession intermédiaire et d'artisane ou commerçante le sont plus que celle d'employée. Nous retenons donc une densité moyenne (IV) sans introduire de distinction entre les deux cellules: occuper une profession intermédiaire nécessite souvent la possession d'un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat et les filles de professions libérales sont, sous cet aspect, bien placées.

Notre règle de symétrie a cette conséquence: pour les filles de professions intermédiaires, tendances supposées à l'immobilité sociale d'une part, à rejoindre les classes supérieures d'autre part, sont identiques (niveau IV). L'estimation statistique dira si tel est bien le cas, au moins approximativement. Parmi les femmes de cette origine, devenir artisane, commerçante ou employée reçoit la même densité V car la moindre désirabilité de cette dernière position est compensée par l'obstacle que représente le passage à l'indépendance. Nous supposons également que, par rapport aux familles de cadres, celles de professions intermédiaires sont moins bien armées pour éviter à leurs filles la "chute" dans la classe ouvrière et affec-



tons donc la densité VI à la cellule (3,6). Enfin, devenir agricultrice reçoit de nouveau le niveau le plus faible du fait de la forte séparation entre monde urbain et monde rural.

En ce qui concerne les filles de petits indépendants, notre hypothèse est que les probabilités de mobilité -nette des effets de structure- vers les positions d'employée et d'ouvrière sont assez semblables à celles des filles de professions intermédiaires; nous retenons donc les mêmes densités. La conjecture d'une affinité particulière entre les petits indépendants et le monde agricole conduit enfin à retenir, pour la cellule (4,7), l'avant-dernier niveau de densité (VI).

Quatre cellules doivent encore être examinées afin d'achever la construction de la matrice. Selon notre règle de symétrie, la mobilité des filles d'employés vers les positions "profession intermédiaire" et "artisane, commerçante" a reçu la densité V. Aucun argument théorique ne permet en vérité de supposer que ces trajectoires sont plus probables que la situation d'immobilité sociale. Nous attribuons donc la même densité à la cellule diagonale relative à la catégorie des employés, ce qui est cohérent avec notre modèle de mobilité quasi parfaite. Le passage des filles d'employés à l'agriculture reçoit le niveau VI. Pour la destinée ouvrière, il est possible d'hésiter entre VI et V et, parce que ce mouvement nous semble plus aisé que la trajectoire précédente, nous retenons la dernière valeur. Pour terminer, il faut se prononcer sur la mobilité des filles d'ouvriers dans l'agriculture: du fait notamment de la présence des ouvriers agricoles dans la génération des pères, nous décidons de placer cette cellule à la densité immédiatement inférieure à celle de l'immobilité, c'est-à-dire au niveau V.

Quelle est la valeur du schéma théorique qui fonde la matrice de notre tableau 2? Celle-ci décrit-elle correctement la fluidité sociale de la génération des pères à celle des filles, dans la France des années quatre-vingt? Le modèle de HAUSER basé sur cette matrice explique-t-il la structure de la mobilité féminine sur le marché du travail? Répondre à ces interrogations nécessite de recourir au verdict de l'estimation statistique.

## 2. Un test du modèle et quelques modifications

---

Dans l'annexe du chapitre figurent les effectifs attendus sous le modèle de HAUSER fondé sur notre matrice. La statistique de test vaut 81,70 pour 30 degrés de liberté. Res-

pecter les canons de la théorie statistique conduirait ainsi à conclure que nos hypothèses ne décrivent pas correctement la structure de la mobilité féminine et, par là, ne fournissent pas une analyse fidèle de la fluidité sociale. On aurait tort pourtant de suivre cette conclusion à la lettre: par rapport à ceux de la section précédente, notre modèle est le premier qui fournit une statistique BIC négative, il élimine près de 95% de la valeur de L2 obtenue sous l'hypothèse de mobilité parfaite et ne classe de manière erronée que 3,5% des femmes (tableau 3). Surtout, nous supposons que les niveaux de densité qui figurent dans notre matrice s'ordonneraient du plus élevé(I) au plus faible(VII) et les estimations statistiques des paramètres se conforment à ce schéma alors que rien dans la procédure d'ajustement ne garantissait l'obtention d'un tel résultat; de plus, ces valeurs sont séparées les unes des autres par des intervalles assez réguliers. Il faut donc souligner que, même si le modèle n'est pas parfaitement satisfaisant d'un point de vue statistique, nos hypothèses relatives à la probabilité des trajets de mobilité- nette des effets de structure- sont largement corroborées et la matrice du tableau 2 fournit une base solide afin de décrire la fluidité sociale entre générations pour les femmes en France<sup>52</sup>.

Tableau 3 - Test de modèles de HAUSER pour décrire l'association statistique entre origine et position sociales (Françaises de 35 à 59 ans en 1985, actives occupées)

Modèle	Degrés de liberté	L2	Test	Delta (%)	"R2" (%)	Indicateur BIC
Modèle de base de HAUSER	30	81,70	$p < .001$	3,5	94,7	-174,9
1 - Modification 1	30	69,38	$p < .001$	3,5	95,5	-187,2
2 - Modification 2	30	58,63	$p < .01$	2,9	96,2	-197,9
3 - Modification 3	29	46,17	$p < .05$	2,7	97,0	-201,8
Différence (2) - (3)	1	12,46	$p < .001$			
4 - Modification 4	29	42,65	$p < .05$	2,6	97,2	-205,4
5 - Modification 5	29	39,09	$p = .10$	2,3	97,5	-208,9
6 - Modification 6	29	34,04	$p > .10$	2,3	97,8	-214,0
7 - Modification 7 ou modèle final de HAUSER	30	36,38	$p > .10$	2,4	97,7	-220,2
Différence (7) - (6)	1	2,34	$p > .10$			

<sup>52</sup> - La bonne qualité de notre modèle est également attestée par le fait suivant. Lorsqu'on abandonne l'enquête de 1985 pour celle de 1977 et que, dans la même nomenclature, on applique le modèle à la table de mobilité sociale pour les Françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans à cette date, l'ajustement est comparable: L2 vaut 79,00 pour 30 degrés de liberté, delta vaut 3,8%; de plus, les estimations des paramètres sont proches de celles obtenues en 1985.

Il n'en reste pas moins que notre modèle est susceptible d'amélioration sans qu'il faille pour autant amender de manière substantielle notre schéma d'ensemble. Une telle tâche peut être accomplie à partir de l'examen des résidus, c'est-à-dire des différences -ou d'une fonction de celles-ci- entre effectifs observé et attendu dans chaque cellule de la table de mobilité. Sept modifications qui, au total, mettent en jeu neuf cellules suffisent à obtenir une description statistique satisfaisante de la fluidité sociale. L'effet de chacune sur l'adéquation du modèle est décrit dans le tableau 3<sup>53</sup>.

- Modification 1:  $d_{27} = d_V$  - Notre modèle de base sous-estime la mobilité des filles de gros indépendants dans le monde agricole et cette attraction a déjà été mise en évidence par l'analyse des correspondances (troisième axe). Nous affectons donc la densité V à la cellule (2,7) mais n'accordons pas à cette modification de deux niveaux une importance majeure: l'effectif observé est faible, donc assez incertain, et une transformation analogue ne s'impose pas en 1977.

- Modification 2:  $d_{45} = d_{VI}$  - Pour les filles d'artisans et commerçants, le mouvement vers la catégorie des employées est plus faible que nous ne le supposions. Nous décidons d'appliquer la même densité que pour la destinée ouvrière ou agricole (VI), transformation instructive car elle suggère l'existence d'une "rigidité à la baisse" dans la petite bourgeoisie indépendante.

- Modification 3:  $d_{17} = d_{71} = d_{VIII}$  - Elle est particulièrement importante: les modèles précédents surestiment les échanges -dans les deux directions- entre la catégorie des cadres et celle des agriculteurs exploitants alors qu'on supposait déjà ceux-ci très faibles (densité VII). Créer pour les cellules (1,7) et (7,1) un niveau minimal de densité (VIII) améliore sensiblement l'ajustement et l'on retrouve ici l'opposition que manifestait le premier axe de l'analyse des correspondances.

- Modification 4:  $d_{64} = d_V$  - Parmi les filles d'ouvriers, la propension à rejoindre la catégorie des petits indépendants est plus forte que ne l'indiquait notre matrice initiale. Nous portons donc la cellule (6,4) à la même densité que la destinée "employée" ou "agricultrice" (V).

<sup>53</sup> - Dans cette recherche d'une amélioration du modèle, nous suivons une démarche séquentielle: à une cellule où le résidu ajusté -obtenu sous le modèle de base- est important en valeur absolue, nous affectons un niveau de densité qui diffère légèrement du précédent, estimons une nouvelle fois le modèle et reprenons la démarche en examinant les résidus observés sous ce nouveau modèle (voir la fin de la section III.1.3 de l'annexe statistique générale pour une définition du résidu ajusté).

- Modification 5:  $d_{74} = d_V$  - La tendance est identique pour les filles d'agriculteurs et nous procédons à une transformation semblable.

- Modification 6:  $d_{56} = d_{VI}$  - Lors de la construction de notre matrice, nous avons marqué une hésitation à propos de la cellule (5,6). Le choix effectué revenait à postuler pour les filles d'employés une même propension à l'immobilité et à devenir ouvrières (niveau V). Il doit être remis en cause car la seconde tendance est moins prononcée: aussi retenons-nous la densité VI.

- Modification 7:  $d_{12} = d_{21} = d_{II}$  - Pour chacun des modèles précédents, ce sont les estimations des densités II et III qui sont les moins éloignées. Or, dans notre matrice, ces densités ne concernent que les fractions salariée et indépendante des classes supérieures: niveau II pour l'immobilité, niveau III pour la mobilité d'une fraction à l'autre. Il est donc possible de se demander si ces deux tendances diffèrent significativement. Si tel n'est pas le cas, le modèle sera simplifié et ne comportera plus que sept niveaux de densité. Le test est alors effectué en postulant la densité II dans les cellules (1,2) et (2,1) et en comparant l'ajustement obtenu à celui du modèle précédent. Le tableau 3 montre que l'écart n'est pas significatif. On ne peut donc affirmer l'existence d'une différence entre la propension à l'immobilité des femmes dans une fraction des classes supérieures et la tendance à leur mobilité d'une fraction à l'autre<sup>54</sup>.

La démarche de modélisation statistique entreprise dans la deuxième partie de ce chapitre s'achève donc ici. Nous disposons désormais d'un modèle final qui représente correctement la structure de la mobilité féminine<sup>55</sup>: sept paramètres d'interaction -qui correspondent à sept niveaux de densité- fournissent une description économique du lien entre origine et position sociales des femmes actives c'est-à-dire des tendances à l'immobilité et à la mobilité évaluées indépendamment des effets de structure. Donner à voir la fluidité sociale qui apparaît ainsi forme l'objet de la prochaine section.

<sup>54</sup> - Cette conclusion est toutefois sujette à caution: quand on utilise la procédure de test qui prend en compte la stratification de l'échantillon, la statistique L2 vaut 4,95 et est donc supérieure à la borne du khi-deux à 5%. C'est en vérité le seul point de l'analyse où les deux procédures décrites dans la note 28 conduisent à un résultat divergent. Par souci de simplification et parce que la différence entre les estimations des densités II et III est assez faible, nous considérons dans la suite le modèle final à sept niveaux de densité.

<sup>55</sup> - On peut s'en assurer en consultant le tableau IV-2 placé dans l'annexe du chapitre.

### 3. Décrire la fluidité sociale

Afin de présenter et d'interpréter d'un point de vue sociologique les informations qui peuvent être tirées de notre modèle final, nous nous inspirerons étroitement de l'exemple de John H. GOLDTHORPE<sup>56</sup>. En premier lieu, nous reproduisons dans le tableau 4 la matrice des niveaux de densité qui résulte des modifications apportées au modèle de base; les densités ont été renumérotées pour tenir compte de la suppression du niveau initial III.

Tableau 4 - Matrice des niveaux de densité caractéristique de notre modèle final de HAUSER

	1	2	3	4	5	6	7
1 - Cadres et professions intellectuelles supérieures	II	II	III	IV	V	VI	VII
2 - Chefs d'entreprise, Professions libérales	II	II	III	III	V	VI	IV
3 - Professions intermédiaires	III	III	III	IV	IV	V	VI
4 - Artisans, Commerçants et assimilés	IV	III	IV	III	V	V	V
5 - Employés	V	V	IV	IV	IV	V	V
6 - Contremaîtres, agents de maîtrise, Ouvriers	VI	VI	V	IV	IV	III	IV
7 - Agriculteurs exploitants	VII	VI	VI	IV	V	IV	I

Les lignes et les colonnes de la matrice correspondent respectivement à l'origine sociale (PCS du père) et à la position sociale (PCS de la fille). Parmi les niveaux de densité, I est le plus fort, VII le plus faible.

Le tableau 5 fournit quant à lui les estimateurs des paramètres  $\delta_k$  et les rapports entre densités qui s'en déduisent et mesurent la force relative des tendances à l'immobilité et à la mobilité, nettes des effets de structure: le rapport de la densité  $k$  à la densité  $k'$  vaut  $d_k/d_{k'}$  soit  $\exp(\delta_k - \delta_{k'})$ . Par exemple, le tableau 5 permet de lire que la propension à l'immobilité sociale des filles d'agriculteurs (densité I) est 2,77 fois plus forte que la même tendance pour les filles de cadres, chefs d'entreprise et professions libérales (densité II). De même, après mise à l'écart des effets de structure, on observe que l'hérédité sociale des filles d'ouvriers et de contremaîtres (densité III) vaut 1,79 fois leur mobilité vers la catégorie des employées (densité IV). Le tableau 5 indique ainsi que les sept niveaux de densité sont bien différenciés: c'est entre IV et V que le rapport est le plus faible et vaut 1,55.

<sup>56</sup> - GOLDTHORPE, 1980, op.cit., pp. 107-112.

Tableau 5 - Estimateurs des paramètres (log-linéaires)  $\delta_k$  pour le modèle final et rapports entre densités qui s'en déduisent<sup>57</sup>

Densité	Valeur du paramètre	Densité	I	II	III	IV	V	VI	VII
I	4,171 (0,263)	I	1	2,77	6,52	11,68	18,04	30,27	64,80
II	3,153 (0,250)	II	0,36	1	2,35	4,22	6,51	10,93	23,40
III	2,297 (0,243)	III	0,15	0,43	1	1,79	2,77	4,65	9,95
IV	1,714 (0,241)	IV	0,09	0,24	0,56	1	1,55	2,59	5,55
V	1,279 (0,239)	V	0,06	0,15	0,36	0,65	1	1,68	3,59
VI	0,761 (0,238)	VI	0,03	0,09	0,22	0,39	0,60	1	2,14
VII	0,000	VII	0,02	0,04	0,10	0,18	0,28	0,47	1

Lecture: La densité estimée au niveau I vaut 2,77 fois celle au niveau II. De même, la densité estimée au niveau IV vaut 0,56 fois celle au niveau III.

Enfin, il est aisé de vérifier que, sous le modèle de HAUSER, le résultat de la concurrence entre femmes de deux origines distinctes ( $i$  et  $i'$ ) pour atteindre -ou éviter- l'une plutôt que l'autre de deux positions sociales ( $j$  et  $j'$ ) s'exprime en fonction des paramètres d'interaction uniquement, i.e. à partir des niveaux de densité qui ont été estimés:

$$\begin{aligned} (m_{i,j}/m_{i',j'}) / (m_{i',j}/m_{i,j'}) &= (d_{i,j}/d_{i',j'}) / (d_{i',j}/d_{i,j'}) \\ &= \exp(\delta_{i,j} - \delta_{i',j'} - \delta_{i',j} + \delta_{i,j'}) \end{aligned}$$

où  $d_{i,j}$  est le niveau de densité de la cellule ( $i,j$ ).

Puisque notre modèle final reproduit correctement la table de mobilité observée en 1985, on peut donc calculer les coefficients concurrentiels qui le caractérisent et traduisent ainsi le degré d'inégalité des chances professionnelles existant, dans la société française, entre femmes nées dans des classes différentes. Ces coefficients sont trop nombreux pour qu'il soit possible de les reproduire tous. Aussi ne figurent dans le tableau 6 que ceux obtenus lorsque les deux catégories d'origine sont identiques aux deux catégories de destination mises en jeu<sup>58</sup>. Par exemple, on peut lire que le rapport des chances

<sup>57</sup> - Les paramètres  $\delta_k$  ont été estimés en fixant  $\delta_{VII} = 0$  soit  $d_{VII} = 1$ . Une autre contrainte aurait pu être choisie sans affecter bien sûr l'interprétation du modèle: ce sont les rapports entre densités qui caractérisent celui-ci et ils ne dépendent pas de la contrainte retenue. Entre parenthèses figure l'erreur type estimée pour chaque paramètre. On peut ainsi calculer des intervalles de confiance pour les niveaux de densité. Cependant, par souci de simplicité, on ne commentera dans la suite que les estimateurs ponctuels obtenus. Il en ira de même pour les coefficients concurrentiels du tableau 6.

<sup>58</sup> - Les autres coefficients concurrentiels peuvent être calculés à partir de la formule précédente et des estimateurs des paramètres  $\delta_k$  présentés dans le tableau 5. La seconde partie de celui-ci permet également d'obtenir une valeur approchée. Récemment, Antonio COBALTI a proposé une technique qui utilise les coefficients concurrentiels d'une manière plus complète pour décrire la fluidité sociale dans une table de mobilité. Nous ne l'utiliserons pas ici car elle nous semble plus abstraite que la présentation du tableau 6.

COBALTI A., 1989. - "A relative mobility table. A modest proposal", *Quality & quantity*, 23(2), pp. 205-220.

d'être cadre plutôt que contremaîtresse ou ouvrière est environ 50 fois plus élevé pour une fille de cadre que pour une fille de contremaître ou d'ouvrier, ou encore que les chances d'être fille de cadre plutôt que fille d'ouvrier sont à peu près 50 fois plus fortes pour une femme cadre que pour une ouvrière.

Tableau 6 - Coefficients concurrentiels estimés sous le modèle final lorsque la paire de catégories d'origine et la paire de catégories de destination sont identiques

	2	3	4	5	6	7
Cadres et professions intellectuelles supérieures 1	1,00	2,35	7,55	10,06	50,78	1516,24
Chefs d'entreprise, Professions libérales 2		2,35	2,35	10,06	50,78	127,61
Professions intermédiaires 3			3,21	1,79	7,66	140,64
Artisans, Commerçants et assimilés 4				2,77	4,96	32,32
Employés 5					2,77	27,87
Contremaîtres, agents de maîtrise, Ouvriers (Agriculteurs exploitants) 6 7)						20,92

Lecture: Par rapport à une fille d'ouvrier (6), une fille de profession intermédiaire (3) a 7,66 fois plus de chances d'être profession intermédiaire (3) plutôt qu'ouvrière (6).

Ceci peut encore être exprimé sous les trois formes suivantes, strictement équivalentes à la précédente:

- par rapport à une fille de profession intermédiaire, une fille d'ouvrier a 7,66 fois plus de chances d'être ouvrière plutôt que profession intermédiaire;
- par rapport à une femme ouvrière, une femme profession intermédiaire a 7,66 fois plus de chances d'être fille d'un homme occupant une profession intermédiaire plutôt que d'un ouvrier;
- par rapport à une femme profession intermédiaire, une femme ouvrière a 7,66 fois plus de chances d'être fille d'un ouvrier plutôt que d'un homme occupant une profession intermédiaire.

Notre discussion de la fluidité sociale entre générations pour les Françaises présentes sur le marché du travail utilisera les résultats des tableaux précédents mais s'appuiera principalement sur la figure 5. Il faut insister sur le fait qu'une telle représentation graphique ne pouvait être obtenue à partir d'une simple lecture de la table de mobilité: comme on l'a déjà noté, les flux qui apparaissent dans cette dernière confondent la force des tendances intrinsèques à l'immobilité et à la mobilité avec l'importance relative des catégories sociales dans les deux générations. La figure 5 met en lumière ces tendances, donc les distances entre catégories d'origine et de destination, en représentant les sept densités du tableau 4 par des nuances de gris: plus une cellule est claire, plus le trajet de mobilité correspondant est improbable, indépendamment des effets de structure<sup>59</sup>, donc plus la distance sociale est

<sup>59</sup> - Nous soulignons ici cette clause qui s'applique à tout notre commentaire même si nous ne la rappelons pas de façon systématique: il ne faut pas voir dans la figure 5 une représentation de la destinée et du recrutement réels, i.e. des taux absolus de mobilité ou de la mobilité observée.

élevée. Une telle figure peut être lue de diverses manières. Un examen d'ensemble conduira à distinguer les zones à forte densité où l'hérédité sociale est importante ou bien les échanges entre catégories sont intenses des zones à densité moyenne ou faible où la tendance "pure" à l'immobilité est moins élevée ou bien les trajets de mobilité sont plus improbables. Une lecture "en ligne" mettra au jour pour les femmes d'une origine donnée la vraisemblance des diverses destinées, indépendamment de leur fréquence dans la structure sociale des filles. Enfin, lire la figure "en colonne" permettra la même analyse, du point de vue du recrutement: en dehors du poids variable des diverses positions dans la structure sociale des pères, dans quelles classes les femmes d'une situation socio-professionnelle donnée sont-elles préférentiellement recrutées? La figure 5 n'est donc qu'un moyen commode de présenter la matrice des niveaux de densité; on a de plus attribué à chaque cellule une hauteur et une largeur respectivement proportionnelles à l'importance de la classe d'origine parmi les pères et au poids de la classe de destination parmi les filles<sup>60</sup>.

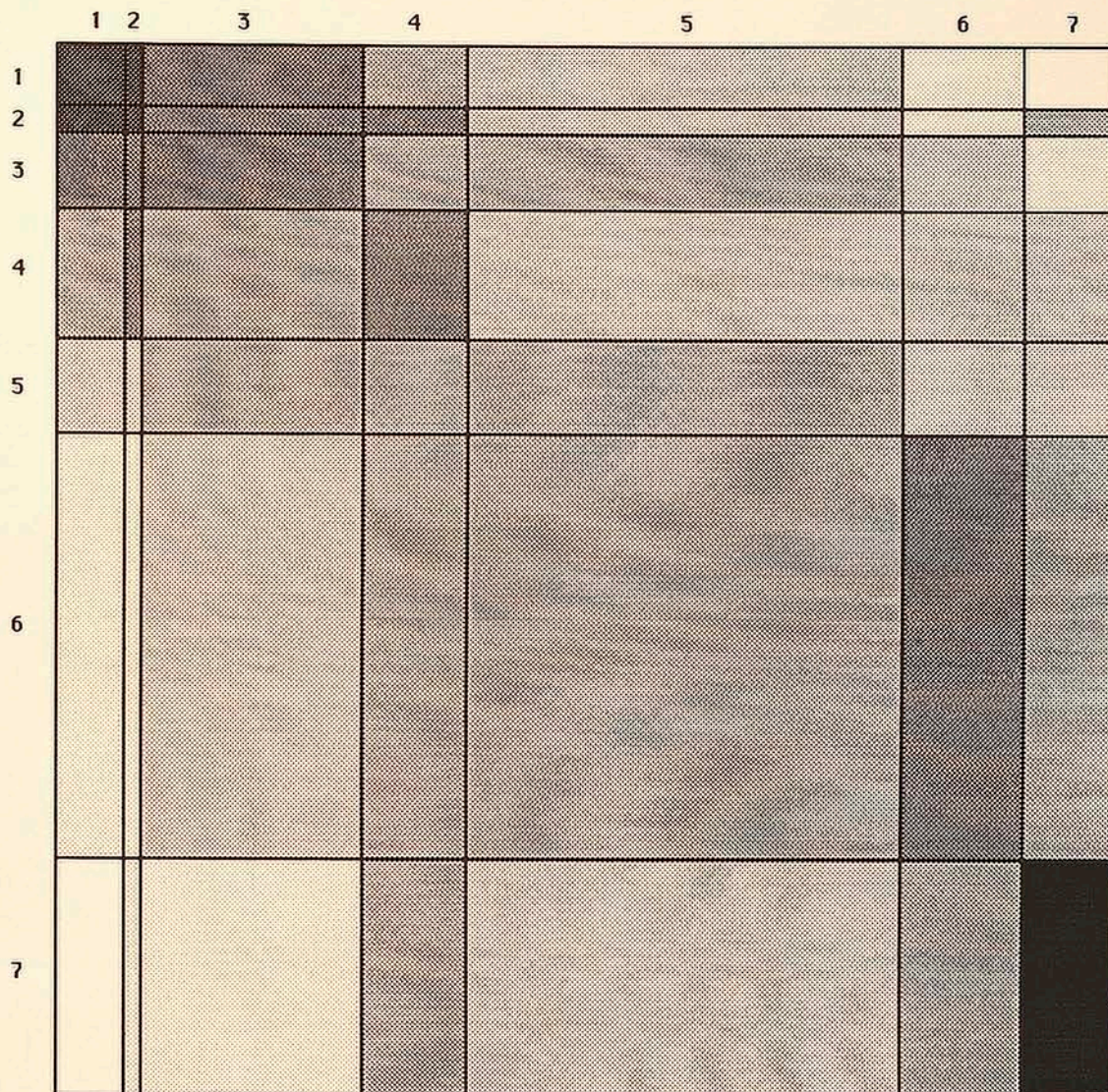
La valeur heuristique de l'ordre de présentation des catégories sociales déduit de l'analyse des correspondances apparaît immédiatement. Les zones de plus forte densité se concentrent dans les coins inférieur droit et supérieur gauche de la figure. En premier lieu, l'hérédité sociale des filles d'exploitants agricoles est extrême: les effets de structure mis de côté, la propension à demeurer dans la catégorie paternelle est près de 12 fois plus forte que la tendance à être commerçante, artisanne ou ouvrière ( $d_I/d_{IV}$ ), 18 fois plus élevée que la tendance à devenir employée ( $d_I/d_V$ ). Héritage de l'exploitation paternelle dans certaines familles, conjugaison de l'hérédité sociale des pères aux fils et de l'homogamie au sein de la paysannerie, attachement à la terre, conséquence d'une sortie précoce du système scolaire qui rend difficile l'obtention d'une situation professionnelle différente, autant d'aspects pour expliquer la spécificité de cette zone de la table de mobilité: c'est ici, et de très loin, que la densité des observations est la plus forte. Ceci illustre bien les points de vue différents mais complémentaires qu'apportent sur la mobilité sociale taux absolus et taux relatifs. L'exode des filles de paysans hors de l'agriculture est compatible avec une tendance intrinsèque très élevée à l'immobilité sociale ou à l'auto-recrutement.

<sup>60</sup> - Les avantages de cette représentation entraînent aussi un inconvénient: la surface de chaque cellule n'est pas proportionnelle au nombre de femmes correspondant dans la table de mobilité; un raisonnement immédiat montre qu'elle est proportionnelle à l'effectif attendu en cas de mobilité parfaite, ce qui évidemment est loin d'être la même chose.



**Modèle final de HAUSER**  
**Représentation graphique des niveaux de densité**  
**caractéristiques de la table de mobilité sociale féminine**

Source des données : Enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1985  
 Champ : Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1985 ( N = 5178 )



Les catégories d'origine (lignes du tableau) et de destination (colonnes du tableau) sont repérées dans la nomenclature suivante :

- 1-Cadres et professions intellectuelles supérieures (sauf Professions libérales)
- 2-Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, Professions libérales
- 3-Professions intermédiaires (sauf Contremaîtres, agents de maîtrise)
- 4-Artisans, Commerçants et assimilés
- 5-Employés
- 6-Contremaîtres, agents de maîtrise, Ouvriers
- 7-Agriculteurs exploitants

La hauteur de chaque cellule est proportionnelle à l'importance de la catégorie dans la structure sociale des pères. Il en est de même pour la largeur et la structure sociale des filles.

Les différents niveaux de densité sont représentés comme suit :  
 Valeur du paramètre log-linéaire : 4.17 3.15 2.30 1.71 1.28 0.76 0.00



Parmi les filles de cadres et professions intellectuelles supérieures, chefs d'entreprise et professions libérales, l'hérédité sociale est également importante, quoique moins prononcée qu'au sein de la paysannerie: le rapport  $d_I/d_{II}$  vaut en effet 2,77. La même densité II caractérise aussi les échanges, dans les deux directions, entre les fractions salariée et indépendante de ces classes supérieures. Certes, on a suggéré dans une note antérieure que l'intensité de ces échanges pourrait être en réalité moins grande que la tendance "pure" à l'immobilité. Il n'en reste pas moins qu'elle serait tout de même nettement plus forte que la densité III de notre modèle. De plus, la destinée des filles de cadres et gros indépendants comme le recrutement des femmes qui occupent ces positions manifestent des contrastes de densité importants et ceci conduit à la réflexion suivante. La thèse d'une certaine clôture des classes supérieures ne pouvait guère être soutenue quand on considérait les taux absolus de mobilité -en 1985, parmi les Françaises de 35 à 59 ans, une femme cadre ou profession intellectuelle supérieure sur quatre a grandi dans cette catégorie sociale, une sur cinq est fille d'un contremaître ou d'un ouvrier- mais elle retrouve sa force quand on considère les taux relatifs pour débarrasser l'étude du lien entre origine et position sociales des effets de structure: le rapport de la densité II à la densité VI vaut 10,93; c'est donc que la tendance "pure" à l'auto-recrutement des femmes cadres, professions libérales et chefs d'entreprise est près de 11 fois plus forte que leur recrutement dans la classe ouvrière.

Un nouveau saut est franchi pour parvenir à la densité III qui, par sa moindre intensité, se distingue clairement des précédentes<sup>61</sup>. Elle mesure en premier lieu la tendance à l'immobilité du père à la fille dans la classe ouvrière, la catégorie des artisans et commerçants et celle des professions intermédiaires: ici, l'hérédité sociale est environ 2 fois moins forte que dans les classes supérieures, 6 à 7 fois moins forte que dans la paysannerie. Le même niveau de densité soutend aussi les échanges, dans un sens et dans l'autre, entre petits et gros indépendants et entre professions intermédiaires et catégories des cadres, professions libérales et chefs d'entreprise. Les effets de structure mis de côté, il est remarquable de constater que, pour les filles d'artisans et commerçants, demeurer dans cette catégorie ou rejoindre celle des

<sup>61</sup> - On peut relever qu'aux Etats-Unis, analysant une table de mobilité 5 x 5 croisant, pour les hommes de 20 à 64 ans en 1973, position sociale du père et position sociale à l'entrée dans la vie active, FEATHERMAN et HAUSER (1978, op.cit., pp. 150-159) observaient également que les deux densités les plus fortes caractérisaient dans cet ordre les cellules diagonales des catégories "Farm" et "Upper nonmanual".

gros indépendants forment, à égalité, les deux destinées les plus probables. Inversement, c'est aussi dans ces deux catégories que les artisanes et commerçantes sont préférentiellement recrutées. De même, on découvre que la mobilité ascendante des filles de professions intermédiaires dans les classes supérieures n'est en vérité pas moins forte que leur tendance à conserver la position sociale paternelle. Le recrutement -net des effets marginaux- des femmes professions intermédiaires est par ailleurs aussi probable dans cette catégorie et les classes supérieures. Solidarité entre les indépendants non agricoles d'un côté, proximité entre professions intermédiaires et classes supérieures de l'autre, voilà les deux aspects qui apparaissent ici; ils ne pouvaient être mis en lumière aussi clairement à partir d'un examen des tableaux de destinée et de recrutement.

En même temps qu'ils reflètent des densités moyennes, les niveaux IV et V concernent 26 cellules sur 49 et sont donc fréquemment représentés; aussi n'entrera-t-on pas dans un commentaire détaillé. Il faut pourtant souligner que la densité IV caractérise l'hérédité sociale dans la catégorie des employés. C'est donc bien ici que la tendance à l'immobilité des filles est la moins prononcée -environ 4 fois plus faible que dans les classes supérieures, près de 12 fois plus faible que dans la paysannerie- et cette stabilité est en fait moins probable que certains trajets de mobilité décrits plus haut et placés aux niveaux II et III. Plus généralement, la catégorie des employés est la seule qui, du point de vue de la destinée comme de celui du recrutement, ne met en jeu que deux niveaux de densité, par surcroît les deux niveaux les plus proches (IV et V). Elle semble occuper ainsi une place particulière au centre de la structure sociale: les filles d'employés essaient dans toutes les positions sociales sans tendance très forte à en rejoindre préférentiellement certaines et à en éviter d'autres; de même, une fois les effets de structure mis de côté, le recrutement des employées paraît assez largement ouvert. C'est sans doute à cette catégorie que l'expression de fluidité sociale s'applique le mieux.

Il faut enfin évoquer les densités les plus faibles. Elles surgissent dans les coins inférieur gauche et supérieur droit de la figure: échanges intergénérationnels entre cadres et agriculteurs pour le niveau minimal VII, échanges entre classes supérieures et classe ouvrière, professions intermédiaires et paysannerie, mobilité des filles d'agriculteurs vers la catégorie des gros indépendants pour la densité VI. Voilà donc les distances sociales les plus grandes entre catégories

d'origine et catégories de destination et les trajets de mobilité les plus improbables. Autant on a pu montrer dans le chapitre 3 que la distance entre classe ouvrière et catégories de cadres avait diminué depuis le milieu du siècle, autant le fossé qui les sépare, de la génération des pères à celle des filles, reste encore considérable dans la France de 1985.

C'est une densité uniforme, c'est-à-dire un même niveau de gris pour l'ensemble de la figure, qui apparaîtrait si les trajectoires sociales des Françaises relevaient d'une fluidité parfaite. Constaté que le rapport de la plus forte densité (I) à la plus faible (VII) vaut près de 65 donne une mesure saisissante de l'écart de la réalité sociale à cette fiction. Parce que les densités extrêmes figurent dans les quatre coins de la figure 5, c'est entre filles de cadres et filles d'agriculteurs que la compétition est la plus inégale, pour l'accès à la position de cadre plutôt qu'à celle d'agricultrice: notre modèle -qui décrit correctement la mobilité observée en 1985- permet d'estimer que, par rapport aux filles de paysans, les filles de cadres ont environ 1500 fois plus de chances d'être cadres plutôt qu'agricultrices<sup>62</sup>! Plus généralement, à deux exceptions près, les coefficients les plus forts figurent dans la colonne du tableau 6 relative aux agriculteurs. Ceci met en lumière l'extrême inégalité de la concurrence entre femmes d'origines sociales différentes pour devenir -ou éviter d'être- agricultrice et marque donc la coupure, du point de vue des taux relatifs de mobilité, entre la paysannerie et les autres catégories sociales. Une forte opposition existe aussi entre classes supérieures et classe ouvrière: devenir cadre, chef d'entreprise ou profession libérale plutôt qu'ouvrière est environ 50 fois plus fréquent pour une femme née dans les classes supérieures par rapport à une fille de la classe ouvrière.

En dehors de ces deux clivages majeurs, d'autres oppositions existent où la concurrence est bien imparfaite. C'est le cas entre filles des classes supérieures et filles de petits indépendants ou d'employés pour l'accès aux positions correspondantes car les coefficients valent respectivement 7,55 et 10,06. C'est aussi le cas des femmes dont le père occupait une profession intermédiaire opposées aux filles d'ouvriers: le coefficient vaut 7,66. En revanche, apparaissent aussi des situations où la concurrence est moins inégale. Par rapport aux

---

<sup>62</sup> - En vérité, il ne faut pas attacher trop d'importance à la valeur précise du coefficient: elle est entachée d'incertitude du fait des fluctuations d'échantillonnage et l'intervalle de confiance peut être large. Ce sont beaucoup plus l'ordre de grandeur des coefficients concurrentiels du tableau 6 et leurs valeurs relatives les uns par rapport aux autres que nous commentons.

filles d'employés, les filles de professions intermédiaires n'ont qu'un léger avantage dans l'acquisition d'une profession intermédiaire plutôt que d'employée. De même, dans l'accès aux positions de cadres, professions libérales et chefs d'entreprise, le handicap des filles de professions intermédiaires par rapport aux femmes nées dans les classes supérieures est assez modeste car le coefficient vaut 2,35.

Qu'en est-il des asymétries introduites par les modifications apportées à notre modèle de base? Elles sont au nombre de cinq. Deux niveaux de densité séparent les échanges, dans un sens et dans l'autre, entre gros indépendants et agriculteurs exploitants. Ainsi qu'on l'a déjà noté, les effectifs mis en jeu sont faibles et il est sage de ne pas accorder trop de portée à cette asymétrie. Les autres concernent une différence d'un niveau -entre IV et V- et, parmi elles, trois sont spécialement intéressantes d'un point de vue sociologique<sup>63</sup>. Une fois les effets de structure écartés, il apparaît que les filles de contremaîtres et d'ouvriers deviennent plus fréquemment employées que les filles d'employés ne deviennent ouvrières. La distance sociale entre ces deux catégories varierait donc selon la direction de la trajectoire intergénérationnelle ou bien, si l'on exprime la même idée d'une manière différente, existerait dans la catégorie des employés une "rigidité à la baisse" contrecarrant la descente sociale<sup>64</sup>. Il en irait de même pour les filles de petits indépendants qui sont moins souvent employées ou ouvrières que les femmes nées dans ces catégories ne deviennent artisanes ou commerçantes, mais on peut aussi proposer de cette dernière différence une interprétation distincte: celle d'une voie de mobilité ouverte aux filles d'employés et d'ouvriers, par le passage à l'indépendance ou, plus vraisemblablement, par le mariage avec un petit indépendant ou un salarié installé à son compte.

---

<sup>63</sup> - La dernière -entre artisans, commerçants et agriculteurs exploitants- est en réalité douteuse. Elle a été introduite pour compenser le fait que les modifications antérieures avaient quelque peu détérioré la qualité de l'ajustement sur la ligne relative aux filles d'agriculteurs. Les trois autres sont significatives si l'on en juge par les résidus obtenus sous l'hypothèse de quasi-symétrie ou les résultats de tests conçus comme suit: à partir du modèle final, postuler l'existence de deux densités supplémentaires (VIII et IX) pour les deux cellules dont on veut tester l'asymétrie et comparer l'ajustement à celui obtenu en affectant la même densité (VIII) aux deux cellules.

<sup>64</sup> - Ce sont en particulier BLAU et DUNCAN (1967, op.cit., pp. 58-67) qui ont suggéré l'existence de frontières semi-perméables entre catégories sociales, autorisant la mobilité ascendante mais inhibant la mobilité descendante.

IV. ESTIMER LES DISTANCES ENTRE CATEGORIES SOCIALES  
 DANS LA GENERATION DES PERES ET CELLE DES FILLES:  
 LE MODELE II DE GOODMAN

---

Afin de décrire la fluidité sociale entre générations nette des effets de structure, nous avons supposé, avec le modèle de HAUSER, que les diverses trajectoires de mobilité et d'immobilité revêtaient des probabilités variables et l'estimation statistique de ces niveaux de densité a mis au jour les distances sociales entre catégories d'origine et de destination. Or, ce que le modèle de HAUSER comme l'analyse des correspondances révèlent, c'est l'existence d'une structure sociale fortement hiérarchisée dans la génération des pères et celle des filles et ceci invite à aborder l'analyse de la fluidité sociale sous un troisième et dernier angle. Ce sera le seul moment de l'ouvrage où nous supposerons que, parmi les pères comme parmi les filles, les positions sociales peuvent être classées sur une échelle verticale et qu'il est possible d'estimer les distances qui les séparent, dans la première génération comme dans la seconde. Dans cette optique, le degré d'inégalité de la concurrence entre femmes de deux origines distinctes pour atteindre une position sociale plutôt qu'une autre s'expliquera par l'importance de la distance qui les sépare sur l'échelle des origines et l'ampleur de la distance entre les deux positions mises en jeu<sup>65</sup>.

Dans une telle perspective, plusieurs modèles log-linéaires ont été proposés. Le modèle "effet ligne" (row effects model) permet d'estimer les distances entre catégories d'origine mais il suppose qu'ait été fixé au préalable un ordre sur les catégories de destination et que celles-ci puissent être considérées comme séparées par des intervalles égaux. De même, le modèle "effet colonne" (column effects model) permet d'estimer les distances entre catégories de destination, conditionnellement à un ordre et à une hypothèse d'intervalles égaux sur l'échelle des origines. Enfin, le modèle I "effets ligne et colonne" (row and column effects model I) estime les distances à la fois sur l'échelle des origines et celle des destinations,

---

<sup>65</sup> - Entre le modèle de HAUSER et la perspective adoptée ici, les points de vue portés sur la stratification sociale et la mobilité diffèrent. Avec le modèle de HAUSER, on supposait que la position sociale était une variable nominale et le niveau de densité d'une cellule pouvait être interprété comme un indice de la "distance sociale" -en un sens non strict- entre catégorie d'origine et catégorie de destination. Ici, on postule que, dans chaque génération, les catégories sociales se placent sur une échelle d'intervalles qu'il s'agit de découvrir pour estimer les distances à l'intérieur de l'échelle des origines et de celle des destinations; l'expression de "distance sociale" retrouve en particulier ici un sens mathématique plus strict.

mais ces estimations dépendent de l'ordre des catégories sociales fixé a priori<sup>66</sup>. Ces modèles présentent donc des inconvénients majeurs. En vérité, la gravité des décisions préalables qu'ils imposent les rend rédhibitoires pour le sociologue qui souhaiterait mettre au jour, dans un même mouvement, l'échelle latente des catégories sociales et les distances entre celles-ci. Nous abandonnerons donc ces modèles sans les présenter davantage pour considérer celui, plus complexe mais plus intéressant, proposé par GOODMAN (1979b) et connu sous le nom de "modèle II effets ligne et colonne"<sup>67</sup>. Comme le souligne HAUSER<sup>68</sup>, le modèle II de GOODMAN permet d'estimer la position sur une échelle d'intervalles de chaque catégorie d'origine et de chaque catégorie de destination sans que l'estimation des distances dépende d'un ordre qu'il faudrait fixer a priori entre les catégories sociales. Un tel modèle qui réalise donc le souhait exprimé plus haut peut être décrit ainsi:

$$m_{ij} = c a_i b_j \exp(\theta u_i v_j)$$

$$\text{ou encore: } \text{Log } m_{ij} = \tau + \alpha_i + \beta_j + \theta u_i v_j .$$

Comme dans les modèles précédents, les paramètres  $c$  (ou  $\tau$ ),  $a_i$  (ou  $\alpha_i$ ),  $b_j$  (ou  $\beta_j$ ) n'ont pas d'intérêt intrinsèque mais garantissent respectivement l'ajustement exact de l'effectif total, de la structure sociale des pères et de la structure sociale des filles. L'association statistique entre origine et position occupée est décrite par l'exponentielle du produit des termes  $\theta$ ,  $u_i$ ,  $v_j$  et l'intérêt du modèle devient évident si l'on exprime le résultat de la concurrence entre femmes d'origines  $i$  et  $i'$  pour atteindre la position  $j$  plutôt que la position  $j'$ . On obtient en effet:

$$\text{Log } [(m_{ij}/m_{i'j}) / (m_{i'j'}/m_{ij'})] = \theta (u_i - u_{i'}) (v_j - v_{j'}) .$$

Ainsi, en dehors de la constante  $\theta$ , le résultat de cette "compétition" s'exprime comme une fonction de deux termes:  $(u_i - u_{i'})$

<sup>66</sup> - Pour une description et des exemples d'utilisation de ces modèles, voir notamment GOODMAN (1979a, op.cit.) et:

DUNCAN D.D., 1979. - "How destination depends on origin in the occupational mobility table", *American journal of sociology*, 84(4), pp. 793-803.

GRUSKY D.B., HAUSER R.M., 1984. - "Comparative social mobility revisited: models of convergence and divergence in 16 countries", *American sociological review*, 49(1), pp. 19-38.

HAUSER R.M., 1984a. - "Vertical class mobility in England, France, and Sweden", *Acta sociologica*, 27(2), pp. 87-110.

HAUSER R.M., 1984b. - "Corrigenda: 'Vertical class mobility in England, France, and Sweden'", *Acta sociologica*, 27(4), pp. 387-390.

FEICK L.F., NOVAK J.A., 1985. - "Analyzing sequential categorical data on dyadic interaction: log-linear models exploiting the order in variables", *Psychological bulletin*, 98(3), pp. 600-611.

<sup>67</sup> - GOODMAN L.A., 1979b. - "Simple models for the analysis of association in cross-classifications having ordered categories", *Journal of the American statistical association*, 74(367), pp. 537-552.

<sup>68</sup> - HAUSER, 1984a, op.cit., p. 94.

peut être interprété comme la distance entre les catégories d'origine  $i$  et  $i'$  concernées;  $(v_j - v_{j'})$  représente de même la distance entre les positions sociales  $j$  et  $j'$  mises en jeu. Une fois estimé, le paramètre  $u_i$  exprimera donc la position de la catégorie paternelle  $i$  sur l'échelle des classes d'origine; il en ira de même pour  $v_j$  et la position de la catégorie féminine  $j$  sur l'échelle des classes de destination. Dans une table de mobilité, l'association entre origine et position sociales est toujours "positive" et la valeur de  $\emptyset$  le sera donc aussi. De ce fait, le modèle postule que le rapport des chances d'être de position  $j$  plutôt que de position  $j'$  quand on est d'origine  $i$  plutôt que d'origine  $i'$  est d'autant plus fort que la distance entre catégories d'origine  $(u_i - u_{i'})$  et/ou la distance entre catégories de destination  $(v_j - v_{j'})$  sont importantes. En d'autres termes, c'est lorsque les classes d'origine concernées et/ou celles de destination mises en jeu sont les plus éloignées dans la structure sociale que la concurrence entre femmes d'origines différentes pour l'accès à l'une plutôt qu'à l'autre de deux situations socio-professionnelles est la plus inégale.

Insistons enfin sur la propriété d'invariance du modèle II de GOODMAN, si l'on inverse des lignes et/ou des colonnes de la table de mobilité: quand on procède à de telles permutations, ni l'ordre des catégories sociales déduit de l'échelle d'intervalles estimée, ni le rapport des distances entre celles-ci ne sont affectés<sup>69</sup>. Là réside selon nous la puissance et l'intérêt sociologique du modèle car il ne repose ainsi sur aucune hypothèse a priori concernant les positions relatives des catégories dans la structure sociale. Nous utiliserons donc le modèle II de GOODMAN pour décrire la fluidité sociale qui sous-tend la mobilité intergénérationnelle des Françaises présentes sur le marché du travail en 1985: nous ne connaissons pas de recherches étrangères qui l'aient appliqué à la mobilité sociale des femmes et il semble ignoré des sociologues français<sup>70</sup>.

Il faut en premier lieu estimer les paramètres sur la table de mobilité observée. Le problème est complexe car le mo-

<sup>69</sup> - Voir sur ce point GOODMAN(1979b, op.cit., pp. 547-548) et CLOGG(1982, pp. 117-118). CLOGG C.C., 1982. - "Using association models in sociological research: some examples", *American journal of sociology*, 88(1), pp. 114-134.

<sup>70</sup> - De nouveau, il faut souligner que le modèle II de GOODMAN a été appliqué à une table de mobilité masculine française tirée de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970 par HAUSER(1984a, 1984b, op.cit.) et BREEN(1987).

BREEN R., 1987. - "Sources of cross-national variation in mobility regimes: English, French and Swedish data reanalysed", *Sociology*, 21(1), pp. 75-90.



dèle II de GOODMAN n'est pas log-linéaire, mais log-multiplicatif puisque les termes  $\theta$ ,  $u_i$ ,  $v_j$  qui interviennent dans un produit doivent simultanément être estimés. Nous utilisons donc la technique suggérée par GOODMAN et décrite par BREEN dans le cadre du logiciel GLIM<sup>71</sup>. Après attribution d'un score (de 0 à 6) à chaque catégorie de destination, l'ajustement du modèle log-linéaire "effet ligne" permet d'estimer la position de chaque catégorie d'origine sur une échelle d'intervalles. Utilisant ces estimations comme des scores assignés aux catégories d'origine, l'ajustement du modèle log-linéaire "effet colonne" fournit une estimation de la position de chaque catégorie de destination sur une échelle d'intervalles. Après avoir substitué ces estimations aux scores arbitraires affectés au départ aux catégories de destination, on procède de nouveau à l'ajustement du modèle "effet ligne", puis, après un remplacement analogue, à l'ajustement du modèle "effet colonne", etc. Sans qu'il soit nécessaire de quitter le logiciel GLIM, il suffit d'une dizaine d'itérations -comportant chacune l'ajustement de deux modèles log-linéaires, "effet ligne" et "effet colonne"- pour que les estimations des paramètres convergent vers les valeurs  $u_i$  et  $v_j$  caractéristiques du modèle II de GOODMAN et se stabilisent.

Au terme de l'application d'un tel processus à la table de mobilité féminine en 1985, la statistique de test L2 vaut 253,28 pour 25 degrés de liberté. Le modèle II de GOODMAN est donc rejeté; en particulier, il s'ajuste moins bien que notre modèle de base de HAUSER<sup>72</sup>. Pourtant, bien que n'introduisant aucune contrainte particulière sur l'ampleur de l'immobilité, il rend compte de 83,7% de la valeur de L2 obtenue sous l'hypothèse de fluidité parfaite. La mobilité sociale féminine par la profession est donc contrainte par une dimension verticale -ou hiérarchique- accentuée qui pourra être décrite par les paramètres  $u_i$  et  $v_j$ . Pour l'échelle estimée dans la génération des pères comme pour celle obtenue dans la génération des filles, origine et amplitude sont arbitraires; seuls sont

<sup>71</sup> - GOODMAN, 1979b, op.cit., p. 550.

BREEN R., 1984. - "Fitting nonhierarchical and association log-linear models using GLIM", *Sociological methods & research*, 13(1), pp. 77-107. Voir les pages 90 à 92.

PAYNE C.D. (éd.), 1985. - *The Generalised Linear Interactive Modelling system. Release 3.77*, Oxford, Numerical Algorithms Group.

LINDSEY J.K., 1989. - *The analysis of categorical data using GLIM*, New York, Springer-Verlag.

Marie-Ange SCHILTZ (Centre d'Analyse et de Mathématique Sociales - Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - Paris) a eu l'obligeance de mettre à notre disposition le logiciel GLIM. Au moment où nous rédigeons ces lignes, nous prenons connaissance de l'ouvrage récent de James K. LINDSEY où figure une "macro GLIM" permettant l'estimation du modèle II de GOODMAN; voir les pages 70 à 74 et 155 à 158.

<sup>72</sup> - On peut s'en assurer à partir des tableaux IV-2 et IV-3 placés dans l'annexe du chapitre.

signifiants l'ordre des catégories sociales et les rapports des distances entre celles-ci<sup>73</sup>. En contraignant échelle des origines et échelle des destinations à être bornées par 0 et 1 et en affectant cette dernière valeur à la catégorie des cadres, professions intellectuelles supérieures qui figure à l'une des extrémités des deux échelles estimées, on obtient les résultats du tableau 7. Une fois les effets de structure mis de côté, reçoit donc le score 1, dans l'échelle des origines, la catégorie dont les filles sont les plus avantagées pour l'accès aux positions sociales plus élevées plutôt que plus basses; de même, dans l'échelle des destinations, le score de 1 est attribué à la catégorie féminine la plus exclusive, i.e. à celle dont les membres ont la plus grande probabilité de provenir d'origines sociales plus élevées plutôt que plus basses.

Tableau 7 - Echelle des origines (génération des pères)  
et échelle des destinations (génération des filles)  
dédites du modèle II de GOODMAN

	Echelle des origines scores $u_i$	Echelle des destinations scores $v_j$
	-----	-----
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,000	1,000
Chefs d'entreprise, Professions libérales	0,757	0,966
Professions intermédiaires	0,680	0,816
Artisans, Commerçants et assimilés	0,534	0,680
Employés	0,490	0,644
Contremaîtres, agents de maîtrise, Ouvriers	0,306	0,541
Agriculteurs exploitants	0,000	0,000

Avec la contrainte retenue (échelles bornées par 0 et 1), l'estimateur du paramètre  $\theta$  vaut 11,071 (0,374).

On observe immédiatement que les deux échelles estimées expriment un même classement des catégories sociales. Il est en tout point identique à l'ordre de présentation déduit de l'analyse des correspondances. Il est enfin très cohérent avec les estimations des coefficients concurrentiels sous le modèle final de HAUSER. Sur ce point donc, les trois méthodes utilisées manifestent une convergence remarquable et permettent de déduire de l'analyse des taux relatifs de mobilité un ordre des catégories sociales. En particulier, le modèle II de GOODMAN marque de nouveau le fait que la catégorie des cadres et celle des agriculteurs exploitants sont les plus distantes.

Sur l'échelle des origines ou celle des destinations, les sept groupes sociaux retenus dans l'analyse sont bien différenciés, à l'exception des artisans, commerçants et des em-

<sup>73</sup> - Voir sur ce point CLOGG (1982, op.cit., pp. 116-117).

ployés dont les scores d'origine comme de destination sont très proches. Si le modèle II de GOODMAN décrirait correctement la table de mobilité observée, ce résultat s'interpréterait ainsi: les opportunités professionnelles offertes aux filles de petits indépendants et d'employés, donc les destinées des femmes qui ont grandi dans ces deux milieux sont assez voisines; de même, le recrutement social des commerçantes et artisanes est assez semblable à celui des employées<sup>74</sup>. A l'opposé, bien que la classe ouvrière forme la catégorie la plus proche de celle des agriculteurs, les destinées des filles d'ouvriers et de paysans sont fort différentes (scores  $u_i$ ) et les recrutements sociaux des ouvrières et des agricultrices s'opposent encore davantage (scores  $v_j$ ). Enfin, les catégories des cadres, professions libérales et chefs d'entreprise apparaissent très proches selon le recrutement, mais plus différenciées du point de vue de la destinée avec un avantage pour les filles de cadres.

Il serait toutefois imprudent de poursuivre davantage l'analyse et les commentaires qui précèdent doivent être considérés avec réserve car l'ajustement du modèle de GOODMAN n'est pas bon. Or, c'est de nouveau l'ampleur de l'immobilité dans certaines catégories sociales qui semble en partie responsable de ce mauvais ajustement et ceci incite à compléter le modèle par sept paramètres supplémentaires qui décriront la propension à l'hérédité sociale dans chaque catégorie<sup>75</sup>. On obtient alors le quasi-modèle II de GOODMAN où les termes  $\theta$ ,  $u_i$ ,  $v_j$  font référence aux opportunités professionnelles rencontrées par les femmes qui ont quitté leur milieu d'origine:

$$m_{i,j} = ca_i b_j d_{i,j} \exp(\theta u_i v_j)$$

avec  $d_{i,j} = d_i$  si  $i = j$ ,  $d_{i,j} = 1$  sinon.

Le résultat de la concurrence entre femmes de deux origines distinctes  $i$  et  $i'$  pour l'accès à la position sociale  $j$  plutôt qu'à la position  $j'$  s'écrit donc:

<sup>74</sup> - En effet, supposons que deux catégories  $i$  et  $i'$  présentent, sur l'échelle des origines, des scores  $u_i$  et  $u_{i'}$  presque égaux. Quelles que soient les catégories de destination  $j$  et  $j'$  mises en jeu, le produit  $\theta(u_i - u_{i'})(v_j - v_{j'})$  sera voisin de 0 et, d'après la présentation du modèle, les coefficients concurrentiels seront proches de 1. C'est dire que, pour tout  $j$  et tout  $j'$ , les rapports  $m_{i,j}/m_{i',j}$  et  $m_{i,j'}/m_{i',j'}$  seront assez semblables, ce qui signifie encore que les destinées des filles de  $i$  et de  $i'$  seront voisines. Le raisonnement est analogue avec les scores  $v_j$  et  $v_{j'}$  et la perspective du recrutement.

<sup>75</sup> - C'est dans cette direction que s'orientent les recherches les plus récentes sur la mobilité sociale: utiliser des modèles d'analyse qui permettent de séparer les effets de division hiérarchique dans la structure sociale des effets d'hérédité sociale. Voir par exemple HOUT et JACKSON(1986), ERIKSON et GOLDTHORPE(1987, op.cit.), SIN-KWOK WONG(1990).

HOUT M., JACKSON J.A., 1986. - "Dimensions of occupational mobility in the Republic of Ireland", European sociological review, 2(2), pp. 114-137.

SIN-KWOK WONG R., 1990. - "Understanding cross-national variation in occupational mobility", American sociological review, 55(4), pp. 560-573.

$$\text{Log}[(m_{1j}/m_{1j\cdot}) / (m_{1\cdot j}/m_{1\cdot\cdot})] =$$

$$\emptyset(u_1 - u_{1\cdot})(v_j - v_{j\cdot}) + (\delta_{1j} - \delta_{1j\cdot} - \delta_{1\cdot j} + \delta_{1\cdot\cdot})$$

avec  $\delta_{1j} = \delta_1$  si  $i = j$ ,  $\delta_{1j} = 0$  sinon,

$\delta_{1j\cdot} = \delta_1$  si  $i = j'$ ,  $\delta_{1j\cdot} = 0$  sinon, etc.

Dans cette équation, le second terme du membre de droite peut ainsi être tenu pour une pondération qui représente les ajustements à apporter au pattern d'ensemble de mobilité verticale pour rendre compte des phénomènes d'hérédité sociale. Cette pondération n'intervient que si le coefficient concurrentiel considéré met en jeu au moins une cellule diagonale de la table de mobilité.

Avec ce dernier modèle, la statistique L2 vaut 50,60 pour 18 degrés de liberté. Au sens strict de la théorie statistique, le quasi-modèle II de GOODMAN n'est donc pas admissible ( $p < .001$ ). Cependant, quatre arguments invitent à passer outre à cette conclusion drastique. D'une part, une seule cellule —où les données sont fragiles— apporte près de 19 points à la statistique L2, près de 15 points au khi-deux de PEARSON<sup>76</sup>. D'autre part, en regard de l'hypothèse de fluidité parfaite, le modèle rend compte de 96,7% de l'association observée dans la table de mobilité féminine. En troisième lieu, il ne classe de manière erronée que 2,1% de l'effectif total de l'échantillon. Enfin, la statistique BIC obtenue est négative (-103,3). A partir d'hypothèses théoriques différentes, le quasi-modèle II de GOODMAN explique donc à peu près aussi bien que le modèle final de HAUSER la structure du lien entre origine sociale et position occupée, c'est-à-dire la forte inégalité des chances professionnelles entre femmes d'origines sociales distinctes qui apparaissait déjà dans le tableau 6. Paramètres du modèle et distances estimées entre catégories sociales dans les deux générations figurent dans les tableaux 8 et 9.

<sup>76</sup> - Il s'agit de la cellule (2,7) (père chef d'entreprise ou profession libérale, fille agricultrice exploitante): l'effectif observé est faible, mais l'effectif estimé l'est encore beaucoup plus. L'ajustement du modèle de HAUSER a déjà mis l'accent sur le caractère assez suspect de cette cellule. Les effectifs estimés sous le quasi-modèle II de GOODMAN figurent dans le tableau IV-3 de l'annexe du chapitre.

Tableau 8 - Echelle des origines, échelle des destinations et estimateurs des paramètres (log-linéaires) d'immobilité  $\delta_i$ , déduits du quasi-modèle II de GOODMAN

	Echelle des origines (scores $u_i$ )	Echelle des destinations (scores $v_j$ )	Paramètres d'immobilité $\delta_i$
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,000	1,000	0,149 (0,206)
Chefs d'entreprise, Professions libérales	0,868	0,954	0,713 (0,356)
Professions intermédiaires	0,646	0,664	0,110 (0,124)
Artisans, Commerçants et assimilés	0,538	0,361	0,784 (0,132)
Employés	0,416	0,286	0,181 (0,102)
Contremaîtres, agents de maîtrise, Ouvriers	0,042	0,000	0,080 (0,103)
Agriculteurs exploitants	0,000	0,329	3,008 (0,168)

Avec la contrainte retenue (échelles bornées par 0 et 1), l'estimateur du paramètre  $\theta$  vaut 4,265 (0,217).

Tableau 9 - Estimations des distances entre catégories sociales adjacentes, dans la génération des pères et celle des filles (quasi-modèle II de GOODMAN)

Génération des pères:		distances ( $u_i - u_j$ )
Cadres et professions intellectuelles supérieures	- Chefs d'entreprise, Professions libérales	0,132
Chefs d'entreprise, Professions libérales	- Professions intermédiaires	0,222
Professions intermédiaires	- Artisans, Commerçants et assimilés	0,108
Artisans, Commerçants et assimilés	- Employés	0,122
Employés	- Contremaîtres, agents de maîtrise, Ouvriers	0,374
Contremaîtres, agents de maîtrise, Ouvriers	- Agriculteurs exploitants	0,042
Génération des filles:		distances ( $v_j - v_i$ )
Cadres et professions intellectuelles supérieures	- Chefs d'entreprise, Professions libérales	0,046
Chefs d'entreprise, Professions libérales	- Professions intermédiaires	0,290
Professions intermédiaires	- Artisanes, Commerçantes et assimilées	0,303
Artisanes, Commerçantes et assimilées	- Agricultrices exploitantes	0,032
Agricultrices exploitantes	- Employées	0,043
Employées	- Contremaîtresses, agents de maîtrise, ouvrières	0,286

Lecture: L'amplitude des échelles étant arbitraire, ce sont les rapports de deux distances qui sont interprétables. Ainsi, dans la génération des pères, la distance entre professions intermédiaires et gros indépendants vaut 1,7 fois la distance entre cette dernière catégorie et celle des cadres.

Sur l'échelle des origines, c'est de nouveau le même ordre des catégories sociales qui surgit et les classes supérieures se distinguent nettement: la distance entre les fractions salariée et indépendante est 1,7 fois plus faible que celle entre chefs d'entreprise, professions libérales et professions intermédiaires; ceci manifeste l'avantage des femmes nées dans les classes supérieures pour l'accès aux positions professionnelles élevées. Entre filles de professions intermédiaires et

d'artisans ou commerçants, la distance semble moins marquée et du même ordre que celle entre filles de petits indépendants et d'employés. Par contre, le large fossé entre pères employés et pères ouvriers est l'indice d'une mobilité ascendante beaucoup plus fréquente parmi les filles des premiers. Enfin, classe ouvrière et paysannerie sont très proches: filles d'ouvriers et d'agriculteurs qui ont quitté la catégorie paternelle subissent à peu de choses près le même handicap dans l'accès aux positions sociales élevées.

Sur l'échelle des destinations, c'est encore le recrutement social fortement exclusif des femmes cadres, professions libérales et chefs d'entreprise qui apparaît car les classes supérieures se détachent fortement, mais le fait remarquable est la position des agricultrices, entre artisanes ou commerçantes et employées. Que le classement des agriculteurs varie de l'échelle des origines à celle des destinations doit être interprété ainsi: une fois les effets de structure écartés, le recrutement des agricultrices qui ne sont pas nées dans cette catégorie sociale est plus élevé que ne l'est la destinée des filles de paysans qui ont quitté la terre. Certes, l'importance de cet aspect ne doit pas être surestimée car peu nombreuses sont les agricultrices nées en dehors de la paysannerie mais il faut souligner qu'un résultat analogue a été obtenu sur des tables de mobilité masculines par BREEN(1987) et GANZEBOOM, LUIJKX et TREIMAN(1988)<sup>77</sup>.

En classant les catégories paternelles d'après les chances d'accès des filles aux positions supérieures, les scores d'origine  $u_i$  expriment l'échelle sociale dans la génération des pères. De même, parce qu'ils classent les catégories féminines à partir de leur recrutement plus ou moins élevé, les scores de destination  $v_j$  expriment la désirabilité relative des diverses positions et donc l'échelle sociale dans la génération des filles. Outre les agriculteurs, deux catégories occupent des positions assez différentes d'une échelle à l'autre: les artisans ou commerçants et les employés sont situés plus bas et sont plus proches de la classe ouvrière dans la génération des filles que dans celle des pères. Ce sont en vérité les quatre principales asymétries du modèle final de HAUSER qui resurgissent ici sous une autre forme<sup>78</sup> et, parce que le contexte

<sup>77</sup> - BREEN, 1987, op.cit., p. 83.

GANZEBOOM H.B.G., LUIJKX R., TREIMAN D.J., 1988. - "Intergenerational class mobility in comparative perspective", communication au congrès de l'Association Américaine de Sociologie, Atlanta, 86 p.

<sup>78</sup> - En effet, si l'on impose au quasi-modèle II de GOODMAN la contrainte supplémentaire de fournir, pour chaque catégorie sociale, deux scores identiques ( $u_i = v_j$ ), le nouveau modèle ainsi obtenu implique celui de quasi-

théorique n'est plus le même, elles reçoivent désormais une interprétation différente. Au sein de la structure sociale, les artisans et commerçants comme les employés auraient vu leur position relative s'affaiblir en une génération car la destinée des filles de ces catégories sociales est plus élevée que le recrutement des femmes qui en font partie. Sans doute saisit-on là l'écho de transformations réelles dans la société française: l'élévation générale du niveau d'instruction, le développement du secteur tertiaire, la féminisation croissante de la catégorie forment ainsi autant d'aspects pour comprendre que la position des employés se soit modifiée en une génération<sup>79</sup>.

Concluons enfin l'analyse par un bref examen des paramètres d'immobilité estimés sous le quasi-modèle II (tableau 8). Le résultat est net. A côté de la dimension verticale de la mobilité, la propension à l'hérédité sociale n'est significative qu'au sein des trois catégories indépendantes: parmi les filles d'agriculteurs, la tendance intrinsèque à demeurer dans la position paternelle est de nouveau très marquée; elle est plus faible mais reste toutefois significative parmi les filles de chefs d'entreprise et professions libérales, celles d'artisans et commerçants. Bref, c'est dans les catégories sociales qui possèdent et peuvent transmettre à leur progéniture, par héritage ou donation, un capital physique, mais aussi probablement le goût de l'indépendance et de l'autonomie dans le travail que surgit, dans le cadre du modèle de GOODMAN, une tendance particulière des filles à hériter de la position sociale paternelle. Encore une fois, il faut ici souligner qu'un résultat identique était déjà apparu dans l'analyse de tables de mobilité masculines menée au moyen du même modèle<sup>80</sup>.

---

symétrie; voir sur ce point GOODMAN(1979b, op.cit., pp. 543-544). Or, si notre modèle final de HAUSER n'implique pas la quasi-symétrie, c'est uniquement à cause des cinq asymétries analysées à la fin de la section III.

<sup>79</sup> - Dans la catégorie "chefs d'entreprise, professions libérales" également, scores d'origine et de destination différent quelque peu. Plus qu'un changement de position dans l'échelle sociale en une génération, il faut y voir probablement un effet de structure: 62% des pères mais 28% des filles sont chefs d'entreprise, 38% des pères mais 72% des filles appartiennent aux professions libérales.

<sup>80</sup> - BREEN, 1987, op.cit., p. 83; GANZEBOOM, LUIJKX et TREIMAN, 1988, op.cit., pp. 25-26. On peut s'étonner du fait que quasi-modèle II de GOODMAN et modèle final de HAUSER fournissent des visions assez éloignées des différences d'hérédité sociale entre catégories. La raison est que, dans des modèles différents, les paramètres d'immobilité sont évalués à partir de bases distinctes; voir pour une discussion précise de ce point HOUT(1983, pp. 63-65). Par exemple, le fait que, dans le quasi-modèle II de GOODMAN, la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures figure en haut des deux échelles estimées entraîne qu'il n'est pas nécessaire, pour obtenir un bon ajustement, de supposer autant d'hérédité sociale pour cette catégorie que dans le modèle de HAUSER. HAUSER lui-même a relevé ce point (1984a, op.cit., p. 105): "Models of vertical and nonvertical class mobility will appear to differ because the specification of the vertical term in mobility changes the relative magnitudes of immobility parameters. Taking account of the fact that the service class and that of agricultural workers are at extremes of the class hierarchy, one need not specify so much additional immobility in those classes as if one ignored their vertical placement." Ceci souligne bien que le choix d'un modèle statistique d'analyse

## V. CONCLUSION

---

Décrire aussi précisément que possible la fluidité sociale entre générations pour les Françaises de 35 à 59 ans qui avaient un emploi en 1985, tel était l'objet de ce long chapitre, d'une lecture peut-être un peu plus ardue que les précédents. Nous avons utilisé les ressources des techniques modernes d'analyse statistique pour étudier le lien entre l'origine sociale des femmes et la position qu'elles occupent sur le marché du travail, pour observer la force de ce lien et en fournir des estimations quantitatives qui éliminent l'effet perturbateur engendré par les tailles différentes des catégories d'origine et de destination et l'évolution de la structure sociale de la génération des pères à celle des filles. Les trois méthodes utilisées -analyse des correspondances, modèle de HAUSER, modèle II de GOODMAN- ne sont pas équivalentes et reposent sur des hypothèses différentes. En particulier, dans la sociologie française où la notion d'échelle sociale est souvent critiquée, on pourra préférer le modèle de HAUSER qui ne repose sur aucune hypothèse de hiérarchie socio-économique au modèle de GOODMAN qui, même s'il ne le définit pas a priori, postule l'existence d'un ordre total latent entre catégories sociales. Parce que ces méthodes sont différentes, il est naturel qu'elles ne mettent pas exactement l'accent sur les mêmes aspects. Cependant, les résultats auxquels elles conduisent sont très largement convergents et, sans qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans un inventaire détaillé, il est bon de dégager deux conclusions essentielles.

La première est que, dans la France des années quatre-vingt, existe une forte inégalité des chances professionnelles entre femmes nées dans des classes sociales différentes. Le plan principal de l'analyse des correspondances, les multiples nuances de gris du modèle de HAUSER, les échelles sociales déduites des scores  $u_i$  et  $v_j$  du modèle II de GOODMAN sont trois manières différentes d'exprimer une même réalité. Ceci conduit alors à préciser les conclusions des chapitres antérieurs. Dans la société française de 1985, la mobilité inter-générationnelle des femmes par la profession est intense: quand on utilise une nomenclature à sept ou huit postes, moins d'une femme sur quatre est demeurée dans la position sociale de son père. Ce résultat important concerne la mobilité observée et ce que montre précisément le chapitre qui s'achève, c'est qu'il ne



doit pas être interprété comme l'indice d'un très haut degré de fluidité sociale, c'est-à-dire d'une large ouverture de la société française provenant d'un lien ténu entre milieu d'origine et position occupée. Pour les femmes actives, la mobilité sociale observée a très fortement augmenté depuis le milieu du siècle car l'intense évolution économique de la France a largement accru l'écart entre structure sociale des pères et structure sociale des filles. Du côté de la fluidité sociale, c'est-à-dire du lien entre origine et position occupée évalué indépendamment de ces effets de structure, même s'il semble peu contestable d'après les analyses du chapitre 3 que la rigidité de la stratification a légèrement décru en une trentaine d'années, le milieu de naissance reste un déterminant important de la position d'une femme sur le marché du travail. L'hérédité sociale est forte dans certaines catégories et, pour les femmes qui quittent leur milieu d'origine, les trajets courts sont beaucoup plus probables que les trajets longs, comme le montrent par exemple les niveaux de gris du modèle de HAUSER: par rapport à une fille de cadre, une fille de contremaître ou d'ouvrier a environ 50 fois plus de chances d'être, à 35-59 ans, contremaîtresse ou ouvrière plutôt que cadre.

La seconde conclusion concerne la comparaison avec la mobilité masculine. Dans l'interprétation de l'analyse des correspondances, on a souligné à plusieurs reprises la convergence avec les résultats obtenus par DARBEL sur la mobilité des hommes. Pour le modèle de HAUSER et celui de GOODMAN, les rapprochements se sont faits plus discrets car ces méthodes n'ont, semble-t-il, jamais été utilisées en France et leur emploi à l'étranger sur une table de mobilité française établie pour les hommes en 1970 a fait usage d'une nomenclature assez différente de la nôtre. Procéder à une comparaison précise était donc exclu. Cependant, à lire ces travaux et nombre d'articles scientifiques étrangers où les mêmes modèles ont été appliqués à la mobilité masculine, on ne peut manquer d'être impressionné par l'ampleur des traits communs aux résultats de ces recherches et à ceux du présent chapitre<sup>81</sup>. On peut même soupçonner qu'un sociologue à qui l'on présenterait en masquant les légendes nos

<sup>81</sup> - Par exemple, les conclusions qui peuvent être tirées de notre modèle final de HAUSER pourraient très largement être exprimées dans les termes qu'emploient KURZ et MULLER dont la revue de travaux concerne pour l'essentiel la mobilité masculine (1987, p. 425): "Using in most cases 'topological models', the basic patterns of relative mobility chances were modelled and repeatedly confirmed: immobility is greatest among farmers, followed by the petty bourgeoisie and the service class. The immobility at the peak of the socioeconomic hierarchy (or in class terms: in the upper service class) is greater than at the bottom, in the working class. Mobility is more likely in the 'middle' of the socioeconomic hierarchy (or the class structure) than at the peak. Short-range mobility occurs more often than long-range mobility."

KURZ K., MULLER W., 1987. - "Class mobility in the industrial world", Annual review of sociology, 13, pp. 417-442.

quatre plans d'analyse des correspondances, la représentation graphique du modèle final de HAUSER ou les échelles sociales déduites du modèle de GOODMAN y verrait probablement l'étude d'une table de mobilité "habituelle", c'est-à-dire d'une table de mobilité établie sur la moitié masculine de la population. Les Françaises qui exercent un emploi sont unies par le handicap commun qu'elles subissent dans un marché du travail dominé par les hommes, mais, au même titre que leurs frères, elles sont divisées par les ressources inégales que procurent, dans l'acquisition des positions professionnelles, des origines sociales différentes.



## Deuxième Partie

### LA MOBILITE SOCIALE INTERGENERATIONNELLE DES FEMMES EN FRANCE - DESAGREGER LES TABLES DE MOBILITE

Le lecteur qui, soucieux de dégager une vue synthétique, tenterait de dresser un tableau d'ensemble des résultats majeurs de la première partie parviendrait ainsi à un bilan contrasté. Une interrogation générale formait le fil d'Ariane de ces trois chapitres: intégrer les femmes dans l'étude de la mobilité sociale entre générations conduit-il à réviser l'image de la société française qui découle des recherches conduites sur la population masculine? Ni franchement négative, ni absolument affirmative, la réponse à cette question est nuancée, que l'on retienne le point de vue de la mobilité observée ou celui de la fluidité sociale. Ce sont le versant affirmatif et la nécessité d'une révision des conclusions qui dominent quand on considère les taux absolus de mobilité et que l'on définit la position sociale des femmes actives par l'emploi qu'elles occupent: les distributions socio-professionnelles masculine et féminine diffèrent fortement et, par rapport à leurs frères, les femmes nées dans toutes les classes sociales sont désavantagées dans l'accès aux positions professionnelles les plus élevées. Cependant, les écarts de destinée sociale entre hommes et femmes qui ont grandi dans un même milieu s'estompent largement quand on adopte une perspective distincte pour définir la position sociale des femmes mariées à partir de la profession de leur époux. Enfin, une grande ressemblance apparaît en comparant l'évolution temporelle des taux absolus pour la mobilité féminine -par la profession ou le mariage- et la mobilité mas-

culine, du milieu du siècle à la fin des années soixante-dix. Lorsqu'on aborde la fluidité sociale émergent aussi différence et similitude entre les sexes. C'est ce dernier aspect qui domine. Des inégalités fort semblables entre classes sociales contraignent les chances de mobilité des hommes et des femmes par la profession ainsi que des femmes par le mariage et la tendance temporelle de la fluidité sociale en vingt-cinq ans a été presque identique pour les trois formes de mobilité. Néanmoins, une différence surgit. Une fois les effets de structure écartés, la reproduction à l'identique -c'est-à-dire le fait d'avoir une origine et une position semblables- est moins prononcée pour les femmes, par la profession ou le mariage, que pour les hommes sans qu'il soit possible de dire, à ce stade de l'analyse, si la différence est réelle ou si elle provient du choix particulier de la position sociale du père pour définir le milieu d'origine.

Ces diverses conclusions relatives à la mobilité sociale des femmes en France paraissent assez solidement établies et bon nombre d'entre elles rejoignent d'ailleurs celles qui ont été dégagées dans d'autres sociétés industrielles au terme de recherches semblables. Il faut toutefois reconnaître qu'en dépit des résultats féconds auxquels elle conduit, la table de mobilité sociale, instrument d'analyse exclusif de cette première partie, est un outil assez fruste. Pour les femmes qui exercent un emploi, on s'est contenté de rapprocher la position sociale de leur père au moment où elles achevaient leurs études de leur position propre sur le marché du travail, à un âge compris entre 35 et 59 ans. De même, pour les femmes mariées, le rapprochement a été effectué entre leur milieu d'origine et la position sociale de leur époux à un âge voisin. Ces raccourcis sont instructifs mais ils occultent l'ensemble des transitions qui, tout au long de la vie des femmes, permettraient de mieux comprendre la force du lien entre origine et position sociales. Par ailleurs, dans le chapitre 3 où l'on se penchait sur l'évolution temporelle, les deux formes de mobilité féminine ont été analysées de manière indépendante, mais il faut souligner a posteriori le caractère abstrait de cette démarche. Mobilité par la profession et mobilité par le mariage ne concernent pas deux populations parfaitement distinctes car le destin social des femmes n'est pas fixé pour certaines sur le marché du travail et pour les autres sur celui du mariage: au cours des années soixante-dix, le nombre de femmes mariées qui ont une activité professionnelle n'est pas négligeable. Enfin, il est probable que les tables de mobilité sociale étudiées dans la première partie mêlent des sous-populations de femmes dont les

situations réelles peuvent être assez différentes. Ainsi, parmi les femmes qui occupent un emploi au moment où elles sont interrogées, les célibataires ont sans doute connu une activité beaucoup plus continue que les femmes mariées qui ont pu momentanément quitter le marché du travail lorsque leurs enfants étaient en bas âge. La situation des femmes veuves ou divorcées peut encore être différente car, pour des raisons économiques, certaines ont dû prendre ou reprendre une activité professionnelle après la rupture de leur union. Ces éléments ne sont probablement pas sans conséquences sur les emplois occupés et rien ne permet de supposer a priori que ces groupes de femmes ont connu une mobilité intergénérationnelle par la profession identique. De même, parmi les femmes mariées âgées de 35 à 59 ans, certaines n'ont jamais exercé d'activité professionnelle et ont donc échangé la position sociale d'un père contre celle d'un mari, selon les termes du sociologue américain WALLACE cités dans l'introduction; d'autres ont occupé un emploi dans le passé mais l'ont abandonné depuis, d'autres encore sont présentes sur le marché du travail. Dans les tables de mobilité par le mariage du chapitre 3, ces trois catégories de femmes sont confondues mais il n'est pas certain qu'elles aient connu une mobilité maritale identique: exercer une profession, avoir occupé un emploi dans le passé ou demeurer toujours hors du marché du travail peuvent résulter en partie de trajectoires sociales différentes, de la position du père à celle de l'époux.

Bref, ce qui a été passé sous silence au cours de la première partie et qu'il faut désormais reconnaître, c'est l'étroite imbrication qui, pour un grand nombre de femmes, existe entre vie professionnelle et vie familiale ainsi que la diversité et la complexité des trajectoires biographiques des femmes qui ne sont pas sans lien avec la mobilité entre générations dont elles font l'expérience, par la profession ou le mariage. Comme on l'a souligné dans l'introduction, les enquêtes Formation-Qualification Professionnelle se prêtent mal à l'observation diachronique des trajectoires sociales féminines mais elles permettent au moins de mettre au jour, à un moment donné, la diversité des situations de vie des femmes.

Parmi les femmes âgées de 35 à 59 ans en 1970:

- 5,0% sont célibataires et actives occupées; elles représentent 78,7% des femmes célibataires;
- 7,1% sont veuves ou divorcées et actives occupées; elles représentent 68,4% des femmes veuves et divorcées;
- 37,7% sont mariées et actives occupées; elles représentent 45,2% des femmes mariées;
- 30,8% sont mariées et inactives, mais ont exercé une activité professionnelle antérieurement; elles représentent 37,0% des femmes mariées;
- 11,8% sont mariées, inactives et n'ont jamais exercé d'activité professionnelle; elles représentent 14,2% des femmes mariées.

Ces cinq sous-populations regroupent 92,4% des femmes de 35 à 59 ans en 1970.

De même, parmi les femmes âgées de 35 à 59 ans en 1977:

- 5,5% sont célibataires et actives occupées; elles représentent 80,5% des femmes célibataires;
- 7,5% sont veuves ou divorcées et actives occupées; elles représentent 68,5% des femmes veuves et divorcées;
- 41,0% sont mariées et actives occupées; elles représentent 49,9% des femmes mariées;
- 25,2% sont mariées et inactives, mais ont exercé une activité professionnelle antérieurement; elles représentent 30,7% des femmes mariées;
- 12,8% sont mariées, inactives et n'ont jamais exercé d'activité professionnelle; elles représentent 15,5% des femmes mariées.

Ces cinq sous-populations regroupent 92,0% des femmes de 35 à 59 ans en 1977.

Afin d'approfondir l'analyse de la mobilité intergénérationnelle des femmes, l'argumentation développée dans les pages précédentes conduit ainsi à opérer une désagrégation des tableaux statistiques de la première partie. Sans aucune prétention à l'exhaustivité car la tâche est immense et particulièrement complexe, quatre voies seront explorées.

Le chapitre 5 achève la comparaison des trajectoires sociales féminines et masculines sur le marché du travail en incorporant le diplôme le plus élevé obtenu et la situation à l'entrée dans la vie active comme variables intermédiaires entre origine et position sociales. Ce faisant, le regard se porte sur le cheminement des influences et l'étude des processus qui permettent d'expliquer la force du lien entre l'origine sociale des femmes et la position qu'elles occupent sur le marché du travail. Quels sont le poids des études, l'impact de la situation à l'entrée dans la vie active? Quelle est l'importance de ces influences comparativement à celles observées pour les hommes? La force du lien entre origine et position sociales des femmes s'explique-t-elle simplement en combinant l'inégalité des chances devant l'enseignement -le niveau d'études dépend du milieu de naissance-, le caractère méritocratique de l'insertion professionnelle -les diplômes possédés déterminent la situation à l'entrée dans la vie active- et le fait que, même s'il y a mobilité professionnelle, la position ultérieure n'est pas indépendante de la position initiale? On sait que tel n'est pas le cas pour les hommes: qu'elle soit nommée contre-mobilité, effet de dominance ou force de rappel, l'influence pérenne de l'origine sociale tout au long de la vie active a été mise en lumière dans plusieurs recherches<sup>1</sup>. Savoir s'il en va de même pour les femmes forme un objectif central du chapitre 5. Une

<sup>1</sup> - Les expressions "contre-mobilité", "effet de dominance" et "force de rappel" sont utilisées respectivement par Roger GIROD, Raymond BOUDON et Claude THELOT.

GIROD R. (en collaboration avec FRICKER Y.), 1971. - "Mobilité séquentielle", *Revue française de sociologie*, 12(1), pp. 3-18.

BOUDON R., 1973. - *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Colin.

THELOT C., 1982. - *Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod.

réponse négative constituerait en effet un pas en avant pour expliquer la moindre propension des femmes à "hériter" de la position sociale paternelle, comparativement à leurs frères.

C'est également sur la mobilité sociale par la profession que porte le chapitre 6, mais la perspective est différente. Reconnaître le rôle central des femmes au sein des familles conjugales et le degré auquel l'accomplissement de ce rôle peut contrarier le développement d'une carrière incite à attribuer aux variables décrivant la situation familiale une place de choix dans l'analyse de la mobilité sociale féminine. C'est l'état matrimonial qui est considéré dans ce chapitre. Existe-t-il des différences de destinée professionnelle entre femmes actives célibataires, mariées, veuves et divorcées qui ont grandi dans le même milieu? Quelle est l'ampleur de ces écarts et à quel moment du cycle de vie sont-ils générés?

Le chapitre 7 traite de la mobilité sociale des femmes mariées. Il s'ouvre par un test empirique de la thèse de l'hypergamie selon laquelle le mariage des femmes, vecteur de leur ascension sociale, s'effectuerait tendanciellement de bas en haut. On entre ensuite dans une étude comparative qui a pour ambition de reconnaître et de tenter d'incorporer dans l'analyse la diversité des situations réelles de vie des épouses. Quelles différences et ressemblances révèle l'examen comparé de la mobilité par le mariage et de la mobilité par la profession dont font simultanément l'expérience les femmes mariées qui occupent un emploi? Leurs destinées professionnelles divergent-elles de celles qu'ont connues leurs soeurs qui, au moment où elles sont interrogées, ont quitté le marché du travail? Ou encore, pour poser la même question sous un jour différent, incorporer dans l'analyse -comme cela a été fait dans certaines recherches étrangères- les nombreuses femmes mariées qui ont exercé une activité professionnelle dans le passé mais l'ont abandonné depuis modifierait-il de façon substantielle les conclusions obtenues dans le chapitre 2 en rapprochant la mobilité sociale des hommes et celle des femmes par la profession? Finalement, entre les femmes mariées qui sont toujours demeurées à l'extérieur du marché du travail, celles qui l'ont quitté et celles qui y sont présentes au moment de l'enquête, existe-t-il des différences dans la structure sociale des pères, dans celle des époux et ces trois groupes de femmes ont-ils connu des formes de mobilité maritale distinctes?

Prendre en compte, dans la mobilité féminine entre générations, les études, la situation à l'entrée dans la vie



active, le statut matrimonial et, pour les femmes mariées, le rapport au monde du travail qu'elles entretiennent permet ainsi d'aller au-delà de la sécheresse des tables de mobilité de la première partie et de l'information, même très riche, qu'elles apportent. Le chapitre 8, qui clôt ce second volet de l'analyse, relève du même souci. Néanmoins, à la différence des précédents, il ne s'agit plus de mieux caractériser la situation des femmes au moment où elles sont interrogées mais d'améliorer la description de leur milieu d'origine. Depuis le début de l'ouvrage, l'origine sociale des femmes a été définie par la position de leur père (ou de leur tuteur) dans la structure socio-professionnelle. Parce que la quasi-totalité des pères occupaient un emploi et que celui-ci déterminait dans une large mesure l'appartenance de classe de la famille, cet indicateur synthétique est commode. Cependant, dans une société où existe une certaine différenciation des rôles sexuels, on peut se demander si considérer par surcroît la situation de la mère n'enrichit pas l'analyse de la mobilité féminine entre générations. Suivre l'exemple des recherches étrangères -au demeurant peu nombreuses- qui se sont engagées dans cette voie éclairera alors d'un jour nouveau la mobilité sociale des femmes par la profession et, en particulier, la moindre tendance des filles, par rapport à leurs frères, à "hériter" de la position paternelle.

## Chapitre Cinq

### DE L'ORIGINE A LA POSITION SOCIALE VIA LES ETUDES ET L'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE: SIMILITUDES ET DIFFERENCES ENTRE HOMMES ET FEMMES DANS LA TRANSMISSION DU STATUT SOCIAL

La question de savoir comment se transmet -ou se modifie- la position sociale d'une génération à la suivante et par quelles voies cheminent les influences qui sont au coeur du conditionnement social des itinéraires individuels a fait l'objet, outre-Atlantique, de nombreuses recherches. Elles sont fondées pour l'essentiel sur des modèles formalisés d'analyse causale qui utilisent les techniques statistiques de la régression linéaire multiple et de l'analyse de parcours. Supposons que, lors d'une enquête réalisée auprès d'adultes, chaque individu interrogé ait décrit son niveau d'instruction ( $Y_4$ ), celui de sa mère ( $X_3$ ), celui de son père ( $X_2$ ) ainsi que la position sociale de ce dernier durant la jeunesse de l'enfant ( $X_1$ ). Admettons de surcroît que l'on dispose pour chaque variable d'une mesure quantitative effectuée au moins sur une échelle d'intervalles<sup>1</sup>. L'hypothèse selon laquelle le niveau d'études des

---

<sup>1</sup> - Par exemple, on peut retenir pour le niveau d'instruction la différence entre l'âge de fin d'études et l'âge du début de la scolarité obligatoire, pour la position sociale du père le score de sa profession sur une échelle de prestige ou un indice de statut socio-économique. Une échelle de prestige peut être constituée en demandant à un échantillon national représentatif d'individus d'évaluer, sur une échelle quantitative, le standing social ou la désirabilité d'un ensemble de professions. Parmi les indices de statut socio-économique, le plus utilisé aux Etats-Unis est celui de DUNCAN; il a été conçu en régressant les scores de prestige de 45 professions sur des données tirées du recensement américain de 1950 et relatives au niveau d'instruction et au niveau de revenu des hommes qui occupaient ces professions; une fois estimés, les coefficients de la régression ont permis d'évaluer, sur une échelle allant de 0 à 96, le statut socio-économique d'environ 400 professions. Voir pour une présentation et une discussion plus complètes de ces outils CHERKAQUI et LINDSEY (1977) et HAUG (1978). Dans la première partie de ce chapitre, c'est à ces techniques que l'on fera référence pour mesurer les positions sociales et, afin de marquer la différence avec les chapitres précédents, on emploiera préférentiellement l'expression de statut social. CHERKAQUI M., LINDSEY J.K., 1977. - "Problèmes de mesure des classes sociales: des indices du status aux modèles d'analyse des rapports de classe", Revue française de sociologie, 18(2), pp. 233-270.

individus dépend du statut social de leur père et de l'instruction de leurs parents peut être traduite par le modèle de régression multiple:

$$Y_4 = b_0 + b_{41}X_1 + b_{42}X_2 + b_{43}X_3 + e$$

où le terme résiduel  $e$  reflète l'ensemble des variables, autres que  $X_1$ ,  $X_2$  et  $X_3$ , qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la durée des études de l'enfant. Une fois estimés par la technique des moindres carrés ordinaires, les coefficients  $b_{41}$ ,  $b_{42}$  et  $b_{43}$  traduiront l'influence "nette" de chacune des variables  $X_1$ ,  $X_2$  et  $X_3$ . Plus précisément, la valeur (positive) de  $b_{42}$  exprimera le nombre d'années d'études supplémentaires qu'a entraîné en moyenne, pour l'enfant, le fait que son père soit demeuré une année de plus à l'école et ceci "toutes choses égales par ailleurs", c'est-à-dire à statut social du père et instruction de la mère tenus constants. De même, la valeur (positive) de  $b_{41}$  sera le gain moyen en éducation de l'enfant associé à un point supplémentaire de prestige pour la profession du père, le niveau d'instruction des parents étant contrôlé. L'analyse de régression permet donc de séparer analytiquement l'effet de l'éducation du père et celui de son statut social sur le niveau d'instruction de l'enfant. Supposons maintenant qu'on réitère l'analyse après avoir centré et réduit les quatre variables: chacune a une moyenne de 0 et un écart type de 1. Le modèle de régression devient alors:

$$Y_4 = \beta_{41}X_1 + \beta_{42}X_2 + \beta_{43}X_3 + e'$$

Dans ce cas,  $\beta_{41}$  indique de combien d'écart types  $Y_4$  augmente (en moyenne) lorsque  $X_1$  augmente d'un écart type, les valeurs de  $X_2$  et  $X_3$  étant tenues constantes. De même,  $\beta_{42}$  exprime la variation en écart types de  $Y_4$  liée à une variation d'un écart type de  $X_2$ , toutes choses égales par ailleurs. L'interprétation de  $b_{42}$  et  $b_{41}$  mettait en jeu des unités différentes (années d'études du père, points de prestige de sa profession), mais ce n'est plus le cas pour  $\beta_{42}$  et  $\beta_{41}$ . Comparer ces deux valeurs permet donc de savoir si le niveau d'éducation des individus interrogés dépend davantage du statut social ou de l'instruction de leur père. Admettons enfin que, lors de l'enquête, les adultes aient aussi déclaré la profession qu'ils ont exercée à leur sortie du système scolaire. Il est naturel de supposer que le statut social des individus à l'entrée dans la vie active ( $Y_5$ ) est influencé par les trois variables qui décrivent leur milieu d'origine et par leur niveau d'éducation. En supposant les variables centrées et réduites, le modèle s'écrit:

$$Y_5 = \beta_{51}X_1 + \beta_{52}X_2 + \beta_{53}X_3 + \beta_{54}Y_4 + e'' .$$

Le coefficient  $\beta_{51}$  exprime alors l'influence du statut social du père sur celui de l'enfant, à niveaux d'instruction des parents et du fils (ou de la fille) tenus constants. Si l'on considère simultanément les deux dernières équations, on pourra ainsi, moyennant quelques hypothèses supplémentaires<sup>2</sup>, distinguer deux composantes dans l'influence totale du statut social du père sur celui de l'enfant à son entrée dans la vie active. D'une part,  $Y_5$  dépend de  $X_1$  à niveau d'études du fils (ou de la fille) tenu constant et l'importance de cette influence directe du statut social du père sur celui de l'enfant est fournie par la valeur de  $\beta_{51}$ . D'autre part,  $Y_5$  dépend de  $X_1$  d'une autre manière car le statut social du père influence le niveau d'études de l'enfant ( $Y_4$ ) qui, à son tour, influence son propre statut social; on peut montrer que l'importance de l'influence indirecte (médiatisée par les études) de  $X_1$  sur  $Y_5$  est fournie par le produit  $\beta_{41}\beta_{54}$  et cette valeur pourra être comparée à celle de l'influence directe.

Depuis que l'analyse de parcours, conçue par le généticien Sewall WRIGHT dans les premières décennies du siècle, a été introduite en sociologie par Otis Dudley DUNCAN<sup>3</sup> et que BLAU et DUNCAN l'ont appliquée de manière intensive dans leur ouvrage de 1967 The American occupational structure, des raisonnements de ce type sont devenus extrêmement courants aux Etats-Unis et les recherches portant sur le processus d'acquisition du statut social dans la population masculine se sont rapidement développées<sup>4</sup>. Parce qu'ils n'ont pas pour objet de décrire l'ampleur des flux entre catégories socio-professionnelles de la génération des pères à celle des fils, ces travaux ne portent pas sur la mobilité sociale stricto sensu. La préc-

<sup>2</sup> - Il faut supposer que les facteurs résiduels inclus dans les termes  $e'$  et  $e''$  ne sont corrélés ni entre eux, ni avec les variables explicatives de l'équation où ils interviennent. En fait, dans le cas d'un modèle récursif complet comme celui présenté ici, on peut montrer que la première hypothèse est une conséquence de la seconde.

<sup>3</sup> - DUNCAN O.D., 1966. - "Path analysis: sociological examples", American journal of sociology, 72(1), pp. 1-16.  
DUNCAN O.D., 1975. - Introduction to structural equation models, New York, Academic Press.

<sup>4</sup> - Au sein d'une abondante littérature, on peut extraire les ouvrages suivants, d'une importance particulière: DUNCAN O.D., FEATHERMAN D.L., DUNCAN B., 1972. - Socioeconomic background and achievement, New York, Seminar Press.  
JENCKS C.S., SMITH M., ACLAND H., BANE M.J., COHEN D., GINTIS H., HEYNS B., MICHELSON S., 1972. - Inequality: a reassessment of the effect of family and schooling in America, New York, Basic Books, trad. fr. L'inégalité. Influence de la famille et de l'école en Amérique, 1979, Paris, Presses Universitaires de France.  
SEWELL W.H., HAUSER R.M., 1975. - Education, occupation and earnings: achievement in the early career, New York, Academic Press.

On trouvera un bilan de quinze ans de recherche américaine utilisant des modèles d'acquisition du statut social dans l'article suivant:

BIELBY W.T., 1981. - "Models of status attainment" dans ROBINSON R.V., TREIMAN D.J. (éd.), Research in social stratification and mobility. A research annual, vol. 1, Greenwich, JAI Press, pp. 3-26.

cupation qui les anime est cependant voisine et complémentaire: l'accent est mis sur une série de variables qui interviennent dans le déroulement diachronique des itinéraires personnels, sur le rôle de celles-ci et les voies par lesquelles le milieu d'origine des individus peut influencer leur position sociale à l'âge adulte. Non plus rapprocher point de départ et point d'arrivée, mais éclairer les processus intermédiaires, tel est l'objet de l'analyse causale des déterminants du statut. Ce faisant, on fait un pas vers l'explication du lien entre origine et position sociales, mais il faut reconnaître que cette avancée reste limitée. Selon Raymond BOUDON, les modèles formalisés d'analyse causale utilisent un schéma de type "déterminisme environnementaliste": le comportement doit être expliqué à partir de variables qui caractérisent l'environnement de l'individu; celui-ci n'a pas le statut d'acteur, mais est perçu comme le réceptacle passif d'influences qui lui sont extérieures<sup>5</sup>.

Au milieu de la décennie soixante-dix, alors que l'intérêt pour l'étude de la mobilité sociale des femmes va croissant, sont publiées aux Etats-Unis les premières comparaisons entre sexes du processus d'acquisition du statut social. Dues à TREIMAN et TERRELL (1975), McCLENDON (1976), FEATHERMAN et HAUSER (1976), elles ne portent que sur les hommes et femmes qui occupent un emploi; ce sont parfois les seuls individus mariés qui sont considérés<sup>6</sup>. Les modèles postulés emploient un nombre assez limité de variables. En ce qui concerne le niveau d'éducation, TREIMAN et TERRELL supposent qu'il dépend de l'instruction de chaque parent et de la profession du père; McCLENDON ajoute à ces variables le nombre de frères et soeurs et l'âge, indicateur de la génération d'appartenance du répondant; enfin, FEATHERMAN et HAUSER utilisent la profession du père, le nombre de frères et soeurs et le fait d'être ou non né dans la paysannerie comme variables explicatives du degré d'instruction. Dans les trois recherches, les mêmes variables de "background familial" et le niveau d'études influencent le statut social au moment de l'enquête, mesuré avec une échelle de prestige ou l'indice de DUNCAN. Enfin, FEATHERMAN et HAUSER utilisent les

<sup>5</sup> - BOUDON R., 1976. - "Les limites des schémas déterministes dans l'explication sociologique", Revue européenne des sciences sociales, 14(38-39), pp. 417-435.

<sup>6</sup> - TREIMAN D.J., TERRELL K., 1975. - "Sex and the process of status attainment: a comparison of working women and men", American sociological review, 40(2), pp. 174-200.

McCLENDON M.J., 1976. - "The occupational status attainment processes of males and females", American sociological review, 41(1), pp. 52-64.

FEATHERMAN D.L., HAUSER R.M., 1976. - "Sexual inequalities and socioeconomic achievement in the U.S., 1962-1973", American sociological review, 41(3), pp. 462-483.

cinq variables antérieures dont ils disposent ainsi que des mesures de l'engagement et de l'expérience sur le marché du travail pour expliquer la variabilité des salaires; TREIMAN et TERRELL font de même en omettant les variables qui décrivent le milieu d'origine, mais ils incluent le nombre d'enfants du répondant en distinguant ceux de moins de 6 ans et ceux de 6 à 18 ans. Dans les trois recherches, les modèles sont estimés séparément sur les hommes et les femmes.

En dépit des différences dans les échantillons et les variables utilisés, une large convergence apparaît dans les résultats des trois études.

- D'une part, les femmes ont un niveau moyen d'éducation semblable à celui des hommes et elles l'atteignent par des processus similaires, i.e. l'impact des variables de "background" sur l'instruction ne diffère guère selon le sexe. FEATHERMAN et HAUSER notent toutefois que le niveau d'études des fils dépend un peu plus du milieu d'origine que celui des filles.

- D'autre part, il n'y a pas d'écart marqué entre le statut social moyen des femmes et celui des hommes au moment de l'enquête et, de nouveau, les influences empruntent les mêmes cheminements: pour les deux sexes, le statut social dépend surtout de l'éducation reçue et l'influence directe du milieu d'origine, bien que significative, reste limitée. FEATHERMAN et HAUSER relèvent cependant une différence: le niveau d'instruction a sur le statut social un impact légèrement plus fort chez les femmes que chez les hommes, mais c'est l'inverse pour le milieu d'origine.

- Enfin, des différences marquées surgissent entre les sexes sur le plan des rémunérations. Le salaire moyen des femmes est très inférieur à celui des hommes et, à degré d'engagement et expérience sur le marché du travail contrôlés, le gain en salaire associé à un supplément d'éducation ou une profession de statut plus élevé est beaucoup plus faible pour les femmes.

Alors que l'inégalité sexuelle sur le plan du salaire était attendue, le fait que les femmes atteignent en moyenne le même niveau de statut social que les hommes a fait naître un sentiment de surprise parmi les sociologues américains. En effet, il en va de même aux Etats-Unis et en France. Les distributions socio-professionnelles des hommes et des femmes présentes sur le marché du travail sont très différentes: hommes et femmes n'occupent pas les mêmes emplois et il existe dans l'allocation de ceux-ci une certaine ségrégation sexuelle. Indices de statut socio-économique et échelles de prestige ne

sont toutefois pas équivalents aux classifications de professions et McCLENDON a pu montrer que l'égalité des moyennes entre les sexes s'accompagnait d'un écart des variances car les femmes sont moins représentées que les hommes dans les emplois de statut très élevé et très bas. Par ailleurs, que le procès d'acquisition du statut social ne varie guère selon le sexe a également étonné: le fait que l'activité professionnelle des femmes américaines soit moins continue que celle des hommes conduisait en effet à supposer que les déterminants du statut différencieraient davantage entre les sexes. On s'est donc demandé si la similitude provenait d'un effet de sélection des femmes, c'est-à-dire du fait que seules celles qui occupaient un emploi au moment de l'enquête avaient été prises en compte et que les échantillons pouvaient ainsi surreprésenter les femmes ayant connu une réussite professionnelle. La recherche conduite par FLIGSTEIN et WOLF (1978) pour éprouver cette hypothèse a toutefois apporté une réponse négative<sup>7</sup>. Il est alors apparu nécessaire d'incorporer de nouvelles variables dans les modèles d'analyse, en particulier le statut social au premier emploi qui avait auparavant été négligé.

A notre connaissance, les travaux de SEWELL, HAUSER, WOLF (1980) et de MARINI (1980) forment les comparaisons entre sexes les plus achevées, du point de vue des déterminants du statut<sup>8</sup>. Les recherches antérieures utilisaient des échantillons nationaux où les générations mises en jeu étaient nombreuses: le statut social au moment de l'enquête pouvait donc correspondre à des âges très différents, d'un sujet à l'autre. Ici, il s'agit d'échantillons locaux constitués d'individus appartenant aux mêmes générations: pour SEWELL, HAUSER et WOLF, garçons et filles qui achevaient leurs études secondaires dans le Wisconsin en 1957, suivis en 1964 et 1975 - à cette dernière date, ils avaient environ 36 ans -; pour MARINI, élèves en cours d'études secondaires dans l'Illinois en 1957-1958 et réinterrogés en 1973-1974 - ils avaient alors en moyenne 31 ans -. Les deux échantillons sont donc assez proches et permettent de distinguer le statut social au premier emploi et celui atteint à la dernière enquête de suivi. Par ailleurs, les modèles d'analyse emploient un nombre considérable de variables: dans l'étude de SEWELL, HAUSER et WOLF, l'équation de régression re-

<sup>7</sup> - FLIGSTEIN N., WOLF W., 1978. - "Sex similarities in occupational status attainment: are the results due to the restriction of the sample to employed women?", Social science research, 7(2), pp. 197-212.

<sup>8</sup> - SEWELL W.H., HAUSER R.M., WOLF W.C., 1980. - "Sex, schooling, and occupational status", American journal of sociology, 86(3), pp. 551-583.

MARINI M.M., 1980. - "Sex differences in the process of occupational attainment: a closer look", Social science research, 9(4), pp. 307-361.

lative au statut social au premier emploi comprend 16 variables explicatives; il y en a 17 dans l'analyse du statut social au moment de l'enquête et les nombres correspondants sont 17 et 26 dans la recherche de MARINI. Dégageons donc des résultats très riches de ces travaux les aspects essentiels.

Distinguer la détermination du statut à l'entrée dans la vie active et son évolution en cours de carrière conduit à mettre en évidence des différences marquées entre les sexes.

- En premier lieu, les femmes ne subissent pas de handicap du point de vue du statut social au premier emploi: dans la cohorte de l'Illinois, le score moyen de prestige est presque identique pour les deux sexes; dans celle du Wisconsin, les femmes sont situées en moyenne six points au-dessus des hommes sur l'échelle de DUNCAN. Il n'en va pas de même en cours de carrière où un écart se forme à l'avantage des hommes: dans l'échantillon de MARINI, ceux-ci gagnent en moyenne plus de six points de prestige contre moins de deux pour les femmes; dans l'étude de SEWELL et al., le gain moyen des hommes est de neuf points de statut, mais les femmes perdent plus de deux points. Ainsi, pour les deux cohortes, le statut social des femmes est, au moment de l'enquête de suivi, plus bas que celui des hommes. Cet écart s'accompagne de différences entre sexes dans l'impact de certains déterminants du statut, mais les deux recherches sont ici moins concordantes.

- La cohorte du Wisconsin confirme un résultat des études américaines antérieures: l'influence totale de l'éducation sur le statut au moment de l'enquête ne varie pas selon le sexe. Elle emprunte cependant pour les hommes et les femmes des cheminements distincts. L'influence directe, i.e. à statut au premier emploi contrôlé, est plus forte parmi les femmes. A l'inverse, l'influence indirecte est plus élevée chez les hommes: par comparaison aux femmes, leur statut social à 36 ans dépend davantage de leur statut au premier emploi et celui-ci est plus affecté par leur niveau d'études. SEWELL, HAUSER et WOLF interprètent cette différence en évoquant la discontinuité des carrières féminines: du fait des interruptions d'activité que connaissent les femmes et non les hommes, le statut professionnel d'une femme à 36 ans dépendrait moins de son(ses) emploi(s) antérieur(s) et serait davantage influencé par les qualifications formelles qu'elle a acquises et que le système scolaire a validées.

- Les résultats obtenus sur la cohorte de l'Illinois s'écartent nettement des précédents. D'une part, MARINI observe que l'effet du statut à l'entrée dans la vie active sur celui atteint lors de l'enquête de suivi est plus prononcé pour les



femmes que pour les hommes: le prestige professionnel en cours de carrière est donc, parmi les femmes, davantage fonction du prestige de leur premier emploi. D'autre part, l'éducation a, sur le niveau de prestige du premier emploi, un effet presque semblable pour les deux sexes. Il en va de même pour l'influence directe du degré d'instruction sur le statut atteint en cours de carrière. Ainsi, en tenant compte à la fois des cheminement direct et indirect, le gain total qu'apporte une année supplémentaire d'éducation au statut social au moment de l'enquête est un peu plus fort pour les femmes que pour les hommes, ce qui contredit SEWELL, HAUSER et WOLF mais confirme un résultat de FEATHERMAN et HAUSER(1976)<sup>9</sup>.

- Enfin, les recherches de SEWELL et al. et de MARINI se rejoignent par contre sur le point suivant: le "background" familial paraît affecter davantage la position sociale des hommes que celle des femmes. Quand sont introduites les seules variables qui décrivent le milieu d'origine pour rendre compte de la dispersion du statut au premier emploi, la proportion de variance expliquée est, au sein des deux échantillons, plus élevée dans le cas des hommes. De même, l'importance numérique des effets est plus accentuée. Dans la cohorte du Wisconsin par exemple, l'effet total du statut professionnel paternel sur le statut atteint à 36 ans est significatif pour les deux sexes, mais plus de trois fois plus fort dans le cas des hommes. En outre, cette influence s'exerce sur le statut féminin par des voies exclusivement indirectes alors qu'il subsiste pour les hommes une part directe qui ne transite donc par aucune des autres variables explicatives parmi lesquelles figurent pourtant les projets scolaires et professionnels, le degré d'instruction atteint et le statut du premier emploi exercé.

Concluons cette revue de travaux en évoquant brièvement deux publications canadiennes<sup>10</sup>. Monica BOYD a procédé à

<sup>9</sup> - FEATHERMAN, HAUSER, 1976, op.cit.

<sup>10</sup> - Le souci de contenir cette introduction dans des limites raisonnables nous a conduit à ne présenter que les contributions qui nous semblaient essentielles. En vérité, les travaux américains qui concernent l'analyse causale des déterminants du statut professionnel des femmes sont extrêmement nombreux. Les articles suivants -classés par ordre chronologique- évoquent un certain nombre d'aspects complémentaires, mais ne constituent en aucune façon une bibliographie exhaustive.

AYELLA M.E., WILLIAMSON J.B., 1976. - "The social mobility of women: a causal model of socioeconomic success", *The sociological quarterly*, 17(4), pp. 534-554. Il s'agit d'une analyse comparative selon le sexe des déterminants du revenu professionnel sur un échantillon particulier d'hommes et de femmes chefs de ménage.

SPAETH J.L., 1977. - "Differences in the occupational achievement process between male and female college graduates", *Sociology of education*, 50(3), pp. 206-217.

ROSENFELD R.A., 1978. - "Women's employment patterns and occupational achievements", *Social science research*, 7(1), pp. 61-80. Cette recherche, conduite dans une optique proche de la théorie du capital humain, est l'une des premières à incorporer des variables mesurant l'étendue et la continuité de l'expérience professionnelle pour expliquer les gains en statut des femmes, du premier emploi à un stade plus avancé de la carrière. Elle met au jour

une analyse comparative selon le sexe des déterminants du statut, à partir des données de l'enquête canadienne de mobilité (1973)<sup>11</sup>. De nouveau, des différences surgissent et certaines d'entre elles rejoignent celles apparues aux Etats-Unis. Du point de vue du niveau moyen de statut tout d'abord. L'avantage dont disposent les femmes au premier emploi s'estompe en cours de carrière car leur mobilité professionnelle ascendante est plus limitée que celle des hommes. Du point de vue du processus d'acquisition du statut ensuite. Les différences entre sexes s'organisent en un pattern qui conduit l'auteur à cette conclusion: dans la fraction féminine de la population active, la transmission du statut social entre générations prend davantage la forme d'un cheminement "pas à pas" que dans la fraction masculine<sup>12</sup>. Ainsi, l'effet de l'éducation sur le statut du premier emploi est plus prononcé pour les femmes; à l'inverse, la position sociale à l'entrée dans la vie active dépend davantage du statut paternel dans le cas des hommes que dans celui des femmes. De même, la profession du père n'affecte plus directement le statut des femmes au moment de l'enquête, mais conserve une influence directe significative sur celui des hommes. Au total, par comparaison au statut professionnel masculin, le statut féminin dépend moins de la profession du père et est plus fortement influencé par le niveau d'éducation atteint et le premier emploi occupé.

---

un effet significatif mais faible, ce que MARINI (1980, op.cit.) a ultérieurement confirmé.

SCANZONI J., 1979. - "Sex-role influences on married women's status attainments", Journal of marriage and the family, 41(4), pp. 793-800.

ROSENFELD R.A., 1981. - "Academic men and women's career mobility", Social science research, 10(4), pp. 337-363. Du fait de la population sur laquelle elle porte, cette recherche est particulière: il s'agit de comparer la mobilité intragénérationnelle d'hommes et de femmes universitaires; le lien entre mobilité de carrière et mobilité géographique est notamment analysé.

HANSON S.L., 1982. - "The effects of rural residence on the socio-economic attainment process of married females", Rural sociology, 47(1), pp. 91-113.

BAKER T.L., 1982. - "Class, family, education, and the process of status attainment: a comparison of American and British women college graduates", The sociological quarterly, 23(1), pp. 17-31.

SORENSEN A., 1983. - "Children and their mother's career", Social science research, 12(1), pp. 26-43. Cet article est d'un grand intérêt: explorant la question de savoir si le nombre d'enfants d'une femme a un effet négatif sur ses gains en statut en cours de carrière et étudiant les voies par lesquelles cette influence peut s'exercer, il permet de comprendre pourquoi les recherches antérieures sur ce point sont parvenues à des conclusions divergentes.

HANSON S.L., 1983. - "A family life-cycle approach to the socioeconomic attainment of working women", Journal of marriage and the family, 45(2), pp. 323-338.

<sup>11</sup> - BOYD M., 1982. - "Sex differences in the Canadian occupational attainment process", Canadian review of sociology and anthropology, 19(1), pp. 1-28.

BOYD M., 1985. - "Educational and occupational attainments of native-born Canadian men and women" dans BOYD M., GOYDER J.C., JONES F.E., McROBERTS H.A., PINEO P.C., PORTER J., Ascription and achievement: Studies in mobility and status attainment in Canada, Ottawa, Carleton University Press, pp. 229-295.

<sup>12</sup> - BOYD (1985, op.cit.) utilise à plusieurs reprises l'expression "a step-by-step process" à propos du processus d'acquisition du statut pour les femmes.

Cette longue entrée en matière avait pour but d'introduire la logique de l'analyse de parcours et de présenter certains résultats des principales recherches nord-américaines qui ont employé cette méthode. En distinguant le statut social au premier emploi et celui atteint à un stade ultérieur de la carrière, les travaux les plus achevés mettent en évidence des différences entre hommes et femmes dans la détermination de la position occupée sur le marché du travail. Cependant, quand il s'agit d'identifier la nature de ces écarts et les moments du processus diachronique où ils se forment, les recherches sont loin d'apporter des réponses parfaitement concordantes. Une indication est pourtant apparue à plusieurs reprises. La position sociale des femmes aurait un caractère moins "ascriptif", i.e. elle dépendrait moins du "background familial" que celle des hommes et l'influence du milieu d'origine -notamment du statut professionnel du père- sur les trajectoires féminines s'exercerait moins de manière directe, mais davantage de façon médiate via les études et l'entrée dans la vie active. Bref, des pères aux filles, la transmission intergénérationnelle de la position sociale revêtirait davantage la forme d'un processus "pas à pas". Ce résultat est suggestif car, s'il s'appliquait à la transmission du statut dans la société française, on éclairerait ainsi l'un des aspects qui apparaissait dans le chapitre 2 en étudiant les tables de mobilité: la moindre tendance à "hériter" de la position sociale paternelle, observée parmi les femmes comparativement à leurs frères. En conservant à l'esprit un tel fil conducteur, il faut donc retourner à l'examen des données françaises.

## I. L'ANALYSE DE PARCOURS: UNE APPLICATION A LA FRANCE

---

Force est de reconnaître que l'analyse causale des déterminants du statut n'a jamais connu de succès auprès des sociologues français. Le constat est paradoxal car, au moment où DUNCAN introduisait l'analyse de parcours dans la sociologie américaine, Raymond BOUDON faisait de même en France avec une méthode très proche, l'analyse de dépendance<sup>13</sup>. Il semble pour-

---

<sup>13</sup> - L'article paru dans American sociological review où BOUDON propose l'analyse de dépendance date de 1965 et précède donc légèrement celui de DUNCAN (1966, op.cit.). En France, l'analyse de dépendance est présentée dans BOUDON (1967, chapitre 3). Analyses de parcours et de dépendance sont simultanément exposées dans l'ouvrage de BACHER (1982, tome 2, chapitre 8): la seconde se sépare de la première dans le traitement des modèles récurifs incomplets et dans l'introduction éventuelle d'effets d'interaction entre variables explicatives.

BOUDON R., 1967. - L'analyse mathématique des faits sociaux, 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée 1970, Paris, Plon.

BACHER F., 1982. - Les enquêtes en psychologie - I. Description II. Explication, Lille, Presses Universitaires de Lille.

Depuis quelques années, les psychologues français manifestent un regain d'intérêt pour l'analyse de parcours et

tant que se soit instaurée une "division du travail" entre économistes et sociologues français où les premiers, parce qu'ils emploient souvent des variables quantitatives -le salaire par exemple-, utilisent couramment l'analyse de régression<sup>14</sup> alors que les seconds étudient des tableaux de fréquences lorsqu'ils se penchent sur la stratification sociale. Cette situation provient en partie de l'influence très forte qu'a exercée le code des catégories socio-professionnelles sur les analyses sociologiques empiriques: ce code n'est réductible ni à une échelle de prestige, ni à un indice de statut socio-économique et c'est avec raison que LEMEL (1988) insiste sur l'ampleur des différences entre travaux français et anglo-saxons<sup>15</sup>. Il faut donc s'attendre à ce que les recherches sur les déterminants du statut social qui utilisent l'analyse de parcours soient en France peu nombreuses.

Un examen attentif de la littérature montre qu'il en existe, semble-t-il, une seule. Elle est l'oeuvre d'un sociologue japonais qui, au cours d'un séjour en France, a effectué une analyse de parcours sur les données de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970<sup>16</sup>. Pour quantifier les variables de position sociale, TACHIBANAKI a utilisé l'échelle de prestige de 27 catégories socio-professionnelles qui avait été dégagée d'une enquête menée par l'INSEE en 1974. Il n'indique pas en revanche comment le niveau d'éducation a été mesuré, mais THELOT a ultérieurement apporté la précision suivante: ce n'est pas l'âge de fin d'études qui a été retenu, mais les codes qualitatifs de diplôme (du père et de l'enfant) ont donné

---

l'analyse causale dans le cadre plus général du modèle LISREL (Linear Structural Relations) d'analyse des structures de covariance développé par JORESKOG et SORBOM.

BACHER F., 1987-1988. - "Les modèles structuraux en psychologie. Présentation d'un modèle: LISREL - Première partie. Deuxième partie", Le travail humain, 50(4), pp. 347-370, 51(4), pp. 273-288.

REUCHLIN M., BACHER F., 1987. - Les différences individuelles dans le développement cognitif de l'enfant, Paris, Presses Universitaires de France. Voir notamment l'appendice méthodologique.

NARUYAMA G., MCGARVEY B., 1980. - "Evaluating causal models: an application of maximum-likelihood analysis of structural equations", Psychological bulletin, 87(3), pp. 502-512.

SORBOM D., JORESKOG K.G., 1981. - "The use of LISREL in sociological model building" dans JACKSON D.J., BORGATTA E.F. (éd.), Factor analysis and measurement in sociological research. A multi-dimensional perspective, Beverly Hills, Sage.

<sup>14</sup> - Voir par exemple:

JAROUSSE J.P., MINGAT A., 1986. - "Un réexamen du modèle de gains de MINCER", Revue économique, 37(6), pp. 999-1031.

GLAUDE M., 1987. - "La structure des salaires en 1985" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 159-171.

<sup>15</sup> - Il souligne en particulier que, dans l'ouvrage du sociologue américain Donald J. TREIMAN consacré à la comparaison internationale du prestige des professions, aucune référence à une échelle française ne figure.

TREIMAN D.J., 1977. - Occupational prestige in comparative perspective, New York, Academic Press.

LEMEL Y., 1988. - "Stratification et mobilité sociales" dans MENDRAS H., VERRERET M. (éd.), Les champs de la sociologie française, Paris, Colin, pp. 97-112.

<sup>16</sup> - TACHIBANAKI T., 1977. - "Mobilité sociale et formation en France", Annales de l'INSEE, 28, pp. 129-143.

lieu à une quantification quelque peu arbitraire<sup>17</sup>. En dépit de cet inconvénient, l'étude de TACHIBANAKI présente, pour notre propos, un grand intérêt: le modèle d'analyse de parcours a été estimé séparément sur les hommes et les femmes, ce qui autorise une analyse différentielle des déterminants du statut dans les deux populations. Certes, les données sont assez anciennes -elles datent de 1970- mais les recherches nord-américaines ont montré l'importance de la position sociale au premier emploi et l'enquête de 1970 est la seule où l'on dispose de cette information.

Il paraît néanmoins préférable de ne pas se référer directement aux résultats publiés par le sociologue japonais, et ceci pour trois raisons.

- D'une part, la comparaison entre sexes qui ne constitue pas l'objet principal de l'article est menée succinctement.

- D'autre part, la revue de travaux des pages précédentes a montré qu'il était important de distinguer influence totale, influence directe et influence indirecte, mais cette distinction n'est pas systématique dans l'étude de TACHIBANAKI.

- Enfin, une étude approfondie des diagrammes "path" publiés pour les hommes et les femmes conduit à penser que certains des coefficients qui y figurent sont erronés<sup>18</sup>. Ainsi, il semble préférable d'estimer une nouvelle fois les paramètres du modèle d'acquisition du statut social. Cette tâche peut être menée à bien car les coefficients de corrélation linéaire nécessaires sont disponibles<sup>19</sup>.

## 1. Variables et modèle

---

Notre analyse sera fondée sur un ensemble de six variables:

- $X_1$  désigne le niveau de diplôme du père;
- $X_2$  est le statut social du père au moment où la fille (ou le fils) achève ses études;
- $Y_3$  désigne le niveau de diplôme de l'enfant obtenu en formation initiale, c'est-à-dire au moment où il cesse de fréquenter régulièrement l'école ou l'université;
- $Y_4$  est le statut social de la fille (ou du fils) à son entrée dans la vie active;

---

<sup>17</sup> - THELOT C., 1980. - Le poids d'Anchise. La mobilité sociale en France, INSEE, Nantes. Voir les pages 535 à 539.

<sup>18</sup> - Nous reportons dans l'annexe du chapitre les calculs qui étayent cette conclusion.

<sup>19</sup> - Ils figurent dans le rapport de recherche de Claude THELOT (1980, op.cit., pp. 537-538).

- $Y_5$  est son statut social au moment de l'enquête, i.e. en 1970;
- enfin  $Y_6$  est le logarithme de son salaire annuel en 1969<sup>20</sup>.

Les coefficients de corrélation entre ces variables figurent dans le tableau 1. Ils portent sur les hommes et femmes français nés entre 1918 et 1952 (ayant donc moins de 53 ans en 1970), qui étaient salariés au moment de l'enquête, avaient travaillé à temps complet et sans activité secondaire en 1969 et étaient déjà actifs occupés en avril 1965 soit cinq ans avant l'enquête. Dans l'échantillon, il s'agit ainsi de 1716 femmes et 6693 hommes.

Tableau 1 - Coefficients de corrélation linéaire entre les six variables de l'analyse (triangle supérieur pour les femmes, triangle inférieur pour les hommes)

	X1	X2	Y3	Y4	Y5	Y6
X1		0,475	0,397	0,353	0,339	0,34
X2	0,445		0,380	0,375	0,368	0,33
Y3	0,398	0,353		0,665	0,623	0,57
Y4	0,359	0,408	0,563		0,636	0,49
Y5	0,324	0,361	0,534	0,538		0,65
Y6	0,39	0,36	0,58	0,51	0,66	

Les coefficients de corrélation comportant trois décimales proviennent d'une communication personnelle de Claude THELOT. Ceux avec deux décimales mettent en jeu le logarithme du salaire et sont extraits de son rapport de recherche (1980, op.cit., pp. 537-538). L'estimation du poids des déterminants du salaire sera donc un peu plus imprécise.

Les femmes se distinguent sur le point suivant: le lien entre leur niveau de diplôme et la position sociale qu'elles occupent au premier emploi ou en 1970 est plus intense que parmi les hommes; il en va de même entre le statut social à l'entrée dans la vie active et celui atteint au moment de l'enquête. Faut-il interpréter ces différences de corrélation en un sens causal, i.e. signifient-elles qu'études et première situation orientent davantage les trajectoires sociales des femmes que celles des hommes? L'analyse de parcours qui permettra de

<sup>20</sup> - Cette dernière variable n'était pas prise en compte par TACHIBANAKI. A l'inverse, nous n'introduisons pas le niveau de diplôme obtenu après les études postsecondaires éventuelles (formation suivie le plus souvent après l'entrée dans la vie active): d'une part, sa corrélation avec le diplôme initial est très forte -elle est supérieure à 0,9 pour les femmes comme pour les hommes-; d'autre part, il est peu probable qu'au début de la décennie soixante-dix les études postsecondaires aient concerné la majorité de la population active et l'on peut donc discuter le choix de TACHIBANAKI d'introduire une variable d'éducation entre la position sociale au premier emploi et celle atteinte en 1970. Enfin, il a fallu renoncer à prendre en compte la variable d'expérience professionnelle: sa mesure -obtenue par différence entre l'âge et l'âge d'entrée dans la vie active- est trop grossière pour les femmes, du fait des interruptions d'activité.

distinguer les différents types d'effets, d'évaluer leur importance relative et de déterminer par quelle(s) voie(s) chaque influence s'exerce apportera une réponse à cette question.

Au sein du système formé par les six variables, nous représenterons le processus d'acquisition du statut social par un modèle récursif complet. Diplôme et position du père sont deux variables exogènes prédéterminées: notre étude n'a pas pour objet d'analyser leur corrélation en un sens causal, ce qui apparaîtra sous la forme d'une double flèche courbe entre  $X_1$  et  $X_2$  dans les diagrammes "path" qui figurent ci-après.  $Y_3$ ,  $Y_4$ ,  $Y_5$  et  $Y_6$  sont les variables endogènes, temporellement ou logiquement ordonnées, dont il s'agit d'expliquer les variations à partir des variables antérieures. Ainsi, nous supposons que:

- le diplôme de l'enfant est une fonction linéaire de l'instruction et du statut de son père ainsi que d'un facteur implicite  $X_a$  qui résume toutes les variables affectant son niveau d'études et non incluses dans le système;

- le statut social de la fille (ou du fils) au premier emploi dépend de son éducation, de l'instruction et de la position de son père ainsi que d'un facteur implicite  $X_b$ ;

- instruction et position sociale du père, instruction et première position sociale de l'enfant auxquelles s'ajoute un facteur implicite  $X_c$  influencent le statut social atteint en 1970;

- enfin, le logarithme du salaire est une fonction linéaire de toutes les variables antérieures et d'un facteur implicite  $X_d$ <sup>21</sup>.

En supposant sans perte de généralité que toutes les variables sont centrées et réduites, le modèle s'écrit donc:

$$Y_3 = p_{31}X_1 + p_{32}X_2 + p_{3a}X_a$$

$$Y_4 = p_{41}X_1 + p_{42}X_2 + p_{43}Y_3 + p_{4b}X_b$$

$$Y_5 = p_{51}X_1 + p_{52}X_2 + p_{53}Y_3 + p_{54}Y_4 + p_{5c}X_c$$

$$Y_6 = p_{61}X_1 + p_{62}X_2 + p_{63}Y_3 + p_{64}Y_4 + p_{65}Y_5 + p_{6d}X_d .$$

Le problème à résoudre est donc l'estimation des coefficients  $p$  qui, dans chaque équation, expriment l'influence propre de chacune des variables. A cette fin, il est nécessaire

<sup>21</sup> - Nous négligeons le fait que la position sociale est observée en 1970 alors que le salaire est celui de l'année 1969 et considérons, à l'instar des recherches américaines, que la rémunération dépend du niveau de statut atteint et non l'inverse. Si l'on retire cette dernière partie du modèle (détermination du salaire), celui-ci devient identique au modèle de base étudié par BLAU et DUNCAN (1967).

BLAU P.M., DUNCAN D.D., 1967. - The American occupational structure, New York, Wiley.

d'introduire deux hypothèses complémentaires: les facteurs implicites sont supposés non corrélés entre eux et non corrélés avec les variables explicatives de l'équation où ils interviennent, c'est-à-dire:

$$r_{ab} = r_{ac} = r_{ad} = r_{bc} = r_{bd} = r_{cd} = 0 ,$$

$$r_{1a} = r_{2a} = r_{1b} = r_{2b} = r_{3b} = r_{1c} = r_{2c} = r_{3c} = r_{4c} = \\ r_{1d} = r_{2d} = r_{3d} = r_{4d} = r_{5d} = 0^{22} .$$

On peut alors procéder comme suit. Considérons la première équation du modèle:

$$Y_3 = p_{31}X_1 + p_{32}X_2 + p_{3a}X_a .$$

En multipliant les deux membres par  $X_1$  et en prenant les espérances mathématiques, on obtient:

$$r_{13} = p_{31} + p_{32}r_{12}^{23} .$$

De même, en multipliant les deux membres par  $X_2$  et en prenant les espérances mathématiques, il vient:

$$r_{23} = p_{31}r_{12} + p_{32} .$$

La résolution de ce système de deux équations à deux inconnues permet alors de déterminer  $p_{31}$  et  $p_{32}$ . Une démarche identique peut être adoptée pour les trois autres équations du modèle. Ainsi, avec la seconde, multiplier par  $X_1$ ,  $X_2$ ,  $Y_3$ , prendre les espérances mathématiques et résoudre le système de trois équations obtenu conduit à estimer  $p_{41}$ ,  $p_{42}$  et  $p_{43}$ . Tous les coefficients du modèle peuvent être déterminés de cette manière. Ils figurent sur les diagrammes de la figure 1 placée ci-après. Par exemple,  $p_{43}$  vaut 0,596 pour les femmes, 0,455 pour les hommes: l'influence du niveau de diplôme sur la position sociale au premier emploi est donc forte<sup>24</sup>.

Il faut toutefois insister sur un inconvénient de cette démarche. La lecture d'un diagramme "path" ne permet pas de déduire aisément l'importance relative de toutes les influ-

<sup>22</sup> - Supposer que les facteurs implicites sont deux à deux non corrélés exprime une hypothèse de clôture du système: il n'existe pas de variable non incluse dans l'analyse qui ait à la fois un effet sur deux variables endogènes. Cette hypothèse de clôture est nécessaire car, si une telle variable existait, elle rendrait compte d'une partie des covariations observées et l'importance des autres effets s'en trouverait modifiée. En fait, ainsi qu'on l'a déjà indiqué (note 2), l'absence de corrélation des facteurs implicites peut être déduite de la seconde hypothèse complémentaire dans le cas d'un modèle récursif complet.

<sup>23</sup> - En effet, si  $X$  et  $Y$  sont deux variables centrées et réduites, on montre aisément que:  
- l'espérance mathématique de leur produit  $E(XY)$  est égale à leur corrélation linéaire;  
-  $E(X^2)$  et  $E(Y^2)$  sont les variances respectives de  $X$  et  $Y$  et valent 1.  
Enfin, l'espérance mathématique qui fait intervenir le facteur implicite est nulle en vertu de la seconde hypothèse complémentaire.

<sup>24</sup> - Par construction, chaque coefficient  $p$  prend ses valeurs dans l'intervalle  $[-1, +1]$ .



ences qui s'exercent. Ce sont en effet les seuls effets directs qui sont représentés. Par exemple,  $p_{52}$  n'exprime pas la dépendance totale de la position sociale atteinte en 1970 à l'égard du statut professionnel paternel, mais la seule influence pérenne (ou directe) de cette dernière variable, i.e. celle qui subsiste après introduction du diplôme et de la première position occupée. Or, l'impact du statut paternel sur la position sociale chemine en partie par l'intermédiaire de ces variables. Il est certes possible d'évaluer ces influences indirectes en multipliant les coefficients  $p$  appropriés du diagramme, mais l'expérience montre que l'on a tôt fait d'oublier un cheminement dès que, comme c'est le cas ici, le modèle considéré est quelque peu complexe.

En vérité, l'analyse de parcours est une méthode qui permet de décomposer chaque corrélation observée en divers éléments qui n'ont pas le même statut du point de vue du raisonnement causal. Par exemple, l'équation  $r_{13} = p_{31} + p_{32}r_{12}$  considérée plus haut exprime que la corrélation entre  $X_1$  et  $Y_3$  est la somme de l'influence de la première variable sur la seconde ( $p_{31}$ ) et d'un terme non causal dû au fait que  $X_2$ , qui influence aussi  $Y_3$ , est corrélé avec  $X_1$  ( $p_{32}r_{12}$ ). De même, le lecteur pourra vérifier à partir de la figure 1 que la corrélation entre  $Y_3$  et  $Y_5$  met en jeu dix composantes dont les deux premières seulement expriment l'effet du diplôme de l'enfant sur sa position sociale en 1970:

- l'influence de  $Y_3$  sur  $Y_5$  qui peut être directe ( $p_{53}$ ) ou indirecte via  $Y_4$  ( $p_{43}p_{54}$ );
- le fait que  $X_1$  est cause de  $Y_3$  et cause directe ou indirecte de  $Y_5$  ( $p_{31}p_{51}$  et  $p_{31}p_{41}p_{54}$ );
- le fait que  $X_2$  est cause de  $Y_3$  et cause directe ou indirecte de  $Y_5$  ( $p_{32}p_{52}$  et  $p_{32}p_{42}p_{54}$ );
- le fait que  $X_1$ , cause directe de  $Y_3$ , est corrélé avec  $X_2$ , cause directe ou indirecte de  $Y_5$  ( $p_{31}r_{12}p_{52}$ ,  $p_{31}r_{12}p_{42}p_{54}$ );
- le fait que  $X_2$ , cause directe de  $Y_3$ , est corrélé avec  $X_1$ , cause directe ou indirecte de  $Y_5$  ( $p_{32}r_{12}p_{51}$ ,  $p_{32}r_{12}p_{41}p_{54}$ ).

Ainsi, la corrélation entre une variable du système et une autre qui lui est postérieure est due à l'influence de la première sur la seconde, mais aussi au fait qu'elles ont des causes communes et que leurs causes distinctes sont corrélées. ALWIN et HAUSER (1975) conviennent de nommer effet total de la première variable sur la seconde la part de la corrélation qui n'est due ni à leurs déterminants communs, ni à la liaison entre leurs déterminants distincts et, pour évaluer et décompo-

ser l'effet total, ils proposent une procédure simple<sup>25</sup>. Supposons qu'il s'agisse d'expliquer la variabilité de la position sociale atteinte en 1970 ( $Y_5$ ) en fonction des variables antérieures.

- En établissant la régression de  $Y_5$  sur les seules variables exogènes  $X_1$  et  $X_2$ , on obtient l'effet total du diplôme paternel -à statut social du père contrôlé- sur la position de l'enfant en 1970 et l'effet total du statut du père -à éducation paternelle contrôlée-.

- Lorsque l'on régresse  $Y_5$  sur  $X_1$ ,  $X_2$  et  $Y_3$ , sont alors déterminés l'effet total du diplôme de l'enfant sur sa position sociale -car  $Y_3$  est introduit pour la première fois dans l'analyse- et les effets de  $X_1$  et  $X_2$  qui ne transitent pas par  $Y_3$ . Par différence avec les coefficients de régression de l'étape précédente, apparaissent alors les effets indirects du diplôme et du statut du père sur la position sociale de l'enfant en 1970, via le niveau d'éducation de celui-ci.

- Enfin, l'ultime équation de régression emploie les variables explicatives  $X_1$ ,  $X_2$ ,  $Y_3$  et  $Y_4$ . Ce sont donc les effets directs sur le statut social atteint en 1970 qui sont obtenus, c'est-à-dire les coefficients  $p_{51}$ ,  $p_{52}$ ,  $p_{53}$  et  $p_{54}$ . Bien sûr, l'effet direct de  $Y_4$  sur  $Y_5$  n'est autre que l'effet total du statut au premier emploi car  $Y_4$  précède immédiatement  $Y_5$  dans le modèle. Enfin, par différence avec les coefficients de régression déterminés lors de la seconde étape, on déduit les effets indirects de  $X_1$ ,  $X_2$  et  $Y_3$  sur  $Y_5$ , via  $Y_4$ .

Evaluer sans risque d'erreur l'effet total de chaque variable explicative et obtenir sa décomposition en parts directe et indirecte(s) sont donc les avantages qu'apporte cette procédure systématique. Il suffit d'une équation de régression pour analyser la détermination du niveau de diplôme ( $Y_3$ ); deux sont nécessaires en ce qui concerne le statut social à l'entrée dans la vie active ( $Y_4$ ); il en faut trois pour la position atteinte en 1970 ( $Y_5$ ) et quatre enfin permettent d'expliquer la variabilité du salaire ( $Y_6$ ). De cette batterie d'analyses sont ainsi extraits l'ensemble des enseignements qu'apporte notre modèle d'acquisition du statut social.

Avant d'exposer les résultats de la comparaison entre hommes et femmes, il convient encore de préciser deux points. Tout d'abord, nous ne présenterons pas d'épreuves de signification pour les coefficients de l'analyse de parcours. Il existe

<sup>25</sup> - ALWIN D.F., HAUSER R.M., 1975. - "The decomposition of effects in path analysis", American sociological review, 40(1), pp. 37-47.

à cela des raisons techniques<sup>26</sup>, mais le motif principal est lié à l'objet même de l'étude: notre intérêt se dirige vers l'importance des diverses influences et non vers la question de savoir si tel effet diffère significativement de 0, problème dont la réponse est affectée par la taille de l'échantillon employé. En second lieu, toute notre analyse sera fondée sur les corrélations entre variables du système. Les paramètres estimés seront donc des coefficients de régression partiels réduits<sup>27</sup>. Ainsi qu'on l'a déjà noté, ces coefficients sont les plus appropriés lorsqu'il s'agit de comparer, dans une population, l'effet de plusieurs variables explicatives sur une variable endogène -par exemple, l'influence de l'éducation acquise et celle du statut social au premier emploi sur la position ultérieure, parmi les femmes actives-. En revanche, quand il s'agit d'apprécier une différence dans l'impact d'une variable au sein de deux populations -en ce qui nous concerne, celle des hommes et celle des femmes-, on préfère généralement comparer les coefficients de régression partiels non réduits pour des motifs que nous illustrerons à partir d'un exemple. Supposons que l'on étudie la détermination de la position sociale en 1970 et l'effet du statut au premier emploi. Si le coefficient réduit obtenu pour les femmes est un peu supérieur à celui relatif aux hommes, ce peut être qu'il en va de même pour les coefficients non réduits -auquel cas l'effet sur la position ultérieure d'un point supplémentaire de prestige au premier emploi est plus élevé parmi les femmes et l'influence de leur insertion professionnelle plus marquée-, mais l'écart peut aussi provenir d'une différence des variances entre sexes pour le statut social au premier emploi et/ou en 1970<sup>28</sup>. Cette subtilité pourrait revêtir une certaine importance car, de l'autre côté de l'Atlantique, les recherches ont très souvent montré que la dispersion statistique des variables d'éducation et de statut était plus faible parmi les femmes. Afin de mener à bien la comparaison entre sexes, utiliser les coefficients non réduits serait donc souhaitable. Il est malheureusement impossible de les estimer

<sup>26</sup> - D'une part, il faut supposer que la distribution de chaque variable endogène est normale et cette hypothèse est forte. D'autre part, l'erreur type de chaque coefficient qui pourrait être obtenue au moyen de la formule habituelle -voir par exemple BACHER(1982, op.cit., tome 2, p. 160)- serait biaisée car ce calcul repose sur l'hypothèse d'un échantillonnage aléatoire simple et ne s'applique pas aux enquêtes Formation-Qualification Professionnelle où une stratification est mise en oeuvre.

<sup>27</sup> - C'est-à-dire des coefficients  $\beta$  analogues à ceux qui figurent dans les équations des premières pages de ce chapitre.

<sup>28</sup> - On peut montrer en effet qu'un coefficient de régression partiel réduit est égal au produit du coefficient de régression partiel non réduit par le rapport de l'écart type de la variable explicative à l'écart type de la variable expliquée. Voir notamment pour une discussion de l'utilisation des coefficients réduits et non réduits: ALWIN D.F., 1988. - "Measurement and the interpretation of effects in structural equation models" dans LONG J.S. (éd.), Common problems/proper solutions. Avoiding error in quantitative research, Newbury Park, Sage, pp. 15-45.

car les écarts types des variables au sein de chaque population ne figurent ni dans l'article de TACHIBANAKI, ni dans le rapport de THELOT. Aussi, nous devons passer sous les fourches caudines des coefficients réduits: une règle de simple prudence consistera alors à n'interpréter que les écarts entre sexes les plus sensibles ou les plus réguliers. En outre, parce que les moyennes des variables nous sont également inconnues, toute comparaison entre hommes et femmes du point de vue du statut social moyen au premier emploi ou à un stade plus avancé de la carrière sera exclue.

## 2. Les enseignements de l'analyse de parcours

---

Parmi les salariés français interrogés en 1970, le poids des divers déterminants du statut est-il semblable ou différent des hommes aux femmes? L'empreinte du milieu de naissance et son influence pérenne sur la trajectoire professionnelle sont-elles plus faibles parmi les femmes? Le processus d'acquisition du statut social revêt-il davantage, pour celles-ci, l'aspect d'un cheminement pas à pas, selon l'expression de Monica BOYD? Les résultats présentés dans la figure 1 et le tableau 2 apportent à ces questions des réponses relativement précises<sup>29</sup>. Etudes, insertion professionnelle, position sociale ultérieure, salaire reçu forment ainsi quatre points d'observation privilégiés pour approcher la complexité du conditionnement social des itinéraires individuels.

### 2.1. Le niveau de diplôme

L'impact du "background familial" sur le degré d'éducation atteint paraît du même ordre de grandeur pour les femmes et les hommes: dans les deux cas, diplôme et statut paternels expliquent environ 20% des inégalités d'instruction. C'est dire qu'on ne rend pas compte ici des quatre cinquièmes de la variance du niveau de diplôme. Cette fraction importante est probablement surévaluée: une partie peut être due aux aspects du milieu d'origine qui n'ont pas été mesurés ici -revenu, niveau d'études de la mère, nombre de frères et soeurs notamment-. Par ailleurs, il ne faut pas se méprendre et 20% de variance expliquée correspond en réalité à une forte inégalité des chances devant l'enseignement<sup>30</sup>.

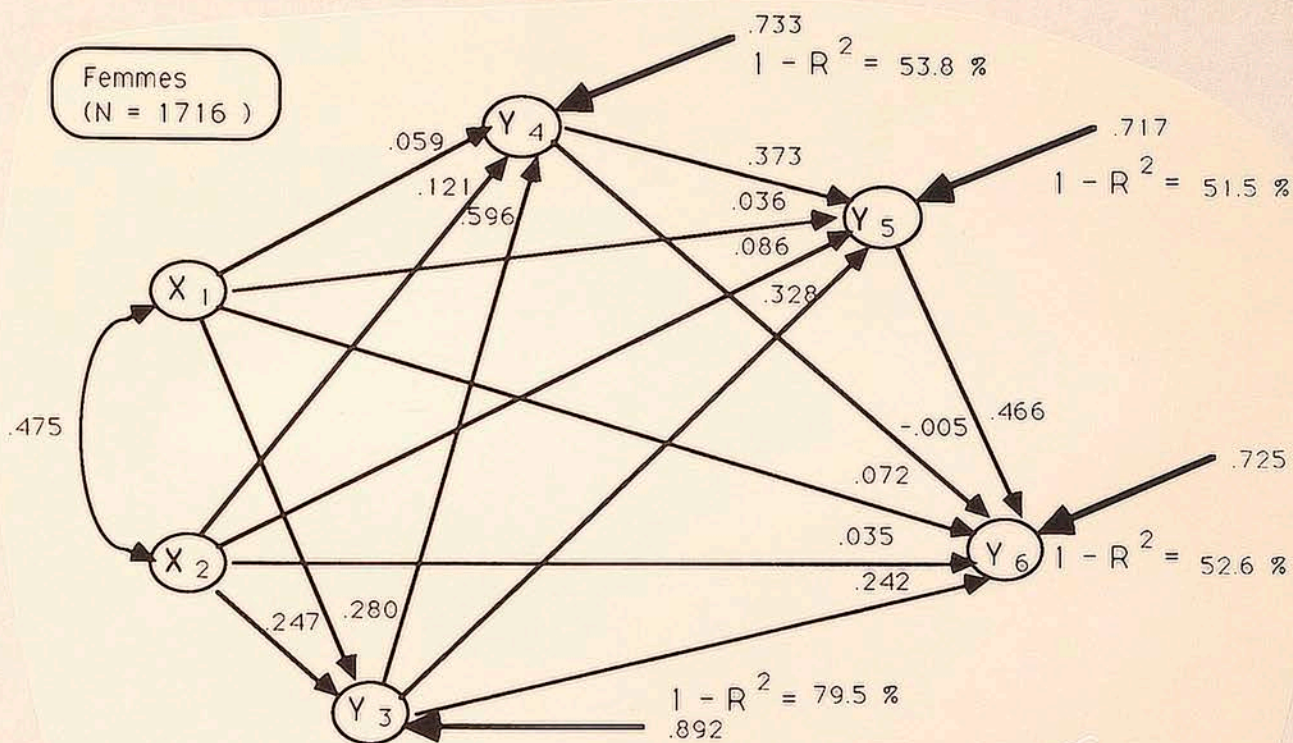
---

<sup>29</sup> - Le tableau V-1 qui figure dans l'annexe du chapitre présente tous les coefficients de régression à partir desquels la décomposition des effets a été obtenue.

<sup>30</sup> - Dans son ouvrage de 1977 (pp. 21-24), Roger GIROD se livre sur ce point à une discussion très éclairante. GIROD R., 1977. - Inégalité-Inégalités. Analyse de la mobilité sociale, Paris, Presses Universitaires de France.

**Modèle d'analyse de parcours**  
**Représentation graphique du cheminement des influences**

Source des données : Enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970



Les variables utilisées sont les suivantes :

- $X_1$  Niveau de diplôme du père
- $X_2$  Position sociale du père
- $Y_3$  Niveau de diplôme à la fin des études initiales
- $Y_4$  Position sociale à l'entrée dans la vie active
- $Y_5$  Position sociale en 1970
- $Y_6$  Logarithme du salaire annuel en 1969

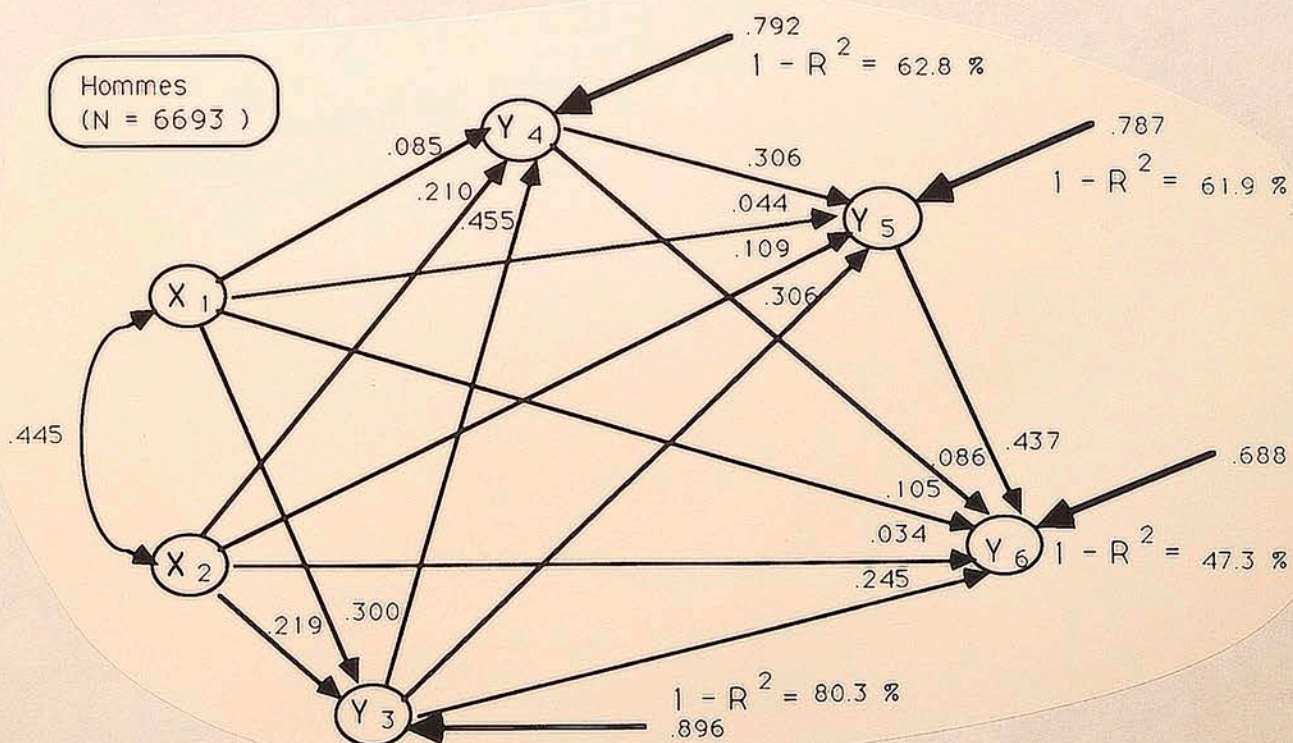


Tableau 2 - Le processus d'acquisition du statut social:  
estimation des effets totaux et décomposition en parts  
directes et indirectes

Variable expliquée	Variable explicative	Effet total	Effets indirects via			Effet direct
			Y3	Y4	Y5	
<b>FEMMES</b>						
Y3 - Niveau de diplôme	X1	0,280				0,280
	X2	0,247				0,247
Y4 - Statut social au premier emploi	X1	0,226	0,167 (74%)			0,059 (26%)
	X2	0,268	0,147 (55%)			0,121 (45%)
	Y3	0,596				0,596
Y5 - Statut social en 1970	X1	0,212	0,154* (73%)	0,022 (10%)		0,036 (17%)
	X2	0,267	0,136* (51%)	0,045 (17%)		0,086 (32%)
	Y3	0,550		0,222 (40%)		0,328 (60%)
	Y4	0,373				0,373
Y6 - Logarithme du salaire	X1	0,237	0,139** (59%)	0,010* (4%)	0,016 (7%)	0,072 (30%)
	X2	0,218	0,123** (57%)	0,020* (9%)	0,040 (18%)	0,035 (16%)
	Y3	0,495		0,100* (20%)	0,153 (31%)	0,242 (49%)
	Y4	0,168			0,173	-0,005
	Y5	0,466				0,466
<b>HOMMES</b>						
Y3 - Niveau de diplôme	X1	0,300				0,300
	X2	0,219				0,219
Y4 - Statut social au premier emploi	X1	0,221	0,136 (62%)			0,085 (38%)
	X2	0,310	0,100 (32%)			0,210 (68%)
	Y3	0,455				0,455
Y5 - Statut social en 1970	X1	0,204	0,134* (66%)	0,026 (13%)		0,044 (21%)
	X2	0,270	0,097* (36%)	0,064 (24%)		0,109 (40%)
	Y3	0,445		0,139 (31%)		0,306 (69%)
	Y4	0,306				0,306
Y6 - Logarithme du salaire	X1	0,287	0,144** (50%)	0,019* (7%)	0,019 (7%)	0,105 (36%)
	X2	0,233	0,105** (45%)	0,046* (20%)	0,048 (21%)	0,034 (14%)
	Y3	0,478		0,100* (21%)	0,133 (28%)	0,245 (51%)
	Y4	0,219			0,133 (61%)	0,086 (39%)
	Y5	0,437				0,437

\* : l'effet indirect peut emprunter deux cheminement; par exemple, l'effet de X1 sur Y5 via Y3 peut suivre la voie X1-Y3-Y5 ou la voie X1-Y3-Y4-Y5.

\*\* : l'effet indirect peut emprunter quatre cheminement.

**Lecture:** Parmi les femmes, l'effet total du statut social du père (X<sub>2</sub>) sur la position à l'entrée dans la vie active (Y<sub>4</sub>) vaut 0,268. Cet effet s'exerce pour 45% de manière directe (0,121) et pour 55% via le niveau de diplôme (0,147).

Pour les femmes comme pour les hommes, le niveau d'éducation atteint dépend davantage du diplôme du père que de son statut social: un tel constat était déjà apparu dans certaines recherches américaines<sup>31</sup>. En outre, la valeur des coefficients ne diffère guère d'un sexe à l'autre. Par exemple, l'influence de la position sociale du père n'est que légèrement plus forte parmi les filles (0,247 contre 0,219). En ce qui concerne la détermination du niveau d'études en fonction du milieu de naissance, c'est donc la similitude entre sexes qui domine<sup>32</sup>.

## 2.2. La position sociale en début de vie active

Tenir l'instant de l'insertion professionnelle pour la seconde étape importante dans le processus d'acquisition du statut conduit aussi à relever certaines ressemblances entre femmes et hommes. Pour les premières comme pour les seconds, l'effet total de l'éducation reçue est nettement plus important que celui du statut du père, lui-même plus fort que l'influence globale de son diplôme. Dans la société française, le niveau d'instruction atteint conditionne donc fortement les premiers pas sur le marché du travail. Il faut souligner cependant ici la double fonction du système scolaire: parce qu'elle n'est pas déterminée strictement par les variables qui décrivent le milieu de naissance, l'éducation reçue joue un rôle dans la mobilité sociale entre générations, mais, comme transition entre le milieu d'origine et la première position occupée, elle assure

<sup>31</sup> - Voir notamment TREIMAN et TERRELL (1975, op.cit., pp. 178-181).

<sup>32</sup> - ROBINSON et GARNIER (1985, pp. 264-265) qui analysent aussi des données issues de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970 parviennent à une conclusion identique: "the OLS regression estimates (...) show that, with a few exceptions, rather similar processes govern the acquisition of educational capital among women and men".

ROBINSON R.V., GARNIER M.A., 1985. - "Class reproduction among men and women in France: Reproduction theory on its home ground", American journal of sociology, 91(2), pp. 250-280.

Constaté que l'influence du statut paternel sur le niveau d'instruction atteint ne varie guère selon le sexe conduit donc à souligner que l'observation de GIROD d'une inégalité des chances scolaires plus forte parmi les filles n'a pas un caractère général. Analysant les trajectoires d'une cohorte de Genevois et Genevoises, GIROD (1977, op.cit., pp. 56-64) remarquait en effet que le métier du père, le revenu et la fortune des parents expliquaient 21% de la variance du niveau d'instruction des filles contre 11% seulement pour les garçons. Il précisait également qu'une tendance analogue avait été mise au jour aux Etats-Unis par ALEXANDER et ECKLAND (1974). Ce résultat n'a toutefois pas été confirmé d'une manière régulière. TREIMAN et TERRELL (1975, op.cit.) d'une part, McCLENDON (1976, op.cit.) d'autre part n'observent de ce point de vue guère de différence entre les sexes, lorsque sont prises en compte les seules femmes actives; toutefois, l'écart est plus marqué et rejoint celui relevé par ALEXANDER et ECKLAND quand la comparaison entre sexes met en jeu l'ensemble des femmes (actives et inactives). D'un autre côté, dans les recherches de FEATHERMAN et HAUSER (1976, op.cit.) et de BOYD (1982, op.cit.), la tendance est inverse: c'est parmi les hommes et non les femmes que le niveau d'instruction dépend le plus des variables qui décrivent le milieu d'origine.

ALEXANDER K.L., ECKLAND B.K., 1974. - "Sex differences in the educational attainment process", American sociological review, 39(5), pp. 668-682.

aussi une fonction de transmission des inégalités, des pères aux enfants. On observe également que l'impact total du diplôme paternel sur le statut des fils et des filles en début de vie active est identique; là s'achève néanmoins la similitude entre sexes pour laisser place à des différences substantielles.

Les études déterminent la première position sociale des femmes avec beaucoup plus de force: le coefficient vaut 0,596 contre 0,455 pour les hommes<sup>33</sup>. A l'inverse, l'influence totale du statut paternel est plus marquée parmi ceux-ci -0,310 contre 0,268 pour les femmes-. En outre, même si, à niveau d'études donné, l'origine sociale conserve un impact sur l'insertion professionnelle des femmes, cette influence directe (0,121) est beaucoup plus faible que dans le cas des hommes (0,210). Ainsi, parmi les filles, plus de la moitié de la dépendance totale de la première position occupée à l'égard du métier du père est médiatisée par le système scolaire contre un tiers seulement parmi les fils. Il en va de même à propos du diplôme paternel: dans le cas des femmes, les trois quarts de son influence transite par l'intermédiaire du niveau d'instruction atteint; les trois cinquièmes seulement dans le cas des hommes.

En définitive, par comparaison à ce que l'on observe dans la population masculine, la position sociale des femmes salariées à l'entrée dans la vie active dépend plus étroitement de la variable immédiatement antérieure, i.e. des atouts dont elles ont été dotées dans le système éducatif. Corrélativement, leur statut est moins déterminé par le "background familial" -au moins par le métier du père- et l'influence directe de ces variables, c'est-à-dire l'impact qu'elles conservent à niveau d'études contrôlé, est plus modeste. Ces résultats qui reproduisent assez fidèlement ceux obtenus par Monica BOYD au Canada ou Roger GIROD en Suisse<sup>34</sup> apportent de l'eau au moulin de l'hypothèse selon laquelle l'acquisition du statut social revêtirait davantage l'aspect d'un cheminement pas à pas, dans la fraction féminine de la population active.

---

<sup>33</sup> - De là provient le fait que le modèle explique 46,2% de la variance du statut au premier emploi parmi les femmes contre 37,2% parmi les hommes: comme l'indique le tableau V-1 en annexe, introduire Y3 après X1 et X2 accroît (en valeur absolue) le pouvoir explicatif du modèle de 28,2% pour les premières, mais de 16,6% seulement pour les seconds.

<sup>34</sup> - BOYD, 1982, op.cit.; GIROD, 1977, op.cit., pp. 58 et 66-68.



### 2.3. La position sociale en 1970

Comme l'indiquaient déjà les tables de mobilité de la première partie, la dépendance du statut en cours de carrière à l'égard du milieu de naissance n'est pas négligeable: pour les femmes comme pour les hommes, position sociale et éducation du père expliquent à elles seules 16 à 17% de la variance du statut en 1970. L'impact total de ces variables ne diffère pas selon le sexe. Pour l'essentiel, elles exercent leur effet par des voies indirectes: diplôme et statut paternels influencent le niveau d'instruction et la position sociale des fils et des filles en début de carrière et ces variables affectent à leur tour le statut atteint en 1970. L'effet direct du "background familial" est assez faible et du même ordre de grandeur pour les femmes et les hommes (0,036 et 0,044 avec  $X_1$ , 0,086 et 0,109 avec  $X_2$ ). Cependant, la part de l'impact du diplôme ou du statut du père qui ne transite pas par l'éducation reçue ou le premier emploi est un peu plus modeste parmi les femmes (respectivement 17% et 32% contre 21% et 40% parmi les hommes). La différence est légère, mais elle apparaissait déjà dans la détermination du statut en début de vie active. L'hypothèse selon laquelle l'influence pérenne du milieu de naissance sur les trajectoires professionnelles caractériserait moins la mobilité des femmes que celle des hommes s'impose donc progressivement.

A l'intérieur de notre modèle, niveau de diplôme obtenu et statut au premier emploi constituent les déterminants qui précèdent immédiatement la position sociale en 1970 et, de nouveau, leur poids est plus marqué parmi les femmes. La différence est nette en ce qui concerne l'effet total (et direct) de la première situation professionnelle: 0,373 pour les filles, 0,306 pour les fils. Cette détermination plus étroite de la position sociale en cours de carrière par les premiers pas dans la vie active est donc le signe d'une limitation des opportunités de mobilité professionnelle ouvertes aux femmes. D'un autre côté, à statut au premier emploi contrôlé, la position sociale acquise en 1970 dépend fortement du niveau de diplôme. L'instruction reçue joue donc un rôle important dans la mobilité en cours de carrière, mais cet effet n'est guère plus fort parmi les femmes (0,328 contre 0,306 pour les hommes). Ainsi, c'est essentiellement de manière indirecte que se forme la différence entre sexes dans l'influence totale du niveau d'éducation: comme on l'a constaté précédemment, les liens diplôme-premier

emploi et premier emploi-position ultérieure sont en effet plus lâches parmi les hommes<sup>35</sup>.

Que le diplôme et la première position occupée déterminent plus étroitement le statut social ultérieur des femmes apparaît encore dans le pouvoir explicatif du modèle. Celui-ci rend compte de 48,5% de la variance du statut des femmes en 1970, mais de 38,1% seulement en ce qui concerne les hommes. Les différences entre sexes s'organisent donc en une structure analogue à celle qui apparaissait à propos de la détermination du statut à l'entrée dans la vie active: la position sociale des femmes dépend plus étroitement des variables immédiatement antérieures et celles-ci ont un rôle un peu plus important dans la transmission des inégalités liées au milieu d'origine.

#### 2.4. Le logarithme du salaire<sup>36</sup>

Seul moment de l'ouvrage consacré à la question du salaire, cette évocation ne portera pas sur le handicap féminin en matière de rémunération<sup>37</sup>, mais sur le point particulier de la détermination de celle-ci et des différences éventuelles qui existent entre hommes et femmes sous cet aspect. Encore notre étude restera-t-elle assez superficielle car bien des variables qui affectent la formation du salaire sont absentes des corrélations calculées par TACHIBANAKI et ne figurent donc pas dans notre modèle d'analyse: il s'agit par exemple de l'ancienneté dans l'entreprise ou d'une mesure précise de l'expérience professionnelle. Notre modèle a toutefois l'intérêt d'incorporer deux variables qui décrivent le milieu d'origine et, à ce titre, il mérite de retenir l'attention<sup>38</sup>.

<sup>35</sup> - Que la part de l'influence de la formation sur la position sociale en cours de carrière qui est médiatisée par la position au premier emploi soit plus forte parmi les femmes que parmi les hommes a également été observé en Autriche: analysant un tableau de contingence croisant formation(A), position professionnelle à l'entrée dans la vie active(B) et position occupée dix ans plus tard(C), HALLER(1982, pp. 235-236) constate que les modèles log-linéaires (AB)(BC) et (AB)(BC)(AC) éliminent respectivement 90,2% et 99,5% du khi-deux du modèle de base (A)(B)(C) parmi les femmes contre 80,8% seulement et 99,6% parmi les hommes.

HALLER M., 1982. - Klassenbildung und soziale Schichtung in Osterreich. Analysen zur Sozialstruktur, sozialen Ungleichheit und Mobilität, Frankfurt, New York, Campus.

<sup>36</sup> - On pourra être surpris que ce ne soit pas le montant du salaire net annuel perçu en 1969, mais son logarithme qui forme la variable dépendante. En fait, ce choix est habituel car il présente un certain nombre d'avantages; pour un résumé de ceux-ci, voir par exemple HANSON(1982, op.cit., p. 97).

<sup>37</sup> - Voir notamment pour des données relatives à la première moitié de la décennie soixante-dix: BAUDELLOT C., LEBEAUPIN A., 1979. - "Les salaires de 1950 à 1975", Economie et statistique, 113, pp. 15-22. BAUDELLOT C., 1981. - "Bas salaires: état transitoire ou permanent?", Economie et statistique, 131, pp. 35-49.

<sup>38</sup> - On trouvera dans GLAUDE(1987, op.cit.) l'étude d'un modèle très complet de détermination du salaire; il comprend quinze variables explicatives dont le sexe, mais ne prend pas en compte le milieu de naissance.

Parmi les cinq variables explicatives retenues, c'est pour chaque sexe l'effet total du niveau de diplôme qui domine. Ce fait est cohérent avec la théorie du capital humain qui envisage la formation scolaire comme un investissement des individus ou des familles qui sera rentabilisé, durant toute la vie active, sur le marché du travail. Cependant, pour les femmes comme pour les hommes, la moitié de cette forte influence de l'éducation reçue sur le niveau de rémunération est médiata et transite par la position sociale occupée en début de vie active ou à un stade ultérieur de la carrière. Aussi l'impact direct de la formation sur le logarithme du salaire est-il moins marqué que celui du statut atteint en 1970, même s'il reste notable (0,242 pour les femmes, 0,245 pour les hommes). En ce qui concerne l'influence de l'instruction acquise et de la position sociale occupée sur le salaire, c'est donc la similitude entre sexes qui retient l'attention. Cette similitude doit être interprétée avec précaution. Elle ne signifie pas bien sûr que le niveau moyen de rémunération des femmes est égal à celui des hommes -on sait que tel n'est pas le cas-, ni qu'un supplément d'éducation ou de statut social se traduit par un même gain en salaire pour les femmes et les hommes -il faudrait ici comparer les coefficients non réduits que nous ne pouvons estimer<sup>39</sup>-. Elle signifie seulement que l'importance relative des inégalités de formation et des inégalités de position sociale dans l'explication de la variabilité des salaires est analogue pour les femmes et les hommes et que les voies par lesquelles l'instruction acquise exerce ses effets ne diffèrent guère d'un sexe à l'autre. Une exception doit pourtant être relevée à propos de la position sociale en début de vie active: parmi les femmes, son effet total -plus modeste- utilise uniquement une voie indirecte alors que, pour les hommes, les premiers pas sur le marché du travail continuent d'affecter la détermination du salaire lorsque l'on contrôle la position occupée à un stade ultérieur de la vie active. Faut-il voir dans ce résultat une conséquence du caractère plus discontinu des carrières féminines? Le fait qu'à la différence des hommes, un certain nombre de femmes aient interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants pourrait en effet expliquer que le salaire qu'elles obtiennent après un retour sur le marché du travail ne porte plus trace d'une influence pérenne de leurs premiers pas dans la vie active. Les données à notre disposition ne permettent pas cependant de tester précisément cette hypothèse.

<sup>39</sup> - Le fait que les coefficients de régression partiels réduits ne diffèrent guère selon le sexe n'entraîne pas ipso facto qu'il en va de même pour les coefficients non réduits: on sait en effet que la variance du salaire est plus faible parmi les femmes que parmi les hommes.

Diplôme et statut du père, niveau d'instruction atteint, position sociale occupée lors de l'insertion professionnelle et en 1970 expliquent environ 47% de la variabilité du (logarithme du) salaire féminin contre 53% pour le salaire masculin. Pour les femmes comme pour les hommes, le modèle rend donc compte d'une part substantielle des inégalités de rémunération, mais l'écart entre sexes apparaît dès l'introduction des variables exogènes. Diplôme et statut paternels expliquent en effet à eux seuls près de 20% de variance parmi les hommes, 15% seulement parmi les femmes et cette différence apparaît aussi en comparant les effets totaux<sup>40</sup>. Ainsi, même si son impact sur les rémunérations féminines est moins marqué, le "background familial" affecte le niveau du salaire de manière non négligeable. Cette influence est principalement indirecte et la moitié environ s'explique par la conjonction des liens milieu d'origine-niveau d'instruction et niveau d'instruction-(position sociale)-salaire<sup>41</sup>. Néanmoins, pour les femmes comme pour les hommes, diplôme et statut du père conservent un effet direct qui ne s'explique donc ni par les différences d'éducation, ni par celles de position sociale. En vérité, l'expression d'effet "direct", pour commode qu'elle soit, ne doit pas être prise au pied de la lettre: l'effet n'est direct que dans le cadre du modèle utilisé, où le nombre de variables est nécessairement limité et leur mesure assez imparfaite. Ainsi que le souligne THELOT<sup>42</sup>, il serait en effet étonnant qu'au sein d'un ensemble d'individus d'une même catégorie socio-professionnelle dotés d'un niveau d'instruction identique, existe une discrimination salariale systématique en fonction du milieu de naissance. Il est donc probable que ce qui apparaît dans le modèle sous la forme d'une influence pérenne du "background familial" sur le niveau de rémunération emprunte des voies plus subtiles qui ne peuvent être révélées par une analyse statistique assez grossière. A ce sujet, un dernier aspect mérite d'être souligné. Pour les deux sexes, l'effet direct du statut du père sur la position sociale atteinte en 1970 ou en début de vie active était plus prononcé que celui de son diplôme, mais

<sup>40</sup> - Il en va de même aux Etats-Unis. A partir des données de l'enquête de 1962 "Occupational Changes in a Generation" ou de sa reconduction en 1973, FEATHERMAN et HAUSER (1976, op.cit., pp. 476-477) observent que les variables qui décrivent le milieu d'origine expliquent à elles seules une part plus forte de la variance du salaire parmi les hommes que parmi les femmes.

<sup>41</sup> - On confirme donc ici de manière approchée un résultat obtenu par Michelle RIBOUD sur les données de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1964: "Plus de la moitié de l'influence de l'origine sociale sur le salaire (le rapport est 0,6) s'exerce par l'intermédiaire du système scolaire." (p. 168). RIBOUD M., 1978. - Accumulation du capital humain, Paris, Economica. Voir les pages 163 à 169.

<sup>42</sup> - THELOT C., 1982. - Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Paris, Dunod. Voir les pages 138 à 140 et 235.

c'est l'inverse qui apparaît à propos de la détermination du salaire: outre le fait que les familles les mieux dotées en capital scolaire ont permis à leurs enfants des études plus longues, il n'est pas impossible qu'elles aient su, davantage que les autres, les orienter vers les voies professionnelles les plus rémunératrices.

## II. UN AUTRE REGARD SUR LES MEMES QUESTIONS

---

Dans les trajectoires sociales des femmes comme dans celles des hommes, l'analyse de parcours des données françaises révèle donc l'importance des études et des premiers pas sur le marché du travail. Ces deux moments des itinéraires individuels assurent en vérité une double fonction. D'une part, parce que les études et l'insertion professionnelle sont en partie indépendantes du milieu de naissance, elles interviennent en propre dans la détermination de la position sociale ultérieure. Là réside, pourrait-on dire, leur fonction méritocratique. D'autre part, elles assurent aussi un rôle de transmission intergénérationnelle de la majeure partie des inégalités sociales liées au milieu d'origine (diplôme et statut du père).

Ce que l'analyse de parcours met au jour, c'est le rôle encore plus important de ces deux étapes intermédiaires dans la formation des trajectoires féminines car les deux variables ont des effets totaux -et directs- systématiquement plus forts que chez les hommes. Par ailleurs, elles jouent un rôle accru, au sein de la population féminine salariée, dans la transmission des inégalités liées au milieu de naissance: la part des influences familiales sur la position atteinte en 1970 qui ne transite pas par les études ou l'insertion professionnelle est plus faible que parmi les hommes; il en va de même pour l'effet du milieu d'origine sur l'entrée dans la vie active et la part qui n'emprunte pas la voie du système scolaire. En somme, dans la fixation de la position occupée sur le marché du travail, le poids relatif de l'influence pérenne du milieu de naissance apparaît plus modeste dans la fraction féminine de la population salariée. Ce résultat est suggestif car il pourrait expliquer pourquoi, dans le chapitre 2, la propension à l'hérédité sociale des filles était moins forte que celle des fils, après mise à l'écart des différences de structures socio-professionnelles entre femmes et hommes.

A ce stade du raisonnement, on ne saurait toutefois tenir ce résultat pour assuré. L'analyse de parcours qui a été

effectuée souffre en effet d'un certain nombre de limites. Certaines relèvent de la méthode elle-même. Il a fallu supposer que les facteurs implicites -qui résument les variables non incluses dans le système- sont non corrélés entre eux et non corrélés avec les variables explicatives de l'équation où ils interviennent. Or, ces hypothèses sont précaires. THELOT souligne ainsi que les mêmes aspects non explicités -situation sociale de la mère, effet de classe sociale d'origine, vie urbaine ou rurale...- jouent sur les diverses équations du système. Il est donc peu probable que les facteurs implicites qui affectent deux d'entre elles soient non corrélés<sup>43</sup>. De même, l'hypothèse d'indépendance entre un facteur implicite et les variables explicatives de l'équation où il intervient n'est guère vraisemblable. Dans la détermination du diplôme par exemple, elle consiste à postuler l'absence de corrélation entre  $X_{\alpha}$  et le niveau d'instruction du père, mais le niveau d'instruction de la mère forme une composante de  $X_{\alpha}$  et les travaux sur l'homogamie ont amplement montré combien l'hypothèse d'indépendance était éloignée de la réalité. En second lieu, au sein du modèle d'analyse de parcours, la relation entre variable dépendante et régresseurs est supposée linéaire et additive. Dans sa simplicité, cette formalisation peut sembler très restrictive: un écart entre individus du point de vue du seul degré d'éducation se traduit, dans le statut atteint en 1970, par une différence qui est invariable quelle que soit la position qu'ils ont occupée à l'entrée dans la vie active. Enfin, de même que l'analyse de parcours incorpore dans le résidu inexpliqué la non-congruence relative entre la distribution des qualifications fournies par le système éducatif et la distribution des qualifications demandées par le système social (BOUDON, 1973)<sup>44</sup>, de même elle ne prend pas en compte, dans la comparaison entre sexes, l'écart entre la structure socio-professionnelle des femmes et celle des hommes. Les différences entre sexes dans le processus d'acquisition du statut pourraient-elles s'expliquer par l'existence de cet écart? Cette conjecture ne peut être exclue a priori. Dès lors, pour tentant qu'il soit, le rapprochement avec le chapitre 2 est risqué car, contrairement à l'analyse de parcours, l'emploi de l'algorithme RAS permettait d'écarter -donc de contrôler- l'impact de la divergence entre les répartitions socio-professionnelles féminine et masculine.

<sup>43</sup> - THELOT C., 1977. - "Mobilité sociale et formation en France. Commentaire sur l'article de TACHIBANAKI", Annales de l'INSEE, 28, pp. 145-159.

<sup>44</sup> - BOUDON R., 1973. - L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles, Paris, Colin. Voir en particulier le chapitre 1.

Non seulement la méthode elle-même, mais encore l'application qui en a été faite peut être soumise à un examen critique. Les données utilisées concernent les Français âgés de moins de 53 ans en 1970 qui occupaient déjà un emploi cinq ans auparavant. Certains sont donc jeunes et la situation professionnelle qu'ils déclarent en 1970 ne peut guère être tenue pour l'indicateur d'une position sociale "définitive". En outre, il ne s'agit que de salariés et l'omission des indépendants et des aides familiaux, importante pour les hommes, l'est encore davantage pour les femmes car, au début des années soixante-dix, le poids de ces catégories était plus fort dans la structure socio-professionnelle féminine (tableau 2 du chapitre 2).

Sans qu'elle invalide les résultats qu'apporte l'analyse de parcours, l'argumentation précédente conduit donc à en relativiser la portée. Aussi serait-il de bonne sociologie d'examiner si la robustesse de ces résultats est telle qu'ils réapparaissent au terme d'une analyse fondée sur une démarche différente. Retournons donc à l'étude de tableaux de fréquences et retenons à cette fin l'ensemble des individus de 35 à 52 ans actifs occupés en 1970. Dans l'échantillon d'enquête, il s'agit de 2901 femmes et 8602 hommes qui en représentent respectivement 2732000 et 4910000<sup>45</sup>. Pour ces générations nées entre 1918 et 1935, le tableau 3 compare en fonction du sexe les distributions relatives aux quatre points qui permettent de définir les trajectoires sociales. Conformément à ce que l'on relevait dans le chapitre 2, la structure sociale des pères ne varie guère d'un sexe à l'autre. Du point de vue des études et par rapport aux hommes, les femmes sont moins souvent non diplômées ou titulaires d'un CAP et possèdent plus fréquemment le CEP ou le BEPC; celles qui ont atteint l'enseignement supérieur ont en moyenne suivi des formations plus courtes que leurs frères. Ces différences entre sexes pour le niveau de diplôme sont assez modestes, mais ceci ne doit pas être interprété comme l'indice d'une quasi-égalité des sexes face à l'enseignement dans les générations considérées: seules sont prises en compte les femmes qui occupent un emploi en 1970 et l'on sait que leur niveau de formation est en moyenne plus élevé que celui de l'en-

<sup>45</sup> - La population ainsi isolée n'est pas absolument distincte de celle délimitée par TACHIBANAKI pour le calcul des coefficients de corrélation, mais le recouvrement est partiel comme le suggère notamment la différence dans les effectifs féminins (2901 contre 1716). Pour les besoins de l'analyse, on a retenu uniquement les hommes et femmes qui ont indiqué leur situation professionnelle (en 1970 et à l'entrée dans la vie active), celle de leur père ainsi que le diplôme le plus élevé qu'ils ont obtenu en formation initiale, c'est-à-dire avant les études postsecondaires. La restriction à la tranche d'âge 35-52 ans -et non 35-59 ans comme dans la première partie de l'ouvrage- est due au fait que, dans l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970, les questions détaillées sur la formation étaient posées aux individus nés en 1918 ou après.

semble de la population féminine<sup>46</sup>. Enfin, du moment de l'insertion professionnelle à la situation observée en 1970, l'évolution est analogue pour les deux sexes: diminution du poids des paysans, ouvriers qualifiés et employés, croissance des indépendants non agricoles, cadres et ouvriers non qualifiés. La forte division sexuelle des emplois apparaît dans les positions sociales initiales et ultérieures mais on relève de plus qu'une femme sur quatre seulement -contre un homme sur trois- travaillait dans l'agriculture lors de son entrée dans la vie active.

Tableau 3 - Origine sociale (position sociale du père), diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale, position sociale en début de vie active et en 1970 - Comparaison entre sexes

Champ: Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970

	Origine sociale		Position initiale		Position sociale en 1970	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Paysans	35	34	24	33	18	15
Artisans, petits commerçants	14	12	6	5	13	9
Industriels, gros commerçants, professions libérales	3	4	0	1	1	3
Cadres supérieurs	3	4	1	3	3	8
Cadres moyens	4	4	7	5	11	10
Employés, personnels de service, autres actifs	11	11	38	13	33	12
Contremaîtres, ouvriers qualifiés	15	18	12	27	4	23
Ouvriers spécialisés, manoeuvres	15	13	12	13	17	20
Total	100	100	100	100	100	100
Indice de dissimilarité delta (en %)		3,7		27,8		29,5

Diplôme le plus élevé obtenu  
Femmes Hommes

Aucun diplôme	(00)	34	37
C.E.P. ou diplôme équivalent	(01)	40	37
C.A.P. ou diplôme équivalent	(02, 05)	9	11
B.E.P.C. ou diplôme équivalent	(03)	6	4
Baccalauréat ou diplôme équivalent	(04, 06 à 19)	6	6
Diplôme d'au plus deux années d'études supérieures	(20 à 28)	2	1
Diplôme de plus de deux années d'études supérieures	(30 à 40)	2	3
Autres diplômes dont diplômes étrangers	(90, 99)	1	1
Total		100	100
Indice de dissimilarité delta (en %)			7,4

Le poste "Paysans" comprend les agriculteurs exploitants et les salariés agricoles. C'est la variable SG4 de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970 qui est retenue pour le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale; les codes entre parenthèses indiquent les regroupements effectués.

<sup>46</sup> - Les recensements de population de 1962, 1968, 1975 et 1982 ont en effet montré de façon régulière que, dans une tranche d'âge donnée, le taux d'activité féminine progresse avec le degré d'instruction. Il s'ensuit que l'examen d'une population de femmes actives occupées à une certaine date conduit à surestimer le niveau de formation de la population totale des femmes de la même tranche d'âge. Ceci a pu également être observé aux Etats-Unis et au Canada (McCLENDON, 1976, op.cit., pp. 55-56, BOYD, 1982, op.cit., p. 6).



## 1. Trois transitions importantes

---

De l'origine sociale au niveau de diplôme atteint, des études suivies au premier emploi occupé, de la position sociale initiale à la position ultérieure, ces transitions constituent trois étapes essentielles dans la transmission du statut d'une génération à la suivante. Les matrices de passage qui leur sont associées permettent d'étudier les différences qui existent, sous cet aspect, entre femmes et hommes.

### 1.1. L'inégalité des chances devant l'enseignement

Parmi les femmes de 35 à 52 ans qui occupent un emploi en 1970, le niveau de diplôme obtenu en formation initiale est étroitement lié au milieu d'origine (tableau 4). L'inégalité des chances devant l'enseignement est donc forte: 92% des filles de paysans, 79% des filles d'ouvriers non qualifiés, 72% des filles d'ouvriers qualifiés ont atteint au plus le certificat d'études primaires, mais c'est le cas de 40% des femmes dont le père était gros indépendant, 31% de celles de père cadre moyen et 20% seulement des filles de cadres supérieurs. A l'inverse, posséder le baccalauréat ou un diplôme plus élevé est pour l'essentiel un privilège de la progéniture des classes supérieures: parmi dix femmes qui ont grandi dans la famille d'un gros indépendant ou d'un cadre, quatre ont atteint ce niveau d'instruction contre environ une fille de la classe ouvrière sur vingt et une fille de la paysannerie sur trente.

Cette large détermination de la trajectoire scolaire par le milieu de naissance revêt-elle davantage de force qu'au sein de la population masculine? On relevait dans une note précédente que Roger GIROD était parvenu à cette conclusion en Suisse à propos d'une cohorte de Genevois et Genevoises âgés de 27 ans en 1970:

"dans les classes favorisées, les familles tendent à prolonger davantage les études des filles que celles des garçons, dans les classes populaires, elles ont plutôt tendance à moins pousser les premières que les seconds vers les études postobligatoires. (...) Ainsi, dans l'ensemble, au haut comme au bas de la pyramide sociale, le lien entre études et milieu d'origine est plus fort pour les filles que pour les garçons, bien que de sens inverse"<sup>47</sup>.

---

<sup>47</sup> - GIROD, 1977, op.cit., pp. 62-63. C'est l'auteur qui souligne.

Tableau 4 - Diplôme le plus élevé obtenu  
en fonction du milieu d'origine - Comparaison entre sexes

Champ: Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970

Diplôme		Aucun	CEP	CAP	BEPC	Bac.	<=2	>2	Autre	Total	(N)	Delta (%)
Père												
Paysan	Femmes	47	45	3	2	2	1	0	0	100	800	9
	Hommes	54	37	4	2	2	0	1	0	100	2126	
Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Femmes	44	35	10	5	4	1	0	1	100	409	9
	Hommes	40	37	16	2	3	0	1	1	100	1188	
Contremaître, ouvrier qualifié	Femmes	34	38	12	8	5	1	0	2	100	448	7
	Hommes	35	36	17	4	5	1	1	1	100	1636	
Artisan, petit commerçant	Femmes	22	48	10	10	5	2	2	1	100	408	10
	Hommes	27	43	11	6	8	1	3	1	100	1113	
Employé, personnel de service, autre actif	Femmes	18	43	16	10	7	4	2	0	100	366	10
	Hommes	22	38	18	8	8	1	4	1	100	1086	
Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes	12	28	9	9	17	11	12	2	100	137	11
	Hommes	16	29	8	7	17	4	18	1	100	470	
Cadre moyen	Femmes	11	20	14	11	17	13	10	4	100	166	12
	Hommes	10	28	12	9	19	6	12	4	100	438	
Cadre supérieur	Femmes	11	9	16	16	22	7	13	6	100	167	28
	Hommes	8	17	5	7	27	5	28	3	100	545	
Ensemble	Femmes	34	40	9	6	6	2	2	1	100	2901	
	Hommes	37	37	11	4	6	1	3	1	100	8602	

"<=2" et ">2" signifient respectivement "diplôme d'au plus deux années d'études supérieures" et "diplôme de plus de deux années d'études supérieures".

Lecture: Dans les générations considérées, 47% des filles de paysans actives occupées et 54% des fils n'ont aucun diplôme.

Les données françaises ne manifestent guère de tendance analogue. Certes, parmi les enfants d'industriels, gros commerçants, professions libérales et cadres, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes à être au plus titulaires du seul certificat d'études mais les différences semblent assez modestes: sont par exemple dans ce cas 38% des fils de cadres moyens contre 31% des filles. En revanche, dans les classes sociales restantes et notamment la classe ouvrière, les proportions correspondantes sont fort semblables pour les deux sexes. Par ailleurs, les indices de dissimilarité qui figurent dans le tableau 4 montrent que, d'une manière quasi générale, les destinées scolaires des hommes et femmes qui ont grandi dans le même milieu ne sont pas très éloignées. La seule exception con-

cerne les enfants de cadres supérieurs, mais, si les filles ont plus fréquemment poursuivi leurs études après le CEP, elles sont moins souvent que les fils titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur (42% contre 60%). Enfin, le calcul de divers indices révèle que la force de l'association statistique entre diplôme et milieu d'origine est identique pour les femmes et les hommes<sup>48</sup>.

Ainsi, il n'apparaît pas d'avantage marqué des filles des classes supérieures sur leurs frères, ni de handicap féminin spécifique dans les milieux populaires. Comparer la population masculine à celle, plus restreinte, des femmes qui ont une activité professionnelle en 1970 conforte donc l'un des résultats de l'analyse de parcours: l'inégalité des chances devant l'enseignement est forte, mais l'impact de l'origine sociale sur le niveau d'instruction atteint est d'ampleur analogue pour les deux sexes<sup>49</sup>.

### 1.2. Les premiers pas dans la vie active: le rendement social des études

Dans les sociétés industrielles modernes, le système scolaire forme l'une des principales instances d'orientation des individus au sein de la structure sociale. En révélant combien l'insertion professionnelle des femmes des générations étudiées a été conditionnée par les atouts scolaires qu'elles détenaient, le tableau 5 illustre clairement cette réalité<sup>50</sup>.

<sup>48</sup> - Le coefficient phi (racine carrée du rapport du khi-deux de PEARSON à l'effectif total) vaut 0,537 pour les femmes et 0,554 pour les hommes. De même, les valeurs respectives sont 0,473 et 0,485 pour le coefficient de contingence, 0,203 et 0,209 pour le T de TSCHUPROW (ou le V de CRAMER).

<sup>49</sup> - Répétons une nouvelle fois que cette conclusion est établie sur la seule population des actifs occupés. En particulier, elle pourrait devoir être révisée si l'on considérait l'ensemble des femmes (actives et inactives). Ainsi, parmi les individus nés en 1918 ou après, 74% des filles d'ouvriers contre 68% des fils n'ont aucun diplôme ou sont titulaires du seul certificat d'études. On observe aussi une différence de même sens parmi les enfants d'employés, personnels de service et salariés agricoles, ce qui rejoint donc partiellement l'analyse de GIROD. Ces données sont extraites des tableaux 20.1 et 20.2 (pp. 201-202) de l'ouvrage suivant: POHL R., THELOT C., JOUSSET M.F., 1974. - L'enquête formation qualification professionnelle de 1970, Paris, INSEE, vol.D32.

<sup>50</sup> - Certaines études tendent à montrer que le rôle du diplôme dans la détermination du premier emploi s'est accru au cours des dernières décennies. C'est notamment le cas de la recherche du GERM-CERCOM qui, pour un ensemble de jeunes femmes, permet de comparer l'insertion professionnelle de la génération née en 1959 à celle de la génération née en 1947. Voir les pages 165 à 169 de l'ouvrage suivant: BLOSS T., BOUFFARTIGUE P., CAGNASSO R., CHENU A., CUTURELLO P., DE CONINCK F., FRICKEY A., GODARD F., PENDARIES J.R., 1989. - Itinéraires féminins. Les calendriers familiaux, professionnels et résidentiels de deux générations de jeunes femmes dans les Alpes-Maritimes, rapport de recherche du GERM-CERCOM, EHESS-Centre de la Vieille Charité - Marseille, Université de Nice.

**Tableau 5 - Position sociale en début de vie active en fonction du diplôme le plus élevé obtenu - Comparaison entre sexes**

Champ: Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970

Diplôme		Position initiale	A	B	C	D	E	F	G	H	Total	(N)	Delta (%)
Aucun	Femmes		36	16	11	31	5	0	1	0	100	784	27
	Hommes		53	15	21	6	4	0	1	0	100	2510	
C.E.P.	Femmes		27	14	14	34	9	0	2	0	100	1095	21
	Hommes		33	15	28	15	7	0	2	0	100	2886	
C.A.P.	Femmes		5	5	16	65	5	0	4	0	100	246	58
	Hommes		7	12	65	10	3	0	3	0	100	1076	
B.E.P.C.	Femmes		4	1	1	76	3	0	15	0	100	222	30
	Hommes		7	6	16	46	5	0	17	3	100	460	
Baccalauréat	Femmes		1	0	5	38	3	1	48	4	100	213	28
	Hommes		5	7	19	24	4	0	35	6	100	779	
Au plus deux années d'études supérieures	Femmes		0	1	0	14	4	1	75	5	100	146	25
	Hommes		5	2	1	17	5	3	50	17	100	115	
Plus de deux années d'études supérieures	Femmes		0	0	1	3	4	9	34	49	100	165	15
	Hommes		1	0	2	6	1	13	22	55	100	689	
Autre	Femmes		10	9	1	52	8	0	19	1	100	30	34
	Hommes		11	8	19	28	4	1	14	15	100	87	
Ensemble		Femmes	24	12	12	38	6	0	7	1	100	2901	
		Hommes	33	13	27	13	5	1	5	3	100	8602	

A: Paysan

B: Ouvrier spécialisé, manoeuvre

C: Contremaître, ouvrier qualifié

D: Employé, personnel de service, autre actif

E: Artisan, petit commerçant

F: Industriel, gros commerçant, profession libérale

G: Cadre moyen

H: Cadre supérieur

**Lecture:** Dans les générations considérées, 36% des femmes actives occupées sans diplôme et 53% des hommes sont entrés dans la vie active comme paysans.

La destinée paysanne n'est fréquente que pour les femmes sans diplôme ou titulaires du certificat d'études: 36% des premières, 27% des secondes débutent leur vie professionnelle en travaillant dans l'agriculture. C'est pour les mêmes catégories de niveau d'études auxquelles s'ajoute le CAP que les emplois d'ouvrières dominent: à l'entrée sur le marché du travail, ils représentent la destinée sociale de 27 à 28% des femmes qui possèdent au plus le CEP. Devenir employée ou personnel de service est le lot de plus de trois titulaires d'un CAP ou d'un BEPC sur cinq, mais cette destinée reste fréquente parmi les bachelières et les femmes sans diplôme ou titulaires

du CEP. Que l'insertion comme employée concerne ainsi des niveaux d'études très divers peut surprendre. Il faut rappeler cependant que ce poste de la nomenclature est assez hétérogène: de même que l'on montrait dans le chapitre 2 que les femmes employées n'occupaient pas exactement les mêmes positions dans cette catégorie selon que leur père était salarié agricole ou cadre, de même est-il probable que, lors de l'insertion professionnelle, l'importance relative des diverses fractions -personnels de service, employées de commerce, employées de bureau- varie selon le niveau d'études atteint. Enfin, pour les générations féminines étudiées, c'est la possession du baccalauréat qui ouvre largement l'accès à la position de cadre moyen, mais devenir cadre supérieur dès l'entrée dans la vie active est presque l'apanage des femmes ayant suivi au moins trois années d'études supérieures: c'est en effet le cas de 49% de celles-ci contre 5% seulement des femmes qui ont prolongé leurs études au plus deux ans après le baccalauréat.

Les coefficients de corrélation calculés par TACHIBANAKI et présentés dans le tableau 1 indiquaient que le lien entre niveau de diplôme et position sociale atteinte au premier emploi était plus intense dans la fraction féminine de la population active que dans la fraction masculine. De même, en éliminant de ces corrélations ce qui ne traduit pas l'influence des études sur la position initiale, l'analyse de parcours montrait que l'impact de la première variable sur la seconde était plus fort parmi les femmes et ce résultat a aussi été observé par Roger GIROD en Suisse:

"Ainsi, chez les femmes, une fois qu'il est acquis, le niveau d'instruction dicte plus strictement que chez les hommes le genre d'emploi accessible, et cela (...) dans le sens d'une concentration dans des postes comparativement modestes"<sup>51</sup>.

La comparaison entre sexes qui figure dans le tableau 5 ne confirme pas clairement ces conclusions. Certes, puisque dès l'entrée dans la vie active les structures socio-professionnelles féminine et masculine diffèrent profondément, la possession d'un même diplôme n'oriente pas femmes et hommes vers des emplois identiques. Le cas extrême concerne ainsi les titulaires d'un CAP: deux tiers des femmes sont employées ou personnels de service à leur entrée dans la vie active, mais deux tiers des hommes s'insèrent comme ouvriers qualifiés. Cependant, lien différent entre études et position initiale pour les femmes et

<sup>51</sup> - GIROD, 1977, op.cit., p. 68.

les hommes n'est pas synonyme de lien plus intense parmi les premières. Le calcul d'indices statistiques suggère en effet que la différence entre sexes est faible<sup>52</sup>. En revanche, que le taux de change d'un diplôme en une position sociale soit moins favorable pour les femmes apparaît nettement à propos des niveaux scolaires les plus élevés: 20% des hommes ayant suivi une ou deux années d'enseignement supérieur, 68% de ceux qui ont prolongé leurs études au-delà font partie des gros indépendants ou des cadres supérieurs dès leur entrée dans la vie active, mais les proportions correspondantes valent seulement 6% et 58% parmi les femmes des mêmes niveaux d'études<sup>53</sup>.

### 1.3. La mobilité professionnelle: des carrières féminines limitées

Dernière étape dans la description pas à pas des trajectoires sociales, le rapprochement de la position occupée en début de vie active et de celle atteinte en 1970 met en lumière l'importance de l'immobilité professionnelle féminine. Selon la nomenclature du tableau 6, 54% des femmes des générations 1918-1935 qui ont un emploi en 1970 sont demeurées dans la position sociale qu'elles occupaient lors de leur entrée sur le marché du travail; c'est le cas de 40% des hommes seulement. L'existence de cette différence entre sexes est largement connue<sup>54</sup>,

<sup>52</sup> - Coefficient phi, coefficient de contingence, T de TSCHUPROW (ou V de CRAMER) valent respectivement 0,961, 0,693 et 0,363 parmi les femmes, 0,941, 0,685 et 0,356 parmi les hommes. Qui plus est, on constate que le coefficient lambda de GOODMAN et KRUSKAL qui permet d'évaluer la prédiction de la position initiale à partir du niveau de diplôme est sensiblement plus élevé pour les hommes (0,183) que pour les femmes (0,070). Ces différentes mesures d'association entre deux variables nominales sont présentées dans les ouvrages suivants:

BISHOP Y.M.M., FIENBERG S.E., HOLLAND P.W., 1975. - Discrete multivariate analysis. Theory and practice, Cambridge, MIT Press. Voir le chapitre 11.

REYNOLDS H.T., 1977. - The analysis of cross-classifications, New York, Free Press. Voir le chapitre 2.

<sup>53</sup> - Seules sont considérées les femmes de 35 à 52 ans en 1970 qui occupent un emploi à cette date. Il est possible que ceci ait pour conséquence de minimiser le handicap des femmes diplômées, à l'entrée dans la vie active. Tel serait le cas si, parmi ces femmes, celles qui ont connu une insertion professionnelle peu favorable ont par la suite davantage tendance que les autres à quitter définitivement le marché du travail. Sur l'inégalité des destins professionnels des hommes et femmes diplômés du supérieur au début de la décennie soixante-dix, voir l'article de CEZARD et notamment l'encadré de la page 30: à égalité de diplômes, les hommes accèdent plus facilement que les femmes aux postes supérieurs; les cadres non diplômés sont plus nombreux chez les premiers que chez les secondes. CEZARD M., 1973. - "Les cadres et leurs diplômés", Economie et statistique, 42, pp. 25-40.

<sup>54</sup> - En observant la mobilité professionnelle sur une période de cinq ans, les enquêtes Formation-Qualification Professionnelle de 1964, 1970, 1977 et 1985 l'ont aussi mise en évidence:

PRADERIE M., 1966. - "La mobilité professionnelle en France entre 1959 et 1964", Etudes et conjoncture, 21(10), pp. 1-166.

POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1981. - "Entrées des jeunes et mobilité des moins jeunes", Economie et statistique, 134, pp. 85-108.

POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1982. - Mobilité professionnelle. Enquête formation qualification professionnelle de 1977, Paris, INSEE, vol.D91. Voir les tableaux 51, 52, 57 et 60.

LAULHE P., SOLEILHAVOUP J., 1987. - Mobilité professionnelle. Enquête formation qualification professionnelle de 1985, Paris, INSEE, vol.D121. Voir les tableaux 8 et 11.

mais on confirme ici le fait -déjà souligné dans la première partie du chapitre- que le lien entre premier emploi et emploi ultérieur est plus intense dans la fraction féminine de la population active<sup>55</sup>.

Dans toutes les catégories sociales à l'exception des cadres supérieurs et des ouvriers qualifiés, conserver en 1970 la position acquise au moment de l'insertion professionnelle est plus souvent le fait des femmes que des hommes (tableau 6). L'écart n'est pas négligeable dans les trois groupes d'indépendants. Ainsi, environ un tiers des femmes mais deux tiers des hommes classés artisans ou petits commerçants en début de vie active n'appartiennent plus à cette catégorie en 1970. On relève également que, même s'ils sont peu fréquents, les échanges entre petits et gros indépendants sont à l'avantage des hommes: 9% des artisans et petits commerçants à l'entrée sur le marché du travail font partie des industriels, gros commerçants, professions libérales en 1970; parmi les femmes, ce n'est le cas que de 1%. Inversement et bien que la proportion féminine soit ici très fragile, le passage des gros aux petits indépendants semble plus rare chez les hommes. C'est toutefois au sein des catégories salariées que la restriction des chances féminines de mobilité ascendante se manifeste le plus clairement. Ainsi, 31% des hommes et 12% des femmes qui se sont insérés dans l'encadrement moyen sont cadres supérieurs en 1970. De même, parmi les individus classés employés, personnels de service ou autres actifs en début de carrière, 36% des hommes mais 15% des femmes sont devenus cadres -supérieurs ou moyens- avant le début de la décennie soixante-dix. Alors qu'un résultat de même nature caractérise aussi les catégories ouvrières, on observe encore que le passage de la fraction non qualifiée à la fraction qualifiée de la classe ouvrière est fréquent parmi les hommes (35%) mais rare chez les femmes (6%). Enfin le cheminement inverse -donc

---

A l'étranger également, on a pu constater que la mobilité professionnelle des femmes est moins fréquente que celle des hommes. C'est par exemple le cas en Autriche (HALLER, 1982, op.cit., pp. 178-181), en République Fédérale Allemande (KONIG, 1987) et au Canada (GOYDER, 1985).

GOYDER J.C., 1985. - "Occupational mobility among women" dans BOYD M., GOYDER J.C., JONES F.E., McROBERTS H.A., PINEO P.C., PORTER J., Ascription and achievement: Studies in mobility and status attainment in Canada, Ottawa, Carleton University Press, pp. 297-333.

KONIG W., 1987. - "Employment and career mobility of women in France and the Federal Republic", International journal of sociology, 17(1-2), pp. 53-85.

<sup>55</sup> - En effet, coefficient phi, coefficient de contingence et T de TSCHUPROW (ou V de CRAMER) valent respectivement 1,195, 0,767 et 0,452 pour les femmes contre 0,974, 0,698 et 0,368 pour les hommes. En outre, que le lien entre position initiale et position ultérieure soit plus fort dans la population féminine ne peut être entièrement imputé aux différences de structures socio-professionnelles entre sexes: dans l'échantillon étudié et avec la nomenclature retenue, 54,4% des femmes sont immobiles mais elles "devraient" être 49,1% si le régime de mobilité professionnelle masculin s'appliquait exactement (ajustement par RAS des marges féminines à la table masculine); un résultat analogue a pu être observé au Canada (GOYDER, 1985, op.cit.).

la mobilité descendante au sein de la classe ouvrière- est plus souvent le fait des ouvrières qualifiées (23%) que de leurs homologues masculins (17%).

Tableau 6 - Position sociale en 1970 en fonction de la position sociale en début de vie active - Comparaison entre sexes

Champ: Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970

Position en 1970		1	2	3	4	5	6	7	8	Total	(N)	Delta (%)
1 Paysan	Femmes	64	7	0	0	1	14	1	13	100	510	29
	Hommes	44	4	0	1	2	8	14	27	100	1947	
2 Artisan, petit commerçant	Femmes	4	63	1	1	3	17	2	9	100	166	37
	Hommes	1	35	9	6	6	11	17	15	100	393	
3 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes	0	8	83	5	4	0	0	0	100	23	16
	Hommes	0	2	73	10	8	0	5	2	100	123	
4 Cadre supérieur	Femmes	0	7	7	69	10	7	0	0	100	103	16
	Hommes	0	0	15	76	7	1	1	0	100	526	
5 Cadre moyen	Femmes	2	5	1	12	71	6	1	2	100	368	30
	Hommes	0	5	7	31	44	8	4	1	100	786	
6 Employé, personnel de service, autre actif	Femmes	3	12	2	2	13	55	2	11	100	1076	33
	Hommes	1	9	3	15	21	28	13	10	100	1223	
7 Contremaître, ouvrier qualifié	Femmes	6	16	0	1	3	36	15	23	100	337	39
	Hommes	2	11	3	3	10	12	42	17	100	2509	
8 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Femmes	3	10	0	0	4	25	6	52	100	318	39
	Hommes	1	7	2	3	9	13	35	30	100	1095	
Ensemble	Femmes	18	13	1	3	11	33	4	17	100	2901	
	Hommes	15	9	3	8	10	12	23	20	100	8602	

Lecture: Dans les générations considérées, 64% des femmes et 44% des hommes entrés dans la vie active comme paysans le sont encore en 1970.

Le tableau 6 exprime donc le handicap qu'ont subi les femmes des générations étudiées dans le développement de leur carrière professionnelle, entre leur entrée dans la vie active et 1970 où elles ont un âge compris entre 35 et 52 ans. Cette situation provient sans nul doute de l'intervention de facteurs multiples. Au sein de la plupart des positions sociales distinguées, il n'existe pas de réelle mixité des professions et les femmes peuvent être surreprésentées dans les emplois où les op-



portunités de carrière sont les plus limitées<sup>56</sup>. Par ailleurs, un certain nombre d'entre elles, notamment les épouses qui ont la charge du travail domestique et de l'éducation des enfants, ont connu une vie professionnelle plus brève et moins continue que les hommes de même âge; il est probable que les sorties temporaires du marché du travail ont affecté négativement leur cheminement professionnel<sup>57</sup>. En outre, et cela rejoint la première cause évoquée, la population féminine dans son ensemble a pu être confrontée à une "discrimination statistique". Tel a été le cas si, quelle que soit la situation individuelle d'une femme, l'employeur considèrerait que celle-ci était moins engagée dans la sphère professionnelle que dans la sphère familiale et qu'elle était donc en mesure de quitter son emploi à un moment ou à un autre. Cette attente d'un moindre investissement des femmes sur le marché du travail pouvait alors conduire l'employeur, au terme d'un calcul rationnel de minimisation des risques, à choisir de ne pas investir dans la formation professionnelle d'employées qui auraient pu ainsi accéder à un poste plus élevé<sup>58</sup>. Il faudrait encore faire la part de l'influence des normes sociales sur le déroulement des trajectoires individuelles: dans les générations étudiées, elles prescrivaient aux femmes de ne pas "faire carrière" et de considérer leur travail professionnel comme un aspect secondaire de leur existence.

<sup>56</sup> - Nous rejoignons ici les économistes, théoriciens de la segmentation du marché du travail, pour qui ce dernier ne revêt pas un fonctionnement unitaire. Cette théorie admet comme version extrême l'hypothèse dualiste présentée aux Etats-Unis par DOERINGER et PIORE(1971): le marché primaire offre des emplois stables avec des salaires relativement élevés, de bonnes conditions de travail et des perspectives de carrière; à l'opposé, les emplois du marché secondaire sont instables ou à fort turn-over, les salaires sont faibles, les conditions de travail mauvaises et les possibilités de carrière inexistantes; enfin, en début de vie professionnelle, les hommes des groupes raciaux minoritaires ainsi que les femmes feraient beaucoup plus souvent partie du marché secondaire que les hommes blancs.

DOERINGER P.B., PIORE M.J., 1971. - Internal labor markets and manpower analysis, Lexington, Heath.

<sup>57</sup> - Selon l'enquête anglaise de 1980 sur les femmes et l'emploi, la mobilité professionnelle descendante est liée au fait d'avoir été absente du marché du travail pour élever ses enfants ainsi qu'à celui d'une reprise d'activité à temps partiel.

ROBERTS C., 1984. - "La place de l'emploi dans la vie des femmes: conclusion de l'enquête anglaise sur les femmes et l'emploi", Sociologie du travail, vol. Travail des femmes et famille, 26(3), pp. 317-325.

<sup>58</sup> - Voir pour un argument analogue ROSENFELD(1978, op.cit., pp. 63-64) et SORENSEN(1983, op.cit., pp. 26-27) qui font aussi référence au raisonnement de THURLOW(1975) relatif aux décisions d'investissement en capital humain que prennent les employeurs à propos des hommes et des femmes: "As far as the employer is concerned, the higher probability of women leaving the full-time labor force is not counterbalanced by the higher probability of job switching among males. Even though the average period of employment by any one employer is not much different between males and females, employers are still interested in life-time labor force participation. If a skilled male employee threatens to leave one employer for a better job opportunity elsewhere, the employer at least has the option of bribing the employee to stay. Such countervailing bribes will be much less effective in stopping women from having children. (...) Nonmarginal and noneconomic decisions are being made." (p. 178).

THURLOW L.C., 1975. - Generating inequality, New York, Basic Books.

Constater la forte inégalité des chances entre sexes dans le développement des carrières oblige enfin à revenir sur le rendement social des études. Lorsque l'on rapproche le diplôme obtenu, non plus de la position en début de vie active, mais de celle occupée en 1970, les résultats de la comparaison entre sexes sont en effet largement modifiés<sup>59</sup>. D'une part, la conclusion de GIROD -le niveau d'études dicte plus strictement chez les femmes le genre d'emploi accessible- est davantage confirmée. On observe en effet que le lien entre diplôme et position sociale est un peu plus intense que parmi les hommes<sup>60</sup>. D'autre part, ce n'est que pour les niveaux d'études les plus élevés que le taux de change du diplôme en une position initiale paraissait moins favorable aux femmes. Il n'en va plus de même lorsque le rendement social des études est évalué à un stade ultérieur de la carrière professionnelle. Par exemple, parmi les titulaires du certificat d'études primaires, 2% des hommes comme des femmes se sont insérés dans la vie active en tant que cadres moyens, mais 10% des premiers contre 5% des secondes occupent cette position sociale en 1970. D'une manière générale, pour chacun des niveaux de diplôme inférieurs au baccalauréat, la part de femmes qui, au moment de l'enquête, sont classées parmi les gros indépendants ou les cadres est systématiquement plus faible que la proportion d'hommes correspondante. De même, parmi les bacheliers ou titulaires d'un titre équivalent, 4% des femmes et 6% des hommes sont cadres supérieurs dès leur insertion professionnelle; en 1970, ce sont 29% des hommes contre seulement 9% des femmes qui appartiennent à cette catégorie sociale. D'autres exemples pourraient être relevés mais, sans qu'il soit nécessaire de les multiplier, c'est à cette conclusion que conduit la comparaison attentive des tableaux 5 et V-2: apprécier le rendement social des études dans la durée plutôt qu'à l'instant de l'insertion professionnelle met davantage en lumière le caractère général du handicap des femmes dans la conversion d'un diplôme en statut car le moindre développement des carrières féminines par rapport à celles des hommes a contribué à creuser l'inégalité entre sexes dans la rentabilité professionnelle des études<sup>61</sup>.

<sup>59</sup> - Nous reportons dans l'annexe du chapitre le tableau -analogue au tableau 5- qui fournit la distribution des positions sociales en 1970 en fonction du diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale (tableau V-2).

<sup>60</sup> - Coefficient phi, coefficient de contingence et T de TSCHUPROW (ou V de CRAMER) sont égaux respectivement à 0,852, 0,648 et 0,322 pour les femmes, à 0,765, 0,607 et 0,289 pour les hommes.

<sup>61</sup> - Le corollaire de cette proposition est que, parmi les actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970, les femmes cadres sont nettement plus diplômées que leurs homologues masculins: 49% des femmes cadres supérieurs contre 35% des hommes ont un titre de l'enseignement supérieur, 44% des femmes cadres moyens contre 26% des hommes ont au moins un diplôme du niveau du baccalauréat. Même si le poids des professions de l'enseignement parmi les femmes explique en partie cette différence, on retrouve donc à propos des cadres ce que Geneviève CANCEILL indiquait récemment d'une

En définitive, l'inégalité des chances devant l'enseignement, le caractère méritocratique de l'insertion professionnelle, la dépendance de la position sociale ultérieure à l'égard de la position initiale sont au coeur de la transmission intergénérationnelle du statut pour les femmes comme pour les hommes. Il est probable en effet que la conjonction des liens qui unissent les maillons successifs de la chaîne explique, en partie au moins, que le statut social ne soit pas indépendant du milieu de naissance. En outre, que la liaison entre diplôme et position occupée en 1970, celle entre position initiale et position ultérieure semblent plus étroites dans la fraction féminine de la population active est cohérent avec les résultats de l'analyse de parcours: celle-ci révélait que le niveau d'instruction atteint et le premier emploi occupé étaient des déterminants du statut socio-professionnel plus forts pour les femmes que pour les hommes. Il reste encore à confirmer l'un des résultats majeurs apparus dans la première partie de ce chapitre, le fait que l'influence pérenne du milieu de naissance s'exerce avec moins d'intensité sur les trajectoires féminines que sur les trajectoires masculines. Evaluer l'ampleur de la contre-mobilité et tester l'adéquation de divers modèles de transmission du statut social forment deux voies pour explorer cette question.

## 2. La contre-mobilité

---

En France comme à l'étranger, les recherches sur le processus de détermination de la position sociale des hommes ont amplement montré que le rôle du milieu de naissance ne se borne pas à orienter les études suivies, ni même à conditionner la situation d'insertion dans la vie active: l'influence de l'origine sociale se pérennise durant toute la carrière professionnelle, du fait en particulier des phénomènes de contre-mobilité. Roger GIROD a forgé ce concept à partir d'observations genevoises pour souligner que certains mouvements de mobilité professionnelle, loin d'éloigner les hommes de leur milieu d'origine, les en rapprochent, voire les y ramènent tout à fait<sup>62</sup>. C'est notamment le cas des changements de position so-

---

manière plus générale: "Des femmes (...), on peut dire simplement qu'elles se trouvent bien moins souvent que les hommes insuffisamment diplômées pour leur emploi et un peu plus fréquemment déqualifiées". Enfin, qu'en 1970 les femmes cadres aient une formation scolaire plus poussée que les hommes peut être rapproché du fait qu'elles sont aussi plus souvent originaires des classes supérieures (chapitre 2).

CANCEILL G., 1984. - "Revenu professionnel, formation et situation familiale" dans INSEE, *Données sociales*, Paris, INSEE, pp. 117-131.

<sup>62</sup> - GIROD R. (en collaboration avec FRICKER Y.), 1971. - "Mobilité séquentielle", *Revue française de sociologie*, 12(1), pp. 3-18.

ciale en cours de carrière qui compensent un déclassement initial -et provisoire- intervenu lors de l'insertion dans la vie active. Une partie de la mobilité professionnelle ne traduit donc pas une mobilité sociale réelle et doit même être interprétée à l'opposé. En France également, en observant les changements de position sociale sur une durée de cinq ans, puis sur une période plus longue -de l'insertion professionnelle à l'âge de 40-59 ans-, on a pu montrer pour les hommes que bon nombre des promotions à l'intérieur des hiérarchies du salariat comme des passages de celui-ci à l'indépendance reflétaient en réalité une contre-mobilité sociale<sup>63</sup>.

A notre connaissance, une étude analogue à propos des femmes actives n'a jamais été réalisée. Il est vrai qu'elle aurait pour inconvénient de mêler des trajectoires constituées par des voies assez différentes: d'un côté par exemple, le cas d'une fille de cadre qui, ayant débuté comme employée, retrouve la position de son père à la faveur d'une promotion professionnelle, de l'autre, celui d'une fille de petit commerçant qui, après avoir été employée, rejoint la petite bourgeoisie indépendante parce qu'elle a épousé un homme de cette catégorie et qu'elle tient la boutique. Néanmoins, pour la question qui nous occupe, une telle étude peut être instructive: la mobilité des femmes en cours de carrière est moins fréquente que celle des hommes et qu'il en aille de même pour la contre-mobilité pourrait contribuer à expliquer que l'influence pérenne du milieu d'origine sur les trajectoires féminines soit moins intense. Le jeu en vaut la chandelle.

En considérant simultanément l'origine sociale, la position initiale et celle occupée en 1970, commençons donc selon l'exemple de Jacques DESABIE et de Claude THELOT par distinguer cinq classes de trajectoires<sup>64</sup> (tableau 7). Parmi les hommes et femmes qui, à l'âge de 35-52 ans, appartiennent à la même catégorie sociale que leur père, certains ne l'ont pas quittée à leurs débuts -ce sont les "ancrés"-, les autres l'ont retrouvée après s'en être provisoirement écartés -il s'agit des "revenants", c'est-à-dire des contre-mobiles stricto sensu-. L'importance des "ancrés" ne diffère pas selon le sexe: ils forment près du quart des actifs de 35 à 52 ans en 1970. En revanche, le groupe des "revenants", numériquement plus faible,

<sup>63</sup> - BERTAUX D., 1974. - "Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale", Revue française de sociologie, 15(3), pp. 329-362.

THELOT, 1982, op.cit. Voir le chapitre 5 et notamment les pages 105 à 107.

<sup>64</sup> - DESABIE J., 1955. - "La mobilité sociale en France", Bulletin de la S.E.D.E.I.S., 1er novembre. THELOT, 1982, op.cit., pp. 103-104.

est un peu moins représenté chez les femmes (8%) que chez les hommes (11%). D'un autre côté, parmi ceux qui, à l'âge mûr, ont quitté leur milieu d'origine, le poids des "déracinés" pour qui les trois points de la trajectoire diffèrent ne varie guère selon le sexe -environ un quart de tous les actifs-, mais hommes et femmes s'opposent au sein des "transfuges" et des "enracinés". Dans la première de ces classes en effet, l'éloignement du milieu d'origine intervient au cours de la carrière professionnelle; pour la seconde, il a lieu dès l'insertion dans la vie active. On comprend donc qu'à la différence des hommes les femmes soient plus souvent "enracinées" que "transfuges" car leur mobilité en cours de carrière est plus rare et, à l'entrée sur le marché du travail, l'écart entre la structure socio-professionnelle des femmes et celle de leurs pères est important.

Tableau 7 - Les cinq classes de trajectoires selon l'origine sociale - Comparaison entre sexes

Champ: Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970

Position sociale du père		"Ancrés"	"Revenants"	"Transfuges"	"Enracinés"	"Déracinés"	Total	(N)
Paysan	Femmes	42	4	21	17	16	100	800
	Hommes	40	1	40	7	12	100	2126
Artisan, petit commerçant	Femmes	14	14	8	40	24	100	408
	Hommes	12	12	15	21	40	100	1113
Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes	2	3	1	53	41	100	137
	Hommes	5	17	2	26	50	100	470
Cadre supérieur	Femmes	6	9	3	49	33	100	167
	Hommes	22	23	4	24	27	100	545
Cadre moyen	Femmes	24	10	6	38	22	100	166
	Hommes	12	19	12	27	30	100	438
Employé, personnel de service, autre actif	Femmes	30	13	25	18	14	100	366
	Hommes	8	10	17	27	38	100	1086
Contremaître, ouvrier qualifié	Femmes	4	3	17	45	31	100	448
	Hommes	24	16	24	14	22	100	1636
Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Femmes	14	15	7	37	27	100	409
	Hommes	10	19	16	27	28	100	1188
Ensemble	Femmes	24	8	15	31	22	100	2901
	Hommes	23	11	24	17	25	100	8602

Soit  $i$  l'origine sociale,  $k$  la position à l'entrée dans la vie active,  $l$  la position occupée en 1970. Les cinq classes de trajectoires sont définies ainsi:

"Ancrés"  $i = k = l$       "Revenants"  $i \neq k ; k \neq l ; i = l$       "Transfuges"  $i = k ; k \neq l ; i \neq l$   
 "Enracinés"  $i \neq k ; k = l ; i \neq l$       "Déracinés"  $i \neq k ; k \neq l ; i \neq l$

Sans qu'il soit nécessaire de faire du tableau 7 une lecture détaillée, soulignons enfin que ces résultats globaux masquent de fortes variations selon la classe sociale d'origine et, pour une même classe, entre femmes et hommes, du fait notamment de la division sexuelle des emplois. Ainsi les "ancrés" sont beaucoup moins nombreux parmi les filles que parmi les fils des catégories supérieures; il en va de même pour les "revenants" issus des mêmes origines ou enfants de cadres moyens.

Rapportée à l'ensemble des actifs de 35 à 52 ans qui occupent un emploi en 1970, la contre-mobilité stricto sensu est donc un peu plus rare parmi les femmes mais cet écart s'efface si l'on adopte une référence distincte, celle des "mobiles professionnels", c'est-à-dire à la fois les "revenants", les "transfuges" et les "déracinés". Pour les femmes comme pour les hommes en effet, les contre-mobiles forment 18% des individus qui ont changé de position sociale en cours de vie active. Examiner attentivement quelques trajectoires promotionnelles à l'intérieur du salariat comme certains passages de celui-ci à l'indépendance confirme ce résultat. Tous les exemples qui figurent dans le tableau 8 sont en effet concordants. En retenir deux suffira à suggérer que, dans la mobilité en cours de carrière, rejoindre son milieu d'origine après en avoir été écarté au moment de l'insertion professionnelle n'est pas plus rare pour les femmes que pour les hommes.

Tableau 8 - Importance de la contre-mobilité sociale dans certaines trajectoires professionnelles - Comparaison entre sexes

Parmi les individus...

Entrés dans la vie active comme	Et de position à 35-52 ans	(N)	Ceux qui sont d'origine sociale	représentent	
Employé, personnel de service, autre actif	Artisan, petit commerçant	(107) (66)	Artisan, petit commerçant	chez les femmes	28%
				chez les hommes	28%
Contremaître, ouvrier	Artisan, petit commerçant	(73) (312)	Artisan, petit commerçant	chez les femmes	19%
				chez les hommes	24%
Cadre moyen	Cadre supérieur	(71) (319)	Cadre supérieur	chez les femmes	21%
				chez les hommes	20%
Employé, personnel de service, autre actif	Cadre supérieur	(61) (322)	Cadre moyen ou supérieur	chez les femmes	22%
				chez les hommes	25%
Employé, personnel de service, autre actif	Cadre moyen	(245) (298)	Cadre moyen ou supérieur	chez les femmes	17%
				chez les hommes	19%

(N) représente l'effectif réel -sur la première ligne pour les femmes, sur la seconde pour les hommes- qui correspond à l'effectif extrapolé figurant au dénominateur du calcul du pourcentage.

Parmi les employés ou personnels de service en début de vie active qui sont devenus artisans ou petits commerçants à 35-52 ans, 28% des femmes comme des hommes ont grandi dans la famille d'un petit indépendant. Rien de tel bien entendu pour ceux qui sont demeurés en 1970 au sein des employés: 17% des femmes et 13% des hommes sont enfants d'un artisan ou d'un petit commerçant. De même, parmi les individus qui sont passés de la catégorie des employés à celle des cadres supérieurs, un homme sur quatre et plus d'une femme sur cinq avaient un père qui appartenait à l'encadrement supérieur ou moyen. Ici encore, les proportions sont voisines et elles excèdent nettement la part des enfants de cadres au sein des employés en début de vie active qui l'étaient encore à 35-52 ans (15% des hommes et 10% des femmes). Etudier les retours au milieu d'origine qui s'effectuent en cours de carrière conduit donc à une conclusion nuancée où il faut distinguer fréquence et intensité. La contre-mobilité sociale des femmes est un peu plus rare que celle des hommes car leur mobilité professionnelle est moins fréquente. En revanche, à en juger par l'examen précis de quelques cheminement en cours de vie active, la "force de rappel" de l'origine sociale semble d'ampleur analogue pour les deux sexes. Ce faisant, on ne confirme pas clairement que l'influence pérenne du milieu de naissance sur les trajectoires féminines est moins marquée. Il est alors possible d'adopter un ultime point de vue, à la fois plus global et plus synthétique.

### 3. Modèles de transmission du statut social<sup>65</sup>

---

Considérons en premier lieu la position sociale acquise lors de l'insertion professionnelle et supposons que pour les femmes comme pour les hommes elle soit déterminée au terme du processus suivant: l'origine sociale influe sur le niveau d'études atteint qui, à son tour, conditionne le premier emploi exercé. Dans ce modèle hypothétique de transmission du statut d'une génération à la suivante, l'influence du milieu de naissance sur la position sociale initiale n'est nullement directe,

---

<sup>65</sup> - La modélisation statistique qui suit s'inspire très étroitement de celle présentée par Claude THELOT (1980, op.cit., pp. 209-214, 304-308, 517-525, 539-546, 1982, op.cit., pp. 108-111, 148-149, 231, 236). Voir également THELOT (1979) et, pour une utilisation dans un contexte différent - la transmission du statut social sur trois générations -, POHL et SOLEILHAVOUP (1982), POHL, SOLEILHAVOUP et BEN REZIGUE (1983).

THELOT C., 1979. - "Les fils de cadres qui deviennent ouvriers", *Revue française de sociologie*, 20(2), pp. 409-430.  
 POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1982. - "La transmission du statut social sur deux ou trois générations", *Economie et statistique*, 144, pp. 25-42.

POHL R., SOLEILHAVOUP J., BEN REZIGUE J., 1983. - *Formation, mobilité sociale, salaires. Enquête formation qualification professionnelle de 1977*, Paris, INSEE, vol.D93.

mais s'exerce uniquement par le truchement du diplôme le plus élevé obtenu:

Modèle 1 - Origine sociale  $\longrightarrow$  Diplôme obtenu ; Diplôme obtenu  $\longrightarrow$  Position initiale.

En combinant ces deux dépendances partielles et autonomes, il est possible d'estimer pour chaque sexe la table de mobilité origine sociale-position initiale qui devrait être observée si le modèle postulé décrivait exactement les formes de la transmission du statut. A l'évidence, ces tables fictives ne seront pas identiques aux tables réelles: l'analyse de parcours a en effet montré qu'une partie de l'impact du milieu de naissance sur la position sociale en début de carrière ne transite pas par le système scolaire et s'exerce directement. Mais voici le point important du raisonnement: si, comme le suggèrent les analyses "path", l'influence directe de l'origine sociale est plus faible dans le cas des femmes que des hommes, on doit observer que l'écart entre table de mobilité réelle et table fictive est plus réduit pour les premières que pour les seconds. Voilà donc un moyen simple d'éprouver la robustesse du résultat apparu dans la première partie du chapitre. En outre, cette méthode dispose d'un avantage important sur l'analyse de parcours: chaque table de mobilité fictive a par construction les mêmes marges que la table de mobilité réelle qui lui correspond<sup>66</sup>; de cette façon, c'est bien l'adéquation d'un modèle hypothétique de transmission du statut qui est comparée des hommes aux femmes en prenant en compte les différences de répartition socio-professionnelle entre sexes.

Ce raisonnement peut être étendu à la détermination de la position sociale occupée à 35-52 ans. Quatre modèles sont ici envisageables. Le premier est celui d'une "transmission en cascade" du statut social via les trois transitions qui ont été étudiées plus haut:

Modèle 2 - Origine sociale  $\longrightarrow$  Diplôme obtenu ; Diplôme obtenu  $\longrightarrow$  Position initiale ; Position initiale  $\longrightarrow$  Position à 35-52 ans.

Les deux suivants s'en déduisent après que l'on a occulté l'un des points intermédiaires de la trajectoire -position sociale en début de carrière ou niveau d'études atteint-:

<sup>66</sup> - Pour les femmes par exemple, la structure sociale des pères dans la table fictive est rigoureusement identique à celle de la table réelle; de la même façon, il y a similitude des structures socio-professionnelles féminines en début de vie active. Bien entendu, il en va de même pour les hommes. Enfin, cette propriété importante de conservation des distributions marginales s'étend aux quatre modèles considérés plus bas; on en trouvera une démonstration dans THELOT(1980, op.cit., pp. 522-523 et 542-543).



Modèle 3 - Origine sociale  $\longrightarrow$  Diplôme obtenu ; Diplôme obtenu  $\longrightarrow$  Position à 35-52 ans

Modèle 4 - Origine sociale  $\longrightarrow$  Position initiale ; Position initiale  $\longrightarrow$  Position à 35-52 ans.

Enfin, le dernier modèle -à la fois plus complexe et moins restrictif- suppose que la position sociale occupée en début de vie active ou à un stade ultérieur de la carrière ne dépend pas seulement du point immédiatement antérieur mais des deux précédents. Ainsi, selon le modèle 5, seul le milieu de naissance n'influe pas directement sur la position atteinte à 35-52 ans, i.e. des individus d'origines sociales différentes qui ont obtenu le même diplôme et se sont insérés sur le marché du travail dans la même position auront des chances identiques d'atteindre telle ou telle catégorie sociale à l'âge de 35-52 ans:

Modèle 5 - Origine sociale | Diplôme obtenu  
 |  $\longrightarrow$  Position initiale ; |  $\longrightarrow$  Position à 35-52 ans.  
 Diplôme obtenu | Position initiale

De nouveau, sous chacun de ces modèles, il est possible d'obtenir pour les femmes comme pour les hommes une table de mobilité fictive origine sociale-position sociale à 35-52 ans qui a les mêmes marges que la table de mobilité entre générations réellement observée. Si, comme le suggère l'analyse de parcours, le poids relatif de l'influence pérenne du milieu de naissance est plus faible chez les femmes que chez les hommes, on doit observer que la distance entre "fiction" et "réalité" est moins marquée pour les premières que pour les seconds. Les résultats ainsi obtenus figurent dans le tableau 9<sup>67</sup>.

Supposer que toute l'action du milieu de naissance sur la détermination de la position sociale en début de carrière s'exerce par le truchement du système scolaire conduit, comme on s'y attendait, à des estimations très éloignées de la "réalité". Les tables de mobilité construites sous le modèle 1 classent en effet de manière erronée 26,6% des femmes, 28,9% des hommes<sup>68</sup>. L'impact direct du milieu d'origine est donc prononcé. Il a pour effet d'accroître fortement les chances d'im-

<sup>67</sup> - Trois indicateurs d'ajustement sont employés. Delta indique la proportion d'individus qui devraient changer de cellule pour que la table de mobilité fictive devienne identique à celle réellement observée; cet indicateur est utile pour comparer l'adéquation des différents modèles sur la même population (femmes ou hommes). En revanche, afin de procéder à la comparaison entre sexes, nous calculons le khi-deux de PEARSON (C2) et le khi-deux du rapport de vraisemblance (L2) entre la table de mobilité observée et celle "théorique" déduite des estimations du modèle puis divisons ces quantités par l'effectif total correspondant N (2732025 pour les femmes, 4910498 pour les hommes). Les détails techniques relatifs à l'estimation des cinq modèles sont reportés dans l'annexe du chapitre.

<sup>68</sup> - A titre de comparaison, postuler l'indépendance statistique entre origine sociale et position initiale (hypothèse de mobilité parfaite) conduit à un indicateur delta qui vaut 32,3% pour les femmes et 36,9% pour les hommes.

mobilité: si le statut social se transmettait selon le modèle 1, 20,7% des femmes et 25,0% des hommes devraient appartenir en début de vie active à la même catégorie sociale que leur père, mais les proportions réelles sont beaucoup plus élevées, respectivement 38,9% et 47,4%. Cependant, puisque les indicateurs C2/N et L2/N sont légèrement plus faibles pour les femmes que pour les hommes, on conclut que l'ajustement est un peu "moins mauvais" pour les premières, ce qui confirme donc l'indication de l'analyse de parcours: l'influence directe de l'origine sociale sur le premier emploi exercé est plus forte dans la fraction masculine de la population active.

Tableau 9 - Test de différents modèles de transmission du statut social - Comparaison entre sexes

Champ: Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970

	Femmes			Hommes		
	Delta (%)	C2/N	L2/N	Delta (%)	C2/N	L2/N
Modèle 1	26,6	0,4564	0,4517	28,9	0,5177	0,4879
Modèle 2	21,8	0,2961	0,3070	21,2	0,3112	0,3170
Modèle 3	20,6	0,2705	0,2807	19,4	0,2754	0,2803
Modèle 4	8,2	0,0472	0,0528	9,5	0,0613	0,0666
Modèle 5	6,7	0,0333	0,0372	8,6	0,0513	0,0558

Considérons en second lieu la détermination de la position sociale atteinte à 35-52 ans. Ne pas prendre en compte la forte influence du milieu de naissance sur les premiers pas dans la vie active conduit à estimer des tables de mobilité très différentes des tables réelles (modèles 2 et 3). En particulier, conjuguer l'inégalité des chances face à l'école, l'aspect méritocratique de l'insertion professionnelle et la dépendance de l'emploi ultérieur à l'égard de l'emploi initial ne peut suffire -et de loin- à expliquer la forte liaison entre origine et position sociales: si le statut était transmis d'une génération à l'autre conformément au modèle 2, 17,7% des femmes et 17,8% des hommes appartiendraient à 35-52 ans à la même catégorie sociale que leur père; c'est en fait le cas de près du double (32,1% des femmes et 33,5% des hommes). Les hypothèses que traduisent les modèles 2 et 3 sont donc très éloignées de la réalité. Elles paraissent de plus aussi mal adaptées au cas des femmes qu'à celui des hommes (indicateurs C2/N et L2/N). Il n'en va pas de même pour les modèles 4 et 5. Pour chaque sexe, les tables de mobilité qu'ils permettent de construire classent

de manière erronée moins d'un individu sur dix<sup>69</sup>. En outre, les indicateurs globaux d'ajustement suggèrent que la valeur des schémas testés est meilleure dans la fraction féminine de la population active. Il est donc instructif de procéder à une comparaison plus détaillée: le tableau 10 le permet en mettant en regard les destinées réelles et celles estimées sous les deux derniers modèles envisagés<sup>70</sup>.

Tableau 10 - Destinées sociales observées et construites sous deux modèles de transmission du statut (modèles 4 et 5) (Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970)

FEMMES

Père	Fille									Total	(N)
		1	2	3	4	5	6	7	8		
1 Paysan	Observé	46	10	0	1	4	20	3	16	100	800
	Modèle 5	42	10	0	1	4	24	3	16	100	
	Modèle 4	42	10	0	1	5	24	3	15	100	
2 Artisan, petit commerçant	Observé	7	28	1	2	13	37	2	10	100	408
	Modèle 5	6	23	1	3	14	36	4	13	100	
	Modèle 4	6	23	1	3	14	35	4	14	100	
3 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Observé	0	35	5	14	30	12	2	2	100	137
	Modèle 5	1	31	4	10	23	24	2	5	100	
	Modèle 4	3	27	4	10	20	27	2	7	100	
4 Cadre supérieur	Observé	2	14	3	15	28	34	2	2	100	167
	Modèle 5	2	10	4	13	31	33	2	5	100	
	Modèle 4	3	11	3	10	25	35	3	10	100	
5 Cadre moyen	Observé	3	5	3	12	34	31	6	6	100	166
	Modèle 5	5	10	2	11	32	30	3	7	100	
	Modèle 4	5	11	2	9	28	32	3	10	100	
6 Employé, personnel de service, autre actif	Observé	2	12	2	3	20	43	4	14	100	366
	Modèle 5	3	13	2	3	18	41	5	15	100	
	Modèle 4	4	12	1	4	17	40	4	18	100	
7 Contremaître, ouvrier qualifié	Observé	2	9	1	1	10	47	7	23	100	448
	Modèle 5	6	12	1	2	11	41	5	22	100	
	Modèle 4	6	12	1	2	11	40	6	22	100	
8 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Observé	3	12	0	1	9	41	5	29	100	409
	Modèle 5	8	13	1	2	9	39	5	23	100	
	Modèle 4	7	14	1	2	11	39	5	21	100	

<sup>69</sup> - Par comparaison, postuler l'indépendance statistique entre origine et position sociales (hypothèse de mobilité parfaite) conduit à un indicateur delta qui vaut 25,9% pour les femmes et 26,4% pour les hommes.

<sup>70</sup> - La comparaison selon le point de vue complémentaire du recrutement figure dans l'annexe du chapitre (tableau V-3). Elle fournit des conclusions identiques.

HOMMES

Père	Fils	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	(N)
1 Paysan	Observé	41	6	1	2	4	8	15	23	100	2126
	Modèle 5	35	6	1	2	4	9	18	25	100	
	Modèle 4	35	6	1	2	4	9	18	25	100	
2 Artisan, petit commerçant	Observé	3	24	6	10	10	14	19	14	100	1113
	Modèle 5	5	16	5	9	12	13	24	16	100	
	Modèle 4	5	16	5	9	12	13	24	16	100	
3 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Observé	1	10	22	23	13	15	9	7	100	470
	Modèle 5	2	11	11	23	17	12	15	9	100	
	Modèle 4	2	11	12	20	16	12	16	11	100	
4 Cadre supérieur	Observé	0	3	9	45	20	12	8	3	100	545
	Modèle 5	1	5	10	37	21	10	11	5	100	
	Modèle 4	2	6	9	32	20	11	13	7	100	
5 Cadre moyen	Observé	0	6	5	25	31	15	14	4	100	438
	Modèle 5	2	7	6	23	23	15	16	8	100	
	Modèle 4	2	7	6	21	21	14	18	11	100	
6 Employé, personnel de service, autre actif	Observé	2	8	3	11	16	18	25	17	100	1086
	Modèle 5	5	9	4	11	15	15	26	15	100	
	Modèle 4	5	9	3	11	15	15	26	16	100	
7 Contremaître, ouvrier qualifié	Observé	1	7	1	5	13	13	40	20	100	1636
	Modèle 5	5	9	3	6	12	13	32	20	100	
	Modèle 4	5	9	3	7	12	14	31	19	100	
8 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Observé	3	5	1	4	11	13	35	28	100	1188
	Modèle 5	8	9	2	5	10	13	31	22	100	
	Modèle 4	8	9	3	6	11	13	30	20	100	

Lecture: Parmi les filles de paysans actives occupées, 46% le sont elles-mêmes à 35-52 ans; elles devraient être 42% si le statut social se transmettait selon le modèle 4 ou le modèle 5. Parmi les fils de paysans, 41% le sont eux-mêmes à 35-52 ans; ils devraient être 35% si le statut social se transmettait selon le modèle 4 ou le modèle 5. L'écart entre "réalité" et modèles est donc un peu plus faible pour les femmes.

Ainsi que l'a montré Claude THELOT en analysant la mobilité sociale des hommes, supposer que l'impact du milieu de naissance sur la position occupée à 35-52 ans s'exerce uniquement par le truchement de l'insertion professionnelle (modèle 4) ou de celle-ci et des études suivies (modèle 5) entraîne deux grandes faiblesses<sup>71</sup>. Elles réapparaissent nettement au sein de nos tables masculines qui utilisent une nomenclature

<sup>71</sup> - THELOT, 1982, op.cit., pp. 108-111, 148-149, 231 et 236.

quelque peu différente. D'une part, les hypothèses éprouvées ne permettent pas d'expliquer l'ampleur de l'immobilité sociale. L'écart est systématique dans chaque catégorie d'origine et manifeste ainsi la "force de rappel" du milieu de naissance qui infléchit la trajectoire socio-professionnelle vers l'immobilité -ou la contre-mobilité- sociale. D'autre part, les modèles testés surestiment nettement la fréquence des échanges entre paysans, petits et gros indépendants, cadres moyens et supérieurs d'un côté, classe ouvrière de l'autre: qu'un fils de cadre soit ouvrier à 35-52 ans est par exemple beaucoup plus rare que si l'origine sociale n'orientait pas le parcours professionnel en cours de vie active.

La transmission du statut social des pères aux filles manifeste-t-elle des tendances analogues? L'examen attentif du tableau 10 conduit à une double conclusion. La ressemblance est saisissante car ce sont les mêmes insuffisances qui surgissent: dans chaque catégorie, l'immobilité féminine est plus prononcée que celle estimée sous les modèles 4 et 5; de même, être fille d'un indépendant ou d'un cadre supérieur permet, davantage que ne le supposent les hypothèses éprouvées, d'éviter la "chute" dans la classe ouvrière. Voilà donc des signes tangibles qui montrent que l'influence du milieu d'origine se pérennise durant toute la vie active des femmes. Mais cette ressemblance frappante avec les hommes laisse pourtant poindre une nuance importante: le caractère plus modeste des écarts entre estimations et "réalité". Il corrobore le résultat général du tableau 9 et s'observe notamment pour l'immobilité. Au sein des enfants de cadres moyens, 34% des filles et 31% des fils font partie, à 35-52 ans, de la même catégorie sociale que leur père; ce devrait être le cas de 32% des filles, mais de 23% des fils seulement si le milieu d'origine se bornait à orienter les études et l'insertion professionnelle (modèle 5). Cet exemple a valeur générale: dans l'examen des destinées, les écarts entre proportions diagonales réelles et estimées sont presque toujours plus faibles pour les femmes que pour les hommes et il en va de même pour l'analyse des recrutements<sup>72</sup>. Dès lors, la cohérence avec l'analyse de parcours est forte et le doute ne paraît plus permis: le milieu d'origine -apprécié par la position du père-

<sup>72</sup> - Cette conclusion a été établie en retenant deux indicateurs d'écart: la différence entre proportion observée et proportion estimée, le rapport de la première à la seconde. Examiner le poids global de l'immobilité conforte ce résultat: dans la nomenclature utilisée, 32,1% des femmes et 33,5% des hommes appartiennent, à 35-52 ans, à la même catégorie sociale que leur père; il devrait s'agir de 28,4% des femmes et 26,8% des hommes si le modèle 5 s'appliquait exactement. Ici encore, l'écart entre "réalité" et modèle est plus mince parmi les femmes. Enfin, une conclusion de même nature est également obtenue en considérant le modèle 4.

laisse une marque plus ténue sur les trajectoires sociales des femmes en cours de vie active que sur celles des hommes.

### III. CONCLUSION

---

Analyser en un sens causal le processus de transmission du statut social sur le marché du travail, de la génération des pères à celle des filles, tel était l'objet de ce chapitre. On y a mis à profit l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970 qui renseigne sur les études suivies et le premier emploi occupé. De la comparaison entre sexes qui a été réalisée émergent nombre de similitudes. Elles concernent notamment le poids des différences d'origine sociale dans l'explication des inégalités d'instruction, l'importance des études suivies pour l'insertion professionnelle ou le rôle de ces deux étapes de la trajectoire dans la détermination de la position sociale ultérieure. Il s'agit encore de la fréquence de la contre-mobilité sociale dans certains cheminements professionnels et de la nécessité d'invoquer une influence durable du milieu de naissance pour rendre compte de la force du lien entre origine et position sociales. Au milieu de ces ressemblances entre sexes, on a pu mettre en évidence une différence de degré. Diplôme obtenu et premier emploi occupé sont des déterminants plus stricts de la position sociale des femmes qui, à l'inverse, dépend moins de l'influence pérenne du milieu d'origine en cours de vie active.

Cette dernière conclusion, qui a été établie par deux voies distinctes, a pour intérêt qu'elle éclaire l'un des aspects du chapitre 2: que l'influence pérenne du milieu de naissance soit moins prononcée parmi les femmes permet en effet de comprendre leur moindre tendance, comparativement aux hommes, à "hériter" de la position paternelle. Mais comment expliquer le caractère moins intense de l'empreinte durable de l'origine sociale sur les trajectoires féminines? Des hommes aux femmes, les différences ne sont pas minces entre les formes de l'insertion professionnelle, entre celles de la mobilité professionnelle surtout car les carrières féminines sont plus discontinues et les promotions des femmes en cours de vie active plus rares. On peut donc se poser cette question: ces écarts ne suffisent-ils pas à expliquer que l'influence prolongée du milieu de naissance et la tendance à conserver la position sociale du père soient plus faibles parmi les femmes? C'est en effet ce que suggérait l'analyse de la contre-mobilité: l'importance du groupe des "revenants" est plus modeste chez les femmes car

l'immobilité professionnelle de celles-ci est plus forte, mais raisonner uniquement sur les femmes qui ont changé de position sociale en cours de vie active conduisait à conclure que la fréquence des retours au milieu d'origine n'était pas moins grande que parmi les hommes.

Un raisonnement statistique montre pourtant que les différences entre hommes et femmes dans les formes de l'insertion et de la mobilité professionnelle ne sont pas des explications suffisantes<sup>73</sup>. Dès lors, pour rendre compte de l'écart entre sexes dans la tendance à l'immobilité et l'ampleur de l'empreinte durable du milieu familial, ne faut-il pas interroger l'indicateur retenu pour définir l'origine sociale? Le métier du père est-il aussi adapté à l'étude de la mobilité féminine qu'à celle de la mobilité masculine? Existe-t-il parmi les femmes une propension à "hériter" de la position maternelle de telle sorte que la structure sociale ne serait en définitive pas plus fluide pour elles que pour leurs frères? Voici les interrogations qui surgissent au terme de l'analyse des trajectoires féminines et auxquelles les chapitres 8 et 10 s'efforceront d'apporter des réponses détaillées.

Il faut enfin revenir sur le fait que toutes les données étudiées dans ces pages ont été recueillies voilà deux décennies et qu'elles correspondent ainsi à des générations assez anciennes. Les conclusions obtenues en comparant les chemine-ments sociaux des femmes actives à ceux des hommes portent-elles sur un passé révolu? Répondre précisément à cette question est impossible car aucune enquête Formation-Qualification Professionnelle plus récente ne permet d'observer la position

---

<sup>73</sup> - Le tableau masculin à trois dimensions qui croise origine sociale, position initiale et position à 35-52 ans décrit les trajectoires des hommes, c'est-à-dire à la fois leur insertion dans la vie active (lien origine-position initiale), leur mobilité en cours de carrière (lien position initiale-position ultérieure) et le fait que ces deux étapes ne sont pas autonomes, i.e. l'influence prolongée du milieu de naissance. En utilisant l'algorithme RAS à deux dimensions, il est possible d'ajuster à ce tableau les deux marges bidimensionnelles qui, pour la population féminine, décrivent l'insertion dans la vie active (lien origine-position initiale) et la mobilité en cours de carrière (lien position initiale-position à 35-52 ans). On obtient ainsi pour les femmes un tableau fictif qui, tout en respectant les formes féminines de l'insertion et de la mobilité professionnelle, suppose que l'influence pérenne du milieu d'origine est de même nature et de même ampleur que parmi les hommes. Or, la table de mobilité origine sociale-position à 35-52 ans déduite de ce tableau et qui a les mêmes marges que la table féminine réelle surestime l'ampleur de l'immobilité sociale des femmes dans sept catégories parmi les huit de la nomenclature. En outre, c'est parce que l'hypothèse émise surestime le nombre de femmes "revenantes", davantage que celui des femmes "ancrées", que l'immobilité sociale est trop forte. On conclut donc que les différences entre sexes dans les formes de l'insertion et de la mobilité professionnelle ne suffisent pas à expliquer la moindre influence pérenne de l'origine sociale parmi les femmes et leur moindre immobilité par rapport à leur père. Précisons enfin qu'il a fallu, pour procéder à cette simulation et obtenir un estimateur par RAS, modifier très légèrement le tableau masculin initial (placer un 1 à la place d'un 0 dans une cellule). On a cependant contrôlé empiriquement que le caractère arbitraire de cette transformation (valeur introduite et cellule choisie) n'affectait pas le sens général de la conclusion.

sociale à l'entrée dans la vie active<sup>74</sup>. Sur un point pourtant, on est tenté de pencher vers la négative: pour la génération née entre 1943 et 1947 comme pour celle née de 1948 à 1952, postuler une transmission du statut social "en cascade" et supposer que toute l'influence du milieu d'origine (métier du père) sur la position professionnelle atteinte à 25-29 ans s'exerce par le truchement du diplôme est un schéma plus adapté aux trajectoires des femmes qu'à celles des hommes<sup>75</sup>.

---

<sup>74</sup> - On peut le regretter et souhaiter que prochainement l'INSEE rétablisse un questionnement de ce type, mais il est vrai que l'entreprise comporte des difficultés redoutables du fait des "turbulences" de l'insertion et de l'apparition d'une période de transition entre fin des études et premier emploi stable dans les jeunes générations.

<sup>75</sup> - Ce résultat a été obtenu à partir de l'enquête de 1977, en retenant deux nomenclatures différentes (trois postes, six postes). Il provient de l'analyse secondaire de données étudiées dans un précédent travail: VALLET L.A., 1987. - "A la recherche d'effets de génération dans les relations entre origine sociale, niveau de diplôme et position sociale", communication à la table ronde Education des Journées de la Société Française de Sociologie, Paris, 6-7 février, 10 p.





## Chapitre Six

### MOBILITE SOCIALE DES FEMMES PAR LA PROFESSION SELON LE STATUT MATRIMONIAL

Les pages qui précèdent sont restées muettes sur la situation familiale des femmes et la manière dont elle peut infléchir leurs trajectoires sociales sur le marché du travail. Pourtant, les facteurs qui, à l'instar du premier emploi occupé ou du niveau d'études atteint, affectent la continuité de l'activité professionnelle et la position sociale des femmes interagissent probablement avec le mariage et la formation de la famille. C'est donc l'état matrimonial qui constitue la variable centrale de ce chapitre, retenue pour appréhender la situation familiale. Diverses recherches tant françaises qu'étrangères suggèrent en effet que pourraient exister des écarts substantiels de destinée sociale entre femmes qui ont grandi dans le même milieu mais ont connu des destins matrimoniaux différents.

Pour la décennie soixante-dix, soulignons en premier lieu l'ampleur des variations dans la présence des femmes sur le marché du travail selon leur état matrimonial. Recourir aux recensements de population de 1968 et 1975 est ici éclairant. C'est parmi les divorcées et les célibataires que le taux d'activité est le plus fort, parmi les femmes mariées qu'il est le plus faible -et ceci d'autant plus que le nombre d'enfants est élevé-, les veuves occupant enfin une position intermédiaire. Ainsi, selon le sondage au 1/20 du recensement de 1975, dans la tranche d'âge 25-54 ans, 84,5% des divorcées et 82,0% des célibataires contre 67,9% des veuves et 47,3% des femmes mariées appartiennent à la population active<sup>1</sup>. Nul doute qu'au cours des

---

<sup>1</sup> - CANCEILL G., CHASTAND A., CHOQUET O., 1981. - Données statistiques sur les familles (Revenus, activité féminine, conditions de vie), Paris, INSEE, vol.M86. Voir en particulier les pages 41 et 42.

Pour des données analogues extraites du recensement de 1968, on peut consulter:

LABOURIE-RACAPE A., LETABLIER M.T., VASSEUR A.M., 1977. - "L'activité féminine. Enquête sur la discontinuité de la vie professionnelle", Cahiers du centre d'études de l'emploi, 11, Paris, Presses Universitaires de France. Voir le

années soixante-dix le fait d'être ou non dans l'obligation d'assurer seule ses moyens matériels d'existence comme l'absence ou la présence plus ou moins lourde de charges familiales conditionnent assez étroitement l'engagement professionnel d'une femme.

C'est essentiellement l'existence d'une liaison statistique entre situation familiale et position socio-professionnelle qui suggère l'hypothèse d'une variation des destinées sociales féminines selon l'état matrimonial. Cette corrélation a été mise en évidence en opposant célibat et mariage. Dépouillant une enquête menée par l'Institut National d'Etudes Démographiques en 1964, Claude VIMONT et Geneviève GONTIER observaient déjà que, parmi les femmes fonctionnaires interrogées, la proportion de femmes mariées était plus forte dans la catégorie C que dans la catégorie A -plus élevée- et ils notaient:

"Le faible nombre de femmes mariées en catégorie A peut s'expliquer de deux manières: ou bien les femmes de catégorie A ont préféré leur carrière au mariage; ou bien, n'ayant pas de mari, elles ont eu plus de temps à consacrer à leur carrière"<sup>2</sup>.

C'est donc un problème d'interprétation causale qui est soulevé en filigrane. Quelle signification attribuer à la corrélation entre célibat et détention d'une situation professionnelle élevée? Ou encore comment choisir entre les deux propositions suivantes: "le célibat d'une femme a pour conséquence qu'elle peut obtenir une meilleure position sociale car son investissement professionnel est plus important que celui d'une femme mariée", "c'est au contraire le fait de détenir une situation professionnelle élevée qui est à l'origine du célibat"?

---

graphique de la page 18.

LERY A., DEVILLE J.C., 1978. - "Activité féminine et famille: aspects démographiques" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 331-356. Voir les pages 334 et 335.

De même, au recensement de 1982, l'étude des taux d'activité des femmes de 25 à 44 ans selon leur situation familiale (absence ou présence d'un conjoint et nombre d'enfants) suggère que l'écart entre les femmes mariées et celles qui ne le sont pas ou ne le sont plus n'a pas disparu même s'il s'est probablement amoindri:

MARC N., MARCHAND O., 1984. - "La population active de 1975 à 1982: les facteurs d'une forte croissance", Economie et statistique, 171-172, pp. 5-23. Voir le graphique de la page 16.

Enfin, dans la sociologie américaine où la différence est souvent établie entre femmes "never married" -les célibataires- et femmes "ever married" -les femmes mariées, séparées, divorcées et veuves-, on a également observé un taux d'activité professionnelle plus fort pour le premier groupe que pour le second; des données concernant douze pays industrialisés -mais non la France- figurent dans:

ROOS P.A., 1983. - "Marriage and women's occupational attainment in cross-cultural perspective", American sociological review, 48(6), pp. 852-864.

<sup>2</sup> - VIMONT C., GONTIER G., 1965. - "Une enquête sur les femmes fonctionnaires", Population, 20(1), pp. 21-52.

Que, parmi les femmes, le fait d'être mariée ou célibataire ne soit pas indépendant de la position sociale occupée sur le marché du travail a été nettement confirmé par François DE SINGLY dans une recherche publiée en 1982<sup>3</sup>. En effet, selon l'enquête de 1970 sur la formation et la qualification professionnelle, parmi les femmes de 35 à 52 ans qui exercent un emploi, le taux de célibat décroît continûment des cadres supérieurs (24,0%) aux ouvrières (9,6%) en passant par les cadres moyens (18,0%) et les employées (13,7%); les agricultrices exploitantes et les patronnes de l'industrie et du commerce sont quant à elles très rarement célibataires (un peu plus de 3%). Retenir le point de vue inverse conduit à exprimer la même réalité sous un jour différent: le poids des cadres -supérieurs et moyens- est deux fois plus fort dans la structure socio-professionnelle des femmes célibataires que dans celle des femmes mariées (27,8% contre 13,8%). Cette relation entre statut social élevé et célibat est spécifique aux femmes car c'est l'inverse qui apparaît au sein des hommes de la même tranche d'âge: les agriculteurs exploitants, salariés agricoles et manoeuvres sont nettement moins représentés chez les hommes mariés que chez les célibataires; par contre, les cadres supérieurs et moyens le sont beaucoup plus (20,8% contre 8,4%)<sup>4</sup>.

Dans des travaux ultérieurs(1983, 1987)<sup>5</sup>, DE SINGLY a proposé plusieurs explications concurrentes du célibat des femmes de statut élevé ainsi que de l'inversion de cette relation pour les hommes. La première relève de la thèse de l'hypergamie. Selon celle-ci, le mariage des femmes s'effectuerait "de bas en haut", i.e. la tendance serait d'élire pour conjoint un homme de statut social supérieur au sien. Si tel est le cas, le célibat masculin "en bas de l'échelle sociale" devient compréhensible car ces hommes sont peu choisis. Il en va de même pour le célibat des femmes de position sociale élevée: elles ne

<sup>3</sup> - DE SINGLY F., 1982. - "Mariage, dot scolaire et position sociale", *Economie et statistique*, 142, pp. 7-20.

<sup>4</sup> - L'importance du célibat masculin dans la paysannerie a été souvent analysée:

JEGOUZO G., 1972. - "L'ampleur du célibat chez les agriculteurs", *Economie et statistique*, 34, pp. 13-22.

JEGOUZO G., BRANGEON J.L., 1974. - "Célibat paysan et pauvreté", *Economie et statistique*, 58, pp. 3-16.

COURGEAU D., LELIEVRE E., 1986. - "Nuptialité et agriculture", *Population*, 41(2), pp. 303-326.

En revanche, la fréquence du célibat féminin dans certaines professions salariées qui relèvent pour l'essentiel de la sphère publique a été assez peu étudiée. Pourtant, selon l'enquête Emploi de 1986, à 40-49 ans, le taux moyen de célibat est de 8% mais une femme professeur sur sept et une femme exerçant une profession médico-sociale sur quatre vivent seules (DE SINGLY et THELOT, 1989, pp. 116-117).

DE SINGLY F., THELOT C., 1989. - *Gens du privé, gens du public. La grande différence*, Paris, Dunod.

<sup>5</sup> - DE SINGLY F., 1983. - *Fortune et infortune de la femme mariée*, thèse de Doctorat d'Etat, 2 tomes, Paris, Université René Descartes. Voir dans le tome 1 les pages 66-76 et 100-101.

DE SINGLY F., 1987. - *Fortune et infortune de la femme mariée. Sociologie de la vie conjugale*, 2<sup>e</sup> éd. 1990, Paris, Presses Universitaires de France. Voir le chapitre 8.

se marient guère car leur mobilité matrimoniale ascendante est improbable, voire impossible. Toute différente est l'explication à partir de l'appropriation maritale de l'épouse en tant que productrice de services et de biens. Selon cette thèse, les intérêts au mariage sont fortement différenciés selon le sexe; plus précisément, le coût de l'union est assumé par les femmes et le bénéfice détourné par les hommes. Aussi, les hommes dont les ressources sont faibles se marient plus difficilement que les autres car ils n'offrent qu'une petite contrepartie aux services domestiques demandés à leurs épouses éventuelles. A l'inverse, les femmes de position professionnelle élevée dont les ressources sont importantes peuvent choisir de ne pas se marier afin d'éviter la prise en charge des travaux domestiques familiaux. Dans cette perspective, l'auto-exclusion du mariage est, pour les femmes de statut élevé, l'expression d'un luxe possible. Le point de vue fonctionnaliste selon lequel l'autorité dans le couple doit revenir à l'homme offre encore une troisième explication du célibat des femmes cadres. Celles-ci seraient exclues du marché matrimonial du fait des risques encourus par les hommes dans de telles alliances. En effet, les femmes les plus diplômées "menacent la paix intérieure des ménages. Plus souvent salariées, elles contrarient la nécessaire division du travail entre les conjoints, et leurs ressources leur donnent des armes pour 'tenir tête' au chef"<sup>6</sup>. A ces explications par la thèse de l'hypergamie ou les enjeux stratégiques du mariage pour les femmes et les hommes<sup>7</sup>, DE SINGLY en ajoute une quatrième qui paraît emporter sa préférence. Le célibat des femmes de statut professionnel supérieur résulterait du recouvrement entre le calendrier de la formation d'un niveau scolaire élevé et le calendrier matrimonial. La norme est en effet que les femmes se marient plus précocement que les hommes et celles qui suivent les études les plus longues atteignent souvent l'âge "normal" du mariage alors qu'elles fréquentent encore l'enseignement supérieur. Ainsi, l'investissement dans les études et leur rentabilisation sur le marché du travail

---

<sup>6</sup> - DE SINGLY, 1987, op.cit., p. 173. Cette troisième explication rejoint donc le constat d'une tendance à la supériorité de la profession du mari au sein des couples formés de deux conjoints actifs; voir sur ce point notre chapitre 1.

<sup>7</sup> - Il est encore possible de rendre compte de l'inversion selon le sexe de la relation entre célibat et position sociale dans le cadre d'un raisonnement économique, i.e. par référence au fonctionnement d'un marché. Bertrand LEMENNICIER (1988, pp. 48-50) a proposé une telle explication: "Les gains du mariage pour les femmes s'élèvent avec la valeur actuelle des revenus qu'un homme peut obtenir sur le marché du travail. Réciproquement les gains du mariage pour un homme s'élèvent avec la valeur actuelle de la production familiale de la femme. (... Aussi), les hommes dont la réussite professionnelle est discutable resteront célibataires et les femmes dont la réussite professionnelle est élevée mais dont la valeur dans le mariage est faible resteront elles aussi célibataires." (c'est nous qui soulignons). LEMENNICIER B., 1988. - Le marché du mariage et de la famille, Paris, Presses Universitaires de France.

pourrait avoir pour conséquence d'accroître les risques qu'en-courent les femmes les plus diplômées de ne pas se marier: au moment où elles quittent le système scolaire, s'achève la phase propice aux rencontres matrimoniales<sup>9</sup>.

Les explications possibles de la relation entre céli-bat féminin et position élevée dans la hiérarchie socio-profes-sionnelle sont donc fort diverses, mais le constat est général et dépasse la société française. Aux Etats-Unis notamment, les données du recensement de 1960 pour les femmes de 35 à 44 ans ont permis de mettre en évidence une relation positive entre niveau du revenu professionnel et fréquence du célibat (HAVENS, 1973<sup>9</sup>). De même, dans les échantillons de dix des douze pays industrialisés qu'elle considère, ROOS(1983) observe un poids de la catégorie supérieure ("professional and technical") plus faible dans la structure socio-professionnelle des femmes ma-riées ou l'ayant été que dans celle des femmes célibataires<sup>10</sup>.

Du fait de ces différences, les sociologues nord-amé-ricains ont introduit la situation familiale des femmes dans l'analyse du statut qu'elles atteignent sur le marché du tra-vail. En estimant séparément un même modèle de régression sur des sous-populations distinctes, il s'agit alors d'étudier dans quelle mesure le processus d'acquisition du statut varie selon l'état matrimonial des femmes. Ainsi, TREIMAN et TERRELL(1975) observent des écarts dans les niveaux moyens d'éducation et de statut social obtenus par trois populations: les célibataires, les femmes mariées, les veuves, divorcées et séparées. Cepen-dant, ces écarts ne renvoient pas à des variations dans le pro-cessus d'acquisition: au sein des modèles explicatifs du niveau d'instruction et du statut professionnel, l'influence des vari-ables antécédentes ne diffère pas de manière significative se-

---

<sup>9</sup> - Il faut souligner que, dans le chapitre 1 de sa thèse ou le chapitre 8 de son ouvrage, François DE SINGLY n'évoque pas la seconde explication proposée par VIMONT et GONTIER(1965, op.cit.), c'est-à-dire le fait que les différences de position sociale entre femmes célibataires et mariées -notamment le poids plus fort des cadres parmi les premières- pourraient être créées au cours de la carrière. L'auteur montre cependant que le rendement professionnel de la "dot scolaire" -évalué, pour chaque niveau de diplôme, par la fréquence de détention d'une position de cadre à 35-52 ans- est presque systématiquement plus élevé pour les femmes célibataires que pour les femmes mariées qui exercent un emploi. Voir sur ce point DE SINGLY(1982, op.cit., pp. 12-16; 1983, op.cit., tome 2, pp. 557-568; 1987, op.cit., pp. 65-69). En outre, dans la postface à la seconde édition de son ouvrage (1990, op.cit., pp. 200 et 212), François DE SINGLY indique que les données de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1985 confirment entièrement le résultat précédent, obtenu à partir de l'enquête de 1970.

<sup>9</sup> - HAVENS E.M., 1973. - "Women, work, and wedlock: a note on female marital patterns in the United States", *American journal of sociology*, 78(4), pp. 975-981.

<sup>10</sup> - ROOS, 1983, op.cit., pp. 857-858.

lon l'état matrimonial<sup>11</sup>. C'est à une conclusion semblable que parvient BOYD(1985) au Canada<sup>12</sup>. D'un autre côté, en introduisant la situation familiale dans les variables explicatives du modèle, il s'agit de mettre au jour un éventuel "effet propre" de l'état matrimonial, i.e. d'étudier si, "toutes choses égales d'ailleurs", telle ou telle situation familiale est en moyenne associée à un avantage ou à un handicap spécifique du point de vue du statut atteint. McCLENDON(1976) conclut alors que l'état matrimonial des femmes affecte leur niveau de statut professionnel de manière significative, mais faible<sup>13</sup>. Par ailleurs, ROSENFELD(1978) incorpore la situation familiale dans un modèle explicatif des gains en statut pour les femmes, du premier emploi à un stade plus avancé de la carrière. Par comparaison au célibat, le fait d'être ou d'avoir été mariée s'accompagne d'un désavantage pour la promotion professionnelle, mais cet effet n'est pas statistiquement significatif. De plus, inclure l'état matrimonial et le nombre d'enfants à charge n'améliore que très modestement le pouvoir explicatif du modèle: parmi les femmes de race blanche, la proportion de variance expliquée s'élève de 34% à 35%<sup>14</sup>.

Les conclusions de ces quelques recherches peuvent surprendre. Elles heurtent en effet le sentiment, né de l'expérience quotidienne, que l'état matrimonial d'une femme et les charges familiales qu'il peut impliquer affectent de manière importante non seulement la probabilité qu'elle occupe un emploi, mais encore le temps et l'énergie qu'il lui est loisible de consacrer à sa carrière. Il faut néanmoins reconnaître que

<sup>11</sup> - TREIMAN D.J., TERRELL K., 1975. - "Sex and the process of status attainment: a comparison of working women and men", American sociological review, 40(2), pp. 174-200.

<sup>12</sup> - Pour les niveaux moyens d'instruction et de statut professionnel, il existe de nouveau des écarts entre les trois groupes de femmes: dans l'ordre décroissant des valeurs, les célibataires, puis les femmes mariées, enfin les veuves, divorcées et séparées. Toutefois, l'analyse statistique réalisée sur l'ensemble des femmes employées à temps complet suggère que ce sont des différences de composition plutôt que des différences dans le processus d'acquisition qui expliquent les écarts de statut professionnel moyen; ce sont par exemple les femmes célibataires qui ont l'origine sociale la plus élevée.

BOYD M., 1985. - "Educational and occupational attainments of native-born Canadian men and women" dans BOYD M., GOYDER J.C., JONES F.E., McROBERTS H.A., PINEO P.C., PORTER J., Ascription and achievement: Studies in mobility and status attainment in Canada, Ottawa, Carleton University Press, pp. 229-295.

<sup>13</sup> - Le fait d'être mariée au moment de l'enquête entraîne un avantage de 3,4 points sur l'indice de DUNCAN; par comparaison, une année d'études supplémentaire est associée à un gain de 4,4 points de statut. Selon cette recherche, le mariage n'est donc pas un handicap pour les femmes présentes sur le marché du travail, mais la dichotomie introduite est critiquable: elle oppose les femmes mariées au groupe des femmes célibataires, divorcées, séparées et veuves dont on peut suspecter l'hétérogénéité.

McCLENDON M.J., 1976. - "The occupational status attainment processes of males and females", American sociological review, 41(1), pp. 52-64.

<sup>14</sup> - ROSENFELD R.A., 1978. - "Women's employment patterns and occupational achievements", Social science research, 7(1), pp. 61-80.

les recherches américaines sont assez partagées car certaines ont nettement mis en évidence le poids de la situation familiale des femmes dans la détermination de leurs trajectoires professionnelles.

Il en va ainsi dans la cohorte du Wisconsin étudiée par SEWELL, HAUSER et WOLF (1980)<sup>15</sup>. Pour le premier emploi obtenu à temps complet et celui occupé à 36 ans (ou dans les cinq ans précédents), les auteurs comparent les structures socio-professionnelles et les niveaux moyens de statut relatifs à quatre groupes de femmes: les célibataires, les femmes mariées (ou l'ayant été), sans enfants d'une part, ayant eu un ou deux enfants d'autre part, trois enfants ou plus enfin. Dès l'entrée dans la vie active, l'association statistique est forte entre catégorie d'emploi et situation familiale ultérieure, ce qui tend à accréditer l'idée d'un arbitrage précoce entre carrière professionnelle et "carrière familiale". Par exemple, 40% des célibataires, mais 33% des femmes mariées sans enfants, 29% de celles qui auront un ou deux enfants et 15% seulement de celles qui donneront naissance à trois enfants au moins occupent un emploi qui relève de la catégorie supérieure ("professional and technical workers"). De même, le niveau moyen de statut du premier emploi est nettement plus faible dans le quatrième groupe (43,8) que dans les trois autres (respectivement 51,2, 50,3 et 50,4). Or, ces écarts au seuil de la carrière s'accroissent encore au cours de celle-ci. Comparer le niveau moyen de statut à 36 ans à celui du premier emploi conduit à observer que les célibataires ont gagné 2,9 points contre 1,1 point pour leurs homologues mariées sans enfants, mais c'est respectivement 1,5 point et 4,2 points qui ont été perdus par les femmes mariées ayant un ou deux enfants et celles qui ont donné naissance à trois enfants ou plus. Les contraintes associées aux charges familiales ont donc creusé l'écart entre les groupes de femmes du point de vue du développement des carrières. En outre, des différences apparaissent également dans la détermination du statut professionnel à 36 ans: l'influence du statut au premier emploi décroît -et, corrélativement, l'effet direct du niveau d'instruction augmente- des célibataires aux femmes mariées et, parmi ces dernières, de celles n'ayant pas d'enfant à celles qui en ont un ou deux, puis trois ou plus. Ce sont, selon les auteurs, les contraintes qu'imposent les charges familiales aux carrières féminines qui sont à l'origine de ces variations: la présence d'enfants est liée à une expérience professionnelle plus faible et moins continue et le niveau d'études atteint

<sup>15</sup> - SEWELL W.H., HAUSER R.M., WOLF W.C., 1980. - "Sex, schooling, and occupational status", American journal of sociology, 86(3), pp. 551-583. Voir les tableaux 4, 5 et 10.



forme ainsi une ressource importante dans la fixation du statut de l'emploi occupé à un âge plus avancé.

La recherche de MARINI (1980) sur une cohorte de l'Illinois confirme encore, par des voies différentes, que le mariage et la formation de la famille affectent la position sociale des femmes sur le marché du travail<sup>16</sup>. Les analyses de régression réalisées montrent ainsi que se marier avant l'entrée dans la vie active influence négativement le niveau de statut d'une femme au premier emploi, mais positivement celui d'un homme. Par ailleurs, quand l'analyse statistique contrôle l'effet de la durée de l'expérience professionnelle, il apparaît encore que le nombre d'enfants d'une femme nés depuis son entrée dans la vie active affecte négativement ses gains en statut en cours de carrière, mais rien de tel ne s'observe parmi les hommes.

C'est enfin la relation entre le statut matrimonial des femmes et le niveau de leur revenu professionnel qui a donné lieu à investigation. Dans plusieurs pays, on a pu remarquer que le salaire moyen (ou médian) des femmes célibataires est supérieur à celui des femmes mariées. Il en va ainsi notamment aux Etats-Unis<sup>17</sup>, en Grande-Bretagne<sup>18</sup> et en France<sup>19</sup> et, dans les deux dernières sociétés, on a pu encore observer que cette relation s'inversait parmi les hommes<sup>20</sup>. Faut-il voir dans la liaison entre célibat féminin et niveau du revenu professionnel la preuve d'une discrimination salariale à l'égard des femmes mariées du seul fait de leur état matrimonial? Tel serait le cas si l'écart de rémunération entre femmes célibataires et mariées restait irréductible aux différences entre celles-ci du point de vue des niveaux d'instruction, des emplois occupés, de la durée du travail ou de l'expérience professionnelle accumulée. Il semble que la réalité soit différente. L'analyse de régression multiple de SUTER et MILLER aux Etats-Unis conduit en

<sup>16</sup> - MARINI M.M., 1980. - "Sex differences in the process of occupational attainment: a closer look", Social science research, 9(4), pp. 307-361.

<sup>17</sup> - SUTER L.E., MILLER H.P., 1973. - "Income differences between men and career women", American journal of sociology, 78(4), pp. 962-974.

<sup>18</sup> - GREENHALGH C., 1977. - "Is marriage an equal opportunity?", Centre for Labour Economics, LSE, discussion paper n° 14, texte publié en décembre 1980 dans Economic journal et cité par HEATH A., 1981a. - Social mobility, London, Fontana.

<sup>19</sup> - CANCEILL G., 1984. - "Revenu professionnel, formation et situation familiale" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 117-131.

<sup>20</sup> - Ainsi, pour la France, Geneviève CANCEILL (1984, op.cit., p. 129) l'exprime-t-elle en ces termes: "Quel que soit le diplôme que l'on cherche à rentabiliser, il vaut mieux être un homme marié, à défaut un homme seul, à défaut une femme seule; il vaut mieux ne pas être une femme mariée.". En Grande-Bretagne, Christine GREENHALGH a dégagé un ordre identique à partir des salaires annuels moyens comme des salaires horaires.

effet à conclure que la situation familiale d'une femme affecte son revenu professionnel beaucoup moins de manière directe que par l'intermédiaire d'autres variables. En France, DE SINGLY et THELOT ont récemment exprimé le même résultat: les données de l'enquête Emploi de 1984 montrent que, dans le secteur privé comme dans la fonction publique, l'effet "propre" du mariage ou de la vie en couple sur le salaire est, pour les femmes qui travaillent à temps complet, faible ou non significatif<sup>21</sup>. De même, TREIMAN et TERRELL aux Etats-Unis, GREENHALGH en Grande-Bretagne ont montré qu'une très large part du fossé de rémunération entre femmes célibataires et mariées était due aux différences entre les deux groupes pour la qualification, la durée du travail et l'expérience professionnelle. En incorporant pour chaque variable explicative la valeur moyenne caractéristique des célibataires dans l'équation de régression estimée pour les femmes mariées (ou l'ayant été), TREIMAN et TERRELL calculent le salaire annuel moyen que ces dernières percevraient si elles ressemblaient "trait pour trait" -du point de vue de l'instruction reçue, de la durée du travail...- aux célibataires. Le salaire obtenu est encore inférieur à celui des femmes qui n'ont jamais été mariées, mais l'écart résiduel ne forme plus que 13% de l'écart initial et TREIMAN et TERRELL l'interprètent alors comme une estimation du "coût" du mariage pour les femmes présentes sur le marché du travail<sup>22</sup>.

Toutes les recherches qui ont été brièvement présentées ont en commun de manifester clairement l'imbrication qui existe pour les femmes entre vie familiale et carrière professionnelle. Quand bien même le statut matrimonial n'aurait pas d'effet propre sur les carrières féminines, c'est-à-dire d'influence non médiatisée par d'autres aspects comme la continuité ou la durée de l'activité professionnelle, il resterait une variable majeure pour une étude de la mobilité sociale des femmes sur le marché du travail. On peut en vérité se demander dans quelle mesure les tables de mobilité analysées dans la première partie de l'ouvrage présentent une sorte de "mauvaise moyenne" qui masque des écarts systématiques de destinée sociale entre femmes qui ont connu des devenirs matrimoniaux différents. Il faut donc s'atteler à cette tâche: partant du constat bien établi en France d'une relation statistique entre état matrimonial et position professionnelle des femmes, étudier dans quelle mesure elle renvoie à des différences de destinée sociale et, si

<sup>21</sup> - DE SINGLY, THELOT, 1989, op.cit., pp. 125 et 233. Il n'en va pas de même pour les hommes parmi lesquels, "toutes choses étant égales par ailleurs", l'écart de salaire entre ceux qui sont mariés (ou qui vivent maritalement) et les autres est sensible et à l'avantage des premiers.

<sup>22</sup> - TREIMAN, TERRELL, 1975, op.cit., pp. 186-191.

tel est le cas, mesurer l'ampleur de ces écarts puis tenter de progresser vers l'explication de leur genèse.

## I. DES DESTINEES SOCIALES DISSEMBLABLES

---

Une fois n'est pas coutume, nous utiliserons simultanément les données des enquêtes Formation-Qualification Professionnelle de 1970 et 1977. Ce choix ne résulte pas de la volonté de mettre l'accent sur l'évolution temporelle du lien entre état matrimonial et position sociale des femmes. Il s'agit plutôt d'une règle de prudence: en dépit de la grande taille des échantillons, certaines sous-populations qu'il faudra isoler sont peu représentées; examiner les résultats de deux enquêtes similaires conduites à sept ans de distance forme alors un bon moyen de se prémunir contre les fluctuations aléatoires pour tenter de dégager des conclusions robustes. Ici encore, l'analyse portera sur les femmes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans lors de l'année d'enquête. A ce moment, elles ont déclaré leur statut matrimonial. Quatre groupes peuvent ainsi être distingués: les célibataires, les femmes mariées (ou remariées), celles qui sont divorcées (ou légalement séparées), les veuves enfin<sup>23</sup>. La première partie du tableau 1 présente la structure sociale des femmes au moment de l'enquête en fonction de leur état matrimonial.

Les données de 1970 comme celles de 1977 rendent visible une variation systématique de la structure sociale des femmes selon l'état matrimonial. Ce sont pour l'essentiel les mêmes clivages qui surgissent aux deux dates. La fréquence de la position de gros indépendant ou cadre -supérieur ou moyen-décroit des célibataires aux veuves, en passant par les divorcées puis les femmes mariées. Inversement, l'appartenance à la paysannerie est beaucoup moins le fait des divorcées et des célibataires que des veuves et des femmes mariées. C'est parmi ces dernières que les artisanes et petites commerçantes dominent. Enfin, c'est au sein des catégories "veuves" et "divorcées" que la position d'ouvrière est la plus fréquente.

---

<sup>23</sup> - Afin de se rapprocher de la situation typique des femmes mariées, on ne retient en outre parmi celles-ci, dans la première partie de ce chapitre, que celles qui, au moment du recensement précédant l'enquête (1968 ou 1975), étaient conjointes légitimes d'un chef de ménage actif. Avec le champ retenu, ont déclaré leur position sociale ainsi que celle de leur père:

en 1970 - 486 femmes célibataires (qui en représentent 344000);	en 1977 - 554 femmes célibataires (385000);
- 2355 femmes mariées (qui en représentent 2395000);	- 3113 femmes mariées (2602000);
- 198 femmes divorcées (qui en représentent 170000);	- 324 femmes divorcées (247000);
- 307 femmes veuves (qui en représentent 324000);	- 336 femmes veuves (274000).

Tableau 1 - Positions et origines sociales des femmes  
en 1970 et 1977 selon leur état matrimonial

Champ: Femmes actives occupées de 35 à 59 ans à la date d'enquête (1970 ou 1977)

	Structure sociale des femmes							
	1970				1977			
	céliba- taires	mariées	divor- cées	veuves	céliba- taires	mariées	divor- cées	veuves
Paysans	11	23	2	16	9	17	3	13
Artisans, petits commerçants	5	16	11	8	6	13	5	7
Industriels, gros commerçants, prof.libérales, cadres supér.	8	3	5	3	10	6	8	4
Cadres moyens	20	10	11	5	22	14	17	8
Employés, personnels de service, autres actifs	37	30	40	35	36	32	44	42
dont: Employés de bureau	18	15	13	14	16	15	23	18
Autres	19	15	27	21	20	17	21	24
Ouvriers	19	18	31	33	17	18	23	26
Total (N)	100 (486)	100 (2355)	100 (198)	100 (307)	100 (554)	100 (3113)	100 (324)	100 (336)

	Structure sociale des pères des femmes							
	1970				1977			
	céliba- taires	mariées	divor- cées	veuves	céliba- taires	mariées	divor- cées	veuves
Paysans	26	40	20	34	27	35	18	34
Artisans, petits commerçants	15	13	14	12	13	12	14	16
Industriels, gros commerçants, prof.libérales, cadres supér.	10	5	16	7	18	6	12	5
Cadres moyens	8	3	6	3	6	5	7	4
Employés, personnels de service, autres actifs	14	11	12	9	10	11	10	9
Ouvriers	27	28	32	35	26	31	39	32
Total (N)	100 (486)	100 (2355)	100 (198)	100 (307)	100 (554)	100 (3113)	100 (324)	100 (336)

Le poste "Paysans" comprend les agriculteurs exploitants et les salariés agricoles.

Nombre d'éléments interviennent dans la formation de ces écarts entre structures sociales des femmes. Ainsi, la forte variation du taux de divorce selon la position propre de la femme modifie la structure sociale des divorcées<sup>24</sup>; de même,

<sup>24</sup> - En 1975 par exemple, le taux de divortialité est le plus élevé parmi les femmes personnels de service et les employées et le plus faible parmi les agricultrices exploitantes.

BOIGEOL A., COMMAILLE J., MUNOZ-PEREZ B., 1984. - "Le divorce" dans INSEE, *Données sociales*, Paris, INSEE, pp. 428-446. Voir la figure 11.

la conjugaison de l'homogamie socio-professionnelle entre conjoints et du risque de mortalité masculine selon le milieu social affecte la distribution des positions des veuves<sup>25</sup>; enfin, la dimension familiale de bien des exploitations agricoles et entreprises de l'artisanat ou du petit commerce explique que les positions correspondantes dominent parmi les femmes mariées. Il n'en reste pas moins que les écarts qui apparaissent ainsi selon l'état matrimonial des femmes frappent par leur ampleur: 28% des célibataires contre 8% des veuves en 1970, 32% des premières contre 12% des secondes en 1977 sont classées parmi les industriels, gros commerçants, professions libérales et cadres.

Si les femmes célibataires, mariées, veuves et divorcées n'occupent pas tendanciellement les mêmes positions sociales, c'est aussi que des différences les opposent du point de vue du milieu d'origine. Cette variation qui, à notre connaissance, n'a pas été soulignée en France a été plusieurs fois mentionnée par les sociologues étrangers<sup>26</sup> et elle apparaît clairement dans la seconde partie du tableau 1. Les données de 1970 et de 1977 opposent ainsi à certains égards le groupe des célibataires et divorcées à celui des femmes mariées et veuves. Par exemple, avoir grandi dans la paysannerie est moins le fait des premières que des secondes. A l'inverse, on notait plus haut que les célibataires et les divorcées sont plus souvent classées parmi les gros indépendants et cadres, mais ceci doit être rapproché du fait qu'elles sont aussi plus fréquemment originaires de ce milieu: en 1977, parmi les femmes de 35 à 59 ans qui occupent un emploi, 24% des célibataires et 19% des divorcées contre seulement 11% des femmes mariées et 9% des veuves avaient un père industriel, gros commerçant, profession

<sup>25</sup> - Sur la période 1975-1980, parmi les hommes actifs, la probabilité de décès entre 35 et 60 ans est supérieure à la moyenne pour les salariés agricoles, personnels de service, ouvriers, employés et petits commerçants.

DESPLANQUES G., 1984. - "La mortalité masculine selon le milieu social" dans INSEE, *Données sociales*, Paris, INSEE, pp. 348-358. Voir la figure 4.

<sup>26</sup> - Ainsi, au Canada, comme on l'a déjà relevé, ce sont les femmes célibataires qui ont l'origine sociale la plus élevée (BOYD, 1985, op.cit.). Dans les échantillons de onze des douze pays industrialisés considérés par ROOS (1983, op.cit.), une différence analogue apparaît en comparant le niveau moyen de prestige de la profession paternelle pour les femmes "never married" et "ever married"; cette différence est statistiquement significative dans trois pays. De même, GLENN, ROSS et TULLY (1974, p. 693) observent à partir de plusieurs enquêtes américaines que, pour les femmes de 30 ans et plus, le taux moyen de célibat est plus de deux fois plus fort parmi celles d'origine "élevée" que parmi celles d'origine "basse". En Grande-Bretagne enfin, HEATH (1981a, op.cit., p. 121; 1981b, pp. 275-276) a souligné que les femmes célibataires proviennent d'un milieu social plus élevé que les hommes célibataires.

GLENN N.D., ROSS A.A., TULLY J.C., 1974. - "Patterns of intergenerational mobility of females through marriage", *American sociological review*, 39(5), pp. 683-699.

HEATH A., 1981b. - "Women who get on in the world - Up to a point", *New society*, 55(952), pp. 275-278.

libérale ou cadre. Enfin, c'est parmi les femmes veuves et divorcées que l'origine ouvrière, comme l'appartenance à la catégorie ouvrière, domine.

Variation des positions sociales des femmes selon leur état matrimonial, mais nuances analogues du point de vue du milieu d'origine... Se pourrait-il alors que les destinées des femmes d'une même origine sociale qui ont connu des devenirs matrimoniaux distincts soient voisines? Répondre à cette question exige de construire des tables de mobilité, mais la faible taille de certains échantillons impose de retenir des nomenclatures assez grossières. Dans le tableau 2, trois positions sociales sont distinguées; elles ont pour intérêt de traduire la division hiérarchique qui existe dans la structure sociale en France. Les "classes dirigeantes" regroupent les gros commerçants, industriels, professions libérales, cadres supérieurs et cadres moyens; les artisans, petits commerçants, employés, personnels de service et autres actifs constituent les "classes moyennes"; enfin, agriculteurs exploitants, salariés agricoles et ouvriers forment les "classes populaires"<sup>27</sup>.

En dépit de son caractère rudimentaire, cette nomenclature met au jour des différences sensibles de destinée sociale en fonction du statut matrimonial des femmes. Bien que les écarts observés en 1977 semblent plus réduits que ceux de 1970, l'examen attentif des deux tableaux conduit pour une large part à des conclusions identiques. Ce sont les femmes célibataires qui connaissent les destinées sociales les plus favorables. Sans aucune exception en effet, elles viennent en tête pour le maintien dans les "classes dirigeantes" ou l'accès à cette catégorie. A l'opposé, le handicap des veuves est important: parmi les femmes nées dans les "classes moyennes", ce sont elles qui "chutent" le plus souvent dans les "classes populaires"; en 1970 en outre, lorsqu'elles sont filles d'un ouvrier ou d'un paysan, les veuves demeurent plus fréquemment dans cette catégorie que les femmes célibataires, mariées ou divorcées originaires du même milieu. Célibataires d'un côté, veuves de l'autre. Entre ces deux extrêmes figurent les femmes mariées et celles qui sont divorcées. Les premières semblent se maintenir plus fréquemment dans les "classes dirigeantes"; en 1970, elles

<sup>27</sup> - Une nomenclature très proche de la nôtre a déjà été utilisée par BERTAUX (1969, p. 454) et THELOT (1982, p. 35). Par rapport à celle-ci, c'est la faiblesse des échantillons de divorcées et de veuves qui impose d'incorporer les cadres moyens dans les "classes dirigeantes".

BERTAUX D., 1969. - "Sur l'analyse des tables de mobilité sociale", *Revue française de sociologie*, 10(4), pp. 448-490.

THELOT C., 1982. - *Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod.

accèdent aussi plus souvent à cette catégorie à partir des "classes moyennes". En revanche, parmi les filles de paysans et d'ouvriers, les divorcées l'emportent sur les femmes mariées pour l'éloignement de leur milieu d'origine et la fréquence d'accès à la position de gros indépendant ou de cadre.

Tableau 2 - Destinées sociales des femmes en 1970 et 1977 selon leur état matrimonial (nomenclature à trois postes)

Champ: Femmes actives occupées de 35 à 59 ans à la date d'enquête (1970 ou 1977)

		1970				1977								
Fille		1	2	3	Total	(N)	Fille		1	2	3	Total	(N)	
Père														
	1 "Classes dirigeantes"	célibat.	62	29	9	100	125	1 "Classes dirigeantes"	célibat.	57	33	10	100	148
		mariées	48	45	7	100	319		mariées	52	42	6	100	451
		divorc.	30	61	9	100	43		divorc.	48	45	7	100	72
veuves		30	59	11	100	42	veuves		45	46	9	100	39	
2 "Classes moyennes"	célibat.	30	60	10	100	155	2 "Classes moyennes"	célibat.	31	49	20	100	134	
	mariées	18	62	20	100	612		mariées	27	58	15	100	742	
	divorc.	11	63	26	100	58		divorc.	26	57	17	100	80	
	veuves	11	55	34	100	71		veuves	14	59	27	100	83	
3 "Classes populaires"	célibat.	15	37	48	100	206	3 "Classes populaires"	célibat.	21	43	36	100	272	
	mariées	7	40	53	100	1424		mariées	12	41	47	100	1920	
	divorc.	13	40	47	100	97		divorc.	16	47	37	100	172	
	veuves	5	36	59	100	194		veuves	8	45	47	100	214	
Ensemble	célibat.	28	42	30	100	486	Ensemble	célibat.	32	42	26	100	554	
	mariées	13	46	41	100	2355		mariées	20	45	35	100	3113	
	divorc.	16	51	33	100	198		divorc.	25	49	26	100	324	
	veuves	8	43	49	100	307		veuves	12	49	39	100	336	

Lecture: Selon l'enquête de 1977, parmi les femmes de 35 à 59 ans, actives occupées, nées dans les "classes dirigeantes", 57% des célibataires, 52% des femmes mariées, 48% des divorcées et 45% des veuves se sont maintenues dans cette catégorie.

L'emploi d'une nomenclature grossièrement ordonnée suggère donc l'existence d'une échelle des statuts matrimoniaux pour les chances d'accès aux positions sociales les plus élevées. Ce résultat est confirmé par une analyse statistique plus détaillée. Considérons en effet le rapport des chances qu'ont les femmes d'appartenir aux "classes dirigeantes" (position notée 1) -c'est-à-dire d'être classées parmi les industriels, gros commerçants, professions libérales, cadres supérieurs ou cadres moyens- plutôt que d'occuper une position sociale différente (notée 2). A l'aide d'un modèle logit sur données groupées, il est possible d'étudier les variations de ce rapport en

fonction simultanément du statut matrimonial des femmes (J) et de la position sociale de leur père (I)<sup>20</sup>. Soit le modèle logit sans effet d'interaction entre les deux variables explicatives:

$$\text{Log} (m_{1j1}/m_{1j2}) = \delta + \delta_{I1} + \delta_{Jj} .$$

L'analyse statistique suggère que ce modèle est acceptable, au moins approximativement: pour 15 degrés de liberté, la statistique de test L2 -obtenue selon la méthode M1- vaut 28,09 en 1970 ( $.02 < p < .05$ ) et 20,51 en 1977 ( $p > .10$ ). Ainsi, le calcul des quantités  $\exp(\delta_{Jj})$  permettra d'évaluer, à chaque date, l'avantage (ou le handicap) dont disposent les femmes de statut matrimonial j par rapport aux femmes mariées de même origine sociale pour le rapport des chances d'être de position "classes dirigeantes" plutôt que de position "autre". Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 3.

A l'exception d'une inversion entre gros indépendants et cadres supérieurs d'un côté, cadres moyens de l'autre, c'est un même ordre des milieux d'origine qui apparaît en 1970 et 1977 pour les chances d'accès des femmes aux "classes dirigeantes" plutôt qu'à une position différente. Les filles d'exploitants et de salariés agricoles connaissent le handicap le plus lourd; ensuite viennent les filles d'ouvriers, puis celles de petits indépendants, celles d'employés, enfin les femmes qui ont grandi dans la famille d'un gros indépendant ou d'un cadre. Par comparaison, les variations du rapport de chances selon le statut matrimonial apparaissent plus modestes; elles ne sont pourtant pas négligeables. Ainsi, l'avantage des célibataires sur les femmes mariées est important: à origine sociale contrôlée, leurs chances d'appartenir aux "classes dirigeantes" plutôt que de détenir une position différente sont 2 fois plus grandes en 1970, 1,5 fois plus fortes en 1977 et ces écarts sont statistiquement significatifs. Alors que l'avantage relatif des célibataires semble décroître légèrement en sept ans, le handicap des veuves paraît très stable: par comparaison aux

<sup>20</sup> - Voir la section III.2 de l'annexe statistique générale pour une présentation détaillée du modèle logit sur données groupées. Dans la modélisation réalisée, on a retenu les modalités suivantes:

- |   |  |
|---|--|
| - pour la variable explicative "Origine sociale" (I):                     | - pour la variable explicative "Statut matrimonial" (J): |
| 1 Agriculteurs exploitants, salariés agricoles                            | 1 Femmes mariées (ou remariées)                          |
| 2 Artisans, petits commerçants  | 2 Femmes célibataires                                    |
| 3 Industriels, gros commerçants, professions libérales, cadres supérieurs | 3 Femmes veuves  |
| 4 Cadres moyens   | 4 Femmes divorcées (ou légalement séparées).             |
| 5 Employés, personnels de service, autres actifs                          |  |
| 6 Ouvriers;   |  |

Enfin, la première modalité de chaque variable explicative est prise comme référence; c'est donc par rapport aux filles de paysans d'une part, aux femmes mariées d'autre part que les variations du rapport de chances sont évaluées.



Tableau 3 - Modélisation (logit) du rapport des chances d'être, au moment de l'enquête, de position "classes dirigeantes" plutôt que de position "autre" en fonction de l'origine sociale et du statut matrimonial

Champ: Femmes actives occupées de 35 à 59 ans à la date d'enquête (1970 ou 1977)

Variable explicative	Modalité	Paramètre	Effet multiplicatif	Test statistique <sup>29</sup>	
<b>1970</b>					
Position sociale du père	Constante	-3,040	0,048		
	(Agriculteur exploitant, salarié agricole)				
	Artisan, petit commerçant	1,281	3,60		
	Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur	2,830	16,94		
	Cadre moyen	2,928	18,70		
	Employé, personnel de service, autre actif	1,759	5,80		
	Ouvrier	0,890	2,44		
Statut matrimonial de la femme	(Mariée)				
	Célibataire	0,702	2,02	p < .001	(L2 = 21,99)
	Veuve	-0,560	0,57	p < .01	(L2 = 7,61)
	Divorcée	-0,190	0,83	p > .10	(L2 = 0,70)
<b>1977</b>					
Position sociale du père	Constante	-2,426	0,088		
	(Agriculteur exploitant, salarié agricole)				
	Artisan, petit commerçant	1,301	3,67		
	Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur	2,651	14,17		
	Cadre moyen	2,198	9,01		
	Employé, personnel de service, autre actif	1,474	4,36		
	Ouvrier	0,930	2,54		
Statut matrimonial de la femme	(Mariée)				
	Célibataire	0,372	1,45	p < .01	(L2 = 9,69)
	Veuve	-0,582	0,56	p < .001	(L2 = 11,98)
	Divorcée	-0,018	0,98	p > .10	(L2 = 0,01)

Lecture: En 1970, l'estimateur du paramètre  $\delta_{32}$  vaut 0,702; par rapport aux femmes mariées de même origine, les célibataires ont donc  $\exp(\delta_{32})$ , soit 2,02 fois plus de chances d'être de position "classes dirigeantes" plutôt que de position "autre"; cette différence est significative au seuil de un pour mille.

<sup>29</sup> - Pour tester la significativité du paramètre relatif à un statut matrimonial particulier, nous estimons un modèle supplémentaire qui impose l'égalité du rapport de chances pour les femmes de ce statut matrimonial et les femmes mariées et utilisons comme statistique de test, avec un degré de liberté, la différence de L2 entre ce modèle et celui présenté dans le tableau 3.

femmes mariées qui ont grandi dans le même milieu, le rapport des chances est près de deux fois plus faible et, de nouveau, la différence est significative. Enfin, la situation des divorcées est particulière: ni en 1970, ni en 1977, on ne conclut à un handicap significatif vis-à-vis des femmes mariées<sup>30</sup>.

Tableau 4 - Destinées sociales des femmes en 1970 et 1977 selon leur état matrimonial (les deux nomenclatures à quatre postes utilisées figurent sous les tableaux)

Champ: Femmes actives occupées de 35 à 59 ans à la date d'enquête (1970 ou 1977)

1970							1977								
Fille		5	6	7	8	Total (N)	Fille		5	6	7	8	Total (N)		
Père							Père								
1	célibat.	62	29	5	4	100	125	1	célibat.	57	27	5	11	100	148
	mariées	48	20	7	25	100	319		mariées	52	28	5	15	100	451
	divorc.	31	50	9	10	100	43		divorc.	48	37	7	8	100	72
	veuves	30	54	2	14	100	42		veuves	45	46	9	0	100	39
2	célibat.	30	46	8	16	100	155	2	célibat.	31	37	17	15	100	134
	mariées	18	37	14	31	100	612		mariées	27	36	12	25	100	742
	divorc.	11	43	26	20	100	58		divorc.	26	49	17	8	100	80
	veuves	11	46	28	15	100	71		veuves	14	48	22	16	100	83
3	célibat.	18	45	36	1	100	110	3	célibat.	27	40	30	3	100	142
	mariées	10	44	28	18	100	668		mariées	18	41	26	15	100	966
	divorc.	16	36	45	3	100	61		divorc.	18	42	35	5	100	121
	veuves	4	37	44	15	100	104		veuves	10	50	34	6	100	110
4	célibat.	11	26	24	39	100	96	4	célibat.	15	38	17	30	100	130
	mariées	4	17	17	62	100	756		mariées	8	23	19	50	100	954
	divorc.	10	29	39	22	100	36		divorc.	11	48	26	15	100	51
	veuves	6	20	33	41	100	90		veuves	5	29	25	41	100	104
Ensemble	célibat.	28	37	19	16	100	486	Ensemble	célibat.	32	36	17	15	100	554
	mariées	13	30	18	39	100	2355		mariées	20	32	18	30	100	3113
	divorc.	16	40	31	13	100	198		divorc.	25	44	23	8	100	324
	veuves	8	35	33	24	100	307		veuves	12	42	26	20	100	336

Nomenclature pour la position sociale du père:

- 1 Industriels, gros commerçants, professions libérales, cadres supérieurs et moyens
- 2 Artisans, petits commerçants, employés, personnels de service, autres actifs
- 3 Ouvriers
- 4 Agriculteurs exploitants, salariés agricoles;

Nomenclature pour la position sociale de la fille:

- 5 Industriels, gros commerçants, professions libérales, cadres supérieurs et moyens
- 6 Employés, personnels de service, autres actifs
- 7 Ouvriers
- 8 Agriculteurs exploitants, artisans, petits commerçants, salariés agricoles.

<sup>30</sup> - On peut relever néanmoins que le léger désavantage -visible en 1970- des femmes divorcées a presque disparu en 1977. Cette évolution doit-elle être mise en relation avec l'accélération de la diffusion du divorce au cours de la décennie soixante-dix? On sait en effet que, de 1970 à 1977, le nombre annuel de divorces prononcés a presque doublé (BOIGEOL, COMMAILLE, MUNOZ-PEREZ, 1984, op.cit., pp. 428-429).

Ce n'est pas seulement du point de vue des chances d'accès aux positions les plus élevées que les destinées sociales des femmes célibataires, mariées, veuves et divorcées s'opposent. Parce qu'il utilise, sur les mêmes données, des nomenclatures différentes - à la fois pour les filles et pour les pères-, le tableau 4 ci-dessus met au jour d'autres variations. Quelques exemples suffiront. Parmi les femmes qui ont grandi dans les "classes dirigeantes", être, à 35-59 ans, employée ou personnel de service est beaucoup plus le fait des veuves et des divorcées que des femmes mariées ou célibataires. Chez les filles d'ouvriers, divorcées et veuves viennent aussi en tête pour le maintien dans la classe ouvrière et il en est de même pour la fréquence de cette destinée parmi les filles de paysans. Surtout, c'est la spécificité des distributions relatives aux femmes mariées qui retient l'attention. Quel que soit le milieu d'origine, ces femmes dominent pour l'accès à la position de paysanne ou de petite indépendante<sup>31</sup>. En filigrane de la comparaison des destinées féminines selon l'état matrimonial, c'est donc la fréquence du statut d'aide familiale chez les épouses d'indépendants qui resurgit.

## II. LA GENESE DES DIFFERENCES DE DESTINEE SOCIALE

---

Les analyses des pages précédentes manifestent donc clairement que des femmes nées dans le même milieu, mais de statut matrimonial différent n'occupent pas à 35-59 ans des positions sociales identiques. En particulier, quel que soit le milieu d'origine, ce sont les femmes qui n'ont jamais contracté mariage qui ont connu les meilleures chances d'accès aux positions sociales les plus élevées. Comment interpréter ce résultat? Faut-il y voir la marque des effets négatifs de l'union matrimoniale et le signe des difficultés que les femmes mariées doivent affronter pour concilier engagement professionnel et responsabilités familiales? Les données utilisées plus haut ne permettent pas de l'affirmer car elles ne suffisent pas à démontrer que les différences de destinée sociale entre les célibataires et les femmes mariées (ou l'ayant été) se forment en cours de vie active. On sait en effet que les femmes célibataires sont en moyenne plus diplômées que les femmes mariées<sup>32</sup>;

---

<sup>31</sup> - Le fait que, dans la nomenclature utilisée pour les femmes (tableau 4), les salariées agricoles aient été classées avec les agricultrices, artisanes et petites commerçantes est d'importance mineure. On a vu en effet, dans la première partie de l'ouvrage, que les salariées agricoles sont très peu nombreuses en 1970 ou 1977.

<sup>32</sup> - Selon l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970, parmi les femmes actives occupées âgées de 35 à 52 ans, 17% des célibataires et 9% des femmes mariées ont au moins le baccalauréat (DE SINGLY, 1982, op.cit., p. 12).

il est donc possible que, dès l'entrée dans la vie active, les positions sociales des premières aient été plus élevées. Par ailleurs, que le rendement professionnel des études, observé à 35-52 ans, soit plus favorable pour les femmes célibataires que pour les femmes mariées<sup>33</sup> n'autorise aucune déduction précise quant à la période du cycle de vie où cet écart s'est fait jour.

Afin d'éprouver l'hypothèse que les différences de destinée sociale entre les femmes célibataires et les femmes mariées (ou l'ayant été) se forment au cours du développement des carrières professionnelles, le raisonnement qui précède conduit à introduire la position sociale à l'entrée dans la vie active comme variable intermédiaire entre le milieu d'origine et la position atteinte à 35-59 ans. Cette information est disponible dans l'enquête de 1970. Si des écarts apparaissent entre femmes célibataires, mariées, veuves et divorcées du point de vue de la mobilité professionnelle, on pourra à bon droit conclure qu'une partie au moins des différences de destinée sociale selon le statut matrimonial se développe durant la vie professionnelle. Commençons donc par étudier la structure sociale des femmes à leurs débuts dans la vie active en fonction de leur statut matrimonial à 35-59 ans (tableau 5)<sup>34</sup>.

Les femmes célibataires, mariées, veuves et divorcées qui exercent un emploi en 1970 -elles ont alors entre 35 et 59 ans- n'occupaient pas les mêmes positions sociales lors de leur insertion professionnelle. Telle est la première conclusion qui peut être dégagée d'un examen attentif du tableau 5. En outre, bon nombre des écarts qui apparaissent ainsi à l'entrée dans la vie active ont leur correspondant à un âge plus avancé (tableau 1). On notait plus haut qu'à 35-59 ans l'appartenance à la paysannerie est beaucoup moins le fait des divorcées et des célibataires que des veuves et des femmes mariées; il en allait de même au moment de l'insertion professionnelle de ces femmes. On relevait aussi qu'à 35-59 ans c'est au sein des catégories "veuves" et "divorcées" que la position d'ouvrière est la plus

<sup>33</sup> - Comme l'a clairement montré François de SINGLY (1982, op.cit., pp. 13-15); voir à ce sujet la note 8 du présent chapitre.

<sup>34</sup> - L'enquête sur la discontinuité de l'activité féminine réalisée en 1974 par le Centre d'Etudes de l'Emploi a montré que la première insertion professionnelle des femmes mariées intervenait à un âge assez précoce (LABOURIE-RACAPE, LETABLIER et VASSEUR, 1977, op.cit., pp. 74-76 et 165); il n'y a pas de raison de penser qu'il en allait très différemment dans les générations plus anciennes. En outre, on sait que les femmes qui entrent dans la vie active après avoir élevé leurs enfants ont pour la plupart déjà travaillé (SALAIS et MICHAL, 1971, p. 32). En ce qui concerne nos analyses, il est donc peu probable que l'âge moyen à l'entrée dans la vie active diffère très notablement selon le statut matrimonial des femmes.

SALAIS R., MICHAL M.G., 1971. - "L'activité des femmes mariées", *Economie et statistique*, 26, pp. 27-35.

fréquente; c'était déjà le cas lors du premier emploi. Enfin, au moment de l'insertion professionnelle comme à un âge plus avancé, c'est parmi les femmes qui sont encore célibataires à 35-59 ans que la fréquence de la position de gros indépendant ou cadre -supérieur ou moyen- est la plus forte<sup>35</sup>; c'est aussi parmi les femmes qui sont veuves au même âge qu'elle est la plus faible.

Tableau 5 - Structure sociale des femmes à l'entrée dans la vie active selon leur état matrimonial à 35-59 ans

Champ: Femmes actives occupées de 35 à 59 ans en 1970

Femmes	célibataires	mariées	divorcées	veuves
Agriculteurs exploitants, salariés agricoles	18	28	9	26
Artisans, petits commerçants	5	7	8	6
Industriels, gros commerçants, professions libérales, cadres supérieurs	2	1	2	1
Cadres moyens	11	6	6	3
Employés, personnels de service, autres actifs	42	35	50	34
dont: Employés de bureau	26	15	20	11
Autres	16	20	30	23
Ouvriers	22	23	25	30
Total	100	100	100	100
(N)	(483)	(2618)	(197)	(306)

36

Au milieu de cette ressemblance émerge toutefois une seconde conclusion. Les structures sociales des femmes célibataires, mariées, veuves et divorcées de 35-59 ans divergent davantage à cet âge que lors de l'insertion professionnelle<sup>37</sup>. Par exemple, alors que 28% des célibataires et 13% des femmes mariées sont classées parmi les gros indépendants ou les cadres

<sup>35</sup> - Il faut également souligner que les femmes qui sont encore célibataires à 35-59 ans constituent le seul groupe où, lors de l'entrée dans la vie active, les employées de bureau l'emportent sur les employées de commerce, personnels de service et autres actives (26% contre 16%).

<sup>36</sup> - Les effectifs (non extrapolés) qui figurent dans ce tableau diffèrent légèrement de ceux présentés dans le tableau 6 ci-après; les deux séries s'écartent aussi quelque peu des effectifs mis en jeu dans la première partie du chapitre (note 23). Pour les femmes célibataires, divorcées et veuves, c'est la fluctuation du taux de non-réponse selon les questions qui explique cette variation. En ce qui concerne les femmes mariées intervient en outre une légère différence de champ: dans cette seconde partie, on a retenu l'ensemble des femmes mariées, actives occupées, de 35 à 59 ans (et non plus les seules conjointes légitimes d'un chef de ménage actif au recensement précédent); on a cependant contrôlé que cette variation n'affectait de manière substantielle ni la structure sociale (à 35-59 ans) des femmes mariées, ni la structure sociale de leurs pères.

<sup>37</sup> - Cette conclusion a été établie ainsi. Il est possible de calculer la valeur de l'indice de dissimilarité entre les structures sociales des femmes de deux statuts matrimoniaux différents, à l'âge de 35-59 ans d'une part (tableau 1), au moment de l'insertion professionnelle d'autre part (tableau 5). Parmi les six paires d'indices que l'on peut alors calculer (dans la nomenclature en six postes), toutes sauf une (divorcées-veuves) conduisent à conclure que l'écart s'est accru des débuts dans la vie active à une période plus avancée du cycle de vie.

à un âge compris entre 35 et 59 ans, c'était le cas de 13% des premières contre 7% des secondes au moment de leurs débuts dans la vie active.

Bref, les différences de position sociale qui, en 1970, opposent les femmes de statut matrimonial différent âgées de 35 à 59 ans existaient déjà, même si elles étaient plus réduites, lors de l'insertion de ces femmes sur le marché du travail. Est-ce à dire que les écarts de destinée sociale entre femmes célibataires, mariées, veuves et divorcées sont constitués dès l'entrée dans la vie active et que le développement des carrières n'intervient pas dans leur genèse? L'examen de la mobilité professionnelle de ces femmes -de leurs débuts dans la vie active à l'âge de 35-59 ans- va permettre d'apporter une réponse (tableau 6).

Tableau 6 - Position sociale en 1970 en fonction de la position sociale en début de vie active - Comparaison selon le statut matrimonial à 35-59 ans

Champ: Femmes actives occupées de 35 à 59 ans en 1970

nomenclature à trois postes

Position en 1970		1	2	3	Total	(N)
Position initiale						
1 "Classes dirigeantes"	célibataires	88	9	3	100	138
	mariées	86	11	3	100	435
	divorcées et veuves	77	17	6	100	66
2 "Classes moyennes"	célibataires	31	61	8	100	235
	mariées	13	70	17	100	1139
	divorcées et veuves	14	62	24	100	246
3 "Classes populaires"	célibataires	4	35	61	100	147
	mariées	2	32	66	100	1205
	divorcées et veuves	3	34	63	100	232

Lecture: Parmi les femmes entrées dans la vie active dans les "classes dirigeantes", 88% de celles qui sont encore célibataires à 35-59 ans se sont maintenues dans cette position; c'est le cas de 86% des femmes qui sont mariées et de 77% de celles qui sont divorcées ou veuves au même âge.

## nomenclature à quatre postes

Position en 1970		1	2	3	4	Total	(N)
Position initiale							
1 Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur, cadre moyen	célibataires	88	9	3	0	100	138
	mariées	86	4	2	8	100	435
	divorcées et veuves	76	12	2	10	100	66
2 Employé, personnel de service, autre actif	célibataires	32	58	8	2	100	211
	mariées	15	53	13	19	100	969
	divorcées et veuves	15	53	22	10	100	215
3 Ouvrier	célibataires	3	36	52	9	100	96
	mariées	3	30	45	22	100	647
	divorcées et veuves	4	31	56	9	100	155
4 Agriculteur exploitant, salarié agricole, artisan, petit commerçant	célibataires	7	20	15	58	100	75
	mariées	1	13	12	74	100	728
	divorcées et veuves	3	24	27	46	100	108

Lecture: Parmi les femmes employées ou personnels de service à l'entrée dans la vie active, 32% de celles qui sont encore célibataires à 35-59 ans ont accédé aux "classes dirigeantes"; c'est le cas de 15% des femmes qui sont mariées ou bien divorcées ou veuves au même âge.

On parvient alors à une conclusion quelque peu contrastée. Dans la nomenclature à trois postes, les écarts selon le statut matrimonial ne sont réellement accentués que pour les femmes qui étaient initialement employées, personnels de service, autres actives, artisanes, petites commerçantes ("classes moyennes"). Par exemple, parmi les femmes entrées dans la vie active dans la position de gros indépendant, cadre supérieur ou cadre moyen ("classes dirigeantes"), 88% de celles qui sont encore célibataires à 35-59 ans, 86% des femmes mariées au même âge sont demeurées dans cette catégorie. La différence est donc ténue; elle est toutefois plus forte entre les célibataires et les femmes veuves ou divorcées<sup>30</sup>. A utiliser une nomenclature à quatre postes, on relève tout d'abord la fréquence avec laquelle les femmes mariées (à 35-59 ans) ont rejoint la catégorie des agricultrices et des petites indépendantes ou se sont maintenues dans celle-ci. En dehors de ce fait, à en juger par les destinées des femmes qui étaient paysannes, artisanes, petites commerçantes ou encore ouvrières à leurs débuts dans la vie active, il ne semble pas que les célibataires aient connu

<sup>30</sup> - En raison du faible nombre de femmes veuves et divorcées (à 35-59 ans) qui appartenaient aux "classes dirigeantes" lors de leur insertion professionnelle - l'effectif non extrapolé est de 66-, il ne nous a pas semblé possible de distinguer ces deux statuts matrimoniaux dans l'analyse de la mobilité professionnelle.

des chances d'accès aux positions sociales les plus élevées très supérieures à celles des femmes qui ont contracté mariage.

Il n'en va pas de même en revanche parmi les femmes employées ou personnels de service au moment de leur insertion professionnelle! Près d'un tiers de celles qui sont encore célibataires à 35-59 ans ont accédé aux "classes dirigeantes" contre moins d'un sixième des femmes qui, au même âge, sont mariées ou l'ont été. S'agit-il d'un effet de structure? On sait qu'en cours de vie active les chances d'accès à la position de cadre moyen sont nettement plus fortes pour les employées de bureau que pour celles du commerce et des services<sup>39</sup>; or, comme on l'a déjà noté, la première catégorie a un poids important, au moment de l'insertion professionnelle, dans le groupe des célibataires<sup>40</sup>. Cette explication n'est toutefois pas suffisante. En effet, parmi les femmes employées de bureau à l'entrée dans la vie active, 48% de celles qui sont célibataires à 35-59 ans ont rejoint les "classes dirigeantes" contre 28% des femmes qui, au même âge, sont mariées ou l'ont été. De même, l'accès à ces positions sociales élevées a été le fait de 11% des célibataires, 6% des femmes mariées, 7% des femmes divorcées ou veuves qui étaient initialement employées de commerce, personnels de service ou autres actives. Parmi les employées -en particulier les employées de bureau-, ce sont ainsi les femmes n'ayant pas contracté mariage qui, durant leur carrière, ont le plus profité des possibilités de promotion vers l'encadrement.

En dehors de ce cas où l'avantage des célibataires du point de vue de la mobilité professionnelle ascendante est net, les différences selon le statut matrimonial sont donc faibles. Ne faut-il pas cependant reconsidérer le principe statistique implicite qui a guidé l'examen des tables de mobilité en cours de carrière? Raisonner comme on l'a fait auparavant sur les différences absolues de chances d'accès aux "classes dirigeantes" selon le statut matrimonial, c'est en effet faire référence à un modèle de décomposition linéaire de la proportion. Or, toute proportion est bornée par 0 et par 1 et une valeur qui s'approche de l'un ou l'autre de ces extrêmes est ainsi sujette à un effet "plancher" ou à un effet "plafond". D'où l'in-

<sup>39</sup> - Parmi les employées de bureau en 1965, 9,3% sont devenues cadres moyens en 1970; parmi les employées de commerce en 1965, seules 2,7% ont connu, durant la même période, une promotion analogue (POHL et SOLEILHAVOUP, 1982, p. 55). Une différence de même sens et d'ampleur voisine apparaît aussi sur la période 1972-1977. POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1982. - Mobilité professionnelle. Enquête formation qualification professionnelle de 1977, Paris, INSEE, vol.D91.

<sup>40</sup> - Voir la note 35.



terrogation suivante: si les différences absolues de chances d'accès aux "classes dirigeantes" selon le statut matrimonial sont souvent minces, n'est-ce pas simplement parce que ces chances sont très fortes (cas des femmes initialement "classes dirigeantes") ou très faibles (cas des femmes agricultrices ou petites indépendantes ou encore ouvrières en début de vie active)? Prendre au sérieux cet argument statistique conduit à renouer avec la modélisation logistique déjà utilisée dans la première partie de ce chapitre. La variable dépendante est inchangée: il s'agit du rapport des chances qu'ont les femmes d'être, à 35-59 ans, de position "classes dirigeantes" (industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur ou moyen) plutôt que de position différente. Le statut matrimonial au même âge et la position sociale en début de vie active constituent les régresseurs retenus. De nouveau, le modèle logit sans effet d'interaction entre les deux variables explicatives est acceptable: pour 10 degrés de liberté, la statistique L2-obtenue selon la méthode M1- vaut 16,19 ( $.05 < p < .10$ ). Les estimations obtenues figurent dans le tableau 7 <sup>41</sup>.

Tableau 7 - Modélisation (logit) du rapport des chances d'être, au moment de l'enquête, de position "classes dirigeantes" plutôt que de position "autre" en fonction de la position sociale en début de vie active et du statut matrimonial à 35-59 ans

Champ: Femmes actives occupées de 35 à 59 ans en 1970

Variable explicative	Modalité	Paramètre	Effet multiplicatif	Test statistique
	Constante	-4,941	0,0071	
Position sociale en début de vie active	(Agricultrice exploit., salariée agricole)			
	Artisane, petite commerçante	2,023	7,56	
	Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur	6,847	941,09	
	Cadre moyen	6,520	678,83	
	Employée, person. de service, autre active	3,236	25,42	
	Ouvrière	1,540	4,66	
Statut matrimonial à 35-59 ans	(Femme mariée)			
	Femme célibataire	0,861	2,37	$p < .001$ (L2 = 26,34)
	Femme divorcée ou veuve	-0,011	0,99	$p > .10$ (L2 = 0,004)

<sup>41</sup> - Du point de vue technique, cette seconde analyse logit sur données groupées est effectuée sur le modèle de la première. Voir, en adaptant leur contenu au nouveau contexte d'étude, les notes 28 et 29. En particulier, les variations du rapport de chances sont évaluées par rapport aux agricultrices exploitantes et salariées agricoles en début de vie active et par rapport aux femmes mariées (à 35-59 ans). Sont prises en compte dans l'analyse 2779 femmes mariées (qui en représentent 2786000), 520 femmes célibataires (368000), 544 femmes divorcées ou veuves (523000).

A l'évidence, appartenir, à 35-59 ans, aux "classes dirigeantes" plutôt qu'à une catégorie différente dépend beaucoup plus de la position occupée en début de vie active que du statut matrimonial. Par exemple, en comparaison des femmes qui ont commencé à travailler dans le monde agricole, le rapport des chances est 25 fois plus élevé pour celles qui étaient initialement employées ou personnels de service. En ce qui concerne les femmes célibataires cependant, le résultat est net: à position initiale contrôlée -dans la nomenclature à six postes retenue-, le rapport des chances est 2,4 fois plus fort que pour les femmes mariées et le test statistique montre que cet écart est hautement significatif. Voici donc un support empirique important à l'appui de l'hypothèse selon laquelle les différences de destinée sociale entre les femmes célibataires et celles qui ont contracté mariage se forment en cours de vie active. Cette conclusion est en outre confirmée par une ultime modélisation logistique. Lorsqu'on analyse les variations du rapport des chances d'être, au moment de l'insertion professionnelle, de position "classes dirigeantes" plutôt que de position "autre" en fonction de l'origine sociale et du statut matrimonial à 35-59 ans, il s'avère que le paramètre relatif aux célibataires n'est pas significatif (tableau 8)<sup>42</sup>. On ne peut donc affirmer que, par rapport aux femmes d'origine identique qui sont mariées à 35-59 ans, celles qui sont encore célibataires à cet âge ont occupé plus fréquemment des positions élevées dès leurs débuts dans la vie active. Du même coup, on est enclin à conclure que les différences de destinée sociale -pour l'accès aux "classes dirigeantes"- entre femmes célibataires et femmes mariées trouvent leur origine dans les carrières plus favorables des premières.

Il est remarquable que, du point de vue de la mobilité professionnelle ascendante, le clivage s'opère entre les femmes célibataires et celles qui sont ou ont été mariées. On relève en effet dans le tableau 7 que le paramètre relatif aux divorcées et veuves est proche de 0 et non significatif. Pour le critère retenu -celui de la détention d'une position sociale "élevée"-, il ne se forme donc pas de différence, en cours de vie active, entre les femmes qui sont encore mariées à 35-59 ans et celles dont l'union a été brisée par le décès du con-

<sup>42</sup> - C'est de nouveau un modèle logit sur données groupées sans effet d'interaction entre les deux variables "explicatives" qui est utilisé; pour 15 degrés de liberté, la statistique L2 -obtenue selon la méthode M1- vaut 23,93 ( $.05 < p < .10$ ). Sont prises en compte dans cette analyse 2618 femmes mariées (qui en représentent 2640000), 483 femmes célibataires (341000), 306 femmes veuves (322000) et 197 femmes divorcées (169000).

Tableau 8 - Modélisation (logit) du rapport des chances d'être, au moment de l'insertion professionnelle, de position "classes dirigeantes" plutôt que de position "autre" en fonction de l'origine sociale et du statut matrimonial à 35-59 ans

Champ: Femmes actives occupées de 35 à 59 ans en 1970

Variable "explicative"	Modalité	Paramètre	Effet multiplicatif	Test statistique	
	Constante	-3,733	0,024		
Position sociale du père	(Agriculteur exploitant, salarié agricole)				
	Artisan, petit commerçant	1,509	4,52		
	Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur	2,975	19,59		
	Cadre moyen	3,228	25,23		
	Employé, personnel de service, autre actif	1,794	6,02		
	Ouvrier	0,679	1,97		
Statut matrimonial de la femme à 35-59 ans	(Mariée)				
	Célibataire	0,235	1,27	p > .10	(L2 = 1,54)
	Veuve	-0,876	0,42	p < .01	(L2 = 10,16)
	Divorcée	-0,522	0,59	p < .10	(L2 = 3,23)

joint ou le divorce<sup>43</sup>. Pourtant, dans la première partie du chapitre, le rapport des chances d'appartenir, à 35-59 ans, aux "classes dirigeantes" plutôt qu'à une catégorie différente apparaissait significativement plus faible pour les veuves que pour les femmes mariées de même origine. Il s'avère en réalité que cet écart est présent dès l'entrée dans la vie active (tableau 8). Rendre compte d'un tel résultat est assurément délicat, mais il est possible qu'il faille invoquer un effet de sélection des femmes mariées de 35-59 ans qui occupent un emploi à la date d'enquête. Le chapitre 7 montrera en effet que ces femmes se différencient nettement de celles qui, interrogées au même moment, ont interrompu leur activité professionnelle pour se consacrer à leur famille. On verra notamment que les femmes mariées "ex-actives" se sont moins bien insérées sur le marché du travail que les femmes de même origine, mariées également, qui ont un emploi au moment de l'enquête; en particulier, parce qu'elles sont sans doute moins diplômées, les premières ont moins souvent accédé aux "classes dirigeantes" dès le début de leur vie professionnelle. Or, comme l'indiquent CANCEILL,

<sup>43</sup> - Rappelons que c'est en raison du faible effectif de femmes divorcées et veuves classées dans les positions "dirigeantes" à leurs débuts dans la vie active que l'on a renoncé à séparer ces deux statuts matrimoniaux dans l'analyse de la mobilité professionnelle. Cette absence de distinction est évidemment ennuyeuse, mais il faut garder à l'esprit le fait que les veuves l'emportent numériquement sur les divorcées: avec le champ retenu et selon les effectifs extrapolés de 1970 présentés dans les notes 23 et 42, les premières sont presque deux fois plus nombreuses que les secondes.

CHASTAND et CHOQUET(1981)<sup>44</sup>, la population des veuves est issue à peu près aléatoirement de la population des femmes mariées; il s'ensuit que bon nombre des veuves qui ont repris un emploi étaient probablement des femmes mariées "ex-actives" avant le décès de leur conjoint<sup>45</sup>.

### III. CONCLUSION

---

Les tables de mobilité féminine par la profession qui ont été étudiées dans la première partie de cet ouvrage et qui mêlent des femmes célibataires, mariées, veuves et divorcées masquent-elles des différences systématiques de destinée sociale selon le statut matrimonial? Telle est la question centrale qui a parcouru tout ce chapitre. En raison de la faible taille de certains échantillons, l'analyse n'a pu être très détaillée; elle a permis toutefois d'apporter à cette question une réponse positive. Par delà les écarts qui existent entre les femmes des différents statuts matrimoniaux du point de vue du milieu d'origine, les destinées professionnelles sont en effet apparues assez dissemblables. C'est un fait bien connu que, durant la décennie soixante-dix, les femmes mariées sont plus souvent agricultrices ou petites indépendantes que les autres femmes qui occupent un emploi. Ce n'est pourtant pas la seule différence. Pour l'essentiel, le critère d'analyse retenu a été celui du classement dans les catégories d'industriels, gros commerçants, professions libérales, cadres supérieurs ou moyens. On a alors montré que, par rapport aux femmes mariées qui occupent un emploi à l'âge de 35-59 ans, les chances d'appartenir à ces "classes dirigeantes" sont plus élevées pour les célibataires de même origine et plus faibles pour les femmes veuves. Ces résultats semblent acquis car ils ont pu être mis en évidence de manière indépendante à partir de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle réalisée en 1970 et de celle conduite en 1977. Enfin, comme l'a montré l'examen de la mobilité

---

<sup>44</sup> - CANCEILL, CHASTAND, CHOQUET, 1981, op.cit., p. 42.

<sup>45</sup> - On a indiqué plus haut que les veuves et divorcées ne se différencient pas des femmes mariées du point de vue des chances d'accès aux "classes dirigeantes" en cours de carrière. Soulignons pour finir que ce critère est évidemment limité et que des écarts peuvent exister à d'autres égards. Une recherche du Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts indique ainsi que les veuves qui ont pu trouver un emploi dans les mois qui ont suivi le décès de leur mari ont souvent subi un déclassement socio-professionnel; dans un quart des cas, l'emploi trouvé est celui de femme de ménage. De même, François DE SINGLY(1987, op.cit., pp. 118-119 et 229) a montré que, parmi les femmes salariées de 35 à 52 ans en 1970, le rendement professionnel du diplôme est moins bon pour les veuves que pour les femmes mariées: un tiers des veuves contre un huitième des femmes mariées, salariées et diplômées du certificat d'études primaires sont classées parmi les manoeuvres. Une trace de ce handicap peut être trouvée dans la fréquence de la destinée ouvrière parmi les femmes divorcées ou veuves (tableau 6).

CERC, 1986. - "Le veuvage avant soixante ans: ses conséquences financières", Documents du CERC, 81, Paris.

professionnelle -des débuts dans la vie active à l'âge de 35-59 ans-, c'est dans les carrières plus favorables des femmes célibataires que se forme leur avantage sur les femmes mariées pour les chances d'accès aux positions sociales les plus élevées.

A ce point sans doute, l'analyse de la mobilité sociale doit rejoindre la sociologie de la famille. Si les femmes ayant contracté mariage sont ainsi handicapées par rapport aux femmes célibataires de même origine sociale ou de position identique en début de vie active, c'est probablement qu'il leur faut concilier engagement professionnel et vie familiale. Les interruptions d'activité liées à la prise en charge du travail domestique et à l'éducation des enfants, celles qui peuvent suivre la mobilité géographique de la famille<sup>46</sup>, la difficulté dans un couple à concilier les carrières des conjoints<sup>47</sup> sont ainsi autant d'aspects qui pourraient contribuer à expliquer le moindre développement des trajectoires professionnelles des femmes mariées. Parce que les enquêtes Formation-Qualification Professionnelle que nous utilisons ne permettent pas de reconstituer finement les biographies professionnelles des femmes, il est toutefois impossible de poursuivre l'analyse statistique plus avant.

Concluons ce chapitre par une dernière interrogation. Les tables de mobilité entre générations que l'on a pu dresser pour les femmes célibataires, mariées, veuves et divorcées ne sont pas identiques car les structures socio-professionnelles de ces femmes comme celles de leurs pères sont assez dissemblables. Au-delà des différences qui les opposent ainsi du point de vue de la mobilité observée, ces tables manifestent-elles un même degré de fluidité sociale? Ou encore, lorsqu'elle est observée séparément selon le statut matrimonial, la mobilité féminine entre générations sur le marché du travail est-elle sous-tendue par le même réseau de distances entre catégories

---

<sup>46</sup> - Selon la recherche conduite par DUNCAN et PERRUCCI(1976) sur un échantillon de familles américaines où les deux conjoints ont un emploi, les caractéristiques associées à la profession du mari sont des déterminants significatifs de la migration géographique de la famille, mais non celles associées à la profession de la femme. L'étude montre aussi que la mobilité géographique peut être un obstacle à la poursuite de l'activité professionnelle de l'épouse.

DUNCAN R.P., PERRUCCI C.C., 1976. - "Dual occupation families and migration", *American sociological review*, 41(2), pp. 252-261.

<sup>47</sup> - Dans l'échantillon de couples qu'elle a étudié, Chantal NICOLE-DRANCOURT(1989) observe que, si l'homme "fait carrière", la femme a une trajectoire professionnelle mineure. Elle relève aussi que l'inverse est également vrai. Cependant, dans la France des années soixante-dix, c'est beaucoup plus la norme de la carrière masculine qui prévalait.

NICOLE-DRANCOURT C., 1989. - "Stratégies professionnelles et organisation des familles", *Revue française de sociologie*, 30(1), pp. 57-80.

sociales? Exprimer cette interrogation, c'est renouer avec une question déjà évoquée dans les premiers chapitres. On se demandait par exemple si l'association statistique entre origine sociale et position occupée était identique pour les hommes et les femmes qui exercent un emploi. C'est ici la même question qui est posée, à cette différence près que la comparaison est établie entre les femmes des différents statuts matrimoniaux. Les résultats des tests statistiques sont présentés dans le tableau 9<sup>48</sup>.

Tableau 9 - Test de l'hypothèse d'une fluidité sociale entre générations commune aux femmes des différents statuts matrimoniaux, en 1970 et 1977

	Degrés de liberté	L2	Test	Delta (%)	Indicateur L2/N
<b>Tables de mobilité sociale de 1970</b>					
----- nomenclature à trois postes -----					
Méthode M1	12	19,43	p < .10	1,7	0,0058
Méthode M2	12	22,04	p < .05	1,9	0,0066
Méthode M3	12	11,81	p > .10	3,9	0,0149
----- nomenclatures à quatre postes -----					
Méthode M1	27	52,61	p < .01	2,8	0,0157
Méthode M2	27	58,20	p < .001	3,1	0,0174
Méthode M3	27	27,23	p > .10	5,7	0,0344
<b>Tables de mobilité sociale de 1977</b>					
----- nomenclature à trois postes -----					
Méthode M1	12	16,81	p > .10	1,9	0,0039
Méthode M2	12	17,92	p > .10	2,0	0,0041
Méthode M3	12	6,27	p > .10	2,3	0,0048
----- nomenclatures à quatre postes -----					
Méthode M1	27	29,65	p > .10	2,1	0,0069
Méthode M2	27	31,58	p > .10	2,3	0,0073
Méthode M3	27	20,84	p > .10	4,0	0,0161

En 1977, quelles que soient la méthode d'ajustement utilisée et la nomenclature retenue, la conclusion est claire. L'hypothèse qu'un même degré de fluidité sociale sous-tend les tables de mobilité dressées selon le statut matrimonial ne peut être rejetée. Il faut donc insister sur ce point: les diffé-

<sup>48</sup> - L'analyse est conduite sur les tables de mobilité père-fille étudiées dans la première partie du chapitre, avec la nomenclature à trois postes du tableau 2 ou les nomenclatures à quatre postes du tableau 4. Les méthodes M1, M2 et M3 sont présentées dans la section IV.1 de l'annexe statistique générale. Pour le calcul de l'indicateur d'ajustement L2/N, N vaut 3346 en 1970 et 4327 en 1977 selon les méthodes M1 et M2, quatre fois l'effectif du groupe le plus faible -celui des femmes divorcées- soit 792 en 1970 et 1296 en 1977 selon la méthode M3.

rences de destinée sociale entre femmes célibataires, mariées, veuves et divorcées ne sont pas telles qu'elles remettent en cause l'invariance du réseau de distances entre catégories sociales qui préforme la mobilité entre générations. Cette conclusion est toutefois moins assurée en 1970 -notamment dans les nomenclatures à quatre postes<sup>49</sup>- et, bien que les raisons de ce résultat soient obscures, il faut souligner que l'on retrouve ici un aspect déjà relevé dans les chapitres 2 et 3: de 1970 à 1977, les inégalités entre classes qui gouvernent la mobilité intergénérationnelle paraissent être devenues de plus en plus semblables lorsque la mobilité est étudiée sur le marché du travail et celui du mariage ou encore sur des sous-populations différentes.

---

<sup>49</sup> - Sauf avec la méthode d'ajustement M3, mais il est vrai que celle-ci a "trop" tendance à accepter le modèle postulé; voir sur ce point la section IV.1 de l'annexe statistique générale.

## Chapitre Sept

### LA MOBILITE SOCIALE DES FEMMES MARIEES

Mobilité sociale des femmes mariées et non mobilité sociale des femmes par le mariage, la nuance n'est pas fortuite. Ce chapitre procède en effet d'un double souci. D'une part, ne plus se contenter -comme on l'a fait dans la première partie- d'observer séparément la mobilité intergénérationnelle par la profession et celle par le mariage pour tenter une étude combinée. D'autre part, reconnaître que les femmes mariées qui occupent un emploi et dont les trajectoires professionnelles ont été analysées dans le chapitre 6 sont loin de représenter l'ensemble des épouses: au cours de la décennie soixante-dix et pour la tranche d'âge retenue (35-59 ans), elles forment un peu moins de la moitié de toutes les femmes mariées<sup>1</sup>.

Afin de prendre en compte cette diversité dans les situations familiales et sociales des épouses, une nouvelle variable peut être introduite dans l'analyse: le rapport objectif qu'elles entretiennent à l'égard du monde du travail. Les enquêtes Formation-Qualification Professionnelle que nous utilisons permettent en effet de distinguer trois groupes parmi l'ensemble des femmes, donc, en particulier, parmi les femmes mariées âgées de 35 à 59 ans. Le premier est celui des "actives occupées". Il est constitué des femmes qui, au moment de l'enquête (1970 ou 1977), déclarent exercer une activité professionnelle. Parmi elles, certaines ont pu connaître une carrière continue, d'autres ont quitté le marché du travail à une ou plusieurs reprises pour y revenir ensuite et s'y trouver au moment où elles sont interrogées, mais les données ne permettent pas de séparer "actives continues" et "actives discontinues". Le second groupe est formé des "ex-actives", c'est-à-dire des femmes qui, sans être au chômage, n'ont pas d'emploi au moment de l'enquête mais en ont eu un dans un passé proche ou loin-

---

<sup>1</sup> - Voir à ce sujet les données statistiques qui figurent aux pages 255 et 256.



tain. Dans la tranche d'âge 35-59 ans, les "ex-actives" représentent ainsi un peu plus du tiers des femmes mariées en 1970, un peu moins d'une sur trois en 1977. Enfin, les "inactives totales" entretiennent le rapport le plus distant au monde du travail: de la fin de leurs études à l'année de l'enquête, elles n'ont à aucun moment exercé d'activité professionnelle. En 1977 comme en 1970, ce dernier groupe forme environ 15% de l'ensemble des femmes mariées dont l'âge est compris entre 35 et 59 ans<sup>2</sup>.

Muni de cette distinction, on peut ainsi explorer trois voies pour progresser dans l'analyse de la mobilité intergénérationnelle des femmes mariées.

- La position sociale des femmes mariées actives occupées peut être appréhendée de deux façons: la première, traditionnelle, considère la catégorie sociale de leur époux; la seconde est fondée sur leur position propre. En quoi la solution adoptée affecte-t-elle les conclusions relatives à la mobilité des femmes entre générations? Ou encore, quelles similitudes et quelles différences révèle -du point de vue des taux absolus comme de celui des taux relatifs- la comparaison de la mobilité par la profession et de celle par le mariage conduite sur la même population, celle des femmes mariées actives occupées?

- On a entamé au chapitre 6 l'étude des trajectoires sociales que connaissent, sur le marché du travail, les femmes mariées qui ont un emploi. Ces trajectoires reflètent-elles fidèlement celles de toutes les épouses qui se sont insérées dans le monde du travail? Ou encore, femmes mariées actives occupées et ex-actives de même origine ont-elles connu, par leur emploi, des chances de mobilité identiques?

- Enfin, des "actives occupées" aux "ex-actives" puis aux "inactives totales", l'identité sociale des femmes mariées dépend à un degré variable de celle de leur époux. Du point de vue de la mobilité observée comme de celui de la fluidité sociale, ces femmes ont-elles connu des formes différentes de mobilité maritale? Ou encore comment se mêlent, pour les femmes ayant contracté mariage, rapport objectif au monde du travail et trajectoire sociale de la position du père à celle du conjoint?

<sup>2</sup> - L'idée de séparer ainsi, dans l'analyse de la mobilité sociale des femmes mariées, "actives occupées", "ex-actives" et "inactives totales" est reprise des travaux de FRISCH(1976) et MOSSUZ-LAVAU et SINEAU(1980, 1983).

FRISCH J., 1976. - "Activité et inactivité professionnelle des femmes en fonction de leur origine sociale", Sociologie du travail, 18(2), pp. 169-191.

MOSSUZ-LAVAU J., SINEAU M., 1980. - Les femmes françaises en 1978. Insertion sociale, insertion politique, Paris, rapport CORDES.

MOSSUZ-LAVAU J., SINEAU M., 1983. - Enquête sur les femmes et la politique en France, Paris, Presses Universitaires de France.

## I. LE TEMPS DU MARIAGE

---

Avant d'explorer ces questions, il faut toutefois s'arrêter quelque peu sur la thèse de l'hypergamie qui a longtemps dominé la littérature scientifique relative à la mobilité des femmes entre générations. Dès 1927, Pitirim SOROKIN reconnaissait que se marier à un individu d'une strate différente formait une voie de mobilité sociale<sup>3</sup>, mais l'usage sociologique du concept d'hypergamie est dû, semble-t-il, à MERTON (1941) qui désignait ainsi les cas où la femme se marie "au-dessus" de sa condition sociale<sup>4</sup>. Le succès de la thèse de l'hypergamie s'est alors inscrit dans le cadre d'une conception traditionnelle de la mobilité féminine entre générations: si l'union matrimoniale constitue le moment où s'effectue la mobilité sociale des femmes, il est en effet rationnel qu'elles cherchent à conclure un "beau mariage".

C'est en rapprochant la position sociale du père de la femme de celle de son époux que l'on a souvent cherché un support empirique tangible de la thèse de l'hypergamie. Cette pratique n'est pas sans défauts. D'une part, c'est parfois la position sociale de l'époux observée non pas au moment du mariage mais à un âge plus avancé qui a été retenue<sup>5</sup>. Surtout, si certains sociologues ont cru trouver une preuve de l'hypergamie féminine en croisant appartenance sociale des pères et appartenance sociale des gendres, c'est au prix d'une confusion évidente entre une éventuelle tendance au mariage des femmes "de bas en haut" et l'évolution de la structure sociale entre les deux générations d'hommes<sup>6</sup>. Ainsi, il semble clair aujourd'hui

---

<sup>3</sup> - "Such a marriage usually leads one of the parties either to social promotion or degradation. In this way some people have made their careers; some others have ruined them." (p. 179).  
SOROKIN P.A., 1927. - Social mobility, New York, Harper & Brothers.

<sup>4</sup> - "Intermarriage whether permitted or tabooed does not occur at random but according to more or less clearly describable patterns. Two of these patterns may be selected for special attention. The first may be called hypergamy, a term which we adapt from its usage in connection with the Hindu caste system to denote institutionalized or non-institutionalized patterns of intermarriage wherein the female marries into a higher social stratum, in a system of caste, class or estate-Stände. We may introduce the term hypogamy to denote the pattern wherein the female marries into a lower social stratum." (p. 364); c'est MERTON qui souligne.  
MERTON R.K., 1941. - "Intermarriage and the social structure: fact and theory", Psychiatry, 4(3), pp. 361-374.

<sup>5</sup> - C'est le cas par exemple dans l'étude de GLENN, ROSS et TULLY (1974) même si ces auteurs concluent finalement au rejet de la thèse de l'hypergamie.  
GLENN N.D., ROSS A.A., TULLY J.C., 1974. - "Patterns of intergenerational mobility of females through marriage", American sociological review, 39(5), pp. 683-699.

<sup>6</sup> - Bernadette BAWIN-LEGRAS (1988) exprime ce fait très clairement: "Les chercheurs américains surtout se sont d'ailleurs abondamment posé la question de la mobilité sociale des femmes par le mariage, et les outils méthodologiques utilisés n'étaient pas anodins puisqu'en comparant la profession du père de la jeune fille avec celle du conjoint, ils étaient pratiquement assurés, avec 30 ans d'écart entre les sujets comparés, de trouver une

qu'un test de l'hypothèse de l'hypergamie sur des données croisant position sociale du père de la jeune fille et position sociale de son époux devrait utiliser les modèles statistiques employés au chapitre 4 qui permettent d'analyser l'association entre variables, nette des différences de marges; c'est en particulier les écarts à l'hypothèse d'association symétrique -ou de quasi-symétrie- qui devraient retenir l'attention. Enfin, on peut tenir que le mariage est fréquemment conclu à un âge jeune et qu'en conséquence la position sociale de l'époux à ce moment ne peut guère être considérée comme très significative.

Pour toutes ces raisons et même si l'hétérogamie au moment du mariage doit être vue comme un phénomène multidimensionnel<sup>7</sup>, il semble préférable de fonder un test de la thèse de l'hypergamie sur la comparaison des origines sociales des conjoints. Bien que certaines observations à caractère monographique aient pu conforter cette thèse<sup>8</sup>, les analyses statistiques d'ensemble conduites de cette manière se sont révélées largement négatives. Ainsi, aux Etats-Unis, Zick RUBIN(1968) ne trouve aucune tendance générale au mariage des femmes "de bas en haut"<sup>9</sup>. En France également, dans son étude sur le choix du conjoint, Alain GIRARD(1964) observe que, pour 24,5% des ménages, la profession du père du mari est plus élevée que celle du père de la femme contre 29,4% où la situation est inverse; ceci tend donc à montrer que se marier "au-dessus" de sa condition n'est pas plus le lot des filles que des fils<sup>10</sup>.

Avant d'aller plus loin, il faut souligner que, formulée du point de vue des origines sociales des conjoints, la thèse de l'hypergamie n'aurait guère de sens si l'ensemble des hommes et des femmes d'une génération se mariaient. Il n'y a en

---

mobilité socio-professionnelle qu'ils s'empressaient de faire reposer sur les épaules de la jeune fille, sans vérifier le propre statut de celle-ci." (p. 84).

BAWIN-LEGROS B., 1988. - Familles, mariage, divorce. Une sociologie des comportements familiaux contemporains, Liège, Mardaga.

<sup>7</sup> - C'est notamment HALLER(1981) qui défend cette idée; l'hétérogamie au moment du mariage peut être considérée à trois niveaux: entre les parents des conjoints, entre l'homme et la femme, entre ces deux générations.

HALLER M., 1981. - "Marriage, women and social stratification: a theoretical critique", American journal of sociology, 86(4), pp. 766-795.

<sup>8</sup> - C'est le cas de celles de Pierre BOURDIEU sur les familles paysannes béarnaises au début du vingtième siècle. L'auteur relève que le mariage des fils "de bas en haut" était très rare alors que les filles pouvaient se marier "au-dessus" de leur condition.

BOURDIEU P., 1972. - "Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction", Annales. Economies, Sociétés, Civilisations, 27(4-5), pp. 1105-1127.

<sup>9</sup> - RUBIN Z., 1968. - "Do American women marry up?", American sociological review, 33(5), pp. 750-760.

<sup>10</sup> - GIRARD A., 1964. - Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France, 3ème éd. 1981, INED, Paris, Presses Universitaires de France.

effet aucune raison de supposer qu'à la naissance le rapport des sexes varie notablement selon la catégorie sociale. Dans la société française cependant, le mariage n'est pas universel et l'on a vu précisément dans le chapitre 6 que les femmes célibataires sont plus souvent filles de cadres que les femmes mariées. A l'inverse, puisque les hommes célibataires occupent moins fréquemment des positions sociales "élevées" que ceux qui ont contracté mariage, il est probable qu'il en va de même du point de vue du milieu d'origine. La thèse de l'hypergamie retrouve ainsi de la vigueur et, puisqu'elle resurgit périodiquement dans la littérature sociologique française<sup>11</sup>, il peut sembler utile d'en proposer un nouveau test.

Nous emploierons à cette fin les données de l'Etat Civil qui portent sur les mariages conclus en France durant l'année 1978. Certes, ces statistiques concernent des générations plus récentes que celles habituellement étudiées dans notre travail, mais elles ont l'avantage de mettre en jeu un vaste échantillon et d'avoir été recueillies au moment du mariage<sup>12</sup>. A considérer les effectifs qui figurent dans le tableau 1, c'est d'abord la fréquence de l'homogamie qui apparaît: avec la nomenclature à neuf postes retenue, père et beau-père de la femme occupent la même position sociale dans 28,1% des unions. Nous éprouverons la thèse de l'hypergamie en référence à deux modèles. Le premier postule la symétrie relativement à la diagonale principale et suppose donc que le nombre de mariages où le père de la femme est classé  $i$  et le père du mari  $j$  vaut strictement le nombre d'unions "inverses" (père de la femme  $j$ , père du mari  $i$ ). L'examen des écarts au modèle de symétrie permettra alors de mettre au jour une tendance éventuelle à l'hypergamie. Ces écarts pourront tenir aux différences de structure sociale entre pères et beaux-pères des femmes -les seconds comptent notamment moins d'ouvriers, mais un peu plus de cadres supérieurs- et/ou au fait que la "distance sociale" entre les catégories  $i$  et  $j$  varie selon que c'est le père de la femme ou celui du mari qui est classé  $i$ . Le second modèle est celui de

<sup>11</sup> - "La situation toutefois n'est pas tout à fait symétrique: les femmes semblent, plus souvent que les hommes, se marier 'vers le haut'. Bien entendu, si tout le monde se mariait, un tel résultat serait mathématiquement impossible. C'est le célibat différentiel qui le rend possible." (BERTAUX, 1985, p. 67).

"Les mariages où l'homme a une origine sociale supérieure à celle de la femme sont en effet un peu plus fréquents que ceux où c'est l'inverse." (GOLLAC, LAULHE, 1987, p. 107).

BERTAUX D., 1985. - *La mobilité sociale*, Paris, Hatier.

GOLLAC M., LAULHE P., 1987. - "Lignée paternelle, lignée maternelle: un rôle voisin dans l'hérédité sociale", *Economie et statistique*, 199-200, pp. 107-113.

<sup>12</sup> - Les mêmes données ont déjà été mises à profit dans l'introduction et le chapitre 4. Elles portent sur les 222450 mariages où la catégorie socio-professionnelle de la femme, celle de son père et celle de son beau-père sont déclarées. Voir la section I de l'annexe statistique générale pour des précisions complémentaires.

**Tableau 1 - Test de la thèse de l'hypergamie  
au moment du mariage**

Champ: Mariages conclus en France en 1978

Père du mari		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Père de la femme											
1 Agriculteur exploitant	Effectifs	13566	935	2504	290	1195	1159	3223	4226	3451	30549
	Ecart S		-14,4			3,6	-7,8	-3,7	-8,6	-15,4	
	Ecart QS		-11,1	4,6	4,0	7,1				-4,6	
2 Salarié agricole	Effectifs	1249	904	456	49	171	267	816	1236	1137	6285
	Ecart S		14,4		-4,9	-9,3	-5,2	-3,7	-9,8	-9,0	
	Ecart QS		10,3		-6,5	-9,7			-5,1		
3 Artisan, commerçant, patron-pêcheur	Effectifs	2511	460	2930	327	2030	1709	3104	3667	2460	19198
	Ecart S				3,3	3,7		-4,0	-3,6	-4,3	
	Ecart QS		-4,2				3,1				
4 Industriel	Effectifs	279	54	306	176	535	243	354	366	202	2515
	Ecart S		4,9	-3,3			-7,6			-10,2	
	Ecart QS		-3,8	6,7					4,4		
5 Profession libérale, cadre supérieur	Effectifs	1112	206	1885	560	6596	2607	2847	2327	1081	19221
	Ecart S		-3,6	9,3	-3,7		-3,1		-6,3	-7,4	
	Ecart QS		-6,7	9,7							
6 Cadre moyen	Effectifs	1356	296	1735	283	2775	2349	3279	3759	2010	17842
	Ecart S		7,8	5,2		7,6	3,1				
	Ecart QS									3,8	
7 Employé, personnel de service, autre actif	Effectifs	3469	879	3364	371	2857	3108	8270	8469	5278	36065
	Ecart S		3,7	3,7	4,0					-5,5	
	Ecart QS										
8 Contremaître, ouvrier qualifié, mineur	Effectifs	5025	1505	3937	386	2639	3752	8861	18106	9155	53366
	Ecart S		8,6	9,8	3,6		6,3				
	Ecart QS			4,6		-3,8					
9 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Effectifs	4712	1362	2681	248	1255	1992	5889	9612	9658	37409
	Ecart S		15,4	9,0	4,3	10,2	7,4		5,5		
	Ecart QS		3,6					-3,5			
<b>Total</b>	<b>Effectifs</b>	<b>33279</b>	<b>6601</b>	<b>19798</b>	<b>2690</b>	<b>20053</b>	<b>17186</b>	<b>36643</b>	<b>51768</b>	<b>34432</b>	<b>222450</b>

Sur les lignes "Ecart S" (respectivement "Ecart QS") figurent, exprimés en pourcentages, les écarts relatifs des effectifs observés à l'hypothèse de symétrie (respectivement de quasi-symétrie). Afin de faciliter la lecture du tableau, seuls sont présentés les écarts au moins égaux à 3,0% en valeur absolue.

**Lecture:** Le nombre de mariages entre une fille de salarié agricole et un fils d'agriculteur exploitant est supérieur de 14,4% à ce qu'il serait en cas de stricte symétrie et supérieur de 10,3% à ce qu'il serait en cas de quasi-symétrie.

quasi-symétrie. On pourra ainsi éprouver une version plus complexe de la thèse de l'hypergamie car ce modèle permet de rai-

sonner à l'intérieur des distributions marginales observées. Dans ce cas, les écarts de la "réalité" au modèle tiendront uniquement au fait que la "distance sociale" père de la femme  $i$ -père du mari  $j$  n'est pas égale à la "distance" symétrique père de la femme  $j$ -père du mari  $i$ . A chaque fois, l'indicateur retenu sera l'écart relatif au modèle, plus précisément la différence entre effectif observé et effectif estimé rapportée à ce dernier.

Si la thèse de l'hypergamie est fondée, on doit observer par exemple que le nombre d'alliances entre une fille d'ouvrier et un fils de cadre supérieur est plus élevé que le nombre d'unions inverses. C'est bien ce qui apparaît: l'effectif des mariages où le père de la femme est contremaître, ouvrier qualifié ou mineur et le père du mari cadre supérieur ou profession libérale excède de 6,3% ce qu'il serait en cas de stricte symétrie<sup>13</sup>. Il en va de même pour les filles d'ouvriers spécialisés et de manoeuvres. On relève également que les unions entre un fils d'artisan ou de commerçant et une fille d'ouvrier sont un peu plus fréquentes que les mariages inverses. On note encore que l'écart à la symétrie est positif pour les unions où le père de la femme est cadre moyen et le père du mari cadre supérieur comme pour les alliances d'une fille d'ouvrier spécialisé ou de manoeuvre avec un fils d'employé ou de personnel de service.

Ces différences apportent donc un peu d'eau au moulin de la thèse de l'hypergamie. Les écarts à la symétrie ne sont toutefois pas très prononcés. De plus, un examen attentif du tableau 1 suggère que la tendance n'est guère systématique. Par exemple, les alliances entre une fille de cadre -supérieur ou moyen- et un fils de salarié agricole sont rares, mais elles le sont un peu moins que les unions inverses. De même, les mariages d'un fils d'ouvrier avec une fille de cadre moyen ne sont pas moins nombreux que les unions où le père de la femme est ouvrier et le père du mari appartient à l'encadrement moyen. On peut enfin examiner les écarts à l'hypothèse de quasi-symétrie. Adopter ce point de vue, c'est en vérité être plus exigeant que la formulation classique de l'hypergamie. Cela consiste en effet à se demander si, par delà les écarts qui relèvent des dissemblances de structure sociale entre pères et beaux-pères des femmes, certaines différences persistent qui pourraient tenir par exemple à ce qu'épouser un enfant de cadre quand on est

<sup>13</sup> - A l'inverse bien entendu, le nombre de mariages où le père de la femme est profession libérale ou cadre supérieur et le père du mari contremaître, ouvrier qualifié ou mineur est inférieur de 6,3% à l'effectif estimé sous l'hypothèse de symétrie.

d'origine ouvrière est plus aisé pour une femme que pour un homme. La réponse à cette question est largement négative. Tous les écarts relevés plus haut qui confortaient la thèse de l'hypergamie s'évanouissent en effet quand on adopte ce nouveau point de vue et que l'on raisonne ainsi à l'intérieur des distributions marginales observées. Pour l'essentiel, les écarts à l'hypothèse de quasi-symétrie se concentrent sur la catégorie sociale des agriculteurs exploitants et celle des salariés agricoles. En particulier, on relève une tendance "pure" à ce que les filles de salariés agricoles se marient plus fréquemment avec les fils d'exploitants que ne le font les fils des premiers avec les filles des seconds<sup>14</sup>. En définitive, l'hypothèse de l'hypergamie reçoit un support empirique assez faible dans sa formulation classique -appréciée par l'écart à la symétrie-, à peu près inexistant dans sa version plus complexe -celle de l'écart à la quasi-symétrie-<sup>15</sup>. A l'évidence, la thèse selon laquelle le mariage des femmes s'effectue plutôt "de bas en haut" ne mérite pas le succès qu'elle a rencontré, notamment dans la sociologie américaine.

Si elles ne corroborent guère la thèse de l'hypergamie, les mêmes données mettent au jour en revanche un nouveau résultat dès que la position socio-professionnelle de la fille est introduite dans l'analyse: au moment de leur mariage, les femmes "ressemblent" plus souvent à leur père qu'à leur beau-père (tableau 2). Ainsi, parmi 100 artisanes ou commerçantes au moment de leur union, 30 sont filles d'un artisan ou d'un commerçant, mais 21 seulement seront les brus d'un homme qui appartient à cette catégorie sociale. Certes, les différences les plus marquées concernent les femmes classées dans les groupes d'indépendants car un certain nombre d'entre elles étaient sans doute aides familiales dans l'entreprise ou l'exploitation paternelle avant leur mariage, mais l'écart existe aussi au sein des femmes dont la profession est salariée<sup>16</sup>. Tenu chez les employées de bureau et les cadres moyens, il est plus net parmi les cadres supérieurs et les ouvrières. Sur 100 femmes cadres supérieurs, 36 ont pour père un homme profession libérale ou

<sup>14</sup> - Ce fait a déjà été souligné par DESROSIERES(1978) à propos d'un tableau de l'Etat Civil un peu plus ancien; il est donc confirmé ici. Mais comment interpréter cette dissymétrie? Hypergamie féminine ou difficulté à se marier que rencontrent les jeunes exploitants qui veulent demeurer dans le monde agricole? La question reste ouverte. DESROSIERES A., 1978. - "Marché matrimonial et structure des classes sociales", Actes de la recherche en sciences sociales, 20-21, pp. 97-107.

<sup>15</sup> - Ceci est confirmé, pour chacun des modèles, par la valeur modeste de la statistique L2 relativement à l'effectif total (222450): L2 vaut 532,78 avec l'hypothèse de symétrie, 102,11 avec celle de quasi-symétrie.

<sup>16</sup> - Voir ici les valeurs soulignées du tableau 2; la seule exception concerne les femmes employées de commerce, personnels de service ou autres actives.

**Tableau 2 - Structure sociale des pères et structure sociale des beaux-pères en fonction de la position sociale propre des femmes au moment du mariage (la nomenclature utilisée pour les pères et les beaux-pères figure sous le tableau)**

Champ: Mariages conclus en France en 1978

Structure sociale des		A	B	C	D	E	F	G	H	I	Total	(N)
Femme												
1 Agricultrice exploitante	Pères	91	1	2	0	1	1	1	2	1	100	1559
	Beaux-pères	76	3	4	0	1	1	4	6	5	100	1559
2 Artisane, commerçante, patron-pêcheur	Pères	13	2	30	3	8	5	12	17	10	100	1509
	Beaux-pères	14	3	21	2	10	7	14	18	11	100	1509
3 Industriel, profession libérale	Pères	6	0	10	6	49	11	11	5	2	100	742
	Beaux-pères	6	0	14	7	43	12	11	5	2	100	742
4 Cadre supérieur	Pères	9	1	10	2	36	15	14	9	4	100	5568
	Beaux-pères	9	1	11	2	32	14	15	11	5	100	5568
5 Cadre moyen	Pères	13	2	10	2	16	13	17	18	9	100	29783
	Beaux-pères	13	2	10	2	16	12	17	18	10	100	29783
6 Employée de bureau	Pères	13	2	9	1	6	9	20	25	15	100	66224
	Beaux-pères	14	2	9	1	7	9	19	24	15	100	66224
7 Employée de commerce, personnel de service, autre active	Pères	15	4	9	1	4	6	16	26	19	100	37307
	Beaux-pères	16	3	9	1	5	6	17	26	17	100	37307
8 Contremaître, ouvrière qualifiée, mineur	Pères	14	3	6	0	3	4	13	35	22	100	13580
	Beaux-pères	16	3	7	1	4	5	14	31	19	100	13580
9 Salariée agricole, ouvrière spécialisée, manoeuvre	Pères	17	5	4	0	1	3	11	28	31	100	21572
	Beaux-pères	19	5	6	1	1	3	13	27	25	100	21572
Ensemble des actives	Pères	14	3	8	1	8	8	17	24	17	100	177844
	Beaux-pères	15	3	9	1	8	8	17	24	15	100	177844
10 Inactive	Pères	12	3	9	2	13	8	15	22	16	100	44606
	Beaux-pères	13	3	9	2	12	8	16	22	15	100	44606
Ensemble	Pères	14	3	8	1	9	8	16	24	17	100	222450
	Beaux-pères	15	3	9	1	9	8	16	23	16	100	222450

Positions sociales du père et du beau-père:

A Agriculteur exploitant

B Salarié agricole

C Artisan, commerçant, patron-pêcheur

D Industriel

E Profession libérale, cadre supérieur

F Cadre moyen

G Employé, personnel de service, autre actif

H Contremaître, ouvrier qualifié, mineur

I Ouvrier spécialisé, manoeuvre.

**Lecture:** Parmi 100 femmes agricultrices exploitantes au moment de leur mariage, 91 sont les filles d'un agriculteur exploitant et 76 sont les brus d'un agriculteur exploitant.



cadre supérieur, 32 seulement un beau-père classé dans cette catégorie. De même, parmi 100 contremaîtresses ou ouvrières qualifiées, 35 sont les filles et 31 sont les brus d'un homme de cette catégorie sociale. Voici donc une nouvelle similitude dans les trajectoires sociales des deux sexes car, de même que l'on observe ici qu'au moment du mariage les femmes ressemblent plus souvent à leur père qu'à leur beau-père, de même on a pu montrer que l'identité (formelle) des positions sociales est plus fréquente entre père et fils qu'entre père et gendre<sup>17</sup>.

Et l'on peut encore suivre pas à pas le raisonnement de Claude THELOT... Constatant qu'en dehors de cette différence d'intensité dans la reproduction à l'identique, la ressemblance était forte, du point de vue du milieu d'origine, entre les hommes d'une position donnée et les épouses des hommes de la même position, il se demandait en effet si la transmission du statut et le choix du conjoint respectaient le même réseau de proximités implicites entre catégories sociales. La réponse était positive dès qu'était mise à part la différence d'intensité dans la reproduction à l'identique entre les liens du sang et ceux du mariage. Il est tentant ici d'adopter une démarche similaire car, en dehors du fait que les femmes d'une position donnée ressemblent davantage à leur père qu'à leur beau-père, les distributions de ces femmes et de leurs époux du point de vue du milieu d'origine sont très proches (tableau 2). Et, de nouveau, l'analyse statistique suggère une réponse positive. Quand on met de côté la différence d'intensité dans la reproduction à l'identique, les tables fille-père et fille-beau-père expriment à très peu près le même réseau de distances entre catégories sociales<sup>18</sup>. Ainsi, en dehors du fait qu'au moment du mariage, les jeunes femmes ressemblent davantage à leur père qu'à leur beau-père, les filets qui unissent leur position so-

<sup>17</sup> - Voir sur ce point THELOT (1980, pp. 369-376 et 561-565; 1982, pp. 183-185), GOLLAC et LAULHE (1987, op.cit., pp. 112-113). Une différence notable réside cependant dans le fait que les observations de ces auteurs portent sur des hommes d'âge mûr alors que les nôtres concernent des femmes qui se marient et sont donc jeunes dans leur grande majorité.

THELOT C., 1980. - Le poids d'Anchise. La mobilité sociale en France, INSEE, Nantes.

THELOT C., 1982. - Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Paris, Dunod.

<sup>18</sup> - L'analyse statistique est réalisée sur le sous-échantillon des femmes actives au moment de leur mariage (N = 177844). Les tables fille-père et fille-beau-père comportent chacune neuf lignes et neuf colonnes. Pour les filles d'une part, les pères et les beaux-pères d'autre part, les nomenclatures utilisées sont celles du tableau 2. L'estimation du modèle log-linéaire sans interaction du troisième ordre (64 degrés de liberté) fournit une statistique L2 qui vaut 717,38. Au sens strict de la théorie statistique, le modèle postulé est donc rejeté, mais la très grande taille de l'échantillon -deux fois 177844- autorise à prendre quelque liberté et à considérer, après examen, que l'écart entre observation et estimation est faible. En outre, quand on estime le même modèle après avoir "bloqué" les effectifs observés dans les 18 cellules soulignées du tableau 2, l'ajustement s'améliore nettement et ceci justifie la conclusion du texte (L2 = 344,73 pour 55 degrés de liberté).

ciale propre à leur milieu d'origine et au milieu d'origine de leur conjoint sont tissés avec les mêmes mailles.

## II. POSITION SOCIALE PROPRE OU POSITION DU CONJOINT:

### LA MOBILITE INTERGENERATIONNELLE

#### DES FEMMES MARIEES ACTIVES OCCUPEES

---

Le débat sur la manière de situer les femmes mariées dans le système de stratification sociale a été longuement évoqué dans l'introduction générale et le premier chapitre. C'est dans le cas des femmes mariées qui occupent un emploi qu'il revêt le plus d'acuité et réside en substance dans l'interrogation suivante: afin de déterminer la position sociale de ces femmes, faut-il faire référence à leur profession ou bien à celle qu'exerce leur époux? Après un examen de la littérature, notre réponse personnelle a été de refuser de choisir pour considérer que les positions qu'occupent les deux conjoints sur le marché du travail forment des éléments signifiants de l'identité sociale des femmes mariées. Une conséquence immédiate a été que, pour conduire une étude d'ensemble de la mobilité des femmes entre générations dans la société française, il nous est apparu nécessaire d'envisager à la fois la mobilité par la profession et celle par le mariage. C'est ainsi que, dans le chapitre 3, l'évolution temporelle a été analysée sous ce double aspect. Mais, à soutenir un tel point de vue et à refuser ainsi de choisir, l'interrogation suivante ne peut manquer d'être soulevée: pour les femmes mariées qui occupent un emploi, les conclusions relatives à la mobilité entre générations divergent-elles profondément selon que leur position sociale est appréhendée à l'aide de leur profession personnelle ou de celle de leur conjoint?

Des éléments de réponse à cette question peuvent être cherchés en retenant, dans l'échantillon d'enquête de 1977, parmi les femmes mariées de 35 à 59 ans qui occupent un emploi, celles qui étaient conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement précédent (1975). Ces femmes sont au nombre de 3113 qui en représentent environ 2602000. Ainsi, il est possible de rapprocher leur milieu d'origine, d'une part de leur position propre -déclarée lors de l'enquête-, d'autre part

de celle de leur époux -déclarée deux ans auparavant, à l'occasion du recensement-<sup>19</sup>.

Adoptons en premier lieu le point de vue des taux absolus de mobilité, c'est-à-dire celui de la mobilité observée. Comme dans le chapitre 3, huit positions sociales seront distinguées; elles figurent dans le tableau 3. En 1977, 68,0% des femmes ont quitté la catégorie paternelle du fait de leur profession, 65,1% si l'on considère celle de leur époux. En 1970, les proportions correspondantes valent respectivement 62,5% et 60,3% . Ainsi, aux deux dates, le volume total de mobilité est un peu plus fort si l'on considère la position personnelle des femmes, mais la différence n'est pas très accentuée<sup>20</sup>. Bien que notre nomenclature des positions sociales ne puisse être considérée comme totalement ordonnée, convenons de nommer mobilité descendante le fait d'être née dans la famille d'un industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur ou moyen et d'appartenir, à 35-59 ans, à l'une des cinq autres catégories sociales; à l'inverse, le mouvement opposé formera une mobilité ascendante. Selon cet indicateur très fruste, il n'y a guère de différence entre les deux voies de mobilité ouvertes aux femmes du point de vue de la "descente sociale": en 1977, parmi toutes les femmes mariées âgées de 35 à 59 ans et actives occupées, 5,4% en ont fait l'expérience par la profession, 5,2% par le mariage; en 1970, les valeurs correspondantes sont respectivement 4,2% et 3,9% . Il n'en va pas de même en revanche pour le mouvement opposé. Selon l'enquête de 1970, 13,5% de l'ensemble des femmes ont connu une mobilité ascendante en raison de la profession de leur époux, mais 8,8% seulement du fait de l'emploi qu'elles occupent. En 1977, l'écart s'est un peu réduit -17,7% contre 14,3%-; les femmes accèdent en effet plus

<sup>19</sup> - Cette sous-population de femmes a déjà été considérée dans la première partie du chapitre 6. Une analyse identique peut être conduite à partir de l'enquête de 1970; les résultats ainsi obtenus sont brièvement commentés dans le corps du texte et l'on reporte dans l'annexe du chapitre le tableau de 1970 analogue au tableau 3 qui figure ci-après (tableau VII-1). Lucienne PORTOCARERO (1985, 1987) a également comparé mobilité féminine par la profession et mobilité féminine par le mariage sur des données françaises (1970) et suédoises, mais elle utilisait des échantillons différents: ensemble des femmes de 35 à 64 ans ayant un emploi d'une part, ensemble des femmes mariées de 35 à 64 ans d'autre part.

PORTOCARERO L., 1985. - "Social mobility in France and Sweden. Women, marriage and work", *Acta sociologica*, 28(3), pp. 151-170.

PORTOCARERO L., 1987. - *Social mobility in industrial societies. Women in France and Sweden*, Stockholm, Almqvist & Wiksell International.

<sup>20</sup> - Il serait intéressant de savoir combien de femmes se sont maintenues dans la position paternelle du fait de leur profession et de leur mariage, mais les données que nous avons extraites des fichiers d'enquêtes ne nous renseignent pas à ce sujet. Cependant, Lucienne PORTOCARERO (1985, 1987, op.cit.) qui utilise une nomenclature des positions sociales assez proche de la nôtre s'est livrée à cette évaluation. Elle relève qu'en 1970, parmi les femmes mariées de 35 à 64 ans qui ont un emploi, une sur quatre est immobile du fait de sa profession et de son mariage.

fréquemment aux professions classées dans la catégorie des cadres moyens.

Il faut dépasser cependant ces indicateurs globaux et comparer plus précisément les destinées sociales des femmes par la profession et le mariage (tableau 3). En 1977 comme en 1970, ce sont alors des différences nettes qui apparaissent et l'on peut relever trois aspects.

- Le cas particulier des filles d'exploitants agricoles tout d'abord. C'est pour elles que destin professionnel et destin marital sont les moins dissemblables. Ceci n'étonnera guère car, parmi ces femmes, environ une sur deux est l'épouse d'un agriculteur et travaille probablement sur l'exploitation familiale.

- Plus généralement, les écarts entre destinée par la profession et destinée par le mariage reflètent les différences qui opposent la structure socio-professionnelle des femmes mariées à celle de leurs époux. En particulier, quel que soit le milieu d'origine, on compte beaucoup plus d'employées que d'épouses d'employés, mais moins d'ouvrières que de femmes dont l'époux appartient à cette catégorie sociale.

- Enfin, dans les générations étudiées<sup>21</sup> et pour les femmes de tous les milieux d'origine, conserver ou atteindre une position sociale élevée a été accompli plus fréquemment en raison du mariage que de l'activité professionnelle. Là réside sans doute l'aspect le plus important. Il apparaît très systématiquement et deux exemples suffiront. En 1977, parmi les filles de cadres supérieurs, mariées, qui occupent un emploi, 21% sont demeurées dans la catégorie paternelle du fait de leur profession, mais 35% ont pour conjoint un cadre supérieur. De même, sur 100 filles d'ouvriers actives occupées, 10 sont épouses d'un gros indépendant ou d'un cadre supérieur, 4 seulement ont, par leur emploi, rejoint cette position sociale. A comparer ainsi les chances de mobilité des femmes par la profession et le mariage, c'est donc la tendance à la supériorité de la profession du mari qui resurgit.

<sup>21</sup> - Les femmes de 35 à 59 ans en 1970 sont nées entre 1911 et 1935; celles qui atteignent cet âge en 1977 sont nées entre 1918 et 1942.

**Tableau 3 - Destinées sociales des femmes mariées actives occupées - Comparaison entre mobilité par la profession et mobilité par le mariage (1977)**

**Champ:** Femmes mariées, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1977, conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement de 1975

Destinée de la fille par Père		1	2	3	4	5	6	7	8	Total	(N)
1 Agriculteur exploitant	Profession	45	1	9	0	1	6	21	17	100	794
	Mariage	44	2	9	1	3	6	7	28	100	794
2 Salarié agricole	Profession	14	1	11	0	1	7	36	30	100	160
	Mariage	11	7	10	1	1	7	16	47	100	160
3 Artisan, petit commerçant	Profession	5	0	27	3	4	19	31	11	100	372
	Mariage	7	0	22	9	10	12	15	25	100	372
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Profession	3	0	17	7	10	28	29	6	100	129
	Mariage	2	0	15	15	26	13	5	24	100	129
5 Cadre supérieur	Profession	0	0	10	8	21	39	17	5	100	140
	Mariage	0	0	9	13	35	17	8	18	100	140
6 Cadre moyen	Profession	0	0	15	5	8	32	34	6	100	182
	Mariage	0	0	14	9	17	21	12	27	100	182
7 Employé, personnel de service, autre actif	Profession	1	0	16	1	6	20	42	14	100	370
	Mariage	1	1	14	3	10	20	19	32	100	370
8 Ouvrier	Profession	4	0	11	1	3	14	41	26	100	966
	Mariage	4	1	9	3	7	13	17	46	100	966
Ensemble	Profession	16	0	13	2	4	15	32	18	100	3113
	Mariage	16	1	12	4	8	12	13	34	100	3113

**Lecture:** Parmi les filles d'agriculteurs exploitants, mariées et actives occupées, 17% sont ouvrières, mais 28% ont pour conjoint un ouvrier.

Somme toute, le constat précédent pourra paraître assez banal. En comparant comme on vient de le faire les destinées professionnelles et maritales des femmes originaires d'un milieu donné, on met en regard la répartition des positions sociales qu'elles occupent et la distribution des positions détenues par leurs époux. Or, on sait bien que, durant la décennie soixante-dix, les femmes mariées sont moins présentes que leurs conjoints dans les professions les plus élevées (tableau 5 du chapitre 1). Il n'est donc guère étonnant que, quel que soit le milieu d'origine, les femmes connaissent les meilleures chances d'accès aux positions sociales supérieures par leur mariage plutôt que par leur profession.

Mais, précisément, est-il légitime d'affirmer que, pour les femmes mariées qui occupent un emploi, les différences entre table de mobilité par la profession et table de mobilité par le mariage tiennent uniquement à l'inégale répartition des hommes et des femmes dans les diverses catégories socio-professionnelles? Soulever cette interrogation, c'est en vérité se demander si, pour les femmes mariées actives occupées, les liens qui unissent la position sociale de leur père à leur position propre et à celle de leur conjoint présentent, dans leur structure profonde, des formes et des intensités identiques. La question est importante car, si la réponse était positive et si d'aventure, dans les prochaines décennies, la distribution socio-professionnelle des femmes mariées se rapprochait de celle de leurs époux, alors les dissemblances entre mobilité féminine par la profession et mobilité féminine par le mariage s'estomperaient progressivement.

Pour traiter la question précédente, il faut donc abandonner le point de vue des taux absolus de mobilité au profit de celui des taux relatifs: il s'agit d'étudier si les tables de mobilité féminine par la profession et le mariage expriment le même degré de fluidité sociale ou encore sont soutenues par le même réseau de distances entre catégories sociales<sup>22</sup>. Cette interrogation a déjà été évoquée au chapitre 3 et l'on se souvient que la réponse apportée était plutôt positive, mais on peut considérer que le test sera ici plus probant car il sera conduit sur le même échantillon de femmes dont on a observé à la fois la mobilité par la profession et la mobilité par le mariage. Le tableau 4 présente les résultats de l'analyse statistique effectuée sur les données de 1970 et de 1977 dans la nomenclature à huit positions sociales.

En 1977, la conclusion est claire. Eprouvée sur les tables complètes ou sur celles-ci privées de leur diagonale principale, l'hypothèse d'une fluidité sociale commune aux deux formes de mobilité féminine ne peut être rejetée. On accepte de même la conjecture d'une tendance identique à l'hérédité sociale, évaluée indépendamment des effets marginaux. Le résultat

<sup>22</sup> - Il peut être utile d'exprimer cette hypothèse d'une manière plus formalisée:

- pour les femmes d'origine sociale  $i$ , le rapport des chances d'atteindre la position  $j$  plutôt que la position  $j'$  n'est pas semblable par la profession et le mariage;
- de même, pour les femmes d'origine sociale  $i'$ , le rapport des chances d'atteindre la position  $j$  plutôt que la position  $j'$  n'est pas le même par la profession et le mariage;
- supposer que table de mobilité par la profession et table de mobilité par le mariage expriment le même degré de fluidité sociale, c'est alors considérer l'avantage (ou le handicap) dont disposent les femmes d'origine  $i$  par rapport à celles d'origine  $i'$  pour atteindre la position  $j$  plutôt que la position  $j'$  et faire l'hypothèse que cet avantage (ou ce handicap) est identique par la profession et le mariage.

est par contre moins net sept ans plus tôt et, une fois encore, émerge donc l'idée d'une convergence des régimes de mobilité au cours du temps. La propension à conserver la position sociale paternelle est un peu plus marquée par la profession que par le mariage, notamment chez les filles de petits indépendants. En dehors de la diagonale, l'adéquation de l'hypothèse d'une fluidité commune aux deux voies de mobilité féminine est également moins bonne qu'en 1977 sans que l'examen des résidus en indique clairement les raisons. Il n'en reste pas moins que, même en 1970, le modèle postulé fournit une approximation raisonnable des données observées: il classe de manière erronée moins de 4% de l'effectif total contre près de 27% pour le modèle qui suppose l'indépendance statistique entre origine sociale et position personnelle comme entre origine sociale et position du mari; de même, il élimine plus de 96% de la valeur de L2 obtenue pour ce modèle de base.

Tableau 4 - Test de l'hypothèse d'une fluidité sociale commune à la mobilité féminine par la profession et à la mobilité féminine par le mariage, en 1970 et 1977 <sup>23</sup>

Modèle	Degrés de liberté	L2	Test	Delta (%)	Indicateurs L2/N	(L2-dd1)/N
<b>1970</b>						
Fluidité sociale commune	46	77,95	p < .01	3,7	0,0165	0,0068
Fluidité sociale commune (hors diagonale)	38	61,46	p < .01		0,0212	0,0081
Différence: Tendance commune à l'immobilité	8	16,49	p < .05			
<b>1977</b>						
Fluidité sociale commune	45	52,17	p > .10	2,9	0,0084	0,0012
Fluidité sociale commune (hors diagonale)	37	44,75	p > .10		0,0108	0,0019
Différence: Tendance commune à l'immobilité	8	7,42	p > .10			

Les conclusions relatives à la mobilité intergénérationnelle des femmes mariées qui occupent un emploi divergent-elles profondément selon que leur position sociale est appréhendée à l'aide de leur profession personnelle ou de celle de leur conjoint? Les analyses précédentes montrent qu'on ne peut apporter à cette question une réponse tranchée car les différences qui sont apparues du point de vue de la mobilité obser-

<sup>23</sup> - Les méthodes d'ajustement et de test M1, M2 et M3 sont ici équivalentes; voir sur ce point la section IV.1 de l'annexe statistique générale. Pour le modèle de fluidité sociale commune hors diagonale, N représente l'effectif total des femmes mobiles.

vée s'estompent très largement quand on adopte celui de la fluidité sociale. On peut donc en déduire ceci: si les destinées professionnelles et maritales de ces femmes s'écartent nettement, si en particulier les chances d'accès aux positions supérieures sont plus élevées par le mariage que par la profession, ce n'est pas que le lien qui unit l'origine sociale des femmes à la position de leur conjoint diffère profondément de celui qui relie la profession de leur père à leur profession personnelle, mais c'est bien davantage en raison de l'inégale distribution des hommes et femmes mariés dans les diverses catégories socio-professionnelles<sup>24</sup>. Une fois encore, c'est donc le rôle central de la division des emplois entre les sexes qui apparaît.

### III. LA SELECTION DES FEMMES MARIÉES ACTIVES OCCUPEES

---

Les destinées professionnelles des femmes mariées qui occupent un emploi à l'âge de 35-59 ans reflètent-elles celles des femmes des mêmes générations, mariées également, qui se sont insérées dans le monde du travail mais ont interrompu leur activité? Cette question n'aurait guère d'intérêt, ni même de sens, si la distinction entre "actives occupées" et "ex-actives" que les enquêtes Formation-Qualification Professionnelle des années soixante-dix permettent d'établir à un moment donné avait un caractère très artificiel. Tel serait le cas si les mouvements de sortie du marché du travail et de reprise d'activité étaient si fréquents et si nombreux qu'ils conduiraient à une quasi-indifférenciation des deux populations de femmes. Ce n'est pas ce que l'on observe. Selon l'enquête de 1970, parmi les femmes actives à cette date, la proportion de celles qui l'étaient déjà cinq ans plus tôt est toujours supérieure à 75% entre 25 et 64 ans; elle vaut 85% entre 40 et 54 ans (LERY et DEVILLE, 1978)<sup>25</sup>. Pour la tranche d'âge 35-59 ans que nous retenons, la distinction, parmi les femmes mariées, des "actives occupées" et des "ex-actives" est donc significative et la ques-

---

<sup>24</sup> - Nous rejoignons donc ici la conclusion de Lucienne PORTOCARERO (1985, op.cit.) qui a conduit des analyses semblables sur des données françaises et suédoises: "In other words, our tests in the main strongly support the thesis that the division of labour by sex explains practically all of the differences observed between women's occupational and 'marital' mobility chances, and that the pattern is largely similar in both societies."

<sup>25</sup> - POHL et SOLEILHAVOUP (1982, p. 21) indiquent également que, parmi les femmes actives en 1977, les entrées en activité de femmes de 30 ans et plus qui étaient inactives en 1972 représentent 9% .  
LERY A., DEVILLE J.C., 1978. - "Activité féminine et famille: aspects démographiques" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 331-356. Voir la page 332.  
POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1982. - Mobilité professionnelle. Enquête formation qualification professionnelle de 1977, Paris, INSEE, vol.D91.



tion de savoir si les unes et les autres ont connu, par leur emploi, des chances de mobilité identiques mérite ainsi un examen. En suivant cette voie, on pourra en effet apprécier dans quelle mesure les analyses des chapitres précédents qui n'ont concerné que les "actives occupées" ont masqué des aspects importants de la mobilité sociale des femmes par la profession.

Pour les femmes mariées âgées de 35 à 59 ans en 1970 ou 1977, comparons en premier lieu les distributions socio-professionnelles des "actives occupées" et des "ex-actives". La situation des premières est celle qu'elles détiennent au moment de l'enquête; pour les secondes, il s'agit du dernier emploi occupé (tableau 5)<sup>26</sup>. A maints égards, les femmes mariées qui ont interrompu leur activité se distinguent de celles qui l'ont poursuivi. Les premières comptaient moins d'agricultrices et de petites indépendantes car, dans les entreprises familiales où domicile et lieu de travail ne font bien souvent qu'un, la poursuite de l'activité de l'épouse est à la fois nécessaire et plus aisée. De même, les "ex-actives" étaient moins souvent cadres -supérieurs ou moyens- quand elles ont quitté le marché du travail que ne le sont les femmes mariées qui ont un emploi à 35-59 ans. Mais ce qui semble en vérité le plus caractéristique des femmes qui ont interrompu leur activité, c'est la fréquence de l'appartenance aux catégories ouvrières<sup>27</sup>: en 1977 comme en 1970, une "ex-active" sur trois contre moins d'une "active occupée" sur cinq et l'écart serait encore plus considérable si l'on prenait en compte les employées les moins qualifiées, c'est-à-dire celles du commerce et des services.

L'impression générale est donc que les femmes mariées qui ont quitté le monde du travail y occupaient des positions plus modestes que celles détenues, à 35-59 ans, par leurs homologues qui y sont demeurées. Certes, pour une partie des "ex-actives", l'interruption a sans doute été précoce et, du point de vue de l'emploi occupé, les deux populations ne sont donc pas observées à la même période du cycle de vie. Il faudra plus loin tenter de faire la part de ce qui tient à cet écart. Néanmoins, l'importance des oppositions entre "actives occupées" et "ex-actives" est cohérente avec l'affirmation que le repli sur la cellule familiale a été d'autant plus fréquent que le

<sup>26</sup> - Comme dans la section précédente, seules sont retenues dans l'analyse les femmes qui étaient conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement précédant l'enquête. Les effectifs sont les suivants:  
 en 1970 - 2355 "actives occupées" (qui en représentent 2395000);      en 1977 - 3113 "actives occupées" (2602000);  
 - 942 "ex-actives" (qui en représentent 1902000);                      - 799 "ex-actives" (1567000).

<sup>27</sup> - Ce fait a déjà été souligné par MOSSUZ-LAVAU et SINEAU (1983, op.cit., p. 93) à partir de l'analyse des données d'un sondage réalisé en juin 1978.

**Tableau 5 - Structures sociales des femmes mariées et de leurs pères en 1970 et 1977 - Comparaison entre "actives occupées" et "ex-actives"**

**Champ:** Femmes mariées, âgées de 35 à 59 ans à la date d'enquête (1970 ou 1977), conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement précédent (1968 ou 1975)

	Structure sociale des femmes			
	1970		1977	
	actives occupées	ex-actives	actives occupées	ex-actives
Agriculteurs exploitants	22	9	16	7
Salariés agricoles	1	4	0	1
Artisans, petits commerçants	16	7	13	5
Industriels, gros commerçants, professions libérales	1	0	2	1
Cadres supérieurs	2	1	4	1
Cadres moyens	10	5	15	8
Employés, personnels de service, autres actifs	30	40	32	44
dont: Employés de bureau	15	17	15	20
Autres	15	23	17	24
Ouvriers	18	34	18	33
dont: Contremaîtres, ouvriers qualifiés	3	10	4	10
Ouvriers spécialisés, manoeuvres	15	24	14	23
Total	100	100	100	100
(N)	(2355)	(942)	(3113)	(799)

	Structure sociale des pères des femmes			
	1970		1977	
	actives occupées	ex-actives	actives occupées	ex-actives
Agriculteurs exploitants	34	19	30	19
Salariés agricoles	6	9	6	4
Artisans, petits commerçants	13	11	12	12
Industriels, gros commerçants, professions libérales	3	3	3	4
Cadres supérieurs	2	2	3	4
Cadres moyens	3	3	5	4
Employés, personnels de service, autres actifs	11	12	11	11
Ouvriers	28	41	30	42
dont: Contremaîtres, ouvriers qualifiés	14	21	19	26
Ouvriers spécialisés, manoeuvres	14	20	11	16
Total	100	100	100	100
(N)	(2355)	(942)	(3113)	(799)

travail était moins qualifié et moins valorisant<sup>28</sup>. On rejoint ainsi certaines analyses de Nicole TABARD qui, à partir d'une enquête réalisée en 1971, soulignait que les ouvrières et anciennes ouvrières étaient du côté de l'opposition au travail des femmes alors que l'attitude était d'autant plus favorable que l'on s'élevait dans la hiérarchie socio-professionnelle féminine<sup>29</sup>.

Même si la variation est moins accentuée, les femmes mariées qui ont interrompu leur activité professionnelle s'opposent aussi à celles qui l'ont poursuivie du point de vue de la position paternelle (seconde partie du tableau 5). En 1977 comme en 1970, parmi dix "ex-actives", quatre ont grandi dans la classe ouvrière, deux dans la famille d'un exploitant agricole. Par contre, au sein des femmes mariées qui occupent un emploi à 35-59 ans, les proportions de filles d'ouvriers et de filles d'agriculteurs sont voisines: environ trois sur dix. Ainsi, de même qu'elles ont souvent occupé un emploi d'ouvrière, de même les "ex-actives" sont fréquemment issues de cette catégorie sociale<sup>30</sup>.

<sup>28</sup> - Ce fait a été clairement montré par POHL et SOLEILHAVOUP (1981, pp. 88-89) sur une période de cinq ans: vues en 1977 et sur un effectif de 100 à cette date, les sorties d'activité avant 55 ans entre 1972 et 1977 représentent 14 chez les ouvrières spécialisées ou manoeuvres et 10 chez les femmes "autres personnels de service"; c'est dans ces catégories que les sorties d'activité sont proportionnellement les plus nombreuses. POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1981. - "Entrées des jeunes et mobilité des moins jeunes", Economie et statistique, 134, pp. 85-108.

<sup>29</sup> - "C'est seulement à partir d'un certain niveau de statut qu'on peut parler d'un choix entre travailler ou rester au foyer, exercer une profession ou avoir des enfants: pour les femmes de la classe ouvrière le travail est une contrainte qui se desserre lorsque le revenu du mari augmente; dans les classes aisées le travail est beaucoup plus fréquemment un moyen d'accomplissement. Ses avantages de tous ordres augmentent de façon concomitante au revenu."

TABARD N., 1974. - Besoins et aspirations des familles et des jeunes, Paris, CREDOC-CNAF.

Voir également pour des analyses très convergentes:

CHOMBART de LAUWE M.J., 1964. - "Image de la situation de la femme dans la société urbaine française" dans CHOMBART de LAUWE P.H., Images de la femme dans la société, Paris, Editions Ouvrières, pp. 41-95.

KELLERHALS J., 1974. - "Dimensions familiales de la stratification", Revue française de sociologie, 15(4), pp. 459-486.

KELLERHALS J., PERRIN J.F., STEINAUER-CRESSON G., VONECHE L., WIRTH G., 1982. - Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale, Lausanne, Favre. Voir notamment les pages 141 à 143.

<sup>30</sup> - Ce fait peut encore être exprimé d'une manière différente. Parmi les femmes mariées âgées de 35 à 59 ans, ce sont les filles d'ouvriers qui ont interrompu le plus fréquemment leur activité professionnelle: en 1970, 45,6% des filles de contremaîtres ou d'ouvriers qualifiés, 45,8% des filles d'ouvriers spécialisés ou de manoeuvres sont ex-actives; en 1977, les valeurs correspondantes sont respectivement 38,8% et 37,7%. La fréquence de l'arrêt d'activité chez les filles d'ouvriers a déjà été soulignée par FRISCH (1976, op.cit.) à l'aide de l'enquête de 1964. A partir de l'analyse d'un échantillon de femmes de moins de 60 ans vivant en couple et interrogées en 1986, LOLLIVIER a récemment indiqué qu'à situation comparable, en particulier quelle que soit la profession de leur conjoint, la probabilité que les filles d'agriculteurs travaillent est supérieure de 11 points à celle des filles d'ouvriers.

LOLLIVIER S., 1988. - "Activité et arrêt d'activité féminine. Le diplôme et la famille", Economie et statistique, 212, pp. 25-29.

Mais l'essentiel est là: la variation des positions professionnelles entre "actives occupées" et "ex-actives" ne tient pas seulement aux différences de milieu de naissance. Le tableau 6, fondé sur les données de 1970, et celui identique qui, pour 1977, est reporté en annexe (tableau VII-2) sont en effet dénués d'ambiguïté. Les femmes mariées qui, au moment où elles sont interrogées, ont quitté le marché du travail n'ont pas connu les mêmes chances de mobilité que leurs homologues d'origine sociale semblable qui occupent encore un emploi.

**Tableau 6 - Destinées professionnelles des femmes mariées en fonction de leur milieu d'origine - Comparaison entre "actives occupées" et "ex-actives" (1970) (la nomenclature utilisée pour les femmes figure sous le tableau)**

Champ: Femmes mariées, âgées de 35 à 59 ans en 1970, conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement de 1968

Fille		A	B	C	D	E	F	Total	(N)
Père									
1 Agriculteur exploitant, salarié agricole	Actives occupées	51	11	4	6	11	17	100	756
	Ex-actives	36	3	3	6	26	26	100	261
2 Artisan, petit commerçant	Actives occupées	8	32	14	19	15	12	100	325
	Ex-actives	4	21	10	18	18	29	100	106
3 Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur, cadre moyen	Actives occupées	0	25	48	17	3	7	100	319
	Ex-actives	2	6	27	39	10	16	100	77
4 Employé, personnel de service, autre actif	Actives occupées	3	16	23	25	17	16	100	287
	Ex-actives	3	5	8	27	21	36	100	119
5 Contremaître, ouvrier qualifié	Actives occupées	3	13	12	25	20	27	100	352
	Ex-actives	3	6	3	22	26	40	100	192
6 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Actives occupées	5	15	9	15	27	29	100	316
	Ex-actives	5	6	2	12	25	50	100	187
Ensemble	Actives occupées	23	16	13	15	15	18	100	2355
	Ex-actives	13	7	6	17	23	34	100	942

Nomenclature pour la position sociale de la fille:

A Agricultrice exploitante, salariée agricole

B Artisane, petite commerçante

C Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur, cadre moyen

D Employée de bureau

E Employée de commerce, personnel de service, autre active

F Ouvrière.

Lecture: Parmi les filles d'agriculteurs exploitants ou de salariées agricoles, mariées et actives occupées, 17% sont ouvrières. Parmi les femmes mariées de même origine qui ont interrompu leur activité professionnelle, c'était le cas de 26% au moment de leur dernier emploi.

Les destinées professionnelles des "ex-actives" ont été moins favorables. Le constat ne souffre pas d'exception. En 1977 par exemple, parmi les femmes mariées dont le père était industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur ou moyen, 52% des "actives occupées" appartiennent à ces "classes dirigeantes" à l'âge de 35-59 ans contre seulement 36% des "ex-actives" lors de leur dernier emploi. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, chez les filles d'ouvriers spécialisés ou de manoeuvres, 29% des "actives occupées" en 1970, 27% en 1977 sont ouvrières; c'était le cas de la moitié des "ex-actives" selon les données de 1970 et de 46% d'après celles de 1977. Plus généralement, quel que soit le milieu d'origine, la poursuite de l'activité professionnelle va de pair avec un accès plus fréquent aux "classes dirigeantes"; à l'inverse, son interruption est très souvent associée à la position d'ouvrière mais aussi à celle d'employée du commerce ou des services. En vérité, c'est l'ampleur des écarts de destinée professionnelle qui retient l'attention. La distinction transversale que les enquêtes établissent entre les deux populations de femmes paraît traduire un clivage profond. Il conduit à penser que, dans les générations étudiées, nombre de femmes mariées ex-actives ont quitté précocement le monde du travail.

Tableau 7 - Structure sociale des femmes mariées à l'entrée dans la vie active et insertion professionnelle en fonction du milieu d'origine - Comparaison entre "actives occupées" et "ex-actives" (1970)

Champ: Femmes mariées, âgées de 35 à 59 ans en 1970

Structure sociale (en début de vie active) des femmes:	actives occupées en 1970	ex-actives en 1970
Agriculteurs exploitants	24	12
Salariés agricoles	4	5
Artisans, petits commerçants	7	4
Industriels, gros commerçants, professions libérales	0	0
Cadres supérieurs	1	1
Cadres moyens	6	4
Employés, personnels de service, autres actifs	35	39
dont: Employés de bureau	15	15
Autres	20	24
Ouvriers	23	35
dont: Contremaîtres, ouvriers qualifiés	11	17
Ouvriers spécialisés, manoeuvres	12	18
Total	100	100
(N)	(2618)	(1056)

Position initiale de la fille		A	B	C	D	E	F	Total	(N)
Père									
1 Agriculteur exploitant, salarié agricole	Actives occupées	65	4	2	3	16	10	100	824
	Ex-actives	50	2	2	4	24	18	100	293
2 Artisan, petit commerçant	Actives occupées	6	23	8	21	21	21	100	360
	Ex-actives	4	16	11	16	15	38	100	115
3 Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur, cadre moyen	Actives occupées	0	14	38	30	8	10	100	350
	Ex-actives	3	5	28	35	11	18	100	86
4 Employé, personnel de service, autre actif	Actives occupées	2	3	12	23	28	32	100	323
	Ex-actives	2	3	8	24	28	35	100	139
5 Contremaître, ouvrier qualifié	Actives occupées	3	2	5	26	21	43	100	401
	Ex-actives	5	2	1	21	28	43	100	223
6 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Actives occupées	7	4	4	13	31	41	100	360
	Ex-actives	7	4	1	8	25	55	100	200

## Nomenclature pour la position initiale de la fille:

A Agricultrice exploitante, salariée agricole

B Artisane, petite commerçante

C Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur, cadre moyen

D Employée de bureau

E Employée de commerce, personnel de service, autre active

F Ouvrière.

**Lecture:** Parmi les filles d'agriculteurs exploitants ou de salariés agricoles, mariées et actives occupées en 1970, 65% ont commencé à travailler dans le monde agricole. C'était le cas de 50% des femmes mariées de même origine qui ont interrompu leur activité professionnelle.

Si, comme on peut le soupçonner, la durée des vies professionnelles a été très dissemblable, on pourra considérer que la comparaison précédente n'a guère de sens. Cette objection peut alors être en grande partie levée en examinant la situation des "actives occupées" et des "ex-actives" à leurs débuts dans le monde du travail (tableau 7 ci-dessus)<sup>31</sup>. On constate ainsi que les écarts de structure socio-professionnelle entre les deux populations de femmes existaient déjà de manière atténuée au moment de l'insertion. Les femmes mariées qui, en 1970, ont interrompu leur activité étaient moins souvent agricultrices, petites indépendantes, mais aussi cadres moyens à leurs débuts. A l'inverse, 59% d'entre elles avaient un emploi d'ouvrière ou d'employée du commerce et des services contre

<sup>31</sup> - A la différence des tableaux 5 et 6, on considère ici l'ensemble des femmes mariées âgées de 35 à 59 ans en 1970, et non les seules conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement précédent. Il s'agit donc de 2618 "actives occupées" (qui en représentent 2640000) et 1056 "ex-actives" (2131000). Pour les premières comme pour les secondes, on a pu vérifier que cette légère variation de champ n'affectait que de façon négligeable la distribution des origines sociales.

seulement 43% des épouses qui exercent une profession en 1970. En outre, lorsque l'insertion est examinée en fonction du milieu d'origine, des différences sensibles apparaissent. A leur entrée dans la vie active, les filles de paysans et de petits indépendants qui ont quitté le monde du travail se sont moins souvent maintenues dans la position paternelle pour rejoindre notamment la classe ouvrière. Parmi les femmes des autres milieux d'origine, l'accès direct aux "classes dirigeantes" a été moins le fait des "ex-actives" que des "actives occupées"; la tendance est ici systématique. On relève encore que les filles d'ouvriers qualifiés ou non qualifiés qui ont poursuivi leur activité étaient plus fréquemment employées de bureau lors de leur insertion.

Pour les générations étudiées, c'est donc d'une sélection des femmes mariées qui occupent un emploi à 35-59 ans qu'il faut parler. Lorsqu'elles sont nées dans la paysannerie ou la petite bourgeoisie indépendante, ces femmes sont davantage demeurées dans ces catégories; par rapport à leurs soeurs qui ont quitté le monde du travail, elles ont ainsi plus souvent évité la "chute" dans la classe ouvrière. Lorsqu'elles sont filles d'un salarié, les femmes qui ont poursuivi leur activité ont connu une insertion professionnelle plus favorable. Il est très probable que ces écarts entre "actives occupées" et "ex-actives" renvoient, en partie au moins, à des différences de niveau d'instruction<sup>32</sup>, mais le point essentiel est le suivant. Les trajectoires professionnelles des femmes mariées actives occupées ne peuvent être tenues pour représentatives de celles de toutes les femmes mariées qui sont entrées sur le marché du travail. A bien des égards, elles en donnent une vision avantageuse<sup>33</sup> et ce résultat important oblige à revenir sur quelques aspects des chapitres précédents.

A retenir dans l'analyse les seules "actives occupées", on a en premier lieu sous-estimé la fréquence avec laquelle les femmes de tous les milieux d'origine ont rejoint, par leur emploi et même de façon brève, les catégories ouvri-

<sup>32</sup> - Nous n'avons pas vérifié cet aspect, mais il ne fait guère de doute si l'on en juge par les données présentées par MOSSUZ-LAVAU et SINEAU(1980, op.cit., pp. 212-213); elles permettent d'observer la distribution du niveau d'études atteint en fonction de la position sociale du père pour les femmes actives d'une part, les femmes sans profession ("ex-actives" et "inactives totales") d'autre part. Voir aussi sur la même question MOSSUZ-LAVAU et SINEAU(1983, op.cit., pp. 90-92).

<sup>33</sup> - Ceci a été également observé aux Etats-Unis: pour la cohorte de l'Illinois qu'elle étudie, MARINI(1980) relève que les femmes qui ont interrompu leur activité ont un score moyen de prestige professionnel inférieur à celui des femmes qui l'ont poursuivi, au moment du dernier emploi et de l'insertion sur le marché du travail. MARINI M.M., 1980. - "Sex differences in the process of occupational attainment: a closer look", Social science research, 9(4), pp. 307-361.

ères. Dans la comparaison de la mobilité intergénérationnelle par la profession entre femmes et hommes (chapitres 2 et 5) ou entre femmes mariées et femmes célibataires (chapitre 6), on s'est aussi placé dans une situation "objectivement favorable" où les écarts de destinée sociale se sont trouvés minimisés. Il faut évoquer enfin un aspect du chapitre 2. On y soulignait que, de 1953 à 1977, l'inégalité des chances professionnelles a fortement diminué entre les filles et les fils de la classe ouvrière. Ce résultat était établi sur les "actifs occupés", c'est-à-dire tous les hommes (ou presque), mais une partie des femmes seulement. Observer, comme on l'a fait plus haut, que les filles d'ouvriers mariées qui exercent un emploi à 35-59 ans ont connu des trajectoires professionnelles spécifiques et que bon nombre de leurs soeurs ont quitté le marché du travail où elles occupaient des positions subalternes conduit ainsi à relativiser quelque peu le constat précédent.

#### IV. "ACTIVES OCCUPEES", "EX-ACTIVES" ET "INACTIVES TOTALES": DES FORMES DIFFERENTES DE MOBILITE MARITALE?

---

Si les destinées professionnelles des femmes mariées ayant interrompu leur activité ne se confondent pas avec celles des femmes qui l'ont poursuivi, n'est-ce pas aussi que les unes et les autres ont connu, par leur union, des trajectoires sociales distinctes? Ou encore, pour ne prendre qu'un seul exemple, si les "ex-actives" nées dans la paysannerie étaient plus souvent ouvrières lors de leur dernier emploi que ne le sont, à 35-59 ans, les "actives occupées" de même origine, n'est-ce pas que les premières ont, plus souvent que les secondes, élu pour conjoint un homme qui ne travaille pas dans le monde agricole ou qui l'a quitté, notamment un ouvrier? Soulever ces interrogations, c'est reconnaître que, pour les femmes nées dans la première moitié du siècle, la question de l'exercice d'une activité professionnelle n'est pas indépendante du choix du conjoint. Du point de vue de la mobilité sociale entre générations, c'est finalement se demander comment s'entremêlent, pour les femmes ayant contracté mariage, rapport objectif au monde du travail et trajectoire sociale de la position du père à celle de l'époux.

Cette dernière étape a donc pour objet d'étudier si "actives occupées" et "ex-actives" ont connu par leur alliance des destinées sociales dissemblables. La question peut en outre s'étendre aux "inactives totales", c'est-à-dire aux épouses



qui, jusqu'au moment où elles sont interrogées -elles ont alors entre 35 et 59 ans-, n'ont jamais abordé le monde du travail<sup>34</sup>. Auparavant, se munir de quelques repères théoriques est utile car ils serviront de guide lors de l'examen des données. Bien que peu nombreuses soient les recherches ayant tenté de lier mobilité féminine par le mariage et rapport objectif au monde du travail (ou mobilité féminine par la profession), deux hypothèses peuvent être distinguées.

- L'hypothèse de compensation/spécialisation exprimée par DE SINGLY (1983, 1987)<sup>35</sup> en ces termes: les femmes qui ne parviennent pas à maintenir les acquis sociaux de leur père par leur placement professionnel tentent cette opération lors de leur placement matrimonial et compensent ainsi la faiblesse de leurs résultats sur le marché du travail par ceux obtenus lors de l'élection du conjoint (version "compensation"); ou encore, les femmes d'une origine sociale donnée adoptent soit une filière "classique" de valorisation de leurs richesses, le mariage, soit une filière, traditionnellement plus "masculine", de valorisation par la profession (version "spécialisation"); si l'une ou l'autre de ces conjectures est exacte, on doit observer que les destinées sociales par le mariage des "actives occupées" sont moins favorables que celles des autres femmes et, probablement, que les destinées maritales des "inactives totales" sont meilleures que celles des "ex-actives"<sup>36</sup>.

- L'hypothèse de diversification est fondée sur des considérations distinctes: nous la formulons à partir d'un résultat présenté par MOSSUZ-LAVAU et SINEAU (1980, 1983)<sup>37</sup> qui observent que la similitude des positions sociales du père de la

<sup>34</sup> - Comme dans les sections II et III de ce chapitre, l'analyse portera sur les femmes mariées, nées entre 1911 et 1935 (pour l'enquête de 1970) ou entre 1918 et 1942 (pour celle de 1977), conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement précédant l'enquête (1968 ou 1975). La position sociale de l'époux a été observée deux ans auparavant à l'occasion du recensement. Avec le champ précédent, les "inactives totales" sont au nombre de 327 (qui en représentent 717000) en 1970 et de 351 (789000) en 1977.

<sup>35</sup> - DE SINGLY F., 1983. - Fortune et infortune de la femme mariée, thèse de Doctorat d'Etat, 2 tomes, Paris, Université René Descartes. Voir dans le tome 1 les pages 239 et 240.

DE SINGLY F., 1987. - "Théorie critique de l'homogamie", Année sociologique, vol. Sociologie de la famille (1965-1985), 37, pp. 181-205.

<sup>36</sup> - On peut noter que l'hypothèse de compensation a aussi été exprimée par PONTINEN (1980, p. 25): "One might have thought, for example, that because married women do have two possibilities to determine their position -their husband's occupation and their own occupation- those not succeeding in their marriage would try to compensate by getting into work. A similar argument could be based on economical premises. If a husband does not have income enough (does not have a good occupation), the wife should go to work. With both arguments the husband's position should be better among housewives than among economically active women." Les tests empiriques réalisés par PONTINEN et DE SINGLY les conduisent cependant à rejeter l'hypothèse de compensation.

PONTINEN S., 1980. - "On the social mobility of women in the Scandinavian countries", Commentationes Scientiarum Socialium, Societas Scientiarum Fennica, 14, pp. 1-51.

<sup>37</sup> - MOSSUZ-LAVAU et SINEAU, 1980, op.cit., chapitre 4 et tableau de la page 202; 1983, op.cit., pp. 94-97.

femme et de son époux est moins fréquente chez les femmes actives que chez celles sans profession; selon les auteurs, cette différence tient au fait que le milieu de travail a offert aux premières des possibilités de rencontres et des contacts sociaux que n'ont pas connus les secondes, restées au foyer; dans cette perspective, l'hypothèse de diversification exprime donc que le milieu d'origine conditionne moins étroitement le choix du conjoint chez les femmes qui travaillent; on devrait alors observer que, parmi les femmes nées dans un milieu donné, la fréquence de l'immobilité sociale (du père au mari) décroît des "inactives totales" aux "actives occupées" en passant probablement par les "ex-actives".

Commençons par examiner les distributions marginales des tables de mobilité par le mariage (tableau 8). Du point de vue du milieu d'origine, les différences entre "ex-actives" et "actives occupées" ont déjà été commentées. Il suffit donc de répondre à cette question: dans quelles catégories sociales les épouses qui n'ont jamais abordé le monde du travail sont-elles recrutées? Elles proviennent souvent du milieu agricole: 28% des "inactives totales" en 1970, 31% en 1977 avaient pour père un exploitant. Ce fait peut surprendre et il est possible que, lors des enquêtes, certaines filles d'agriculteurs aient omis de mentionner les travaux effectués dans la ferme familiale. Néanmoins, on note aussi que les filles de salariés agricoles représentent environ une "inactive totale" sur dix, ce qui n'est le cas ni parmi les "actives occupées", ni parmi les "ex-actives". A l'inverse, par comparaison à ces deux populations, les femmes mariées qui n'ont jamais tenu d'emploi sont moins souvent issues de la famille d'un employé et, en 1977 au moins, d'un ouvrier. Enfin, c'est le poids des catégories supérieures dans la distribution des "inactives totales" qui retient l'attention: en 1970, 11% de ces femmes sont filles d'un gros indépendant ou d'un cadre supérieur contre seulement 5% des "ex-actives" comme des "actives occupées"; en 1977, l'écart demeure, même s'il est moins net, car les proportions correspondantes valent respectivement 11%, 8% et 6%. Du point de vue du milieu d'origine, l'absence complète d'activité professionnelle revêt donc un caractère multiforme car elle est spécialement fréquente aux deux extrémités de l'échelle sociale: filles de sa-

**Tableau 8 - Structures sociales des pères et des époux des femmes mariées, en 1970 et 1977 - Comparaison entre "actives occupées", "ex-actives" et "inactives totales"**

**Champ:** Femmes mariées, âgées de 35 à 59 ans à la date d'enquête (1970 ou 1977), conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement précédent (1968 ou 1975)

	Structure sociale des pères des femmes					
	1970			1977		
	actives occupées	ex-actives	inactives totales	actives occupées	ex-actives	inactives totales
Agriculteurs exploitants	34	19	28	30	19	31
Salariés agricoles	6	9	11	6	4	9
Artisans, petits commerçants	13	11	13	12	12	12
Industriels, gros commerçants, professions libérales	3	3	6	3	4	7
Cadres supérieurs	2	2	5	3	4	4
Cadres moyens	3	3	2	5	4	4
Employés, personnels de service, autres actifs	11	12	8	11	11	9
Ouvriers	28	41	27	30	42	24
dont: Contremaîtres, ouvriers qualifiés	14	21	15	19	26	14
Ouvriers spécialisés, manoeuvres	14	20	12	11	16	10
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
(N)	(2355)	(942)	(327)	(3113)	(799)	(351)

	Structure sociale des époux des femmes					
	1970			1977		
	actives occupées	ex-actives	inactives totales	actives occupées	ex-actives	inactives totales
Agriculteurs exploitants	22	3	8	16	3	4
Salariés agricoles	2	3	7	1	1	2
Artisans, petits commerçants	14	6	7	12	7	9
Industriels, gros commerçants, professions libérales	3	2	5	4	2	3
Cadres supérieurs	5	10	9	8	12	10
Cadres moyens	9	11	8	12	12	10
Employés, personnels de service, autres actifs	12	15	15	13	15	16
Ouvriers	33	50	41	34	48	46
dont: Contremaîtres, ouvriers qualifiés	17	25	20	19	30	24
Ouvriers spécialisés, manoeuvres	16	25	21	15	18	22
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
(N)	(2355)	(942)	(327)	(3113)	(799)	(351)

lariés agricoles d'un côté, femmes qui ont grandi dans les "classes dirigeantes" de l'autre<sup>38</sup>.

Les époux des "inactives totales", "ex-actives" et "actives occupées" n'occupent pas non plus les mêmes positions sociales et, pour les générations étudiées, cela renvoie à la variation de la présence des femmes dans le monde du travail selon la catégorie socio-professionnelle de leur mari. Ainsi, on n'est pas surpris de constater que les femmes qui ont poursuivi leur activité ont, beaucoup plus que celles qui n'ont jamais eu d'emploi ou qui l'ont quitté, un conjoint agriculteur, artisan ou petit commerçant. A l'inverse, les "actives occupées" sont moins souvent épouses d'un ouvrier que les "inactives totales" mais surtout que les "ex-actives". Pour ces dernières, l'enracinement dans la classe ouvrière est fort: on notait plus haut qu'une sur trois était ouvrière lors de son dernier emploi et que deux sur cinq étaient filles d'un ouvrier, on relève ici qu'une sur deux environ a un conjoint ouvrier, en 1970 comme en 1977. Enfin, selon la première enquête, ce sont les femmes n'ayant jamais tenu d'emploi qui ont trouvé "les meilleurs maris": 14% d'entre elles ont, à 35-59 ans, un conjoint industriel, gros commerçant, profession libérale ou cadre supérieur contre 12% des "ex-actives" et 8% des "actives occupées", mais cette différence s'estompe nettement en 1977.

"Actives occupées", "ex-actives" et "inactives totales" de même origine ont-elles connu par leur union des destinées sociales dissemblables? La faible taille des échantillons de femmes qui n'ont jamais tenu d'emploi oblige à ne retenir que cinq positions sociales agrégées et il est prudent par surcroît de se fonder simultanément sur les données des deux enquêtes (tableau 9). C'est alors une image complexe qui apparaît.

Pour les femmes nées dans la paysannerie, l'hypothèse de compensation/spécialisation comme celle de diversification

---

<sup>38</sup> - En effet, parmi les femmes mariées âgées de 35 à 59 ans, les taux d'inactivité totale les plus élevés concernent les filles de salariés agricoles (21,9% en 1970, 23,8% en 1977), les filles d'industriels, gros commerçants, professions libérales (23,7% en 1970, 25,9% en 1977), les filles de cadres supérieurs enfin (23,8% en 1970, mais la diminution est forte en 1977: 16,5%). La fréquence de l'inactivité totale parmi les filles de professions libérales et cadres supérieurs a été soulignée par FRISCH (1976, op.cit.) à partir de l'enquête de 1964. Voir aussi pour des données plus récentes concernant l'absence totale d'activité professionnelle: LABOURIE-RACAPE A., LETABLIER M.T., VASSEUR A.M., 1977. - "L'activité féminine. Enquête sur la discontinuité de la vie professionnelle", Cahiers du centre d'études de l'emploi, 11, Paris, Presses Universitaires de France. Voir les pages 141 à 146.

DESPLANQUES G., DE SABOULIN M., 1986. - "Activité féminine: carrières continues et discontinues", Economie et statistique, 193-194, pp. 51-62. Voir l'encadré des pages 60 et 61.

doivent être rejetées au profit d'un lien fort entre la trajectoire sociale liée au mariage et le comportement d'activité. En 1970 comme en 1977 en effet, parmi les "actives occupées", les épouses d'agriculteurs ou de salariés agricoles sont plus nombreuses que les épouses d'ouvriers, mais c'est l'inverse qui caractérise les "ex-actives" et les "inactives totales" qui ont grandi dans le monde agricole<sup>39</sup>. Les femmes mariées d'origine paysanne qui n'ont jamais connu d'activité professionnelle ou qui l'ont interrompu ont donc pour beaucoup quitté la terre et ceci fournit un exemple saisissant du degré auquel la position sociale d'un homme pouvait déterminer le rapport de son épouse au monde du travail. Au reste, les variations précédentes recourent largement celles qui sont apparues dans la section III en rapprochant les positions propres des "actives occupées" et

Tableau 9 - Destinées sociales des femmes par le mariage selon leur milieu d'origine, en 1970 et 1977 - Comparaison entre "actives occupées", "ex-actives" et "inactives totales"

Champ: Femmes mariées, âgées de 35 à 59 ans à la date d'enquête (1970 ou 1977), conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement précédent (1968 ou 1975)

		1970					Total	(N)	
		Mari	1	2	3	4	5		
Père									
1 Agriculteur exploitant, salarié agricole	Actives occupées		52	11	8	7	22	100	756
	Ex-actives		16	8	9	13	54	100	261
	Inactives totales		30	8	12	13	37	100	129
2 Artisan, petit commerçant	Actives occupées		9	22	22	14	33	100	325
	Ex-actives		1	6	37	18	38	100	106
	Inactives totales		0	7	38	12	43	100	43
3 Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur, cadre moyen	Actives occupées		4	17	51	12	16	100	319
	Ex-actives		5	5	58	14	18	100	77
	Inactives totales		6	10	64	13	7	100	39
4 Employé, personnel de service, autre actif	Actives occupées		4	17	26	17	36	100	287
	Ex-actives		1	7	33	11	48	100	119
	Inactives totales		8	4	21	22	45	100	24
5 Ouvrier	Actives occupées		6	12	16	14	52	100	668
	Ex-actives		3	4	21	16	56	100	379
	Inactives totales		7	5	11	17	60	100	92
Ensemble	Actives occupées		24	14	17	12	33	100	2355
	Ex-actives		6	6	23	15	50	100	942
	Inactives totales		15	7	22	15	41	100	327

<sup>39</sup> - Le constat est inchangé si l'on écarte, dans les deux générations, les salariés agricoles et que l'on raisonne ainsi sur les filles d'agriculteurs exploitants et les épouses d'agriculteurs exploitants.

— 1977 —

		Mari	1	2	3	4	5	Total	(N)
Père									
1 Agriculteur exploitant, salarie agricole	Actives occupées		41	10	9	9	31	100	954
	Ex-actives		9	13	17	10	51	100	191
	Inactives totales		12	11	15	14	48	100	144
2 Artisan, petit commerçant	Actives occupées		7	22	31	15	25	100	372
	Ex-actives		5	9	26	25	35	100	93
	Inactives totales		2	25	18	16	39	100	41
3 Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur, cadre moyen	Actives occupées		1	13	53	9	24	100	451
	Ex-actives		2	3	66	10	19	100	98
	Inactives totales		0	3	66	10	21	100	53
4 Employé, personnel de service, autre actif	Actives occupées		1	14	33	20	32	100	370
	Ex-actives		3	3	32	13	49	100	87
	Inactives totales		3	6	20	30	41	100	31
5 Ouvrier	Actives occupées		5	9	23	17	46	100	966
	Ex-actives		2	6	17	17	58	100	330
	Inactives totales		2	2	14	19	63	100	82
Ensemble	Actives occupées		17	12	24	13	34	100	3113
	Ex-actives		4	7	26	15	48	100	799
	Inactives totales		6	9	23	16	46	100	351

Lecture: En 1977, parmi les filles d'agriculteurs exploitants ou de salariés agricoles, mariées et ayant un emploi, 41% ont un époux de même catégorie sociale que leur père. C'est le cas de 9% des "ex-actives" et de 12% des "inactives totales" qui ont grandi dans le même milieu.

des "ex-actives" d'origine paysanne. Parmi les filles de petits indépendants, la tendance semble analogue, mais le constat est moins net et l'ampleur des variations entre les données de 1970 et celles de 1977 rend toute conclusion délicate. On relève néanmoins qu'aux deux dates le fait d'être mariée à un ouvrier caractérise davantage les "inactives totales" que les "ex-actives" et celles-ci plus que les "actives occupées". Inversement et selon les données de 1970, ces dernières ont plus souvent pour conjoint un homme de même catégorie sociale que leur père.

Parmi les filles d'employés et d'ouvriers au contraire, les écarts de destinée maritale selon le rapport objectif au monde du travail semblent confirmer l'hypothèse de diversification. Ainsi, le cas des filles d'ouvriers montre clairement que "l'éventail des conjoints" des "actives occupées" est plus large: en 1970, 52% d'entre elles sont épouses d'un ouvrier contre 56% des "ex-actives" et 60% des "inactives to-

tales"; en 1977, cette variation resurgit car les proportions valent respectivement 46%, 58% et 63%. De même, les femmes qui n'ont jamais tenu d'emploi ont le moins fréquemment un conjoint gros indépendant ou cadre. C'est aussi le cas parmi les filles d'employés pour qui l'on constate encore que les "actives occupées" ont moins souvent épousé un ouvrier. Ici, l'hypothèse de compensation/spécialisation est donc réfutée car les avantages se cumulent. De même que les filles d'employés et d'ouvriers qui ont poursuivi leur activité ont connu des destins professionnels plus favorables que celles qui l'ont interrompu, de même les premières paraissent s'être "mieux mariées" que les secondes et surtout que leurs soeurs qui n'ont jamais abordé le monde du travail. Là encore, il faut probablement invoquer le rôle des études: on sait en effet que les femmes qui n'ont jamais tenu d'emploi sont dans l'ensemble peu diplômées<sup>40</sup> et l'on connaît, pour les filles d'origine modeste, l'importance des titres scolaires dans la réalisation d'un "beau mariage" (DE SINGLY, 1977)<sup>41</sup>.

Reste enfin le cas des femmes nées dans les "classes dirigeantes" pour qui l'absence totale d'activité professionnelle revêt sans doute une signification distincte. On notait dans la section III que les "actives occupées" ont connu de meilleures destinées professionnelles que les "ex-actives". En va-t-il de même du point de vue du mariage? Il ne le semble pas. En 1970 comme en 1977 en effet, ce sont les premières qui ont le moins souvent conservé par leur alliance la position sociale de leur père, mais l'interprétation de ce résultat est délicate: compatible à la fois avec l'hypothèse de compensation/spécialisation et celle de diversification, il peut encore être lu d'une manière différente, i.e. comme le fait que, parmi les filles de gros indépendants et de cadres, celles qui ont réalisé un "bon" mariage ont été moins enclines à poursuivre leur activité professionnelle ou à prendre un emploi.

Les destinées maritales des femmes qui ont poursuivi, ont interrompu ou n'ont jamais exercé une activité professionnelle sont donc assez différentes, mais la variation ne se laisse pas aisément résumer par un schéma général et doit être spécifiée en fonction du milieu d'origine. Alors que l'analyse précédente concernait la mobilité observée, une question ana-

<sup>40</sup> - Voir sur ce point MOSSUZ-LAVAU et SINEAU (1983, op.cit., p. 90) qui montrent que, par rapport aux "actives" et aux "ex-actives", les "inactives totales" sont au bas de l'échelle des diplômes; voir aussi sur la même question DESPLANQUES et DE SABOULIN (1986, op.cit., pp. 60-61).

<sup>41</sup> - DE SINGLY F., 1977. - "Mobilité féminine par le mariage et dot scolaire: l'exemple nantais", Economie et statistique, 91, pp. 33-44. Voir à propos de cet article les pages 5 et 14 de notre introduction.

logue peut être soulevée du point de vue de la fluidité sociale: des "actives occupées" aux "ex-actives" et aux "inactives totales", l'association statistique -évaluée indépendamment des distributions marginales- entre position sociale du père et position sociale de l'époux est-elle semblable? L'analyse statistique suggère une réponse assez nettement négative (tableau 10)<sup>42</sup>. Il faut donc conclure que les mailles du filet qui unit le milieu d'origine des femmes à la position de leur conjoint revêtent des formes quelque peu différentes selon le rapport que ces femmes entretiennent au monde du travail<sup>43</sup>.

Tableau 10 - Test de l'hypothèse d'une fluidité sociale commune à la mobilité par le mariage des "actives occupées", "ex-actives" et "inactives totales", en 1970 et 1977 <sup>44</sup>

	Degrés de liberté	L2	Test	Delta (%)	Indicateurs L2/N	(L2-dd1)/N
<b>1970</b>						
Méthode M1	32	65,73	p < .001	4,3	0,0181	0,0093
Méthode M2	32	50,26	p < .05	3,4	0,0139	0,0050
Méthode M3	32	23,43	p > .10	5,1	0,0239	négatif
<b>1977</b>						
Méthode M1	32	108,02	p < .001	4,9	0,0253	0,0178
Méthode M2	32	74,05	p < .001	3,6	0,0174	0,0099
Méthode M3	32	29,42	p > .10	5,3	0,0279	négatif

<sup>42</sup> - L'ajustement du modèle log-linéaire sans interaction du troisième ordre est effectué sur les tables de mobilité présentées dans la nomenclature à cinq postes du tableau 9. Il ne serait pas raisonnable d'accepter le modèle sur la base des résultats obtenus avec la méthode M3 car celle-ci conduit à un test "conservatif"; on remarque en outre que cet ajustement classe de manière erronée plus de 5% de l'effectif total en 1977 comme en 1970, ce qui est l'indice d'une distance assez forte entre effectifs observés et effectifs estimés.

<sup>43</sup> - C'est le contexte d'étude de la mobilité sociale qui conduit à retenir cette formulation, mais l'interaction qui se manifeste peut être envisagée sous aspects différents, par exemple comme le fait que l'association statistique entre le comportement d'activité des femmes (observé à 35-59 ans) et la position de leur conjoint diffère selon leur milieu d'origine.

<sup>44</sup> - Les méthodes d'ajustement et de test M1, M2 et M3 sont présentées dans la section IV.1 de l'annexe statistique générale. Pour le calcul des indicateurs d'ajustement, N vaut 3624 en 1970 et 4263 en 1977 selon les méthodes M1 et M2, trois fois l'effectif du groupe le plus faible -celui des femmes mariées inactives totales- soit 981 en 1970 et 1053 en 1977 selon la méthode M3.



C'est principalement dans la tendance à l'immobilité -nette des différences de marges- que se logent les écarts<sup>45</sup>. Ils tiennent notamment à ces aspects: en 1977 comme en 1970 et par rapport aux estimations du modèle, les "inactives totales", filles de gros indépendants et cadres, d'employés ou d'ouvriers ont "trop souvent" conservé, par leur union, la position sociale de leur père et ceci corrobore ce qui apparaissait du point de vue de la mobilité observée; à l'inverse et d'une manière assez générale, le modèle surestime l'immobilité sociale par le mariage pour les femmes qui ont interrompu leur activité professionnelle. Que la tendance "pure" à l'immobilité soit moins accentuée, pour les femmes, par le mariage que par la profession (chapitre 3) pourrait ainsi provenir de la population des "ex-actives": absentes des tables de mobilité par la profession, ces femmes sont par contre présentes dans l'étude de la mobilité maritale.

Les diverses étapes qui ont jalonné ce chapitre formaient autant d'essais pour prendre en compte la diversité des situations familiales et sociales des femmes mariées et tenter de dépasser la dichotomie mobilité par la profession-mobilité par le mariage. Elles ne se prêtent pas à une conclusion générale et il appartient au lecteur de dire si l'entreprise a été fructueuse. Il faut néanmoins insister sur la grande complexité qui a surgi dans cette dernière section dès qu'il s'est agi d'étudier la mobilité maritale des femmes en fonction du rapport qu'elles entretiennent au monde du travail. A l'évidence, beaucoup de chemin reste à parcourir pour intégrer simultanément le marché du travail et celui des alliances matrimoniales dans l'analyse de la mobilité sociale entre générations des femmes mariées.

---

<sup>45</sup> - En effet, lorsque le même modèle est ajusté aux tables de mobilité privées de leur diagonale principale, la valeur de la statistique de test diminue fortement:  $L2 = 44,58$  en 1970,  $L2 = 43,33$  en 1977 pour 22 degrés de liberté et selon la méthode M1.

## Chapitre Huit

### L'IMPORTANCE DE LA MERE

Il est temps d'introduire un nouveau personnage dans l'analyse de la mobilité intergénérationnelle des femmes par la profession: la figure de la mère. Depuis le chapitre 2 en effet, seule la position du père a été retenue pour apprécier la place de la famille d'origine dans la structure sociale. Cet indicateur synthétique est commode. Cependant, pour l'étude de la mobilité des femmes entre générations, plusieurs sociologues ont suggéré de rapprocher la position sociale des filles de celle de leur mère: c'est notamment le cas de ACKER(1973) et GOODMAN(1979) aux Etats-Unis, de CHAUDRON(1984) en France<sup>1</sup>.

Dans ce domaine, la recherche pionnière est due à Rachel ROSENFELD(1978)<sup>2</sup> qui développe trois arguments pour inclure la situation professionnelle de la mère dans l'analyse de la mobilité entre générations sur le marché du travail. En premier lieu, si l'on considère que le déterminant majeur du statut social est la profession, on peut penser que celle du père n'est pas un indicateur suffisant de la position de la famille lorsque la mère occupe un emploi. Celui-ci, parce qu'il élève le niveau des ressources, a un impact sur les conditions de vie familiales. Incorporer la situation professionnelle de la mère permet donc une meilleure description du milieu d'origine que le seul statut du père. Ensuite, le fait que la mère ait un emploi et le type d'emploi qu'elle occupe auraient pour effet de présenter aux enfants et spécialement aux filles un "modèle de

---

<sup>1</sup> - ACKER J., 1973. - "Women and social stratification: a case of intellectual sexism", American journal of sociology, 78(4), pp. 936-945.

GOODMAN N.R., 1979. - "A note on measures of female mobility", Sociological inquiry, 49(4), pp. 55-57.

CHAUDRON M., 1984. - "Sur les trajectoires sociales des femmes et des hommes: stratégies familiales de reproduction et trajectoires individuelles" dans Collectif, Le sexe du travail. Structures familiales et système productif, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, pp. 17-27.

<sup>2</sup> - ROSENFELD R.A., 1978. - "Women's intergenerational occupational mobility", American sociological review, 43(1), pp. 36-46.

rôle" qui affecterait leur choix professionnel. L'auteur évoque ici plusieurs recherches américaines de la décennie soixante-dix ayant montré que, lorsque la mère a exercé une activité professionnelle, la fille occupe plus fréquemment un emploi, travaille de manière plus continue et a moins souvent choisi une profession "typiquement féminine"<sup>3</sup>. Enfin, la différenciation sexuelle de la structure socio-professionnelle fournit un dernier argument: par rapport aux hommes, les femmes sont sur-représentées dans certaines catégories d'emplois, mais sous-représentées dans d'autres; par conséquent, on peut soutenir que, dans l'analyse de la mobilité sociale entre générations, il est souhaitable de rapprocher la position propre d'une femme de celle du parent du même sexe.

Afin d'éprouver empiriquement l'hypothèse que la situation de la mère est une dimension importante pour comprendre la mobilité féminine par la profession, ROSENFELD utilise un échantillon représentatif de 3472 femmes américaines, âgées de 30 à 44 ans en 1967 et qui occupent un emploi à cette date ou ont exercé une activité professionnelle antérieurement. Cinq variables sont introduites dans l'analyse. La position sociale de la fille est observée dans une nomenclature à cinq postes qui permet de classer la profession exercée en 1967 ou avant la sortie du marché du travail. La même catégorisation est utilisée pour décrire la position de chacun des parents lorsque la fille avait quinze ans, à cette différence près que le poste "sans emploi" est ajouté; on y classe notamment l'ensemble des mères qui étaient au foyer (housewives) durant l'adolescence de leur enfant. Enfin, la race et la tranche d'âge (30-34, 35-39 et 40-44 ans) forment les variables de contrôle. Le tableau qui croise les cinq dimensions précédentes est analysé au moyen de modèles log-linéaires dans une perspective où il s'agit d'expliquer la variation des destinées professionnelles des filles en fonction des quatre autres variables. Les résultats qu'obtient ROSENFELD peuvent être résumés ainsi.

- Certains modèles qui postulent que la position sociale propre de la fille ne dépend pas de celle de sa mère permettent

<sup>3</sup> - Dès 1963, Lois Wladis HOFFMAN relève que de nombreuses études suggèrent que les filles des mères qui travaillent veulent davantage occuper un emploi lorsqu'elles seront plus âgées et quand elles auront leur propre enfant. HOFFMAN note également: "There is considerable evidence that the employed mother provides a more positive model for her daughter than the non-employed mother. The finding that daughters of working mothers are more likely to choose their mothers as models or to want to work themselves when they grow up has been reported with elementary school children and adolescents. The working mother may have higher status in the family and represent to her daughter a person who has achieved success in areas that are, in some respects, more salient to a growing girl than household skills."

HOFFMAN L.W., 1963. - "Effects on children: summary and discussion" dans NYE F.I., HOFFMAN L.W. (éd.), *The employed mother in America*, Chicago, Rand McNally, pp. 190-212.

de reconstituer correctement, i.e. aux fluctuations d'échantillonnage près, le tableau de contingence observé. Il en va ainsi notamment pour un modèle qui incorpore les effets principaux de la position paternelle, de la race et de la génération de naissance (représentée par la tranche d'âge) sur les destinées professionnelles des filles.

- Cependant, même dans ce cas, une analyse statistique plus approfondie démontre que le fait d'inclure un lien entre la position sociale de la mère et celle de la fille améliore de manière très significative l'ajustement. Ainsi, ROSENFELD en déduit qu'un modèle nécessaire et suffisant pour décrire la structure de la mobilité sociale des femmes par la profession doit incorporer, outre les variables de contrôle, les effets des positions paternelle et maternelle.

- Ce n'est pas seulement le fait que la mère soit restée au foyer ou ait eu un emploi lorsque la fille avait quinze ans qui affecte la destinée professionnelle de celle-ci. En effet, lorsque l'analyse est restreinte aux femmes dont la mère travaillait durant leur adolescence, il subsiste une association statistique très significative entre la profession maternelle et celle de la fille.

- Par ailleurs, sur l'ensemble de l'échantillon, la position du père a plus d'importance que celle de la mère pour expliquer la variation des destinées professionnelles des filles, mais c'est l'inverse qui apparaît lorsque sont éliminées les femmes dont la mère était au foyer. Selon ROSENFELD, il y a là un support important à l'idée que le "modèle de rôle", la connaissance professionnelle et les ressources financières supplémentaires qu'apporte une mère qui travaille ont encore davantage d'influence sur la destinée de la fille que la position sociale de la famille, représentée par la seule profession du père.

- Enfin, sur l'ensemble de l'échantillon ou celui-ci privé des filles de mères au foyer, l'examen des paramètres log-linéaires qui décrivent les associations partielles père-fille et mère-fille suggère que la tendance à "hériter" de la position maternelle est un peu plus accentuée que la propension à l'immobilité vis-à-vis de la position du père<sup>4</sup>.

Telle mère, telle fille? Les conclusions de Rachel ROSENFELD ont été nettement confirmées par Gillian STEVENS et

---

<sup>4</sup> - Il faut souligner avec force que les paramètres log-linéaires décrivent une association "nette" ou "pure", c'est-à-dire indépendante des distributions marginales. Que l'hérédité sociale soit davantage prononcée de la mère à la fille que du père à la fille ne peut donc s'expliquer par le fait que la structure socio-professionnelle des femmes est plus proche de celle de leurs mères que de celle de leurs pères. Cette remarque importante s'étend à nos propres analyses présentées dans la section II où nous utilisons une méthodologie identique.

Monica BOYD(1980)<sup>5</sup> à partir de l'enquête canadienne de mobilité de 1973. Les auteurs emploient un échantillon de 2976 femmes mariées, âgées de 30 à 44 ans lors de l'enquête et qui vivaient avec leurs deux parents quand elles avaient seize ans. Contrairement à la recherche de ROSENFELD, la position sociale de la fille correspond à l'emploi rémunéré occupé à temps complet en 1973 et la position de ménagère (houseworker) est attribuée à toutes les autres femmes. Pour le père, c'est la profession exercée quand la fille avait seize ans qui permet de coder la position sociale. Enfin, les mères qui n'avaient jamais eu d'activité rémunérée à temps complet à un moment quelconque des études primaires ou secondaires de leur fille sont classées parmi les ménagères alors que la profession des autres est décrite dans une nomenclature à quatre postes identique à celle utilisée pour les pères et les filles.

Définition et codification des variables sont donc assez différentes de l'étude de ROSENFELD, mais la technique d'analyse est semblable -modélisation log-linéaire du tableau croisant les positions des pères, mères et filles- et les résultats concordent largement. Ainsi, sur l'échantillon total ou celui des femmes présentes sur le marché du travail, STEVENS et BOYD observent que, même après avoir inclus le lien qui unit la position de la fille à celle de son père, la prédiction de sa destinée est améliorée de façon significative en introduisant la situation maternelle. D'ailleurs, des deux associations partielles, c'est celle entre mère et fille qui est la plus prononcée. Les auteurs procèdent alors à l'analyse de cette relation. Ils mettent ainsi en évidence que la probabilité qu'une femme occupe un emploi est influencée positivement par le fait que, durant sa jeunesse, sa mère faisait de même. Ils montrent encore que l'activité professionnelle des mères est associée à des positions plus qualifiées des filles au sein du marché du travail. En restreignant l'étude aux femmes et aux mères actives, ils observent en outre une tendance à l'identité des types de professions dans les lignées féminines. Relevons enfin que les résultats précédents sont conservés lorsque l'analyse prend en compte, pour contrôle, l'association père-fille et que la similitude des catégories professionnelles -évaluée indépendamment des marges- est plus accentuée entre mères et filles qu'entre pères et filles.

<sup>5</sup> - STEVENS G., BOYD M., 1980. - "The importance of mother: labor force participation and intergenerational mobility of women", *Social Forces*, 59(1), pp. 186-199.

Dans une étude plus récente, Jessica PEARSON(1983)<sup>6</sup> a comparé des tables de mobilité mère-fille à des mesures plus traditionnelles de la mobilité sociale des femmes entre générations, i.e. des tables père-fille et père-mari. Utilisant des indices absolus mais aussi des indices relatifs, elle conclut que l'immobilité sociale paraît plus forte en rapprochant la position des femmes de celle de leur mère qu'en suivant les approches habituelles. L'intérêt de cette recherche américaine est cependant limité par le caractère très grossier de la nomenclature des positions sociales et la faible taille des échantillons mis en jeu<sup>7</sup>. Sur des données irlandaises enfin, Bernadette HAYES(1987)<sup>8</sup> a bien mis en évidence la force du lien qui unit les positions des mères et des filles sur le marché du travail.

Ce n'est pas seulement l'analyse de tables de mobilité sociale mais encore d'autres approches qui mettent l'accent sur l'importance de la mère dans l'orientation des destinées professionnelles des femmes. Tel est notamment le cas des modèles d'acquisition du statut qui ont l'avantage de contrôler l'effet d'un plus grand nombre de variables. Ainsi, dans la recherche de TREIMAN et TERRELL(1975)<sup>9</sup>, les coefficients de régression partiels des niveaux d'éducation et de statut professionnel des femmes sur le score de prestige de l'emploi maternel sont positifs et significatifs. De même, dans l'étude de BOYD(1982)<sup>10</sup>, lorsque l'analyse contrôle les effets de l'instruction des parents, du nombre de frères et soeurs, du métier du père, de l'éducation, du premier emploi et de l'expérience professionnelle des femmes, il apparaît encore que celles-ci reçoivent en moyenne deux points de statut supplémentaires quand leur mère tenait un emploi durant leur jeunesse. Des variations analogues ont d'ailleurs été décelées à un stade plus précoce du processus d'acquisition du statut, celui de la for-

---

<sup>6</sup> - PEARSON J., 1983. - "Mothers and daughters: measuring occupational inheritance", Sociology and social research, 67(2), pp. 204-217.

<sup>7</sup> - En Norvège, RINGDAL et KNUDSEN ont également comparé deux tables de mobilité féminine par la profession obtenues en variant l'indicateur du milieu d'origine (position sociale du père ou de la mère), mais ici encore la nomenclature employée est très peu détaillée.

RINGDAL K., KNUDSEN O., 1983. - "The social mobility of Norwegian women", communication au colloque du Comité de Recherche sur la stratification sociale de l'Association Internationale de Sociologie, Amsterdam, 40 p.

<sup>8</sup> - HAYES B.C., 1987. - "Female intergenerational occupational mobility within Northern Ireland and the Republic of Ireland: the importance of maternal occupational status", British journal of sociology, 38(1), pp. 66-76.

<sup>9</sup> - TREIMAN D.J., TERRELL K., 1975. - "Sex and the process of status attainment: a comparison of working women and men", American sociological review, 40(2), pp. 174-200.

<sup>10</sup> - BOYD M., 1982. - "Sex differences in the Canadian occupational attainment process", Canadian review of sociology and anthropology, 19(1), pp. 1-28.

mation des projets d'avenir. ROSEN et ANESHENSEL (1978)<sup>11</sup> montrent ainsi que le niveau d'aspiration professionnelle des adolescentes est plus fortement corrélé avec le statut du métier de la mère qu'avec celui du métier du père; ils observent encore que les filles des femmes qui travaillent et, parmi elles, celles dont la mère occupe un emploi plus qualifié souhaitent davantage exercer une activité professionnelle alors qu'aucune autre variable décrivant le "background familial" n'est significativement liée à l'attitude de la fille à l'égard du monde du travail. C'est enfin dans des études monographiques que surgit de nouveau la figure de la mère: des trente femmes noires, membres d'une "profession" -au sens américain du terme- et interrogées par Cynthia Fuchs EPSTEIN (1973)<sup>12</sup>, quatre seulement avaient une mère qui était toujours demeurée au foyer, mais beaucoup d'autres héritaient de celle-ci l'attachement à un emploi de haute qualification.

Toutes les recherches qui viennent d'être brièvement évoquées, notamment celles de ROSENFELD et de STEVENS et BOYD, présentent un grand intérêt. Elles suggèrent en effet que, de même que les tableaux père-fils ont longtemps constitué et forment encore un outil privilégié d'analyse de la mobilité sociale, de même la relation mère-fille ne doit pas être négligée. On aurait tort de penser que la transmission du statut des parents aux enfants résulte de la reproduction mécanique d'une position au sein de la structure sociale. Elle provient aussi de la transmission, au cours de la jeunesse, de connaissances professionnelles, de valeurs et de dispositions<sup>13</sup>. Il est probable que, dans une société où existe une différenciation des rôles sexuels, cet héritage est mieux transmis du parent à l'enfant du même sexe. Ainsi peut-on penser qu'en France également l'activité professionnelle des mères a sans doute favorisé la mise au travail de leurs filles et que la transmission des positions occupées dans la structure sociale peut être plus intense entre mères et filles qu'entre pères et filles. On expliquerait alors que, comme l'ont montré les chapitres 2 et 5, la tendance "pure" à "hériter" de la position paternelle soit moins forte pour les femmes que pour leurs frères. L'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1977 va permettre

<sup>11</sup> - ROSEN B.C., ANESHENSEL C.S., 1978. - "Sex differences in the educational-occupational expectation process", *Social forces*, 57(1), pp. 164-186.

<sup>12</sup> - EPSTEIN C.F., 1973. - "Positive effects of the multiple negative: explaining the success of black professional women", *American journal of sociology*, 78(4), pp. 912-935.

<sup>13</sup> - Voir sur ce point la synthèse proposée par Claude THELOT: THELOT C., 1991. - "La mobilité sociale" dans DE SINGLY F. (éd.), *La famille. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 221-231.

d'explorer ces questions car, pour la première fois, elle comporte une interrogation relative à la situation maternelle.

## I. LA TRANSMISSION INTERGENERATIONNELLE DU COMPORTEMENT D'ACTIVITE

---

Retenons une nouvelle fois pour l'analyse la population des femmes nées entre 1918 et 1942. Au moment où elles sont interrogées, elles ont entre 35 et 59 ans et, en raison des conventions introduites dans le questionnaire d'enquête, cela permet d'observer ces femmes et leurs parents à un âge voisin<sup>14</sup>. De même qu'on leur demandait quelle était la situation professionnelle de leur père -ou tuteur- au moment où elles achevaient leurs études, de même on leur posait cette question: "Votre mère (tutrice) exerçait-elle une activité professionnelle à l'époque où vous avez cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université?". Trois réponses étaient proposées: "Oui", "Non, mais elle avait exercé une activité professionnelle auparavant", "Non et elle n'avait jamais exercé d'activité professionnelle auparavant". A la fin de la scolarité de sa fille, la mère peut donc être caractérisée comme active occupée, ex-active ou inactive totale. Il reste alors à rapprocher cette situation maternelle du rapport que la fille entretient à l'égard du monde du travail, au moment de l'enquête où elle a entre 35 et 59 ans. Cette comparaison peut enfin être réalisée dans chacun des milieux d'origine définis par la position sociale du père. L'analyse porte ainsi sur 6294 femmes qui en représentent environ 6975000 (tableau 1).

Parmi les femmes de 35 à 59 ans, 54% occupent un emploi en 1977, 28% ont interrompu leur activité professionnelle et 14% n'ont jamais abordé le monde du travail. Dans la génération des mères, au moment où la fille achevait ses études, les proportions correspondantes valaient respectivement 45%, 13% et 42%. Parce qu'elles sont fondées sur la mémoire des enfants, ces dernières valeurs sont probablement entachées d'une certaine imprécision, mais il est rassurant de constater qu'elles

---

<sup>14</sup> - Voir à ce sujet la note 23 (page 103) du chapitre 2.



**Tableau 1 - Occupation principale des femmes à 35-59 ans en fonction de la position sociale de leur père et de l'occupation principale de leur mère à la fin de leurs études**

Champ: Femmes de 35 à 59 ans en 1977

Père	Mère	Fille	Active occupée	Ex-active	Inactive totale	Total	(N)	Proportion
Agriculteur exploitant	Active occupée		63	22	12	97	1165	77%
	Ex-active		60	32	4	96	68	4%
	Inactive totale		38	14	43	95	249	19%
Salarié agricole	Active occupée		62	20	17	99	127	35%
	Ex-active		59	34	3	96	34	9%
	Inactive totale		46	22	29	97	162	56%
Artisan, petit commerçant	Active occupée		62	27	7	96	406	51%
	Ex-active		48	30	15	93	84	12%
	Inactive totale		50	23	23	96	269	37%
Industriel, gros commerçant, profession libérale	Active occupée		58	16	20	94	117	35%
	Ex-active		27	42	26	95	36	14%
	Inactive totale		47	26	20	93	160	51%
Cadre supérieur	Active occupée		66	17	15	98	72	20%
	Ex-active		58	30	0	88	58	17%
	Inactive totale		50	28	18	96	179	63%
Cadre moyen	Active occupée		59	16	12	87	115	31%
	Ex-active		46	32	12	90	66	19%
	Inactive totale		62	23	12	97	166	50%
Employé, personnel de service, autre actif	Active occupée		59	29	8	96	212	28%
	Ex-active		59	31	5	95	132	19%
	Inactive totale		53	26	16	95	371	53%
Contremaître, ouvrier qualifié	Active occupée		53	37	7	97	415	31%
	Ex-active		52	40	4	96	236	18%
	Inactive totale		46	35	15	96	621	51%
Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Active occupée		61	24	10	95	278	34%
	Ex-active		46	45	5	96	131	18%
	Inactive totale		47	35	13	95	365	48%
Ensemble	Active occupée		61	25	11	97	2907	45%
	Ex-active		51	37	7	95	845	13%
	Inactive totale		48	27	20	95	2542	42%

Le total de chaque ligne est légèrement inférieur à 100 car on a omis certaines catégories peu représentées, notamment les femmes à la recherche d'un emploi et les retraitées. Dans la colonne "Proportion" figure la distribution des femmes d'un milieu d'origine donné selon la situation maternelle: par exemple, 77% des filles d'un agriculteur exploitant avaient une mère qui exerçait une activité professionnelle à la fin de leurs études.

Lecture: Parmi les filles d'un agriculteur exploitant dont la mère exerçait une activité professionnelle à la fin de leurs études, 63% occupent un emploi en 1977. C'est le cas de 60% de celles dont la mère avait interrompu son activité et de 38% de celles dont la mère n'avait jamais abordé le monde du travail.

sont assez cohérentes avec les estimations émanant d'une autre source, l'enquête sur les familles de 1982<sup>15</sup>. On observe ainsi que, dans nombre de milieux sociaux, la proportion de mères qui travaillaient à la fin des études de leur fille avoisinait un tiers. Elle était en revanche beaucoup plus élevée parmi les épouses de petits indépendants et surtout d'exploitants agricoles et au contraire très faible chez les femmes de cadres supérieurs: dans les catégories aisées, l'activité professionnelle des mères de famille était donc rare.

Mais l'essentiel est là: il existe une relation substantielle entre le comportement d'activité des femmes à 35-59 ans et celui de leur mère au moment où la fille achevait ses études. Selon les lignes "Ensemble" du tableau 1, le taux d'emploi en 1977 vaut 61% dans le cas où la mère travaillait, mais 51% lorsqu'elle avait interrompu son activité et 48% seulement quand elle était toujours restée au foyer. De même, la proportion de femmes qui, en 1977, ont quitté le marché du travail est la plus élevée (37%) dans le cas où la mère était dans la même situation au terme de la scolarité de sa fille. C'est encore un résultat analogue qui surgit à propos de l'absence totale d'activité professionnelle: à l'âge de 35-59 ans, 20% des filles d'"inactives totales", 11% des filles d'"actives occupées" et 7% des filles d'"ex-actives" n'ont jamais tenu d'emploi.

Cette "hérédité" du rapport objectif au monde du travail se manifeste en outre dans tous les milieux sociaux. Pour l'interruption d'activité, la tendance est systématique: quelle que soit la position paternelle, la fréquence est toujours plus forte chez les filles d'"ex-actives". Il en va de même pour le taux d'emploi et les femmes dont la mère travaillait, mais on note ici l'exception des filles de cadres moyens. Il suffit né-

<sup>15</sup> - Lors de l'enquête Famille organisée conjointement au recensement de 1982, on a demandé aux femmes interrogées si, lorsqu'elles avaient dix ans, leur mère exerçait une activité professionnelle. La proportion de mères qui travaillent que nous présentons est assez voisine de celles fournies par DESPLANQUES (1987) à partir de cette enquête et pour les générations correspondantes. Notre estimation paraît en fait un peu plus élevée, mais ceci peut être lié à la variation de la référence temporelle (fin des études ou année des dix ans) et au fait qu'à la différence de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle, celle sur les familles était effectuée sans enquêteur.

DESPLANQUES G., 1987. - "Activité féminine et fécondité" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 496-501. Voir l'encadré "Avoir une mère qui travaille" aux pages 500 et 501.

anmoins d'incorporer les femmes à la recherche d'un emploi afin de faire usage du taux d'activité pour que cette anomalie disparaisse<sup>16</sup>. Enfin, dans la quasi-totalité des milieux sociaux, ce sont les filles des femmes n'ayant jamais tenu d'emploi qui sont le plus fréquemment demeurées à l'extérieur du monde du travail. Il faut encore relever que toutes les variations précédentes réapparaissent de manière fort systématique lorsque l'analyse est restreinte aux femmes mariées âgées de 35 à 59 ans en 1977<sup>17</sup>.

Comment expliquer cette transmission, même partielle, du rapport au monde du travail au sein des lignées féminines? Dans une publication récente<sup>18</sup>, Georges MENAHEM a souligné que les femmes dont la mère a travaillé durant leur enfance ont interrompu moins fréquemment leur activité professionnelle à la naissance de leurs enfants que celles dont la mère est restée au foyer, mais il indique aussi que les premières ont connu une meilleure scolarité que les secondes et ce constat reste valide quel que soit le niveau d'instruction des mères. Là réside sans doute un élément explicatif: on sait en effet que le diplôme est un levier puissant qui incite à l'activité et à l'exercice d'un emploi de manière plus continue. Néanmoins, à en juger par une étude ultérieure de LOLLIVIER<sup>19</sup>, combiner l'effet positif de l'activité des mères sur la scolarité des filles et la présence plus forte des femmes diplômées sur le marché du travail ne fournit pas une explication suffisante. A partir du constat que différents facteurs assez imbriqués les uns aux autres affectent la décision d'activité des femmes, LOLLIVIER tente en effet de séparer leurs influences. Il emploie à cette fin un modèle de régression logistique où la variable dépendante est d'un côté l'activité actuelle (le fait d'exercer ou non une activité professionnelle lors de l'enquête), de l'autre l'activité passée (le fait d'avoir exercé ou non une activité). L'analyse est conduite sur un ensemble de 3217 femmes de moins de 60

<sup>16</sup> - En effet, les proportions 59%, 46% et 62% (taux d'emploi) deviennent respectivement 68%, 50% et 63% (taux d'activité).

<sup>17</sup> - Ainsi, on est fondé à remettre en cause une conclusion de MOSSUZ-LAVAU et SINEAU qui écrivent en page 84 de leur ouvrage: "L'influence du modèle maternel sur le destin ultérieur des filles ne doit toutefois pas être surestimée. Car elle est loin de jouer de la même façon dans tous les milieux sociaux. (...) La seule population sur laquelle on peut déceler une certaine influence de l'inactivité maternelle est celle des femmes issues des couches moyennes supérieures (professions libérales, cadres supérieurs et moyens)".  
MOSSUZ-LAVAU J., SINEAU M., 1983. - Enquête sur les femmes et la politique en France, Paris, Presses Universitaires de France.

<sup>18</sup> - MENAHEM G., 1988a. - "L'activité professionnelle des mères a augmenté les chances de réussite de leurs enfants", Economie et statistique, 211, pp. 45-48.

<sup>19</sup> - LOLLIVIER S., 1988. - "Activité et arrêt d'activité féminine. Le diplôme et la famille", Economie et statistique, 212, pp. 25-29.

ans, vivant en couple et interrogées en 1986. Les variables explicatives introduites sont les suivantes:

- le diplôme de la femme;
- son âge de fin d'études;
- la catégorie socio-professionnelle de son conjoint;
- celle de son père;
- l'activité de sa mère et de sa belle-mère pendant son enfance et l'enfance de son époux;
- un indicateur de position dans le cycle de vie (qui croise l'âge et le nombre d'enfants);
- un indicateur de la réussite professionnelle du mari.

Or, quand l'effet des autres variables est contrôlé, il s'avère que l'emploi de la mère influence de manière légère, mais positive et significative, la probabilité d'activité -actuelle ou passée- de la fille; par exemple, "toutes choses étant égales par ailleurs", les femmes issues de mère inactive ont eu davantage tendance à s'arrêter de travailler. Voici donc une évidence forte que la corrélation entre le comportement d'activité des mères et celui des filles n'est pas réductible à une médiation par le diplôme. Il semble bien qu'existe un effet propre de la situation maternelle sur le rapport que la fille entretient à l'égard du monde du travail et cela conduit à accepter la conclusion de MENAHEM<sup>20</sup>:

"Pour les femmes, il est possible d'avancer une autre interprétation en terme d'identification à la mère et par référence au 'modèle' de comportement qu'elle aurait donné. Les filles de mères actives ont sans doute plus souvent considéré comme 'allant de soi' et, pour une part, intériorisé l'exemple d'affirmation dans l'activité qu'elles auront pu observer lors de leur enfance. (...) En outre, les relations professionnelles et sociales que la mère tire de son emploi ne peuvent que favoriser la scolarité de sa fille puis son insertion professionnelle"<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> - MENAHEM, 1988a, op.cit., p. 47.

<sup>21</sup> - Selon les recherches de MENAHEM(1988b) et LOLLIVIER(1988, op.cit.), le rapport des femmes au monde du travail est lié non seulement à l'activité passée de leur mère, mais aussi à celle de leur belle-mère. Dans l'étude de MENAHEM, la seconde relation est même plus forte que la première. Les deux auteurs l'interprètent ainsi: au moment de la constitution des couples, les jeunes femmes mobilisées par leurs aspirations professionnelles ont davantage tendance à s'unir avec un conjoint sans préjugés contre l'activité féminine et ces hommes ouverts au travail des femmes ont eu plus souvent une mère qui tenait un emploi. Le second volet de cette interprétation est nettement corroboré par MOSSUZ-LAVAU et SINEAU(1983, op.cit., p. 110): elles observent en effet que les hommes dont la mère travaillait sont moins favorables que les autres à la division sexuelle des rôles. Dans un article ultérieur (1989), MENAHEM a étayé cette hypothèse: si le taux d'activité continue des femmes est corrélé avec l'activité professionnelle passée de leur mère et de leur belle-mère, c'est que la fréquence plus ou moins grande de l'activité est impliquée par le type d'organisation familiale qu'elles ont mis en place avec leur conjoint, lequel est conditionné par les configurations familiales d'origine ayant présidé à leur enfance. Voir enfin MENAHEM(1988c) pour un exemple très clair de reproduction de l'inactivité totale de la mère à la fille.

MENAHEM G., 1988b. - "Activité féminine ou inactivité, la marque de la famille du conjoint", Economie et

Bien qu'elles ne portent pas nécessairement sur les mêmes générations de femmes, d'autres études viennent encore confirmer cette interprétation psycho-sociologique par le "modèle de la mère". C'est tout d'abord le cas d'une enquête conduite en région parisienne auprès de 237 jeunes filles terminant un cycle d'études (CAP, BEP, baccalauréat général ou technique). Une échelle a été construite pour mesurer leur attitude à l'égard de l'activité professionnelle et elle confirme l'hypothèse du modèle maternel: les jeunes filles dont la mère a un emploi manifestent une détermination au travail significativement plus marquée que celles dont la mère est au foyer<sup>22</sup>. C'est aussi le cas de la recherche qualitative de BATTAGLIOLA (1987, 1988)<sup>23</sup> qui insiste sur l'axe mère-fille de transmission des dispositions et des rapports à l'emploi et à la famille. Dans l'étude d'Anne-Marie DAUNE-RICHARD qui a interrogé 19 ouvrières et 19 employées de bureau ainsi que 10 de leurs mères, c'est encore le modèle maternel qui réapparaît en sourdine à travers l'inquiétude exprimée par les mères restées au foyer à propos de la fatigue de leur fille<sup>24</sup>:

"Mais la question de l'activité professionnelle des femmes interrogées dans l'échantillon de base se présente différemment aux yeux de leur mère selon que celle-ci a ou non été professionnellement active d'une part, selon la nature de l'emploi occupé par la mère et/ou le niveau socio-culturel de la famille d'origine d'autre part. D'une façon générale, parmi les femmes ayant (ou ayant eu) une mère active à l'extérieur de la maison, la question du 'choix' d'avoir ou non une activité professionnelle ne semble pas avoir posé de problème entre mères et filles. Celles dont les mères étaient inactives ont à cet égard des discours très proches de celles dont les mères occupaient des emplois épisodiques ou bien ne les obligeant pas à s'éloigner de la maison: dans l'ensemble, ces mères -tout en approuvant le choix de leur fille- semblent s'inquiéter de la santé de cette dernière, compte tenu de la difficulté

---

statistique, 211, pp. 49-55.

MENACHEM G., 1988c. - "Je veux' mais 'nous pouvons': création conjugale et renaissance du moi", *Dialogue*, 102, pp. 33-43.

MENACHEM G., 1989. - "Les rapports domestiques entre femmes et hommes s'enracinent dans le passé familial des conjoints", *Population*, 44(3), pp. 515-530.

<sup>22</sup> - LE GALL C., GASCOIN C., 1983. - "Attitude, face au travail, de jeunes filles terminant un cycle d'études", *L'orientation scolaire et professionnelle*, 12(1), pp. 69-92.

<sup>23</sup> - BATTAGLIOLA F., 1987. - "Le temps des insertions - Itinéraires féminins et histoires familiales", *Annales de Vauresson*, vol. Histoires de vies, histoires de familles, trajectoires sociales, 26, pp. 133-148.

BATTAGLIOLA F., 1988. - *La fin du mariage? Jeunes couples des années 80*, Paris, Syros. Voir le chapitre 1 (Telles mères, telles filles?) de la deuxième partie.

<sup>24</sup> - DAUNE-RICHARD A.M., 1983. - *Travail professionnel et travail domestique: étude exploratoire sur le travail et ses représentations au sein des lignées féminines*, Aix-en-Provence, LEST. La citation figure en page 158.

qu'il y a à mener à la fois son ménage et le travail"<sup>25</sup>.

Restons-en là. Incontestablement, l'activité professionnelle des mères a favorisé la mise au travail des filles et la continuité de leur emploi. Voici une douzaine d'années, DEVILLE mettait en évidence une "hérédité" de la fécondité: les femmes issues de familles nombreuses donnent naissance en moyenne à davantage d'enfants que celles ayant eu peu de frères et soeurs; de même, à taille de fratrie égale, les aînées ont plus d'enfants (en moyenne) que les cadettes, les cadettes plus que les benjamines<sup>26</sup>. Pour expliquer ces variations très systématiques, DEVILLE avançait qu'il y aurait une certaine tendance à vouloir recréer, à l'âge adulte, le climat familial de l'enfance que l'on aurait vécue. La transmission du rapport objectif au monde du travail dans les lignées féminines pourrait sans doute recevoir une interprétation analogue et cela conduit à réfléchir sur la profondeur des processus de socialisation.

## II. POSITION SOCIALE DE LA MERE

### ET POSITION SOCIALE DE LA FILLE: UN LIEN FORT

Les femmes dont la mère exerçait une activité à la fin de leurs études ou avait tenu un emploi antérieurement ont déclaré, lors de l'enquête, la situation professionnelle maternelle. Il est donc possible de dresser une table de mobilité mère-fille afin d'examiner si la destinée sociale des femmes varie selon la position propre de leur mère. Ce sont les Françaises de 35 à 59 ans ayant un emploi en 1977 et dont la mère était active occupée ou ex-active qui sont retenues dans le tableau 2. Au nombre de 2960 dans l'échantillon, elles représentent environ 2437000 femmes<sup>27</sup>. Choisir cette sous-population a pour intérêt qu'il sera possible de rapprocher la table mère-fille de la table père-fille étudiée précédemment (tableaux 1

<sup>25</sup> - D'autres sociologues mettent en avant une influence maternelle directe sur l'orientation de la fille vers la continuité du travail. A propos de leur échantillon d'aides-soignantes et d'employées de la Sécurité Sociale, PITROU et al. (1984) indiquent ainsi que ce sont souvent les mères elles-mêmes qui ont insisté pour que leur fille recherche immédiatement une insertion professionnelle stable; en outre, certaines, lorsqu'elles avaient pu obtenir un emploi de ce type, ont directement facilité l'entrée de leur fille dans le même secteur.

PITROU A., BATTAGLIOLA F., BUISSON M., ROUSIER N., RUFFIER J., TOUSSAINT Y., 1984. - "La continuité de l'activité professionnelle: trajectoires d'employées du secteur tertiaire", Sociologie du travail, vol. Travail des femmes et famille, 26(3), pp. 290-307.

<sup>26</sup> - DEVILLE J.C., 1979. - "La fécondité serait-elle héréditaire?", Economie et statistique, 116, pp. 3-11.

<sup>27</sup> - La table de mobilité correspondante est présentée dans l'annexe du chapitre (tableau VIII-1). On y fait figurer également une table analogue pour les Françaises de tous âges (tableau VIII-4).

et 2 du chapitre 3). Pour deux raisons cependant, la comparaison ne pourra être stricte: les spécificités de la structure socio-professionnelle des mères conduisent à retenir une nomenclature des positions sociales légèrement différente; surtout, sont éliminées de la présente analyse -mais non de la table père-fille du chapitre 3- les femmes dont la mère n'avait jamais exercé d'activité professionnelle jusqu'à la fin de leurs études, soit un peu plus du tiers des Françaises de 35 à 59 ans qui occupent un emploi en 1977.

**Tableau 2 - Destinées sociales des femmes qui exercent un emploi en fonction de la position sociale de leur mère**

Champ: Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1977 et dont la mère exerçait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou en avait exercé une auparavant

Mère	Fille	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	(N)
1 Agricultrice exploitante	45	1	8	2	5	7	14	18	100	975	
2 Salariée agricole	13	2	9	0	5	11	26	34	100	102	
3 Artisane, petite commerçante	4	0	26	8	18	17	17	10	100	497	
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur	0	0	14	27	20	21	10	8	100	62	
5 Cadre moyen	0	0	4	25	39	20	6	6	100	187	
6 Employée de bureau	2	0	5	15	34	27	7	10	100	160	
7 Employée de commerce, personnel de service, autre active	4	0	10	3	14	20	25	24	100	304	
8 Ouvrière	1	0	8	5	16	22	20	28	100	673	
Ensemble	19	1	11	5	13	15	17	19	100	2960	

Lecture: Parmi les femmes de 35 à 59 ans, actives occupées, dont la mère était agricultrice exploitante, 45% le sont elles-mêmes, 18% sont ouvrières.

Dans la nomenclature à huit postes du tableau 2, 33,5% des femmes ont conservé la position sociale maternelle. Elles ne seraient que 16,3% si l'emploi des filles était strictement indépendant de celui des mères. Ainsi, le lien est fort entre les positions des femmes des deux générations. En outre, à l'exception de deux catégories sociales -salarisées agricoles et employées de bureau- c'est toujours l'immobilité par rapport à la mère qui forme, pour les filles, la destinée la plus fréquente. D'un autre côté, il faut souligner que modifier l'indi-

cateur du milieu d'origine n'affecte guère la représentation des chances professionnelles des femmes. En effet, entre les destinées féminines du tableau 2 et celles obtenues à partir de la table père-fille (tableau 1 du chapitre 3), c'est la ressemblance qui domine. Quelques exemples permettront de s'en convaincre. Parmi les filles d'hommes salariés agricoles, 39% sont employées ou personnels de service, 37% lorsque la mère était salariée agricole. De même, 24% des filles d'un petit indépendant, 26% des femmes dont la mère était artisane ou petite commerçante sont demeurées dans cette catégorie sociale. Enfin, quand les pères étaient ouvriers, 27% des filles le sont elles-mêmes, 14% sont devenues cadres moyens; lorsque les mères appartenaient à la classe ouvrière, les proportions correspondantes valent respectivement 28% et 16% .

Ainsi, dans nombre de cas, la concordance est forte. En regard de la table père-fille, la table mère-fille ne porte pas sur une population rigoureusement semblable. Elle conduit pourtant à une conclusion identique du point de vue de la mobilité observée: celle d'une large inégalité des chances professionnelles entre femmes d'origines sociales distinctes. On relève néanmoins quelques écarts. Ils concernent notamment les filles de cadres moyens: 32% des femmes dont le père appartenait à cette catégorie y sont demeurées, 35% sont employées ou personnels de service et 14% ont rejoint les gros indépendants, professions libérales ou cadres supérieurs; en comparaison, les destinées des femmes dont la mère était cadre moyen sont plus favorables car les proportions correspondantes valent respectivement 39%, 26% et 25% . Avoir une mère institutrice, infirmière ou cadre administratif moyen et donc souvent titulaire d'un diplôme a-t-il constitué un atout important pour l'avenir professionnel des femmes? Faut-il voir plutôt dans cet écart le signe que, dans la génération des parents, les familles n'occupaient pas les mêmes positions réelles au sein de la structure sociale selon que le père ou bien la mère était cadre moyen? Il est difficile de répondre. Concluons enfin en relevant combien les destinées des femmes diffèrent selon que leur mère appartenait à l'une ou l'autre des fractions d'employées: les chances professionnelles des filles d'employées du commerce et des services sont fort semblables à celles des femmes dont la mère était ouvrière; à l'opposé, les chances des filles d'employées de bureau les rapprochent des filles de cadres moyens<sup>28</sup>.

<sup>28</sup> - Nous reportons dans l'annexe du chapitre la présentation de la table de mobilité mère-fille selon la perspective inverse du recrutement (tableau VIII-2). On y fait figurer aussi le tableau des paramètres qui, dans le modèle log-linéaire saturé, décrivent l'association statistique -nette des effets marginaux- entre position sociale de la mère et position sociale de la fille (tableau VIII-3).



Que les destinées des femmes sur le marché du travail varient fortement en fonction de la position sociale propre de leur mère n'apporte pas en soi la preuve d'une influence maternelle sur le devenir professionnel des filles. Dans la génération des parents en effet, l'homogamie est intense: la quasi-totalité des agricultrices oeuvraient dans la ferme familiale; de même, beaucoup d'ouvrières ou d'anciennes ouvrières avaient pour conjoint un homme de cette catégorie sociale. La force de l'homogamie explique donc, en partie au moins, la similitude des destinées féminines dans les tables père-fille et mère-fille. Aussi, quand bien même, à position paternelle fixée, la catégorie d'emploi de la mère n'aurait en rien affecté le devenir de la fille, on observerait, par le simple jeu de l'homogamie, une liaison statistique entre les positions des femmes des deux générations au sein de la table mère-fille. Savoir si les données françaises obéissent au schéma théorique qui précède impose donc - à l'instar de ROSENFELD et de STEVENS et BOYD - d'observer les destinées sociales des filles en fonction simultanément des positions paternelle et maternelle.

Retenons alors dans l'échantillon d'enquête les 2254 femmes de 35 à 59 ans qui occupent un emploi en 1977, ont déclaré la situation professionnelle de leur père et dont la mère exerçait une activité au moment où elles cessaient de fréquenter régulièrement l'école ou l'université; ces femmes en représentent environ 1892000<sup>29</sup>. A dessein, on choisit là une population où la situation des parents est aussi symétrique que possible: dans la grande majorité des cas, tous deux ont un emploi à la fin des études de leur fille<sup>30</sup>. S'il existe un effet propre de la position sociale de la mère, c'est ici probablement qu'il aura les meilleures chances de se manifester. Dans le tableau 3, les mêmes catégories sont utilisées pour décrire la position sociale de chacun des parents. Elles sont au nombre de cinq. Cela est peu mais, compte tenu de l'effectif mis en jeu, distinguer les positions paternelle et maternelle interdit de raffiner davantage. La nomenclature est donc la suivante:

- "Paysan" (agriculteur exploitant, salarié agricole);
- "Petit indépendant" (artisan, petit commerçant);
- "Cadre" (industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur, cadre moyen);

<sup>29</sup> - Eu égard aux exigences de l'analyse statistique, le souci de disposer d'un effectif aussi nombreux que possible conduit ici, à la différence du tableau 2, à considérer l'ensemble des femmes, c'est-à-dire à la fois les Françaises et les étrangères.

<sup>30</sup> - Dans la grande majorité seulement car il est impossible d'écarter les cas où le père était retraité à la fin des études de la fille et où celle-ci a décrit sa situation professionnelle avant l'arrêt d'activité. Il ne fait pas de doute cependant que l'effectif correspondant est restreint.

- "Employé" (y compris personnel de service et autre actif);
- "Ouvrier" enfin.

On utilise la même nomenclature pour la position sociale de la fille, à cette différence près que les cadres moyens sont séparées des gros indépendants, professions libérales et cadres supérieurs.

**Tableau 3** - Destinées sociales des femmes qui exercent un emploi en fonction des positions paternelle et maternelle

Champ: Femmes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1977, qui ont déclaré la situation professionnelle de leur père et dont la mère exerçait une activité quand elles achevaient leurs études

Père	Mère	Fille	A	B	C	D	E	F	Total	(N)
"Paysan"	"Paysanne"		47	8	1	4	21	19	100	940
	"Petite indépendante"		8	7	6	19	42	18	100	14
	"Employée"		16	0	3	0	66	15	100	15
	"Ouvrière"		18	9	0	3	49	21	100	24
"Petit indépendant"	"Paysanne"		37	13	0	13	19	18	100	14
	"Petite indépendante"		6	30	7	12	32	13	100	252
	"Cadre"		0	10	22	58	10	0	100	15
	"Employée"		7	19	8	0	60	6	100	16
	"Ouvrière"		0	12	0	16	38	34	100	24
"Cadre"	"Petite indépendante"		1	23	19	22	32	3	100	66
	"Cadre"		0	8	27	37	23	5	100	126
	"Employée"		0	12	12	49	21	6	100	34
	"Ouvrière"		0	12	8	19	35	26	100	19
"Employé"	"Paysanne"		19	34	9	0	31	7	100	12
	"Petite indépendante"		4	21	8	25	30	12	100	30
	"Cadre"		0	3	13	44	37	3	100	21
	"Employée"		3	8	6	26	46	11	100	63
	"Ouvrière"		0	11	0	20	52	17	100	40
"Ouvrier"	"Paysanne"		26	6	0	7	28	33	100	43
	"Petite indépendante"		2	22	4	18	49	5	100	58
	"Cadre"		0	16	11	24	40	9	100	22
	"Employée"		4	4	6	14	45	27	100	114
	"Ouvrière"		1	5	4	17	41	32	100	283

Les destinées sociales des femmes issues de familles représentant moins de 10 cas dans l'échantillon sont omises: père "paysan"-mère "cadre" (7 cas), père "cadre"-mère "paysanne" (2 cas).

Nomenclature pour la position sociale de la fille:

- |   |  |
|---|--|
| A Agricultrice exploitante, salariée agricole                       | D Cadre moyen                                  |
| B Artisane, petite commerçante                                      | E Employée, personnel de service, autre active |
| C Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur | F Ouvrière.                                    |

**Lecture:** Parmi les femmes de 35 à 59 ans, actives occupées, dont le père et la mère étaient paysans, 47% le sont elles-mêmes. La proportion est beaucoup plus faible parmi les femmes dont le père était paysan et la mère appartenait à une autre catégorie.

Lorsque l'on appréhende ainsi le milieu d'origine des femmes à l'aide des positions paternelle et maternelle, le prix à payer n'est pas mince. Dès que l'on s'éloigne de la situation d'homogamie pour considérer les femmes dont la mère occupait, au sein de la structure socio-professionnelle, une position différente de celle de son époux, les effectifs de l'échantillon deviennent très faibles et l'estimation des destinées féminines est alors bien incertaine. Cette grande fragilité des données impose donc que l'on prête attention beaucoup plus à la structure générale du tableau 3 qu'à la valeur -souvent imprécise- des proportions qui y figurent.

Prenons pour exemple les femmes dont le père appartenait à la classe ouvrière. Ce sont celles dont la mère était paysanne qui, à 35-59 ans, travaillent le plus souvent dans le monde agricole. De même, pour la destinée "artisane, petite commerçante", la fréquence la plus forte apparaît dans le cas où la mère occupait un emploi de ce type. Ou encore, chez les filles d'ouvriers, celles dont la mère était "cadre" -au sens large défini plus haut- ont connu les meilleures chances d'accès à cette position sociale. Enfin, le maintien dans la classe ouvrière est rare parmi les filles d'une petite indépendante ou d'une "cadre", mais beaucoup plus fréquent lorsque la mère était ouvrière, paysanne ou employée. Certes, la nomenclature dont on fait usage pour classer les pères est assez grossière et rien ne permet d'affirmer que ces ouvriers occupaient les mêmes positions réelles dans le système productif selon qu'ils avaient pour épouse une ouvrière, une paysanne ou une "cadre" par exemple. Il est probable au contraire que des différences les opposaient, notamment pour la qualification et le milieu de travail, rural ou urbain; elles ont pu affecter les destinées de leurs filles. On peut douter cependant qu'une nomenclature plus fine suffise à anéantir l'ensemble des écarts qui ont été décrits précédemment. Au reste, nombre d'entre eux resurgissent lorsque le père n'était pas ouvrier, mais employé, "cadre", petit indépendant ou paysan. Bref, de l'examen approfondi du tableau 3, on retire l'impression que non seulement la position des pères, mais aussi celle des mères a orienté les destinées des filles sur le marché du travail.

La modélisation statistique va s'avérer très utile pour confirmer et étendre ce qui n'est encore qu'une impression générale. Le tableau de contingence croisant les positions sociales des pères (P), mères (M) et filles (F) n'est en effet rien d'autre qu'une table de mobilité d'un format particulier -25 lignes, 6 colonnes- où le milieu d'origine est défini par

la combinaison de deux variables. Quatre modèles log-linéaires vont alors traduire des hypothèses sociologiques particulières sur la transmission du statut social, des parents à la fille<sup>31</sup>.

- Le modèle (PM)(F) exprime l'hypothèse de mobilité parfaite: la position sociale des femmes n'est liée ni à celle de leur père, ni à celle de leur mère. Il s'agit donc d'une référence pour apprécier l'amélioration de l'ajustement qu'entraînent des hypothèses plus complexes.

- Les modèles (PM)(PF) et (PM)(MF) supposent l'influence de la position sociale de l'un des parents: selon (PM)(PF), la position des filles dépend de celle de leur père et, cette dernière étant tenue constante, est indépendante de celle de leur mère; (PM)(MF) exprime alors l'hypothèse inverse.

- Enfin, (PM)(PF)(MF) postule l'influence de la position sociale de chacun des parents sans que les deux variables interagissent dans leur effet sur la position de la fille<sup>32</sup>.

L'intérêt de ces modèles est qu'ils expriment des hypothèses sur la transmission du statut à l'intérieur des distributions marginales - (PM) et (F) - de la table de mobilité. En reconstituant parfaitement celles-ci, ils prennent donc en compte l'homogamie dans la génération des parents et la structure socio-professionnelle des filles réellement observée. Les résultats de l'analyse figurent dans la première partie du tableau 4.

Deux conclusions majeures émergent. En premier lieu, seul le modèle (PM)(PF)(MF) est admissible au sens de la théorie statistique. On constate en outre qu'il classe de manière erronée moins de 4% de l'effectif total et élimine plus de 92% de la valeur de L2 obtenue sous le modèle de base. Enfin, les tests réalisés montrent que les deux associations partielles (PF) et (MF) sont hautement significatives. Il faut donc en déduire que les destinées professionnelles des femmes dépendent à la fois de la position de leur père et de celle de leur mère. Telle est la première conclusion. En second lieu, la comparaison des valeurs de L2 -ou de "R2"- pour les modèles (PM)(MF) et (PM)(PF) montre que le premier est moins éloigné de la "réalité" que le second<sup>33</sup>. Ce résultat est confirmé par l'examen, qui ne peut être reproduit ici, des écarts entre effectifs observés et estimés ainsi que des résidus standardisés obtenus sous les deux modèles. Pour cette population de femmes dont les deux pa-

<sup>31</sup> - Ils sont décrits plus en détail dans l'annexe statistique générale (section III.1.2).

<sup>32</sup> - C'est au sens habituel de la théorie statistique des modèles log-linéaires que cette absence d'interaction est définie, par exemple: le rapport des chances que la fille soit classée f plutôt que f' quand la mère était m plutôt que m' ne varie pas selon la position sociale paternelle.

<sup>33</sup> - Aussi, l'ajout du terme (PF) au modèle (PM)(MF) n'augmente la valeur de "R2" que de 7,1% (92,1% - 85,0%) alors que l'ajout du terme (MF) au modèle (PM)(PF) améliore le "pouvoir explicatif" de 16,4% (92,1% - 75,7%).

rents occupaient un emploi, il apparaît ainsi que la position maternelle a davantage d'importance que la position paternelle dans l'explication de la variation des destinées professionnelles.

Tableau 4 - Modélisation log-linéaire de la transmission du statut social entre pères, mères et filles

Modèle (Méthode M1)	Degrés de liberté	L2	Test	Delta (%)	"R2" (%)
<u>Champ:</u> Femmes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1977, qui ont déclaré la situation professionnelle de leur père et dont la mère exerçait une activité quand elles achevaient leurs études (N = 2254)					
1 - (PM)(F)	120	1110,87	p < .001	26,9	-
2 - (PM)(PF)	100	269,59	p < .001	7,8	75,7
3 - (PM)(MF)	96	166,33	p < .001	6,6	85,0
4 - (PM)(PF)(MF)	76	87,81	p > .10	3,8	92,1
Test de (PF): Différence (3) - (4)	20	78,52	p < .001		
Test de (MF): Différence (2) - (4)	24	181,78	p < .001		
<u>Champ:</u> Femmes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1977, qui ont déclaré la situation professionnelle de leur père et dont la mère exerçait une activité quand elles achevaient leurs études ou en avait exercé une auparavant (N = 2855)					
1 - (PM)(F)	120	1369,82	p < .001	26,3	-
2 - (PM)(PF)	100	286,88	p < .001	7,9	79,1
3 - (PM)(MF)	96	234,86	p < .001	8,0	82,9
4 - (PM)(PF)(MF)	76	93,51	p < .10	4,2	93,2
Test de (PF): Différence (3) - (4)	20	141,35	p < .001		
Test de (MF): Différence (2) - (4)	24	193,37	p < .001		

La convergence avec les recherches de ROSENFELD et de STEVENS et BOYD est donc remarquable et cela incite à prolonger encore l'analyse. Si, des deux associations partielles, celle entre mère et fille paraît plus importante, n'est-ce pas notamment que, comme l'ont observé ces auteurs, la tendance "pure" à "hériter" de la position maternelle est plus intense que la propension à l'immobilité vis-à-vis du père? Ce résultat pourrait alors signifier que la profession de la mère a constitué, pour la fille, un modèle puissant ou encore refléter une influence maternelle directe lors de l'entrée dans le monde du travail<sup>34</sup>. A partir des estimations issues du modèle (PM)(PF)(MF),

<sup>34</sup> - Voir sur ce dernier point la recherche de PITROU et al. (1984) évoquée en note 25 du chapitre. Dans leur ouvrage historique, TILLY et SCOTT (1978) ont aussi souligné, à propos de la société française, cette forte présence maternelle quant à l'orientation de la fille vers un métier et à l'obtention d'un emploi pour celle-ci; voir les

il faut donc comparer les coefficients concurrentiels homologues qui, à position d'un parent contrôlée, mesurent la force de l'association entre la position sociale de l'autre et celle de la fille<sup>35</sup>. Et il s'avère qu'ici encore la réponse est positive. En effet, la quasi-totalité des coefficients relatifs à l'"hérédité" sociale entre mères et filles sont nettement supérieurs à ceux qui leur correspondent dans l'association père-fille. Quelques exemples suffiront à s'en convaincre.

Le rapport des chances que les femmes soient agricultrices exploitantes ou salariées agricoles plutôt qu'artisans ou petites commerçantes...

- quand leur mère était paysanne plutôt que petite indépendante vaut, à position paternelle fixée, 10,8
- quand leur père était paysan plutôt que petit indépendant vaut, à position maternelle fixée, 3,2.

Le rapport des chances que les femmes soient agricultrices exploitantes ou salariées agricoles plutôt qu'ouvrières...

- quand leur mère était paysanne plutôt qu'ouvrière vaut, à position paternelle fixée, 12,9
- quand leur père était paysan plutôt qu'ouvrier vaut, à position maternelle fixée, 3,5.

Le rapport des chances que les femmes soient artisanes ou petites commerçantes plutôt qu'employées ou personnels de service...

- quand leur mère était petite indépendante plutôt qu'employée vaut, à position paternelle fixée, 3,5
- quand leur père était petit indépendant plutôt qu'employé vaut, à position maternelle fixée, 1,5.

Le rapport des chances que les femmes soient industriels, gros commerçants, professions libérales ou cadres supérieurs plutôt qu'ouvrières...

- quand leur mère était "cadre" plutôt qu'ouvrière vaut, à position paternelle fixée, 16,3
- quand leur père était "cadre" plutôt qu'ouvrier vaut, à position maternelle fixée, 5,6.

Le rapport des chances que les femmes soient cadres moyens plutôt qu'ouvrières...

- quand leur mère était "cadre" plutôt qu'ouvrière vaut, à position paternelle fixée, 7,4
- quand leur père était "cadre" plutôt qu'ouvrier vaut, à position maternelle fixée, 3,7.

L'analyse précédente peut enfin être reconduite après que l'on a incorporé dans l'échantillon les femmes dont la mère n'exerçait pas d'activité à la fin de leurs études, mais avait tenu un emploi auparavant<sup>36</sup>. Nous reportons dans l'annexe du chapitre la présentation des destinées sociales en fonction des positions paternelle et maternelle (tableau VIII-5); les résultats de l'analyse log-linéaire figurent dans la seconde partie du tableau 4. De nouveau, seul le modèle (PM) (PF) (MF) peut être

pages 142-143 et 167 de l'édition française.

TILLY L.A., SCOTT J.W., 1978. - *Women, work and family*, New York, Holt, Rinehart and Winston, trad. fr. *Les femmes, le travail et la famille*, 1987, Paris, Rivages.

<sup>35</sup> - Rappelons que les coefficients concurrentiels -qui s'expriment comme une fonction des paramètres log-linéaires- évaluent une association statistique "nette", c'est-à-dire indépendante des distributions marginales. Voir aussi sur cet aspect important la note 4 du présent chapitre.

<sup>36</sup> - L'étude porte alors sur 2855 femmes qui en représentent environ 2365000. Le lecteur attentif remarquera que ces effectifs sont inférieurs à ceux du tableau 2 (2960 et 2437000). Ils ne le devraient pas car le tableau 2 concerne les Françaises alors que l'on raisonne ici sur les Françaises et les étrangères. En réalité, ceci provient du fait qu'il a fallu limiter la présente analyse aux femmes ayant déclaré la situation professionnelle de leur père.

accepté (au risque de 5%). La première conclusion est donc inchangée: la position sociale des femmes est liée à celle de leurs deux ascendants. En revanche, que les destinées des filles dépendent davantage de la place de leur mère au sein de la structure socio-professionnelle que de celle de leur père apparaît ici moins clairement<sup>37</sup>. Enfin, même si, d'une manière assez générale, la tendance à l'immobilité vis-à-vis de la mère demeure la plus prononcée, les écarts sont souvent atténués ainsi qu'on peut le constater pour quatre des cinq comparaisons qui suivent et qui peuvent être rapprochées de celles présentées plus haut.

Le rapport des chances que les femmes soient agricultrices exploitantes ou salariées agricoles plutôt qu'artisanes ou petites commerçantes...

- quand leur mère était paysanne plutôt que petite indépendante vaut, à position paternelle fixée, 8,2
- quand leur père était paysan plutôt que petit indépendant vaut, à position maternelle fixée, 4,3 .

Le rapport des chances que les femmes soient agricultrices exploitantes ou salariées agricoles plutôt qu'ouvrières...

- quand leur mère était paysanne plutôt qu'ouvrière vaut, à position paternelle fixée, 13,2
- quand leur père était paysan plutôt qu'ouvrier vaut, à position maternelle fixée, 3,3 .

Le rapport des chances que les femmes soient artisanes ou petites commerçantes plutôt qu'employées ou personnels de service...

- quand leur mère était petite indépendante plutôt qu'employée vaut, à position paternelle fixée, 2,6
- quand leur père était petit indépendant plutôt qu'employé vaut, à position maternelle fixée, 1,3 .

Le rapport des chances que les femmes soient industriels, gros commerçants, professions libérales ou cadres supérieurs plutôt qu'ouvrières...

- quand leur mère était "cadre" plutôt qu'ouvrière vaut, à position paternelle fixée, 9,3
- quand leur père était "cadre" plutôt qu'ouvrier vaut, à position maternelle fixée, 9,0 .

Le rapport des chances que les femmes soient cadres moyens plutôt qu'ouvrières...

- quand leur mère était "cadre" plutôt qu'ouvrière vaut, à position paternelle fixée, 5,7
- quand leur père était "cadre" plutôt qu'ouvrier vaut, à position maternelle fixée, 4,0 .

Quelle est l'origine de cette variation liée à l'inclusion des filles d'"ex-actives" dans l'échantillon? Une hypothèse peut être avancée bien que les données disponibles ne permettent pas d'en éprouver la valeur. Parmi les mères qui, à la fin des études de leur fille, n'exerçaient plus d'activité, certaines ont sans doute quitté le monde du travail précocement, après le mariage ou la naissance des enfants. Durant la jeunesse de la fille, la prégnance du "modèle professionnel maternel" aurait alors été moins grande. De plus, les mères qui avaient abandonné leur emploi étaient peut-être moins bien armées que celles qui l'avaient conservé pour guider et orienter leur fille lors

<sup>37</sup> - En effet, la statistique "R2" vaut 82,9% pour le modèle (PM)(MF) contre 79,1% pour le modèle (PM)(PF), mais les valeurs correspondantes étaient respectivement 85,0% et 75,7% avant l'introduction des filles d'"ex-actives" dans l'échantillon. L'écart s'est donc réduit.

de ses premiers pas dans le monde du travail. Le léger affaiblissement du lien entre les positions sociales des femmes des deux générations trouverait ici une explication.

### III. CONCLUSION

---

Les analyses statistiques qui ont été présentées dans ce chapitre pourraient être réitérées, dans un but de confirmation, à partir de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1985<sup>38</sup>. Néanmoins, on doit reconnaître dès à présent qu'elles rejoignent largement les résultats des recherches américaine et canadienne conduites sur le même sujet et qu'elles mettent ainsi en lumière, pour la société française, l'importance de la mère dans la mobilité sociale des femmes par la profession.

En premier lieu, le rapport objectif que les femmes d'âge mûr -35-59 ans- entretiennent à l'égard du monde du travail est lié au comportement de leur mère durant leur jeunesse et, dans l'état actuel des recherches, il ne semble pas possible de rendre compte de cette corrélation sans invoquer une transmission, entre générations, du modèle maternel d'activité. D'autre part, quand il s'agit d'expliquer la variation des destinées professionnelles des femmes dont les deux ascendants occupaient un emploi, la connaissance de la position du père au sein de la structure sociale ne paraît pas suffisante car l'introduction de la position propre de la mère s'accompagne d'une amélioration significative<sup>39</sup>. Il semble même que les destinées des filles dépendent davantage de la position maternelle que de la position paternelle -et cela d'autant plus que la mère occupait un emploi durant l'adolescence de la fille- ce qui renforcerait la vraisemblance d'une interprétation selon le modèle présenté par le parent du même sexe. On observe d'ailleurs que la tendance "pure" à l'immobilité est plus accentuée entre mères et filles qu'entre pères et filles. Certes, parmi les femmes de 35-59 ans qui occupent un emploi en 1977, celles dont la mère exerçait -ou avait exercé- une activité ne représentent qu'une fraction, mais il est naturel de joindre le résultat qui précède au fait que la propension "nette" à "hériter" de la po-

---

<sup>38</sup> - En particulier, cela serait souhaitable pour la dernière analyse où l'on distinguait les positions paternelle et maternelle: en raison de l'intensité de l'homogamie dans la génération des parents, les deux tableaux étudiés comportent un certain nombre de cellules où l'effectif est faible, ce qui a pu rendre la modélisation logarithmique un peu moins robuste.

<sup>39</sup> - Il est vrai qu'on a dû utiliser une nomenclature assez grossière, mais elle a l'avantage d'être identique pour les deux ascendants.



sition paternelle est plus faible pour les femmes que pour les hommes (chapitres 2 et 5). Ainsi, un aspect compensant l'autre, il n'y aurait guère de raisons de croire que la structure sociale soit plus fluide pour les femmes que pour leurs frères.

Mais enrichir la description du milieu d'origine par la prise en compte de la position sociale propre de la mère est une voie peu explorée. Parce qu'elle a été suivie ici avec un certain succès, de nouvelles interrogations se présentent à l'esprit. La position propre des mères a-t-elle affecté les destinées des fils? Existerait-il des effets de socialisation par le parent du même sexe, les caractéristiques paternelles déterminant davantage les trajectoires des fils que celles des filles alors que l'inverse serait vrai des caractéristiques maternelles? Au-delà de la position sociale, le fait même que la mère ait exercé une activité professionnelle a-t-il constitué une chance pour les enfants? Voilà du grain à moudre pour un prochain chapitre.

## Troisième Partie

### LA PLACE DES FEMMES DANS LA MOBILITE SOCIALE DES FAMILLES

Dépasser la vision très globale que donnent de la mobilité sociale des femmes les tables statistiques étudiées dans les premiers chapitres, pénétrer plus avant dans l'analyse sociologique, telle était la ligne directrice de la deuxième partie. A cette fin, on a choisi d'emprunter deux chemins. L'un a consisté à reconnaître l'étroite imbrication qui, pour nombre de femmes, existe entre vie professionnelle et vie familiale et à considérer que l'étude statistique devait s'efforcer de tenir compte de la diversité de leurs situations. Séparer célibataires, épouses, veuves et divorcées dans l'examen de la mobilité sociale par la profession, distinguer les femmes mariées actives occupées, ex-actives et inactives totales relevaient de cette entreprise. Sur un fond relativement commun du point de vue de la fluidité sociale, bien des différences sont apparues en ce qui concerne la mobilité observée. Sans qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, il faut souligner combien l'image de la mobilité des femmes entre générations a alors gagné en finesse, mais aussi en complexité. Ainsi, mieux sans doute qu'un long exposé, les analyses des chapitres 6 et 7 manifestent assez clairement qu'on ne peut se contenter d'étudier la mobilité sociale des femmes en reproduisant purement et simplement les analyses habituellement conduites à propos de la mobilité des hommes. Cela est indispensable bien sûr et c'est essentiellement la voie qui a été suivie dans la première partie, mais il faut tenter d'aller plus loin et les résultats qui ont été pré-

sentés dans ces deux chapitres mériteraient probablement d'être approfondis en s'efforçant de joindre, plus qu'il n'a été possible de le faire ici, analyse de la stratification sociale et sociologie de la famille. Dans les chapitres 5 et 8, c'est une voie différente que l'on a empruntée. Il s'est agi de mieux comprendre la formation du lien qui unit la position sociale des femmes sur le marché du travail à leur milieu d'origine. Sont alors apparus le poids de la certification scolaire, celui de l'insertion dans la vie active, la trace pérenne de l'origine sociale sur les trajectoires enfin. Cette dernière est moins prononcée que pour les hommes lorsque le métier du père forme l'indicateur du milieu de naissance, mais cet écart semble compensé par la force du lien qui unit la position des femmes à celle de leur mère.

Parce qu'il met en lumière l'importance de la mère dans l'orientation des destinées professionnelles des filles, le chapitre 8 conduit ainsi, de façon naturelle, à élargir la perspective, c'est-à-dire à abandonner notre premier intérêt de recherche - l'étude de la mobilité sociale des femmes en France - pour aborder le second. N'est-il pas nécessaire en effet de mieux cerner la place des femmes dans les mouvements des lignées familiales au sein de la structure sociale? Abandonnons un instant la mobilité entre générations pour évoquer un domaine distinct, mais qui n'est pas sans liens, celui des relations, des services et de l'entraide entre les parents et leurs enfants adultes. Préparés à la problématique parsonienne selon laquelle l'industrialisation entraîne une dissolution des solidarités entre générations, Michael YOUNG et Peter WILLMOTT observent en réalité l'inverse, c'est-à-dire la persistance de liens familiaux élargis dans le faubourg ouvrier de l'est de Londres qu'ils étudient en 1955. A lire leur ouvrage, Family and kinship in East London, on ne peut manquer d'être frappé par le rôle central de la mère dans le maintien de la famille étendue<sup>1</sup>. En France également, on a pu relever des aspects assez analogues. L'enquête CNAF-CREDOC de 1971 a fait apparaître que les ménages urbains jeunes ou d'âge moyen fréquentent plus assidûment la parenté de la femme - à la fois les parents et les frères et

---

<sup>1</sup> - Par exemple, la mère aide ses filles, quand elles se marient, à trouver un domicile non loin de celui des parents; elle cherche les logements libres, se renseigne, appuie la demande... De même, YOUNG et WILLMOTT notent que la mère est rarement absente des récits de journée faits par les femmes de la classe ouvrière et que les petits-enfants voient plus souvent leur grand-mère maternelle que leur grand-mère paternelle. Enfin, c'est souvent le domicile de la mère qui forme le lieu de rencontre des enfants mariés et, à sa mort, les relations se distendent. On pourrait ainsi multiplier les exemples.

YOUNG M., WILLMOTT P., 1957. - Family and kinship in East London, London, Routledge and Kegan Paul.

soeurs- que celle de l'homme (PITROU, 1976, 1977, 1978)<sup>2</sup>. De même, selon une enquête ultérieure de l'Institut National d'Etudes Démographiques, les personnes de 45-64 ans voient un peu plus souvent leurs filles mariées que leurs fils mariés (GOKALP, 1978)<sup>3</sup>. Ces contacts plus étroits, mais aussi, comme le note Agnès PITROU, la fréquence des échanges de services matériels entre le ménage et les parents de l'épouse indiquent ainsi que les femmes sont au coeur du maintien des relations avec la parenté.

La continuité des liens familiaux entre générations est une chose, la mobilité sociale intergénérationnelle en est une autre et ces deux domaines ne peuvent être confondus. Néanmoins, le rôle privilégié des femmes dans le lien avec la parenté manifeste qu'elles apportent dans leur propre foyer les traces de leur passé familial. De plus, si elles tiennent cette place dans le réseau familial, c'est d'abord qu'elles sont au centre de la cellule conjugale comme épouses et mères de famille, responsables au premier chef de l'éducation des enfants et de la tenue du foyer. D'où l'interrogation suivante qui forme la trame de cette dernière partie: les caractéristiques personnelles des épouses et des mères -notamment leur milieu d'origine, leur niveau d'instruction, le fait qu'elles exercent ou non une activité professionnelle et leur position sociale propre- constituent-elles des éléments signifiants pour comprendre les trajectoires sociales au sein des familles? A cette question très vaste et qu'on ne saurait épuiser dans les pages qui suivent, nombre d'exemples particuliers apportent assurément une réponse positive<sup>4</sup>, mais, comme à l'accoutumée, ce sont des données statistiques qui formeront le matériel d'analyse pour tenter de dégager des résultats généraux. Le chapitre 9 s'ouvre par une discussion scientifique avec François DE SINGLY

<sup>2</sup> - PITROU A., 1976. - Relations entre générations et insertion sociale, thèse de Doctorat de Troisième Cycle en sociologie, Aix-en-Provence, CNRS.

PITROU A., 1977. - "Le soutien familial dans la société urbaine", Revue française de sociologie, 18(1), pp. 47-84.

PITROU A., 1978. - Vivre sans famille? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui, Toulouse, Privat.

<sup>3</sup> - GOKALP C., 1978. - "Le réseau familial", Population, 33(6), pp. 1077-1094.

<sup>4</sup> - Evoquons seulement le cas de l'écrivain Maurice BARRÈS. Il semble que son orientation vers la carrière des lettres doive beaucoup à la figure maternelle. Claire BARRÈS, qui s'intéressait à la littérature, était originaire d'une bourgeoisie plus élevée que son époux. C'est grâce au soutien sans failles de sa mère que Maurice BARRÈS obtient de quitter Nancy pour Paris, évitant ainsi la carrière de notaire à laquelle son père le destinait. C'est aussi grâce à une aide matérielle fournie par sa mère qu'il subsiste pendant les années de ses débuts littéraires. C'est enfin avec une part d'héritage que lui remet par anticipation sa grand-mère maternelle qu'est financée en 1884 l'entreprise des Taches d'encre, revue fondée par BARRÈS. Voir à ce sujet l'article suivant:

PONTON R., 1990. - "Un auteur bourgeois: Maurice BARRÈS", Ethnologie française, vol. Cultures bourgeoises, 20(1), pp. 42-48.

à propos de la place de l'épouse dans la mobilité professionnelle ascendante des hommes mariés. A l'instar des sociologues américains qui ont étudié cette question, on tente ensuite de prolonger l'analyse aussi loin qu'il est possible à partir d'un matériel quantitatif. Le chapitre 10 traite des destins scolaires et sociaux des enfants -fils et filles- et s'efforce d'évaluer le pouvoir explicatif des caractéristiques maternelles, relativement aux caractéristiques paternelles, dans leur détermination. L'hypothèse centrale mise à l'épreuve est celle d'une transmission privilégiée entre mères et filles d'une part, pères et fils d'autre part. On conclut enfin en tentant d'isoler un effet propre de l'activité professionnelle de la mère sur les destins scolaires et sociaux des enfants.

## Chapitre Neuf

### A LA RECHERCHE DE L'EMPREINTE DE L'EPOUSE DANS LES TRAJECTOIRES SOCIALES DES HOMMES MARIÉS

Sans doute le titre de ce chapitre rompt-il avec le caractère plus austère des précédents. La question que l'on désire aborder ici d'un point de vue scientifique rencontre en effet une opinion largement répandue dans le corps social qui exprime que le type de mariage contracté par un homme n'est pas étranger au développement de sa carrière et que la femme prend une part active dans la réussite professionnelle de son époux. A tel point que la langue française a forgé l'expression "arriver par les femmes" et que, comme le souligne BERTAUX<sup>1</sup>, maints récits de BALZAC, STENDHAL ou, plus largement, de la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle mettent en scène un jeune homme d'origine noble (mais ruiné), voire d'origine modeste, qui, au moyen de ses rencontres féminines, monte dans l'échelle sociale.

Cette participation de l'épouse à la carrière masculine peut revêtir plusieurs formes. La prise en charge de la tenue du foyer n'est pas la moindre. Elle soulage le mari, lui évite d'être distrait de ses investissements sur le marché du travail. Chantal NICOLE-DRANCOURT l'a rappelé récemment après une étude empirique: la réalisation professionnelle de l'homme est portée par une mobilisation familiale qui passe essentiellement par l'épouse; celle-ci "ouvre la voie" de deux façons, en n'ayant pas elle-même de contraintes professionnelles et en prenant en charge, si besoin est, la totalité du travail domestique<sup>2</sup>. Ici, on ne traitera pas davantage de cette forme de

---

<sup>1</sup> - BERTAUX D., 1977. - Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthroponomie politique, Paris, Presses Universitaires de France. Voir les pages 275 à 278.

<sup>2</sup> - Il n'en va pas de même pour la réussite professionnelle de la femme qui, selon la même recherche, relève beaucoup plus d'une mobilisation individuelle. Voir les pages 68 à 72 de l'article suivant: NICOLE-DRANCOURT C., 1989. - "Stratégies professionnelles et organisation des familles", Revue française de sociologie, 30(1), pp. 57-80.

participation féminine car, en suivant le fil annoncé pour la dernière partie, c'est la question suivante que l'on souhaite approfondir: les caractéristiques objectives des épouses, au premier rang desquelles figurent leur origine sociale et leur niveau de diplôme, forment-elles des éléments explicatifs de la mobilité professionnelle des maris? Alan C. KERCKHOFF présente deux arguments théoriques qui incitent à un tel examen<sup>3</sup>. Tout d'abord, une femme "de plus haute lignée" pourrait ouvrir à son époux les portes d'un réseau social élargi où des opportunités se feraient jour dont la carrière masculine profiterait. Ensuite, il est raisonnable de penser que c'est à l'aune de son origine sociale et de son niveau d'instruction que la femme évalue les objectifs professionnels et la réussite de son mari. Aussi, plus hauts seraient son milieu de naissance et son niveau d'études et plus intensément elle encouragerait son époux à adopter des aspirations élevées et à oeuvrer pour leur réalisation. Selon KERCKHOFF, il est vraisemblable que ces deux sortes d'"effet de l'épouse" -extension des relations sociales, élévation du niveau d'aspiration- se manifestent dans la plupart, sinon dans tous les niveaux de la structure sociale.

La place des femmes dans les carrières masculines a donc été évoquée dans la littérature sociologique américaine<sup>4</sup>; on y reviendra plus loin. En France, dans son ouvrage Fortune et infortune de la femme mariée, François DE SINGLY a eu le mérite de s'attaquer à cette question aussi difficile que passionnante<sup>5</sup>. Après avoir souligné notamment la fréquence avec laquelle les étudiants avancés qui présentent une thèse remercient leur épouse de sa contribution aux diverses phases de la recherche, après avoir insisté aussi sur la manière dont les magazines économiques mettent en avant le rôle de la femme dans la réussite professionnelle des cadres dirigeants, l'auteur propose un test global de la thèse de l'importance de l'épouse pour la carrière masculine dans la société française. A cette fin, il utilise les données de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970 relatives aux hommes mariés ac-

<sup>3</sup> - KERCKHOFF A.C., 1978. - "Marriage and occupational attainment in Great Britain and the United States", Journal of marriage and the family, 40(3), pp. 595-599.

<sup>4</sup> - Voir notamment pour une discussion générale: PAPANEK H., 1973. - "Men, women, and work: reflections on the two-person career", American journal of sociology, 78(4), pp. 852-872.

<sup>5</sup> - DE SINGLY F., 1987. - Fortune et infortune de la femme mariée. Sociologie de la vie conjugale, 2<sup>e</sup> éd. 1990, Paris, Presses Universitaires de France. Voir dans la première partie la section 3 du chapitre 1 intitulée "Un mari secondé" aux pages 35 à 43 et l'annexe de la page 224 (première édition). Le texte de la deuxième édition est identique, à quelques détails mineurs près. Enfin, d'une édition à l'autre, les citations que nous présentons sont inchangées.

tifs, âgés de 35 à 52 ans. Rapprochant âge de fin d'études du mari, âge de fin d'études de l'épouse et position sociale du mari au moment de l'enquête, il constate par exemple ceci :

- parmi les hommes ayant achevé leur scolarité à 16 ans, 13% de ceux dont l'épouse a quitté l'école entre 9 et 14 ans sont cadres -supérieurs ou moyens- contre 33% de ceux dont la femme a interrompu ses études entre 15 et 19 ans;

- au sein des hommes dont l'âge de fin d'études est compris entre 20 et 24 ans, 22% de ceux dont l'épouse s'est interrompue entre 15 et 19 ans sont cadres supérieurs et 38% ont la position de cadre moyen; les valeurs correspondantes sont respectivement 51% et 32% lorsque l'âge de fin d'études de la conjointe se situe entre 20 et 24 ans.

D'autres exemples pourraient être pris. A une exception près, la tendance est systématique. Bref, à âge de fin d'études contrôlé, la proportion d'hommes cadres -ou cadres supérieurs pour les scolarités les plus longues- est plus forte quand l'épouse a quitté le système scolaire plus tardivement et François DE SINGLY conclut ainsi :

"La position de l'homme marié résulte de sa propre dot scolaire et de celle de sa partenaire. Conscient ou non, le partage des richesses scolaires entre les conjoints s'effectue puisque le rendement du capital masculin est fonction du montant du capital féminin. Les hommes ayant une très forte dot scolaire (âge de fin d'études situé après 24 ans) semblent moins profiter du livret de leur partenaire. Leur accès à la position de cadre supérieur n'augmente pas avec l'accroissement de la dot féminine. Tout se passe comme si le transfert ne s'opérait qu'en deçà d'un certain seuil de capital masculin."

Plus loin, après s'être appuyé sur l'étude de l'économiste américain Lee BENHAM, l'auteur poursuit en ces termes :

"L'hypothèse d'un effet proprement conjugal est validée: le mariage produit une association au sein de laquelle circulent les capitaux. Plus précisément, l'homme 'bien marié' tire profit professionnellement de la dot scolaire de son épouse, en alignant progressivement son capital sur celui de sa partenaire. Le mariage est une entreprise de socialisation non seulement des enfants, mais aussi des adultes. Une certaine durée de vie conjugale est requise pour que l'incitation puisse s'exercer et que le mari cherche à rattraper et à gommer le décalage culturel."

"Résulte", "profiter", "transfert", il n'est pas indifférent d'employer ces termes. C'est à une interprétation



causale que François DE SINGLY procède<sup>6</sup>: les études prolongées de l'épouse forment l'un des déterminants de l'accès de l'homme à une position sociale élevée. Dans l'esprit de l'auteur, il ne s'agit d'ailleurs pas d'une causalité directe, mais d'une influence indirecte: la dot scolaire de la femme stimule le mari et l'incite à entrer dans un processus d'amélioration de son statut social. Voilà donc une lecture des données statistiques qui rejoint nettement l'effet d'élévation du niveau d'aspiration évoqué par KERCKHOFF.

L'interprétation est séduisante, il est possible qu'elle soit juste, mais une brève réflexion permet d'entrevoir qu'elle dépasse très largement les données françaises utilisées et que celles-ci sont insuffisantes pour la supporter. Ce que François DE SINGLY a mis au jour en effet, c'est l'existence d'une association -ou d'une corrélation- partielle<sup>7</sup> entre l'âge de fin d'études de la femme et la position sociale du mari. Et, sans autre examen des données françaises, il impute la totalité de cette liaison statistique à l'épouse: pour faire bref -mais un peu trivial- les femmes poussent leur mari... Or, comment ne pas songer aux pages célèbres de Paul LAZARFELD sur l'interprétation des relations statistiques<sup>8</sup> et au problème, toujours actuel, des relations fallacieuses, c'est-à-dire des corrélations qui ne doivent pas être interprétées en termes de causalité? Comme l'a montré le chapitre 5, bien que forte, la liaison entre diplôme possédé et position sociale occupée à 35-52 ans n'est pas stricte<sup>9</sup>. Le statut atteint dépend d'autres variables au premier rang desquelles figurent le milieu d'origine et la position en début de vie active qui affectent aussi le choix du conjoint. Il s'ensuit que l'on peut imaginer rendre compte de l'association partielle mise au jour par François DE SINGLY en empruntant des chemins très différents du sien, notamment les suivants:

- parmi les hommes d'un âge de fin d'études donné, certains sont d'origine sociale plus élevée que d'autres; cela a accru à la fois leurs chances d'accès à la position de cadre et

<sup>6</sup> - Mentionnons encore que cela apparaît nettement dans l'exemple de lecture des données statistiques fourni par l'auteur (DE SINGLY, 1987, op.cit., p. 224): "Un homme ayant arrêté ses études à 16 ans devient cadre dans 13% des cas si son épouse a achevé ses études à 14 ans et dans 33% des cas si son épouse a achevé ses études entre 15 et 19 ans."; c'est nous qui soulignons.

<sup>7</sup> - Partielle, c'est-à-dire à âge de fin d'études de l'homme contrôlé.

<sup>8</sup> - LAZARFELD P., 1946. - "L'interprétation des relations statistiques comme procédure de recherche", trad. fr. dans BOUDON R., LAZARFELD P., L'analyse empirique de la causalité, 1966, Paris, La Haye, Mouton, pp. 15-27.

<sup>9</sup> - Roger GIROD a consacré à ce point des pages très éclairantes. Voir le chapitre 3 ("Etudes et situation") de l'ouvrage suivant:

GIROD R., 1981. - Politiques de l'éducation. L'illusoire et le possible, Paris, Presses Universitaires de France.

la probabilité qu'ils contractent mariage avec une femme ayant prolongé ses études;

- et encore, les hommes d'un âge de fin d'études donné ont connu des fortunes diverses lors de leurs premiers pas dans le monde du travail; certains se sont trouvés placés sur une orbite favorable; ainsi, ils ont pu devenir cadres, mais ont constitué aussi des partis attractifs pour les femmes de niveau d'instruction élevé.

Bref, on peut concevoir que l'origine sociale et la position initiale des hommes aient des effets sur leur carrière ultérieure et le type de mariage qu'ils contractent, effets dont la combinaison expliquerait, en partie au moins, l'apparition d'un lien entre position sociale à 35-52 ans et âge de fin d'études de l'épouse. François DE SINGLY ne lève pas ces objections sur les données françaises qu'il utilise. Là réside notre critique. Pourtant, les écarts qu'il observe sont considérables -33% contre 13%, 51% contre 22% pour les exemples présentés plus haut- et on a peine à admettre qu'ils résultent uniquement d'un effet positif de l'épouse sur la carrière masculine<sup>10</sup>. C'est donc la curiosité scientifique qui incite à prolonger l'analyse afin de savoir si la liaison statistique entre instruction de la femme et position sociale du mari résiste à un examen plus approfondi. Auparavant, il est utile d'entreprendre un voyage dans la littérature étrangère où cette question a été traitée: la connaissance des raisonnements employés, des méthodes utilisées et des résultats obtenus fournira des armes pour l'analyse des données relatives à la France.

Reconnaissons tout d'abord que François DE SINGLY ne fonde pas son interprétation sur les seules données françaises; il s'appuie aussi sur la recherche de BENHAM(1974)<sup>11</sup>. L'économiste américain considère que le stock de capital humain d'un individu ne dépend pas seulement de son éducation formelle et de son expérience professionnelle, mais qu'il peut être accru par l'association avec d'autres individus. Le mariage est précisément l'une des formes d'association et BENHAM énonce l'hy-

<sup>10</sup> - Dans le compte rendu qu'il a consacré à l'ouvrage de DE SINGLY, François HERAN a déjà critiqué l'interprétation des données statistiques proposée par l'auteur. Il souligne notamment que le tableau figurant en annexe de l'ouvrage peut être lu d'une manière plus prosaïque: quelles que soient les études de son épouse, le mari a d'autant plus de chances d'être cadre qu'il a prolongé ses études. Notre critique est distincte. Elle conserve le cadre d'interprétation de François DE SINGLY, mais affirme que les données ne sont pas probantes car elles ne contrôlent pas certaines variables cruciales dont dépendent les carrières masculines.

HERAN F., 1987. - "Compte rendu de l'ouvrage de F. DE SINGLY 'Fortune et infortune de la femme mariée'", Revue française de sociologie, 28(4), pp. 700-705.

<sup>11</sup> - BENHAM L., 1974. - "Benefits of women's education within marriage", Journal of political economy, 82(2), Part II, pp. 557-571.

pothèse que le stock de capital humain du mari est une fonction positive de l'éducation formelle de l'épouse. Incorporant alors le nombre d'années d'études de la femme dans le modèle habituel de la théorie du capital humain<sup>12</sup>, il observe, sur trois échantillons différents, que le coefficient de régression associé est positif et significatif: quand les effets du niveau d'éducation et de l'expérience professionnelle de l'homme sont contrôlés, il apparaît que son salaire augmente en moyenne de 3,0% à 4,1% pour une année d'études supplémentaire de son épouse. BENHAM anticipe ensuite que les différences de gains liées à l'éducation de la femme sont une fonction de l'ancienneté du mariage. On peut concevoir en effet que l'homme ne tire pas les plus grands bénéfices des études de son épouse dès les premières années de l'union, mais qu'une certaine durée est requise. Là encore, la conjecture est vérifiée. Pour les deux échantillons examinés, le coefficient de régression associé à l'éducation de la femme est plus élevé sur le sous-ensemble des hommes mariés depuis 10 à 20 ans que sur celui où la durée de mariage est inférieure à 10 ans.

Ces résultats incitent à penser que l'association avec une femme de niveau d'instruction élevé a un effet positif sur le salaire masculin. Cependant, une explication concurrente est fournie par l'hypothèse de sélection matrimoniale:

- parmi les hommes d'un niveau d'études donné, "les plus productifs" -i.e. ceux qui reçoivent les meilleurs salaires- auraient épousé des femmes d'instruction élevée;

- ou encore et ceci rejoint notre propre critique, la relation entre éducation de l'épouse et salaire du mari proviendrait de l'association des deux variables avec le "background familial" de l'homme.

BENHAM reconnaît clairement que le choix entre l'hypothèse de sélection matrimoniale et celle d'un effet positif des études de l'épouse est extrêmement délicat<sup>13</sup>. Pour avancer dans cette voie, il se livre néanmoins à quelques investigations supplémentaires. La plus convaincante consiste en l'estimation des paramètres d'un modèle qui explique la variation du revenu masculin en fonction de l'éducation des deux époux, du statut pro-

<sup>12</sup> - C'est-à-dire une équation de régression multiple où le logarithme du salaire de l'homme forme la variable dépendante et les variables explicatives sont constituées par son nombre d'années d'études, la durée de son expérience professionnelle et un terme quadratique de celle-ci.

<sup>13</sup> - "Unfortunately, devising a test which provides clear evidence concerning the relative importance of selective mating versus household-capital formation does not appear straightforward. One difficulty is that, while the household hypothesis has some relatively unambiguous implications concerning earnings patterns, almost any result is consistent with some variant of the selective-mating hypothesis. (...) Similarly, no clear tests of the household-capital versus the selective-mating hypothesis are examined here, but some evidence can be brought to bear on this issue." (BENHAM, 1974, op.cit., pp. 564-565).

fessionnel de l'homme au premier emploi ainsi que de l'instruction et du métier de son père. L'étude est conduite séparément sur huit sous-échantillons -correspondant à huit tranches d'âge des épouses- tirés de l'enquête de BLAU et DUNCAN réalisée en 1962. Dans cinq cas, i.e. pour les femmes âgées de 27 à 51 ans, il apparaît que, "toutes choses égales par ailleurs", le coefficient de régression associé à l'éducation de l'épouse demeure significatif et BENHAM conclut en ces termes<sup>14</sup>:

"A l'évidence, d'autres preuves seront nécessaires avant que l'on puisse déterminer l'importance relative, à l'intérieur de la famille, de la sélection matrimoniale et des bénéfices associés à l'éducation de l'épouse. Cependant, on a trouvé une relation positive significative entre le salaire du mari et l'éducation de la femme, à instruction et expérience professionnelle de l'homme contrôlées, et les investigations ultérieures qui auraient pu contredire l'hypothèse d'un effet de l'association familiale sont au contraire apparues compatibles avec elle."

Incontestablement, mais au prix d'une assimilation de la position sociale au salaire, la recherche de BENHAM apporte de l'eau au moulin de l'interprétation de François DE SINGLY. Toutefois, dans le commentaire qu'il a consacré à l'article de BENHAM, WELCH (1974) exhibe des données où le coefficient de régression partiel du logarithme du salaire masculin sur l'éducation de l'épouse est nettement plus faible; en outre, les analyses présentées suggèrent que cette relation provient, dans sa plus grande partie, d'un effet de sélection matrimoniale<sup>15</sup>. Enfin, François DE SINGLY n'évoque pas trois recherches de sociologues américains qui, comme on va le voir, ont exprimé des conclusions beaucoup plus mesurées que l'auteur de Fortune et infortune de la femme mariée<sup>16</sup>.

A notre connaissance, BLAU et DUNCAN sont les premiers à se demander quelle part de la variance du statut professionnel des hommes est attribuable aux caractéristiques objec-

<sup>14</sup> - BENHAM, 1974, op.cit., p. 570.

<sup>15</sup> - WELCH F., 1974. - "Comment", Journal of political economy, 82(2), Part II, pp. 572-575.

<sup>16</sup> - Mentionnons rapidement l'existence de deux études plus restreintes; la première est également évoquée par DE SINGLY. FERBER et HUBER (1979) observent que le fait d'être marié à une femme d'instruction élevée affecte négativement le nombre de publications des titulaires d'un doctorat, mais n'a pas d'influence significative sur leur salaire. Par ailleurs, la recherche de OTTO (1977) sur un échantillon de taille modeste suggère que les encouragements d'une amie concernant la prolongation des études forment un déterminant des niveaux d'aspiration et de réalisation scolaires et professionnelles des jeunes gens.

OTTO L.B., 1977. - "Girl friends as significant-others: their influence on young men's career aspirations and achievements", Sociometry, 40(3), pp. 287-293.

FERBER M., HUBER J., 1979. - "Husbands, wives, and careers", Journal of marriage and the family, 41(2), pp. 315-325.

tives de leurs épouses<sup>17</sup>. Ils se livrent à huit analyses parallèles qui correspondent à huit tranches d'âge des femmes. Deux modèles de régression sont comparés. Le premier suppose que le niveau de statut des maris en 1962 ne dépend que de leur premier emploi, de leur éducation et du statut professionnel de leur père. Le second ajoute aux régresseurs précédents le niveau d'instruction de la femme et le statut du métier du beau-père. Il apparaît alors que l'accroissement de la proportion de variance expliquée, lié à l'incorporation des caractéristiques de l'épouse, n'excède 1,3% dans aucune des huit analyses. Néanmoins, sans aucune exception, les coefficients associés aux variables féminines sont positifs. Selon les auteurs, il est très improbable que le hasard soit responsable d'un tel résultat: une épouse "de haute lignée" ou de niveau d'études élevé pourrait donc affecter positivement le développement de la carrière masculine.

Mais BLAU et DUNCAN introduisent ensuite une réserve importante. Rien ne permet d'affirmer que la seconde équation de régression désigne le vrai modèle pour la population. En particulier, les caractéristiques des hommes qui y figurent sont loin de former une liste exhaustive. BLAU et DUNCAN imaginent donc un troisième modèle où les caractéristiques féminines ne sont aucunement responsables du degré de réussite professionnelle des maris: ce qui apparaissait plus haut comme leur effet est entièrement absorbé par une variable hypothétique à laquelle elles sont liées et qui reflète des traits masculins affectant le développement des carrières et non mesurés lors de l'enquête. Bien sûr, ce dernier modèle ne peut, par définition, être estimé, mais les auteurs se livrent à une simulation et rien dans les résultats obtenus ne permet de mettre en cause sa plausibilité. C'est donc fort prudemment que BLAU et DUNCAN résument leurs analyses<sup>18</sup>:

"Nous concluons: (1) En raison de l'homogamie, connaître les deux caractéristiques de l'épouse que nous avons mesurées n'accroît guère la précision avec laquelle on peut prédire le statut professionnel du répon-

<sup>17</sup> - BLAU P.H., DUNCAN O.D., 1967. - The American occupational structure, New York, Wiley. Voir dans le chapitre 10 la section "Making a good match" aux pages 341 à 346. Dans les pages précédentes, les auteurs ont établi que le fait de contracter mariage est un signe favorable pour la carrière des hommes; voir aussi sur ce point les analyses convergentes de MARINI(1980, pp. 345 et 348) aux Etats-Unis, de DE SINGLY(1982, pp. 13-19) et LEMENNICIER(1988, p. 73) en France.

MARINI M.W., 1980. - "Sex differences in the process of occupational attainment: a closer look", Social science research, 9(4), pp. 307-361.

DE SINGLY F., 1982. - "Mariage, dot scolaire et position sociale", Economie et statistique, 142, pp. 7-20.

LEMENNICIER B., 1988. - Le marché du mariage et de la famille, Paris, Presses Universitaires de France.

<sup>18</sup> - BLAU et DUNCAN, 1967, op.cit., p. 345.

dant sur la base de ses trois caractéristiques propres. (2) Bien que les effets nets, ou directs, de ces variables féminines soient de taille modeste, ils ne peuvent être écartés en invoquant une variation aléatoire. (3) Cependant, il est tout à fait possible qu'ils disparaissent dans un système de variables incluant un ou plusieurs traits stratégiques du mari que nous avons négligé de mesurer dans cette étude."

Et cette prudence est encore renforcée dans la conclusion du chapitre<sup>19</sup>:

"Abordant la question de l'importance des caractéristiques de l'épouse pour la réussite professionnelle du mari, nous avons observé que faire un beau mariage est peut-être moins important que ce qu'indiquent les croyances populaires relatives à l'alliance comme voie de mobilité pour les hommes. En fait, il est parfaitement possible qu'une compréhension plus complète des traits du mari qui produisent la réussite et l'échec réduise à néant le rôle apparent des caractéristiques de l'épouse."

DUNCAN, FEATHERMAN et DUNCAN (1972) reprennent l'examen à partir d'un échantillon distinct qui a l'avantage de permettre une description plus précise des épouses<sup>20</sup>. Outre leur origine sociale et leur niveau d'instruction, trois traits psychologiques sont en effet mesurés<sup>21</sup>: niveau intellectuel, besoin d'accomplissement (need to achieve) et "énergie pour aller de l'avant" (drive to get ahead). Pourtant, lorsque les cinq variables féminines sont introduites dans un modèle qui inclut déjà le statut professionnel de l'homme au moment du mariage, son niveau d'éducation et le métier de son père, la prédiction du statut du mari au moment de l'enquête ne s'améliore guère: la proportion de variance expliquée n'augmente que de 0,4%<sup>22</sup>. En outre, des cinq caractéristiques de l'épouse, seul le niveau d'instruction a un effet significatif; il est positif et légèrement plus fort que l'effet direct du métier du père du mari sur le statut professionnel de celui-ci. En définitive, les auteurs confirment la conclusion de BLAU et DUNCAN: indépendamment des caractéristiques du mari, les traits de l'épouse n'af-

<sup>19</sup> - BLAU et DUNCAN, 1967, op.cit., p. 359.

<sup>20</sup> - DUNCAN D.D., FEATHERMAN D.L., DUNCAN B., 1972. - Socioeconomic background and achievement, New York, Seminar Press. Voir dans le chapitre 7 les pages 170 à 178 de la section "Wives and mothers".

<sup>21</sup> - On se reportera au texte original pour de plus amples précisions à ce sujet.

<sup>22</sup> - Notons cependant que, dans l'échantillon étudié, les hommes sont jeunes -ils ont entre 20 et 30 ans- et le mariage est donc assez récent. Ainsi, il est possible que les effets éventuels de l'association familiale ne se manifestent pas dans leur totalité.

fectent guère sa réussite sur le marché du travail en raison de l'importance de l'homogamie dans la société américaine.

Enfin, KERCKHOFF (1978) a présenté une analyse comparative entre Grande-Bretagne et Etats-Unis<sup>23</sup>. Diverses études suggèrent que la corrélation entre les niveaux d'instruction des conjoints d'une part, l'influence de l'éducation de l'homme sur son statut professionnel d'autre part, sont moins fortes en Angleterre qu'en Amérique. Compte tenu de ces deux différences, KERCKHOFF émet l'hypothèse que l'origine sociale et les études de l'épouse pourraient affecter le statut du mari de manière plus prononcée en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis. Cette conjecture est vérifiée à partir de l'estimation de deux modèles de régression sur l'échantillon américain de DUNCAN, FEATHERMAN et DUNCAN et un échantillon britannique assez semblable. Dans le cas anglais, l'introduction des deux variables féminines améliore nettement la prédiction du statut professionnel du mari, réalisée auparavant sur la seule base de son origine sociale et de son niveau d'instruction<sup>24</sup>. De plus, les coefficients standardisés relatifs aux caractéristiques de l'épouse sont plus forts dans l'échantillon britannique que dans celui des Etats-Unis. Pourtant, KERCKHOFF évite d'affirmer qu'il a mis en évidence une forte influence de l'épouse sur la trajectoire masculine et multiplie, en conclusion, les mises en garde<sup>25</sup>.

De cette revue des travaux étrangers, il faut sans doute retenir quatre aspects. En premier lieu, tenter de cerner -à partir de données statistiques- l'importance des caractéristiques objectives des épouses pour le développement des carrières masculines présente incontestablement des difficultés redoutables. Comment être sûr en effet que ce qui est attribué au compte de la femme ne relève pas de traits du mari non -ou mal- mesurés? Voilà qui explique la prudence des sociologues américains. En second lieu, s'il existe une influence propre du milieu d'origine et des études de l'épouse, son ordre de grandeur est vraisemblablement modeste. Ensuite, si, comme le suggère

<sup>23</sup> - KERCKHOFF, 1978, op.cit.

<sup>24</sup> - On notera une limite de l'étude de KERCKHOFF: le statut de l'homme au moment du mariage n'est pas connu pour l'échantillon britannique; aussi cette variable n'est pas prise en compte dans l'analyse comparative.

<sup>25</sup> - "Does this mean that wives are really 'more important' in some sense in Britain? Clearly they are, if we view the two systems in the way suggested above and if we take as our criterion an increase in the  $R^2$  when the wife's characteristics are added to the equation. Yet, it is difficult to accept that as a wholly adequate interpretation. (...) There may be other sources of influence not included in this analysis. (...) Further research on the patterns of male occupational attainment in both countries may alter considerably the relative importance of the wife measures included in the present analysis. It may even be that further investigation will reveal that the differences observed here are more apparent than real." (KERCKHOFF, 1978, op.cit., pp. 598-599).

BOUDON(1973)<sup>26</sup>, la société française ressemble davantage à son homologue britannique qu'à la société américaine, il est possible qu'on parvienne néanmoins à mettre en évidence cette influence. Enfin, les trois recherches présentées utilisent des modèles de régression multiple où la position sociale est définie comme une variable métrique. Ces modèles permettent de contrôler l'effet de traits antécédents des maris. Ici, il n'est pas envisageable de mettre en oeuvre une méthodologie semblable car, comme on l'a souligné dans le chapitre 5, le développement d'une échelle des professions est resté très embryonnaire dans notre pays. Nous avons toutefois à notre disposition de vastes fichiers d'enquête ainsi qu'une technique d'analyse -la modélisation log-linéaire- qui constitue un outil puissant pour l'étude de tableaux de contingence à plusieurs dimensions...

## I. UNE PREMIERE EXPLORATION

---

A partir de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1977, une astuce va permettre d'introduire à la fois le diplôme de l'épouse et son milieu d'origine dans l'analyse des destinées sociales masculines<sup>27</sup>. Cela est impossible en raisonnant directement sur les hommes mariés interrogés: le diplôme de leur conjointe -déclaré lors du recensement de 1975- est connu, mais ce n'est pas le cas de l'origine sociale de la femme. Cependant, les individus ayant répondu à l'enquête ont indiqué la situation professionnelle de leur père et de leurs deux grands-pères ainsi que les diplômes paternel et maternel. L'astuce consiste alors à reculer d'une génération, i.e. à considérer les pères des individus interrogés comme les maris de l'analyse. En procédant de la sorte, on connaît, outre leur position sociale, leur milieu d'origine et le niveau scolaire qu'ils ont atteint ainsi que les valeurs des deux dernières variables concernant leur conjointe.

Retenons donc dans le fichier d'enquête les hommes et femmes de 25 à 49 ans qui ont déclaré la profession de leur père et de leurs deux grands-pères et ont fourni, pour chacun de leurs parents, au moins une indication concernant le diplôme

---

<sup>26</sup> - "Avec vraisemblance plutôt qu'avec certitude, on peut franchir un pas de plus et avancer que la variable de dominance a, par rapport à la variable méritocratique, un poids plus faible dans la société américaine que dans la société britannique ou dans la société française." (page 161 de l'édition de 1978).

BOUDON R., 1973. - L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles, Paris, Colin.

<sup>27</sup> - A la différence de François DE SINGLY, nous n'emploierons pas, dans ce chapitre, l'âge de fin d'études, mais le diplôme le plus élevé obtenu. Il est probable que cette variable est une meilleure mesure du niveau scolaire effectif; en particulier, elle a l'avantage d'être insensible aux redoublements.



le plus élevé obtenu (en enseignement général ou bien en enseignement professionnel et technique ou encore dans l'un et l'autre type)<sup>28</sup>. Ces hommes et femmes sont nés entre 1928 et 1952. Si l'on considère que l'âge des pères au moment de leur naissance était approximativement compris entre 20 et 35 ans, il apparaît donc que l'on s'apprête à raisonner sur une génération d'hommes assez ancienne: les maris de l'analyse sont nés entre 1893 et 1932 environ. Leur position sociale est connue au moment où le fils -ou la fille- achevait ses études: l'enfant avait alors entre 14 et 22 ans et le père entre 34 et 57 ans à peu près.

L'astuce précédente comporte un coût. Reculer d'une génération pour raisonner sur les parents des individus interrogés introduit des biais dans l'analyse, notamment pour les raisons suivantes.

- Les phénomènes démographiques interviennent et font que l'échantillon, qui est représentatif des enfants, ne l'est pas de leurs pères. Par exemple, du fait de la fécondité différentielle, il surreprésente les pères des catégories sociales qui donnent naissance, en moyenne, à davantage d'enfants.

- Par ailleurs, la question relative à la situation professionnelle du grand-père paternel est affectée d'un taux de non-réponse assez élevé, mais surtout variable selon la position sociale des descendants<sup>29</sup>. Il est probable qu'il en va de même à propos du grand-père maternel.

- Enfin, l'assimilation du métier des grands-pères à l'origine sociale des parents est un peu approximative. Lors de l'enquête en effet, on demandait d'indiquer la situation professionnelle des aïeuls avant leur départ en retraite.

Pour toutes ces raisons, les investigations de cette section auront donc un caractère exploratoire et devront par la suite être approfondies. Elles permettront néanmoins d'entrevoir la forme de la relation qui unit les caractéristiques des épouses -milieu d'origine et diplôme- à la position sociale des maris d'un niveau d'études et d'un milieu de naissance fixés<sup>30</sup>. Pour l'homme, son père et son beau-père, la place occupée au

<sup>28</sup> - Il s'agit alors de 14047 individus qui en représentent environ 10030000.

<sup>29</sup> - Voir sur ce point la page 41 de l'ouvrage suivant:  
 POHL R., SOLEILHAVOUP J., BEN REZIGUE J., 1983. - Formation, mobilité sociale, salaires. Enquête formation qualification professionnelle de 1977, Paris, INSEE, vol.D93.

<sup>30</sup> - Notons que l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1985 autoriserait une analyse semblable à partir des hommes mariés interrogés: le questionnaire renseigne en effet sur la situation professionnelle de leur beau-père au moment du mariage de sa fille. Cependant, nous n'avons pas eu accès au fichier informatique correspondant.

sein de la structure sociale sera définie ainsi:

- Paysan (agriculteur exploitant, salarié agricole);
- Petit indépendant (artisan, petit commerçant);
- "Cadre" (industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur);
- "Employé" (cadre moyen, employé, personnel de service, autre actif)<sup>31</sup>;
- Ouvrier enfin.

De même, c'est une nomenclature à cinq postes qui permettra d'observer le diplôme le plus élevé obtenu par le mari et par son épouse; entre parenthèses figurent les regroupements des valeurs des variables DIPP et DIPM utilisées:

- Aucun diplôme (codes 00, 01 et 98);
- C.E.P. (codes 10 à 12);
- C.A.P., B.E.P.C. ou diplôme de niveau voisin (codes 02, 20 à 22, 30 à 33, 97);
- Baccalauréat ou diplôme de niveau voisin (codes 40, 41, 50, 55);
- Diplôme supérieur au baccalauréat (codes 60 à 80).

En dépit du caractère rudimentaire de ces nomenclatures, le tableau de contingence qui croise les cinq variables précédentes est très vaste: il comporte 5<sup>5</sup>, soit 3125 cellules! Aussi entamera-t-on l'analyse par l'examen de quelques "morceaux choisis". La modélisation statistique permettra ultérieurement de dégager des conclusions de portée générale.

Des exemples qui figurent dans le tableau 1 on retire cette impression: les hommes qui ont grandi dans le même milieu et ont suivi des études identiques -au moins dans le cadre, assez grossier, des nomenclatures précédentes- n'occupent pas les mêmes positions sur le marché du travail selon que leur conjointe a pour père un paysan, un petit indépendant, un "cadre", un "employé" ou un ouvrier. Il subsiste en effet une liaison positive entre l'origine sociale de l'épouse et la destinée masculine. Les données relatives aux fils d'agriculteurs et salariés agricoles, d'ouvriers, d'artisans et petits commerçants expriment clairement la forme de cette association: d'une manière assez générale, les maris appartiennent d'autant plus fréquemment à une catégorie sociale que leur beau-père y est lui-même classé. Ainsi, ce sont les hommes ayant conclu un "beau mariage", i.e. ayant épousé une fille de "cadre", qui ont connu les meilleures chances d'accès à cette position. De même, quels que soient le milieu d'origine et le diplôme possédé, la fréquence d'appartenance à la classe ouvrière est la plus forte

<sup>31</sup> - En raison de la signification extensive qu'ils revêtent ici, les termes Cadre et Employé seront systématiquement placés entre guillemets.

**Tableau 1 - Variation des destinées sociales des hommes  
(à milieu d'origine et niveau de diplôme contrôlés) en fonction  
de l'origine sociale de leur épouse - Quelques exemples**

**Champ:** La définition est particulière. Les maris sont les pères d'individus interrogés en 1977.  
Voir le texte pour des précisions complémentaires.

Position sociale du mari	Paysan	Petit in- dépendant	"Cadre"	"Employé"	Ouvrier	Total	(N)
<b>Milieu d'origine de l'épouse</b>							
<b>Fils de paysans, n'ayant aucun diplôme</b>							
Paysan	<u>70</u>	4	0	4	22	100	2784
Petit indépendant	43	15	1	4	37	100	254
"Cadre"	30	27	<u>16</u>	12	15	100	35
"Employé"	29	11	2	<u>14</u>	44	100	124
Ouvrier	20	9	1	7	<u>63</u>	100	342
<b>Fils de paysans, ayant le certificat d'études primaires</b>							
Paysan	<u>63</u>	7	2	12	16	100	1787
Petit indépendant	34	17	6	14	29	100	260
"Cadre"	35	20	<u>22</u>	10	13	100	41
"Employé"	33	7	4	<u>26</u>	30	100	143
Ouvrier	25	9	2	21	<u>43</u>	100	273
<b>Fils de petits indépendants, n'ayant aucun diplôme</b>							
Paysan	<u>30</u>	28	3	5	34	100	207
Petit indépendant	12	<u>46</u>	6	8	28	100	129
"Cadre"	5	33	<u>29</u>	17	16	100	30
"Employé"	3	36	5	18	38	100	58
Ouvrier	7	23	3	7	<u>60</u>	100	131
<b>Fils de petits indépendants, ayant le certificat d'études primaires</b>							
Paysan	<u>18</u>	35	10	18	19	100	292
Petit indépendant	7	<u>44</u>	13	20	16	100	223
"Cadre"	4	22	<u>22</u>	24	28	100	42
"Employé"	4	32	7	<u>35</u>	22	100	131
Ouvrier	2	31	5	26	<u>36</u>	100	180
<b>Fils d'ouvriers, n'ayant aucun diplôme</b>							
Paysan	<u>23</u>	6	1	8	62	100	277
Petit indépendant	4	<u>22</u>	2	10	62	100	113
"Cadre"	0	13	<u>7</u>	11	69	100	16
"Employé"	0	6	1	11	82	100	83
Ouvrier	1	5	1	7	<u>86</u>	100	508

Position sociale du mari	Paysan	Petit in- dépendant	"Cadre"	"Employé"	Ouvrier	Total	(N)
Milieu d'origine de l'épouse							
Fils d'ouvriers, ayant le certificat d'études primaires							
Paysan	12	9	2	20	57	100	264
Petit indépendant	5	12	6	25	52	100	141
"Cadre"	0	5	15	54	26	100	37
"Employé"	0	9	6	40	45	100	147
Ouvrier	1	8	6	24	61	100	496

Fils de "cadres", ayant le certificat d'études primaires							
Paysan	10	9	44	18	19	100	66
Petit indépendant	1	22	43	26	8	100	43
"Cadre"	9	9	64	15	3	100	38
"Employé"	1	19	17	48	15	100	30
Ouvrier	0	14	27	23	36	100	42

Fils de "cadres", ayant le baccalauréat ou un diplôme de niveau voisin							
Paysan	22	8	37	30	3	100	39
Petit indépendant	2	2	61	33	2	100	50
"Cadre"	8	11	56	25	0	100	83
"Employé"	4	4	54	27	11	100	37
Ouvrier	2	8	26	62	2	100	30

Fils de "cadres", ayant un diplôme supérieur au baccalauréat							
Paysan	6	0	90	4	0	100	40
Petit indépendant	0	3	91	6	0	100	47
"Cadre"	5	1	91	3	0	100	266
"Employé"	1	2	92	5	0	100	60
Ouvrier	8	4	59	13	16*	100	24

\* Cette proportion est très fragile. Elle correspond en vérité à un seul individu dans l'échantillon.

Lecture du premier sous-tableau: Parmi les fils de paysans n'ayant aucun diplôme, 70% de ceux dont l'épouse est fille d'un paysan sont demeurés dans le monde agricole. La proportion est beaucoup plus faible lorsque la femme a grandi dans une autre catégorie sociale.

parmi les hommes qui ont trouvé leur conjointe dans cette catégorie sociale. Cependant, la relation entre le milieu de mariage et la destinée masculine paraît s'atténuer parmi les hommes bien dotés du point de vue de la naissance, mais surtout du ca-

pital scolaire (cas des fils de "cadres", titulaires du baccalauréat et, plus encore, d'un diplôme supérieur)<sup>32</sup>.

Au-delà de l'origine sociale de l'épouse, la position du mari est également associée à son niveau d'études. Certes, les données du tableau 2 sont parfois fragiles en raison de la faiblesse de certains effectifs, mais la variation n'en est pas moins visible. Prenons l'exemple des fils d'ouvriers qui ont contracté une alliance homogame<sup>33</sup>. Qu'ils n'aient aucun titre scolaire, qu'ils possèdent le certificat d'études primaires ou qu'ils soient titulaires d'un diplôme plus élevé, on observe que la fréquence d'appartenance à la classe ouvrière - à l'âge de 35-60 ans environ - décroît nettement au fur et à mesure que l'on considère des hommes dont l'épouse est mieux nantie du point de vue du capital scolaire. Inversement, ces maris ont plus souvent accédé à la petite bourgeoisie indépendante, mais aussi à la position de "cadre" et à la catégorie des "employés" qui, rappelons-le, inclut ici les cadres moyens. Or, ce constat n'est pas isolé. En dépit de quelques variations, les exemples du tableau 2 relatifs aux fils d'"employés", de paysans et de petits indépendants manifestent en effet une tendance analogue: tout se passe comme si le fait d'avoir épousé une femme plus diplômée éloignait le spectre de la "chute" dans la classe ouvrière et accroissait les chances de mobilité ascendante. Mais, de nouveau, cette variation s'estompe lorsque les maris ont poursuivi des études longues. Quel que soit le niveau scolaire de leur conjointe fille de "cadre", les hommes de même origine qui possèdent un diplôme supérieur au baccalauréat ont la quasi-certitude de conserver la position sociale paternelle.

Sans doute ces "morceaux choisis" suffisent-ils à emporter la conviction: d'une manière assez générale, les destinées sociales des hommes sont liées aux caractéristiques objectives de leurs épouses et l'homogamie d'origine et de diplôme entre les conjoints ne semble pas fournir de cette association une explication suffisante. Il est préférable néanmoins de proposer une vue d'ensemble fondée sur la totalité des données. Comme on va le voir, elle confirme nettement les résultats pré-

<sup>32</sup> - Ce résultat est à rapprocher de celui obtenu par François DE SINGLY et présenté dans la première citation de la page 409. Enfin, ce dernier aspect rejoint le fait que les "bénéficiaires professionnels" associés au fait d'être marié plutôt que célibataire paraissent diminuer quand le niveau d'études de l'homme s'élève: "Le mariage forme un support positif à la carrière masculine (...) surtout quand sont faibles les assurances de réussir par les seuls moyens des richesses scolaires. Inversement, les hommes qui disposent d'un diplôme aisément monnayable en poste de cadre sont moins sensibles aux effets d'appartenance à un groupe conjugal." (DE SINGLY, 1982, op.cit., p. 19).

<sup>33</sup> - Voir les trois premiers sous-tableaux du tableau 2.

**Tableau 2 - Variation des destinées sociales des hommes (à milieu d'origine, niveau de diplôme et milieu d'origine de l'épouse contrôlés) en fonction du niveau de diplôme de leur conjointe - Quelques exemples**

**Champ:** La définition est particulière. Les maris sont les pères d'individus interrogés en 1977. Voir le texte pour des précisions complémentaires.

Position sociale du mari	Paysan	Petit in- dépendant	"Cadre"	"Employé"	Ouvrier	Total	(N)
<b>Niveau de diplôme de l'épouse</b>							
<b>Fils d'ouvriers, n'ayant aucun diplôme, dont l'épouse est fille d'un ouvrier</b>							
Aucun diplôme	2	4	0	6	88	100	379
C.E.P.	2	6	1	10	81	100	110
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	0	18	4	14	64	100	19
<b>Fils d'ouvriers, ayant le certificat d'études primaires, dont l'épouse est fille d'un ouvrier</b>							
Aucun diplôme	2	4	6	20	68	100	174
C.E.P.	2	9	5	25	59	100	278
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	0	12	9	36	43	100	44
<b>Fils d'ouvriers, ayant le C.A.P., le B.E.P.C. ou un diplôme de niveau voisin, dont l'épouse est fille d'un ouvrier</b>							
Aucun diplôme	0	5	1	27	67	100	53
C.E.P.	0	9	4	25	62	100	73
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	0	5	11	43	41	100	40
<b>Fils d'"employés", ayant le certificat d'études primaires, dont l'épouse est fille d'un ouvrier</b>							
Aucun diplôme	2	16	4	27	51	100	38
C.E.P.	0	4	8	44	44	100	89
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	0	2	7	60	31	100	25
<b>Fils de paysans, n'ayant aucun diplôme, dont l'épouse est fille d'un paysan</b>							
Aucun diplôme	70	4	0	4	22	100	2139
C.E.P.	68	6	1	3	22	100	615
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	80	5	7	0	8	100	30
<b>Fils de paysans, ayant le certificat d'études primaires, dont l'épouse est fille d'un paysan</b>							
Aucun diplôme	65	5	1	11	18	100	611
C.E.P.	62	8	2	12	16	100	1122
C.A.P., B.E.P.C.	56	8	9	12	15	100	42
Baccalauréat ou davantage	39	18	12	19	12	100	12

Position sociale du mari	Paysan	Petit in- dépendant	"Cadre"	"Employé"	Ouvrier	Total	(N)
--------------------------	--------	------------------------	---------	-----------	---------	-------	-----

Niveau de diplôme de l'épouse

Fils de petits indépendants, ayant le certificat d'études primaires, dont l'épouse est fille d'un paysan

Aucun diplôme	26	30	7	21	16	100	96
C.E.P.	14	38	10	17	21	100	177
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	14	40	23	14	9	100	19

Fils de "cadres", ayant un diplôme supérieur au baccalauréat, dont l'épouse est fille d'un "cadre"

Aucun diplôme ou C.E.P.	1	1	93	3	2	100	59
C.A.P., B.E.P.C.	2	3	92	3	0	100	54
Baccalauréat	12	0	83	4	1	100	75
Diplôme supérieur au baccalauréat	0	0	99	1	0	100	78

Lecture du premier sous-tableau: Parmi les fils d'ouvriers n'ayant aucun diplôme et dont l'épouse est fille d'un ouvrier, 88% de ceux mariés à une femme sans aucun diplôme sont demeurés dans la classe ouvrière. La proportion est plus faible lorsque la conjointe a un niveau d'études plus élevé.

cédents (tableau 3)<sup>34</sup>. Nommons E la position sociale du mari, A son milieu d'origine, B son diplôme le plus élevé, C le milieu d'origine de son épouse et D le diplôme le plus élevé de celle-ci. Il s'agit d'expliquer -en un sens statistique- la variation des destinées masculines sur le marché du travail. L'inégalité des chances devant l'enseignement et la "ressemblance" entre les conjoints (position paternelle, niveau d'études) ne forment pas l'objet de l'analyse. Aussi sont-elles prises en compte comme telles en introduisant le terme (ABCD) dans chacune des hypothèses envisagées. Le modèle de base (ABCD)(E) suppose alors qu'aucune des quatre variables n'affecte les destinées des maris et l'estimation de modèles plus complexes met au jour les résultats suivants.

- Le modèle (ABCD)(ABE) postule qu'à origine sociale et niveau d'études de l'homme fixés, sa position est indépendante des caractéristiques de son épouse. Or, bien qu'il élimine près

<sup>34</sup> - Les analyses log-linéaires de cette section et de la suivante ont été réalisées sur les ordinateurs du CIRCE (Centre National de la Recherche Scientifique), à l'aide du logiciel BMDP (programme 4F). Avant la présente analyse, il est apparu préférable de réduire la taille du tableau de contingence à 2000 cellules en regroupant, pour les variables de niveau d'études, les modalités "Baccalauréat ou diplôme de niveau voisin" et "Diplôme supérieur au baccalauréat". Enfin, préalablement à la modélisation, on a ajouté la constante 0,5 à l'effectif de chaque cellule. Cette option, disponible dans le programme 4F, est conseillée lorsque le tableau contient beaucoup d'effectifs faibles ou nuls. Elle tend généralement à rendre les tests statistiques plus "conservatifs" donc, si un modèle est rejeté, à le rejeter avec davantage de certitude.

DIXON W.J. (éd.), 1981. - BMDP statistical software, Los Angeles, University of California Press.

de 75% de la valeur initiale de L2, ce modèle est rejeté. Entre l'un au moins des traits de la femme et la destinée de l'homme, il subsiste donc un lien irréductible à la médiation par le milieu de naissance et le diplôme du mari<sup>35</sup>.

- On franchit un pas supplémentaire à l'aide des modèles (ABCD)(ABE)(CE) et (ABCD)(ABE)(DE). En effet, le premier autorise une association partielle entre l'origine sociale de la femme et la position de l'époux, le second une liaison "nette" entre le diplôme féminin et la position masculine. Les tests statistiques réalisés par différence montrent alors que ces deux associations sont hautement significatives.

- Enfin, les modèles (ABCD)(ABCE) et (ABCD)(ABDE) autorisent l'"effet" d'une seule caractéristique de l'épouse et leur rejet confirme donc que la destinée masculine est associée à la fois à l'origine sociale de la conjointe et à son niveau d'instruction<sup>36</sup>.

Tableau 3 - Modélisation log-linéaire de la variation des destinées sociales des hommes (E) en fonction de leur milieu d'origine (A), de leur niveau de diplôme (B), du milieu d'origine de leur épouse (C) et de son niveau de diplôme (D)

Champ: La définition est particulière. Les maris sont les pères d'individus interrogés en 1977. Voir le texte pour des précisions complémentaires.

Modèle (Méthode M1)	Degrés de liberté	L2	Test	"R2" (%)
1 - (ABCD)(E)	1596	13280,3	p < .001	-
2 - (ABCD)(ABE)	1520	3534,5	p < .001	73,4
3 - (ABCD)(CDE)	1520	6565,1	p < .001	50,6
4 - (ABCD)(ABE)(CE)	1504	2064,2	p < .001	84,5
5 - (ABCD)(ABE)(DE)	1508	3186,5	p < .001	76,0
Test de (CE): Différence (2) - (4)	16	1470,3	p < .001	
Test de (DE): Différence (2) - (5)	12	348,0	p < .001	
6 - (ABCD)(ABCE)	1200	1548,4	p < .001	88,3
7 - (ABCD)(ABDE)	1280	2801,5	p < .001	78,9

<sup>35</sup> - Le modèle (ABCD)(CDE) suppose que l'homme occupe une position qui ne dépend qu'indirectement -i.e. par l'intermédiaire des caractéristiques de son épouse- de sa propre origine sociale et de son propre diplôme. Bien sûr, ce modèle est une "fiction sociologique", mais on remarquera qu'il élimine la moitié de la valeur de L2 obtenue sous le modèle de base, ce qui témoigne de l'intensité de l'homogamie entre les conjoints.

<sup>36</sup> - Tous les résultats qui précèdent ont été confirmés par une analyse identique, non présentée ici et conduite sur le tableau de contingence réduit à une taille plus modeste -243 cellules, soit 3 modalités par variable- et sans ajout de la constante 0,5. Notons toutefois que, si l'association (CE) paraît beaucoup plus forte que l'association (DE) dans la première analyse, la différence est moins accentuée avec le tableau réduit. Enfin, sur les tableaux d'effectifs non extrapolés, l'utilisation d'une procédure automatique de sélection de modèles log-linéaires -élimination descendante pas à pas à partir du modèle saturé (ABCDE)- a également confirmé que les associations partielles (CE) et (DE) ne pouvaient être écartées.



Il est temps de dresser le bilan de cette première exploration. A-t-on trouvé une empreinte de l'épouse dans les trajectoires sociales des hommes mariés? La réponse est assurément positive si le terme "empreinte" est pris en un sens faible: l'association partielle entre les caractéristiques objectives des épouses et la position sociale des maris s'ajoute alors à la panoplie des corrélations déjà connues entre les situations des familles qui s'unissent à l'occasion d'une alliance matrimoniale. Mais on peut légitimement être plus exigeant et la discussion entamée dans les premières pages de ce chapitre invitait à rechercher une empreinte plus forte, en un mot une influence de type causal. Or, de ce point de vue, il faut reconnaître que les analyses précédentes ne sont pas dépourvues d'ambiguïté car l'hypothèse de causalité est encore fortement concurrencée par celle de sélection matrimoniale. Pour les hommes des générations considérées, la norme est en effet que l'insertion dans la vie active précède l'installation dans le mariage. De ce fait, si, parmi les fils de paysans, ceux qui ont contracté une alliance homogame sont plus souvent demeurés dans l'agriculture que leurs frères dont l'épouse est issue d'une autre catégorie sociale, n'est-ce pas seulement qu'ils se sont établis dès leurs débuts dans le monde agricole et que, de façon naturelle, ils s'y sont ensuite mariés? De même, parmi les hommes d'un milieu d'origine et d'un niveau d'études donnés, ceux qui ont une épouse plus diplômée sont plus fréquemment devenus "cadres". Cela ne provient-il pas du simple fait qu'ils ont été plus chanceux lors de leurs premiers pas dans le monde du travail et qu'ils ont pu alors élire une conjointe "mieux dotée"? Bref, l'interprétation peut être renversée: non plus influence de l'origine sociale et du diplôme de l'épouse sur la trajectoire du mari, mais effet éventuel de l'insertion professionnelle de l'homme sur le choix du conjoint.

## II. UN TEST PLUS PROBANT: INTRODUIRE LA POSITION SOCIALE A L'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE

---

Si l'on accepte de perdre l'information sur le milieu de naissance de l'épouse, l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970 va permettre un pas en avant. Le passé des hommes mariés peut en effet être décrit par trois points dont le chapitre 5 a rappelé l'importance: la position sociale de leur père, le diplôme qu'ils possédaient au moment où ils ont cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université, la position sociale qu'ils occupaient lors de leurs débuts dans

la vie active. Et l'on pourra donc répondre à cette question: les hommes qui ont grandi dans la même catégorie sociale, ont suivi des études semblables et se sont insérés sur le marché du travail de manière similaire ont-ils connu des trajectoires professionnelles identiques, c'est-à-dire occupent-ils, à un âge plus avancé, les mêmes positions sociales selon que leur épouse a quitté le système scolaire plus ou moins tôt?

Retenons donc pour l'analyse les hommes qui étaient mariés au moment du recensement de 1968, sont âgés de 35 à 52 ans en 1970, ont indiqué le diplôme le plus élevé qu'ils ont obtenu en formation initiale, ont déclaré leur situation professionnelle -au moment de l'enquête et à l'entrée dans la vie active- ainsi que celle de leur père et pour lesquels est connu enfin, à partir du recensement, le diplôme de la conjointe. Il s'agit alors de 7775 individus qui en représentent 4333000 environ<sup>37</sup>. Ainsi, ces hommes, nés entre 1918 et 1935, font approximativement partie de la génération de pères considérée plus haut. En outre, ils correspondent à l'échantillon étudié par François DE SINGLY. Enfin, s'il existe un effet du diplôme de l'épouse sur la trajectoire masculine -si, par exemple, une femme plus instruite incite son conjoint à reprendre des études et l'aide dans cette entreprise en vue d'une promotion-, on peut penser qu'il se sera manifesté: les maris ont au moins 35 ans au moment de l'enquête où ils déclarent leur situation professionnelle.

Contrôler les trois premiers points de l'itinéraire masculin oblige de nouveau à forger des nomenclatures agrégées. Le découpage des trois variables de position sociale<sup>38</sup> est inchangé: paysans, petits indépendants, "cadres", "employés", ouvriers. Le diplôme le plus élevé de l'homme, obtenu avant les études post-scolaires, est observé ainsi (entre parenthèses figurent les valeurs de la variable NP4 utilisée):

- Aucun diplôme (code 7);
- C.E.P. (code 6);
- C.A.P., B.E.P.C. (ou équivalents) et autres (codes 5 et 8);
- Diplôme au moins égal au baccalauréat (codes 1, 3 et 4).

Enfin, le niveau d'instruction de l'épouse est également décrit dans une nomenclature à quatre postes; entre parenthèses fi-

---

<sup>37</sup> - Il n'a pas semblé nécessaire de restreindre l'analyse aux actifs occupés: la vérification effectuée a montré qu'ajouter cette contrainte (F = 1) au champ précédent conduisait à sélectionner dans l'échantillon 7768 hommes, soit 7 de moins; la différence est donc négligeable. Soulignons enfin que les biais qui affectaient la première exploration sont ici écartés car, dans cette section et la suivante, l'analyse porte sur les individus interrogés.

<sup>38</sup> - Position du père, position initiale, position à l'enquête.

gurent les regroupements des valeurs de la variable DIPC utilisée:

- Aucun diplôme ou aucun diplôme déclaré (code 10);
- C.E.P. (code 11);
- C.A.P., B.E.P.C. (ou équivalents) (codes 20 à 23, 30, 31);
- Diplôme au moins égal au baccalauréat (codes 40 à 45, 50).

Ainsi constitué, le tableau de contingence qui croise les cinq variables compte 2000 cellules et, une nouvelle fois, il est utile d'examiner d'abord quelques "morceaux choisis" (tableau 4).

**Tableau 4 - Variation des destinées sociales des hommes (à milieu d'origine, niveau de diplôme et position initiale contrôlés) en fonction du niveau de diplôme de leur conjointe - Quelques exemples**

Champ: Hommes actifs de 35 à 52 ans en 1970, qui étaient mariés au moment du recensement de 1968

Position sociale du mari	Paysan	Petit indépendant	"Cadre"	"Employé"	Ouvrier	Total	(N)
Niveau de diplôme de l'épouse							
Fils d'ouvriers, n'ayant aucun diplôme, entrés dans la vie active comme ouvriers							
Aucun diplôme	3	6	2	9	80	100	317
C.E.P.	2	5	1	14	78	100	177
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	0	2	4	18	76	100	56
Fils d'ouvriers, ayant le certificat d'études primaires, entrés dans la vie active comme ouvriers							
Aucun diplôme	0	5	3	26	66	100	227
C.E.P.	0	9	3	26	62	100	303
C.A.P., B.E.P.C.	0	13	4	35	48	100	111
Baccalauréat ou davantage	0	6	15	42	37	100	19
Fils d'ouvriers, ayant le C.A.P. ou le B.E.P.C., entrés dans la vie active comme ouvriers							
Aucun diplôme	1	5	2	21	71	100	120
C.E.P.	0	10	3	20	67	100	199
C.A.P., B.E.P.C.	0	7	5	34	54	100	114
Baccalauréat ou davantage	0	15	16	40	29	100	32
Fils d'"employés", ayant le certificat d'études primaires, entrés dans la vie active comme ouvriers							
Aucun diplôme	2	10	3	17	68	100	79
C.E.P.	1	16	5	30	48	100	109
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	0	10	12	36	42	100	63

Position sociale du mari	Paysan	Petit in- dépendant	"Cadre"	"Employé"	Ouvrier	Total	(N)
--------------------------	--------	------------------------	---------	-----------	---------	-------	-----

Niveau de diplôme de l'épouse

Fils de paysans, ayant le certificat d'études primaires, entrés dans la vie active comme paysans

Aucun diplôme	49	4	1	14	32	100	196
C.E.P.	56	7	1	16	20	100	263
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	34	11	9	27	19	100	64

Fils de petits indépendants, ayant le certificat d'études primaires, entrés dans la vie active comme petits indépendants

Aucun diplôme ou C.E.P.	1	48	9	18	24	100	108
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	0	68	15	6	11	100	27

Fils de petits indépendants, ayant le C.A.P. ou le B.E.P.C., entrés dans la vie active comme ouvriers

Aucun diplôme ou C.E.P.	0	24	7	24	45	100	74
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	0	16	24	28	32	100	29

Fils de "cadres", ayant un diplôme au moins égal au baccalauréat, entrés dans la vie active comme "employés"

Aucun diplôme ou C.E.P.	0	0	50	48	2	100	59
C.A.P., B.E.P.C.	0	1	69	29	1	100	68
Baccalauréat ou davantage	0	2	72	25	1	100	82

Lecture du premier sous-tableau: Parmi les fils d'ouvriers n'ayant aucun diplôme et entrés dans la vie active comme ouvriers, 80% de ceux mariés à une femme sans aucun diplôme sont demeurés dans la classe ouvrière. La proportion est un peu plus faible lorsque la conjointe a un niveau d'études plus élevé.

Le contrôle de la position occupée lors des premiers pas dans le monde du travail ne fait pas disparaître la liaison statistique entre le diplôme de l'épouse et la destinée sociale du mari à 35-52 ans. Tel est le résultat majeur. La similitude avec les exemples du tableau 2 est en effet très forte. Ainsi, les "morceaux choisis" relatifs aux fils de "cadres", de petits indépendants, de paysans et d'"employés" indiquent assez nettement que la fréquence d'appartenance à la classe ouvrière diminue, alors que la proportion de "cadres" augmente, à mesure que s'élève le diplôme de la femme. Et, de nouveau, le cas des fils d'ouvriers retient l'attention<sup>39</sup>: les jeunes ouvriers dont la

<sup>39</sup> - Voir les trois premiers sous-tableaux du tableau 4. On remarquera que les données sont ici moins fragiles car les effectifs sont plus importants.

conjointe a prolongé ses études rejoignent plus souvent, durant leur carrière, la catégorie des cadres moyens et employés. A l'inverse, parmi les titulaires du certificat d'études qui étaient ouvriers à leurs débuts, 66% de ceux dont l'épouse n'a aucun diplôme ont conservé cette position sociale, mais 62% lorsque la femme possède le même titre scolaire que son mari et 48% seulement quand elle a prolongé ses études jusqu'au C.A.P. ou B.E.P.C. La variation est analogue dans le cas où les fils d'ouvriers ont réussi l'un de ces deux examens. Par contre, elle semble faible lorsqu'ils ont quitté l'école sans diplôme, ce qui rend toute promotion professionnelle assez improbable: tout se passe comme si le capital scolaire féminin favorisait d'autant plus la mobilité ascendante du mari que celui-ci dispose de quelques atouts -même modestes- obtenus sur les bancs de l'école.

Pour instructifs que soient ces "morceaux choisis", ils ne remplacent pas une analyse générale (tableau 5). Considérons en premier lieu le modèle (ABCD)(ABCE). Il suppose que la position sociale des hommes à l'âge de 35-52 ans (E) ne dépend que de leurs caractéristiques propres -milieu d'origine (A), niveau de diplôme (B) et position initiale (C)-. Selon que l'on ajoute ou non la constante 0,5 à l'effectif de chaque cellule avant la modélisation, cette hypothèse est acceptée ou rejetée nettement. Mais l'essentiel est là: autoriser en outre un lien entre l'instruction des épouses (D) et la position des maris (E) -modèle (ABCD)(ABCE)(DE)- améliore l'ajustement de manière très significative dans les deux analyses<sup>40</sup>. De plus, les estimations des paramètres log-linéaires  $\mu_{DEde}$  qui décrivent la forme et l'intensité de cette association partielle sont identiques. Aussi sont-elles présentées dans la seconde partie du tableau 5. Ces quantités s'interprètent ainsi<sup>41</sup>:

$$\exp(\mu_{DEde} + \mu_{DEd'e} - \mu_{DEde'} - \mu_{DEd'e})$$

exprime le rapport des chances qu'ont les hommes d'être de position sociale e plutôt que de position sociale e' lorsque leur conjointe est de niveau d'instruction d plutôt que de niveau d'instruction d'. Aussi peut-on déduire des estimations présentées les résultats suivants.

<sup>40</sup> - On peut aussi remarquer que la prise en compte de l'association (DE) augmente le "pouvoir explicatif" d'environ 3% (statistique "R<sup>2</sup>").

<sup>41</sup> - Voir la section III.1.1 de l'annexe statistique générale pour des précisions complémentaires.

À origine sociale, niveau d'études et position initiale contrôlés et par rapport aux hommes dont l'épouse ne possède aucun diplôme, le rapport des chances d'être, à 35-52 ans, industriel, gros commerçant, profession libérale ou cadre supérieur plutôt qu'ouvrier est:

- 1,5 fois plus fort pour les hommes dont l'épouse est titulaire du C.E.P.;
- 3,4 fois plus fort pour les hommes dont l'épouse possède le C.A.P., le B.E.P.C. ou un diplôme équivalent;
- 7,9 fois plus fort pour les hommes dont l'épouse a un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat.

De même, à origine sociale, niveau d'études et position initiale contrôlés et par rapport aux hommes dont l'épouse ne possède aucun diplôme, le rapport des chances d'être, à 35-52 ans, cadre moyen, employé, personnel de service ou autre actif plutôt qu'ouvrier est:

- 1,6 fois plus fort pour les hommes dont l'épouse est titulaire du C.E.P.;
- 2,4 fois plus fort pour les hommes dont l'épouse possède le C.A.P., le B.E.P.C. ou un diplôme équivalent;
- 4,0 fois plus fort pour les hommes dont l'épouse a un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat.

**Tableau 5 - Modélisation log-linéaire de la variation des destinées sociales des hommes (E) en fonction de leur milieu d'origine (A), de leur niveau de diplôme (B), de leur position initiale (C) et du niveau de diplôme de leur épouse (D)**

Champ: Hommes actifs de 35 à 52 ans en 1970, qui étaient mariés au moment du recensement de 1968

Modèle (Méthode M1)	Degrés de liberté	L2	Test	"R <sup>2</sup> " (%)
Après ajout de la constante 0,5 à l'effectif de chacune des 2000 cellules				
1 - (ABCD) (E)	1596	7654,3	p < .001	-
2 - (ABCD) (ABCE)	1200	1016,1	p > .10	86,7
3 - (ABCD) (ABCE) (DE)	1188	776,1	p > .10	89,9
Test de (DE): Différence (2) - (3)	12	240,0	p < .001	
Sans ajout de la constante 0,5 à l'effectif de chacune des 2000 cellules				
1 - (ABCD) (E)	1292	7664,5	p < .001	-
2 - (ABCD) (ABCE)	652	1018,1	p < .001	86,7
3 - (ABCD) (ABCE) (DE)	640	778,2	p < .001	89,8
Test de (DE): Différence (2) - (3)	12	239,9	p < .001	

ESTIMATEURS DES PARAMETRES LOG-LINEAIRES QUI DECRIVENT L'ASSOCIATION (DE) SOUS LE MODELE 3

Position sociale du mari	Paysan	Petit in- dépendant	"Cadre"	"Employé"	Ouvrier
Niveau de diplôme de l'épouse					
Aucun diplôme	0,23	-0,12	-0,43	-0,18	0,50
C.E.P.	0,30	0,12	-0,40	-0,12	0,10
C.A.P., B.E.P.C.	-0,58	0,25	0,24	0,14	-0,05
Baccalauréat ou davantage	0,05	-0,25	0,59	0,16	-0,55

### III. POUSSER LE RAISONNEMENT AUSSI LOIN QUE POSSIBLE: LA PRISE EN COMPTE DE LA QUALIFICATION OUVRIERE

---

L'examen des données françaises conduit ainsi à une conclusion qui rejoint celle des sociologues américains. Quand l'analyse statistique contrôle les effets qu'exercent, sur la carrière masculine, le métier du père, la formation initiale et le statut du premier emploi, il subsiste une association positive -d'ampleur assez modeste, mais significative- entre le diplôme de l'épouse et la destinée sociale du mari à l'âge de 35-52 ans. Les chances que l'homme accède à une position supérieure dans la structure sociale augmentent, à mesure que s'élève le diplôme de l'épouse. Le capital scolaire de la femme semble donc favoriser l'ascension professionnelle du mari<sup>42</sup>.

Mais le terme "contrôle" utilisé plus haut et à plusieurs reprises dans les pages précédentes n'est-il pas abusif? Contrairement à la pratique américaine, les variables mises en jeu constituaient des échelles nominales et les nomenclatures employées étaient rudimentaires. D'où l'interrogation suivante: la persistance du lien entre le diplôme féminin et la position masculine est-elle due au caractère approximatif du contrôle des variables qui décrivent le passé des hommes mariés?

Dans le tableau 4, trois groupes d'hommes, nés dans la classe ouvrière et ouvriers à leurs débuts, étaient distingués. La liaison entre position ultérieure et instruction de la femme y était assez nette. Il y a là l'occasion d'une ultime exploration. En effet, les effectifs sont suffisants pour permettre de préciser par surcroît la qualification à l'entrée sur le marché du travail. Ainsi, dans chaque catégorie de niveau d'études -sans diplôme, C.E.P., C.A.P. ou B.E.P.C.-, les hommes qui se sont insérés comme ouvriers spécialisés ou manoeuvres seront séparés des ouvriers qualifiés et contremaîtres<sup>43</sup>. Cette distinction n'est pas fortuite. Comme l'indiquent DE SINGLY et THELOT(1986)<sup>44</sup>, il est probable que les conjointes des ouvriers

---

<sup>42</sup> - Soulignons que l'association (DE) qui a été décrite exprime une liaison moyenne. En toute rigueur, il faudrait s'interroger sur la présence d'effets d'interaction, c'est-à-dire se demander si le lien entre le diplôme de la femme et la destinée du mari varie, dans son intensité ou sa forme, selon l'origine sociale de celui-ci, son niveau d'études ou sa position initiale. Cependant, en raison de l'ampleur du tableau de données relativement à la taille de l'échantillon (2000 cellules pour 7775 individus), il est probable que toute conclusion à ce sujet serait assez incertaine. Aussi cet examen n'est-il pas entrepris ici.

<sup>43</sup> - On adjoindra à ces derniers les mineurs, les marins et pêcheurs ainsi que les apprentis ouvriers.

<sup>44</sup> - DE SINGLY F., THELOT C., 1986. - "Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs", Revue française de sociologie, 27(1), pp. 47-86. Voir la page 83.

qualifiés sont en moyenne plus instruites que les épouses d'ouvriers spécialisés. Or, les chances de promotion -vers la catégorie des techniciens par exemple- ont vraisemblablement été plus fortes pour les premiers. Il s'agit donc d'examiner si le lien entre diplôme féminin et position masculine à 35-52 ans résulte d'une double corrélation de cette nature<sup>45</sup>.

**Tableau 6 - Modélisation log-linéaire de la variation des destinées sociales (E) des fils d'ouvriers entrés dans la vie active comme ouvriers, en fonction de leurs "atouts initiaux" (F) et du niveau de diplôme de leur épouse (D)**

Champ: Fils d'ouvriers âgés de 35 à 52 ans en 1970, qui étaient mariés au moment du recensement de 1968, étaient entrés dans la vie active comme ouvriers et avaient obtenu en formation initiale le C.A.P. ou le B.E.P.C., le C.E.P. ou bien aucun diplôme

Modèle (Méthode M1)	Degrés de liberté	L2	Test	"R <sup>2</sup> " (%)
1 - (FD)(E)	68	230,97	p < .001	-
2 - (FD)(FE)	48	95,45	p < .001	58,7
3 - (FD)(FE)(DE)	40	64,47	p < .01	72,1
Test de (DE): Différence (2) - (3)	8	30,98	p < .001	

La variable F combine le niveau de diplôme atteint en formation initiale et la qualification ouvrière en début de vie active.

ESTIMATEURS DES PARAMETRES LOG-LINEAIRES QUI DECRIVENT L'ASSOCIATION (DE) SOUS LE MODELE 3

Position sociale du mari Niveau de diplôme de l'épouse	Paysan, petit indépendant	Gros indépen- dant, cadre supérieur	Cadre moyen	Employé et autre	Ouvrier
Aucun diplôme	0,03	-0,07	-0,14	-0,04	0,22
C.E.P.	0,17	-0,32	-0,02	0,01	0,16
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	-0,20	0,39	0,16	0,03	-0,38

La réponse est négative (tableau 6 ci-dessus). Supposer que la destinée sociale des fils d'ouvriers qui étaient ouvriers à leurs débuts ne dépend pas seulement de leurs "atouts

<sup>45</sup> - L'analyse porte sur 1675 hommes qui en représentent environ 928000. Elle est réalisée sur le tableau de contingence à trois dimensions construit de la manière suivante.

F désigne les "atouts initiaux" des hommes. Cette variable à six modalités est obtenue en combinant les trois niveaux de diplôme -aucun, C.E.P., C.A.P. ou B.E.P.C.- avec la dichotomie introduite pour la qualification initiale.

D désigne le niveau d'instruction de l'épouse et comporte trois modalités: aucun diplôme; C.E.P.; C.A.P., B.E.P.C. ou davantage.

Enfin, E est la position sociale masculine au moment de l'enquête. Elle est observée dans une nomenclature différente de celle des analyses précédentes et plus adaptée à la présente étude:

- Paysan, petit indépendant (agriculteur exploitant, salarié agricole, artisan, petit commerçant);
- Gros indépendant, cadre supérieur (industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur);
- Cadre moyen;
- Employé et autre (employé, personnel de service, autre actif);
- Ouvrier.



initiaux" -modèle (FD)(FE)-, mais varie aussi selon l'instruction de leur conjointe -modèle (FD)(FE)(DE)- améliore sensiblement l'ajustement et, de l'examen des paramètres de l'association (DE), on déduit les résultats suivants.

A niveau d'études et qualification initiale contrôlés et par rapport aux fils d'ouvriers, entrés dans la vie active comme ouvriers et dont l'épouse ne possède aucun diplôme, ceux dont la conjointe a obtenu au moins le C.A.P. ou le B.E.P.C. ont:

- 2,9 fois plus de chances d'être, à 35-52 ans, gros indépendant ou cadre supérieur plutôt qu'ouvrier;
- 2,5 fois plus de chances d'être, à 35-52 ans, cadre moyen plutôt qu'ouvrier.

Cependant, la liaison positive entre le capital scolaire féminin et la promotion masculine ne revêt pas la même intensité dans les différentes fractions ouvrières<sup>46</sup>. Faible, voire inexistante, quand l'homme a quitté les bancs de l'école sans diplôme ou s'est inséré dans la vie active comme ouvrier spécialisé ou manoeuvre, elle est par contre nette lorsque ses études l'ont doté d'un titre scolaire, même modeste, et qu'il a occupé, dès ses débuts professionnels, une position qualifiée (tableau 7)<sup>47</sup>. En elles-mêmes, ces deux conditions favorisent la promotion en cours de carrière et l'on peut penser qu'il y avait là un terrain propice pour que le rôle de stimulation du diplôme de l'épouse puisse s'exprimer.

Tableau 7 - La liaison statistique entre le capital scolaire de la femme et la mobilité professionnelle ascendante du mari - Deux exemples nets

Champ: Hommes actifs de 35 à 52 ans en 1970, qui étaient mariés au moment du recensement de 1968

Position sociale du mari	Paysan, petit indépendant	Gros indépendant, cadre supérieur	Cadre moyen	Employé et autre	Ouvrier	Total (N)
Niveau de diplôme de l'épouse						
Fils d'ouvriers, ayant le certificat d'études primaires, entrés dans la vie active comme contremaîtres ou ouvriers qualifiés						
Aucun diplôme	6	0	10	15	69	100 138
C.E.P.	12	3	7	17	61	100 201
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	14	4	22	19	41	100 90

<sup>46</sup> - On remarque en effet que l'adéquation du modèle (FD)(FE)(DE) aux données observées n'est pas très bonne ( $p < .01$ ); or, il postule que l'association (DE) est la même à chacun des niveaux de la variable F.

<sup>47</sup> - Le test de l'indépendance statistique entre niveau d'études de l'épouse et position sociale du mari au moment de l'enquête a été effectué sur chacun des six sous-tableaux. Les résultats obtenus confirment les conclusions précédentes.

Position sociale du mari	Paysan, petit indépendant	Gros indépendant, cadre supérieur	Cadre moyen	Employé et autre	Ouvrier	Total	(N)
Fils d'ouvriers, ayant le C.A.P. ou le B.E.P.C., entrés dans la vie active comme contremaîtres ou ouvriers qualifiés							
Aucun diplôme	7	1	12	5	75	100	96
C.E.P.	10	2	16	3	69	100	159
C.A.P., B.E.P.C. ou davantage	10	6	23	13	48	100	127

Lecture du premier sous-tableau: Parmi les fils d'ouvriers ayant le C.E.P. et entrés dans la vie active comme contremaîtres ou ouvriers qualifiés, 41% de ceux dont l'épouse a obtenu au moins le C.A.P. ou le B.E.P.C. sont encore ouvriers à 35-52 ans; 22% sont devenus cadres moyens. Les proportions correspondantes valent 69% et 10% lorsque la femme ne possède aucun diplôme.

#### IV. CONCLUSION

Que retenir de l'entreprise de décortication des données qui a parcouru tout ce chapitre? D'un point de vue scientifique strict, nos analyses statistiques ne permettent pas de rejeter l'hypothèse selon laquelle les caractéristiques objectives des épouses -notamment leur niveau d'instruction- forment des éléments explicatifs de la mobilité professionnelle des maris. La multiplication des contrôles sur diverses variables qui affectent le développement des carrières masculines n'a pas annihilé le lien qui unit le diplôme féminin et la position sociale du mari à un âge plus avancé: les hommes dont l'épouse a prolongé ses études ont connu plus souvent une trajectoire ascendante.

Le sociologue qui fait de scepticisme vertu arguera du fait que les nomenclatures utilisées étaient peu détaillées et que le contrôle des variables qui décrivent le passé des hommes mariés restera toujours une opération inachevée. Comment pourrait-on lui donner tort? A propos du cas des fils d'ouvriers qui a été examiné "à la loupe", bien des aspects demeurent en effet dans l'ombre. Qu'en est-il des secteurs d'activité économique dans lesquels les jeunes ouvriers se sont insérés? Certains étaient peut-être plus porteurs que d'autres. Qu'en est-il aussi de la taille des entreprises où ces hommes ont débuté? Les plus grandes offraient probablement davantage d'opportunités de promotion. Or, comment affirmer que les caracté-

ristiques des épouses choisies ont été indépendantes de ces conditions d'insertion? Par exemple, les établissements de taille importante se trouvaient plutôt en milieu urbain et on peut penser que le niveau d'instruction moyen des jeunes filles y était aussi plus élevé<sup>48</sup>. Mais ne risque-t-on pas alors d'entamer une régression à l'infini, c'est-à-dire de condamner la sociologie à l'impuissance en s'interdisant toute conclusion, dans cette quête d'une relation statistique d'une pureté de cristal toujours inaccessible?

A l'opposé, le sociologue qui croit aux vertus de l'association conjugale verra dans la persistance du lien entre capital scolaire féminin et promotion masculine le signe tangible de la stimulation qu'apporte, dans son foyer, une femme plus diplômée ainsi que des bénéfices professionnels indirects que son époux en retire. Lui non plus ne manque pas d'arguments car des recherches conduites selon une méthodologie toute différente accréditent cette thèse. Etudiant une population de techniciens et d'agents de maîtrise -souvent fils d'ouvriers-devenus ingénieurs de production après deux années de formation au Centre d'Etudes Supérieures Industrielles, Laurence RATIER-COUTROT(1981)<sup>49</sup> souligne le rôle de la famille proche dans l'appel à la mobilité: près de la moitié des épouses de ces hommes ont une profession ou un niveau socio-culturel plus élevé que celui de leur mari. De même, dans la synthèse d'une recherche sur la différenciation progressive d'une population homogène au départ -1100 chefs de famille, nés de père ouvrier et dotés d'une instruction primaire-, SCARDIGLI et MERCIER(1980) s'expriment ainsi<sup>50</sup>:

"(...) le choix d'une épouse de statut social plus élevé suscite, ou renforce, une volonté d'ascension sociale, qui elle-même reflète parfois une origine familiale légèrement moins modeste. L'homme se met à suivre une formation post-scolaire qui lui ouvrira les portes d'une promotion professionnelle relativement forte (alors qu'une telle formation est exceptionnelle lorsque l'épouse est de statut modeste)."

<sup>48</sup> - Voir pour un aperçu très éclairant de la diversité des trajectoires ouvrières l'article suivant: DESROSIERES A., GOLLAC M., 1982. - "Trajectoires ouvrières, systèmes d'emplois et comportements sociaux", Economie et statistique, 147, pp. 43-66.

<sup>49</sup> - RATIER-COUTROT L., 1981. - "Changer de place ou changer de classe: mobilité professionnelle et trajet social", Sociologie du travail, 23(4), pp. 406-429.

<sup>50</sup> - SCARDIGLI V., MERCIER P.A., 1980. - "Ascension sociale et pauvreté", L'orientation scolaire et professionnelle, 9(2), pp. 99-109. La citation figure en page 103.

Est-il besoin de dire que notre lecture personnelle des résultats statistiques penche vers les vertus de l'association conjugale? C'était aussi un des objectifs de ce chapitre que de relancer le débat sur cette question.



## Chapitre Dix

### MERES ET FILLES, PERES ET FILS

Bien plus que la seule position professionnelle du père, c'est l'ensemble de la situation familiale, dans ses aspects socio-économiques et culturels, qui affecte l'avenir scolaire et social des enfants. Ainsi, dès 1964, la recherche de KRAUSS aux Etats-Unis montrait clairement que le poids des caractéristiques maternelles n'est pas négligeable: les jeunes d'origine populaire qui atteignaient le terme du second cycle exprimaient plus fréquemment le désir d'entrer à l'université lorsque leur mère occupait un emploi non manuel ou disposait d'un niveau d'instruction supérieur à celui du père, diplômé du secondaire<sup>1</sup>. Il en va de même en France. Parmi les hommes et femmes -nés entre 1913 et 1952- dont les pères appartenaient à la même catégorie socio-professionnelle et avaient obtenu un diplôme similaire, la proportion de bacheliers varie considérablement selon que la mère avait quitté l'école précocement ou, au contraire, prolongé ses études; l'effet du capital scolaire maternel paraît d'autant plus fort que le milieu d'origine est modeste (POHL, SOLEILHAVOUP, BEN REZIGUE, 1983)<sup>2</sup>. Par ailleurs, constituant des séries de lignées familiales identiques par la position du père et celle des deux aïeuls, DE SINGLY et THELOT

---

<sup>1</sup> - KRAUSS I., 1964. - "Sources of educational aspirations among working-class youth", American sociological review, 29(6), pp. 867-879.

Sur une cohorte d'élèves du Wisconsin du même niveau d'études et suivis pendant sept ans, SEWELL et SHAH ont également observé que les encouragements des parents et le désir des jeunes de poursuivre leur scolarité, leur entrée à l'université et le fait d'y obtenir un diplôme étaient liés à l'instruction du père et à celle de la mère. SEWELL W.H., SHAH V.P., 1968. - "Parents' education and children's educational aspirations and achievements", American sociological review, 33(2), pp. 191-209.

<sup>2</sup> - POHL R., SOLEILHAVOUP J., BEN REZIGUE J., 1983. - Formation, mobilité sociale, salaires. Enquête formation qualification professionnelle de 1977, Paris, INSEE, vol.D93. Voir les pages 19 et 20, 22 et 23 ainsi que le tableau 18 aux pages 116 à 123.

(1984, 1986)<sup>3</sup> observent que celles-ci "produisent" inégalement des ouvriers et des cadres -moyens ou supérieurs- selon le niveau d'instruction maternel. Par exemple, au sein des hommes de 40 à 59 ans dont le père et les deux grands-pères étaient ouvriers, 61% ont conservé cette position et 24% sont cadres lorsque la mère était titulaire du certificat d'études au moins contre 65% et 16% respectivement quand elle n'avait obtenu aucun titre scolaire. En outre, ces ouvriers, fils d'une femme diplômée ou non, ne disposent pas des mêmes atouts: les premiers ont en moyenne un niveau d'instruction plus élevé, obtiennent plus souvent un meilleur salaire, ont aussi épousé plus fréquemment une femme ayant prolongé ses études<sup>4</sup>. Enfin, à partir des enquêtes Formation-Qualification Professionnelle de 1977 et 1985, GOLLAC et LAULHE (1987)<sup>5</sup> ont rapproché le diplôme le plus élevé des hommes de 40 à 59 ans de celui possédé par leur père et leur mère: ils concluent à l'influence presque égale du capital scolaire des deux ascendants.

Parce qu'elles mettent en oeuvre une description enrichie du milieu d'origine, les trois recherches françaises qui viennent d'être brièvement rappelées font apparaître que le niveau d'études de la mère forme l'un des déterminants des trajectoires des enfants. Le présent chapitre tente d'apporter une nouvelle pierre à l'édifice des connaissances accumulées en ce domaine. Tout d'abord, il s'agira de ne pas limiter la description de la figure maternelle au seul capital scolaire: nous envisagerons de surcroît l'exercice -ou l'absence d'exercice- d'une activité professionnelle durant la jeunesse des enfants et, le cas échéant, la position propre de la mère au sein de la structure sociale. Surtout, dans le droit fil du chapitre 8, les pages qui suivent sont fondées sur la proposition générale selon laquelle une compréhension plus complète des mécanismes par lesquels les caractéristiques parentales influencent les trajectoires des enfants passe par une comparaison selon le sexe.

Il existerait un effet de socialisation spécifique par le parent du même sexe. A défaut d'un vocabulaire plus ap-

<sup>3</sup> - DE SINGLY F., THELOT C., 1984. - "Ascendance et formes de vie", *Archives et documents*, 115, Paris, INSEE.  
DE SINGLY F., THELOT C., 1986. - "Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs", *Revue française de sociologie*, 27(1), pp. 47-86.

<sup>4</sup> - Les auteurs relèvent des variations analogues au sein des cadres supérieurs de 40 à 59 ans dont l'ascendance est identique par les hommes mais diffère selon le niveau d'instruction maternel: les avantages scolaires et sociaux vont à ceux dont la mère était mieux dotée.

<sup>5</sup> - GOLLAC M., LAULHE P., 1987. - "Lignée paternelle, lignée maternelle: un rôle voisin dans l'hérédité sociale", *Economie et statistique*, 199-200, pp. 107-113.

propriété, nous proposons de nommer ainsi la régularité statistique suivante: les caractéristiques paternelles -niveau d'instruction et position sociale propre- seraient davantage associées au devenir scolaire et social des fils qu'à celui des filles alors que l'inverse serait vrai des mêmes caractéristiques maternelles. Telle est l'hypothèse que l'on s'efforcera d'éprouver en premier lieu<sup>6</sup>. Elle surgit de manière naturelle dans l'esprit du sociologue français qui se penche sur la littérature américaine consacrée au processus d'acquisition du statut professionnel. Ainsi, Margaret Mooney MARINI étaye l'hypothèse d'une influence du parent plus forte sur l'enfant du même sexe que sur celui du sexe opposé<sup>7</sup> à l'aide de cette argumentation théorique: de tels effets proviendraient d'une part des différences entre sexes dans les rôles associés au travail à l'âge adulte ainsi que de la ségrégation sexuelle des professions, d'autre part de la prégnance du modèle paternel pour les fils relativement aux filles opposée à la force du modèle maternel pour les filles relativement aux fils.

La conjecture est nettement vérifiée à propos de la détermination du statut professionnel au premier emploi: bien que certains coefficients de régression ne diffèrent pas significativement de zéro, on observe que les effets totaux du nombre d'années d'études des mères et du score de prestige de leur emploi sont plus forts pour les femmes que pour les hommes alors que l'inverse est vrai des mêmes caractéristiques mesurées sur les pères. En outre, MARINI constate que cette différence est partiellement conservée lorsque le statut atteint à un stade ultérieur de la carrière forme la variable dépendante. Par ailleurs, dès 1968, SEWELL et SHAH avaient remarqué qu'indépendamment du niveau d'instruction paternel, l'éducation de la mère avait une influence plus forte sur les aspirations et les réalisations universitaires des filles que sur celles des fils<sup>8</sup>. En vérité, les travaux nord-américains qui suggèrent l'existence d'un effet de socialisation spécifique par le pa-

---

<sup>6</sup> - Ce faisant, on apportera quelques éléments de réponse à l'interrogation qu'exprimaient DE SINGLY et THELOT (1986, op.cit., p. 84) au terme de leur recherche: "En introduisant les filles, l'analyse serait-elle profondément modifiée quant à la définition de l'effet parental? La socialisation différente des filles et des garçons brouille-t-elle cette transmission de la valeur culturelle et sociale des parents, ou n'intervient-elle pas plutôt dans la fixation des usages de cette valeur?".

<sup>7</sup> - "Thus, when the effects of parental status characteristics are compared for the two sexes, the educational and occupational attainments of mothers are likely to have greater effects on the occupational status of daughters than sons and the educational and occupational attainments of fathers are likely to have greater effects on the occupational status of sons than daughters."; la citation figure en page 313 de l'article suivant: MARINI M.M., 1980. - "Sex differences in the process of occupational attainment: a closer look", *Social science research*, 9(4), pp. 307-361.

<sup>8</sup> - SEWELL et SHAH, 1968, op.cit.



rent du même sexe sont assez nombreux et il serait fastidieux d'entrer dans le détail: du point de vue des souhaits scolaires ou professionnels, du niveau d'études atteint ou du score de prestige de l'emploi occupé, les comparaisons entre sexes conduites par TREIMAN et TERRELL (1975), ROSEN et ANESHENSEL (1978), SEWELL, HAUSER et WOLF (1980), BOYD (1982, 1985) mettent au jour des résultats qui recourent largement ceux de MARINI et de SEWELL et SHAH<sup>9</sup>. Concluons enfin en observant que l'hypothèse d'un effet de socialisation spécifique par le parent du même sexe est susceptible de recevoir une formulation plus forte. On pourrait supposer que l'influence maternelle sur l'avenir scolaire et social des filles domine l'influence paternelle<sup>10</sup> mais que la situation inverse caractérise le destin des fils. Parmi les recherches nord-américaines précédemment citées, plusieurs présentent des analyses de régression qui corroborent cette hypothèse. Dans l'analyse des données françaises, on devra donc examiner s'il convient de substituer cette formulation forte à la formulation faible retenue plus haut, i.e. celle d'une influence du parent plus marquée sur l'enfant du même sexe que sur celui du sexe opposé.

Que la mère ait exercé une activité professionnelle plutôt que de rester au foyer durant la jeunesse des enfants a-t-il affecté leur avenir scolaire et social? Telle est la seconde question que l'on abordera dans ce chapitre. A notre connaissance, les recherches françaises sont rares en ce domaine. Par contre, elles sont nombreuses en Amérique du Nord sans pour autant que l'on parvienne à en dégager des résultats cohérents, si ce n'est peut-être le fait que l'activité maternelle pourrait avoir un effet propre différent selon le sexe de l'enfant.

Pour des raisons économiques tout d'abord, il est possible que l'emploi de la mère ait modifié l'avenir de sa progéniture. Sous sa forme salariée au moins, il a accru les ressources familiales et ce revenu supplémentaire a pu facili-

---

<sup>9</sup> - TREIMAN D.J., TERRELL K., 1975. - "Sex and the process of status attainment: a comparison of working women and men", *American sociological review*, 40(2), pp. 174-200.

ROSEN B.C., ANESHENSEL C.S., 1978. - "Sex differences in the educational-occupational expectation process", *Social forces*, 57(1), pp. 164-186.

SEWELL W.H., HAUSER R.M., WOLF W.C., 1980. - "Sex, schooling, and occupational status", *American journal of sociology*, 86(3), pp. 551-583.

BOYD M., 1982. - "Sex differences in the Canadian occupational attainment process", *Canadian review of sociology and anthropology*, 19(1), pp. 1-28.

BOYD M., 1985. - "Educational and occupational attainments of native-born Canadian men and women" dans BOYD M., GOYDER J.C., JONES F.E., McROBERTS H.A., PINED P.C., PORTER J., *Ascription and achievement: Studies in mobility and status attainment in Canada*, Ottawa, Carleton University Press, pp. 229-295.

<sup>10</sup> - Ainsi que le suggèrent certains résultats du chapitre 8.

ter la prolongation des études des enfants, leur permettant ainsi d'obtenir des positions sociales plus élevées. Cependant, dans la société industrielle occidentale de la première moitié ou du milieu du siècle, on peut penser qu'aux yeux des familles l'instruction poussée des garçons constituait un investissement plus utile que celle des filles, ces dernières ayant la "ressource" du mariage. Dans cette perspective, les fils auraient bénéficié davantage que les filles de l'activité professionnelle des mères. Ce schéma hypothétique correspond assez bien aux résultats présentés par SEWELL, HAUSER et WOLF (1980)<sup>11</sup>. Sur l'échantillon des jeunes du Wisconsin qui achevaient leur scolarité secondaire en 1957, ils observent un effet propre modeste et positif de l'activité maternelle sur le nombre d'années d'études ultérieures des garçons, mais modeste et négatif en ce qui concerne les filles et cette différence entre sexes s'avère significative. De plus, elle resurgit dans l'analyse de la détermination du niveau de statut à l'entrée dans la vie active et des résultats identiques ont été mis en évidence par BOYD (1985)<sup>12</sup> au Canada. Conformément au raisonnement précédent, il semble donc que les fils aient tiré de l'emploi maternel un avantage particulier lors de la poursuite des études et de l'insertion professionnelle. Pourtant, il faut aussi constater que ce raisonnement est battu en brèche par un autre résultat de BOYD (1982)<sup>13</sup> obtenu à partir de la même enquête: comme on le relevait dans le chapitre 8, à un stade ultérieur de la carrière et toutes choses égales par ailleurs, les femmes dont la mère tenait un emploi reçoivent en moyenne 2 points de statut supplémentaires contre 1,5 point pour les hommes et cette différence entre sexes qui, contrairement aux précédentes, est à l'avantage des filles s'avère statistiquement significative.

Alors que ces résultats ont été obtenus à l'occasion d'enquêtes rétrospectives réalisées auprès d'adultes, nombre de recherches américaines -souvent conduites par des psychologues- ont utilisé l'observation directe d'enfants, d'adolescents et de jeunes. Elles incitent à penser que ce n'est pas seulement pour des raisons économiques que le travail de la mère pourrait modifier l'avenir des enfants. Le chapitre 8 a déjà évoqué succinctement certains aspects<sup>14</sup>. Le modèle de rôle que présente, à l'intérieur de la famille, une mère qui exerce une activité professionnelle diffère de celui proposé par une mère au foyer

---

<sup>11</sup> - SEWELL, HAUSER et WOLF, 1980, op.cit.

<sup>12</sup> - BOYD, 1985, op.cit.

<sup>13</sup> - BOYD, 1982, op.cit.

<sup>14</sup> - On se reportera à la page 380 de cette thèse.

et les recherches empiriques abondent qui suggèrent que les attitudes et les projets d'avenir des filles s'en trouvent affectés positivement. Ainsi, par rapport aux jeunes filles dont la mère est au foyer, DOUVAN(1963)<sup>15</sup> observe que les filles de mère active déclarent plus souvent que celle-ci est la personne qu'elles admirent le plus et obtiennent aussi des scores inférieurs sur un indice de "féminité traditionnelle". De même, diverses études ont mis en évidence une corrélation positive entre le niveau d'aspiration d'étudiantes américaines et l'activité professionnelle de leur mère<sup>16</sup>.

S'ils sont médiatisés par le modèle de rôle présenté durant l'enfance et l'adolescence, on peut penser que les effets de l'activité maternelle sur l'avenir scolaire et social des enfants diffèrent selon le sexe et sont plutôt à l'avantage des filles. Certaines recherches américaines relatives au développement intellectuel ou aux performances scolaires semblent accréditer ce point de vue. Par exemple, dans l'échantillon urbain d'élèves du secondaire examiné par ROY(1963)<sup>17</sup>, les garçons dont la mère occupe un emploi ont de moins bons résultats que leurs condisciples, fils d'une femme au foyer; cependant, en ce qui concerne les filles, aucune différence significative n'apparaît. De même, analysant un ensemble de données longitudinales relatives aux performances intellectuelles d'adolescents, REES et PALMER(1970)<sup>18</sup> constatent que la relation entre score au test et activité maternelle s'inverse selon le sexe:

---

<sup>15</sup> - DOUVAN E., 1963. - "Employment and the adolescent" dans NYE F.I., HOFFMAN L.W. (éd.), The employed mother in America, Chicago, Rand McNally, pp. 142-164.

<sup>16</sup> - Lois Wladis HOFFMAN a proposé une revue très complète des recherches américaines concernant les effets de l'activité maternelle sur les enfants. Elle conclut la section consacrée au modèle de rôle présenté par la mère en ces termes:

"Considering the four major dependent variables from the standpoint of the role-model theory, the data indicate that maternal employment is associated with less traditional sex role concepts, more approval of maternal employment, and a higher evaluation of female competence. This in turn should imply a more positive self-concept for the daughters of working mothers and better social adjustment, but there are only indirect data on this. There is some support for the idea that daughters of working mothers are more independent because of modeling their more independent mothers. Evidence also suggests that the daughters of working mothers have higher achievement aspirations, but it has not yet been demonstrated that the actual abilities of the child are affected by the different role model provided by the working mother." (HOFFMAN, 1974, p. 210).

HOFFMAN L.W., 1974. - "Effects of maternal employment on the child - A review of the research", Developmental psychology, 10(2), pp. 204-228.

Voir aussi pour une revue de travaux plus récente mais plus succincte les pages 607 à 609 de l'article suivant: SPITZE G., 1980. - "Women's employment and family relations: a review", Journal of marriage and the family, 50(3), pp. 595-618.

<sup>17</sup> - ROY P., 1963. - "Adolescent roles: rural-urban differentials" dans NYE F.I., HOFFMAN L.W. (éd.), The employed mother in America, Chicago, Rand McNally, pp. 165-181.

<sup>18</sup> - REES A.H., PALMER F.H., 1970. - "Factors related to change in mental test performance", Developmental psychology monograph, 3(2), Part 2, pp. 1-57.

après contrôle du niveau de statut socio-économique de la famille, il apparaît que les filles dont la mère tient un emploi obtiennent, à 12 ans comme à 17 ans, des performances plus élevées que celles dont la mère est au foyer, mais c'est la configuration inverse qui caractérise les garçons. Bien qu'il surprenne, ce résultat est compatible avec la recherche plus récente de STUCKEY, MCGHEE et BELL (1982) sur des enfants d'âge préscolaire: dans les familles où la mère n'a pas d'emploi, les garçons reçoivent davantage d'attention que les filles de la part des parents; à l'opposé, les filles, plus que les garçons, sont l'objet de l'attention parentale lorsque les deux époux sont engagés dans le monde du travail<sup>19</sup>. Enfin, utilisant les données d'une enquête rétrospective, la sociologue Mary Holland BAKER a introduit la situation maternelle dans un modèle de régression qui inclut en outre l'instruction des parents et le statut du métier du père. Elle parvient ainsi à ce résultat: le fait que la mère a tenu un emploi semble avoir affecté négativement la durée des études des fils, mais non celle des études des filles<sup>20 21</sup>.

Restons-en là. La lecture des travaux d'outre Atlantique consacrés à l'influence éventuelle de l'activité maternelle sur le devenir des enfants n'autorise aucune conclusion assurée. Elle conduit tout de même à écarter la thèse d'un effet inexorablement négatif qui a été longtemps soutenue, aux Etats-Unis comme en France. En dehors de ce fait, l'incertitude est grande. Certaines recherches concluent à l'absence d'effet, d'autres mettent en évidence un avantage des enfants de mère

<sup>19</sup> - En outre, l'attention parentale à l'égard des garçons est plus forte dans les familles où la mère n'a pas d'emploi que dans celles où elle en a un alors que le résultat inverse apparaît en ce qui concerne les filles. Enfin, STUCKEY, MCGHEE et BELL relèvent que l'attitude à l'égard de l'activité professionnelle des mères est plus favorable dans les couples "à deux emplois" que dans ceux où la femme est au foyer. Comme on le suggérera plus loin, ce fait pourrait permettre d'expliquer l'inversion de l'effet de l'activité maternelle selon le sexe de l'enfant. STUCKEY M.F., MCGHEE P.E., BELL N.J., 1982. - "Parent-child interaction: the influence of maternal employment", *Developmental psychology*, 18(4), pp. 635-644.

<sup>20</sup> - Pour ces dernières, le coefficient de régression partiel est positif bien que non significatif. BAKER M.H., 1981. - "Mother's occupation and children's attainments", *Pacific sociological review*, 24(2), pp. 237-254.

<sup>21</sup> - Dans sa revue de travaux, HOFFMAN (1974, op.cit., p. 225) conclut la section consacrée aux performances scolaires en ces termes:

"There is evidence, however, that college-educated daughters of working mothers have higher career aspirations and achievements. Furthermore, in one study using longitudinal data, daughters of working mothers obtained higher intelligence test scores at 6 and 15 years of age. Two of the hypotheses discussed in this article, the modeling theory and the idea that independence training is stressed by working mothers, are particularly pertinent to the achievement of girls, and both predict higher achievement for the daughters of working mothers.

On the other hand, we suggested in an earlier review that sons of working mothers may not fare so well. This view receives a modest amount of support, and the data suggest that the sons of working mothers in the middle class show lower academic performance. In the lower class, however, better academic performance is associated with maternal employment for both sexes."

active, pour d'autres encore, c'est un handicap qui apparaît. On trouve aussi divers travaux qui concluent à une influence différenciée selon le sexe, mais même ceux-ci ne convergent pas sur la question de savoir si le garçon ou bien la fille retire les plus grands bénéfices de l'activité maternelle. Pourtant, c'est délibérément que l'on s'est appesanti sur ces dernières recherches car, comme on le verra plus loin, nos analyses statistiques conduites sur des données françaises tendent à accréditer l'idée d'un effet différent du travail professionnel de la mère sur l'avenir des fils et des filles.

## I. EFFET DE SOCIALISATION SPECIFIQUE PAR LE PARENT DU MEME SEXE

---

Afin d'éprouver l'hypothèse d'un effet de socialisation par le parent du même sexe, il n'est pas possible - pour des raisons déjà mentionnées dans des pages antérieures - de faire appel à l'analyse de régression multiple utilisée par les sociologues américains. Aussi emploiera-t-on une méthode mise en oeuvre dans le chapitre 8: l'analyse de tableaux de contingence à trois dimensions où les caractéristiques des pères et des mères seront observées dans la même nomenclature. Puisque l'étude aura pour objet de séparer les influences paternelle et maternelle pour évaluer leur force, insistons dès maintenant sur le caractère relatif de cette distinction. Il est probable que ce qui sera porté au compte de la mère pourrait être partiellement attribué au père si l'on mettait en oeuvre pour celui-ci une description plus fine. L'inverse est également vrai. L'objection est sérieuse, mais on choisira ici de passer outre car, dans sa forme la plus radicale, elle conduit à nier toute possibilité d'éprouver l'hypothèse et l'arbre se juge aussi à ses fruits<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> - Ce faisant, on s'écarte - pour les besoins de l'analyse - de la conception d'un effet parental développée par DE SINGLY et THELOT:

"Est-ce par un effet spécifique du diplôme de leur mère que ces descendants ont, en moyenne, des existences différentes? Qu'importe! Ce qui est essentiel en revanche, c'est que le niveau culturel de la mère permet de préciser la position de l'ascendance et ses effets." (DE SINGLY et THELOT, 1984, op.cit., p. 54);

"Aussi est-il plus conforme à la logique de la production domestique de nommer effet parental les modifications des formes de vie des enfants associées aux variables combinées des deux parents, une partie de ce qui est d'ordinaire imputé au crédit du père (passé simple) devant être en réalité portée au compte des deux conjoints." (DE SINGLY et THELOT, 1986, op.cit., p. 83).

## 1. La transmission du capital scolaire

---

Retenons pour l'analyse les hommes et femmes de 25 à 44 ans en 1977 qui ont indiqué leur diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale et ont fourni, pour chacun de leurs parents, au moins une indication concernant le titre scolaire le plus élevé (acquis dans l'enseignement général ou bien dans l'enseignement professionnel et technique ou encore dans l'un et l'autre type). On se limite en outre aux individus qui ont déclaré le métier paternel et dont la mère avait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou n'en avait jamais exercé auparavant<sup>23</sup>. Il s'agit ainsi de 8599 hommes et 5352 femmes qui en représentent respectivement 5126000 et 4920000. Le capital scolaire de chaque parent sera décrit dans une nomenclature à six postes; entre parenthèses figurent les regroupements des valeurs des variables DIPP et DIPM utilisées:

- Aucun diplôme (codes 00, 01 et 98);
- C.E.P. (codes 10 à 12);
- C.A.P. ou diplôme de niveau voisin (codes 02, 30 à 32, 97);
- B.E.P.C. ou diplôme de niveau voisin (codes 20 à 22, 33);
- Baccalauréat ou diplôme de niveau voisin (codes 40 à 55);
- Diplôme supérieur au baccalauréat (codes 60 à 80).

De même, pour l'enfant, fils ou fille, on utilisera cette recodification de la variable NPI:

- Aucun diplôme (codes 01, 02 et 71);
- C.E.P. (code 03);
- C.A.P. ou diplôme de niveau voisin (codes 21 et 22);
- B.E.P.C. ou diplôme de niveau voisin (codes 11 et 12);
- Baccalauréat ou diplôme de niveau voisin (codes 31 et 32);
- Diplôme d'au plus deux années d'études supérieures (codes 41 à 44, 61);
- Diplôme de plus de deux années d'études supérieures (codes 51 à 55).

Le niveau d'instruction maternel a fortement affecté les destins scolaires des enfants. Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples, en retenir deux suffira à le montrer. Dans les familles où le père était doté du certificat d'études, la proportion de titulaires d'un diplôme au moins égal au baccalauréat varie de 13% à 62% pour les fils et de 11% à 50% pour

---

<sup>23</sup> - Ces restrictions supplémentaires sont liées au fait que les mêmes données seront utilisées dans la seconde partie du chapitre consacrée aux effets de l'activité maternelle sur l'avenir des enfants. La présente analyse portera donc sur un échantillon un peu particulier -les hommes et femmes dont la mère avait tenu un emploi dans le passé sont exclus-, mais elle pourra être confirmée à partir des tableaux publiés pour la dernière enquête Formation-Qualification Professionnelle (1985).

les filles selon que la mère n'avait aucun diplôme ou bien le baccalauréat au moins (tableau 1). De même, quand le père était diplômé d'études supérieures, 35% des fils et 23% des filles ont obtenu une licence ou davantage dans les familles où la mère disposait au plus du C.E.P. contre 53% des premiers et 35% des secondes lorsqu'elle avait atteint au moins le niveau du baccalauréat.

**Tableau 1** - Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale par les fils et filles d'hommes titulaires du C.E.P., en fonction du niveau d'instruction de la mère

**Champ:** Hommes et femmes de 25 à 44 ans en 1977 qui ont déclaré le métier de leur père et dont la mère avait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou n'en avait jamais exercé

Diplôme de l'enfant	Aucun	CEP	CAP	BEPC	Bac.	<=2	>2	Total	(N)
<b>Fils</b>									
Aucun diplôme	20	34	24	9	7	3	3	100	981
C.E.P.	12	27	32	9	11	4	5	100	1777
C.A.P. ou B.E.P.C.	7	19	23	12	18	9	12	100	200
Baccalauréat ou davantage	3	12	10	13	24	15	23	100	69
<b>Filles</b>									
Aucun diplôme	26	38	16	9	8	2	1	100	575
C.E.P.	12	32	23	11	12	6	4	100	1112
C.A.P. ou B.E.P.C.	4	12	28	8	19	21	8	100	144
Baccalauréat ou davantage	4	25	11	10	18	19	13	100	52

"<=2" et ">2" signifient respectivement "diplôme d'au plus deux années d'études supérieures" et "diplôme de plus de deux années d'études supérieures".

**Lecture:** Dans les familles où le père était titulaire du C.E.P., 54% des fils ont obtenu au plus le certificat d'études lorsque la mère n'avait aucun diplôme, 15% seulement quand elle avait atteint ou dépassé le niveau du baccalauréat.

La mise en oeuvre de modèles log-linéaires analogues à ceux employés dans le chapitre 8 va permettre l'analyse comparée entre sexes de la transmission du capital scolaire, des parents à leur progéniture (tableau 2). Le modèle (PM)(PE)(ME) suppose que le niveau d'instruction de l'enfant varie en fonction de celui de ses deux ascendants. A l'opposé, (PM)(E) postule l'indépendance statistique entre le diplôme du fils -ou de la fille- et celui de chaque parent. Enfin (PM)(PE) et (PM)(ME) sont intermédiaires: le niveau d'études de l'enfant est associé à l'instruction de l'un des parents, le père dans le premier cas, la mère dans le second.

**Tableau 2 - Modélisation log-linéaire de la transmission du capital scolaire entre pères, mères et enfants - Comparaison entre fils et filles**

**Champ:** Hommes et femmes de 25 à 44 ans en 1977 qui ont déclaré le métier de leur père et dont la mère avait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou n'en avait jamais exercé

Modèle (Méthode M1)	Degrés de liberté	L2	Test	Delta (%)	"R2" (%)
----- Fils -----					
1 - (PM) (E)	210	3244,95	p < .001	22,0	-
2 - (PM) (PE)	180	845,94	p < .001	9,9	73,9
3 - (PM) (ME)	180	1178,27	p < .001	11,9	63,7
4 - (PM) (PE) (ME)	150	206,49	p < .01	3,6	93,6
Test de (PE): Différence (3) - (4)	30	971,78	p < .001		29,9
Test de (ME): Différence (2) - (4)	30	639,45	p < .001		19,7
----- Filles -----					
1 - (PM) (E)	210	2215,01	p < .001	22,8	-
2 - (PM) (PE)	180	739,12	p < .001	11,7	66,6
3 - (PM) (ME)	180	852,21	p < .001	12,2	61,5
4 - (PM) (PE) (ME)	150	264,69	p < .001	4,7	88,1
Test de (PE): Différence (3) - (4)	30	587,52	p < .001		26,5
Test de (ME): Différence (2) - (4)	30	474,43	p < .001		21,4

Il apparaît alors clairement que la formation du capital scolaire des hommes et des femmes est une entreprise familiale à laquelle les deux ascendants apportent leur contribution. En effet, des quatre modèles envisagés, (PM) (PE) (ME) est le plus proche des données observées et, pour les fils ou les filles, les tests des associations partielles père-enfant (PE) et mère-enfant (ME) s'avèrent hautement significatifs<sup>24</sup>. Mais, au-delà de l'importance qu'il faut donc accorder aux figures paternelle et maternelle, la modélisation contribue-t-elle à asseoir l'hypothèse d'une socialisation spécifique par le parent du même sexe? Si la formulation forte évoquée antérieurement était exacte, on devrait observer que le diplôme des fils est davantage lié à celui des pères qu'à celui des mères et que la situation inverse caractérise le diplôme des filles. Or, des deux modèles (PM) (PE) et (PM) (ME) qui supposent que l'instruction de l'enfant n'est associée qu'à celle de l'un des parents,

<sup>24</sup> - Le strict respect des canons statistiques conduirait à conclure, pour les deux sexes, à la significativité de l'interaction (PME). Nous négligeons ce fait. D'une part, les échantillons observés sont d'assez grande taille. D'autre part, les modèles (PM) (PE) (ME) ne classent de manière erronée que moins de 5% des effectifs totaux. Enfin, l'examen des résidus standardisés obtenus sous ces modèles ne permet de discerner aucune structure d'interaction notable ou sociologiquement instructive.



c'est le premier qui, pour les filles comme pour les fils, s'avère être le moins éloigné de la "réalité"<sup>25</sup>. Il semble donc que la formulation forte doive être rejetée. En va-t-il de même pour son homologue faible qui suppose que les études des mères sont plus cruciales pour l'avenir des filles que des fils alors que celles des pères déterminent davantage le devenir des seconds que celui des premières? Il ne le semble pas. Ajouter au modèle (PM)(PE) l'association (ME) entre le diplôme de l'enfant et celui de la mère augmente le "pouvoir explicatif" de 21,4% pour les filles contre 19,7% pour les fils (statistique "R<sup>2</sup>"). A l'inverse, après prise en compte de la liaison (ME), l'ajout du terme (PE) accroît la même statistique de 29,9% pour les hommes contre 26,5% pour les femmes. Ces différences sont ténues mais suggèrent néanmoins qu'introduire l'association entre le diplôme de l'enfant et celui du second parent améliore davantage la qualité de l'ajustement dans l'échantillon des individus de même sexe que cet ascendant que dans l'échantillon des individus de sexe opposé. Il y a là une indication cohérente avec l'hypothèse d'un effet de socialisation spécifique par le parent du même sexe (formulation faible).

Dans les remarques précédentes figure en germe une décomposition plus générale<sup>26</sup>. Considérons le modèle (PM)(E). Il traduit la situation fictive où le diplôme de l'enfant est statistiquement indépendant de celui de ses deux ascendants. La valeur de la statistique L2 alors obtenue -elle sera notée L2[1]<sup>27</sup>- exprime la distance entre cette fiction et les données françaises observées<sup>28</sup>. A l'aide des statistiques L2 calculées sous les modèles (PM)(PE) [2], (PM)(ME) [3], (PM)(PE)(ME) [4], nous proposons de décomposer cette distance en quatre parts.

- L'une est due à l'interaction entre les trois variables c'est-à-dire au fait que le lien entre le diplôme de l'enfant et celui d'un parent varie -légèrement- selon l'instruction de l'autre; L2[4] permet d'évaluer cette fraction.

<sup>25</sup> - En effet, quel que soit le sexe, la valeur de L2 obtenue sous le modèle (PM)(PE) est plus faible que celle qui caractérise le modèle (PM)(ME). La statistique Delta conduit aussi à une conclusion identique.

<sup>26</sup> - L'idée qui la sous-tend est née de la lecture des pages que Françoise BACHER consacre au "schéma fondé sur l'analyse en parts de variation propres à une variable et communes à plusieurs". Voir les pages 34 à 59 de son ouvrage (tome 2):

BACHER F., 1982. - Les enquêtes en psychologie - I. Description II. Explication, Lille, Presses Universitaires de Lille.

A notre connaissance, la décomposition qui suit est originale. Aussi la proposons-nous ici afin de la soumettre à la critique de sa pertinence statistique et sociologique.

<sup>27</sup> - Au sein de ce paragraphe, les quatre modèles log-linéaires envisagés plus haut seront identifiés au moyen du numéro qui leur correspond dans le tableau 2.

<sup>28</sup> - Au sens où L2[1] serait nul si et seulement si les données se conformaient rigoureusement à l'hypothèse émise.

- On peut distinguer ensuite la part de la distance entre le modèle (PM) (E) et les données qui provient spécifiquement de l'association entre le diplôme paternel et celui de l'enfant; il semble alors naturel de retenir la différence  $L2[3]-L2[4]$  .

- De manière analogue, la part de la distance due en propre à la liaison entre l'instruction maternelle et celle de l'enfant correspond à  $L2[2]-L2[4]$  .

- Enfin, la fraction restante qui est égale à  $L2[1] - (L2[4] + (L2[3]-L2[4]) + (L2[2]-L2[4]))$  soit  $L2[1] - L2[2] - L2[3] + L2[4]$  peut être interprétée comme la part de la distance totale qui est due en commun aux associations père-enfant et mère-enfant, en raison de l'homogamie -ou, plus largement, de la "ressemblance"- entre les ascendants du point de vue du niveau d'études<sup>29</sup>.

En mettant en oeuvre cette décomposition et à condition de diviser chaque terme par  $L2[1]$ , la comparaison entre sexes des résultats de l'analyse log-linéaire peut donc être résumée ainsi.

"DISTANCE" ENTRE LES DONNEES ET LA SITUATION D'ABSENCE DE LIEN ENTRE  
LE DIPLOME DE L'ENFANT ET CELUI DES DEUX ASCENDANTS - DECOMPOSITION EN PARTS:

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
- due en propre à l'association entre le diplôme du père et celui de l'enfant	29,9 %	26,5 %
- due en propre à l'association entre le diplôme de la mère et celui de l'enfant	19,7 %	21,4 %
- due en commun aux associations père-enfant et mère-enfant	44,0 %	40,1 %
- due à l'interaction entre les trois variables	6,4 %	11,9 %
	<u>100,0 %</u>	<u>99,9 %</u>

Pour les individus des deux sexes, le capital scolaire détenu est donc sous la dépendance conjointe du niveau d'instruction des deux ascendants. Cette dernière domine et "explique" à elle seule les quatre dixièmes de l'écart entre "réalité" et modèle d'indépendance. Cependant, ainsi qu'on l'a déjà noté, l'importance spécifique de la dot paternelle semble légèrement plus marquée chez les fils que chez les filles, mais la configuration inverse apparaît en ce qui concerne la dot maternelle.

<sup>29</sup> - Le socle de cette décomposition réside dans le constat empirique suivant que nous avons établi sur plusieurs exemples mais qu'à ce jour nous ne sommes pas en mesure de démontrer rigoureusement:

- supposons qu'au terme de l'analyse log-linéaire d'un tableau de contingence à trois dimensions Père x Mère x Enfant, on ait procédé à la décomposition précédente;

- si, dans les données initiales, on effectue la sommation sur la variable Mère et que l'on ajuste le modèle d'indépendance (P)(E) au tableau à deux dimensions ainsi obtenu, on remarque que la statistique L2 est strictement égale à la somme des parts "propre au père" et "commune aux deux parents";

- de même, la statistique L2 obtenue sous le modèle d'indépendance (M)(E) ajusté au tableau Mère x Enfant après sommation sur la variable Père n'est autre que la somme des parts "propre à la mère" et "commune aux deux parents".

L'examen des paramètres log-linéaires qui décrivent les associations partielles (PE) et (ME) confirme-t-il le résultat précédent? Il faut en premier lieu surmonter une difficulté: c'est un ensemble de 42 coefficients qui exprime chacune de ces liaisons<sup>30</sup> et l'usage d'un résumé statistique capable de traduire la force de l'association est donc nécessaire. Dans un ouvrage récent, Jacques A. HAGENAARS a proposé à cette fin deux indicateurs<sup>31</sup>. Le premier est celui du contraste maximal parmi les paramètres qui décrivent la liaison considérée, soit:

$$\text{Indicateur 1} \quad \mu_{\max} - \mu_{\min} .$$

Le second correspond à la moyenne arithmétique des valeurs absolues des paramètres, c'est-à-dire, si  $n$  désigne le nombre de "cellules" de l'association considérée:

$$\text{Indicateur 2} \quad 1/n \sum |\mu| \quad ^{32}.$$

Muni de ces outils, on constate bien, conformément à l'hypothèse de socialisation spécifique par le parent du même sexe, qu'en ce qui concerne l'association partielle entre le diplôme de la mère et celui de l'enfant, les indicateurs 1 et 2 sont plus élevés dans le cas des filles que dans celui des fils (respectivement 2,23 et 0,42 pour les premières contre 1,90 et 0,40 pour les seconds). En revanche, contrairement à ce que l'on attendait, c'est aussi pour les filles que les mêmes indicateurs relatifs à l'association (PE) prennent les valeurs les plus fortes (respectivement 2,79 et 0,45 contre 2,59 et 0,41 pour les fils).

Somme toute, les développements méthodologiques qui précèdent apportent un support partiel et assez modeste à l'hypothèse selon laquelle les caractéristiques maternelles ont déterminé davantage l'avenir des filles que celui des fils, mais qu'il en est allé à l'inverse pour les caractéristiques paternelles. On se souvient en outre que l'échantillon retenu était un peu particulier. Il n'est donc pas inutile de se livrer à une investigation analogue sur des données différentes. Cela est possible à partir de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1985. En effet, pour les hommes et femmes français de naissance et âgés de 25 à 39 ans, les tableaux qui rap-

<sup>30</sup> - En effet, les nomenclatures utilisées comportent 6 postes pour le diplôme de chaque parent et 7 pour celui de l'enfant.

<sup>31</sup> - HAGENAARS J.A., 1990. - Categorical longitudinal data. Log-linear panel, trend, and cohort analysis, Newbury Park, Sage. Voir dans le chapitre 2 les pages 89 et 90.

<sup>32</sup> - Ici et dans les pages qui suivent, ces indicateurs seront évalués sur les paramètres log-linéaires estimés sous les modèles (PM)(PE)(ME) dans le cadre du codage d'effet décrit à la section III.1.1 de l'annexe statistique générale.

prochent le diplôme le plus élevé -obtenu en formation initiale- de celui des deux ascendants ont été publiés. De plus, le niveau de détail des nomenclatures employées est semblable à celui de l'analyse précédente (6 postes pour chaque parent, 7 pour l'enfant) et, dans leur intitulé au moins, les catégories utilisées sont identiques aux nôtres<sup>33</sup>. Ainsi, il y a là l'occasion d'une nouvelle exploration.

"DISTANCE" ENTRE LES DONNEES ET LA SITUATION D'ABSENCE DE LIEN ENTRE  
LE DIPLOME DE L'ENFANT ET CELUI DES DEUX ASCENDANTS - DECOMPOSITION EN PARTS:

	Hommes	Femmes
- due en propre à l'association entre le diplôme du père et celui de l'enfant	30,8 %	21,5 %
- due en propre à l'association entre le diplôme de la mère et celui de l'enfant	19,4 %	27,3 %
- due en commun aux associations père-enfant et mère-enfant	42,2 %	40,8 %
- due à l'interaction entre les trois variables	7,6 %	10,3 %
	100,0 %	99,9 %

EVALUATION DE LA FORCE DES ASSOCIATIONS PARTIELLES PERE-ENFANT ET MERE-ENFANT

Indicateur 1:	Hommes	Femmes	Indicateur 2:	Hommes	Femmes
Association père-enfant	2,20	1,76	Association père-enfant	0,38	0,37
Association mère-enfant	1,87	2,73	Association mère-enfant	0,32	0,44

C'est alors une conclusion très claire qui surgit. Non seulement les résultats statistiques présentés ci-dessus confirment la formulation faible de l'hypothèse de socialisation spécifique par le parent du même sexe, mais encore ils corroborent nettement la formulation forte! Pour les filles en effet, la part de la distance entre les données et le modèle d'indépendance qui est due en propre à l'association mère-enfant est plus forte que celle qui provient spécifiquement de l'association père-enfant. Au contraire, c'est le résultat inverse qui apparaît dans le cas des fils<sup>34</sup>. Et l'examen des paramètres log-linéaires apporte encore une confirmation. Selon les deux indicateurs définis précédemment, l'association mère-enfant est plus marquée que l'association père-enfant pour ce

<sup>33</sup> - GOLLAC M., LAULHE P., SOLEILHAVDUP J., 1988. - Mobilité sociale. Enquête formation qualification professionnelle de 1985, Paris, INSEE, vol.D126. Il s'agit:

- d'une part, du tableau 11 (page 62) qui porte sur les hommes français de naissance, actifs ou anciens actifs et âgés de 25 à 39 ans au cours de l'année d'enquête; l'effectif extrapolé est de 5208368;  
- d'autre part, du tableau 27 (page 156) qui porte sur les femmes françaises de naissance, sauf élèves et étudiantes, âgées de 25 à 39 ans au cours de l'année d'enquête; l'effectif extrapolé est de 5302618; en réalité, le champ du tableau est un peu incertain car la table des matières de l'ouvrage fournit une indication différente (femmes françaises de naissance, actives ou anciennes actives et âgées de 25 à 39 ans); il est probable cependant que le champ exact soit le premier cité.

<sup>34</sup> - Cette opposition peut encore être exprimée ainsi: pour les filles, le modèle qui ne fait dépendre le niveau d'instruction atteint que de celui de la mère est moins éloigné de la "réalité" -au sens où la statistique L2 est plus faible- que son correspondant qui suppose l'influence unique du diplôme du père; pour les fils en revanche, le second modèle est plus proche des données observées que le premier.

qui est des filles, mais la seconde est plus forte que la première quant aux fils<sup>35</sup>.

De cette étude de la transmission du capital scolaire entre générations, il faut donc retenir ceci. En premier lieu, les deux ascendants jouent à cet égard un rôle important. Ce fait était déjà connu mais, puisque les analyses statistiques présentées indiquent que les influences paternelle et maternelle ne se recouvrent pas totalement, il faut souligner que les tableaux croisés qui rapprochent le niveau de diplôme de l'enfant de celui de l'un des parents sous-estiment la force de l'héritage culturel. Pourtant, le caractère familial de la formation du capital scolaire ne brouille pas complètement la transmission sexuelle. L'usage de techniques statistiques qui permettent de séparer analytiquement les influences paternelle et maternelle met au jour en effet des axes privilégiés pères-fils et mères-filles. Selon la seconde investigation réalisée qui, insistons sur ce point, porte sur des générations jeunes, les fils et filles étant nés entre 1946 et 1960, il semble même que le capital scolaire des filles soit davantage lié à la dot maternelle qu'à la dot paternelle mais que la situation inverse caractérise la formation des fils. A notre connaissance, ces résultats n'avaient pas été mis en évidence auparavant dans la sociologie française. Bien sûr, les données quantitatives sont muettes sur les influences qui, à l'intérieur de la famille, permettraient d'expliquer la genèse de ces régularités statistiques. Elles restent donc à explorer, mais il est probable que, dans cette entreprise, l'on devrait s'attacher à la force du modèle présenté par le parent du même sexe, durant l'enfance et la prime jeunesse. Savoir si la transmission de la position sociale s'est opérée aussi dans le cadre d'un effet de socialisation spécifique par le parent du même sexe forme l'objet des pages qui suivent.

## 2. La transmission de la position sociale

---

Une nouvelle fois, l'analyse portera sur les hommes et femmes de 25 à 44 ans en 1977. Parmi ceux-ci, on retiendra les actifs occupés qui ont déclaré le métier qu'exerçait leur père à la fin de leurs études et dont la mère avait une activité professionnelle au même moment ou avait tenu un emploi anté-

---

<sup>35</sup> - La remarque présentée dans le chapitre 8 s'applique ici encore. Les paramètres log-linéaires ont l'intérêt de décrire une association statistique indépendante des distributions marginales. Il s'ensuit que les résultats présentés ne peuvent être portés au compte d'une proximité éventuelle entre la distribution des mères et celle des filles selon le niveau de diplôme comme d'une similitude analogue entre pères et fils.

rieurement. Il sera donc possible de rapprocher la position qu'occupent ces hommes et femmes au sein de la structure sociale de celle de leurs deux ascendants. Pour les pères, mères, fils et filles, on fera usage de la nomenclature suivante:

- Paysan (agriculteur exploitant, salarié agricole);
- Petit indépendant (artisan, petit commerçant);
- Gros indépendant, cadre supérieur (industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur);
- Cadre moyen;
- Employé et autre (employé, personnel de service, autre actif);
- Ouvrier<sup>36</sup>.

Il en va de l'allocation des statuts sociaux comme de la formation du capital scolaire: la transmission de la position sociale est aussi une entreprise familiale. En effet, le devenir des enfants sur le marché du travail porte la marque des deux ascendants<sup>37</sup>. Les "morceaux choisis" qui figurent dans le tableau 3 montrent ainsi clairement que, dans les familles où le père était cadre moyen, employé ou ouvrier, les destinées sociales des fils et des filles varient très systématiquement lorsque la position de la mère au sein de cette hiérarchie salariale s'élève: la proportion d'ouvriers décroît, celle de cadres moyens ou celle de gros indépendants et cadres supérieurs augmentent. Par exemple, 59% des hommes dont les deux ascendants appartenaient à la classe ouvrière ont, à 25-44 ans, conservé la position paternelle; la fréquence est deux fois plus faible quand l'enracinement ouvrier de la famille d'origine était dû au seul père et que la mère tenait -ou avait occupé- un emploi dans l'encadrement moyen. A l'inverse, les destinées des enfants dont le père était classé dans cette catégorie retiennent l'attention. Se penchant sur une trajectoire

<sup>36</sup> - Les données portent sur 5736 hommes et 3206 femmes qui en représentent respectivement 3316000 et 2260000 environ.

<sup>37</sup> - Ouvrons une parenthèse pour souligner que la dernière profession exercée par la mère différencie également les enfants selon d'autres aspects de l'existence. Etudiant les scènes de rencontre du conjoint dans l'espace social, BOZON et HERAN(1988) ont mis au jour une opposition entre les espaces fermés ou réservés, où se rencontrent préférentiellement les classes supérieures, et les lieux publics, ouverts à tous, où se forment surtout les couples d'origine populaire. Les auteurs s'expriment ainsi:

"La dernière profession exercée par la mère est un autre indicateur de l'hétérogénéité d'une catégorie telle que les fils de cadres. Elle est plus proche de celle du père lorsque la rencontre s'est faite en lieu fermé: 31% des mères étaient elles-mêmes cadres ou professions intermédiaires (principalement dans le secteur de l'enseignement) et 8% seulement étaient employées. Quand les fils de cadre effectuent leur rencontre en lieu ouvert, les proportions s'inversent: la profession de la mère s'écarte sensiblement de celle du père; on ne trouve parmi elles que 11% de cadres ou d'intermédiaires, contre 25% d'employées. Le milieu familial est donc beaucoup moins homogène. Des observations tout aussi significatives peuvent être faites à propos des filles de cadre." BOZON M., HERAN F., 1988. - "La découverte du conjoint. II-Les scènes de rencontre dans l'espace social", *Population*, 43(1), pp. 121-150.

**Tableau 3 - Destinées sociales des fils et filles d'hommes cadres moyens, employés et ouvriers, en fonction de la position sociale propre de la mère**

**Champ:** Hommes et femmes actifs occupés de 25 à 44 ans en 1977 qui ont déclaré le métier de leur père et dont la mère avait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou en avait exercé une auparavant

Père	Mère	Enfant	A	B	C	D	E	F	Total	(N)
<b>Fils</b>										
Cadre moyen	Cadre moyen		0	1	48	34	10	7	100	103
	Employée et autre		1	0	26	39	22	12	100	151
	Ouvrière		0	5	15	34	20	26	100	63
Employé et autre	Cadre moyen		1	4	28	25	20	22	100	69
	Employée et autre		1	5	12	26	24	32	100	251
	Ouvrière		1	4	7	18	19	51	100	187
Ouvrier	Cadre moyen		0	7	20	22	23	28	100	75
	Employée et autre		0	3	7	20	17	53	100	542
	Ouvrière		1	5	6	15	14	59	100	827
<b>Filles</b>										
Cadre moyen	Cadre moyen		1	2	25	44	28	0	100	77
	Employée et autre		2	2	12	42	35	7	100	80
	Ouvrière		0	5	9	28	43	15	100	35
Employé et autre	Cadre moyen		0	0	12	60	25	3	100	36
	Employée et autre		0	6	4	31	48	11	100	144
	Ouvrière		0	10	4	19	52	15	100	110
Ouvrier	Cadre moyen		0	8	3	40	34	15	100	43
	Employée et autre		1	3	5	19	48	24	100	319
	Ouvrière		2	6	2	15	42	33	100	453

Nomenclature pour la position sociale des fils et des filles:

A Paysan

B Petit indépendant

C Gros indépendant, cadre supérieur

D Cadre moyen

E Employé et autre

F Ouvrier.

**Lecture:** Dans les familles où le père était cadre moyen, 7% des fils sont devenus ouvriers lorsque la mère occupait la même position sociale que son époux, 26% quand elle était ouvrière.

peu vraisemblable selon le sens commun mais dont les tables de mobilité indiquent qu'elle n'est pas si rare, Claude THELOT observait que les cadres ayant un fils ouvrier se situaient dans la frange "fragile" de l'encadrement: plutôt moins diplômés que leurs homologues, ils occupaient souvent des positions accessibles en cours de vie active; bref, la famille d'origine du

fils n'était pas une famille typique de cadre<sup>38</sup>. Les données du tableau 3 renforcent ce constat: dans les ménages où le père était cadre moyen, c'est lorsque la mère occupait -ou avait tenu- un emploi d'ouvrière que les fils et les filles ont rejoint le plus fréquemment cette position sociale<sup>39</sup>.

**Tableau 4 - Modélisation log-linéaire de la transmission de la position sociale entre pères, mères et enfants - Comparaison entre fils et filles**

Champ: Hommes et femmes actifs occupés de 25 à 44 ans en 1977 qui ont déclaré le métier de leur père et dont la mère avait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou en avait exercé une auparavant

Modèle (Méthode M1)	Degrés de liberté	L2	Test	Delta (%)	"R2" (%)
----- Fils -----					
1 - (PM)(E)	175	2221,25	p < .001	22,2	-
2 - (PM)(PE)	150	367,09	p < .001	7,1	83,5
3 - (PM)(ME)	150	627,37	p < .001	10,0	71,8
4 - (PM)(PE)(ME)	125	140,73	p > .10	3,9	93,7
Test de (PE): Différence (3) - (4)	25	486,64	p < .001		21,9
Test de (ME): Différence (2) - (4)	25	226,36	p < .001		10,2
----- Filles -----					
1 - (PM)(E)	175	1357,07	p < .001	23,2	-
2 - (PM)(PE)	150	321,23	p < .001	9,0	76,3
3 - (PM)(ME)	150	345,84	p < .001	9,6	74,5
4 - (PM)(PE)(ME)	125	122,56	p > .10	4,3	91,0
Test de (PE): Différence (3) - (4)	25	223,28	p < .001		16,5
Test de (ME): Différence (2) - (4)	25	198,67	p < .001		14,6

L'analyse générale des tableaux croisant les positions sociales des pères, mères, fils ou filles dans la nomenclature à six postes retenue confirme que la connaissance de la catégorie d'emploi maternelle améliore significativement l'explication de la variation des destinées des enfants (tableau 4 ci-dessus). Ce résultat, mis en évidence pour les filles dans le chapitre 8, est donc étendu ici aux fils. Dans les deux populations, c'est en effet le modèle (PM)(PE)(ME) -dont l'ajustement est correct- qui est le plus proche des données obser-

<sup>38</sup> - THELOT C., 1979. - "Les fils de cadres qui deviennent ouvriers", *Revue française de sociologie*, 20(2), pp. 409-430.

<sup>39</sup> - Une observation analogue peut être faite à propos des fils d'hommes gros indépendants et cadres supérieurs: 8% sont devenus ouvriers quand la mère occupait la même position que son époux (N = 102), 9% lorsqu'elle était cadre moyen (N = 149), 15% si la mère était classée "employée et autre" (N = 166) mais 27% lorsqu'elle tenait un emploi d'ouvrière (N = 55).



vées et le test de l'association partielle entre position sociale de la mère et position sociale de l'enfant, comme celui de la liaison père-enfant, s'avère très significatif<sup>40</sup>. On relève aussi que le modèle qui ne fait dépendre la destinée des fils que de la position paternelle est nettement moins éloigné de la "réalité" que celui qui suppose l'influence unique de la profession maternelle. Par contre, le même écart est tenu parmi les filles<sup>41</sup>. Cette opposition correspond au fait que la part de la distance entre les données et l'hypothèse de mobilité parfaite qui est due en propre à l'association père-enfant est plus forte dans la population masculine que dans la population féminine; l'inverse est vrai de la part qui provient spécifiquement de l'association mère-enfant (résumés statistiques ci-dessous). Enfin, selon les indicateurs 1 et 2, la liaison partielle (PE) est plus forte que l'association (ME) parmi les fils, mais la seconde est plus marquée que la première au sein des filles. Pour la transmission de la position sociale comme pour celle du capital scolaire, l'hypothèse de socialisation spécifique par le parent du même sexe reçoit donc ici, dans ses formulations faible et forte, un support empirique consistant.

"DISTANCE" ENTRE LES DONNEES ET LA SITUATION D'ABSENCE DE LIEN ENTRE LA POSITION SOCIALE DE L'ENFANT ET CELLE DES DEUX ASCENDANTS - DECOMPOSITION EN PARTS:

	Hommes	Femmes
- due en propre à l'association entre la position du père et celle de l'enfant	21,9 %	16,5 %
- due en propre à l'association entre la position de la mère et celle de l'enfant	10,2 %	14,6 %
- due en commun aux associations père-enfant et mère-enfant	61,6 %	59,9 %
- due à l'interaction entre les trois variables	6,3 %	9,0 %
	100,0 %	100,0 %

EVALUATION DE LA FORCE DES ASSOCIATIONS PARTIELLES PERE-ENFANT ET MERE-ENFANT

Indicateur 1:	Hommes	Femmes	Indicateur 2:	Hommes	Femmes
Association père-enfant	2,49	2,16	Association père-enfant	0,38	0,38
Association mère-enfant	1,95	2,70	Association mère-enfant	0,26	0,41

<sup>40</sup> - En utilisant une méthodologie identique sur des données américaines, BECK(1983) a montré également qu'à position paternelle contrôlée, il subsistait un lien entre la situation professionnelle de la mère et celle du fils. A notre connaissance, il s'agit de la seule recherche étrangère -conduite sur des tables de mobilité- qui ait introduit la figure maternelle dans l'analyse des destinées des enfants de sexe masculin. BECK S.H., 1983. - "The role of other family members in intergenerational occupational mobility", The sociological quarterly, 24(2), pp. 273-285.

<sup>41</sup> - Au sein de la population féminine, contrairement à ce qu'on observait dans le chapitre 8, le modèle (PM)(PE) est un peu mieux ajusté que son homologue (PM)(ME) (statistiques L2 et Delta). Cette différence pourrait tenir à trois éléments:

- les femmes considérées ici sont plus jeunes (25-44 ans) et les positions sociales occupées seraient moins définitives et significatives;
- une partie des mères ont interrompu leur activité professionnelle avant ou pendant les études de leur fille;
- la nomenclature mise en oeuvre pour les ascendants dans le chapitre 8 était un peu plus regroupée.

## II. L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE LA MERE:

### UN EFFET PROPRE DIFFERENT SELON LE SEXE DE L'ENFANT?

Si, comme le suggèrent assez clairement les pages qui précèdent, les caractéristiques maternelles -niveau d'instruction et position sociale propre- ont davantage affecté l'avenir scolaire et professionnel des filles que celui des fils, ne peut-on imaginer que le fait même que la mère ait tenu un emploi plutôt que de rester au foyer durant la jeunesse des enfants ait eu un effet différent, en direction ou en intensité, sur les fils et les filles? Les analyses que nous présenterons ici n'ont pas la prétention d'apporter à cette question une réponse définitive. Elles marquent plutôt une étape au sein d'une recherche que nous souhaiterions poursuivre dans les années futures.

En effet, ainsi qu'on l'a souligné au début de ce chapitre, les travaux français sont peu nombreux en ce domaine. Il est rare que les résultats soient exposés séparément selon le sexe. En outre, on s'est souvent contenté de rapprocher l'occupation de la mère d'une caractéristique mesurée sur l'enfant. Or, la pierre d'achoppement réside dans l'aspect suivant: le fait que la mère exerce ou non une activité professionnelle est corrélé à de nombreuses variables -notamment son niveau d'instruction, la position sociale de son époux et la taille de la famille- qui, souvent, affectent aussi le trait observé sur l'enfant. Il s'ensuit que la relation mise en évidence est fréquemment incertaine et ne peut être interprétée comme la trace d'un effet propre de l'activité maternelle.

Contentons-nous de prendre deux exemples. Ils ne seront pas tirés d'études rétrospectives auprès d'adultes, mais d'enquêtes sur des enfants appartenant à des générations moins anciennes. Le "panel d'élèves" 1972-1973 du Ministère de l'Education nationale constitue le premier. Alors qu'il est apparu qu'en classe de sixième, 30,6% des redoublants comme des non-redoublants avaient une mère active, on a pu observer que les enfants de femmes exerçant une profession suivaient plus fréquemment la filière d'enseignement "noble", i.e. la sixième classique (42,9% contre 37,9% pour les enfants dont la mère était au foyer)<sup>42</sup>. L'interprétation de cet écart est délicate. S'agit-il d'un effet positif de l'activité maternelle? N'est-ce

<sup>42</sup> - INSEE, 1975. - Données statistiques sur les familles, Paris, INSEE, vol.M48. Voir les tableaux des pages 184 et 185.

pas plutôt une relation fallacieuse due, par exemple, à l'instruction supérieure des mères actives car le diplôme est un levier puissant qui incite à l'exercice d'une profession? Les données publiées ne permettent pas de répondre. L'exploitation de la grande enquête réalisée par l'INED et l'INETOP sur le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire a fourni aussi l'occasion d'une exploration<sup>43</sup>. Les enfants de mères actives obtiennent, en moyenne, un Q.I. supérieur à celui des enfants de mères inactives (101,6 contre 98,9 dans l'échantillon total, 103,9 contre 99,6 dans l'échantillon non agricole). Par ailleurs, ces écarts ne sont que légèrement réduits par l'élimination de l'influence de la structure sociale, dans chaque catégorie d'activité, au moyen de l'application d'une structure-type. Cependant, les auteurs achèvent leur analyse par ces mots:

"Pour conclure, il faudrait tenir compte de la liaison évidente entre fécondité et activité des mères de famille, liaison qui intervient à n'en pas douter dans les résultats obtenus. En l'état actuel des données de l'enquête, on ne peut conclure à un effet positif du travail de la mère."<sup>44</sup>

Cette remarque finale ne doit pas être négligée. On sait qu'en moyenne le quotient intellectuel diminue à mesure qu'augmente la taille de la fratrie<sup>45</sup>. Or, les mères inactives ont eu davantage d'enfants que les mères actives. En combinant ces deux propositions, on voit qu'il n'est pas exclu que l'écart de Q.I. entre les deux groupes d'enfants tienne uniquement à des différences dans les tailles des fratries et ne provienne en rien d'un effet propre de l'emploi maternel<sup>46</sup>.

Plus récemment, Georges MENAHEM a utilisé les données d'une enquête rétrospective auprès d'adultes pour étudier les effets de l'activité professionnelle des mères sur l'avenir des enfants<sup>47</sup>. Les résultats sont présentés séparément pour les

<sup>43</sup> - INED-INETOP, 1973. - Enquête nationale sur le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire, tome 2, INED, Paris, Presses Universitaires de France. Voir les pages 42 à 44.

<sup>44</sup> - INED-INETOP, 1973, op.cit., p. 44; ce sont les auteurs qui soulignent.

<sup>45</sup> - Sauf dans les classes supérieures pour lesquelles la même enquête a montré que le handicap des enfants de familles nombreuses n'existait pas.

<sup>46</sup> - Dans l'étude de la relation entre activité de la mère et orientation en sixième classique, le nombre d'enfants a été introduit comme variable de contrôle. C'est uniquement dans les familles à enfant unique que persiste un avantage notable des élèves dont la mère exerce une profession: 52,9% suivent une sixième classique contre 46,2% lorsque la mère est au foyer (INSEE, 1975, op.cit., p. 185).

<sup>47</sup> - MENAHEM G., 1988. - "L'activité professionnelle des mères a augmenté les chances de réussite de leurs enfants", Economie et statistique, 211, pp. 45-48.

hommes et les femmes. Comme l'a déjà indiqué le chapitre 8, l'auteur conclut que les filles ont tiré des bénéfices de l'emploi de leur mère. Quel que soit le niveau d'instruction de celle-ci, elles ont moins souvent redoublé au cours de leurs études que ne l'ont fait les filles de femmes au foyer, ont aussi progressé plus fréquemment vis-à-vis de leur père, par leur diplôme et leur statut socio-professionnel. Parmi les hommes, l'activité passée de la mère a également été favorable, mais de manière moins marquée que pour les femmes. Par exemple, la proportion de fils sans retard scolaire est identique, que la mère ait travaillé durant leur enfance ou qu'elle soit restée au foyer. Lorsque celle-ci était titulaire du C.E.P. au moins, la fréquence est même plus élevée dans le second cas que dans le premier.

Voilà donc une recherche française qui met au jour un écart entre fils et filles, tout en concluant à un effet positif de l'activité maternelle. On notera cependant qu'elle omet d'incorporer dans l'analyse la taille de la famille d'origine. Plus généralement, la discussion qui précède conduit à souligner que, dans la recherche d'une influence éventuelle de l'activité professionnelle de la mère sur l'avenir des enfants, il est crucial d'introduire un contrôle sur diverses variables. C'est dans cette voie que l'on s'est efforcé de progresser, en menant les analyses statistiques que nous présenterons désormais.

#### 1. Activité professionnelle de la mère et position sociale de l'enfant

---

Parmi les fils de contremaîtres et d'ouvriers qualifiés, nés entre 1933 et 1952 -ils sont âgés de 25 à 44 ans en 1977-, 52% de ceux dont la mère occupait un emploi à la fin de leurs études appartiennent à la classe ouvrière contre 62% des hommes de même origine dont la mère n'avait jamais exercé d'activité (tableau 5)<sup>48</sup>. Cette variation qui n'est pas négligeable a valeur presque générale. A l'exception des hommes qui ont grandi dans les classes dirigeantes -le père était gros indépendant ou cadre supérieur-, la proportion d'ouvriers est en effet toujours plus faible parmi les fils de mères actives; elle est souvent intermédiaire quand la mère avait tenu un emploi dans le passé, mais l'avait quitté avant ou pendant les études de son fils. Si les hommes dont les deux parents tra-

---

<sup>48</sup> - Les données du tableau 5 portent sur 10393 hommes et 5306 femmes qui en représentent respectivement 6114000 et 3798000.

**Tableau 5 - Destinées sociales des fils et des filles  
(à position paternelle contrôlée), en fonction de l'occupation  
de leur mère à la fin de leurs études**

Champ: Hommes et femmes actifs occupés de 25 à 44 ans en 1977 qui ont déclaré la situation professionnelle de leur père et l'occupation de leur mère à la fin de leurs études

A: Proportion de fils (respectivement de filles) industriels, gros commerçants, professions libérales, cadres supérieurs ou moyens

B: Proportion de fils ouvriers

C: Proportion de filles employées, personnels de service, autres actives, ouvrières

Père	Mère	Enfant			Fils			Filles		
		A	B	(N)	A	C	(N)			
Agriculteur exploitant	Inactive totale	17	47	407	24	59	158			
	Ex-active	16	46	93	16	56	46			
	Active occupée	13	41	1605	13	51	784			
Salarié agricole	Inactive totale	6	69	282	14	70	105			
	Ex-active	14	61	46	10	72	29			
	Active occupée	9	67	107	6	80	60			
Artisan, petit commerçant	Inactive totale	26	43	447	33	53	175			
	Ex-active	34	34	142	34	52	85			
	Active occupée	32	35	520	33	44	323			
Industriel, gros commerçant, profession libérale	Inactive totale	67	16	240	43	38	116			
	Ex-active	70	17	82	46	39	33			
	Active occupée	53	16	196	56	33	115			
Cadre supérieur	Inactive totale	73	10	436	68	30	180			
	Ex-active	71	10	163	64	34	101			
	Active occupée	72	13	169	73	25	127			
Cadre moyen	Inactive totale	54	21	282	43	48	192			
	Ex-active	64	19	157	54	41	89			
	Active occupée	66	12	214	58	40	135			
Employé, personnel de service, autre actif	Inactive totale	34	37	592	30	61	306			
	Ex-active	29	48	231	32	56	139			
	Active occupée	39	33	338	36	59	208			
Contremaître, ouvrier qualifié	Inactive totale	20	62	1226	18	74	534			
	Ex-active	25	56	497	21	72	253			
	Active occupée	24	52	578	24	72	328			
Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Inactive totale	15	63	728	15	78	323			
	Ex-active	21	62	264	20	70	150			
	Active occupée	24	55	351	17	72	212			

Lecture: Parmi les fils d'ouvriers spécialisés et de manoeuvres dont la mère occupait un emploi à la fin de leurs études, 55% appartiennent à la classe ouvrière. C'est le cas de 62% lorsque la mère avait interrompu son activité et de 63% quand elle n'avait jamais travaillé.

vallaient ont ainsi davantage évité la destinée ouvrière, c'est en grande partie qu'ils détiennent un peu plus fréquemment des positions sociales "élevées". Ici encore, la tendance est presque systématique<sup>49</sup>. Par exemple, lorsque les pères, contremaîtres ou ouvriers qualifiés, étaient mariés à une femme active, 24% des fils sont classés parmi les cadres moyens ou supérieurs, les professions libérales, les gros commerçants ou les industriels; c'est le cas de 20% quand la mère n'avait jamais abordé le monde du travail. Soulignons enfin qu'une variation analogue apparaît dans la population féminine. En dehors de quelques exceptions -filles de salariés agricoles et, partiellement, d'agriculteurs et de petits indépendants-, la proportion d'employées, personnels de service et ouvrières est plus forte lorsque la mère n'avait jamais exercé d'activité professionnelle, mais celle de gros indépendants et cadres est plus élevée parmi les femmes dont les deux parents travaillaient durant la jeunesse de leur fille.

Bref, du point de vue des positions sociales qu'ils détiennent, les enfants de mères actives ont, de manière assez générale, un avantage sur ceux qui ont toujours connu leur mère au foyer<sup>50</sup>. Ce premier résultat semble acquis. Il confirme en effet les observations de Georges MENAHEM<sup>51</sup>. Faut-il conclure que les fils et les filles ont bénéficié de l'emploi maternel? Ce n'est pas certain. Il est possible que le supplément de ressources, dû au travail de la mère, ait permis la prolongation des études des enfants, mais on ne saurait l'affirmer. Corrélation n'est en effet pas synonyme de causalité. Ni le diplôme maternel, ni le nombre d'enfants dans la famille d'origine ne

<sup>49</sup> - Le cas des fils d'agriculteurs exploitants est particulier. Ceux dont la mère était "active occupée" ont moins rejoint les catégories ouvrières car ils ont conservé plus souvent la position sociale paternelle (27% contre 18% lorsque la mère était "inactive totale"). Il en va de même pour les filles.

<sup>50</sup> - En raison de son ambiguïté, le cas des hommes et femmes dont la mère n'exerçait plus d'activité professionnelle à la fin de leurs études sera abandonné: les données ne permettent pas de distinguer les familles où l'interruption a précédé la naissance de l'enfant de celles où elle est intervenue au cours de sa jeunesse.

<sup>51</sup> - Pour les deux générations de jeunes femmes qu'ils étudient, BLOSS et al. (1989) observent également que l'inactivité des mères est associée à une fréquence plus forte des situations professionnelles peu qualifiées parmi les filles. Voir les pages 203 et 235 du rapport de recherche suivant:  
BLOSS T., BOUFFARTIGUE P., CAGNASSO R., CHENU A., CUTURELLO P., DE CONINCK F., FRICKEY A., GODARD F., PENDARIES J.R., 1989. - Itinéraires féminins. Les calendriers familiaux, professionnels et résidentiels de deux générations de jeunes femmes dans les Alpes-Maritimes, rapport de recherche du GERM-CERCOM, EHESS-Centre de la Vieille Charité - Marseille, Université de Nice.

sont considérés au sein du tableau 5. On peut penser que la dot scolaire des mères actives était plus élevée. Surtout, il est très probable que les femmes au foyer avaient eu davantage d'enfants. Or, comme l'ont montré, dès les années cinquante, les travaux de BRESARD et GIRARD, puis, plus récemment, ceux de TABARD, le lien est net entre l'ascension sociale et la dimension de la famille<sup>52</sup>. Plus précisément, le statut qu'atteignent les enfants à l'âge adulte varie en fonction inverse du nombre de leurs frères et soeurs: en moyenne, le déclin social est associé aux grandes fratries<sup>53</sup>. Aussi l'interprétation de l'avantage des fils et filles de mères actives est-elle délicate. Il faut donc poursuivre l'analyse.

## 2. Activité professionnelle de la mère et capital scolaire de l'enfant

---

Explorons plus avant l'hypothèse selon laquelle l'activité professionnelle des mères aurait favorisé la prolongation des études des enfants et leur aurait permis ainsi d'obtenir ultérieurement des positions sociales plus élevées. L'analyse portera encore sur les hommes et femmes âgés de 25 à 44 ans en 1977; on retiendra ceux dont la mère avait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou n'en avait jamais exercé auparavant<sup>54</sup>. L'hypothèse précédente pourra être éprouvée ainsi.

Considérons comme variable dépendante le rapport des chances que les fils -ou les filles- aient obtenu, en formation initiale, un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat

<sup>52</sup> - BRESARD M., 1950. - "Mobilité sociale et dimension de la famille", *Population*, 5(3), pp. 533-566.

GIRARD A., 1951. - "Mobilité sociale et dimension de la famille - Deuxième partie. Enquête dans les lycées et les facultés", *Population*, 6(1), pp. 103-124.

TABARD N., 1983. - "Réflexions sur la relation fécondité-mobilité sociale", *Consommation. Revue de socio-économie*, 30(3), pp. 61-69.

<sup>53</sup> - Nicole TABARD (1983, op.cit., p. 63) relève cependant que cette relation est de moins en moins significative au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale. Les opinions des familles elles-mêmes semblent accréditer ce constat. En effet, à l'occasion d'une enquête, on a posé la question suivante: "A votre avis, est-ce qu'on réussit mieux dans la vie quand on appartient à une famille de 1 ou 2 enfants ou à une famille plus nombreuse?"; 76% des femmes d'ouvriers qui se sont prononcées ont opté pour la première modalité contre 24% pour la seconde, mais chacun des choix a recueilli 50% des suffrages parmi les femmes de cadres supérieurs et professions libérales (VALLOT et ROUSSEL, 1969, p. 916).

VALLOT F., ROUSSEL L., 1969. - "La formation de la famille selon les groupes socio-professionnels", *Population*, 24(5), pp. 897-918.

<sup>54</sup> - L'échantillon correspondant a déjà été utilisé dans ce chapitre; on se reportera à la page 447 pour une description précise du champ. Les données portent sur 8599 hommes (5126000) et 5352 femmes (4920000).

plutôt qu'un diplôme de niveau inférieur<sup>55</sup>. Dans un premier modèle, les variations de ce rapport de chances seront expliquées en fonction de la position sociale du père et du titre scolaire le plus élevé de chaque parent. En ajoutant ensuite la situation maternelle, on pourra examiner si, "toutes choses égales par ailleurs", c'est-à-dire à milieu d'origine et dot scolaire des ascendants tenus constants, l'activité professionnelle de la mère a été associée positivement à l'obtention, par l'enfant, d'un niveau d'instruction élevé<sup>56</sup>.

Adopter cette démarche conduit aux résultats suivants. En ce qui concerne les femmes, l'introduction de la situation maternelle n'améliore pas significativement la qualité de l'ajustement; on observe en outre que le coefficient de régression associé à l'activité professionnelle de la mère est extrêmement proche de zéro. Aussi, ce sont les estimations du modèle n'incluant que la position sociale du père et le diplôme de chaque parent qui sont fournies dans la seconde partie du tableau 6. Bref, on conclut que, toutes choses égales par ailleurs, les femmes dont la mère occupait un emploi durant leur jeunesse n'ont pas obtenu plus souvent que les filles de mères au foyer un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat.

Il n'en va pas de même pour les fils. Le coefficient associé à l'activité maternelle est hautement significatif<sup>57</sup>. Les estimations présentées incluent donc cette variable (première partie du tableau 6). On relève de plus que le signe du paramètre est négatif. Ainsi, par rapport à leurs homologues dont la mère était restée au foyer, les fils de femmes actives ont atteint moins fréquemment un niveau d'instruction élevé. Supposons que, pour les premiers, la proportion de titulaires d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au baccalauréat vaille la fréquence moyenne dans l'échantillon, soit 19,9%. Le modèle permet alors d'estimer que la même proportion est égale à 16,1%

<sup>55</sup> - Plus précisément, la dichotomie introduite oppose, dans la recodification de la variable NPI présentée en page 447, les trois dernières modalités aux quatre premières, c'est-à-dire les niveaux de formation I, II, III et IV aux niveaux inférieurs. Outre le baccalauréat, le niveau IV inclut notamment le brevet de compagnon, le brevet de maîtrise, le brevet technique, la capacité en droit, etc. Pour une présentation complète de la variable NPI, on se reportera à POHL, SOLEILHAVOUP, BEN REZIGUE, 1983, op.cit., p. 313. Indiquons enfin que, dans l'échantillon retenu et avec la définition précédente, 19,9% des hommes et 20,2% des femmes ont un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat.

<sup>56</sup> - Quelques précisions relatives à cette modélisation figurent aux pages A21 et A22 de l'annexe statistique générale; ajustements et tests sont réalisés selon la variante de la méthode M1 décrite en page A26. Pour le diplôme le plus élevé de chaque parent, la nomenclature retenue est celle de la page 447; en ce qui concerne la position sociale du père, il s'agit des 9 catégories du tableau 5.

<sup>57</sup> - Par ailleurs, la différence de L2 entre le modèle à trois variables explicatives et celui qui en comporte quatre est importante: 13,24 pour 1 degré de liberté ( $p < .001$ ).



**Tableau 6 - Modélisation (logit) du rapport des chances d'avoir obtenu, en formation initiale, un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat plutôt qu'un diplôme de niveau inférieur - Analyse séparée pour les fils et les filles**

Champ: Hommes et femmes de 25 à 44 ans en 1977 dont la mère avait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou n'en avait jamais exercé

Fils				
Variable explicative	Modalité	Paramètre	Test statistique	Effet multiplicatif
	Constante	-2,715		0,0662
Position sociale du père	(Agriculteur exploitant)			
	Salarié agricole	-1,172	p < .001	0,31
	Ouvrier spécialisé, manoeuvre	0,014	non significatif	1,01
	Contremaître, ouvrier qualifié	0,002	non significatif	1,00
	Artisan, petit commerçant	0,508	p < .001	1,66
	Employé, personnel de service, autre actif	0,644	p < .001	1,90
	Cadre moyen	1,091	p < .001	2,98
	Industriel, gros commerçant, prof. libérale	1,369	p < .001	3,93
	Cadre supérieur	1,437	p < .001	4,21
Diplôme du père	(Aucun diplôme)			
	C.E.P.	0,556	p < .001	1,74
	C.A.P. ou équivalent	0,759	p < .001	2,14
	B.E.P.C. ou équivalent	1,139	p < .001	3,12
	Baccalauréat ou équivalent	1,191	p < .001	3,29
	Diplôme supérieur au baccalauréat	1,596	p < .001	4,93
Diplôme de la mère	(Aucun diplôme)			
	C.E.P.	0,595	p < .001	1,81
	C.A.P. ou équivalent	0,832	p < .001	2,30
	B.E.P.C. ou équivalent	1,677	p < .001	5,35
	Baccalauréat ou équivalent	1,804	p < .001	6,07
	Diplôme supérieur au baccalauréat	1,708	p < .001	5,52
Situation de la mère	(Inactive totale)			
	Active occupée	-0,255	p < .001	0,77

#### MODE DE LECTURE DU TABLEAU

- Dans un groupe de fils donné, soit  $p$  la proportion estimée de titulaires d'un diplôme au moins égal au baccalauréat et  $x$  le rapport des chances correspondant. Puisque  $x = p / (1-p)$ , on a:  $p = x / (1+x)$ .
- L'exponentielle de la constante, soit  $\exp(-2,715)$  ou encore 0,0662 est le rapport des chances estimé pour le groupe de fils correspondant aux modalités de référence placées entre parenthèses. Parmi les fils d'agriculteurs exploitants dont les deux parents n'avaient aucun diplôme et la mère était inactive, la proportion estimée vaut donc 6,2%.
- De même,  $\exp(-2,715 + (-0,255))$  ou encore 0,0513 est le rapport des chances estimé pour le même groupe de fils lorsque la mère était active. Il peut être calculé plus simplement à l'aide de la dernière colonne du tableau; en effet, aux arrondis près, 0,0513 est égal à  $0,0662 \times 0,77$ . Dans ce cas, la proportion estimée vaut donc 4,9%.
- De même,  $\exp(-2,715 + 1,437 + 1,596 + 1,804)$  ou encore 8,3478 est le rapport des chances estimé pour le groupe des fils de cadres supérieurs dont le père avait un diplôme supérieur au baccalauréat et la mère, bachelière, était inactive. De nouveau, on a aux arrondis près:  $8,3478 = 0,0662 \times 4,21 \times 4,93 \times 6,07$ . Dans ce cas, la proportion estimée vaut donc 89,3%.

Filles		Paramètre	Test statistique	Effet multiplicatif
Variable explicative	Modalité			
	Constante	-2,934		0,0532
Position sociale du père	(Agriculteur exploitant)			
	Salarié agricole	-0,211	non significatif	0,81
	Ouvrier spécialisé, manoeuvre	-0,195	non significatif	0,82
	Contremaître, ouvrier qualifié	0,146	non significatif	1,16
	Artisan, petit commerçant	0,567	$p < .001$	1,76
	Employé, personnel de service, autre actif	0,429	$p < .01$	1,54
	Cadre moyen	1,052	$p < .001$	2,86
	Industriel, gros commerçant, prof. libérale	0,717	$p < .001$	2,05
	Cadre supérieur	1,190	$p < .001$	3,29
Diplôme du père	(Aucun diplôme)			
	C.E.P.	0,709	$p < .001$	2,03
	C.A.P. ou équivalent	1,027	$p < .001$	2,79
	B.E.P.C. ou équivalent	0,993	$p < .001$	2,70
	Baccalauréat ou équivalent	1,567	$p < .001$	4,79
	Diplôme supérieur au baccalauréat	2,013	$p < .001$	7,49
Diplôme de la mère	(Aucun diplôme)			
	C.E.P.	0,646	$p < .001$	1,91
	C.A.P. ou équivalent	0,629	$p < .01$	1,88
	B.E.P.C. ou équivalent	1,583	$p < .001$	4,87
	Baccalauréat ou équivalent	1,801	$p < .001$	6,06
	Diplôme supérieur au baccalauréat	1,985	$p < .001$	7,28

parmi les fils de femmes actives de même milieu d'origine par la position paternelle et le diplôme de chaque parent. Le handicap des hommes dont la mère occupait un emploi à la fin de leurs études est donc, dans cet exemple, de 3,8% .

Ces résultats étonnent. Ils suggèrent en effet que l'activité professionnelle des mères au cours de la jeunesse des enfants n'a pas affecté la formation du capital scolaire des fils et des filles de manière identique. Plus précisément, alors que les femmes dont la mère avait un emploi ne se distinguent pas de celles qui avaient toujours connu leur mère au foyer, les fils des femmes actives semblent avoir atteint un niveau d'instruction moins élevé que leurs homologues dont seul le père était présent sur le marché du travail<sup>98</sup>. On se souvient

<sup>98</sup> - Le modèle envisagé postule l'absence d'interactions: il suppose que l'effet de l'activité de la mère ne varie pas selon son diplôme ou la position sociale de son époux. On a contrôlé cet aspect en comparant l'ajustement du modèle précédent à celui du modèle qui autorise l'effet de l'activité maternelle "à l'intérieur de chaque diplôme" (respectivement "à l'intérieur de chaque catégorie sociale"). En ce qui concerne les femmes, dans l'un et l'autre cas, l'hypothèse d'interaction n'est pas retenue. Il en va de même pour les hommes à propos du diplôme maternel. Par contre, l'interaction avec la CSP du père est significative: la différence de L2 vaut 37,89 pour 8 degrés de liberté ( $p < .001$ ). Dans les familles de salariés agricoles et d'ouvriers spécialisés ou manoeuvres, l'activité professionnelle de la mère est associée positivement à l'obtention, par le fils, d'un niveau

que, parmi les recherches américaines évoquées au début de ce chapitre, certaines -notamment celle de BAKER- parvenaient à une conclusion identique ou voisine. Néanmoins, parce que ce résultat intrigue, il est bon d'examiner s'il peut être confirmé à partir de données différentes.

### 3. Activité professionnelle de la mère et ambition scolaire de l'enfant<sup>59</sup>

---

Une enquête réalisée durant l'année scolaire 1980-1981 auprès d'élèves de troisième de l'enseignement privé de l'ouest de la France fournit la matière de cette nouvelle exploration<sup>60</sup>. Les aspirations professionnelles que des adolescents expriment en répondant à un questionnaire ne sont pas fugaces: traduisant leurs goûts et leurs attitudes, elles reflètent aussi l'environnement familial et social dans lequel ils vivent<sup>61</sup>. Il en va de même pour les projets scolaires à plus court terme où les jeunes précisent les moyens qu'ils envisagent de mettre en oeuvre pour parvenir à leurs fins. Dans l'enquête évoquée précédemment, les élèves de troisième devaient indiquer l'orientation qu'ils comptaient prendre l'année suivante. Certains ont exprimé un projet que l'on qualifiera d'ambitieux: entrer en classe de seconde générale ou technique. Les réponses des autres étaient plus modestes: préparer un B.E.P. ou un C.A.P., entrer dans la vie active, redoubler ou dire "je ne sais pas encore ce que je ferai l'année prochaine".

Parce que les élèves ont décrit l'occupation de leur mère, il sera possible de rapprocher cette variable de la dichotomie précédente. Cependant, il est certain que le projet d'orientation exprimé dépend de bien d'autres aspects liés à l'adolescent et à son environnement. Aussi emploiera-t-on une régression logistique afin d'analyser la variation de la probabilité d'expression d'un projet ambitieux. Outre la situation maternelle seront introduites les variables explicatives suivantes, mesurées lors de l'enquête.

---

d'instruction élevé; ceci suggère la présence d'un effet économique de l'emploi maternel, en bas de l'échelle sociale. Par contre, dans les catégories restantes, le coefficient de régression demeure négatif bien qu'il ne soit pas toujours significatif.

<sup>59</sup> - L'analyse présentée dans cette section a fait l'objet d'une rédaction antérieure: VALLET L.A., 1989. - "Activité professionnelle de la mère et ambition scolaire de l'enfant: faut-il conclure à une différence en fonction du sexe?", communication à la Première Rencontre Annuelle sur la Famille, Université Rennes II, 14-15 septembre, 9 p.

<sup>60</sup> - L'enquête est brièvement présentée dans la section I de l'annexe statistique générale.

<sup>61</sup> - Voir sur ce point le chapitre 7 ("Les projets d'avenir") de l'ouvrage suivant: THELOT C., 1982. - Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Paris, Dunod.

- L'option suivie en classe de troisième: elle traduit la stratification des filières scolaires et la façon dont les adolescents ont été orientés en fonction de leur réussite antérieure; par exemple, il ne fait guère de doute que les élèves qui apprennent le latin et deux langues vivantes forment "l'élite scolaire" et exprimeront beaucoup plus souvent un projet ambitieux que leurs condisciples qui suivent l'option "une langue vivante renforcée".

- L'âge de l'élève: reflet du redoublement au cours de la scolarité, un âge supérieur à l'âge normal sera probablement associé à une ambition scolaire moindre.

- Le groupe socio-professionnel du père: il formera l'indicateur de la position de la famille au sein de la structure sociale.

- Le nombre d'enfants dans la famille: en raison du coût économique qu'entraînent des études longues, on s'attend à ce que, toutes choses étant égales par ailleurs, appartenir à une famille nombreuse soit associé négativement à l'expression d'un projet ambitieux; en outre, si les mères au foyer ont donné naissance à davantage d'enfants que les mères actives -ce qui est probable-, introduire la taille de la fratrie permettra d'éviter de confondre l'effet de la situation maternelle avec celui de la dimension de la famille<sup>62</sup>.

Dans la mesure où l'analyse statistique contrôlera ces diverses variables, on peut espérer mettre au jour une influence spécifique de l'activité professionnelle de la mère. Précisons enfin que le modèle de régression logistique sera estimé séparément sur les garçons (N = 3157) et les filles (N = 3712)<sup>63</sup>.

L'effet des variables de contrôle est identique d'un sexe à l'autre et conforme aux prédictions (tableau 7). C'est la filière suivie qui discrimine le plus les projets d'orientation des élèves<sup>64</sup>: par rapport à l'option retenue comme réf-

<sup>62</sup> - Une analyse préliminaire a montré que traiter le nombre d'enfants comme une variable nominale plutôt que quantitative n'améliorait que légèrement la qualité de l'ajustement. Aussi est-ce la seconde option qui est retenue, la valeur 9 correspondant en réalité à 9 enfants et plus. Le coefficient de régression exprimera donc l'effet associé à la présence d'un enfant supplémentaire dans la famille. Par ailleurs, la variable "rang de naissance dans la fratrie" a été également introduite, puis supprimée car son effet n'est à aucun moment apparu significatif. Notons cependant que le signe du coefficient de régression était négatif. Ceci est conforme au résultat présenté par DESPLANQUES (1981) selon lequel, à taille de famille d'origine donnée et parmi les individus nés une même année, les aînés ont connu plus fréquemment la réussite scolaire ou professionnelle.  
DESPLANQUES G., 1981. - "La chance d'être aîné", *Economie et statistique*, 137, pp. 53-56.

<sup>63</sup> - La technique statistique utilisée est présentée de manière détaillée dans la section III.3 de l'annexe statistique générale.

<sup>64</sup> - Ainsi qu'on l'a déjà montré dans une recherche antérieure:  
VALLET L.A., 1986. - "La formulation d'un projet d'orientation en classe de troisième: une analyse multivariée concernant trois facteurs importants", *L'orientation scolaire et professionnelle*, 15(4), pp. 331-353.

rence, ne pas apprendre le latin fait décroître la probabilité d'envisager une entrée en seconde de 26,2% chez les garçons et de 31,8% chez les filles. De même, être plus âgé que la normale diminue les chances d'expression d'un projet ambitieux. Toutes choses égales par ailleurs, ce sont les enfants de professions libérales et cadres supérieurs qui expriment le plus souvent le désir d'entamer des études longues; ensuite viennent, dans cet ordre, les enfants de cadres moyens, d'employés, de patrons de l'industrie et du commerce<sup>65</sup>; enfin, les fils et filles d'ouvriers précèdent ceux d'agriculteurs, exploitants et salariés. On note aussi qu'être né dans une famille nombreuse constitue un handicap: la présence d'un enfant supplémentaire fait chuter la probabilité d'exprimer un projet ambitieux de 3,5% chez les garçons et de 2,7% chez les filles.

Tableau 7 - Modélisation logistique de la probabilité d'exprimer un projet d'orientation ambitieux (seconde générale ou technique) en classe de troisième - Analyse séparée pour les fils et les filles

Source: Enquête de 1980-1981 sur les projets d'orientation d'élèves de troisième

Fils				
Variable explicative	Modalité	Paramètre	Test statistique	Effet marginal
	Constante	1,609		
Option suivie en troisième	(Latin et seconde langue vivante)			
	Seconde langue vivante	-1,181	p < .001	-26,2 %
	Langue vivante renforcée	-2,531	p < .001	-41,9 %
	Technologie	-2,775	p < .001	-43,3 %
Age de l'élève	(14 ans ou moins)			
	15 ans	-0,275	p < .01	- 6,8 %
	16 ans	-0,313	p < .02	- 7,7 %
	17 ans et plus	-0,648	non significatif	-15,6 %
Position sociale du père	(Agriculteur exploitant, salarié agricole)			
	Ouvrier	0,317	p < .01	+ 7,9 %
	Patron de l'industrie et du commerce	0,420	p < .01	+10,4 %
	Employé, personnel de service, autre actif	0,573	p < .001	+14,0 %
	Cadre moyen	0,892	p < .001	+21,1 %
	Profession libérale, cadre supérieur	1,264	p < .001	+28,3 %
Nombre d'enfants	Un enfant supplémentaire dans la famille	-0,140	p < .001	- 3,5 %
Situation de la mère	(Exerce une activité professionnelle)			
	Est au foyer	0,168	p < .10 (t = 1,94)	+ 4,2 %

<sup>65</sup> - Il s'agit pour l'essentiel d'artisans et de petits commerçants.

Filles				
Variable explicative	Modalité	Paramètre	Test statistique	Effet marginal
	Constante	2,124		
Option suivie en troisième	(Latin et seconde langue vivante)			
	Seconde langue vivante	-1,383	$p < .001$	-31,8 %
	Langue vivante renforcée	-2,808	$p < .001$	-48,7 %
	Technologie	-2,925	$p < .001$	-49,5 %
Age de l'élève	(14 ans ou moins)			
	15 ans	-0,273	$p < .01$	- 6,8 %
	16 ans	-0,616	$p < .001$	-15,3 %
	17 ans et plus	-0,512	non significatif	-12,7 %
Position sociale du père	(Agriculteur exploitant, salarié agricole)			
	Ouvrier	0,241	$p < .02$	+ 5,8 %
	Patron de l'industrie et du commerce	0,408	$p < .001$	+ 9,7 %
	Employé, personnel de service, autre actif	0,621	$p < .001$	+14,3 %
	Cadre moyen	0,873	$p < .001$	+19,3 %
	Profession libérale, cadre supérieur	1,312	$p < .001$	+26,6 %
Nombre d'enfants	Un enfant supplémentaire dans la famille	-0,109	$p < .001$	- 2,7 %
Situation de la mère	(Exerce une activité professionnelle)			
	Est au foyer	-0,179	$p < .05$ ( $t = -2,24$ )	- 4,4 %

La modalité de référence de chaque variable explicative qualitative est placée entre parenthèses. Les effets marginaux sont évalués au point de probabilité moyenne qui correspond à la fréquence d'expression d'un projet d'orientation ambitieux (seconde générale ou technique) dans l'échantillon, soit 49,0% pour les garçons et 55,8% pour les filles.

**Lecture:** Toutes choses égales par ailleurs, le fait que la mère soit au foyer plutôt qu'active a un effet de sens opposé selon le sexe. Il fait croître de 4,2% la probabilité d'expression d'un projet ambitieux parmi les fils, mais la fait décroître de 4,4% parmi les filles.

Ces résultats ne surprennent pas. En confirmant ce que nombre de recherches ont déjà mis en évidence, ils montrent ainsi que l'on peut accorder un certain crédit à l'enquête utilisée, bien qu'elle ne porte pas sur un échantillon aléatoire. Or, pour la question qui nous occupe, l'essentiel est là: la situation maternelle affecte le projet d'orientation des fils et des filles en des directions opposées. Plus précisément, que la mère soit au foyer plutôt qu'active fait croître la probabilité que le fils exprime un projet ambitieux - la différence est presque significative au seuil de 5%-, mais la fait décroître

chez les filles -ici, le test est significatif à 5%-<sup>66</sup>. De plus, ces résultats paraissent très stables: ni pour les garçons, ni pour les filles, on ne peut conclure que l'influence de la situation maternelle diffère selon la position du père<sup>67</sup>. Ainsi, il en va de l'ambition scolaire des élèves de troisième comme du niveau d'instruction que les hommes et femmes nés entre 1933 et 1952 ont atteint. L'effet propre de l'activité maternelle semble différer selon le sexe de l'enfant: vis-à-vis des fils de femmes au foyer, les fils de femmes actives sont légèrement handicapés, mais ce n'est pas le cas des filles.

Risquons une interprétation fondée sur les données analysées dans cette section. GLAUDE et DE SINGLY (1986) ont observé que, dans tous les milieux sociaux, l'organisation domestique égalitaire est plus répandue quand la femme exerce une activité professionnelle que lorsqu'elle est au foyer<sup>68</sup>. Dans Microsociologie de la famille, KELLERHALS et al. (1984) écrivent que "de nombreuses recherches tendent à montrer que l'enfant a une représentation plus égalitaire de la famille quand la mère exerce un emploi professionnel. L'image qu'il se fait des compétences féminines est également associée à cette activité"<sup>69</sup>. Enfin, analysant les données d'une enquête réalisée en 1978, MOSSUZ-LAVAU et SINEAU (1983) notent: "Alors que 76% des actives pensent que 'bien réussir dans ses études est aussi important pour une fille que pour un garçon', 66% des hommes et 61% seulement des femmes au foyer sont de cet avis"<sup>70</sup>.

<sup>66</sup> - On a ajusté à l'échantillon total (N = 6869) le modèle incluant les variables option suivie, âge de l'élève, position sociale du père, nombre d'enfants dans la famille, situation maternelle et sexe ainsi que l'interaction entre les deux dernières. On peut alors tester rigoureusement la différence d'effet de l'occupation de la mère entre garçons et filles. Il apparaît qu'elle est significative au seuil de 1% ( $t = -2,90$ ).

<sup>67</sup> - En effet, on a comparé l'ajustement du modèle décrit dans le tableau 7 à celui du modèle qui autorise en outre l'interaction entre l'occupation de la mère et la position sociale du père: pour 5 degrés de liberté, la différence de déviance vaut 2,4 parmi les garçons ( $p > .10$ ) et 4,1 parmi les filles ( $p > .10$ ).

<sup>68</sup> - GLAUDE M., DE SINGLY F., 1986. - "L'organisation domestique: pouvoir et négociation", Economie et statistique, 187, pp. 3-30. Voir les pages 23 et 24.

<sup>69</sup> - KELLERHALS J., TRUDOT P.V., LAZEGA E., 1984. - Microsociologie de la famille, Paris, Presses Universitaires de France. La citation figure en page 53.

A propos de la famille à double carrière, dans laquelle mari et femme exercent tous deux à égalité le double rôle professionnel et domestique, Andrée MICHEL (1978, p. 133) écrit aussi: "Bien que cette famille soit encore trop peu répandue pour que l'on observe ses conséquences sur la socialisation de l'enfant, il semble qu'elle sera plus apte que la famille parsonienne à socialiser garçons et filles de façon égalitaire: en effet, l'identification de l'enfant, quel que soit son sexe, se fera à un parent ayant le même statut que l'autre et non plus, comme cela se produit aujourd'hui dans la famille parsonienne, à un parent dont le statut est supérieur ou inférieur à celui de son conjoint."

MICHEL A., 1978. - Sociologie de la famille et du mariage, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Presses Universitaires de France.

<sup>70</sup> - MOSSUZ-LAVAU J., SINEAU M., 1983. - Enquête sur les femmes et la politique en France, Paris, Presses Universitaires de France. Voir les pages 69 et 70.

Les familles où la mère est au foyer seraient donc davantage des familles traditionnelles, où la division sexuelle des rôles est plus accentuée et l'ambition professionnelle et scolaire des parents pour leurs enfants plus nettement reportée sur ceux de sexe masculin. Bref, le garçon bénéficierait d'un avantage relatif sur la fille, quant au niveau des projets d'études qu'il peut formuler. A l'opposé, au sein des familles où les deux parents sont engagés dans le monde du travail, la division sexuelle des rôles serait moins prononcée et, la mère étant prise pour modèle -comme l'ont montré les recherches américaines-, il y aurait stimulation de l'ambition professionnelle et scolaire de la fille. On expliquerait ainsi l'effet positif de l'activité maternelle sur les enfants de sexe féminin. Cependant, si l'on considère que la décision de poursuivre des études longues représente un investissement économique coûteux, le fait que, dans les familles où la mère est active, le garçon soit davantage "conurrencé" par la fille pourrait être associé à une allocation des ressources plus égalitaire et, corrélativement, à une ambition scolaire des parents pour leur fils moins forte que dans les familles où la mère est au foyer, caractérisées par un net avantage relatif du fils sur la fille. L'image du rééquilibrage des plateaux d'une balance permettrait alors de comprendre l'effet négatif associé à l'activité professionnelle de la mère chez les garçons<sup>71</sup>.

Afin de tester rigoureusement cette interprétation, il aurait fallu observer les projets d'orientation des fils et filles des mêmes familles; cela n'a pas été fait dans l'enquête dont nous disposons. On peut néanmoins tenter d'en éprouver la vraisemblance en se demandant si c'est bien l'activité de la mère qui importe ou plutôt la profession qu'elle exerce. Il est possible d'obtenir une réponse à cette question en comparant l'ajustement du modèle du tableau 7 -où la situation maternelle est dichotomisée (au foyer contre active)- à celui du modèle qui incorpore la position sociale propre de la mère (au foyer contre mère ouvrière, mère cadre moyen...)<sup>72</sup>. Pour ce qui est des filles, substituer le second modèle au premier n'améliore pas la qualité de l'ajustement<sup>73</sup>. Il semble donc que l'activité

---

<sup>71</sup> - L'interprétation que nous proposons semble compatible avec les observations de STUCKEY, McGHEE et BELL (1982, op.cit.): dans les familles où la mère n'a pas d'emploi, les garçons reçoivent davantage d'attention que les filles de la part des parents; à l'opposé, les filles, plus que les garçons, sont l'objet de l'attention parentale lorsque les deux époux sont engagés dans le monde du travail; voir aussi la note 19 du présent chapitre.

<sup>72</sup> - La variable de situation maternelle comporte alors 7 modalités; la première, retenue comme référence, correspond aux femmes inactives, les autres utilisent la nomenclature définie pour la position sociale du père (tableau 7).

<sup>73</sup> - La différence de déviance vaut 8 points de khi-deux pour 5 degrés de liberté ( $p > .10$ ).



maternelle en elle-même -et non le type d'emploi occupé- soit associée à une croissance de l'ambition du projet de la fille. Parmi les garçons en revanche, l'écart d'ajustement est important<sup>74</sup>: alors que l'effet de l'activité de la mère demeure significativement négatif lorsque celle-ci est agricultrice, ouvrière ou employée, il devient positif -bien que non significatif- quand son emploi lui permet d'être classée profession libérale, cadre supérieur ou cadre moyen. Ainsi, pour le garçon, le fait que la mère soit active plutôt qu'au foyer est associé à une diminution des chances d'expression d'un projet ambitieux, sauf si la mère -et donc, sans doute, le père également- occupe un emploi situé en haut de l'échelle sociale. Enfin, l'examen d'un dernier modèle qui met en jeu simultanément les élèves des deux sexes confirme que, dans l'influence de l'activité de la mère, une différence significative entre garçons et filles existe lorsqu'elle est agricultrice, patronne de l'industrie et du commerce, ouvrière ou employée<sup>75</sup>, mais n'apparaît plus quand elle exerce une profession libérale ou tient un emploi de cadre supérieur ou moyen. Notre hypothèse interprétative pourrait donc être complétée comme suit: l'activité professionnelle de la mère est associée à une ambition scolaire plus forte de la fille et moins forte du garçon, mais cet effet négatif pour le fils disparaît lorsque la mère occupe une position de cadre, c'est-à-dire dans les familles qui disposent des ressources nécessaires, à la fois économiques et culturelles, pour avoir de l'ambition pour les enfants des deux sexes.

En conclusion, retraçons brièvement le chemin emprunté dans les pages qui précèdent. Partant du constat que, du point de vue des positions sociales qu'ils détiennent, les fils et filles de femmes actives ont un avantage sur les enfants de femmes au foyer, on a émis l'hypothèse que l'emploi des mères avait permis la prolongation des études de leur progéniture. Elle n'a pas été vérifiée<sup>76</sup>, mais un résultat a surgi, tendant à faire croire que l'activité professionnelle des mères n'avait pas affecté la formation du capital scolaire des fils et des filles de manière identique. Il a pu être confirmé dans une analyse ultérieure portant sur une variable et des données dis-

<sup>74</sup> - La différence de déviance vaut 18 points de khi-deux pour 5 degrés de liberté ( $p < .01$ ).

<sup>75</sup> - Lorsque la mère est employée, le coefficient n'atteint pas tout à fait la borne de significativité au risque 10% ( $t = 1,55$ ).

<sup>76</sup> - Cela jette un doute sur l'idée que l'avantage des enfants de femmes actives serait dû spécifiquement à l'emploi maternel. Il est possible qu'il provienne de la dimension plus restreinte des familles. Rappelons ici que ni le tableau 5, ni la recherche de MENAHEM (1988, op.cit.) n'ont introduit un contrôle sur cet aspect. Les données dont nous disposons à ce jour ne nous permettent pas d'aller plus loin. Aussi cette question devra-t-elle faire l'objet d'investigations ultérieures.

tinctes. Faut-il donc en déduire que l'effet propre du travail de la mère sur l'avenir scolaire et social des enfants diffère selon le sexe? Une telle conclusion serait compatible avec l'effet de socialisation par le parent du même sexe, mis en évidence assez clairement dans la première partie. A nos yeux cependant, la recherche présentée dans les pages précédentes est encore trop fragmentaire pour autoriser une conclusion assurée. En particulier, l'interprétation que nous avons présentée est hypothétique. D'autres analyses sont nécessaires qui feront -ou ne feront pas- apparaître des résultats analogues et au terme desquelles notre interprétation pourra être confirmée -ou infirmée-, mais il est vrai que l'opposition mise au jour entre fils et filles intrigue et la soumettre à la discussion scientifique nous a semblé constituer un moyen approprié de progresser vers sa compréhension.



## CONCLUSION GENERALE

Intégrer les femmes dans l'étude de la mobilité sociale entre générations au sein de la société française, tel était l'objectif que, dans les premières pages de cette thèse, l'on assignait à la recherche qui s'achève. C'est au lecteur de dire si les analyses conduites et les résultats présentés sont à la hauteur de cette ambition, mais, au moment de conclure, il nous appartient de tirer quelques enseignements essentiels et de dresser certaines perspectives sur ce que pourrait être la recherche consacrée à la mobilité sociale en France dans les années futures.

"Même si l'on pouvait isoler au sein de la population active féminine les seules femmes célibataires, il serait difficile de mesurer la mobilité puisque l'on ne peut valablement rapporter le statut de la fille à celui de son père. Il faut à regret abandonner la gent féminine" (BENETON, 1975). Puis, dans une note de bas de page, l'auteur poursuit: "Si l'on considérait les femmes comme identiques aux hommes, la mobilité sociale globale en serait sans doute sensiblement accrue. Les données disponibles sur les femmes actives montrent qu'elles sont en général plus mobiles que les hommes (toujours si par erreur l'on adoptait le même point de vue)."<sup>1</sup>

"La mobilité sociale des femmes âgées de 40 à 59 ans n'est pas étudiée. Il n'est pas possible, avec les renseignements disponibles, de faire le même type d'étude que celui effectué pour la génération masculine. Pour les hommes, le cursus est généralement identique dans ses grandes lignes: études, emplois parfois entrecoupés de périodes de chômage. A âge et position sociale d'origine semblables, les hommes ont ainsi de grandes chances d'avoir une 'histoire' comparable. Chez les femmes, et plus spécialement celles de la génération qui nous occupe, les possibilités de cursus sont nettement

---

<sup>1</sup> - BENETON P., 1975. - "Quelques considérations sur la mobilité sociale en France", *Revue française de sociologie*, 16(4), pp. 517-538. Les citations figurent en page 522; c'est l'auteur qui souligne.

plus variées, avec des arrêts plus ou moins longs, plus ou moins nombreux, liés surtout à leurs charges familiales, avec des changements de position sociale liés à leur mariage. Le questionnaire ne restitue pas toute la chronologie de ces modifications dont les conséquences sur la position sociale peuvent avoir été déterminantes." (GOLLAC et LAULHE, 1987)<sup>2</sup>

Il ne serait pas faux de dire que l'entreprise dans laquelle nous nous sommes engagé a consisté, pour une part, à prendre le contre-pied de ces affirmations, c'est-à-dire à considérer que l'étude de la mobilité par le mariage n'était pas suffisante et qu'en dépit des difficultés redoutables que soulève toute tentative de définition de la position sociale des épouses et bien que toutes les femmes n'exercent pas d'activité professionnelle, il était possible de conduire, à partir des données existantes, une étude de la mobilité sociale des femmes entre générations qui, tout en étant fondée sur leurs caractéristiques propres, soit sociologiquement instructive et accroisse ainsi la connaissance scientifique de la stratification dans la société française. Parvenu au terme de la recherche, nous ne retirons rien à cette conviction initiale et la parution très récente d'un ouvrage où, dans un bref chapitre intitulé "Les femmes et la mobilité sociale", les auteurs remarquent que les tableaux de mobilité pères-filles n'ont pas été analysés en France, souligne probablement l'actualité de cette thèse<sup>3</sup>.

Dans cette entreprise, la distinction conceptuelle entre mobilité observée et fluidité sociale -qui ne s'est pas encore imposée en France- s'est avérée essentielle. Décrire la mobilité observée, c'est décrire la mobilité telle qu'elle est enserrée dans un ensemble de contraintes représenté par la structure socio-professionnelle des individus et celle de leurs

<sup>2</sup> - GOLLAC M., LAULHE P., 1987. - "La transmission du statut social. L'échelle et le fossé", Economie et statistique, 199-200, pp. 85-93. La citation figure en page 88; ce sont les auteurs qui soulignent.

<sup>3</sup> - MERLLIÉ D., PREVOT J., 1991. - La mobilité sociale, Paris, La Découverte. La citation suivante figure aux pages 86 et 87:

"Juger de la mobilité des femmes par le rapport des gendres à leur beau-père ou des petits-fils à leurs deux grands-pères, c'est décliner le féminin sur des modes très masculins. La population active féminine est maintenant assez importante, et les femmes mariées ont des emplois suffisamment dissociés de ceux de leurs conjoints (les aides familiales étant beaucoup moins nombreuses que par le passé) pour qu'on puisse se demander s'il y a quelque chose de spécifique dans les tableaux de mobilité pères/filles (à défaut de tableaux mères/filles). Cette analyse ne semble pas avoir été faite en France, où les données nécessaires sont pourtant disponibles (et ont d'ailleurs retenu l'attention de chercheurs étrangers à des fins comparatives)."

Dans un article récent où il étudie notamment les choix matrimoniaux des diverses catégories d'employées, Michel BOZON souligne aussi "qu'il n'est pas du tout illégitime d'utiliser l'indicateur de la position socioprofessionnelle de la femme" (p. 176).

BOZON M., 1991. - "Mariage et mobilité sociale en France", European journal of population - Revue européenne de démographie, 7(2), pp. 171-190.

pères. La comparaison entre mobilité féminine et mobilité masculine met alors en lumière de fortes différences. Elles expriment notamment le handicap que subissent les femmes originaires de tous les milieux sociaux dans l'accès aux positions professionnelles élevées. Mais, que d'un sexe à l'autre la mobilité observée varie ne doit pas être interprété ipso facto comme le signe que la liaison entre origine et position sociales n'est pas semblable pour les hommes et les femmes. Un même lien entre milieu de naissance et milieu d'appartenance peut en effet être "habillé" différemment selon l'état de la structure socio-professionnelle des individus et de celle de leurs pères. Adopter le point de vue de la fluidité sociale, c'est alors étudier, indépendamment de ces structures, l'intensité et les formes de la liaison entre origine et position ou encore -pour reprendre une formulation de Claude THELOT-, c'est décrire le réseau de proximités ou de distances entre catégories qui soutient la mobilité observée entre générations. Et, sous ce nouvel aspect, les différences entre les sexes s'estompent très largement car les tables pères-filles et pères-fils ne sont pas loin d'exprimer le même degré de fluidité sociale. C'est donc cette conclusion qui s'impose: les Françaises qui occupent un emploi sont unies par le handicap commun qu'elles subissent sur un marché du travail dominé par les hommes, mais, au même titre que leurs frères et avec une intensité très voisine, elles sont divisées par les ressources inégales que procurent, dans l'acquisition des positions professionnelles, des origines sociales différentes.

Forte dissemblance entre femmes et hommes quant à la mobilité observée, mais forte ressemblance pour ce qui est de la fluidité sociale, ceci conduit à exprimer trois remarques où figurent autant de pistes pour des travaux ultérieurs.

Du fait de cette grande similitude dans la fluidité sociale, les inégalités entre classes qui contraignent les chances de mobilité ne diffèrent guère selon le sexe. C'est donc dans l'écart entre la structure socio-professionnelle des femmes et celle des hommes que réside l'élément principal permettant d'expliquer les variations entre sexes pour la mobilité observée. Aussi, il y aurait lieu d'approfondir le rôle du marché du travail comme de s'efforcer de comprendre les mécanismes individuels et sociétaux qui font qu'hommes et femmes n'occupent pas les mêmes emplois ou positions professionnelles. En second lieu, à étudier ainsi la fluidité sociale entre générations, on ne peut manquer d'être impressionné par la force d'une structure commune qui exprime les proximités et distances

intergénérationnelles entre catégories sociales. Ainsi qu'on l'a montré, les variations selon le temps ou le type de mobilité ne forment que des nuances à apporter à cette structure d'ensemble. C'est d'abord la force de l'élément commun qui retient l'attention et, même si la tâche est considérable, il faudrait tenter de cerner les raisons de cette permanence. Enfin, les nuances évoquées précédemment existent néanmoins et doivent être décrites avec précision. A cet égard, le modèle de HAUSER constitue un outil puissant pour "donner à voir" la fluidité sociale. Ce qu'on a effectué ici sur une table de mobilité peut être réalisé simultanément sur plusieurs, dans une optique comparative. Nul doute qu'il y a là une piste à explorer sérieusement.

Un parti pris de cette thèse consistait à prendre appui sur des données recueillies pour l'essentiel durant la décennie soixante-dix, afin de former un socle en vue de travaux ultérieurs sur le passé immédiat. Au cours des années quatre-vingt, les taux d'emploi des femmes ont continué de progresser, la féminisation du salariat s'est poursuivie et le modèle féminin d'activité s'est rapproché de celui des hommes. Les résultats qui émergent de cette thèse conduisent à penser que les recherches futures sur la mobilité sociale en France ne peuvent négliger de considérer l'expérience des femmes sur le marché du travail. Convient-il alors de juxtaposer l'analyse de la mobilité féminine et celle de la mobilité masculine en abandonnant ainsi, de fait, la conception classique qui consiste à voir dans la famille, et non dans l'individu, l'unité de base pour l'étude de la stratification sociale? Ne faut-il pas retenir plutôt l'approche par la position professionnelle "dominante", proposée par le sociologue suédois Robert ERIKSON et évoquée brièvement à la fin du premier chapitre? Est-elle applicable aux données nationales dont les sociologues français peuvent disposer? A l'évidence, la réponse que l'on apportera à ces questions contribuera fortement à orienter les recherches futures sur la mobilité sociale entre générations en France.

Si, tout au long de cette thèse, les femmes sont présentes dans la génération des enfants, elles le sont aussi, au sein des derniers chapitres, dans celle des parents et cela invite enfin à souligner l'étroitesse des liens qui unissent l'analyse de la mobilité sociale à la sociologie de la famille. Observer que la tendance "pure" à "hériter" de la position paternelle est plus marquée parmi les hommes que parmi les femmes mais que l'héritage maternel est fort pour ces dernières, relever l'intensité des liens père-fils et mère-fille dans la

transmission du capital scolaire et de la position sociale, noter enfin qu'il est possible que les effets de l'activité maternelle sur l'avenir des enfants aient été différents selon leur sexe, voilà qui contribue à accorder à la famille, berceau des premières expériences, une place centrale. Les méthodes quantitatives excellent à mettre en lumière ces régularités statistiques, mais elles laissent le chercheur démuni au moment de l'explication. Invoquer, comme on l'a fait parfois, la socialisation ou le modèle présenté par le parent du même sexe ne suffit pas. Il faut acquérir de ces résultats une compréhension plus profonde pour laquelle d'autres recherches sont nécessaires.

Restons-en là. Bien des voies sont encore à explorer pour inclure plus complètement les femmes dans l'analyse de la mobilité sociale en France.





## ANNEXE STATISTIQUE GENERALE

Ce sont des informations méthodologiques et techniques à caractère général qui figurent dans cette annexe. Elles concernent les sources des données analysées, les conventions choisies dans la présentation des tableaux de pourcentages, les classes de modèles statistiques utilisés et les choix effectués dans les procédures de test de ces modèles.

### I. SOURCES DES DONNEES UTILISEES

---

La liste exhaustive des sources des données utilisées dans cette thèse est la suivante.

- Enquête sur l'emploi de 1953: Elle constitue la première source de données statistiques suffisamment fiables sur la mobilité sociale en France. L'enquête réalisée par l'Institut National d'Etudes Démographiques en 1948 souffre en effet d'imperfections et de biais divers qui la rendent assez peu crédible; en outre, seuls des hommes étaient interrogés. L'enquête de 1953 utilisait un échantillon à deux degrés de ménages et c'est la personne du ménage présente lors de l'interview qui répondait pour tous les membres du ménage; 5058 ménages ont ainsi été interrogés. La base de sondage était le recensement de 1946. Les villes et les communes (premier degré du tirage) étaient stratifiées. Trois tableaux tirés de cette enquête sont utilisés dans les chapitres 2 et 3:

- tableau portant sur les femmes mariées âgées de 40 à 59 ans et croisant la catégorie socio-professionnelle de leur père avec celle de leur mari; ce tableau porte sur 2035 femmes et a été publié par THELOT(1980)<sup>1</sup>;

---

<sup>1</sup> - THELOT C., 1980. - Le poids d'Anchise. La mobilité sociale en France, INSEE, Nantes. Le tableau figure en page 556.

- tableau portant sur les hommes actifs âgés de 30 à 59 ans et croisant leur catégorie socio-professionnelle avec celle de leur père; ce tableau porte sur 3483 hommes;

- tableau portant sur les femmes actives âgées de 30 à 59 ans et croisant leur catégorie socio-professionnelle avec celle de leur père; ce tableau porte sur 2007 femmes.

Les deux derniers tableaux ont été extraits des documents de dépouillement de l'enquête que Claude THELOT a obligeamment mis à notre disposition.

- Enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1970: Elle utilisait un échantillon à plusieurs degrés de 43104 individus. La base de sondage était la population des ménages ordinaires au recensement de 1968. L'échantillon était stratifié en fonction notamment de la nationalité, du sexe, de la catégorie socio-professionnelle et de l'âge et le taux de sondage variait selon les strates (de 1/200 à 1/2000 environ). Après redressement des non-réponses, les données sont extrapolées à l'univers pour tenir compte des taux de sondage différents et c'est sous cette forme qu'elles doivent être analysées. Le fichier d'enquête mis à notre disposition par le CNRS est constitué de 37843 enregistrements qui correspondent à autant d'individus.

- Enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1977: Elle utilisait un échantillon à plusieurs degrés de 45349 individus. La base de sondage était la population des ménages ordinaires au recensement de 1975. L'échantillon était stratifié en fonction notamment de la nationalité, du sexe, de la catégorie socio-professionnelle et de l'âge et le taux de sondage variait selon les strates (de 1/210 à 1/2100). Après redressement des non-réponses, les données sont extrapolées à l'univers pour tenir compte des taux de sondage différents et c'est sous cette forme qu'elles doivent être analysées. Le fichier d'enquête mis à notre disposition par le CNRS est constitué de 39103 enregistrements qui correspondent à autant d'individus. En outre, Pierre LAULHE (Direction Générale de l'INSEE) a bien voulu mettre à notre disposition un tableau utilisant le recodage de cette enquête selon la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS).

- Enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1985: Le principe de réalisation était semblable à celui des enquêtes antérieures. L'enquête utilisait un échantillon à plusieurs degrés de 46500 individus environ. La base de sondage était la population des ménages ordinaires au recensement de

1982. L'échantillon était stratifié en fonction notamment de la nationalité, du sexe, de la catégorie socio-professionnelle et de l'âge et le taux de sondage variait selon les strates (de 1/200 à 1/2690). Après redressement des non-réponses, les données sont extrapolées à l'univers pour tenir compte des taux de sondage différents et c'est sous cette forme qu'elles doivent être analysées. Nous n'avons pas eu accès au fichier d'enquête mais Pierre LAULHE a bien voulu mettre à notre disposition le tableau croisant catégorie socio-professionnelle propre et catégorie socio-professionnelle du père pour les femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans. Ce tableau porte sur 5178 femmes qui en représentent 4404000 environ et est utilisé dans les chapitres 3 et 4.

- Tableaux extraits des sondages au 1/20ème des recensements de population de 1962, 1968, 1975, 1982: Ces tableaux -utilisés dans le chapitre 1- croisent, pour un ensemble de couples (mariés, non mariés ou l'ensemble), la catégorie socio-professionnelle de l'homme avec celle de la femme. Certains de ces tableaux étaient disponibles à l'INSEE sur papier ou microfiche, les autres ont été calculés et mis obligeamment à notre disposition par Pierre-Alain AUDIRAC et Michel VILLAC.

- Tableau de l'Etat Civil sur les mariages conclus en France en 1978: il croise catégorie socio-professionnelle du père de l'homme (17 postes), catégorie socio-professionnelle du père de la femme (23 postes) et catégorie socio-professionnelle de la femme (24 postes). Mlle CHILOUX (Observatoire Economique de l'Ouest - Nantes - INSEE) a mis ce tableau à notre disposition. On l'utilise dans l'introduction et les chapitres 4 et 7. Seuls sont considérés les mariages où les trois variables sont renseignées et où, en outre, père de l'homme et père de la femme ne sont pas inactifs, retraités en particulier. L'effectif total est de 177844 si l'on considère les seuls mariages où la femme a une catégorie socio-professionnelle d'active, de 222450 dans le cas contraire.

- Enquête sur les projets d'orientation d'élèves de troisième: Conçue et réalisée par Jean-Pierre BOUTINET (Institut de Psychologie et de Sciences Sociales Appliquées - Université Catholique de l'Ouest - Angers) dans le cadre d'une thèse de doctorat de troisième cycle<sup>2</sup>, cette enquête a été conduite à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 1980-1981

<sup>2</sup> - BOUTINET J.P., 1981. - Contribution à une méthodologie d'étude du projet. Etude du projet d'insertion professionnelle des jeunes scolarisés, thèse de Doctorat de Troisième Cycle, Paris, Université René Descartes.

auprès d'élèves de troisième de l'enseignement privé de l'ouest de la France. L'enquête portait sur six départements (Finistère, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Vendée) et a concerné 8866 élèves. Il ne s'agit pas d'un échantillon tiré au hasard car ce sont des établissements volontaires qui ont répondu à l'enquête. Néanmoins, la taille de l'échantillon associée à l'importance de l'implantation de l'enseignement privé dans l'ouest de la France assure une assez bonne représentativité d'ensemble et il semble que l'on puisse tirer de cette enquête des résultats à caractère général ainsi qu'on l'a montré dans une publication précédente<sup>3</sup>. Cette enquête est utilisée au chapitre 10 dans l'analyse de l'association entre activité professionnelle de la mère et ambition scolaire de l'enfant.

## II. CONVENTIONS DE PRESENTATION DES TABLEAUX DE POURCENTAGES

---

Au fil de cette thèse, pour présenter notamment l'information issue des tables de mobilité sociale, on fait un large usage des tableaux de pourcentages<sup>4</sup>. La majeure partie des tableaux publiés provenant des enquêtes sur la formation et la qualification professionnelle, on a effectué les choix suivants.

En premier lieu, dans la mesure où ces enquêtes portent sur des échantillons aléatoires et sont donc entachées d'un aléa statistique, on a choisi de présenter chaque pourcentage (par ligne ou par colonne) en nombre entier sans décimale significative.

En second lieu, la complexité du plan de sondage utilisé dans ces enquêtes ne permet pas d'évaluer facilement l'imprécision des estimations de fréquences; en particulier, le calcul d'intervalles de confiance à l'aide des formules statistiques usuelles ne peut, au mieux, que donner une idée appro-

---

<sup>3</sup> - VALLET L.A., 1984. - "La formulation d'un projet d'orientation en classe de troisième: une analyse multivariée concernant trois facteurs importants", *L'orientation scolaire et professionnelle*, 15(4), pp. 331-353.

<sup>4</sup> - Dans une confrontation entre économistes et sociologues, l'économiste Michel ARMATTE a récemment critiqué "l'institutionnalisation du tableau de fréquence comme technique de description ou de preuve statistique privilégiée" chez les sociologues. Au cours de notre travail, le tableau de pourcentages est souvent utilisé mais ne constitue pas le seul instrument d'analyse: comme le montre la section suivante, on fait un large usage des modèles statistiques applicables à des variables qualitatives.

ARMATTE M., 1988. - Commentaire sur les textes de Christian BAUDELLOT et Jacques MAIRESSE sur "Données de panels et méthodes statistiques en économie et en sociologie", *Revue économique*, 39(1), pp. 273-279.

chée des erreurs aléatoires. Or, les tableaux d'effectifs à partir desquels sont calculés les pourcentages et qui, pour les plus importants, sont publiés dans les annexes des chapitres, sont des tableaux extrapolés à l'univers car il est bien sûr nécessaire de tenir compte des différences de taux de sondage entre les strates. Ce fait est gênant car les grands effectifs qui figurent dans ces tableaux peuvent faire illusion quant à la précision statistique: un effectif de 10000 peut ne correspondre qu'à une dizaine - voire à moins d'une dizaine - d'individus réellement enquêtés. En présentant des tableaux de pourcentages (par ligne ou par colonne), on souhaitait néanmoins donner une idée, même intuitive et approchée, de la précision statistique des données. On a donc effectué le choix suivant. En présentant un tableau de pourcentages par ligne, on fait figurer à la fin de chaque ligne, sous l'indication (N), le nombre d'individus réellement enquêtés qui sont pris en compte dans l'effectif total extrapolé de la ligne et donc le dénominateur du pourcentage. On procède de la même façon, au bas de chaque colonne, lorsque les pourcentages sont présentés par colonne. Cette procédure simple permet, lors de l'examen des tableaux de pourcentages, de garder à l'esprit la question de la précision statistique des données et de repérer aisément les proportions incertaines<sup>5</sup>.

### III. MODELES STATISTIQUES UTILISES

---

Au cours de cette thèse, on fait un large usage de modèles statistiques applicables à des variables qualitatives. Ces modèles appartiennent à la classe des modèles linéaires généralisés. La théorie statistique des modèles linéaires généralisés est présentée dans l'ouvrage de McCULLAGH et NELDER (1983)<sup>6</sup> et de nombreux exemples sont traités dans l'ouvrage de AITKIN et al. (1989)<sup>7</sup>. En France, les modèles que nous utilisons sont présentés dans GOURIEROUX (1984)<sup>8</sup> et TOMASSONE et al.

---

<sup>5</sup> - Dans Le poids d'Anchise (1980, op.cit.) et Tel père, tel fils?, THELOT utilisait une procédure différente de la nôtre et, pour les enquêtes de 1970 et 1977, mettait entre parenthèses les proportions qui correspondaient à des effectifs extrapolés inférieurs à 10000. L'inconvénient est ici qu'un même effectif de 10000 peut correspondre à des nombres réels d'individus assez différents du fait de la forte variabilité des taux de sondage. En outre, la procédure que nous adoptons nous paraît plus informative.

THELOT C., 1982. - Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Paris, Dunod.

<sup>6</sup> - McCULLAGH P., NELDER J.A., 1983. - Generalized linear models, London, New York, Chapman and Hall.

<sup>7</sup> - AITKIN M., ANDERSON D., FRANCIS B., HINDE J., 1989. - Statistical modelling in GLIM, Oxford, Oxford University Press.

<sup>8</sup> - GOURIEROUX C., 1984. - Econométrie des variables qualitatives, Paris, Economica.

(1988)<sup>9</sup>; la Revue de statistique appliquée a également consacré un numéro à ces modèles dans le cadre d'une comparaison des approches française et britannique dans l'analyse statistique des tableaux de données qualitatives<sup>10</sup>.

Parmi les modèles linéaires généralisés, nous utilisons le modèle log-linéaire pour l'analyse d'un tableau de contingence à deux ou plus de deux dimensions, le modèle logit (ou modèle de régression logistique) sur données groupées, le modèle logit sur données individuelles. Cette section est consacrée à une introduction à l'usage de ces modèles, actuellement peu employés dans la littérature sociologique française, et à une présentation de la manière dont on les utilise dans cette thèse. On fournit également un certain nombre de références bibliographiques qui, pour la plupart, nécessitent un niveau de formation mathématique moins élevé que celles qui figurent ci-dessus.

### 1. Modèle log-linéaire sur un tableau de contingence

---

L'usage du modèle log-linéaire en sociologie a été introduit par l'article de GOODMAN(1972a)<sup>11</sup> et le commentaire de DAVIS(1974)<sup>12</sup>. Une présentation simple peut aussi être trouvée dans les chapitres 5 et 6 du livre de REYNOLDS(1977)<sup>13</sup> ou, en français, l'article de SCHILTZ(1986)<sup>14</sup>. Un traitement très approfondi figure dans les ouvrages de BISHOP et al. (1975)<sup>15</sup> et HABERMAN(1978-1979)<sup>16</sup>. Enfin, dans le cas particulier où les

---

<sup>9</sup> - TOMASSONE R., DANZART M., DAUDIN J.J., MASSON J.P., 1988. - Discrimination et classement, Paris, Masson.

<sup>10</sup> - Revue de statistique appliquée, 1987, 35(3), numéro spécial.

<sup>11</sup> - GOODMAN L.A., 1972a. - "A general model for the analysis of surveys", American journal of sociology, 77(6), pp. 1035-1084.

<sup>12</sup> - DAVIS J.A., 1974. - "Hierarchical models for significance tests in multivariate contingency tables: an exegesis of GOODMAN's recent papers" dans COSTNER H.L. (éd.), Sociological methodology 1973-1974, San Francisco, Jossey-Bass, pp. 189-231.

<sup>13</sup> - REYNOLDS H.T., 1977. - The analysis of cross-classifications, New York, Free Press.

<sup>14</sup> - SCHILTZ M.A., 1986. - "Les modèles log-linéaires pour l'analyse des tableaux de contingence", Bulletin de méthodologie sociologique, 12, pp. 4-21.

<sup>15</sup> - BISHOP Y.M.M., FIENBERG S.E., HOLLAND P.W., 1975. - Discrete multivariate analysis. Theory and practice, Cambridge, MIT Press.

<sup>16</sup> - HABERMAN S.J., 1978-1979. - Analysis of qualitative data. 1-Introductory topics. 2-New developments, New York, Academic Press.

variables mises en jeu dans le tableau de contingence utilisent des nomenclatures ordonnées, on peut consulter GOODMAN(1981)<sup>17</sup>.

1.1. Présentation générale: modèle saturé, modèles non saturés, coefficients concurrentiels

Soit un tableau de contingence à deux dimensions où les variables croisées I et J présentent respectivement NI et NJ modalités. L'effectif observé dans une cellule quelconque à l'intersection de la ligne i et de la colonne j est noté  $n_{ij}$  et  $m_{ij}$  désigne dans la suite l'effectif estimé pour cette cellule sous un modèle particulier. Le tableau de contingence observé peut être parfaitement décrit (effectifs observés et estimés sont rigoureusement identiques) au moyen du modèle multiplicatif suivant:

$$m_{ij} = \alpha \alpha_{i1} \alpha_{j2} \alpha_{ij3} \quad \text{avec les contraintes suivantes:}$$

$$\pi_i \alpha_{i1} = 1 \quad \pi_j \alpha_{j2} = 1 \quad \pi_i \alpha_{ij3} = 1 \quad \pi_j \alpha_{ij3} = 1$$

Avec cette paramétrisation,  $\alpha$  est la moyenne géométrique des effectifs estimés et permet l'ajustement de l'effectif total du tableau observé. Le paramètre  $\alpha_{i1}$  fait référence à la probabilité qu'une observation apparaisse dans la modalité i de la distribution marginale de la variable I, relativement à la moyenne générale; il permet donc l'ajustement de la marge sur I. Le paramètre  $\alpha_{j2}$  fait référence à la probabilité qu'une observation apparaisse dans la modalité j de la distribution marginale de la variable J, relativement à la moyenne générale; il permet donc l'ajustement de la marge sur J. Le paramètre  $\alpha_{ij3}$  fait référence à la probabilité qu'une observation apparaisse dans la cellule (i,j), relativement à la probabilité donnée par le produit des paramètres d'ordre inférieur; il permet donc l'ajustement de l'association statistique observée dans le tableau de contingence entre les variables I et J. Avec les contraintes introduites, il y a un paramètre  $\alpha$ , (NI-1) paramètres indépendants  $\alpha_{i1}$ , (NJ-1) paramètres indépendants  $\alpha_{j2}$ , (NI-1)(NJ-1) paramètres indépendants  $\alpha_{ij3}$ , soit au total NIxNJ paramètres indépendants, c'est-à-dire autant que de cellules. Ce fait garantit un ajustement parfait du modèle qui, pour cette raison, est nommé modèle multiplicatif saturé.

<sup>17</sup> - GOODMAN L.A., 1981. - "Three elementary views of log linear models for the analysis of cross-classifications having ordered categories" dans LEINHARDT S. (éd.), Sociological methodology 1981, San Francisco, Jossey-Bass, pp. 193-239.



Par passage aux logarithmes à partir du modèle précédent, on obtient le modèle log-linéaire saturé:

$$\text{Log } m_{ij} = \mu + \mu_{i1} + \mu_{j2} + \mu_{ij12} \quad \text{avec les contraintes:}$$

$$\sum_i \mu_{i1} = 0 \quad \sum_j \mu_{j2} = 0 \quad \sum_i \mu_{ij12} = 0 \quad \sum_j \mu_{ij12} = 0$$

Ces contraintes correspondent au codage d'effet usuel en analyse de variance. Par ailleurs, on a bien sûr  $\mu = \text{Log } \alpha$ , etc...

Si l'on utilise la notation symbolique introduite par GOODMAN, le modèle saturé, sous sa forme multiplicative ou log-linéaire, peut être noté (IJ), ce qui signifie qu'il autorise une association entre les variables I et J. Dans le cadre de cette notation, on décrit en effet un modèle par les effets les plus complexes qu'il inclut et l'on sous-entend les effets d'ordre inférieur que l'on peut former à partir des variables prises en compte dans les effets complexes<sup>18</sup>. Noter le modèle saturé (IJ) signifie donc qu'il inclut l'effet (I) (ajustement de la marge observée pour la variable I) et l'effet (J) (ajustement de la marge observée pour la variable J), en plus de l'effet d'association (IJ).

Enfin, dans le cadre du modèle log-linéaire, l'association entre les variables I et J est décrite par le coefficient concurrentiel du second ordre<sup>19</sup> qui correspond au rapport de deux rapports homologues d'effectifs:

$$\begin{aligned} (m_{ij}/m_{i\cdot}) / (m_{\cdot j}/m_{\cdot\cdot}) &= (m_{ij}/m_{i\cdot}) / (m_{i\cdot}/m_{\cdot\cdot}) \\ &= m_{ij}m_{\cdot\cdot} / m_{i\cdot}m_{\cdot j} \end{aligned}$$

Le coefficient concurrentiel du second ordre varie entre 0 et  $+\infty$ . Il prend la valeur 1 dans le cas de l'indépendance statistique entre les variables I et J. Enfin, à la différence de bien des mesures d'association entre deux variables qualitatives, il a la propriété importante d'être indépendant des marges, i.e. d'être invariable lorsqu'on multiplie lignes et colonnes du tableau de contingence par des constantes strictement positives arbitraires.

Le coefficient concurrentiel du second ordre s'exprime en fonction des seuls paramètres  $\alpha_{ij12}$  ou  $\mu_{ij12}$  car, à partir de l'énoncé du modèle saturé, on déduit facilement que:

$$\begin{aligned} m_{ij}m_{\cdot\cdot} / m_{i\cdot}m_{\cdot j} &= \alpha_{ij12}\alpha_{ij1\cdot} / \alpha_{ij1\cdot}\alpha_{i\cdot j} \\ &= \exp(\mu_{ij12} + \mu_{ij1\cdot} - \mu_{ij1\cdot} - \mu_{i\cdot j}) \end{aligned}$$

<sup>18</sup> - Les modèles ainsi construits sont connus sous le nom de modèles hiérarchiques.

<sup>19</sup> - Dans la littérature anglo-saxonne, ce coefficient est nommé odds-ratio ou cross-product ratio.

Dans le cadre du modèle multiplicatif ou log-linéaire, l'association statistique entre les variables I et J est donc mesurée indépendamment des marges.

Dans la mesure où il reconstruit parfaitement le tableau de contingence observé, le modèle saturé ne présente pas d'intérêt intrinsèque. Cependant, si, dans sa formulation multiplicative, on fixe à 1 la valeur d'un ou plusieurs paramètres ou si, de façon équivalente, dans sa formulation log-linéaire, on fixe à 0 la valeur d'un ou plusieurs paramètres, on obtient un modèle non saturé, i.e. plus parcimonieux, qui exprime -et va donc permettre de tester- une hypothèse sur le tableau de contingence analysé. Par exemple, si, dans le modèle saturé présenté plus haut, on fixe à 1 la valeur du paramètre  $\alpha_{IJJ}$  ou à 0 la valeur du paramètre  $\mu_{IJJ}$ , on obtient le modèle non saturé suivant:

$$\text{sous forme multiplicative } m_{ij} = \alpha \alpha_{Ii} \alpha_{Jj}$$

$$\text{avec les contraintes: } \pi_i \alpha_{Ii} = \pi_j \alpha_{Jj} = 1$$

$$\text{sous forme log-linéaire } \text{Log } m_{ij} = \mu + \mu_{Ii} + \mu_{Jj}$$

$$\text{avec les contraintes: } \sum_i \mu_{Ii} = \sum_j \mu_{Jj} = 0$$

Ce modèle peut être noté (I)(J) et postule l'indépendance statistique entre les variables I et J.

La modélisation précédente s'étend de façon naturelle à des tableaux de contingence plus complexes. Ainsi, dans le cas d'un tableau à trois dimensions où les variables sont notées I, J et K, le modèle saturé (IJK) s'écrit sous forme multiplicative:

$$m_{ijk} = \alpha \alpha_{Ii} \alpha_{Jj} \alpha_{Kk} \alpha_{IJJ} \alpha_{IKiK} \alpha_{JKjK} \alpha_{IJKiJK}$$

$$\text{avec les contraintes: } \pi_i \alpha_{Ii} = \pi_j \alpha_{Jj} = \pi_k \alpha_{Kk} = \pi_i \alpha_{IJJ} =$$

$$= \pi_j \alpha_{IJJ} = \pi_i \alpha_{IKiK} = \pi_k \alpha_{IKiK} = \pi_j \alpha_{JKjK} = \pi_k \alpha_{JKjK}$$

$$= \pi_i \alpha_{IJKiJK} = \pi_j \alpha_{IJKiJK} = \pi_k \alpha_{IJKiJK} = 1$$

et sous forme log-linéaire:

$$\text{Log } m_{ijk} = \mu + \mu_{Ii} + \mu_{Jj} + \mu_{Kk} + \mu_{IJJ} + \mu_{IKiK} + \mu_{JKjK} + \mu_{IJKiJK}$$

avec des contraintes analogues aux précédentes en remplaçant  $\pi$  par  $\Sigma$ ,  $\alpha$  par  $\mu$ , 1 par 0. Les paramètres  $\alpha_{IJKiJK}$  et  $\mu_{IJKiJK}$  décrivent alors l'interaction du troisième ordre entre les variables I, J et K, c'est-à-dire la manière dont l'association -mesurée par le coefficient concurrentiel- entre deux variables quelconques change d'une modalité à l'autre de la troisième variable.

## 1.2. Quelques exemples d'analyse

\* Supposons que l'on dispose -pour des ensembles de femmes ayant une activité professionnelle- de tables de mobilité croisant origine sociale I et position sociale propre J, à partir d'enquêtes réalisées à des dates différentes T. L'ensemble des tables forme un tableau de contingence à trois dimensions I, J et T. Dans le cadre d'une analyse de l'association entre origine et position sociales, les deux modèles (IT)(JT) et (IT)(JT)(IJ) sont spécialement intéressants.

- modèle (IT)(JT): Il est obtenu à partir du modèle log-linéaire saturé en fixant à 0 la valeur des paramètres  $\mu_{111}$  et  $\mu_{112}$ . Ce modèle postule la présence d'une association (IT) et prend donc en compte le fait que la distribution des femmes selon l'origine sociale peut différer selon la date d'enquête; de même, il postule la présence d'une association (JT) et prend ainsi en compte le fait que la distribution des femmes selon la position sociale peut différer selon la date d'enquête. En revanche, le modèle n'autorise pas l'association (IJ) et peut de ce fait être décrit comme le modèle d'indépendance entre origine sociale I et position sociale J, conditionnellement à la date d'enquête T. Le modèle (IT)(JT) suppose donc la mobilité parfaite à l'intérieur de chacune des NT tables de mobilité sociale.

- modèle (IT)(JT)(IJ): Il est obtenu à partir du modèle log-linéaire saturé en fixant à 0 la valeur des paramètres  $\mu_{111}$  et est donc le modèle log-linéaire sans interaction du troisième ordre. A la différence du modèle précédent, on suppose ici la présence d'une association partielle (IJ) entre origine et position sociales mais, puisque le modèle exclut la présence d'une interaction du troisième ordre, cette association est supposée constante dans le temps. Les effectifs estimés sous ce modèle sont en effet caractérisés par la propriété suivante: les coefficients concurrentiels du second ordre homologues qui, dans chaque table, expriment l'association entre origine et position sociales sont rigoureusement égaux d'une table à l'autre<sup>20</sup>. Ce modèle permet donc de tester une hypothèse complexe, mais sociologiquement importante, sur l'évolution de la mobilité sociale: au cours du temps, les tables de mobilité sociale se sont transformées du fait de l'évolution dans le temps de la structure sociale des pères (association (IT)) et de la structure sociale des filles (association (JT)), mais de ce fait uniquement car les tables ont conservé un invariant,

<sup>20</sup> - Ou encore, chaque coefficient concurrentiel du troisième ordre -obtenu en divisant l'un par l'autre deux coefficients concurrentiels du second ordre homologues- est rigoureusement égal à 1, ce qui est une autre manière d'exprimer l'hypothèse d'absence d'interaction entre les trois variables croisées.

l'association constante dans le temps entre origine et position sociale qui s'exprime dans le rapport des chances qu'ont les femmes d'origine sociale  $i$  - par rapport à celles d'origine  $i'$  - d'atteindre la position sociale  $j$  plutôt que la position  $j'$ .

C'est l'usage de ce second modèle qui marque l'introduction de l'analyse log-linéaire dans la recherche sur la mobilité sociale<sup>21</sup>: il permettait en effet de distinguer, en des termes renouvelés, l'évolution nette ou pure de la mobilité sociale de l'évolution structurelle. Par la suite, on a fait référence au même modèle en utilisant des expressions diverses: hypothèse de fluidité sociale constante ou de constance du régime de mobilité, hypothèse de constance des taux de mobilité relative, hypothèse qu'il existe entre les catégories sociales un réseau de proximités (ou de distances) invariable dans le temps<sup>22</sup>.

\* Pour un ensemble de femmes actives dont à la fois le père et la mère exerçaient une profession à la fin des études de leur fille, supposons que l'on dispose du tableau à trois dimensions croisant position sociale du père  $I$ , position sociale de la mère  $J$ , position sociale propre de la femme  $K$ . L'analyse de l'association entre milieu d'origine et position sociale de la femme ainsi que l'évaluation du poids relatif des caractéristiques paternelle et maternelle peuvent être réalisées au moyen de l'ajustement de modèles log-linéaires. Puisque c'est la mobilité entre générations qui est analysée, les modèles considérés doivent prendre en compte l'homogamie sociale entre les parents, ce qui est effectué en introduisant le terme  $(IJ)$ . Les modèles à considérer sont au nombre de quatre.

- modèle  $(IJ)(K)$ : Il est obtenu à partir du modèle log-linéaire saturé en contraignant les paramètres  $\mu_{IKIK}$ ,  $\mu_{JKJK}$  et  $\mu_{IJKIKK}$  à prendre une valeur nulle. Ce modèle postule que la position sociale propre des femmes est statistiquement indépendante de la position sociale de leur père et de celle de leur mère; il s'agit donc d'un modèle de mobilité parfaite à l'intérieur d'une table où l'origine sociale est définie par le croisement de deux variables.

<sup>21</sup> - Les premières études à l'utiliser sont les suivantes:

HOPE K., 1974. - "Trends in the openness of British society in the present century", communication au Mathematical Social Science Board Seminar de Toronto, publiée dans TREIMAN D.J., ROBINSON R.V., Research in social stratification and mobility. A research annual, 1981, 1, Greenwich, Jai Press, pp. 127-170.

HAUSER R.M., KOFFEL J.N., TRAVIS H.P., DICKINSON P.J., 1975. - "Temporal change in occupational mobility: evidence for men in the United States", American sociological review, 40(3), pp. 279-297.

<sup>22</sup> - Cette dernière expression est celle de THELOT (1980, 1982, op.cit.); le réseau de proximités (ou de distances) entre catégories sociales est alors décrit par les paramètres  $\mu_{IJJ}$ .

- modèle (IJ)(IK): Ici, on supprime la contrainte de nullité des paramètres  $\mu_{IKIK}$ . On autorise donc une association statistique entre position sociale de la femme et position de son père mais on postule qu'à position du père fixée, la position de la femme ne dépend pas de celle de sa mère. Si l'ajustement de ce modèle aux données observées était satisfaisant, on conclurait que l'analyse, pour les femmes, du lien entre position propre et milieu d'origine ne nécessite pas la prise en compte des caractéristiques de la mère: à position du père fixée, la position de la mère n'apporte pas d'information ou bien apporte une information redondante, du fait notamment de l'effet d'homogamie.

- modèle (IJ)(JK): Dual du précédent, ce modèle exprime également une hypothèse d'indépendance conditionnelle; la position sociale de la femme dépend de celle de sa mère et, cette dernière étant fixée, est indépendante de celle de son père.

- modèle (IJ)(IK)(JK): Seuls les paramètres  $\mu_{IJKIK}$  du modèle log-linéaire saturé sont fixés à une valeur nulle. Le modèle postule donc une association partielle de la position sociale de la femme avec chacune des deux autres variables sans interaction d'ordre trois: le rapport des chances qu'une femme soit de position  $k$  plutôt que  $k'$  lorsque sa mère était de position  $j$  plutôt que  $j'$  est identique quelle qu'ait été la position paternelle, ou encore symétriquement, le rapport des chances qu'une femme soit de position  $k$  plutôt que  $k'$  lorsque son père était de position  $i$  plutôt que  $i'$  ne varie pas selon la position de la mère. Si ce modèle s'ajustait correctement, l'examen des paramètres  $\mu_{JKJK}$  et  $\mu_{IKIK}$  et le calcul des coefficients concurrentiels qui leur sont associés permettraient d'observer la force de l'association mère-fille, relativement à l'association père-fille.

\* Le troisième exemple est relatif à l'analyse de l'association au sein d'une unique table de mobilité intergénérationnelle. Entre le modèle de mobilité parfaite (I)(J) et le modèle saturé (IJ), il y a place pour d'autres modèles log-linéaires qui vont exprimer des hypothèses particulières quant à la structure du lien entre origine et position sociales<sup>23</sup>. Par exemple, si l'on postule l'existence d'une transmission intergénérationnelle partielle de la position sociale qui opérerait de la même façon dans les différentes catégories so-

<sup>23</sup> - Alors que le modèle (I)(J) est défini par l'ajustement des deux marges d'ordre un de la table et que le modèle saturé correspond à l'ajustement de la marge d'ordre deux (IJ), ces modèles ne peuvent, à la différence des précédents, être décrits par l'ajustement d'une ou plusieurs marges. Pour cette raison, ils sont nommés modèles non hiérarchiques. Une revue très complète de ces modèles figure dans l'ouvrage suivant:

HOUT M., 1983. - *Mobility tables*, Beverly Hills, Sage.

ciales, cette hypothèse peut être traduite par un modèle log-linéaire d'héritage social uniforme<sup>24</sup> qui, par rapport au modèle de mobilité parfaite (I)(J), inclura un paramètre supplémentaire pour les cellules de la diagonale principale qui correspondent à l'immobilité sociale. On fait usage de ce modèle ainsi que d'autres, plus complexes, du même type dans le chapitre 4 de cette thèse.

### 1.3. Procédures d'estimation et de test d'un modèle log-linéaire

Au fil de cette thèse, on fait usage du modèle log-linéaire afin de rendre opératoires et de tester des hypothèses sociologiques sur des tableaux de contingence à deux, trois, quatre ou cinq dimensions. La méthode d'estimation utilisée est celle du maximum de vraisemblance. Sous cette méthode, les modèles d'indépendance ou d'indépendance conditionnelle peuvent être estimés directement, par l'application d'une formule statistique de calcul<sup>25</sup>. En revanche, l'estimation de modèles plus complexes -comme par exemple le modèle log-linéaire sans interaction d'ordre trois ou le modèle d'héritage social uniforme- nécessite l'utilisation d'une procédure itérative. Dans ce cadre, deux algorithmes généraux d'ajustement existent qui peuvent également être utilisés pour des modèles à estimation directe.

- Algorithme itératif d'ajustement proportionnel ou algorithme IPF (iterative proportional fitting): Facile à programmer, cet algorithme est bien adapté à l'estimation de modèles hiérarchiques mais son utilisation est plus délicate pour des modèles non hiérarchiques. Il repose sur le fait qu'un modèle log-linéaire hiérarchique peut être décrit par l'ensemble des effets les plus complexes qu'il inclut, ce qui signifie que le tableau estimé sous ce modèle doit respecter les marges du tableau observé qui correspondent à ces effets. Par exemple, le modèle sans interaction d'ordre trois inclut les trois effets d'ordre deux (IJ), (IK), (JK) et le tableau estimé doit donc respecter les trois marges d'ordre deux observées; ces trois marges sont les sous-tableaux observés carac-

<sup>24</sup> - Le statisticien et sociologue américain L.A. GOODMAN nomme ce modèle "uniform inheritance model". GOODMAN L.A., 1979. - "Multiplicative models for the analysis of occupational mobility tables and other kinds of cross-classification tables", American journal of sociology, 84(4), pp. 804-819.

<sup>25</sup> - Par exemple, dans un tableau de contingence à trois dimensions I, J et K où  $n_{ijk}$  désigne un effectif observé quelconque et où le point symbolise la sommation sur l'indice correspondant, les effectifs estimés  $m_{ijk}$  sous le modèle (IJ)(K) sont calculés de la façon suivante:  $m_{ijk} = (n_{i.j} \times n_{..k}) / n_{...}$ ; de même, sous le modèle (IJ)(IK), les effectifs estimés sont:  $m_{ijk} = (n_{i.j} \times n_{i.k}) / n_{i..}$ .

téristiques du modèle. Le principe de l'algorithme est alors le suivant. On part d'un tableau initial contenant dans chaque cellule une même valeur positive arbitraire (usuellement 1) puis l'on effectue une série d'itérations où chaque itération est constituée d'autant d'étapes qu'il y a de sous-tableaux caractéristiques à ajuster. Par exemple, l'ajustement du modèle (IJ)(IK)(JK) sur un tableau à trois dimensions est effectué comme suit<sup>26</sup>.

- Création du tableau initial:

$$m_{ijk}^0 = 1$$

- L'itération 1 est formée par la réalisation successive de trois opérations (ajustement de la marge (IJ), puis de la marge (IK), enfin de la marge (JK)):

$$m_{ijk}^1 = m_{ijk}^0 \times (n_{i.j.} / m_{i.j.}^0)$$

$$m_{ijk}^{1'} = m_{ijk}^1 \times (n_{i.k} / m_{i.k}^1)$$

$$m_{ijk}^{1''} = m_{ijk}^{1'} \times (n_{.jk} / m_{.jk}^{1'})$$

- Puis l'itération 2 débute par:

$$m_{ijk}^2 = m_{ijk}^{1''} \times (n_{i.j.} / m_{i.j.}^{1''}) \quad \text{etc...}$$

Au fur et à mesure des itérations, l'algorithme converge vers un tableau -respectant simultanément les trois marges observées (IJ), (IK), (JK)- qui est l'estimateur du maximum de vraisemblance du tableau de contingence sous le modèle d'absence d'interaction du troisième ordre. Pour un modèle quelconque, l'algorithme IPF permet donc d'obtenir les effectifs estimés à partir desquels on peut déduire les estimateurs des paramètres log-linéaires et multiplicatifs, mais non leur erreur type. Cet algorithme dispose enfin de l'avantage suivant: dans le cas d'un modèle à estimation directe, les effectifs estimés sont obtenus dès la fin de la première itération.

- Algorithme de NEWTON-RAPHSON: Utilisable pour tout type de modèle log-linéaire, il consiste en la résolution, au moyen d'itérations successives, d'un système d'équations non linéaires. Il fournit l'estimateur des paramètres du modèle log-linéaire considéré -ainsi que leur erreur type- à partir desquels les effectifs estimés sont déduits.

D'un point de vue informatique, pour l'ajustement de modèles log-linéaires, nous avons utilisé des programmes personnels qui emploient l'algorithme IPF, le programme FREQ

<sup>26</sup> - Voir également, pour un autre exemple de présentation du même algorithme, l'annexe d'un de nos précédents articles (VALLET, 1986, op.cit.).

publié par HABERMAN<sup>27</sup>, les logiciels BMDP (programme 4F)<sup>28</sup> et GLIM<sup>29</sup>.

Pour apprécier la qualité de l'ajustement d'un modèle log-linéaire aux données observées, nous utilisons deux statistiques, le khi-deux de PEARSON C2 et le khi-deux du rapport de vraisemblance (likelihood-ratio chi-square) L2, qui sont nulles si et seulement si effectifs observés et estimés sont rigoureusement identiques:

$$C2 = \sum_c ((n_c - m_c)^2 / m_c) \quad L2 = 2 \sum_c (n_c \text{Log}(n_c / m_c))$$

où  $c$  indice les cellules du tableau de contingence analysé,  $n_c$  et  $m_c$  désignent respectivement les effectifs observé et estimé d'une cellule quelconque. Dans le cas où le modèle considéré décrit correctement le phénomène à l'étude dans la population, les statistiques L2 et C2 sont asymptotiquement distribuées selon une loi de khi-deux avec un nombre de degrés de liberté égal au nombre de cellules du tableau analysé diminué du nombre de paramètres indépendants estimés<sup>30</sup>. Le test d'un modèle log-linéaire est donc réalisé par référence aux valeurs critiques de la loi de khi-deux. On en présente les résultats de la manière suivante:

- $p > .10$  si le modèle est acceptable pour un risque de première espèce égal à 10%;
- $p < .10$  si le modèle est rejeté à un seuil de signification compris entre 5% et 10%;
- $p < .05$  si le modèle est rejeté à un seuil de signification compris entre 2% et 5%;
- $p < .02$  si le modèle est rejeté à un seuil de signifi-

<sup>27</sup> - HABERMAN, 1979, op.cit., pp. 571-585. Après l'avoir transformé pour qu'il effectue des calculs en double précision, nous avons utilisé FREQ sur l'ordinateur PRIME du Centre de Calcul de l'Institut de Mathématiques Appliquées (Université Catholique de l'Ouest - Angers). Sous notre direction, FREQ a également été adapté à un micro-ordinateur compatible par les étudiants de seconde année (promotion 1986-1987) de la Maîtrise de Sciences et Techniques de Sciences Sociales Appliquées (Universités Paris IV - Paris V).

<sup>28</sup> - DIXON W.J. (éd.), 1981. - BMDP statistical software, Los Angeles, University of California Press.

<sup>29</sup> - PAYNE C.D. (éd.), 1985. - The Generalised Linear Interactive Modelling system. Release 3.77, Oxford, Numerical Algorithms Group.

<sup>30</sup> - Par exemple, il y a  $(NI-1)(NJ-1)$  degrés de liberté pour le test du modèle d'indépendance dans un tableau de contingence à deux dimensions et  $(NI-1)(NJ-1)(NK-1)$  degrés de liberté pour le test du modèle log-linéaire sans interaction du troisième ordre dans un tableau de contingence à trois dimensions. Dans le cas où un (ou plusieurs) sous-tableau(x) caractéristique(s) d'un modèle contenaient des cellules à effectif nul et où, de ce fait, certains effectifs estimés étaient égaux à zéro, on a corrigé le nombre de degrés de liberté en suivant la procédure présentée par BISHOP et al. (1975, op.cit., pp. 115-119). On a enfin ajusté le nombre de degrés de liberté dans le cas où l'on estimait un modèle sur une table incomplète, c'est-à-dire présentant des zéros structurels, comme dans l'estimation de modèles sur les seuls mobiles, après avoir rendu nul les effectifs de la diagonale principale de la table de mobilité; voir sur ce point BISHOP et al. (1975, op.cit., chapitre 5). Dans l'estimation d'un modèle sur une table incomplète avec l'algorithme IPF, il suffit, dans le tableau initial, de fixer à 0 et non à 1 la valeur des cellules à ignorer.



cation compris entre 1% et 2%;

-  $p < .01$  si le modèle est rejeté à un seuil de signification compris entre un pour mille et un pour cent;

-  $p < .001$  si le modèle est rejeté pour un risque de première espèce égal à un pour mille.

Bien que, pour chaque modèle considéré, nous ayons calculé les valeurs de L2 et C2, seule la valeur de L2 est fournie afin d'alléger la présentation des résultats et parce que cette statistique présente deux propriétés importantes non possédées par C2. D'une part, L2 est la statistique minimisée par la méthode d'estimation retenue, celle du maximum de vraisemblance. D'autre part, la valeur de L2 peut être partitionnée en des composantes statistiquement interprétables. Soient en effet deux modèles A et B tels que B soit emboîté dans A au sens où tous les effets autorisés dans B sont autorisés dans A mais non l'inverse; on a alors  $L2(B) \geq L2(A)$  et  $ddl(B) > ddl(A)$ . La différence  $L2(B) - L2(A)$  fournit un test, avec  $ddl(B) - ddl(A)$  degrés de liberté, de la nullité des effets autorisés dans A et non dans B. L'intérêt de ce test est qu'il est plus puissant, i.e. plus apte à déceler un écart à l'hypothèse nulle, que le test global du modèle B. Dans les analyses statistiques réalisées, on fait usage de ce test, mais il faut rappeler qu'il n'est strictement valide que sous l'hypothèse que le modèle A s'ajuste correctement.

Bien que la théorie statistique fournisse les critères précis rappelés ci-dessus, la question du rejet ou de l'acceptation d'un modèle reste un problème délicat. On sait en effet que les statistiques C2 et L2 sont affectées par l'effectif total du tableau analysé. Or, la taille des échantillons examinés dans cette thèse est fréquemment importante de sorte que tout modèle, autre que le modèle saturé, pourrait être rejeté et que l'obtention de différences significatives entre le modèle et "la réalité" pourrait être la règle<sup>31</sup>. En plus du calcul de C2 et L2, on a donc choisi de faire usage de divers indicateurs d'ajustement.

- Indicateur  $L2/N$  où N désigne l'effectif total du tableau analysé: Il permet de comparer l'ajustement d'un même modèle à deux échantillons différents en éliminant l'effet taille; plus il est faible, meilleur est l'ajustement.

- Indicateur  $(L2-ddl)/N$ : Il a été proposé par CAUSSINUS

<sup>31</sup> - On peut sans doute reprendre ici en partie les propos de BLAU et DUNCAN en page 17 de leur ouvrage: "The sample size here is so much larger than in most sociological surveys that it is largely a waste of time to compute significance tests. Indeed, the data show all kinds of 'significant differences' (not due to sampling error) that can be given no clear interpretation and that may be so slight as to be of no practical importance."

BLAU P.M., DUNCAN D.D., 1967. - The American occupational structure, New York, Wiley.

(1966)<sup>32</sup> et permet, dans la comparaison de l'ajustement de modèles sur un échantillon ou plusieurs échantillons, de prendre en compte les différences d'effectif total et de nombre de degrés de liberté; plus il est faible, meilleur est l'ajustement. Un indicateur dérivé de celui-ci a récemment été utilisé par ERIKSON et GOLDTHORPE(1987)<sup>33</sup>.

- Indicateur BIC: Il a été proposé par RAFTERY(1986a, 1986b)<sup>34</sup>. Soit B le rapport de la probabilité que le modèle proposé soit vrai étant donné les données à la probabilité que le modèle saturé soit vrai étant donné les données; B est ici défini dans le contexte de l'approche bayésienne de l'inférence statistique -qui envisage la probabilité comme une mesure de l'opinion d'un individu cohérent- et mesure les "chances finales" du modèle proposé relativement au modèle saturé. En statistique mathématique, on montre que, dans le cas d'un grand échantillon,  $-2\text{Log}(B)$  est égal à  $L2-(ddl)\text{Log}(N)$ , approximativement. Cette dernière quantité est nommée indicateur BIC. Ainsi, le fait que BIC soit négatif indique que l'adéquation du modèle proposé aux données est suffisamment bonne pour rendre ce modèle plus vraisemblable que le modèle saturé. De même, dans la comparaison de plusieurs modèles, c'est celui présentant la statistique BIC la plus négative qui doit être préféré.

- Indicateur "R<sup>2</sup>": Cet indicateur est proposé par GOODMAN (1972a, 1972b)<sup>35</sup> par analogie avec le coefficient de détermination multiple en analyse de régression. Parmi les modèles log-linéaires ajustés à un tableau de contingence, il est fréquent que l'un de ces modèles puisse être considéré comme un modèle de base ou modèle nul<sup>36</sup>. Soient B le modèle de base et A un modèle plus complexe. L'indicateur proposé par GOODMAN est  $(L2(B) - L2(A)) / L2(B)$  et exprime donc la proportion du khi-deux du modèle de base qui est prise en compte ou "expliquée"

<sup>32</sup> - CAUSSINUS H., 1966. - "Contribution à l'analyse statistique des tableaux de corrélation", Annales de la Faculté des Sciences de l'Université de Toulouse, 29, pp. 77-182.

<sup>33</sup> - ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., 1987. - "Commonality and variation in social fluidity in industrial nations. Part II: the model of core social fluidity applied", European sociological review, 3(2), pp. 145-166.

<sup>34</sup> - RAFTERY A.E., 1986a. - "Choosing models for cross-classifications", American sociological review, 51(1), pp. 145-146.

RAFTERY A.E., 1986b. - "A note on Bayes factors for log-linear contingency table models with vague prior information", Journal of the Royal Statistical Society, series B, 48(2), pp. 249-250.

<sup>35</sup> - GOODMAN, 1972a, op.cit., pp. 1056-1058.

GOODMAN L.A., 1972b. - "A modified multiple regression approach to the analysis of dichotomous variables", American sociological review, 37(1), pp. 28-46.

<sup>36</sup> - Reprenons ici les exemples d'analyse présentés plus haut. Dans l'étude d'une éventuelle évolution dans le temps de la fluidité sociale, le modèle de base ou modèle nul est (IT)(JT) car il postule l'existence d'une fluidité sociale à la fois parfaite et constante dans le temps. De même, dans l'étude de l'association entre milieu d'origine (incluant père et mère) et position sociale, le modèle (IJ)(K) qui suppose que la position sociale n'est liée ni à la profession du père, ni à celle de la mère forme le modèle de base ou modèle nul.

par l'ajustement d'un modèle plus complexe. Nous reprenons la notation  $R^2$  de GOODMAN mais la plaçons entre guillemets pour rappeler que cet indicateur ne doit pas être confondu avec un coefficient de détermination multiple.

- Indicateur Delta: C'est l'indice de dissimilarité entre le tableau de contingence observé et le tableau estimé sous le modèle considéré; son calcul est réalisé au moyen de l'expression  $(\sum_c |n_c - m_c|) / 2N$ . Delta est nul si et seulement si effectifs observés et estimés sont rigoureusement semblables et s'interprète comme la proportion de l'effectif total mal classée ou proportion de l'effectif total qui devrait changer de cellule pour que tableaux observé et estimé deviennent identiques. Cet indicateur ne peut être utilisé que pour comparer l'ajustement de modèles sur les mêmes données présentées dans des nomenclatures identiques.

Enfin, dans l'analyse de la qualité de l'ajustement d'un modèle à un tableau de contingence, nous examinons, pour chaque cellule du tableau, le résidu standardisé (racine carrée de la contribution de la cellule au khi-deux de PEARSON) ou le résidu ajusté (rapport de la différence entre effectif observé et effectif estimé à l'erreur type estimée de cette différence) présenté par HABERMAN<sup>37</sup>; nous comparons également les tableaux de pourcentages estimés (par ligne ou par colonne) aux tableaux homologues observés.

## 2. Modèle logit sur données groupées

---

L'usage en sociologie du modèle logit sur données groupées a été introduit par l'article de GOODMAN(1972b)<sup>38</sup>. Ce modèle est également présenté par REYNOLDS(1977)<sup>39</sup>, HABERMAN (1978)<sup>40</sup> et ALDRICH et NELSON(1984)<sup>41</sup>. Les travaux de SWAFFORD (1980)<sup>42</sup> et POMER(1984)<sup>43</sup> permettent de comparer le modèle logit à un modèle concurrent, celui de la décomposition linéaire de

---

<sup>37</sup> - HABERMAN, 1978-1979, op.cit. Si le modèle considéré s'ajuste correctement, le résidu ajusté suit approximativement une loi normale centrée réduite.

<sup>38</sup> - GOODMAN, 1972b, op.cit.

<sup>39</sup> - REYNOLDS, 1977, op.cit., pp. 131-133.

<sup>40</sup> - HABERMAN, 1978, op.cit., chapitre 5.

<sup>41</sup> - ALDRICH J.H., NELSON F.D., 1984. - Linear probability, logit, and probit models, Beverly Hills, Sage.

<sup>42</sup> - SWAFFORD M., 1980. - "Three parametric techniques for contingency table analysis: a nontechnical commentary", American sociological review, 45(4), pp. 664-690.

<sup>43</sup> - POMER M.I., 1984. - "Demystifying loglinear analysis. Four ways to assess interaction in a 2x2x2 table", Sociological perspectives, 27(1), pp. 111-135.

la proportion. Dans un de nos précédents articles où il s'agissait d'étudier l'évolution dans le temps de l'inégalité des chances sociales devant l'enseignement<sup>44</sup>, nous avons également mis en évidence la supériorité du modèle logit sur le modèle de décomposition linéaire de la proportion dans la mesure où, à la différence du second, le premier prend en compte les effets "plancher" et "plafond" associés au fait qu'une proportion est bornée par 0 et par 1.

Soit un tableau de contingence à trois dimensions où la variable K est dichotomique et peut être considérée comme variable à expliquer en fonction des autres, I et J. Nommons 1 et 2 les modalités de la variable K. A partir de la définition du modèle multiplicatif saturé, on peut écrire:

$$m_{1j1} = \alpha \alpha_{I1} \alpha_{Jj} \alpha_{K1} \alpha_{Ij1j} \alpha_{IK11} \alpha_{JKj1} \alpha_{IJK1j1} \quad \text{et:}$$

$$m_{1j2} = \alpha \alpha_{I1} \alpha_{Jj} \alpha_{K2} \alpha_{Ij1j} \alpha_{IK12} \alpha_{JKj2} \alpha_{IJK1j2}$$

Si l'on nomme  $p_{1j1}$  la proportion d'individus classés dans la modalité 1 de la variable K parmi ceux qui sont classés simultanément dans les modalités i et j des variables I et J, on peut construire un modèle multiplicatif saturé pour le rapport des proportions ou le rapport des chances d'être classé sur la variable K-1 plutôt que 2 lorsque l'on est à la fois i et j. Ce modèle peut s'écrire:

$$p_{1j1} / (1-p_{1j1}) = m_{1j1}/m_{1j2} = \beta \beta_{I1} \beta_{Jj} \beta_{Ij1j}$$

$$\text{avec:} \quad \beta = \alpha_{K1}/\alpha_{K2} \quad \beta_{I1} = \alpha_{IK11}/\alpha_{IK12}$$

$$\beta_{Jj} = \alpha_{JKj1}/\alpha_{JKj2} \quad \beta_{Ij1j} = \alpha_{IJK1j1}/\alpha_{IJK1j2}$$

où les paramètres  $\beta_{I1}$ ,  $\beta_{Jj}$ ,  $\beta_{Ij1j}$  expriment l'effet principal de la variable I sur le rapport de chances (paramètre  $\beta_{I1}$ ), l'effet principal de la variable J sur le rapport de chances (paramètre  $\beta_{Jj}$ ), l'effet de l'interaction des variables I et J sur le rapport de chances (paramètre  $\beta_{Ij1j}$ ). Les paramètres  $\beta_{I1}$ ,  $\beta_{Jj}$  et  $\beta_{Ij1j}$  sont -comme les paramètres correspondants  $\alpha$ - sujets à certaines contraintes nécessaires à l'estimation du modèle. Du fait de ces contraintes, il y a un paramètre  $\beta$ , (NI-1) paramètres indépendants  $\beta_{I1}$ , (NJ-1) paramètres indépendants  $\beta_{Jj}$ , (NI-1)(NJ-1) paramètres indépendants  $\beta_{Ij1j}$ , soit au total NIxNJ paramètres indépendants, c'est-à-dire autant que de groupes d'individus définis par le croisement des variables I et J. Ce fait garantit un ajustement parfait du modèle qui, pour cette raison, est nommé modèle multiplicatif saturé pour le rapport de chances.

<sup>44</sup> - VALLET L.A., 1988. - "L'évolution de l'inégalité des chances devant l'enseignement. Un point de vue de modélisation statistique", *Revue française de sociologie*, 29(3), pp. 395-423.

Par passage aux logarithmes à partir du modèle précédent, on obtient le modèle logit saturé qui modélise le logit  $\text{Log} (p_{1j1}/(1-p_{1j1}))$  sous une forme fonctionnelle linéaire ou, de façon équivalente, modélise la proportion  $p_{1j1}$  sous une forme fonctionnelle logistique:

$$\begin{aligned} \text{Log} (p_{1j1} / (1-p_{1j1})) &= \text{Log} (m_{1j1}/m_{1j2}) \\ &= \delta + \delta_{I1} + \delta_{Jj} + \delta_{Ij1j} \end{aligned}$$

avec  $\delta = \text{Log} \beta$ ,  $\delta_{I1} = \text{Log} \beta_{I1}$ , etc...

De la même façon que le modèle logit saturé est une reformulation du modèle log-linéaire saturé, chaque modèle logit non saturé va être équivalent à un modèle log-linéaire non saturé. La correspondance est la suivante:

Modèle logit	Modèle log-linéaire
$\text{Log} (m_{1j1}/m_{1j2}) = \delta + \delta_{I1} + \delta_{Jj}$	(IJ) (IK) (JK)
$\text{Log} (m_{1j1}/m_{1j2}) = \delta + \delta_{I1}$	(IJ) (IK)
$\text{Log} (m_{1j1}/m_{1j2}) = \delta + \delta_{Jj}$	(IJ) (JK)
$\text{Log} (m_{1j1}/m_{1j2}) = \delta$	(IJ) (K)

et les modèles log-linéaires ci-dessus ont pour point commun d'autoriser tous les effets possibles qui mettent en jeu les variables considérées comme explicatives (ici les effets (I), (J), (IJ))<sup>45</sup>.

Du fait de la correspondance entre modèles logit sur données groupées et modèles log-linéaires, les procédures d'estimation et de test d'un modèle logit ne diffèrent pas de celles présentées à la section 1.3. D'un point de vue informatique, on a fait usage du programme FREQ<sup>46</sup> et du logiciel GENSTAT<sup>47</sup>. Deux points particuliers doivent être évoqués.

En premier lieu, dans la mesure où les modèles logit forment une classe particulière de modèles de régression, afin d'estimer les paramètres d'un modèle, on a utilisé des contraintes différentes de celles de la section 1.1. et plus

<sup>45</sup> - Ceci correspond au fait que tout modèle logit analyse les variations du rapport de chances  $m_{1j1}/m_{1j2}$  en contraignant les effectifs estimés à respecter les effectifs observés  $n_{1j}$ . Par ailleurs, le modèle logit se généralise en modèle logit multinomial lorsque la variable à expliquer présente plus de deux modalités; voir sur ce point HABERMAN, 1979, op.cit., chapitre 6. Les modèles log-linéaires pour l'analyse -présentée dans la section 1.2.- du lien entre milieu d'origine (incluant père et mère) et position sociale pourraient donc être reformulés dans le cadre du modèle logit multinomial.

<sup>46</sup> - HABERMAN, 1979, op.cit., pp. 571-585.

<sup>47</sup> - Rothamsted Experimental Station, 1980. - GENSTAT. A general statistical program, Harpenden, Hertfordshire, Rothamsted Experimental Station.

habituelles pour introduire des variables qualitatives explicatives dans un modèle de régression. Ces contraintes -qui correspondent à un codage en variables indicatrices- sont, pour le modèle logit saturé présenté ci-dessus:

$$\delta_{11} = \delta_{J1} = \delta_{1J1J} = \delta_{1J11} = 0 .$$

Ainsi, pour chaque variable explicative, la première modalité est prise comme référence et le paramètre  $\delta$  est donc égal au logarithme du rapport de chances dans le groupe d'individus caractérisés par  $i = 1$  et  $j = 1$ . Ces contraintes conduisent à une interprétation immédiate des paramètres associés aux variables explicatives dans le cas d'un modèle sans effet d'interaction. Par exemple, dans le chapitre 6, on analyse, sur un échantillon de femmes actives occupées en 1970, les variations du rapport des chances d'être, au moment de l'enquête, de position sociale "industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur ou moyen" plutôt que de position "autre". Les variables explicatives introduites sont la position sociale à l'entrée dans la vie active (I) et le statut matrimonial (J) avec la nomenclature 1-femmes mariées, 2-femmes célibataires, 3-femmes veuves ou divorcées. Le modèle logit sans effet d'interaction entre I et J s'ajuste correctement. Quelle que soit la position initiale,  $\exp(\delta_{J2})$  fournit donc le quotient du rapport de chances estimé pour les femmes célibataires par le rapport de chances estimé pour les femmes mariées: la valeur obtenue (2,37) est supérieure à l'unité et exprime donc, à position initiale contrôlée, l'avantage relatif dont disposent les femmes célibataires pour détenir à l'enquête une position sociale "élevée" plutôt qu'une position "autre". Dans la mesure où, pour tenir compte des taux de sondage différents, on a ajusté le modèle sur les effectifs extrapolés à l'univers, la question de la significativité du paramètre  $\delta_{J2}$  ne peut être résolue en comparant l'estimateur obtenu à son erreur type; on a donc estimé un second modèle incorporant la contrainte supplémentaire  $\delta_{J1} = \delta_{J2} = 0$  pour utiliser ensuite la procédure de test de modèles emboîtés présentée à la section 1.3.

En second lieu, on utilise aussi le modèle logit sur données groupées au chapitre 10 pour analyser les variations de la proportion de titulaires d'un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat en fonction des variables suivantes: catégorie socio-professionnelle et diplôme du père, diplôme de la mère et activité/inactivité professionnelle de la mère. L'étude est réalisée à partir de l'enquête Formation-Qualification Professionnelle de 1977, sur les individus âgés de 25 à 44 ans, séparément selon le sexe; elle vise notamment à tester l'hypothèse d'un éventuel impact de l'activité professionnelle de la

mère sur les destins scolaires des enfants et, si cet effet existe, à examiner s'il varie selon le milieu social d'origine et le diplôme de la mère. Parmi les 648 combinaisons issues du croisement des quatre variables explicatives<sup>48</sup>, seules 442 pour les hommes et 408 pour les femmes sont réalisées et correspondent à autant de logits qui, pour beaucoup d'entre eux, portent sur des effectifs réels faibles. Dans un tel cas, alors que les approximations statistiques pour la distribution des estimateurs des paramètres demeurent satisfaisantes, les valeurs des statistiques C2 et L2 sont affectées par la faiblesse des effectifs et ne peuvent plus être utilisées pour le test de l'ajustement d'un modèle donné. Néanmoins, un résultat statistique important est que la différence entre deux statistiques L2 suit approximativement une distribution du khi-deux sous des conditions très générales, ce qui entraîne que, même dans le cas où les effectifs sont faibles, le test de la différence entre deux modèles emboîtés peut encore être utilisé<sup>49</sup>.

### 3. Modèle logit sur données individuelles

---

Dans les analyses de régression évoquées ci-dessus, nous utilisons le modèle logit sur données groupées pour tenir compte du fait que la méthode de constitution d'échantillon des enquêtes Formation-Qualification Professionnelle n'accorde pas le même "poids" à chaque individu interrogé. Dans l'enquête sur les projets d'orientation d'élèves de troisième par contre, aucune pondération individuelle n'est définie et l'on utilise le modèle logit sur données individuelles dans l'analyse de l'association entre activité professionnelle de la mère et ambition scolaire de l'enfant<sup>50</sup>. Le modèle employé permet d'évaluer l'impact de différentes variables explicatives sur la probabilité que l'élève exprime un projet ambitieux. Il utilise une forme fonctionnelle logistique qui garantit que la probabilité estimée prendra une valeur comprise entre 0 et 1 et s'écrit:

---

<sup>48</sup> - En effet, il y a 9 modalités pour la CSP du père, 6 pour le diplôme de chaque parent, 2 pour l'activité/inactivité professionnelle de la mère:  $9 \times 6 \times 6 \times 2 = 648$ .

<sup>49</sup> - Voir sur ce point HABERMAN (1978, op.cit., pp. 311-331). C'est le même résultat statistique qui est utilisé dans le cadre du modèle logit sur données individuelles.

<sup>50</sup> - Pour d'autres exemples de recherches sociologiques utilisant un modèle de régression logistique sur données individuelles, voir notamment:

DURU M., MINGAT A., 1987. - "Facteurs institutionnels de la diversité des carrières scolaires", Revue française de sociologie, 28(1), pp. 3-16.

DURU-BELLAT M., MINGAT A., 1988. - "Le déroulement de la scolarité au collège: le contexte 'fait des différences'...", Revue française de sociologie, 29(4), pp. 649-666.

$$p = 1 / (1 + \exp[-(b_0 + \sum_1 b_1 X_1)])$$

où  $p$  est la probabilité estimée d'exprimer un projet ambitieux (projet d'orientation en seconde, générale ou technique),  $X_1$  représente la valeur d'une variable explicative quantitative (nombre d'enfants dans la famille, rang de naissance dans la fratrie) ou d'une variable indicatrice permettant le codage d'une modalité d'une variable explicative qualitative (CSP du père, option suivie en classe de troisième, ...),  $b_0$  et  $b_1$  représentent les paramètres à estimer. Bien que nous adoptions pour le modèle logit sur données individuelles des notations différentes de celles utilisées pour le modèle logit sur données groupées, la similitude avec la section 2. apparaît dès que le modèle précédent est exprimé sous la forme:

$$\text{Log} (p/1-p) = b_0 + \sum_1 b_1 X_1 .$$

Le modèle logit sur données individuelles modélise donc une probabilité sous forme logistique alors que le modèle logit sur données groupées modélise une proportion ou une fréquence sous la même fonction.

Comme pour le modèle logit sur données groupées, c'est la méthode d'estimation du maximum de vraisemblance qui est utilisée et on a employé le logiciel GENSTAT<sup>51</sup>. La méthode permet d'estimer les paramètres  $b_1$  qui expriment, dans le cadre du modèle, l'impact quantitatif propre de chaque variable explicative sur la probabilité d'exprimer un projet ambitieux; comme le modèle logit sur données groupées, celui sur données individuelles permet donc un raisonnement "toutes choses égales par ailleurs"<sup>52</sup>. Dans le codage des modalités des variables explicatives qualitatives, on a utilisé des contraintes analogues à celles présentées à la section précédente: l'effet associé à une modalité particulière est évalué par comparaison à une modalité omise de référence.

Pour une modalité ou variable quantitative particulière, le signe du coefficient  $b_1$  indique le sens de l'effet; on teste la significativité de cet effet au moyen d'une statistique  $t$  de STUDENT. Pour évaluer l'effet marginal sur la variable à expliquer, nous n'utilisons pas l'expression habituelle  $b_1 p_0(1-p_0)$ <sup>53</sup>; en effet, celle-ci ne donne qu'une approximation du changement de probabilité provoqué par la modification de la valeur d'une variable explicative. Nous utilisons

<sup>51</sup> - Rothamsted Experimental Station, 1980, op.cit.

<sup>52</sup> - Cette expression ne fait bien sûr référence qu'aux seules variables explicatives incluses dans le modèle.

<sup>53</sup> - Cette expression est utilisée par exemple par DURU et MINGAT (1987, op.cit., p. 7).



l'expression exacte donnée par PETERSEN(1985)<sup>54</sup>. Soit  $L_0$  le logit associé à une probabilité de référence<sup>55</sup> et  $L_1 = L_0 + b_1$ . L'effet marginal associé à la modalité ou variable quantitative considérée est évalué par:

$$\exp(L_1)/[1+\exp(L_1)] - \exp(L_0)/[1+\exp(L_0)]$$

et fournit donc, au point considéré, le changement dans la probabilité d'exprimer un projet ambitieux occasionné par la modalité considérée ou par un changement d'une unité de la variable quantitative en question (par exemple changement de probabilité dû au fait d'être enfant de cadre moyen plutôt que d'agriculteur ou à la présence d'un enfant supplémentaire dans la famille). La même expression peut être utilisée dans le cas d'un modèle logit sur données groupées pour exprimer les variations d'un rapport de chances en termes de variations de la proportion.

Enfin, dans le cas d'un modèle logit sur données individuelles, la statistique qui permet de juger de son adéquation est la déviance, qui vaut moins deux fois le logarithme du rapport de vraisemblance du modèle considéré relativement au modèle saturé et est équivalente à  $L^2$  dans le cas d'un modèle sur données groupées. Entre deux modèles emboîtés, la différence des déviances fournit -par comparaison à la loi de khi-deux pour le nombre de degrés de liberté correspondant- un test du fait que le modèle le plus complexe s'ajuste significativement mieux que le moins complexe.

#### IV. CHOIX EFFECTUES DANS LES PROCEDURES DE TEST D'UN MODELE STATISTIQUE

---

##### 1. Le problème posé, les choix effectués

---

Au fil de cette thèse, la plupart des utilisations du modèle log-linéaire ou du modèle logit sur données groupées sont effectuées sur des données issues des enquêtes Formation-Qualification Professionnelle. Or, dans la mesure où l'échantillon est stratifié et emploie un taux de sondage qui varie selon la strate, chaque modèle doit être ajusté au tableau des

<sup>54</sup> - PETERSEN T., 1985. - "A comment on presenting results from logit and probit models", American sociological review, 50(1), pp. 130-131.

<sup>55</sup> - Nous choisissons comme probabilité de référence une valeur égale à la fréquence d'expression d'un projet ambitieux dans l'échantillon examiné.

effectifs extrapolés à l'univers (après prise en compte a posteriori de la variation des taux de sondage) et non au tableau brut obtenu sur les individus-échantillons. En d'autres termes, il faut raisonner sur le tableau extrapolé à la population pour prendre en compte le fait que, par exemple, une jeune femme cadre interrogée en représente approximativement 200 alors qu'une jeune femme ouvrière enquêtée compte pour 600 environ. Il s'ensuit que les statistiques C2 et L2 sont calculées sur le tableau extrapolé et non sur le tableau des individus-échantillons, ce qui pose le problème de leur utilisation ultérieure dans le cadre d'un test statistique.

On a donc effectué le choix suivant. Disposant, pour chaque tableau analysé, de l'effectif total enquêté et de l'effectif total extrapolé, on a ajusté le modèle statistique et calculé la valeur de C2 et L2 sur le tableau extrapolé, puis on a divisé ces statistiques par l'inverse du taux de sondage moyen sur le tableau considéré. Soit par exemple le tableau, obtenu en 1977, qui croise origine sociale, position sociale propre et statut matrimonial pour les femmes actives occupées âgées de 35 à 59 ans. Il porte sur 3113 femmes mariées<sup>56</sup>, 554 femmes célibataires, 336 femmes veuves et 324 femmes divorcées ou séparées. L'effectif total enquêté est donc de 4327 femmes qui en représentent 3508268 (effectif total extrapolé). Supposons que l'on souhaite tester l'hypothèse d'absence d'interaction du troisième ordre, c'est-à-dire l'hypothèse d'invariance, selon le statut matrimonial, des distances entre catégories sociales. Nous ajustons le modèle log-linéaire correspondant sur le tableau extrapolé, puis divisons la valeur de C2 et L2 par le rapport 3508268/4327. Ce sont les valeurs ainsi obtenues qui figurent dans les résultats présentés et à partir desquelles les indicateurs d'ajustement sont calculés. La procédure employée pour effectuer le test d'un modèle revient donc à supposer que, pour le tableau analysé, l'échantillon est aléatoire, à un degré, avec un taux de sondage uniforme égal au rapport de l'effectif total réel du tableau à son effectif total extrapolé<sup>57</sup>.

<sup>56</sup> - Il s'agit ici exactement des femmes, mariées à la date d'enquête, conjointes légitimes d'un chef de ménage actif au recensement de population de 1975.

<sup>57</sup> - Dans la correspondance qu'il a adressé le 29 janvier 1986 à John H. GOLDTHORPE à propos de l'enquête de 1970, Claude THELOT propose une procédure très semblable à la nôtre: calculer la statistique du khi-deux sur les données pondérées puis la diviser par 2000 (inverse du taux le plus faible du plan de sondage), 700 (inverse du taux de sondage moyen sur l'ensemble de l'enquête), 500 (inverse d'une autre estimation du taux de sondage moyen) et 200 (inverse du taux le plus élevé du plan de sondage) pour comparer enfin les conclusions obtenues. La procédure que nous adoptons est celle de la division par l'inverse du taux de sondage moyen sur le tableau considéré.

Nous nommons méthode M1 la procédure qui vient d'être présentée et que nous utilisons le plus souvent lorsque le tableau analysé provient d'une même enquête utilisant un échantillon stratifié. Lorsque, dans les tableaux présentés, aucune indication n'est donnée sur la manière dont l'ajustement et le test d'un modèle sont réalisés, c'est cette méthode qui est employée. Avant certains ajustements, nous avons utilisé une procédure strictement équivalente à la précédente consistant à multiplier les effectifs du tableau extrapolé par une constante appropriée afin que son effectif total devienne égal à l'effectif total réellement enquêté<sup>50</sup>. Nous nommons cette procédure "variante de la méthode M1" et, dans ce cas, ce sont bien sûr les statistiques C2 et L2 directement obtenues qui sont utilisées.

D'autres méthodes sont néanmoins envisageables. Dans l'exemple présenté plus haut, avant d'ajuster le modèle, on peut ramener l'effectif total extrapolé de chaque sous-tableau "statut matrimonial" à l'effectif réel enquêté correspondant (soit 3113 pour les femmes mariées, 554 pour les femmes célibataires, 336 pour les femmes veuves, 324 pour les femmes divorcées ou séparées). Le modèle est alors estimé sur les données ajustées à l'effectif total réel de chaque sous-tableau et les valeurs de C2 et L2 obtenues sont directement utilisables; nous nommons M2 cette seconde procédure. Enfin, dans l'exemple présenté, on peut considérer que l'estimation et le test de l'hypothèse d'invariance des distances entre catégories sociales vont être affectés par le poids important des femmes mariées dans l'échantillon. Pour éliminer cet inconvénient, on peut alors, avant d'estimer le modèle, ramener l'effectif total extrapolé de chaque sous-tableau "statut matrimonial" à une même valeur. Nous choisissons pour valeur l'effectif total réellement enquêté le plus faible parmi les sous-tableaux considérés (soit 324 dans l'exemple ci-dessus) et nommons méthode M3 cette dernière procédure. Puisqu'en l'utilisant, on diminue artificiellement l'effectif total réel du tableau analysé, cette procédure conduit à un test "conservatif", i.e. qui a "trop" tendance à accepter le modèle estimé. Compte tenu des incertitudes qui, du fait de la complexité du plan de sondage des enquêtes, pèsent sur les tests réalisés avec les méthodes M1 ou M2, la méthode M3 nous paraît cependant présenter l'intérêt suivant: chaque fois qu'elle conduit au rejet d'un modèle,

<sup>50</sup> - Cette procédure a également été utilisée dans l'analyse de l'enquête canadienne de mobilité de 1973 qui utilisait un échantillon stratifié; voir les pages 13 et 14 de l'ouvrage suivant: BOYD M., GOYDER J.C., JONES F.E., McROBERTS H.A., PINEO P.C., PORTER J., 1985. - Ascription and achievement: Studies in mobility and status attainment in Canada, Ottawa, Carleton University Press.

on peut être certain ou quasiment certain que ce modèle ne décrit pas correctement le phénomène à l'étude dans la population.

Lorsque, comme dans l'exemple présenté, M1, M2 et M3 sont utilisables, nous effectuons l'estimation et le test du modèle selon les trois méthodes et fondons notre conclusion sur les résultats ainsi obtenus. Si M1, M2 et M3 conduisent ensemble à accepter ou rejeter le modèle postulé, la conclusion est claire. Lorsque les résultats des trois tests divergent -ce qui est un cas ambigu mais fréquent-, c'est le plus souvent parce que M1 et M2 fournissent des statistiques C2 et L2 proches qui conduisent à rejeter le modèle alors que les résultats obtenus selon M3 conduisent à l'accepter. Du fait du caractère "conservatif" du test réalisé selon cette dernière méthode, la conclusion est de préférence en faveur du rejet du modèle considéré.

Dans certaines analyses, les méthodes M1, M2 et M3 conduisent à des statistiques C2 et L2 rigoureusement identiques. C'est notamment le cas dans le chapitre 7 où, pour un même ensemble de femmes mariées actives occupées, nous rapprochons la table de mobilité par le mariage de la table de mobilité par la profession afin de tester l'hypothèse qu'elles sont sous-tendues par un même réseau de distances entre catégories sociales. Les deux sous-tableaux considérés portent sur les mêmes individus et ont donc mêmes effectifs totaux, réel et extrapolé. Il s'ensuit que les méthodes M1, M2 et M3 sont équivalentes et fournissent des statistiques de test identiques.

Enfin, dans le chapitre 3 consacré à l'évolution dans le temps de la mobilité sociale des femmes, les analyses effectuées mettent simultanément en jeu des tableaux issus d'enquêtes différentes (1953, 1970, 1977, 1985). Ce sont alors les seules méthodes M2 et M3 qui sont utilisées<sup>59</sup>: M2 consiste à ramener l'effectif total extrapolé de chaque table de mobilité utilisée à l'effectif réel enquêté; M3 accorde aux différentes tables un poids identique dans l'analyse en leur attribuant un même effectif total, celui de la table où l'effectif réel mis en jeu est le plus faible.

<sup>59</sup> - Nous n'employons pas la méthode M1 pour deux raisons, la première essentielle, la seconde plus mineure: d'une part, les données issues de l'enquête sur l'emploi de 1953 portent sur les individus interrogés (ou faisant partie du ménage de la personne interrogée) et ne sont pas extrapolées à la population, ce qui implique que l'emploi de M1 n'a pas de sens dès qu'une table observée en 1953 est utilisée; d'autre part, entre les enquêtes de 1970, 1977 et 1985, les taux de sondage par strate et le taux de sondage moyen ont quelque peu varié alors que M1 consisterait à postuler un même taux de sondage moyen (sur le tableau analysé) pour les différentes enquêtes.

## 2. Une solution récente: le modèle log-linéaire pondéré

---

Au moment où nous rédigeons cette annexe, nous prenons connaissance d'un article récent de CLOGG et ELIASON (1987)<sup>60</sup>. Cette publication est importante; elle apporte en effet une solution au problème délicat d'inférence statistique qui se pose dans l'utilisation de modèles log-linéaires sur des données provenant d'un échantillon stratifié avec un taux de sondage variable.

Dans la manière dont les sociologues utilisent le modèle log-linéaire sur un tableau issu d'une enquête par échantillon stratifié, CLOGG et ELIASON identifient deux stratégies habituelles. La première consiste à ignorer la pondération individuelle qui résulte de la variabilité des taux de sondage et conduit à analyser le tableau des effectifs non pondérés, c'est-à-dire le tableau brut obtenu sur les individus-échantillons. Conformément à ce que nous avons indiqué plus haut, l'emploi de cette procédure peut conduire à une estimation biaisée des paramètres du modèle et à une valeur incorrecte de leur erreur type et des statistiques de test. La seconde stratégie communément employée consiste à analyser le tableau des effectifs pondérés, c'est-à-dire le tableau des effectifs extrapolés après qu'ils aient été multipliés par une constante appropriée pour préserver au total la taille réelle de l'échantillon<sup>61</sup>; l'analyse est alors effectuée "comme si" les effectifs obtenus provenaient d'un échantillonnage réalisé sans qu'aucune pondération n'intervienne, et l'on emploie le modèle log-linéaire:

$$\text{Log}(M) = X\theta$$

où M est le vecteur-colonne des effectifs estimés,  $\theta$  le vecteur-colonne des paramètres indépendants à estimer et X la matrice des coefficients qui caractérise le modèle (design matrix). A la différence de la précédente, cette deuxième stratégie fournit des estimateurs sans biais des paramètres du modèle mais l'erreur type de chaque paramètre et les statistiques d'ajustement C2 et L2 demeurent biaisées. Les méthodes M1, M2 et M3 présentées plus haut et qui sont utilisées au fil de cette thèse ne peuvent donc être considérées comme des solu-

<sup>60</sup> - CLOGG C.C., ELIASON S.R., 1987. - "Some common problems in log-linear analysis", *Sociological methods & research*, 16(1), pp. 8-44. Cet article est repris dans LONG J.S. (éd.), 1988. - *Common problems/proper solutions. Avoiding error in quantitative research*, Newbury Park, Sage, pp. 226-257.

<sup>61</sup> - Il s'agit donc de la variante de la méthode M1 décrite précédemment.

tions exactes au problème d'inférence statistique posé par la stratification des échantillons et la variabilité de la pondération individuelle.

La solution générale indiquée par CLOGG et ELIASON est celle de l'utilisation du modèle log-linéaire pondéré. Celui-ci va permettre d'analyser le tableau des effectifs non pondérés dans le cadre d'une procédure qui prend en compte la variabilité de la pondération moyenne qui caractérise chaque cellule. Nommons  $c$  une cellule quelconque du tableau de contingence analysé,  $n_c$  l'effectif non pondéré observé dans cette cellule,  $N_c$  l'effectif pondéré observé,  $m_c$  et  $M_c$  les effectifs estimés correspondants. Soient  $w_c = N_c/n_c$  la pondération moyenne attribuée aux individus de la cellule  $c$  et  $z_c = 1/w_c$ . Le modèle log-linéaire pondéré s'écrit:

$$\text{Log}(m_c/z_c) = X\theta$$

où le terme de gauche constitue un vecteur de logarithmes d'effectifs pondérés. Notons que, puisque  $m_c$  est l'effectif non pondéré estimé,  $m_c/z_c$  n'est autre que  $m_c w_c$ , c'est-à-dire  $M_c$ , l'effectif pondéré estimé. Avec ce modèle, les estimateurs des paramètres sont sans biais et identiques à ceux obtenus en analysant le tableau des effectifs pondérés (variante de la méthode M1); de surcroît, l'erreur type de chaque paramètre et les statistiques de test C2 et L2 sont correctes, puisque le modèle prend en compte l'effectif réellement observé dans chaque cellule ainsi que les différences de taux de sondage et de pondération entre les cellules du tableau analysé.

Il ne nous était pas possible de reprendre l'ensemble des analyses statistiques effectuées pour utiliser ce nouveau modèle: d'une part, nous ne disposons pas, pour chaque tableau analysé, de l'effectif non pondéré de chacune des cellules; d'autre part, la présence, dans les tableaux utilisés, de cellules à effectif nul posait un problème technique puisque les termes  $w_c$  et  $z_c$  ne sont alors pas définis. Afin de tenter d'évaluer empiriquement le biais éventuel que pouvait entraîner, dans le rejet ou l'acceptation d'un modèle, l'utilisation de la méthode M1, nous avons cependant voulu comparer, sur quelques exemples, les résultats obtenus avec le modèle log-linéaire pondéré à ceux obtenus avec le modèle habituel.

La comparaison porte sur les modèles estimés dans les deuxième et troisième parties du chapitre 4, notamment les modèles de HAUSER. Dans le chapitre 4, ces modèles sont ajustés selon la variante de la méthode M1, qui consiste à ramener l'effectif total extrapolé du tableau (4403976) à l'effectif

total réel (5178). En utilisant le modèle log-linéaire pondéré<sup>62</sup>, on constate que, dès que l'on estime des modèles qui s'ajustent au moins moyennement, les estimations des paramètres issues des deux analyses sont presque égales. De plus, les valeurs des statistiques de test obtenues sont généralement voisines. Par exemple, pour le modèle de base de HAUSER, on obtient selon la méthode habituelle:

L2=81,70    C2=105,85    30 ddl    p < .001    delta=3,5%

et, avec le modèle log-linéaire pondéré:

L2=79,41    C2=89,39    30 ddl    p < .001    delta=3,7% .

De même, pour le modèle final de HAUSER, la méthode habituelle fournit:

L2=36,38    C2=39,41    30 ddl    p > .10    delta=2,4%

et le modèle log-linéaire pondéré:

L2=37,03    C2=39,00    30 ddl    p > .10    delta=2,5% .

Ces résultats semblent suggérer que les conclusions des tests réalisés selon les méthodes approximatives M1, M2, M3 présentées à la section précédente ne sont pas trop biaisées et peuvent être considérées comme des résultats plausibles. Enfin, bien que la comparaison effectuée porte sur des données issues de l'enquête de 1985, la remarque précédente peut sans doute être étendue aux enquêtes de 1970 et 1977 qui ont utilisé un plan de sondage similaire.

---

<sup>62</sup> - Il a fallu résoudre le problème posé par l'effectif nul de la cellule "Père cadre ou profession intellectuelle supérieure - Fille agricultrice exploitante ou patron pêcheur". Dans cette cellule, on a retenu arbitrairement pour  $z_c$  la valeur 1,0000 proche des moyennes arithmétique et géométrique des valeurs  $z_c$  des 48 cellules restantes.

## ANNEXE DU CHAPITRE UN

Quatre tableaux constituent cette annexe.

\* Le Tableau I-1 fournit les données sur lesquelles s'appuient les analyses des sections III, IV, V et VI du chapitre un. Il permet d'observer, pour l'ensemble de la France, la répartition des couples mariés où l'homme est actif en fonction de la catégorie socio-professionnelle du mari et de celle de la femme. C'est la nomenclature des CSP à un chiffre qui est utilisée. Le tableau I-1 a été constitué à partir des sources suivantes.

1962 - On s'est fondé sur un tableau qui porte sur les femmes, épouses légitimes d'un chef de famille en 1962 et qui croise la CSP du mari avec la dizaine de CSP de la femme. Ce tableau, tiré du sondage au 1/20, a été publié par PRADERIE (1964)<sup>1</sup>. Malheureusement, il comporte des erreurs (l'intérieur ne correspond pas aux marges). On s'est donc reporté au tableau TF4/1 du RP 1962, d'où le tableau publié est extrait, afin d'obtenir les données exactes. Le tableau que nous étudions porte sur un ensemble de 434406 femmes, dont 152874 actives, qui en représentent respectivement 8688120 et 3057480. Un tableau analogue, portant sur les femmes de moins de 55 ans, a été publié par MICHAL (1973)<sup>2</sup>.

1968 - On s'est fondé sur un tableau qui porte sur les femmes mariées, conjointes d'un chef de famille en 1968 et qui croise la CSP de la femme avec la dizaine de CSP du chef de famille. Ce tableau, tiré du sondage au 1/20, a été extrait d'une microfiche de l'INSEE. Le tableau que nous étudions porte

---

<sup>1</sup> - PRADERIE M., 1964. - "L'emploi féminin en 1962 et son évolution depuis 1954", Etudes et conjoncture, 19(12), pp. 1-125.

<sup>2</sup> - MICHAL M.G., 1973. - L'emploi féminin en 1968 (rappel des résultats de 1962), Paris, INSEE, vol.D25.



sur un ensemble de 451744 femmes, dont 174889 actives, qui en représentent respectivement 9034880 et 3497780. Un tableau analogue, portant sur les femmes de moins de 55 ans, a été publié par MICHAL(1973)<sup>2</sup> et analysé par ROUSSEL(1975)<sup>3</sup>.

1975 - On s'est fondé sur un tableau qui porte sur les femmes mariées, conjointes d'un chef de famille en 1975 et qui croise la dizaine de CSP de la femme avec la dizaine de CSP du chef de famille. Ce tableau, tiré du sondage au 1/20, a été extrait d'une microfiche de l'INSEE (série Travail Féminin). Le tableau que nous étudions porte sur un ensemble de 473025 femmes, dont 224996 actives, qui en représentent respectivement 9460500 et 4499920. En 1975, il n'a pas été constitué de tableau analogue portant sur les femmes d'un âge donné. C'est la raison pour laquelle, à chacune des dates, il nous a fallu considérer, pour l'analyse, les femmes d'un âge quelconque. On a cependant cherché à délimiter le champ de chaque tableau en ne prenant en compte que les épouses de chefs de famille actifs au moment du recensement. Parmi les couples les plus âgés, il s'agit donc de couples où, en majeure partie, la femme est en âge d'être active puisqu'au sein d'un couple c'est le plus souvent le mari qui est le plus âgé.

1982 - On s'est fondé sur un tableau qui porte sur les femmes mariées, conjointes de la personne de référence d'une famille en 1982 et qui croise la dizaine de CSP de la personne de référence avec la dizaine de CSP de la femme (le sondage au 1/20 du RP 1982 a, en effet, été codé selon la nomenclature des CSP et des PCS). Ce tableau, non publié, nous a été fourni par Michel VILLAC. Le tableau que nous étudions porte sur 473971 femmes, dont 277337 actives, qui en représentent respectivement 9479420 et 5546740.

\* Le Tableau I-2 est identique au tableau I-1 à cette différence près qu'il porte sur l'ensemble des couples, mariés ou non. Par ailleurs, nous ne disposons pas ici des données de l'année 1968. Les quelques différences qui apparaissent dans l'analyse lorsque les couples non mariés sont pris en compte en plus des couples mariés sont évoquées au début de la section VII du chapitre un. Pour constituer le tableau I-2, on s'est fondé sur les données des sondages au 1/20 des recensements de population de 1962, 1975 et 1982 qui portent sur les femmes, conjointes d'un chef (ou d'une personne de référence) de famille et qui croisent la CSP de la femme avec la CSP du chef

<sup>3</sup> - ROUSSEL L., 1975. - Le mariage dans la société française contemporaine. Faits de population, données d'opinion, INED, Paris, Presses Universitaires de France.

(ou de la personne de référence) de la famille. Ces données ont été mises à notre disposition par Pierre-Alain AUDIRAC et Michel VILLAC.

\* Le Tableau I-3 fournit les données utilisées dans la section VII du chapitre un pour la comparaison des jeunes couples mariés et en union libre. Ces données proviennent du sondage au 1/20 du recensement de population de 1982 (France métropolitaine) et nous ont été fournies par Pierre-Alain AUDIRAC. Pour constituer le tableau "jeunes couples mariés", on a croisé -pour les femmes mariées, âgées de 19 à 29 ans, conjointes d'une personne de référence de famille- la PCS de la femme avec la PCS de la personne de référence. On retient ainsi 68256 couples formés de deux actifs qui en représentent 1365120; les couples où l'un au moins des conjoints est chômeur n'ayant jamais travaillé sont exclus de l'analyse. Pour constituer le tableau "jeunes couples en union libre", on a procédé de même pour les femmes non mariées, âgées de 19 à 29 ans, conjointes d'une personne de référence de famille. On retient ainsi 13381 couples formés de deux actifs qui en représentent 267620; les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont également exclus de l'analyse. Enfin, à la différence des tableaux I-1 et I-2, le tableau I-3 fait usage de la nomenclature des PCS à un chiffre.

\* Le Tableau I-4 permet de comparer, pour les jeunes couples mariés et en union libre, la répartition observée selon les PCS des conjoints à la répartition estimée sous l'hypothèse de quasi-symétrie. Afin de faciliter la comparaison entre jeunes couples mariés et non mariés, préalablement à l'ajustement, l'effectif total du tableau "jeunes couples mariés" a été ramené à une valeur égale à celui du tableau "jeunes couples non mariés" (13381); ceci explique la présence de décimales sur les lignes "Observé" du premier tableau.

On remarque la forte adéquation de l'hypothèse de quasi-symétrie: seuls 0,86% des jeunes couples mariés et 0,53% des jeunes couples en union libre devraient changer de cellule pour que les tableaux estimés deviennent identiques à ceux observés. L'ajustement est donc un peu moins bon parmi les jeunes couples mariés; c'est notamment le cas lorsque l'un des conjoints est profession intermédiaire et l'autre employé ou ouvrier et lorsque l'un est employé et l'autre ouvrier. Enfin, même si l'hypothèse de quasi-symétrie est globalement acceptable, on observe, parmi les couples mariés comme parmi ceux en union libre, qu'il y a, en réalité, "un peu trop" de couples où

A34

l'homme est cadre et la femme profession intermédiaire et "pas assez" de couples où la configuration est inverse.

Tableau I-1 - Couples mariés où l'homme est actif selon la catégorie socio-professionnelle du mari et celle de la femme (recensements de 1962, 1968, 1975, 1982 - échantillons au 1/20)

		Femme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	Inactive	Total
Mari													
0 Agriculteur exploitant	1962	36972	86	461	24	249	157	264	138	1	26207		64559
	1968	31362	57	339	26	311	206	265	178	4	21376		54124
	1975	20179	159	288	78	527	502	422	217	4	16995		39371
	1982	19887	103	431	122	889	943	629	404	6	9460		32874
1 Salarié agricole	1962	855	1077	121	5	76	150	505	450	1	15246		18486
	1968	498	652	115	12	102	199	517	464	2	9941		12502
	1975	172	519	70	15	152	324	610	435	0	5589		7886
	1982	125	548	44	34	204	424	686	527	0	3451		6043
2 Patron industrie et commerce	1962	385	12	15945	191	1054	2060	1234	458	16	31642		52997
	1968	206	13	16069	278	1314	2679	1321	637	29	30977		53523
	1975	180	21	13295	457	1895	3596	1441	808	27	25939		47659
	1982	363	25	15803	837	2891	5245	1943	1414	43	18415		46979
3 Profession libérale, cadre supérieur	1962	25	1	372	1689	1898	1666	280	122	70	20742		26865
	1968	36	9	483	2958	3199	2697	432	199	70	24494		34577
	1975	61	8	632	5621	6569	5489	733	473	95	27461		47142
	1982	93	11	1803	7481	9550	7547	1134	992	138	26099		54848
4 Cadre moyen	1962	39	5	873	475	4587	5143	1428	542	67	22229		35388
	1968	46	7	976	766	7155	8203	2047	879	80	26046		46205
	1975	45	10	960	1748	11967	12982	3228	1847	95	25715		58597
	1982	103	19	1159	2498	14638	15297	3738	2909	99	21355		61815
5 Employé	1962	122	22	873	169	1444	6659	3095	1330	28	22506		36248
	1968	157	27	1026	280	2293	8569	3559	1726	24	22976		40637
	1975	105	35	947	585	3971	12614	4838	2693	47	21439		47274
	1982	198	38	1024	860	5346	16498	5577	3898	51	19103		52593
6 Ouvrier	1962	1320	216	3144	217	2926	13125	23630	6988	64	128276		179906
	1968	1335	224	2711	343	4736	18283	25246	9481	66	127206		189631
	1975	752	306	2353	824	8699	28531	35311	13260	100	112922		203058
	1982	941	469	2286	1120	10661	35825	37669	18095	117	88234		195417
7 Personnel de service	1962	13	17	206	23	173	549	596	1085	4	3911		6577
	1968	15	2	184	22	277	791	692	1343	4	4102		7432
	1975	25	8	189	53	500	1219	826	1753	13	3875		8461
	1982	15	13	326	94	657	1619	1039	2082	17	3398		9260
8 Autre actif	1962	19	7	151	61	437	1027	504	231	170	10773		13380
	1968	17	3	128	84	646	1442	495	372	189	9737		13113
	1975	8	7	127	168	1108	2348	880	636	201	8094		13577
	1982	18	10	147	234	1388	3063	919	974	270	7119		14142
Total	1962	39750	1443	22146	2854	12844	30536	31536	11344	421	281532		434406
	1968	33672	994	22031	4769	20033	43069	34574	15279	468	276855		451744
	1975	21527	1073	18861	9549	35388	67605	48289	22122	582	248029		473025
	1982	21743	1236	23023	13280	46224	86461	53334	31295	741	196634		473971

Tableau I-2 - Couples mariés ou non mariés où l'homme est actif  
selon la catégorie socio-professionnelle de l'homme  
et celle de la femme  
(recensements de 1962, 1975, 1982 - échantillons au 1/20)

		Femme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	Inactive	Total
Homme													
0 Agriculteur exploitant	1962	37227	105	472	24	253	165	275	148	1	26524	65194	
	1975	20320	163	291	79	533	514	431	227	4	17184	39746	
	1982	19990	115	445	129	916	987	667	430	8	9631	33318	
1 Salarié agricole	1962	893	1146	128	5	80	156	534	473	2	15704	19121	
	1975	181	537	74	16	156	331	631	455	0	5727	8108	
	1982	141	572	46	41	227	470	746	564	2	3607	6416	
2 Patron industrie et commerce	1962	401	15	16130	198	1087	2165	1342	530	25	32235	54128	
	1975	183	22	13547	485	1970	3790	1527	887	28	26416	48855	
	1982	370	32	16131	898	3110	5691	2126	1585	53	18968	48964	
3 Prof. libé- rale, cadre supérieur	1962	26	2	401	1724	1940	1737	308	150	80	20999	27367	
	1975	64	8	663	5777	6776	5750	775	526	102	27720	48161	
	1982	97	11	1865	7884	10190	8086	1252	1096	152	26537	57170	
4 Cadre moyen	1962	42	5	911	488	4685	5292	1519	606	69	22596	36213	
	1975	48	10	993	1809	12421	13520	3410	1948	100	26098	60357	
	1982	105	22	1220	2721	16051	16656	4104	3207	125	21999	66210	
5 Employé	1962	130	23	930	178	1484	6904	3265	1445	29	22957	37345	
	1975	106	36	989	613	4116	13188	5086	2893	54	21894	48975	
	1982	201	42	1118	946	5846	18234	6180	4319	62	19770	56718	
6 Ouvrier	1962	1360	235	3339	230	3032	13645	25296	7726	71	131976	186910	
	1975	787	321	2502	871	9063	29832	37267	14196	108	115820	210767	
	1982	962	519	2455	1232	11674	39734	41322	19875	137	92141	210051	
7 Personnel de service	1962	14	20	238	24	183	590	676	1190	4	4099	7038	
	1975	25	8	218	60	533	1323	916	1947	16	4012	9058	
	1982	15	14	367	112	749	1937	1198	2382	20	3654	10448	
8 Autre actif	1962	21	7	166	66	455	1056	530	251	186	10956	13694	
	1975	9	8	138	182	1160	2462	919	668	233	8215	13994	
	1982	19	13	160	259	1520	3333	1032	1065	329	7315	15045	
Total	1962	40114	1558	22715	2937	13199	31710	33745	12519	467	288046	447010	
	1975	21723	1113	19415	9892	36728	70710	50962	23747	645	253086	488021	
	1982	21900	1340	23807	14222	50283	95128	58627	34523	888	203622	504340	

Tableau I-3 - Jeunes couples mariés et non mariés formés de deux actifs selon la catégorie socio-professionnelle de l'homme et celle de la femme  
(recensement de 1982 - échantillon au 1/20)

		Femme						Total
Homme		1	2	3	4	5	6	
1 Agriculteur exploitant	Mariage	1262	24	19	257	661	274	2497
	Union libre	26	1	2	20	53	31	133
2 Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Mariage	14	1392	63	415	1475	359	3718
	Union libre	1	94	17	85	347	62	606
3 Cadre, profession intellectuelle supérieure	Mariage	4	63	969	1495	1461	89	4081
	Union libre	0	13	209	346	341	25	934
4 Profession intermédiaire	Mariage	17	194	376	3836	7244	1058	12725
	Union libre	0	23	92	979	1466	199	2759
5 Employé	Mariage	17	105	122	1436	7521	1136	10337
	Union libre	0	15	36	311	1742	268	2372
6 Ouvrier	Mariage	103	338	130	2538	20354	11435	34898
	Union libre	7	36	30	553	4104	1847	6577
Total	Mariage	1417	2116	1679	9977	38716	14351	68256
	Union libre	34	182	386	2294	8053	2432	13381

Tableau I-4 - Ajustement du modèle quasi symétrique

Jeunes couples mariés

		Femme	1	2	3	4	5	6
Homme								
1 Agriculteur exploitant	Observé		247,40	4,70	3,72	50,38	129,58	53,72
	Estimé		247,40	5,65	3,28	48,07	130,11	55,01
	Différence		0	-0,95	0,45	2,32	-0,53	-1,29
2 Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Observé		2,74	272,89	12,35	81,36	289,16	70,38
	Estimé		1,80	272,89	11,31	87,16	290,06	65,66
	Différence		0,95	0	1,04	-5,80	-0,90	4,72
3 Cadre, profession intellectuelle supérieure	Observé		0,78	12,35	189,96	293,08	286,42	17,45
	Estimé		1,23	13,39	189,96	279,50	293,51	22,44
	Différence		-0,45	-1,04	0	13,58	-7,09	-5,00
4 Profession intermédiaire	Observé		3,33	38,03	73,71	752,01	1420,12	207,41
	Estimé		5,65	32,23	87,29	752,01	1437,76	179,68
	Différence		-2,32	5,80	-13,58	0	-17,64	27,73
5 Employé	Observé		3,33	20,58	23,92	281,52	1474,43	222,70
	Estimé		2,81	19,68	16,82	263,88	1474,43	248,86
	Différence		0,53	0,90	7,09	17,64	0	-26,16
6 Ouvrier	Observé		20,19	66,26	25,49	497,55	3990,23	2241,73
	Estimé		18,90	70,98	20,49	525,28	3964,07	2241,73
	Différence		1,29	-4,72	5,00	-27,73	26,16	0

Jeunes couples en union libre

		Femme	1	2	3	4	5	6
Homme								
1 Agriculteur exploitant	Observé		26	1	2	20	53	31
	Estimé		26,00	1,59	1,70	18,93	52,38	32,40
	Différence		0	-0,59	0,30	1,07	0,62	-1,40
2 Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Observé		1	94	17	85	347	62
	Estimé		0,41	94,00	17,88	88,71	346,17	58,83
	Différence		0,59	0	-0,88	-3,71	0,83	3,17
3 Cadre, profession intellectuelle supérieure	Observé		0	13	209	346	341	25
	Estimé		0,30	12,12	209,00	331,65	353,18	27,75
	Différence		-0,30	0,88	0	14,35	-12,18	-2,75
4 Profession intermédiaire	Observé		0	23	92	979	1466	199
	Estimé		1,07	19,29	106,35	979,00	1468,20	185,09
	Différence		-1,07	3,71	-14,35	0	-2,20	13,91
5 Employé	Observé		0	15	36	311	1742	268
	Estimé		0,62	15,83	23,82	308,80	1742,00	280,93
	Différence		-0,62	-0,83	12,18	2,20	0	-12,93
6 Ouvrier	Observé		7	36	30	553	4104	1847
	Estimé		5,60	39,17	27,25	566,91	4091,07	1847,00
	Différence		1,40	-3,17	2,75	-13,91	12,93	0

## ANNEXE DU CHAPITRE DEUX

Sept tableaux constituent cette annexe.

\* Les Tableaux II-1, II-2, II-3 fournissent les tables de mobilité masculines et féminines entre générations sur lesquelles s'appuient la totalité des analyses du chapitre deux.

1953 - Les tables de mobilité -présentées dans la nomenclature à huit postes- portent sur 2007 femmes et 3483 hommes, français et étrangers, actifs, âgés de 30 à 59 ans.

1970 - Les tables de mobilité -présentées dans la nomenclature à neuf postes- portent sur 3561 femmes et 10011 hommes (qui en représentent respectivement 3397050 et 5711961), français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au cours de l'année d'enquête.

1977 - Les tables de mobilité -présentées dans la nomenclature à neuf postes- portent sur 4556 femmes et 9407 hommes (qui en représentent respectivement 3699981 et 5971201), français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au cours de l'année d'enquête.

\* Le Tableau II-4 présente les destinées sociales des femmes et des hommes en 1970 et peut être comparé aux tableaux analogues 5 (1953) et 3 (1977) qui figurent dans le chapitre. De même, le Tableau II-5 permet d'observer les milieux d'origine des femmes et des hommes selon leur position sociale en 1970; il peut être comparé aux tableaux analogues 7 (1953) et 6 (1977), placés dans le corps du texte.

\* Le Tableau II-6 permet de comparer, pour les femmes en 1953, les destinées sociales observées et construites sous l'hypothèse que le régime de mobilité masculin s'applique exactement. De même, le Tableau II-7 permet de comparer, pour les femmes en 1953, les recrutements observés et construits sous la



même hypothèse. Ces deux tableaux peuvent respectivement être rapprochés des tableaux analogues 9 et 10 qui, pour l'année 1977, figurent dans le corps du chapitre.

Tableau II-1 - Tables de mobilité sociale  
féminine et masculine en 1953

Champ: Français et étrangers, actifs, âgés de 30 à 59 ans en 1953

Fille ou Fils		1	2	3	4	5	6	7	8	Total
-----										
Père										
-----										
1 Agriculteur exploitant	Femmes	510	12	93	1	3	19	76	67	781
	Hommes	647	68	84	9	6	28	60	204	1106
2 Salarié agricole	Femmes	30	20	32	0	0	3	39	36	160
	Hommes	39	94	37	0	1	1	21	134	327
3 Artisan, petit commerçant	Femmes	26	0	134	6	7	17	52	36	278
	Hommes	19	6	256	20	16	33	52	143	545
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes	2	0	4	13	2	4	7	1	33
	Hommes	2	1	10	38	11	5	6	12	85
5 Cadre supérieur	Femmes	4	0	3	5	6	11	9	5	43
	Hommes	2	0	9	6	30	13	9	1	70
6 Cadre moyen	Femmes	0	0	5	1	3	11	15	2	37
	Hommes	0	0	7	5	9	17	16	13	67
7 Employé, personnel de service, autre actif	Femmes	6	0	38	4	0	27	70	26	171
	Hommes	16	0	22	8	28	39	53	91	257
8 Ouvrier	Femmes	39	10	86	5	1	11	161	191	504
	Hommes	31	23	113	5	18	79	125	632	1026
-----										
Total	Femmes	617	42	395	35	22	103	429	364	2007
	Hommes	756	192	538	91	119	215	342	1230	3483
-----										

Tableau II-2 - Tables de mobilité sociale  
féminine et masculine en 1970

Champ: Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1970

Fille ou Fils		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Père											
1 Agriculteur exploitant	Femmes	534504	10053	105634	2380	11901	39959	159407	23729	149540	1037107
	Hommes	703863	83254	98717	24006	33077	58584	142222	179077	303566	1626366
2 Salarié agricole	Femmes	23365	19563	22293	676	718	5734	70400	12699	44524	198972
	Hommes	31521	56984	30822	4011	5805	14199	40289	72383	107890	363904
3 Artisan, petit commerçant	Femmes	32926	2138	138266	7113	10107	57452	161971	10207	45997	466177
	Hommes	16659	12034	187288	47572	69329	81967	87056	123281	83147	708333
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes	1934	0	28051	8304	12811	28248	25894	1621	1616	108479
	Hommes	1862	1047	23990	54315	53451	29732	29905	17302	11235	222839
5 Cadre supérieur	Femmes	2180	0	14392	3147	15562	31869	34470	2480	2932	107032
	Hommes	4864	218	6968	18579	94542	40451	24752	16823	4348	211545
6 Cadre moyen	Femmes	3132	0	9313	3958	14878	42999	36683	6486	6671	124120
	Hommes	0	0	11317	10612	56380	66649	29864	26369	9080	210271
7 Employé, personnel de service, autre actif	Femmes	7385	212	52927	7272	12908	67094	165719	13408	54029	380954
	Hommes	8041	4614	52436	17091	74802	112717	111389	144236	91089	616415
8 Contremaître, ouvrier qualifié	Femmes	15923	0	55034	3261	5591	49981	223434	34868	117239	505231
	Hommes	9977	5770	74418	15452	54061	130740	143705	375205	192406	1001734
9 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Femmes	14246	3152	55168	1414	5160	40589	195064	27618	126567	468978
	Hommes	12366	16821	46895	10280	30465	82253	108318	247801	195355	750554
Total	Femmes	635595	34118	481078	37525	89636	363825	1073042	133116	549115	3397050
	Hommes	789153	180742	532851	201918	471912	617292	717500	1202477	998116	5711961

Tableau II-3 - Tables de mobilité sociale  
féminine et masculine en 1977

Champ: Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1977

Fille ou Fils		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Père											
1 Agriculteur exploitant	Femmes	434141	10138	81310	7055	14830	60850	226561	27281	150117	1012283
	Hommes	585568	47268	97195	24827	52975	76471	151553	224881	278260	1538998
2 Salarié agricole	Femmes	24469	1263	20766	0	2053	13788	74680	8147	45913	191079
	Hommes	11381	34297	20569	3500	4544	16968	30485	79248	79734	280726
3 Artisan, petit commerçant	Femmes	20019	1294	109291	12215	24747	74450	159360	14312	46356	462044
	Hommes	17374	8601	162695	51396	96399	83986	104755	152120	72500	749826
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes	3265	0	22962	9918	18518	38799	44409	4845	4130	146846
	Hommes	3033	0	37561	52877	78699	30568	24406	27246	11106	265496
5 Cadre supérieur	Femmes	4267	0	9516	7643	33999	53924	27552	1965	3766	142632
	Hommes	4603	0	11194	22022	122890	62983	24306	21563	3664	273225
6 Cadre moyen	Femmes	0	0	22882	9106	16194	59710	65341	5345	6212	184790
	Hommes	1147	601	9698	14987	82400	84413	32958	35027	10087	271318
7 Employé, personnel de service, autre actif	Femmes	6664	633	54922	4172	23456	91244	170739	23024	37810	412664
	Hommes	7475	3608	46211	15337	100928	139757	112736	149895	57991	633938
8 Contremaître, ouvrier qualifié	Femmes	21116	2219	65519	11138	20835	109210	283491	51905	136770	702203
	Hommes	12053	9712	81328	23052	82885	160697	182261	487821	185222	1225031
9 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Femmes	18155	744	37139	3844	8902	56131	200213	29597	90715	445440
	Hommes	7204	6126	51281	13341	48835	91087	99101	253414	162254	732643
Total	Femmes	532096	16291	424307	65091	163534	558106	1252346	166421	521789	3699981
	Hommes	649838	110213	517732	221339	670555	746930	762561	1431215	860818	5971201

Tableau II-4 - Destinées sociales des femmes et des hommes en 1970

Champ: Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1970

Fille ou Fils		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total	(N)
Père												
1 Agriculteur exploitant	Femmes	52	1	10	0	1	4	15	2	15	100	865
	Hommes	43	5	6	1	2	4	9	11	19	100	1973
2 Salarié agricole	Femmes	12	9	11	0	0	3	36	7	22	100	164
	Hommes	9	16	8	1	1	4	11	20	30	100	518
3 Artisan, petit commerçant	Femmes	7	0	30	2	2	12	35	2	10	100	506
	Hommes	2	2	26	7	10	12	12	17	12	100	1346
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes	2	0	26	8	12	26	24	1	1	100	179
	Hommes	1	1	11	24	24	13	13	8	5	100	573
5 Cadre supérieur	Femmes	2	0	13	3	15	30	32	2	3	100	182
	Hommes	2	0	3	9	45	19	12	8	2	100	634
6 Cadre moyen	Femmes	3	0	7	3	12	35	30	5	5	100	196
	Hommes	0	0	5	5	27	32	14	13	4	100	519
7 Employé, personnel de service, autre actif	Femmes	2	0	14	2	3	18	43	4	14	100	452
	Hommes	1	1	9	3	12	18	18	23	15	100	1241
8 Contremaître, ouvrier qualifié	Femmes	3	0	11	1	1	10	44	7	23	100	543
	Hommes	1	1	7	2	5	13	14	38	19	100	1863
9 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Femmes	3	1	12	0	1	9	41	6	27	100	474
	Hommes	2	2	6	1	4	11	15	33	26	100	1344
Ensemble	Femmes	19	1	14	1	3	11	31	4	16	100	3561
	Hommes	14	3	9	4	8	11	13	21	17	100	10011

Lecture: En 1970, parmi les filles d'agriculteurs exploitants qui avaient un emploi, 52% étaient agricultrices exploitantes; c'était le cas de 43% parmi les fils.

Tableau II-5 - Milieux d'origine des femmes et des hommes  
selon leur position sociale en 1970

Champ: Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1970

		Père									
Fille ou Fils		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Ensemble
1 Agriculteur exploitant	Femmes	84	30	22	6	13	11	15	18	27	30
	Hommes	89	46	19	12	7	10	20	15	30	28
2 Salarié agricole	Femmes	4	54	5	2	1	1	7	9	8	6
	Hommes	4	31	6	2	1	2	6	6	11	6
3 Artisan, petit commerçant	Femmes	5	6	29	19	11	16	15	8	9	14
	Hommes	2	7	35	24	15	13	12	10	8	12
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Femmes	0	0	6	22	14	8	2	1	0	3
	Hommes	0	1	4	27	11	5	4	2	1	4
5 Cadre supérieur	Femmes	0	0	3	8	17	9	3	2	1	3
	Hommes	1	0	1	9	20	7	3	1	1	4
6 Cadre moyen	Femmes	1	0	2	11	17	12	3	5	1	4
	Hommes	0	0	2	5	12	11	4	2	1	4
7 Employé, personnel de service, autre actif	Femmes	1	1	11	19	15	18	16	10	10	11
	Hommes	1	3	10	8	16	18	16	12	9	11
8 Contremaître, ouvrier qualifié	Femmes	3	0	11	9	6	14	21	26	21	15
	Hommes	1	3	14	8	12	21	20	31	19	18
9 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Femmes	2	9	11	4	6	11	18	21	23	14
	Hommes	2	9	9	5	6	13	15	21	20	13
Total	Femmes	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Hommes	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
(N)	Femmes	415	22	453	81	279	658	897	192	564	3561
	Hommes	565	176	798	581	1688	1535	985	2185	1498	10011

Lecture: En 1970, 84% des agricultrices exploitantes avaient grandi dans le même milieu; c'était le cas de 89% parmi les agriculteurs exploitants.

Tableau II-6 - Comparaison, pour les femmes, entre destinées sociales observées et construites sous l'hypothèse que le régime de mobilité masculin s'applique exactement (1953)

Père		Fille	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	Delta
1 Agriculteur exploitant	Observé		65	2	12	0	0	2	10	9	100	4 (16)
	Construit		68	2	9	1	0	2	10	8	100	
2 Salarié agricole	Observé		19	13	20	0	0	2	24	22	100	8 (35)
	Construit		21	13	21	0	0	0	18	27	100	
3 Artisan, petit commerçant	Observé		9	0	48	2	3	6	19	13	100	10 (16)
	Construit		4	0	58	2	1	5	18	12	100	
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Observé		6	0	12	40	6	12	21	3	100	13 (24)
	Construit		4	0	19	39	5	6	18	9	100	
5 Cadre supérieur	Observé		9	0	7	12	14	25	21	12	100	27 (35)
	Construit		5	0	21	7	15	18	33	1	100	
6 Cadre moyen	Observé		0	0	13	3	8	30	41	5	100	14 (24)
	Construit		0	0	14	5	4	20	48	9	100	
7 Employé, personnel de service, autre actif	Observé		4	0	22	2	0	16	41	15	100	13 (34)
	Construit		8	0	12	2	3	13	44	18	100	
8 Ouvrier	Observé		8	2	17	1	0	2	32	38	100	7 (32)
	Construit		5	1	18	0	1	7	31	37	100	

Dans la dernière colonne du tableau, on a fait figurer, exprimées en pourcentages, la valeur de l'indice de dissimilarité entre destinées sociales observées et construites, puis, entre parenthèses, la valeur correspondante entre hommes et femmes, au sein des tables brutes. On constate bien que l'élimination des différences de marges diminue assez nettement les écarts de destinée sociale.

Lecture: En 1953, 65% des filles d'agriculteurs exploitants occupaient cette position; elles auraient dû être 68% si le régime de mobilité masculin s'était exactement appliqué.

Tableau II-7 - Comparaison, pour les femmes, entre recrutements observés et construits sous l'hypothèse que le régime de mobilité masculin s'applique exactement (1953)

		Fille	1	2	3	4	5	6	7	8
Père										
1 Agriculteur exploitant	Observé		83	28	23	3	14	18	18	18
	Construit		86	36	18	12	5	14	19	18
2 Salarié agricole	Observé		5	48	8	0	0	3	9	10
	Construit		6	51	8	0	1	0	7	12
3 Artisan, petit commerçant	Observé		4	0	34	17	32	16	12	10
	Construit		2	2	41	19	10	12	12	9
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Observé		0	0	1	37	9	4	2	0
	Construit		0	0	2	37	7	2	1	1
5 Cadre supérieur	Observé		1	0	1	14	27	11	2	1
	Construit		0	0	2	9	30	7	3	0
6 Cadre moyen	Observé		0	0	1	3	14	11	3	1
	Construit		0	0	1	6	7	7	4	1
7 Employé, personnel de service, autre actif	Observé		1	0	10	12	0	26	16	7
	Construit		2	0	5	11	26	21	18	8
8 Ouvrier	Observé		6	24	22	14	4	11	38	53
	Construit		4	11	23	6	14	37	36	51
Total	Observé		100	100	100	100	100	100	100	100
	Construit		100	100	100	100	100	100	100	100
Delta			5	13	10	14	40	26	5	4
			(4)	(12)	(15)	(19)	(36)	(26)	(6)	(4)

Dans les dernières lignes du tableau, on a fait figurer, exprimées en pourcentages, la valeur de l'indice de dissimilarité entre recrutements observés et construits, puis, entre parenthèses, la valeur correspondante entre hommes et femmes, au sein des tables brutes. On constate que l'élimination des différences de marges ne fait pas disparaître les écarts de recrutement entre hommes et femmes, notamment au sein des catégories de cadres.

Lecture: En 1953, 83% des agricultrices exploitantes avaient grandi dans le même milieu; elles auraient dû être 86% si le régime de mobilité masculin s'était exactement appliqué.

## ANNEXE DU CHAPITRE TROIS

Sept tableaux constituent cette annexe.

\* Pour la mobilité sociale des femmes par le mariage, les Tableaux III-1 et III-2 présentent respectivement l'évolution de la destinée et du recrutement entre 1953 et 1977. Dans leur structure, ils sont identiques aux tableaux 1 et 2 qui, dans le corps du chapitre, présentent la même évolution pour la mobilité sociale des femmes par la profession. Les tableaux III-1 et III-2 sont brièvement commentés dans la section I.2. Ils reproduisent les données publiées par THELOT(1982)<sup>1</sup>; on s'est contenté de rectifier quelques arrondis et de faire figurer en marge les effectifs enquêtés correspondants.

Les tables de mobilité sociale par le mariage sur lesquelles sont fondés ces tableaux sont utilisées dans les sections I.2, I.3 et I.4 du chapitre trois.

1953 - Les données portent sur les femmes françaises et étrangères, mariées, âgées de 40 à 59 ans, soit au total 2035 femmes. Nous ne reproduisons pas ici la table de mobilité qui, avec la nomenclature des positions sociales à huit postes, figure dans le rapport de recherche de Claude THELOT(1980)<sup>2</sup>.

1970 - Les données portent sur les femmes françaises et étrangères, âgées de 40 à 59 ans en 1970, mariées et épouses d'un chef de ménage actif au moment du recensement de 1968. Dans l'échantillon d'enquête, ces femmes sont au nombre de 2881 (qui en représentent 4057121) et l'on croise la position sociale de leur père (déclarée lors de l'enquête de 1970) avec la position sociale de leur époux (déclarée lors du recensement de

---

<sup>1</sup> - THELOT C., 1982. - Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Paris, Dunod. Voir les pages 238 et 239.

<sup>2</sup> - THELOT C., 1980. - Le poids d'Anchise. La mobilité sociale en France, INSEE, Nantes. Voir le tableau A6-4 (page 556) pour la table de mobilité par le mariage de 1953 et le tableau A6-5 (page 557) pour celle de 1970.



1968). Dans la nomenclature à huit postes, cette table a également été publiée par THELOT(1980)<sup>2</sup> et n'est pas reproduite dans cette annexe.

1977 - Les données portent sur les femmes françaises et étrangères, âgées de 40 à 59 ans en 1977, mariées et épouses d'un chef de ménage actif au moment du recensement de 1975. Dans l'échantillon d'enquête, ces femmes sont au nombre de 3463 (qui en représentent 4124604) et l'on croise la position sociale de leur père (déclarée lors de l'enquête de 1977) avec la position sociale de leur époux (déclarée lors du recensement de 1975). Le Tableau III-3 fournit cette table de mobilité par le mariage dans la nomenclature à huit positions sociales.

\* Les Tableaux III-4 et III-5 complètent la vue d'ensemble proposée dans la section I.4 du chapitre (tableau 6). Ils permettent d'analyser la variation de la fluidité sociale en fonction de la date d'enquête et du type de mobilité mis en jeu. Dans le tableau III-4, on considère seulement mobilité masculine par la profession et mobilité féminine par la profession. Dans le tableau III-5, on ne retient que les deux formes de mobilité féminine (mobilité par la profession et mobilité par le mariage). Les principaux résultats de ces analyses sont commentés à la fin de la section I.4.

\* L'analyse de l'évolution récente de la mobilité féminine par la profession (section II) est fondée sur les tables de mobilité présentées dans le Tableau III-6. Ces tables qui croisent position sociale du père et position sociale propre de la fille utilisent notre nouvelle nomenclature à huit positions sociales.

1977 - Les données portent sur les femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au cours de l'année d'enquête, soit 4558 femmes qui en représentent 3700943. Le lecteur attentif aura remarqué que ces effectifs totaux diffèrent très légèrement de ceux obtenus pour la même table de mobilité dans l'ancienne nomenclature des positions sociales (tableau II-3, annexe du chapitre deux): 4558 au lieu de 4556, 3700943 au lieu de 3699981. La différence est "mystérieuse" car le champ retenu est rigoureusement semblable: dans l'ancienne nomenclature des CSP, nous avons personnellement extrait cette table de mobilité du fichier de l'enquête de 1977 et Pierre LAULHE (Direction Générale de l'INSEE) a eu l'obligeance de mettre à notre disposition la même table, dans la nouvelle nomenclature des PCS. Il ne nous a pas été possible de découvrir l'origine de cet écart. Celui-ci, très faible, n'est cependant pas de nature à remettre en cause les analyses de la section II.

1985 - Les données portent sur les femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au cours de l'année d'enquête, soit 5178 femmes qui en représentent 4403976. Pierre LAULHE a bien voulu nous fournir la table de mobilité dans la nomenclature des PCS à 32 postes d'actifs.

\* Enfin, le Tableau III-7 complète le tableau 9 qui figure dans le corps du texte. Il permet de comparer le recrutement féminin observé en 1985 à celui estimé après ajustement des marges de 1985 à la table de mobilité de 1977 (algorithme de DEMING-STEPHAN).

Tableau III-1 - Destinées sociales des femmes par le mariage en fonction de leur milieu d'origine, en 1953, 1970 et 1977 (nomenclature à huit postes)

Champ: 1953, 1970 et 1977 - Femmes françaises et étrangères, mariées, âgées de 40 à 59 ans

Père	Mari	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	(N)
1 Agriculteur exploitant	1953	54	3	16	1	1	2	5	18	100	719
	1970	39	5	10	2	3	4	9	28	100	734
	1977	32	2	11	1	5	6	9	34	100	914
2 Salarié agricole	1953	24	14	17	0	1	1	4	39	100	209
	1970	10	17	10	0	2	4	10	47	100	191
	1977	7	6	9	0	2	5	13	58	100	186
3 Artisan, petit commerçant	1953	7	1	37	8	5	8	12	22	100	289
	1970	3	1	16	7	13	11	14	35	100	394
	1977	4	0	18	6	9	13	18	32	100	409
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	1953	14	3	5	35	13	8	3	19	100	37
	1970	4	0	14	18	20	16	10	18	100	118
	1977	1	0	6	11	32	23	9	18	100	135
5 Cadre supérieur	1953	4	0	11	18	19	15	33	0	100	27
	1970	6	0	4	14	40	15	15	6	100	106
	1977	0	0	6	10	45	15	7	17	100	131
6 Cadre moyen	1953	0	0	11	11	12	34	12	20	100	35
	1970	2	2	11	2	24	25	12	22	100	109
	1977	0	1	11	6	20	22	13	27	100	178
7 Employé, personnel de service, autre actif	1953	3	1	16	5	6	17	16	36	100	153
	1970	3	1	10	2	11	13	15	45	100	349
	1977	1	1	7	2	12	16	22	39	100	395
8 Ouvrier	1953	5	2	12	1	4	6	12	58	100	566
	1970	3	2	8	3	6	9	16	53	100	880
	1977	3	1	7	3	5	12	17	52	100	1115
Ensemble	1953	24	3	17	4	4	6	9	33	100	2035
	1970	14	4	10	3	8	9	13	39	100	2881
	1977	11	1	10	3	9	11	15	40	100	3463

Lecture: En 1953, parmi les filles d'agriculteurs exploitants mariées, 54% avaient épousé un agriculteur exploitant; c'était le cas de 39% en 1970 et 32% en 1977.

Tableau III-2 - Milieux d'origine des femmes mariées selon la position sociale de leur époux, en 1953, 1970 et 1977 (nomenclature à huit postes)

Champ: 1953, 1970 et 1977 - Femmes françaises et étrangères, mariées, âgées de 40 à 59 ans

Père	Mari	1	2	3	4	5	6	7	8	Ensemble
1 Agriculteur exploitant	1953	78	30	32	13	14	14	20	19	35
	1970	80	36	28	16	9	13	21	20	28
	1977	83	35	32	12	14	15	18	24	28
2 Salarié agricole	1953	10	45	10	0	3	2	5	12	10
	1970	6	38	8	1	2	4	6	10	8
	1977	4	26	5	1	1	2	5	8	6
3 Artisan, petit commerçant	1953	4	3	30	33	20	18	19	10	14
	1970	3	3	21	25	20	16	14	12	13
	1977	4	4	22	21	12	13	15	9	12
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	1953	1	2	1	19	7	2	0	1	2
	1970	1	0	4	15	8	6	3	1	3
	1977	0	0	2	13	14	8	2	2	4
5 Cadre supérieur	1953	0	0	1	7	7	3	5	0	1
	1970	1	0	1	10	13	5	3	0	3
	1977	0	1	2	12	18	5	2	2	4
6 Cadre moyen	1953	0	0	1	6	5	10	2	1	2
	1970	0	2	3	1	8	7	2	2	2
	1977	0	1	5	8	10	8	4	3	4
7 Employé, personnel de service, autre actif	1953	1	2	7	12	13	22	13	8	8
	1970	2	3	11	8	15	16	12	12	11
	1977	1	8	8	8	14	15	16	10	10
8 Ouvrier	1953	6	18	18	10	31	29	36	49	28
	1970	7	18	24	24	25	33	39	43	32
	1977	8	25	24	25	17	34	38	42	32
Total	1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	1970	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	1977	100	100	100	100	100	100	100	100	100
(N)	1953	494	66	353	69	71	121	190	671	2035
	1970	337	72	315	163	273	310	401	1010	2881
	1977	366	46	299	186	345	406	488	1327	3463

Lecture: En 1953, parmi les épouses d'agriculteurs exploitants, 78% avaient grandi dans le même milieu; c'était le cas de 80% en 1970 et 83% en 1977.

Tableau III-3 - Table de mobilité sociale féminine  
par le mariage en 1977

Champ: Femmes françaises et étrangères, mariées, âgées de 40 à 59 ans en 1977

Père	Mari	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
1 Agriculteur exploitant	369477	20134	126233	15724	51599	67040	107501	395221		1152929
2 Salarié agricole	16196	15263	21915	933	3683	10801	31192	139470		239453
3 Artisan, petit commerçant	19880	2412	86799	27372	43717	61842	89584	158164		489770
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	1423	0	9802	17432	49154	35670	13947	27631		155059
5 Cadre supérieur	0	319	9204	15372	66049	21722	10390	25762		148818
6 Cadre moyen	0	731	19048	10306	34772	38454	22434	46038		171783
7 Employé, personnel de service, autre actif	3552	4657	30405	10448	50390	68841	94594	171070		433957
8 Ouvrier	37658	14625	97508	31803	63449	159348	230544	697900		1332835
Total	448186	58141	400914	129390	362813	463718	600186	1661256		4124604

Tableau III-4 - Analyse de la variation de la fluidité sociale entre générations sur le marché du travail, selon la date d'enquête (1953, 1970, 1977) et le sexe

Modèle	Sur les tables complètes					Sur les tables sans diagonale				Différence		
	Ddl	L2	Test	Delta (%)	"R2" (%)	Ddl	L2	Test	"R2" (%)	Ddl	L2	Test
----- Méthode M2 -----												
1 (THQ) (TMP)	294	16740,3	p<.001	26,8	-	246	3838,3	p<.001	77,1	48	12902,1	p<.001
2 (THQ) (TMP) (OP)	245	522,1	p<.001	3,4	96,9	205	351,2	p<.001	97,9	40	170,8	p<.001
3 (THQ) (TMP) (TOP)	139	317,1	p<.001	2,7	98,1	115	233,1	p<.001	98,6	24	84,0	p<.001
4 (THQ) (TMP) (MOP)	190	353,9	p<.001	2,6	97,9	158	238,3	p<.001	98,6	32	115,7	p<.001
5 (THQ) (TMP) (TOP) (MOP)	89	148,1	p<.001	1,5	99,1	73	118,6	p<.001	99,3	16	29,5	p<.05
Test de (TOP): (2)-(3)	106	204,9	p<.001			90	118,1	p<.05		16	86,8	p<.001
(4)-(5)	101	205,8	p<.001			85	119,7	p<.01		16	86,1	p<.001
Test de (MOP): (2)-(4)	55	168,1	p<.001			47	113,0	p<.001		8	55,1	p<.001
(3)-(5)	50	169,0	p<.001			42	114,6	p<.001		8	54,5	p<.001
----- Méthode M3 -----												
1 (THQ) (TMP)	294	6346,7	p<.001	27,9	-	246	1351,3	p<.001	78,7	48	4995,4	p<.001
2 (THQ) (TMP) (OP)	245	277,7	p<.10	4,4	95,6	205	190,6	ns	97,0	40	87,1	p<.001
3 (THQ) (TMP) (TOP)	139	160,9	p<.10	3,2	97,5	115	123,9	ns	98,0	24	37,0	p<.05
4 (THQ) (TMP) (MOP)	190	195,9	ns	3,5	96,9	158	132,9	ns	97,9	32	63,0	p<.001
5 (THQ) (TMP) (TOP) (MOP)	89	79,4	ns	1,9	98,7	73	65,3	ns	99,0	16	14,1	ns
Test de (TOP): (2)-(3)	106	116,8	ns			90	66,7	ns		16	50,2	p<.001
(4)-(5)	101	116,6	ns			85	67,7	ns		16	48,9	p<.001
Test de (MOP): (2)-(4)	55	81,8	p<.02			47	57,6	ns		8	24,2	p<.01
(3)-(5)	50	81,5	p<.01			42	58,6	p<.05		8	22,9	p<.01

T, M, O, P représentent respectivement la date d'enquête, le sexe, l'origine et la position sociales définies dans la nomenclature à huit postes. Afin de faciliter la lecture du tableau, nous notons "ns" pour non significatif lorsqu'un modèle n'est pas rejeté au risque de première espèce de 10%. Avec la méthode M2, l'effectif total est la somme des effectifs réels enquêtés des six tables, soit 33025. Avec la méthode M3, il vaut 12042, c'est-à-dire six fois l'effectif le plus faible (2007).

Tableau III-5 - Analyse, pour les femmes, de la variation de la fluidité sociale, selon la date d'enquête (1953, 1970, 1977) et la forme de mobilité (par la profession, par le mariage)

Modèle	Sur les tables complètes					Sur les tables sans diagonale				Différence		
	Ddl	L2	Test	Delta (%)	"R2" (%)	Ddl	L2	Test	"R2" (%)	Ddl	L2	Test
----- Méthode M2 -----												
1 (TMO) (TMP)	294	7730,7	p<.001	24,5	-	246	1913,5	p<.001	75,2	48	5817,2	p<.001
2 (TMO) (TMP) (OP)	245	435,4	p<.001	4,6	94,4	205	317,2	p<.001	95,9	40	118,3	p<.001
3 (TMO) (TMP) (TOP)	139	250,7	p<.001	3,4	96,8	115	208,7	p<.001	97,3	24	42,0	p<.02
4 (TMO) (TMP) (MOP)	190	326,8	p<.001	3,8	95,8	158	229,3	p<.001	97,0	32	97,5	p<.001
5 (TMO) (TMP) (TOP) (MOP)	89	139,9	p<.001	2,2	98,2	73	121,5	p<.001	98,4	16	18,4	ns
Test de (TOP): (2)-(3)	106	184,8	p<.001			90	108,4	p<.10		16	76,3	p<.001
(4)-(5)	101	186,9	p<.001			85	107,8	p<.05		16	79,1	p<.001
Test de (MOP): (2)-(4)	55	108,7	p<.001			47	87,9	p<.001		8	20,8	p<.01
(3)-(5)	50	110,8	p<.001			42	87,2	p<.001		8	23,5	p<.01
----- Méthode M3 -----												
1 (TMO) (TMP)	294	5272,5	p<.001	25,3	-	246	1268,6	p<.001	75,9	48	4003,9	p<.001
2 (TMO) (TMP) (OP)	245	322,7	p<.001	4,9	93,9	205	232,2	p<.10	95,6	40	90,5	p<.001
3 (TMO) (TMP) (TOP)	139	181,2	p<.01	3,5	96,6	115	151,8	p<.02	97,1	24	29,4	ns
4 (TMO) (TMP) (MOP)	190	242,1	p<.01	4,2	95,4	158	169,7	ns	96,8	32	72,4	p<.001
5 (TMO) (TMP) (TOP) (MOP)	89	99,8	ns	2,3	98,1	73	88,8	p<.10	98,3	16	11,0	ns
Test de (TOP): (2)-(3)	106	141,6	p<.02			90	80,5	ns		16	61,1	p<.001
(4)-(5)	101	142,3	p<.01			85	80,9	ns		16	61,4	p<.001
Test de (MOP): (2)-(4)	55	80,6	p<.02			47	62,5	p<.10		8	18,1	p<.05
(3)-(5)	50	81,3	p<.01			42	63,0	p<.02		8	18,4	p<.02

T, M, O, P représentent respectivement la date d'enquête, la forme de mobilité, l'origine et la position sociales définies dans la nomenclature à huit postes. Afin de faciliter la lecture du tableau, nous notons "ns" pour non significatif lorsqu'un modèle n'est pas rejeté au risque de première espèce de 10%. Avec la méthode M2, l'effectif total est la somme des effectifs réels enquêtés des six tables, soit 18503. Avec la méthode M3, il vaut 12042, c'est-à-dire six fois l'effectif le plus faible (2007).

Tableau III-6 - Tables de mobilité sociale par la profession,  
pour les femmes en 1977 et 1985  
(nouvelle nomenclature à huit postes)

Champ: 1977 et 1985 - Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans

Père	Fille									Total
		1	2	3	4	5	6	7	8	
1 Agriculteur exploitant	1977	435075	10774	84449	2601	9146	64423	284293	127524	1018285
	1985	314005	12620	87604	4785	17251	114550	336774	106845	994434
2 Ouvrier agricole	1977	25344	1980	20027	0	1456	9243	91497	37334	186781
	1985	15029	824	20578	1276	2576	14412	111195	33879	199769
3 Artisan, commerçant	1977	23710	617	135145	6309	24436	101165	213349	54298	559029
	1985	12132	824	101359	18151	45538	148337	191402	32824	550567
4 Chef d'entreprise, profession libérale	1977	0	0	4545	7483	9425	18501	16396	1604	57954
	1985	5960	0	12536	9968	24469	32504	27595	2251	115283
5 Cadre, profession intellectuelle supérieure (sauf profession libérale)	1977	4267	0	7140	10180	25348	49042	38092	2361	136430
	1985	0	0	13054	11067	69076	96241	56393	6867	252698
6 Profession intermédiaire (sauf contremaître, agent de maîtrise)	1977	2191	0	28294	3885	16941	64290	59270	8891	183762
	1985	4058	0	19380	9731	40880	111552	113024	19132	317757
7 Employé	1977	3670	0	42968	2622	13635	65254	180551	39498	348198
	1985	3546	0	45427	3128	25665	102067	184157	25234	389224
8 Contremaître, agent de maîtrise, ouvrier (sauf ouvrier agricole)	1977	39489	2235	122228	3020	24647	167596	566616	284673	1210504
	1985	24991	7181	139049	11379	51998	292951	796064	260631	1584244
Total	1977	533746	15506	444796	36100	125034	539514	1450064	556183	3700943
	1985	379721	21449	438987	69485	277453	912614	1816604	487663	4403976



Tableau III-7 - Comparaison entre recrutement féminin observé en 1985 et recrutement construit à cette date sous l'hypothèse que la fluidité sociale caractéristique de la table de 1977 s'est exactement prolongée

Fille		1	2	3	4	5	6	7	8
Père									
1 Agriculteur exploitant	Observé	83	59	20	7	6	13	19	22
	Construit	81	69	19	6	7	12	19	22
2 Ouvrier agricole	Observé	4	4	5	2	1	2	6	7
	Construit	5	12	5	0	1	2	6	6
3 Artisan, commerçant	Observé	3	4	23	26	16	16	11	7
	Construit	4	3	25	13	15	14	12	8
4 Chef d'entreprise, profession libérale	Observé	1	0	3	14	9	4	1	1
	Construit	0	0	1	24	9	4	1	0
5 Cadre, profession intellectuelle supérieure (sauf prof. libérale)	Observé	0	0	3	16	25	10	3	1
	Construit	1	0	2	31	23	11	3	1
6 Profession intermédiaire (sauf contremaître, agent de maîtrise)	Observé	1	0	4	14	15	12	6	4
	Construit	0	0	8	12	16	14	5	2
7 Employé	Observé	1	0	10	5	9	11	10	5
	Construit	1	0	9	6	9	10	11	6
8 Contremaître, agent de maîtrise, ouvrier (sauf ouvrier agricole)	Observé	7	33	32	16	19	32	44	53
	Construit	8	16	31	8	20	33	43	55
Total	Observé	100	100	100	100	100	100	100	100
	Construit	100	100	100	100	100	100	100	100
Delta		4	18	6	26	3	4	2	4
		(3)	(19)	(9)	(21)	(8)	(4)	(7)	(6)

Dans les dernières lignes du tableau, on a fait figurer, exprimées en pourcentages, la valeur de l'indice de dissimilarité entre recrutements sociaux observé et construit, puis, entre parenthèses, la valeur correspondante entre recrutements en 1977 et 1985. On constate que les écarts qui subsistent après élimination des différences de marges ne sont véritablement importants que pour les femmes ouvrières agricoles et celles chefs d'entreprise ou professions libérales, soit deux catégories où les effectifs sont faibles, donc assez incertains, en 1985 comme en 1977.

Lecture: En 1985, 83% des agricultrices exploitantes avaient grandi dans le même milieu; elles auraient dû être 81% si la fluidité sociale était demeurée celle observée en 1977.

## ANNEXE DU CHAPITRE QUATRE

Trois tableaux constituent cette annexe.

\* Le Tableau IV-1 présente la table de mobilité sociale féminine par la profession observée en 1985 dans notre nomenclature à sept postes et utilisée dans les sections II, III et IV du chapitre. Elle porte sur les Françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1985. Il ne s'agit pas de la table de mobilité extrapolée à l'univers ( $N = 4403976$ ), mais de celle-ci ramenée à un effectif total égal à celui de l'échantillon ( $N = 5178$ ). Ceci explique la présence d'une décimale dans les effectifs des cellules. C'est sur une table identique à celle-ci mais où les effectifs figurent avec quatre décimales que les modèles des sections II, III, IV ont été ajustés et testés selon la variante de la méthode M1 décrite dans l'annexe statistique générale. On a fait figurer également dans le même tableau les pourcentages sur l'ensemble, les pourcentages par ligne (destinée) et les pourcentages par colonne (recrutement).

\* Le Tableau IV-2 permet de comparer la table de mobilité observée aux tables de mobilité estimées sous le modèle de base de HAUSER (décrit par la matrice du tableau 2 du chapitre) et le modèle final de HAUSER (décrit par la matrice du tableau 4 du chapitre).

\* Enfin, le Tableau IV-3 permet de comparer la table de mobilité observée aux tables de mobilité estimées sous le modèle II de GOODMAN et le quasi-modèle II de GOODMAN.

**Tableau IV-1 - Table de mobilité sociale féminine  
par la profession**  
(Françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1985)

Fille		1	2	3	4	5	6	7	Total
Père									
1 Cadre, profession intellectuelle supérieure (sauf profession libérale)	Effectif	81,2	13,0	113,2	15,3	66,3	8,1	0,0	297,1
	Ensemble	1,6	0,3	2,2	0,3	1,3	0,2	0,0	5,7
	Destinée	27,3	4,4	38,1	5,2	22,3	2,7	0,0	100
	Recrutement	24,9	15,9	10,5	3,0	3,1	1,3	0,0	5,7
2 Chef d'entreprise, profession libérale	Effectif	28,8	11,7	38,2	14,7	32,4	2,6	7,0	135,5
	Ensemble	0,6	0,2	0,7	0,3	0,6	0,1	0,1	2,6
	Destinée	21,2	8,6	28,2	10,9	23,9	2,0	5,2	100
	Recrutement	8,8	14,3	3,6	2,9	1,5	0,4	1,6	2,6
3 Profession intermédiaire (sauf contremaître, agent de maîtrise)	Effectif	48,1	11,4	131,2	22,8	132,9	22,5	4,8	373,6
	Ensemble	0,9	0,2	2,5	0,4	2,6	0,4	0,1	7,2
	Destinée	12,9	3,1	35,1	6,1	35,6	6,0	1,3	100
	Recrutement	14,7	14,0	12,2	4,4	6,2	3,8	1,1	7,2
4 Artisan, commerçant	Effectif	53,5	21,3	174,4	119,2	225,0	39,6	14,3	647,3
	Ensemble	1,0	0,4	3,4	2,3	4,3	0,8	0,3	12,5
	Destinée	8,3	3,3	26,9	18,4	34,8	6,1	2,2	100
	Recrutement	16,4	26,1	16,3	23,1	10,5	6,6	3,2	12,5
5 Employé	Effectif	30,2	3,7	120,0	53,4	216,5	29,7	4,2	457,6
	Ensemble	0,6	0,1	2,3	1,0	4,2	0,6	0,1	8,8
	Destinée	6,6	0,8	26,2	11,7	47,3	6,5	0,9	100
	Recrutement	9,3	4,5	11,2	10,3	10,1	5,0	0,9	8,8
6 Contremaître, agent de maîtrise, ouvrier	Effectif	64,2	14,9	361,4	187,7	1066,7	355,7	47,1	2097,6
	Ensemble	1,2	0,3	7,0	3,6	20,6	6,9	0,9	40,5
	Destinée	3,1	0,7	17,2	8,9	50,9	17,0	2,2	100
	Recrutement	19,7	18,2	33,7	36,4	49,9	59,4	10,5	40,5
7 Agriculteur exploitant	Effectif	20,3	5,6	134,7	103,0	396,0	140,5	369,2	1169,2
	Ensemble	0,4	0,1	2,6	2,0	7,6	2,7	7,1	22,6
	Destinée	1,7	0,5	11,5	8,8	33,9	12,0	31,6	100
	Recrutement	6,2	6,9	12,6	20,0	18,5	23,5	82,7	22,6
Total	Effectif	326,2	81,7	1073,0	516,1	2135,9	598,6	446,5	5178,0
	Ensemble	6,3	1,6	20,7	10,0	41,2	11,6	8,6	100
	Destinée	6,3	1,6	20,7	10,0	41,2	11,6	8,6	100
	Recrutement	100	100	100	100	100	100	100	100

Figurent sur la première ligne les effectifs observés, sur la deuxième ligne les proportions sur l'ensemble, sur la troisième ligne les proportions selon la destinée et sur la quatrième ligne les proportions selon le recrutement.

Lecture: Les femmes cadres ou professions intellectuelles supérieures filles d'un homme cadre ou profession intellectuelle supérieure représentent 1,6% des Françaises de 35 à 59 ans qui avaient un emploi en 1985, 27,3% des filles de cadres actives occupées et 24,9% des femmes cadres.

Tableau IV-2 - Comparaison entre table de mobilité observée et tables de mobilité estimées sous le modèle de base de HAUSER et le modèle final de HAUSER

		Fille	1	2	3	4	5	6	7	Total
Père										
1 Cadre, profession intellectuelle supérieure (sauf profession libérale)	Observé		81,2	13,0	113,2	15,3	66,3	8,1	0,0	297,1
	Base		84,0	14,2	100,5	25,0	64,7	6,9	1,8	297,1
	Final		78,2	16,2	103,5	19,7	70,2	8,3	1,0	297,1
2 Chef d'entreprise, profession libérale	Observé		28,8	11,7	38,2	14,7	32,4	2,6	7,0	135,5
	Base		27,6	9,0	45,8	19,7	29,5	3,1	0,8	135,5
	Final		33,4	6,9	44,2	15,1	30,0	3,6	2,3	135,5
3 Profession intermédiaire (sauf contremaître, agent de maîtrise)	Observé		48,1	11,4	131,2	22,8	132,9	22,5	4,8	373,6
	Base		41,6	9,8	134,8	33,6	133,5	17,8	2,4	373,6
	Final		43,1	8,9	134,4	25,6	140,7	18,1	2,7	373,6
4 Artisan, commerçant	Observé		53,5	21,3	174,4	119,2	225,0	39,6	14,3	647,3
	Base		47,9	19,4	155,1	115,2	265,1	35,4	9,3	647,3
	Final		58,2	21,6	181,4	110,9	220,3	43,8	11,1	647,3
5 Employé	Observé		30,2	3,7	120,0	53,4	216,5	29,7	4,2	457,6
	Base		24,2	5,7	120,5	51,8	205,9	42,2	7,2	457,6
	Final		25,2	5,2	121,4	41,4	227,7	29,3	7,4	457,6
6 Contremaître, agent de maîtrise, ouvrier	Observé		64,2	14,9	361,4	187,7	1066,7	355,7	47,1	2097,6
	Base		63,2	14,8	393,9	169,4	1034,4	366,2	55,7	2097,6
	Final		68,8	14,2	359,4	189,5	1041,9	371,1	52,6	2097,6
7 Agriculteur exploitant	Observé		20,3	5,6	134,7	103,0	396,0	140,5	369,2	1169,2
	Base		37,8	8,9	122,4	101,4	402,7	126,9	369,2	1169,2
	Final		19,3	8,6	128,7	113,9	405,2	124,4	369,2	1169,2
Total	Observé		326,2	81,7	1073,0	516,1	2135,9	598,6	446,5	5178,0
	Base		326,2	81,7	1073,0	516,1	2135,9	598,6	446,5	5178,0
	Final		326,2	81,7	1073,0	516,1	2135,9	598,6	446,5	5178,0

Figurent sur la première ligne les effectifs observés, sur la deuxième ligne les effectifs estimés sous le modèle de base de HAUSER et sur la troisième ligne les effectifs estimés sous le modèle final de HAUSER.

Tableau IV-3 - Comparaison entre table de mobilité observée et tables de mobilité estimées sous le modèle II de GOODMAN et le quasi-modèle II de GOODMAN

Fille		1	2	3	4	5	6	7	Total
1 Cadre, profession intellectuelle supérieure (sauf profession libérale)	Observé	81,2	13,0	113,2	15,3	66,3	8,1	0,0	297,1
	Modèle II	81,4	17,5	103,5	20,6	65,6	8,4	0,0	297,1
	Quasi	81,2	15,3	106,8	18,2	65,7	6,4	3,5	297,1
2 Chef d'entreprise, profession libérale	Observé	28,8	11,7	38,2	14,7	32,4	2,6	7,0	135,5
	Modèle II	21,2	5,0	44,3	12,7	44,7	7,6	0,2	135,5
	Quasi	25,5	11,7	47,1	9,5	35,8	4,1	1,8	135,5
3 Profession intermédiaire (sauf contremaître, agent de maîtrise)	Observé	48,1	11,4	131,2	22,8	132,9	22,5	4,8	373,6
	Modèle II	47,5	11,5	115,9	37,3	135,4	25,0	0,9	373,6
	Quasi	46,3	10,9	131,2	31,6	128,1	19,3	6,3	373,6
4 Artisan, commerçant	Observé	53,5	21,3	174,4	119,2	225,0	39,6	14,3	647,3
	Modèle II	53,5	13,7	175,5	70,3	270,6	59,0	4,8	647,3
	Quasi	59,4	14,3	176,0	119,2	228,3	39,2	11,0	647,3
5 Employé	Observé	30,2	3,7	120,0	53,4	216,5	29,7	4,2	457,6
	Modèle II	32,8	8,5	117,8	50,5	197,8	45,4	4,8	457,6
	Quasi	32,5	8,0	114,6	41,4	216,5	36,0	8,5	457,6
6 Contremaître, agent de maîtrise, ouvrier	Observé	64,2	14,9	361,4	187,7	1066,7	355,7	47,1	2097,6
	Modèle II	79,3	22,1	413,5	233,1	983,8	277,9	88,0	2097,6
	Quasi	60,2	15,9	362,3	212,6	1044,8	355,7	46,1	2097,6
7 Agriculteur exploitant	Observé	20,3	5,6	134,7	103,0	396,0	140,5	369,2	1169,2
	Modèle II	10,5	3,3	102,6	91,6	438,0	175,3	347,8	1169,2
	Quasi	21,1	5,6	135,0	83,7	416,7	137,9	369,2	1169,2
Total	Observé	326,2	81,7	1073,0	516,1	2135,9	598,6	446,5	5178,0
	Modèle II	326,2	81,7	1073,0	516,1	2135,9	598,6	446,5	5178,0
	Quasi	326,2	81,7	1073,0	516,1	2135,9	598,6	446,5	5178,0

Figurent sur la première ligne les effectifs observés, sur la deuxième ligne les effectifs estimés sous le modèle II de GOODMAN et sur la troisième ligne les effectifs estimés sous le quasi-modèle II de GOODMAN.

## ANNEXE DU CHAPITRE CING

\* Nous présentons ci-dessous une partie des calculs qui conduisent à penser que certains des coefficients des diagrammes "path" publiés par TACHIBANAKI sont erronés<sup>1</sup>. Les deux premières équations du modèle qu'il utilise sont identiques aux nôtres. Avec les notations du chapitre et en supposant que les variables sont centrées et réduites, elles s'écrivent donc:

$$Y_3 = p_{31}X_1 + p_{32}X_2 + p_{3a}X_a$$

$$Y_4 = p_{41}X_1 + p_{42}X_2 + p_{43}Y_3 + p_{4b}X_b .$$

La première équation ne soulève pas de difficultés. A partir de la méthode de résolution classique décrite dans la section I.1 du chapitre, on déduit que les coefficients  $p_{31}$  et  $p_{32}$  doivent simultanément satisfaire aux équations:

$$r_{13} = p_{31} + p_{32}r_{12}$$

$$r_{23} = p_{31}r_{12} + p_{32} .$$

A propos des hommes, TACHIBANAKI fournit pour  $p_{31}$  0,299 et pour  $p_{32}$  0,220. En ce qui concerne les femmes, les valeurs sont respectivement 0,280 et 0,246. En utilisant les coefficients de corrélation qui figurent dans le tableau 1 du chapitre, on observe bien que, pour chaque sexe, les deux égalités qui précèdent sont presque parfaitement satisfaites. Au demeurant, les coefficients  $p_{31}$  et  $p_{32}$  publiés par TACHIBANAKI sont identiques (à la troisième décimale près) à ceux que nous présentons dans le corps du texte.

Il n'en va pas de même pour la deuxième équation du modèle. En ce qui concerne les hommes, TACHIBANAKI fournit les valeurs suivantes: 0,048 pour  $p_{41}$ , 0,211 pour  $p_{42}$ , 0,456 pour  $p_{43}$ . Ces coefficients devraient satisfaire à l'équation:

---

<sup>1</sup> - TACHIBANAKI T., 1977. - "Mobilité sociale et formation en France", Annales de l'INSEE, 28, pp. 129-143. Les diagrammes sont présentés aux pages 136 et 137 de l'article.

$$r_{14} = p_{41} + p_{42}r_{12} + p_{43}r_{13} ,$$

mais on constate que tel n'est pas le cas car la corrélation entre  $X_1$  et  $Y_4$  vaut 0,359 et le membre de droite est égal à:  $0,048 + (0,211 \times 0,445) + (0,456 \times 0,398)$  soit 0,323. La différence n'est donc pas négligeable. De même, en ce qui concerne les femmes, TACHIBANAKI indique 0,075 pour  $p_{41}$ , 0,138 pour  $p_{42}$  et 0,529 pour  $p_{43}$ . Or, l'équation suivante devrait être satisfaite:

$$r_{34} = p_{41}r_{13} + p_{42}r_{23} + p_{43} .$$

De nouveau, ce n'est pas ce qu'on observe. La corrélation entre  $Y_3$  et  $Y_4$  vaut 0,665, mais le membre de droite est égal à:  $(0,075 \times 0,397) + (0,138 \times 0,380) + 0,529$  soit 0,611. L'écart est donc substantiel.

Des différences d'une telle ampleur sont extrêmement troublantes. En adoptant un mode de vérification analogue, d'autres peuvent encore être mises au jour à propos des équations ultérieures du modèle utilisé par TACHIBANAKI, pour les hommes ou les femmes. Or, ces écarts ne proviennent pas du fait que les coefficients de corrélation et ceux de l'analyse de parcours ne comportent que trois décimales. En effet, à partir d'une analyse proposée par GIROD où la situation est identique, des vérifications semblables montrent que les écarts obtenus sont tout à fait négligeables<sup>2</sup>.

Certains coefficients des analyses de parcours présentées par TACHIBANAKI sont donc très imprécis, ce qui justifie notre décision d'estimer une nouvelle fois les paramètres du modèle d'acquisition du statut social, pour les hommes comme pour les femmes.

\* Pour chaque sexe, le Tableau V-1 fournit l'ensemble des coefficients de régression partiels réduits qui sont nécessaires à l'estimation des effets totaux et leur décomposition. Il forme donc le socle sur lequel est construit le tableau 2 présenté dans le corps du texte. Avec chaque équation de régression, on fait figurer le coefficient de détermination  $R^2$ -carré du coefficient de corrélation multiple- qui exprime la proportion de variance de la variable endogène expliquée par les régresseurs considérés. Dans la figure 1 du chapitre, le coefficient associé à un facteur implicite (flèche épaisse provenant de l'extérieur du système) est égal à la racine carrée

<sup>2</sup> - GIROD R., 1977. - Inégalité-Inégalités. Analyse de la mobilité sociale, Paris, Presses Universitaires de France. Tableau des corrélations et diagramme "path" figurent aux pages 57 et 58 de l'ouvrage.

de la proportion de variance non expliquée ( $1-R^2$ ). Enfin, le tableau V-1 est accompagné d'un bref commentaire relatif à un problème délicat: évaluer la part de variance d'une variable endogène expliquée par un régresseur particulier.

Tableau V-1 - Coefficients de régression partiels réduits et coefficients de détermination dans les équations permettant l'étude complète du modèle d'acquisition du statut social

FEMMES										
Variable explicative	Variable endogène									
	Y3	Y4	Y4	Y5	Y5	Y5	Y6	Y6	Y6	Y6
X1	0,280	0,226	0,059	0,212	0,058	0,036	0,237	0,098	0,088	0,072
X2	0,247	0,268	0,121	0,267	0,131	0,086	0,218	0,095	0,075	0,035
Y3			0,596		0,550	0,328		0,495	0,395	0,242
Y4						0,373			0,168	-0,005
Y5										0,466
R <sup>2</sup> (%)	20,5	18,0	46,2	17,0	41,1	48,5	15,2	34,7	36,2	47,4
accroissement			+28,2		+24,1	+7,4		+19,5	+1,5	+11,2

HOMMES										
Variable explicative	Variable endogène									
	Y3	Y4	Y4	Y5	Y5	Y5	Y6	Y6	Y6	Y6
X1	0,300	0,221	0,085	0,204	0,070	0,044	0,287	0,143	0,124	0,105
X2	0,219	0,310	0,210	0,270	0,173	0,109	0,233	0,128	0,082	0,034
Y3			0,455		0,445	0,306		0,478	0,378	0,245
Y4						0,306			0,219	0,086
Y5										0,437
R <sup>2</sup> (%)	19,7	20,6	37,2	16,4	32,3	38,1	19,5	37,9	40,9	52,7
accroissement			+16,6		+15,9	+5,8		+18,4	+3,0	+11,8

Les valeurs de  $R^2$  soulignées correspondent aux ultimes équations de régression, i.e. à celles qui font intervenir toutes les variables explicatives antérieures dans la détermination des variables endogènes. Ce sont ces équations qui sont représentées sur la figure 1 du chapitre.

Pour une équation, le coefficient de détermination  $R^2$  est obtenu en multipliant chaque coefficient de régression par la corrélation correspondante et en faisant la somme sur tous les régresseurs considérés. Ainsi, parmi les femmes, dans l'explication du statut social à l'entrée dans la vie active ( $Y_4$ ) en fonction du diplôme et du statut paternels ( $X_1$ ,  $X_2$ ) ainsi que du niveau d'éducation atteint ( $Y_3$ ),  $R^2$  vaut:  $0,059r_{14} + 0,121r_{24} + 0,596r_{34} = 0,462$ . Dans l'échantillon étudié, les trois variables antérieures rendent donc compte de 46,2% de la variance de la position sociale des femmes au premier emploi.



La statistique  $R^2$  permet donc de juger de la part de variabilité de la variable endogène expliquée par la variabilité de l'ensemble des régresseurs considérés. Evaluer la part de variance dont rend compte un régresseur particulier est une tâche beaucoup plus délicate dès que, comme c'est le cas ici, les variables explicatives sont en corrélation. En effet, aux parts de variance expliquées spécifiquement par les régresseurs s'ajoutent les parts dues en commun à deux ou plus de deux, parts qu'on n'a pas de raison formelle d'attribuer à telle ou telle variable indépendante.

Afin d'apprécier le pouvoir explicatif de chaque régresseur, GIROD propose, dans son mode d'emploi d'un diagramme "path"<sup>3</sup>, de multiplier l'influence directe -i.e. le coefficient de régression partiel réduit dans l'ultime équation- par la corrélation correspondante. En suivant cette technique dans l'exemple précédent, la part de variance du statut des femmes au premier emploi due aux inégalités de niveau d'instruction serait donc égale à  $0,596r_{34}$ , soit 39,6%. D'autres sociologues expriment toutefois un avis différent. En analyse de parcours, l'habitude est d'évaluer la part de variance attribuable directement à un régresseur au moyen du carré de son effet direct (LAND, 1969)<sup>4</sup>. On obtiendrait ainsi pour notre exemple  $0,596^2$ , soit 35,5%. Enfin, KEYFITZ (1975)<sup>5</sup> contredit aussi GIROD quand il précise que, si  $p_{Y1}r_{1Y} + p_{Y2}r_{2Y} + \dots$  est bien la part de variance de Y expliquée par l'ensemble des régresseurs,  $p_{Y1}r_{1Y}$  n'est pas, du fait de la corrélation entre ceux-ci, la fraction dont rend compte spécifiquement la variable i; par contre,  $p_{Y1}^2$  en fournit une estimation basse.

Evaluer la part de variance d'une variable endogène expliquée par un régresseur particulier constitue donc un problème difficile et les solutions proposées ne s'accordent pas. Dans son ouvrage de 1982, Françoise BACHER traite cette question de manière approfondie<sup>6</sup>. Elle écarte les deux modes d'évaluation évoqués ci-dessus, c'est-à-dire  $p_{Y1}r_{1Y}$  d'une part,  $p_{Y1}^2$  d'autre part, et marque une préférence pour une troisième pro-

<sup>3</sup> - GIROD, 1977, op.cit., p. 59.

<sup>4</sup> - "The squared path coefficient measures the proportion of the variance of the dependent variable for which the determining variable is directly responsible".

LAND K.C., 1969. - "Principles of path analysis" dans BORGATTA E.F. (éd.), Sociological methodology 1969, San Francisco, Jossey-Bass, pp. 3-37.

<sup>5</sup> - KEYFITZ N., 1975. - "Techniques for the analysis of social mobility" dans OCDE, L'éducation, les inégalités et les chances dans la vie, vol. 1, Paris, OCDE, pp. 434-485.

<sup>6</sup> - BACHER F., 1982. - Les enquêtes en psychologie - I. Description II. Explication, Lille, Presses Universitaires de Lille. Voir les pages 169 à 176 du tome 2.

cédure fondée sur les carrés des corrélations semi-partielles: ceux-ci expriment en effet de manière assez claire les parts de variance attribuables en propre aux divers régresseurs. BACHER évoque enfin une dernière technique qui nous semble la plus naturelle lorsque les variables explicatives sont temporellement ou logiquement ordonnées. Dans un tel cas, on peut défendre l'idée que la part de variance expliquée en commun par deux ou plus de deux régresseurs doit être attribuée à celui qui intervient le plus tôt au sein du système formé par les variables explicatives. En suivant ce raisonnement, la part de variance du statut social des femmes au premier emploi due en propre aux inégalités de niveau d'instruction pourrait donc être appréciée ainsi: retrancher de la valeur de  $R^2$  obtenue avec les trois régresseurs  $X_1$ ,  $X_2$  et  $Y_3$  celle qui apparaît lorsque le diplôme et le statut du père forment les seules variables explicatives retenues. On trouve alors 46,2%-18,0%, soit 28,2%, valeur qui diffère encore des précédentes.

Ce mode d'évaluation est donc fondé sur l'augmentation du pouvoir explicatif du modèle au fur et à mesure de l'introduction des régresseurs. Il a été retenu dans le tableau V-1 car son interprétation est assez naturelle (lignes accroissement). Ce bref commentaire avait toutefois pour objet de souligner la difficulté de mesure de la part de variance expliquée par un régresseur particulier, la diversité des solutions qui ont été proposées et le fait qu'aucune d'elles ne semble s'être véritablement imposée. Aussi n'évoque-t-on guère cette question dans le corps du texte où l'on préfère exposer les résultats à partir de l'examen des effets totaux, directs et indirects.

\* Le Tableau V-2 complète les tableaux 4, 5 et 6 qui figurent dans la section II.1 du chapitre. Il porte sur la même population: hommes et femmes de 35 à 52 ans en 1970, actifs occupés à cette date, qui ont déclaré leur situation professionnelle en 1970 et à l'entrée dans la vie active, celle de leur père au moment où ils achevaient leurs études et ont décrit le diplôme le plus élevé qu'ils ont obtenu en formation initiale. Dans l'échantillon d'enquête, il s'agit de 2901 femmes et 8602 hommes qui en représentent respectivement 2732025 et 4910498. Le tableau V-2 est analogue au tableau 5, mais c'est la position sociale en 1970 et non celle occupée en début de vie active qui est considérée. La comparaison de ces deux tableaux est brièvement commentée à la fin de la section II.1.3 du chapitre.

Tableau V-2 - Position sociale en 1970 en fonction du diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale - Comparaison entre sexes

Champ: Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970

Diplôme		Position en 1970	A	B	C	D	E	F	G	H	Total	(N)	Delta (%)
Aucun	Femmes		27	26	4	30	11	0	1	1	100	784	32
	Hommes		23	35	24	7	6	1	3	1	100	2510	
C.E.P.	Femmes		21	17	5	35	16	0	5	1	100	1095	28
	Hommes		16	15	23	18	12	3	10	3	100	2886	
C.A.P.	Femmes		4	6	5	49	19	3	12	2	100	246	47
	Hommes		3	9	42	11	12	2	16	5	100	1076	
B.E.P.C.	Femmes		3	2	0	38	11	2	39	5	100	222	31
	Hommes		3	3	9	19	5	5	33	23	100	460	
Baccalauréat	Femmes		2	0	2	20	7	3	57	9	100	213	35
	Hommes		3	1	11	11	5	7	33	29	100	779	
Au plus deux années d'études supérieures	Femmes		0	0	0	6	6	2	78	8	100	146	38
	Hommes		4	0	0	3	5	7	44	37	100	115	
Plus de deux années d'études supérieures	Femmes		0	0	0	0	11	13	11	65	100	165	14
	Hommes		0	0	0	1	1	23	7	68	100	689	
Autre	Femmes		12	8	2	49	0	1	25	3	100	30	50
	Hommes		0	11	16	22	4	6	14	27	100	87	
Ensemble	Femmes		18	17	4	33	13	1	11	3	100	2901	
	Hommes		15	20	23	12	9	3	10	8	100	8602	

A: Paysan                      B: Ouvrier spécialisé, manoeuvre                      C: Contremaître, ouvrier qualifié  
 D: Employé, personnel de service, autre actif                      E: Artisan, petit commerçant  
 F: Industriel, gros commerçant, profession libérale                      G: Cadre moyen                      H: Cadre supérieur

Lecture: Dans les générations considérées, 27% des femmes actives occupées sans diplôme et 23% des hommes sont paysans en 1970.

\* La modélisation statistique présentée dans la section II.3 du chapitre est effectuée séparément selon le sexe sur la population étudiée depuis le début de la seconde partie: individus de 35 à 52 ans en 1970, actifs occupés à cette date; la délimitation précise du champ est rappelée dans la présentation du tableau précédent.

Soit IJKL le tableau de contingence à quatre dimensions croisant origine sociale I, diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale J, position sociale à l'entrée dans la vie

active K et position sociale à l'enquête de 1970 L. IJK, IJL, IKL sont les sous-tableaux à trois dimensions origine-diplôme-entrée, origine-diplôme-enquête, origine-entrée-enquête. On notera  $n_{i,j,k}$  l'effectif observé (extrapolé) de femmes (respectivement d'hommes) d'origine sociale i, qui possèdent le diplôme j, sont entrées sur le marché du travail dans la position k et appartiennent en 1970 à la catégorie sociale l; dans la suite, le point symbolisera la sommation sur l'indice correspondant. Enfin, pour l'application réalisée, les variables utilisent les nomenclatures à huit postes qui figurent dans le tableau 3 du chapitre.

Les modèles de transmission du statut social présentés dans le corps du texte correspondent à des processus de MARKOV non homogènes, d'ordre un (modèles 1 à 4) ou d'ordre deux (modèle 5). Ils peuvent également être décrits comme des modèles log-linéaires particuliers qu'il est possible d'estimer directement.

#### - Le Modèle 1

Origine sociale  $\longrightarrow$  Diplôme obtenu ; Diplôme obtenu  $\longrightarrow$  Position initiale

n'est autre que le modèle log-linéaire (IJ)(JK) ajusté au tableau à trois dimensions IJK; il consiste en effet à supposer l'indépendance statistique entre l'origine sociale et la position initiale conditionnellement au diplôme obtenu. La table de mobilité "origine sociale-position initiale" estimée sous ce modèle a donc pour terme général:

$$m_{ik} = \sum_j [(n_{i,j..} \times n_{.j,k.}) / n_{.j..}] .$$

Enfin, puisque le modèle (IJ)(JK) ajuste les marges observées (I) et (K), il s'ensuit que la table de mobilité "origine sociale-position initiale" estimée a les mêmes distributions marginales que la table réelle.

#### - Le Modèle 2

Origine sociale  $\longrightarrow$  Diplôme obtenu ; Diplôme obtenu  $\longrightarrow$  Position initiale ; Position initiale  $\longrightarrow$  Position à 35-52 ans

correspond au modèle log-linéaire (IJ)(JK)(KL) ajusté au tableau à quatre dimensions IJKL. La table de mobilité "origine sociale-position à l'enquête" estimée sous ce modèle a donc pour terme général:

$$m_{il} = \sum_{j,k} [(n_{i,j..} \times n_{.j,k.} \times n_{..k,l}) / (n_{.j..} \times n_{..k.})] .$$

- Si on occulte la position sociale à l'entrée dans la vie active, le Modèle 3

Origine sociale  $\longrightarrow$  Diplôme obtenu ; Diplôme obtenu  $\longrightarrow$  Position à 35-52 ans

correspond au modèle log-linéaire (IJ)(JL) ajusté au tableau à trois dimensions IJL. La table de mobilité "origine sociale-position à l'enquête" estimée sous ce modèle a donc pour terme général:

$$m_{11} = \sum_j [(n_{1j..} \times n_{.j.1}) / n_{.j..}] .$$

- Si on occulte le diplôme le plus élevé obtenu, le Modèle 4

Origine sociale  $\longrightarrow$  Position initiale ; Position initiale  $\longrightarrow$  Position à 35-52 ans

correspond au modèle log-linéaire (IK)(KL) ajusté au tableau à trois dimensions IKL. La table de mobilité "origine sociale-position à l'enquête" estimée sous ce modèle a donc pour terme général:

$$m_{11} = \sum_k [(n_{1..k.} \times n_{..k1}) / n_{..k.}] .$$

- Le Modèle 5

Origine sociale |  $\longrightarrow$  Position initiale ; Diplôme obtenu |  $\longrightarrow$  Position à 35-52 ans  
 Diplôme obtenu | Position initiale

correspond au modèle log-linéaire (IJK)(JKL) ajusté au tableau à quatre dimensions IJKL: à niveau d'études et position initiale fixés, on suppose l'indépendance statistique entre milieu de naissance et position sociale atteinte en 1970. La table de mobilité "origine sociale-position à l'enquête" estimée sous ce modèle a donc pour terme général:

$$m_{11} = \sum_{j,k} [(n_{1j.k.} \times n_{.jk1}) / n_{.jk.}] .$$

Enfin, puisque les modèles log-linéaires qui correspondent aux modèles 2 à 5 ajustent les marges observées (I) et (L), il s'ensuit que les tables de mobilité "origine sociale-position à l'enquête" estimées ont les mêmes distributions marginales que la table réelle.

\* Le Tableau V-3 des pages suivantes complète le tableau 10 qui figure à la fin de la section II.3 du chapitre. Pour les femmes et les hommes, il permet de comparer le recrutement social observé aux recrutements construits sous les modèles de transmission du statut les plus satisfaisants (modèles 4 et 5). Les deux principales faiblesses de ces schémas hypo-

thétiques qui étaient apparues du point de vue de la destinée (tableau 10) sont de nouveau visibles. Pour les femmes ou les hommes, supposer que l'impact du milieu de naissance sur la position sociale à 35-52 ans s'exerce uniquement par le truchement de l'insertion professionnelle (modèle 4) ou de celle-ci et des études suivies (modèle 5) ne peut rendre compte:

- de l'ampleur de l'auto-recrutement dans la table de mobilité réelle; la différence apparaît dans chaque catégorie sociale et est donc systématique;

- de la faiblesse relative des échanges entre paysans, petits et gros indépendants, cadres supérieurs d'un côté, catégories ouvrières de l'autre.

Enfin, ces écarts entre modèles et "réalité" sont assez nettement atténués dans la table féminine -notamment en ce qui concerne l'auto-recrutement-, ce qui conduit à confirmer la conclusion suggérée par l'analyse de parcours: l'influence pérenne du milieu de naissance s'exerce avec moins d'intensité sur les trajectoires professionnelles des femmes que sur celles des hommes.

Tableau V-3 - Recrutements sociaux observés et construits sous deux modèles de transmission du statut (modèles 4 et 5) (Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970)

## FEMMES

		Fille	1	2	3	4	5	6	7	8
Père										
1 Paysan	Observé		89	26	7	12	12	21	27	34
	Modèle 5		80	26	8	10	13	25	24	34
	Modèle 4		80	26	13	12	16	25	23	32
2 Artisan, petit commerçant	Observé		5	29	15	12	15	16	7	9
	Modèle 5		5	23	19	15	17	15	14	11
	Modèle 4		5	23	17	14	17	15	14	12
3 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Observé		0	7	14	14	7	1	1	0
	Modèle 5		0	6	10	10	6	2	1	1
	Modèle 4		0	6	11	10	5	2	1	1
4 Cadre supérieur	Observé		0	4	10	19	9	4	2	1
	Modèle 5		1	3	13	17	10	4	2	1
	Modèle 4		1	3	11	14	8	4	3	2
5 Cadre moyen	Observé		1	1	13	17	12	3	6	1
	Modèle 5		1	3	8	15	11	4	3	2
	Modèle 4		1	3	8	13	9	4	3	2
6 Employé, personnel de service, autre actif	Observé		1	10	25	13	20	15	11	9
	Modèle 5		2	11	16	14	17	14	14	10
	Modèle 4		2	10	14	15	17	14	13	12
7 Contremaître, ouvrier qualifié	Observé		2	10	11	7	13	22	27	21
	Modèle 5		5	13	14	10	14	19	22	20
	Modèle 4		5	14	13	12	14	19	22	20
8 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Observé		2	13	5	6	12	18	19	25
	Modèle 5		6	15	12	9	12	17	20	21
	Modèle 4		6	15	13	10	14	17	21	19
Total	Observé		100	100	100	100	100	100	100	100
	Modèle 5		100	100	100	100	100	100	100	100
	Modèle 4		100	100	100	100	100	100	100	100
(N)	Observé		345	335	63	231	570	756	149	452

Lecture: Parmi les paysannes de 35 à 52 ans, 89% sont filles d'un paysan; elles devraient être 80% si le statut social se transmettait selon le modèle 4 ou le modèle 5.

HOMMES

		Fils	1	2	3	4	5	6	7	8
Père										
1 Paysan	Observé	91	24	13	7	11	24	22	41	
	Modèle 5	78	22	12	9	13	26	26	45	
	Modèle 4	78	22	13	10	14	26	26	44	
2 Artisan, petit commerçant	Observé	3	35	24	15	12	14	10	9	
	Modèle 5	4	22	19	14	14	14	12	10	
	Modèle 4	4	22	19	14	14	14	12	10	
3 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Observé	0	5	26	11	5	5	2	1	
	Modèle 5	1	5	13	11	6	4	3	2	
	Modèle 4	1	5	14	10	6	4	3	2	
4 Cadre supérieur	Observé	0	1	10	21	7	4	1	0	
	Modèle 5	0	2	11	17	8	3	2	1	
	Modèle 4	0	2	10	15	7	3	2	2	
5 Cadre moyen	Observé	0	2	6	12	11	4	2	1	
	Modèle 5	0	3	7	11	8	4	3	1	
	Modèle 4	0	3	7	10	8	4	3	2	
6 Employé, personnel de service, autre actif	Observé	2	10	9	16	18	16	12	10	
	Modèle 5	4	12	14	16	17	14	12	8	
	Modèle 4	4	12	12	16	16	14	12	9	
7 Contremaître, ouvrier qualifié	Observé	1	14	7	11	22	19	31	18	
	Modèle 5	6	20	14	14	20	20	24	18	
	Modèle 4	6	20	14	15	21	20	24	17	
8 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Observé	3	9	5	7	14	14	20	20	
	Modèle 5	7	14	10	8	14	15	18	15	
	Modèle 4	7	14	11	10	14	15	18	14	
Total	Observé	100	100	100	100	100	100	100	100	
	Modèle 5	100	100	100	100	100	100	100	100	
	Modèle 4	100	100	100	100	100	100	100	100	
(N)	Observé	610	619	465	1398	1303	830	2017	1360	

Lecture: Parmi les paysans de 35 à 52 ans, 91% sont fils d'un paysan; ils devraient être 78% si le statut social se transmettait selon le modèle 4 ou le modèle 5.





## ANNEXE DU CHAPITRE SEPT

Deux tableaux constituent cette annexe.

\* Le Tableau VII-1 présente, pour les femmes mariées, actives occupées en 1970, la comparaison des destinées sociales par la profession et le mariage. Il peut donc être rapproché du tableau 3 qui figure dans le corps du texte (section II) et fournit des informations analogues tirées de l'enquête de 1977. Le tableau VII-1 porte sur les femmes mariées, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1970, qui étaient conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement précédent (1968). Ces femmes sont au nombre de 2355 qui en représentent 2395098. Il est ainsi possible de rapprocher la position sociale de leur père, d'une part de leur position propre -déclarée lors de l'enquête-, d'autre part de celle de leur mari -déclarée deux ans auparavant, à l'occasion du recensement-.

Alors que les tableaux VII-1 et 3 permettent de comparer, en 1970 et 1977, mobilité féminine par la profession et mobilité féminine par le mariage du point de vue des destinées sociales, nous ne présentons pas les mêmes données selon la perspective inverse du recrutement. Cette comparaison des deux formes de mobilité féminine serait en elle-même intéressante. Elle permettrait notamment d'aborder la question suivante: le recrutement social des femmes qui atteignent par leur mariage une position donnée est-il plus ouvert que celui des femmes qui occupent la même position du fait de leur profession? Traiter sérieusement cette question nécessiterait cependant de retenir dans l'analyse, pour une tranche d'âge donnée, toutes les femmes mariées d'une part, toutes les femmes qui ont un emploi d'autre part. Tel n'est pas le cas dans la section II du chapitre où les échantillons considérés sont assez particuliers (femmes mariées et actives occupées); c'est la raison pour laquelle la question précédente n'est pas soulevée. En outre, des

éléments de réponse peuvent être trouvés dans la comparaison du tableau 2 du chapitre 3 avec le tableau III-2 de l'annexe correspondante, en dépit du fait qu'ils utilisent des champs légèrement différents.

\* Le Tableau VII-2 présente en 1977, pour les femmes mariées, la comparaison des destinées professionnelles entre "actives occupées" et "ex-actives". Il peut donc être rapproché du tableau 6 qui figure dans le corps du texte (section III) et fournit des informations analogues tirées de l'enquête de 1970. Le tableau VII-2 porte sur les femmes mariées, âgées de 35 à 59 ans en 1977, qui étaient conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement précédent (1975). Les "actives occupées", c'est-à-dire les femmes qui ont un emploi au moment où elles sont interrogées, sont au nombre de 3113 qui en représentent 2601794; on rapproche la position sociale de leur père de leur position propre au moment de l'enquête. Les "ex-actives", c'est-à-dire les femmes qui sont inactives au moment de l'enquête mais ont exercé une activité professionnelle auparavant, sont au nombre de 799 qui en représentent 1566735; on rapproche la position sociale de leur père de la position qu'elles occupaient au moment de leur dernier emploi.

**Tableau VII-1 - Destinées sociales des femmes mariées actives occupées - Comparaison entre mobilité par la profession et mobilité par le mariage (1970)**

**Champ:** Femmes mariées, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1970, conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement de 1968

Destinée de la fille par Père		1	2	3	4	5	6	7	8	Total	(N)
1 Agriculteur exploitant	Profession	55	1	11	0	1	3	14	15	100	644
	Mariage	53	3	10	2	1	5	6	20	100	644
2 Salarié agricole	Profession	13	9	11	0	1	1	39	26	100	112
	Mariage	14	12	15	1	1	4	16	37	100	112
3 Artisan, petit commerçant	Profession	8	0	31	1	2	12	34	12	100	325
	Mariage	7	2	22	7	4	11	14	33	100	325
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale	Profession	0	0	40	6	12	25	13	4	100	103
	Mariage	2	0	27	13	22	12	11	13	100	103
5 Cadre supérieur	Profession	2	0	24	4	12	28	24	6	100	104
	Mariage	6	0	12	8	26	17	16	15	100	104
6 Cadre moyen	Profession	0	0	12	5	14	38	21	10	100	112
	Mariage	0	3	12	3	22	30	10	20	100	112
7 Employé, personnel de service, autre actif	Profession	3	0	16	3	2	18	42	16	100	287
	Mariage	3	1	17	4	7	15	17	36	100	287
8 Ouvrier	Profession	4	0	14	0	1	9	44	28	100	668
	Mariage	5	1	12	2	5	9	14	52	100	668
Ensemble	Profession	22	1	16	1	2	10	30	18	100	2355
	Mariage	22	2	14	3	5	9	12	33	100	2355

**Lecture:** Parmi les filles d'agriculteurs exploitants, mariées et actives occupées, 15% sont ouvrières, mais 20% ont pour conjoint un ouvrier.

**Tableau VII-2 - Destinées professionnelles des femmes mariées en fonction de leur milieu d'origine - Comparaison entre "actives occupées" et "ex-actives" (1977) (la nomenclature utilisée pour les femmes figure sous le tableau)**

**Champ:** Femmes mariées, âgées de 35 à 59 ans en 1977, conjointes légitimes d'un chef de ménage actif lors du recensement de 1975

Père	Fille	A	B	C	D	E	F	Total	(N)
1 Agriculteur exploitant, salarié agricole	Actives occupées	41	9	8	7	16	19	100	954
	Ex-actives	29	6	4	4	31	26	100	191
2 Artisan, petit commerçant	Actives occupées	5	27	26	17	14	11	100	372
	Ex-actives	1	9	10	33	20	27	100	93
3 Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur, cadre moyen	Actives occupées	1	14	52	21	7	5	100	451
	Ex-actives	0	5	36	37	11	11	100	98
4 Employé, personnel de service, autre actif	Actives occupées	1	16	27	26	16	14	100	370
	Ex-actives	6	9	17	21	18	29	100	87
5 Contremaître, ouvrier qualifié	Actives occupées	3	11	20	18	22	26	100	605
	Ex-actives	2	5	5	19	25	44	100	204
6 Ouvrier spécialisé, manoeuvre	Actives occupées	6	10	15	19	23	27	100	361
	Ex-actives	2	1	3	18	30	46	100	126
Ensemble	Actives occupées	17	13	20	15	17	18	100	3113
	Ex-actives	8	5	10	20	24	33	100	799

**Nomenclature pour la position sociale de la fille:**

A Agricultrice exploitante, salariée agricole  
 B Artisane, petite commerçante  
 C Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur, cadre moyen

D Employée de bureau  
 E Employée de commerce, personnel de service, autre active  
 F Ouvrière.

**Lecture:** Parmi les filles d'agriculteurs exploitants ou de salariés agricoles, mariées et actives occupées, 19% sont ouvrières. Parmi les femmes mariées de même origine qui ont interrompu leur activité professionnelle, c'était le cas de 26% au moment de leur dernier emploi.

## ANNEXE DU CHAPITRE HUIT

Cinq tableaux constituent cette annexe.

\* Le Tableau VIII-1 présente la table de mobilité sociale mère-fille par la profession qui est étudiée, selon la perspective de la destinée, dans le corps du texte (tableau 2). Les données portent sur les femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1977 et dont la mère exerçait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou en avait exercé une auparavant. Dans l'échantillon d'enquête, il s'agit de 2960 femmes qui en représentent 2437219 et l'on croise la position sociale propre de la fille avec celle de la mère.

\* Le Tableau VIII-2 complète le tableau 2 du chapitre et présente la table de mobilité précédente selon la perspective du recrutement. Il pourra être rapproché du tableau 2 du chapitre 3 (table père-fille observée en 1977). Cependant, on prendra garde au fait que la comparaison ne peut être stricte: d'un côté, les nomenclatures utilisées ne sont pas exactement semblables; de l'autre, on ne raisonne ici que sur les femmes dont la mère exerçait -ou avait exercé- une activité professionnelle; ceci a notamment pour conséquence que les filles d'exploitantes agricoles sont nettement surreprésentées. On remarquera en particulier dans le tableau VIII-2 la force de l'auto-recrutement des agricultrices, mais aussi, à un degré moindre, des petites indépendantes et des ouvrières.

\* Pour la table de mobilité précédente, le Tableau VIII-3 présente l'estimation des paramètres qui, dans le modèle log-linéaire saturé, décrivent l'association statistique -nette des effets marginaux- entre position sociale de la mère et position sociale de la fille. Le tableau VIII-3 a été obtenu ainsi. Après avoir ramené l'effectif total du tableau VIII-1 à 2960 (effectif total non extrapolé), on a ajouté la constante

0,5 à chaque cellule, ce qui, d'une part, permet d'éliminer les effectifs nuls et, d'autre part, est une pratique recommandée par Leo A. GOODMAN avant d'estimer les paramètres d'un modèle saturé. Enfin, on a considéré le modèle log-linéaire saturé:

$\text{Log } m_{ij} = \mu + \mu_{i1} + \mu_{j2} + \mu_{1j2}$  avec les contraintes:

$$\sum_i \mu_{i1} = 0 \quad \sum_j \mu_{j2} = 0 \quad \sum_i \mu_{1j2} = 0 \quad \sum_j \mu_{1j2} = 0 .$$

Ce sont les estimations des paramètres  $\mu_{1j2}$  qui figurent dans le tableau VIII-3:

- une valeur strictement positive indique que l'effectif observé est supérieur à celui attendu sous les seuls effets marginaux  $\mu_{i1}$  et  $\mu_{j2}$ ; il y a donc, pour la cellule (i,j) considérée, une association positive qui est d'autant plus forte que la valeur lue est élevée;

- à l'inverse, une valeur strictement négative traduit une association négative d'autant plus forte que la valeur absolue est élevée.

Par exemple, l'origine "agricultrice exploitante" est très fortement associée -en un sens positif- avec cette position, mais l'est aussi avec les positions "salarisée agricole" et "ouvrière". On notera en particulier que toutes les valeurs de la diagonale principale sont positives, ce qui traduit la tendance à l'immobilité entre mères et filles. Elle est très forte dans la paysannerie, puis les classes supérieures, ce qui confirme certains résultats du chapitre 4 (ajustement d'un modèle de HAUSER à une table père-fille).

\* Le Tableau VIII-4 n'est pas étudié ici, mais fournit à titre de complément la table de mobilité sociale mère-fille par la profession obtenue sur la population suivante: femmes françaises de tous âges, actives occupées, dont la mère exerçait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou en avait exercé une auparavant. Dans l'échantillon de l'enquête de 1977, il s'agit de 6367 femmes qui en représentent 5021535.

\* Enfin, le Tableau VIII-5 complète le tableau 3 qui figure dans le corps du texte et présente les destinées sociales des femmes qui exercent un emploi selon les positions paternelle et maternelle. Il a été établi à partir du champ suivant: femmes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1977, qui ont déclaré la situation professionnelle de leur père et dont la mère exerçait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou en avait exercé une auparavant. Dans l'échantillon d'enquête, on retient ainsi 2855 femmes qui en représentent 2364713. Le tableau VIII-5 ne nécessite pas un commen-

taire particulier: par rapport à son homologue du chapitre (tableau 3), il a l'intérêt de porter sur un échantillon plus large et fournit de nombreux exemples de la variation des destinées sociales des filles selon la position propre des mères.

Tableau VIII-1 - Table de mobilité sociale mère-fille par la profession en 1977

Champ: Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1977 et dont la mère exerçait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou en avait exercé une auparavant

Mère	Fille	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
1 Agricultrice exploitante	423684	9492	77471	17299	44666	62509	129962	169084		934167
2 Salariée agricole	10921	1631	7573	0	4573	9390	21456	28692		84236
3 Artisane, petite commerçante	16232	677	100574	33033	68345	66770	66425	40278		392334
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur	0	0	5101	9759	7325	7482	3414	2731		35812
5 Cadre moyen	0	0	4601	26187	41951	21708	6129	5829		106405
6 Employée de bureau	2086	0	5440	15423	34822	28091	7553	10197		103612
7 Employée de commerce, personnel de service, autre active	9304	0	24713	7611	34885	50029	63824	61428		251794
8 Ouvrière	7705	2147	42023	24050	81752	116762	107072	147348		528859
Total	469932	13947	267496	133362	318319	362741	405835	465587		2437219



Tableau VIII-2 - Positions sociales propres des mères (actives occupées ou ex-actives) en fonction de la position sociale de leur fille

Champ: Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1977 et dont la mère exerçait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou en avait exercé une auparavant

Mère	Fille	1	2	3	4	5	6	7	8	Ensemble
1 Agricultrice exploitante		90	68	29	13	14	17	32	36	38
2 Salariée agricole		2	12	3	0	1	3	5	6	4
3 Artisane, petite commerçante		4	5	37	25	22	18	16	9	16
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur		0	0	2	7	2	2	1	1	2
5 Cadre moyen		0	0	2	20	13	6	2	1	4
6 Employée de bureau		0	0	2	11	11	8	2	2	4
7 Employée de commerce, personnel de service, autre active		2	0	9	6	11	14	16	13	10
8 Ouvrière		2	15	16	18	26	32	26	32	22
Total		100	100	100	100	100	100	100	100	100
(N)		400	15	244	319	496	458	445	583	2960

Lecture: Parmi les ouvrières de 35 à 59 ans dont la mère exerçait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou en avait exercé une auparavant, 32% sont filles d'une ouvrière, 36% sont filles d'une agricultrice exploitante.

Tableau VIII-3 - Paramètres log-linéaires qui expriment l'association statistique -nette des effets marginaux- entre position sociale de la mère et position sociale de la fille

Champ: Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1977 et dont la mère exerçait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou en avait exercé une auparavant

Mère	Fille	1	2	3	4	5	6	7	8
1 Agricultrice exploitante		2,59	0,62	-0,14	-1,13	-1,17	-0,94	-0,02	0,19
2 Salariée agricole		1,33	1,40	-0,06	-2,53	-1,02	-0,45	0,55	0,79
3 Artisane, petite commerçante		0,12	-0,81	0,89	0,28	0,02	-0,11	0,08	-0,47
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur		-1,26	0,53*	0,30	1,40	0,15	0,06	-0,47	-0,71
5 Cadre moyen		-1,86	-0,07	-0,40	1,76	1,25	0,49	-0,53	-0,63
6 Employée de bureau		-0,34	-0,35	-0,53	0,96	0,78	0,47	-0,62	-0,38
7 Employée de commerce, personnel de service, autre active		0,20	-1,17	0,11	-0,54	-0,03	0,22	0,65	0,57
8 Ouvrière		-0,78	-0,14	-0,16	-0,22	0,02	0,26	0,37	0,64

\* Cette valeur, très surprenante, est en réalité douteuse. Selon toute vraisemblance, elle est due à l'ajout de la constante 0,5 car, dans le tableau initial, l'effectif correspondant est nul.

Tableau VIII-4 - Table de mobilité sociale mère-fille  
par la profession en 1977

Champ: Femmes françaises de tous âges, actives occupées en 1977 et dont la mère exerçait une activité professionnelle à la fin de leurs études ou en avait exercé une auparavant

Mère	Fille	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
1 Agricultrice exploitante	561925	18438	109474	26768	109647	165057	254275	280215		1525799
2 Salariée agricole	12373	4355	10135	0	6765	14185	30092	49343		127248
3 Artisane, petite commerçante	20641	677	151876	55394	134299	143979	129493	66289		702648
4 Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur	352	0	7084	23058	22651	21368	10211	5218		89942
5 Cadre moyen	803	0	10667	45841	115819	73195	28455	17545		292325
6 Employée de bureau	2436	0	8364	34371	123650	157229	43844	38316		408210
7 Employée de commerce, personnel de service, autre active	10423	0	34447	17457	98627	189202	165474	167688		683318
8 Ouvrière	14101	2991	72799	34602	166392	311427	224969	364764		1192045
<b>Total</b>	<b>623054</b>	<b>26461</b>	<b>404846</b>	<b>237491</b>	<b>777850</b>	<b>1075642</b>	<b>886813</b>	<b>989378</b>		<b>5021535</b>

Tableau VIII-5 - Destinées sociales des femmes qui exercent un emploi en fonction des positions paternelle et maternelle

Champ: Femmes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1977, qui ont déclaré la situation professionnelle de leur père et dont la mère exerçait une activité quand elles achevaient leurs études ou en avait exercé une auparavant

Père	Mère	Fille	A	B	C	D	E	F	Total	(N)
"Paysan"	"Paysanne"	45	8	1	4	22	20	100	996	
	"Petite indépendante"	7	5	4	32	33	19	100	18	
	"Employée"	19	0	2	5	58	16	100	25	
	"Ouvrière"	14	7	0	3	38	38	100	29	
"Petit indépendant"	"Paysanne"	30	11	5	11	28	15	100	16	
	"Petite indépendante"	6	30	7	13	31	13	100	268	
	"Cadre"	0	8	22	45	19	6	100	20	
	"Employée"	5	13	17	15	47	3	100	27	
	"Ouvrière"	0	12	3	19	42	24	100	48	
"Cadre"	"Petite indépendante"	2	22	18	23	31	4	100	84	
	"Cadre"	0	7	30	34	23	6	100	155	
	"Employée"	0	10	16	43	23	8	100	73	
	"Ouvrière"	0	20	12	18	33	17	100	42	
"Employé"	"Paysanne"	12	23	16	9	31	9	100	19	
	"Petite indépendante"	4	19	11	27	29	10	100	36	
	"Cadre"	0	2	13	49	34	2	100	28	
	"Employée"	2	15	5	22	41	15	100	100	
	"Ouvrière"	0	15	5	17	52	11	100	83	
"Ouvrier"	"Paysanne"	22	7	0	8	32	31	100	56	
	"Petite indépendante"	3	20	4	17	51	5	100	75	
	"Cadre"	0	13	10	24	41	12	100	26	
	"Employée"	3	6	4	17	44	26	100	195	
	"Ouvrière"	2	5	4	16	41	32	100	425	

Les destinées sociales des femmes issues de familles représentant moins de 10 cas dans l'échantillon sont omises: père "paysan"-mère "cadre" (8 cas), père "cadre"-mère "paysanne" (3 cas).

Nomenclature pour la position sociale de la fille:

A Agricultrice exploitante, salariée agricole

B Artisane, petite commerçante

C Industriel, gros commerçant, profession libérale, cadre supérieur

D Cadre moyen

E Employée, personnel de service, autre active

F Ouvrière.

Lecture: Parmi les femmes de 35 à 59 ans, actives occupées, dont le père et la mère étaient paysans, 45% le sont elles-mêmes. La proportion est beaucoup plus faible parmi les femmes dont le père était paysan et la mère appartenait à une autre catégorie.



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABBOTT P., 1987. - "Women's social class identification: does husband's occupation make a difference?", Sociology, 21(1), pp. 91-103.
- ABBOTT P., SAPSFORD R., 1986. - "Class identification of married working women: a critical replication of RITTER and HARGENS", British journal of sociology, 37(4), pp. 535-549.
- ABELE A., 1979. - "Frauen 'erobern' einen Beruf. Auswirkungen des berichteten Frauenanteils auf die soziale Bewertung des Berufs 'Pharmazeut'" (Les femmes "conquièrent" une profession. Les effets sur l'évaluation de la profession de pharmacien de la part de femmes en activité dans cette branche), Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie, 31(2), pp. 303-317.
- ACKER J., 1973. - "Women and social stratification: a case of intellectual sexism", American journal of sociology, 78(4), pp. 936-945.
- AITKIN M., ANDERSON D., FRANCIS B., HINDE J., 1989. - Statistical modelling in GLIM, Oxford, Oxford University Press.
- ALDRICH J.H., NELSON F.D., 1984. - Linear probability, logit, and probit models, Beverly Hills, Sage.
- ALEXANDER K.L., ECKLAND B.K., 1974. - "Sex differences in the educational attainment process", American sociological review, 39(5), pp. 668-682.
- ALWIN D.F., 1988. - "Measurement and the interpretation of effects in structural equation models" dans LONG J.S. (éd.), Common problems/proper solutions. Avoiding error in quantitative research, Newbury Park, Sage, pp. 15-45.
- ALWIN D.F., HAUSER R.M., 1975. - "The decomposition of effects in path analysis", American sociological review, 40(1), pp. 37-47.
- ARMATTE M., 1988. - Commentaire sur les textes de Christian BAUDELLOT et Jacques MAIRESSE sur "Données de panels et méthodes statistiques en économie et en sociologie", Revue économique, 39(1), pp. 273-279.
- AUDIRAC P.A., 1982. - "Cohabitation et mariage: qui vit avec qui?", Economie et statistique, 145, pp. 41-59.
- AUDIRAC P.A., 1984. - Recensement général de la population de 1982. Principaux résultats. Sondage au 1/20. France métropolitaine, Paris, INSEE, vol.D97.
- AUDIRAC P.A., 1986. - "La cohabitation: un million de couples non mariés", Economie et statistique, 185, pp. 13-33.
- AUDIRAC P.A., 1987. - "Le développement de l'union libre chez les jeunes" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 502-509.

- AYELLA M.E., WILLIAMSON J.B., 1976. - "The social mobility of women: a causal model of socioeconomic success", The sociological quarterly, 17(4), pp. 534-554.
- BACHER F., 1982. - Les enquêtes en psychologie - I. Description II. Explication, Lille, Presses Universitaires de Lille.
- BACHER F., 1987-1988. - "Les modèles structuraux en psychologie. Présentation d'un modèle: LISREL - Première partie. Deuxième partie", Le travail humain, 50(4), pp. 347-370, 51(4), pp. 273-288.
- BAKER M.H., 1981. - "Mother's occupation and children's attainments", Pacific sociological review, 24(2), pp. 237-254.
- BAKER T.L., 1982. - "Class, family, education, and the process of status attainment: a comparison of American and British women college graduates", The sociological quarterly, 23(1), pp. 17-31.
- BARRERE-MAURISSON M.A., DAUNE-RICHARD A.M., LETABLIER M.T., 1989. - "Le travail à temps partiel plus développé au Royaume-Uni qu'en France", Economie et statistique, 220, pp. 47-56.
- BATTAGLIOLA F., 1987. - "Le temps des insertions - Itinéraires féminins et histoires familiales", Annales de Vaucresson, vol. Histoires de vies, histoires de familles, trajectoires sociales, 26, pp. 133-148.
- BATTAGLIOLA F., 1988. - La fin du mariage? Jeunes couples des années 80, Paris, Syros.
- BAUDELLOT C., 1981. - "Bas salaires: état transitoire ou permanent?", Economie et statistique, 131, pp. 35-49.
- BAUDELLOT C., BENOLIEL R., CUKROWICZ H., ESTABLET R., 1981. - Les étudiants, l'emploi, la crise, Paris, Maspero.
- BAUDELLOT C., LEBEAUPIN A., 1979. - "Les salaires de 1950 à 1975", Economie et statistique, 113, pp. 15-22.
- BAWIN-LEGROS B., 1982. - "Du type d'explication possible au choix d'une méthode réelle: le cas particulier de la mobilité sociale des femmes à travers le récit d'une recherche", Sociologie et sociétés, 14(1), pp. 53-63.
- BAWIN-LEGROS B., 1988. - Familles, mariage, divorce. Une sociologie des comportements familiaux contemporains, Liège, Mardaga.
- BECK S.H., 1983. - "The role of other family members in intergenerational occupational mobility", The sociological quarterly, 24(2), pp. 273-285.
- BENENSON H., 1984. - "Women's occupational and family achievement in the U.S. class system: a critique of the dual-career family analysis", British journal of sociology, 35(1), pp. 19-41.
- BENETON P., 1975. - "Quelques considérations sur la mobilité sociale en France", Revue française de sociologie, 16(4), pp. 517-538.
- BENHAM L., 1974. - "Benefits of women's education within marriage", Journal of political economy, 82(2), Part II, pp. 557-571.
- BENZECRI J.P., BENZECCI F., 1980. - Analyse des correspondances & classification. Exposé élémentaire, 2è éd. 1984, Paris, Dunod.
- BERK M.L., KINGSTON P.W., 1982. - "Working couples and class identification", Sociological spectrum, 2(1), pp. 31-39.
- BERTAUX D., 1969. - "Sur l'analyse des tables de mobilité sociale", Revue française de sociologie, 10(4), pp. 448-490.
- BERTAUX D., 1974. - "Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale", Revue française de sociologie, 15(3), pp. 329-362.

- BERTAUX D., 1977. - Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthropologie politique, Paris, Presses Universitaires de France.
- BERTAUX D., 1985. - La mobilité sociale, Paris, Hatier.
- BERTAUX D., 1987. - "Du monopole au pluralisme méthodologique dans la sociologie de la mobilité sociale", Annales de Vaucresson, vol. Histoires de vies, histoires de familles, trajectoires sociales, 26, pp. 305-319.
- BERTAUX-WIAME I., 1982. - "L'installation dans la boulangerie artisanale", Sociologie du travail, 24(1), pp. 8-23.
- BIELBY W.T., 1981. - "Models of status attainment" dans TREIMAN D.J., ROBINSON R.V. (éd.), Research in social stratification and mobility. A research annual, vol. 1, Greenwich, Jai Press, pp. 3-26.
- BISHOP Y.M.M., FIENBERG S.E., HOLLAND P.W., 1975. - Discrete multivariate analysis. Theory and practice, Cambridge, MIT Press.
- BLAU P.M., DUNCAN G.D., 1967. - The American occupational structure, New York, Wiley.
- BLOSS T., BOUFFARTIGUE P., CAGNASSO R., CHENU A., CUTURELLO P., DE CONINCK F., FRICKEY A., GODARD F., PENDARIES J.R., 1989. - Itinéraires féminins. Les calendriers familiaux, professionnels et résidentiels de deux générations de jeunes femmes dans les Alpes-Maritimes, rapport de recherche du GERM-CERCOM, EHESS-Centre de la Vieille Charité-Marseille, Université de Nice.
- BODARD SILVER C., 1973. - "Salon, foyer, bureau: women and the professions in France", American journal of sociology, 78(4), pp. 836-851.
- BOIGEOL A., COMMAILLE J., MUNOZ-PEREZ B., 1984. - "Le divorce" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 428-446.
- BOUDON R., 1967. - L'analyse mathématique des faits sociaux, 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée 1970, Paris, Plon.
- BOUDON R., 1973a. - L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles, Paris, Colin.
- BOUDON R., 1973b. - Mathematical structures of social mobility, Amsterdam, New York, Elsevier.
- BOUDON R., 1976. - "Les limites des schémas déterministes dans l'explication sociologique", Revue européenne des sciences sociales, 14(38-39), pp. 417-435.
- BOURDIEU P., 1972. - "Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction", Annales. Economies, Sociétés, Civilisations, 27(4-5), pp. 1105-1127.
- BOURDIEU P., 1979. - La distinction. Critique sociale du jugement, Paris, Editions de Minuit.
- BOUTINET J.P., 1981. - Contribution à une méthodologie d'étude du projet. Etude du projet d'insertion professionnelle des jeunes scolarisés, thèse de Doctorat de Troisième Cycle, Paris, Université René Descartes.
- BOYD M., 1982. - "Sex differences in the Canadian occupational attainment process", Canadian review of sociology and anthropology, 19(1), pp. 1-28.
- BOYD M., 1985. - "Educational and occupational attainments of native-born Canadian men and women" dans BOYD M., GOYDER J.C., JONES F.E., McROBERTS H.A., PINEO P.C., PORTER J., Ascription and achievement: Studies in mobility and status attainment in Canada, Ottawa, Carleton University Press, pp. 229-295.



- BOYD M., GOYDER J.C., JONES F.E., McROBERTS H.A., PINEO P.C., PORTER J., 1985. - Ascription and achievement: Studies in mobility and status attainment in Canada, Ottawa, Carleton University Press.
- BOZON M., 1991. - "Mariage et mobilité sociale en France", European journal of population - Revue européenne de démographie, 7(2), pp. 171-190.
- BOZON M., HERAN F., 1987-1988. - "La découverte du conjoint. I-Evolution et morphologie des scènes de rencontre. II-Les scènes de rencontre dans l'espace social", Population, 42(6), pp. 943-985, 43(1), pp. 121-150.
- BREEN R., 1984. - "Fitting nonhierarchical and association log-linear models using GLIM", Sociological methods & research, 13(1), pp. 77-107.
- BREEN R., 1985. - "A framework for comparative analyses of social mobility", Sociology, 19(1), pp. 93-107.
- BREEN R., 1987. - "Sources of cross-national variation in mobility regimes: English, French and Swedish data reanalysed", Sociology, 21(1), pp. 75-90.
- BRESARD M., 1950. - "Mobilité sociale et dimension de la famille", Population, 5(3), pp. 533-566.
- BRUAND F., 1985. - "Marché du travail et féminisation des emplois de bureau", BREF. Bulletin de recherches sur l'emploi et la formation, 15, pp. 9-11.
- CANCEILL G., 1984. - "Revenu professionnel, formation et situation familiale" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 117-131.
- CANCEILL G., CHASTAND A., CHOQUET O., 1981. - Données statistiques sur les familles (Revenus, activité féminine, conditions de vie), Paris, INSEE, vol.M86.
- CAPDEVIELLE Y., GRAPIN P., 1976. - "L'insertion professionnelle à la sortie du système scolaire: quelques exemples sur la période récente", Economie et statistique, 81-82, pp. 57-72.
- CARLSSON G., 1958. - Social mobility and class structure, Lund, Gleerup.
- CARRE J.J., DUBOIS P., MALINVAUD E., 1972. - La croissance française. Un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre, nouv. éd. 1977, Paris, Editions du Seuil.
- CAUSSINUS H., 1966. - "Contribution à l'analyse statistique des tableaux de corrélation", Annales de la Faculté des Sciences de l'Université de Toulouse, 29, pp. 77-182.
- CERC, 1986. - "Le veuvage avant soixante ans: ses conséquences financières", Documents du CERC, 81, Paris.
- CEZARD M., 1973. - "Les cadres et leurs diplômes", Economie et statistique, 42, pp. 25-40.
- CEZARD M., 1988. - "Les femmes dans les entreprises individuelles: tradition et autonomie", Economie et statistique, 209, pp. 33-38.
- CHASE I.D., 1975. - "A comparison of men's and women's intergenerational mobility in the United States", American sociological review, 40(4), pp. 483-505.
- CHAUDRON M., 1984. - "Sur les trajectoires sociales des femmes et des hommes: stratégies familiales de reproduction et trajectoires individuelles" dans Collectif, Le sexe du travail. Structures familiales et système productif, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, pp. 17-27.

- CHERKAOUI M., LINDSEY J.K., 1977. - "Problèmes de mesure des classes sociales: des indices du status aux modèles d'analyse des rapports de classe", Revue française de sociologie, 18(2), pp. 233-270.
- CHOMBART de LAUWE M.J., 1964. - "Image de la situation de la femme dans la société urbaine française" dans CHOMBART de LAUWE P.H., Images de la femme dans la société, Paris, Editions Ouvrières, pp. 41-95.
- CIBOIS P., 1980. - La représentation factorielle des tableaux croisés et des données d'enquête: étude de méthodologie sociologique, thèse de Doctorat de Troisième Cycle, Paris, Université René Descartes.
- CIBOIS P., 1983. - L'analyse factorielle, Paris, Presses Universitaires de France.
- CIBOIS P., 1984. - L'analyse des données en sociologie, 2è éd. 1990, Paris, Presses Universitaires de France.
- CLEMENCEAU P., DE VIRVILLE M., 1981. - "Garçons et filles face à leur insertion professionnelle", Economie et statistique, 134, pp. 27-42.
- CLOGG C.C., 1982. - "Using association models in sociological research: some examples", American journal of sociology, 88(1), pp. 114-134.
- CLOGG C.C., ELIASON S.R., 1987. - "Some common problems in log-linear analysis", Sociological methods & research, 16(1), pp. 8-44. Cet article est repris dans LONG J.S. (éd.), 1988. - Common problems/proper solutions. Avoiding error in quantitative research, Newbury Park, Sage, pp. 226-257.
- COBALTI A., 1988. - "Alternative conceptual frameworks for the analysis of mobility tables and the log-linear models", Quality & quantity, 22(1), pp. 31-47.
- COBALTI A., 1989. - "A relative mobility table. A modest proposal", Quality & quantity, 23(2), pp. 205-220.
- COMBESSIE J.C., 1984. - "L'évolution comparée des inégalités: problèmes statistiques", Revue française de sociologie, 25(2), pp. 233-254.
- COSER R.L., ROKOFF G., 1971. - "Women in the occupational world: social disruption and conflict", Social problems, 18(4), pp. 535-554.
- COURGEAU D., LELIEVRE E., 1986. - "Nuptialité et agriculture", Population, 41(2), pp. 303-326.
- COURSON J.P., 1982. - "Les ménages n'auront plus de chef", Economie et statistique, 149, pp. 47-55.
- COURSON J.P., DE SABOULIN M., 1985. - "Ménages et familles: vers de nouveaux modes de vie?", Economie et statistique, 175, pp. 3-20.
- DARBEL A., 1975. - "L'évolution récente de la mobilité sociale", Economie et statistique, 71, pp. 3-22.
- DAUNE-RICHARD A.M., 1983. - Travail professionnel et travail domestique: étude exploratoire sur le travail et ses représentations au sein des lignées féminines, Aix-en-Provence, LEST.
- DAVIS J.A., 1974. - "Hierarchical models for significance tests in multivariate contingency tables: an exegesis of GOODMAN's recent papers" dans COSTNER H.L. (éd.), Sociological methodology 1973-1974, San Francisco, Jossey-Bass, pp. 189-231.
- DAVIS N.J., ROBINSON R.V., 1988. - "Class identification of men and women in the 1970s and 1980s", American sociological review, 53(1), pp. 103-112.

- DE JONG P.Y., BRAWER M.J., ROBIN S.S., 1971. - "Patterns of female intergenerational occupational mobility: a comparison with male patterns of intergenerational occupational mobility", American sociological review, 36(6), pp. 1033-1042.
- DE JONG P.Y., BRAWER M.J., ROBIN S.S., 1972. - "Reply to HAVENS and TULLY", American sociological review, 37(6), pp. 777-779.
- DE JONG P.Y., BRAWER M.J., ROBIN S.S., 1973. - "Patterns of female intergenerational occupational mobility: response to RAMSOY", American sociological review, 38(6), pp. 807-809.
- DELPHY C., 1977. - "Les femmes dans les études de stratification" dans MICHEL A., Femmes, sexisme et sociétés, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 25-38.
- DESABIE J., 1954. - "L'enquête par sondage sur l'emploi de juin 1953", Bulletin mensuel de statistique, Supplément octobre-décembre, INSEE, pp. 32-40.
- DESABIE J., 1955. - "La mobilité sociale en France", Bulletin de la S.E.D.E.I.S., 1er novembre.
- DESPLANQUES G., 1981. - "La chance d'être aîné", Economie et statistique, 137, pp. 53-56.
- DESPLANQUES G., 1984. - "La mortalité masculine selon le milieu social" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 348-358.
- DESPLANQUES G., 1987. - "Activité féminine et fécondité" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 496-501.
- DESPLANQUES G., DE SABOULIN M., 1986. - "Activité féminine: carrières continues et discontinues", Economie et statistique, 193-194, pp. 51-62.
- DESROSIERES A., 1978. - "Marché matrimonial et structure des classes sociales", Actes de la recherche en sciences sociales, 20-21, pp. 97-107.
- DESROSIERES A., GOLLAC M., 1982. - "Trajectoires ouvrières, systèmes d'emplois et comportements sociaux", Economie et statistique, 147, pp. 43-66.
- DESROSIERES A., GOY A., THEVENOT L., 1983. - "L'identité sociale dans le travail statistique. La nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles", Economie et statistique, 152, pp. 55-81.
- DESROSIERES A., THEVENOT L., 1979. - "Les mots et les chiffres: les nomenclatures socioprofessionnelles", Economie et statistique, 110, pp. 49-65.
- DESROSIERES A., THEVENOT L., 1981. - "Métiers et catégories socio-professionnelles" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 161-197.
- DESROSIERES A., THEVENOT L., 1988. - Les catégories socioprofessionnelles, Paris, La Découverte.
- DEVILLE J.C., 1977. - "Activité féminine et fécondité", Economie et statistique, 93, pp. 51-58.
- DEVILLE J.C., 1979. - "La fécondité serait-elle héréditaire?", Economie et statistique, 116, pp. 3-11.
- DEVILLE J.C., 1981. - "De l'enfance à la constitution d'une famille" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 17-43.
- DIXON W.J. (éd.), 1981. - BMDP statistical software, Los Angeles, University of California Press.
- DOERINGER P.B., PIORE M.J., 1971. - Internal labor markets and manpower analysis, Lexington, Heath.

- DOUVAN E., 1963. - "Employment and the adolescent" dans NYE F.I., HOFFMAN L.W. (éd.), The employed mother in America, Chicago, Rand McNally, pp. 142-164.
- DUNCAN O.D., 1966a. - "Path analysis: sociological examples", American journal of sociology, 72(1), pp. 1-16.
- DUNCAN O.D., 1966b. - "Methodological issues in the analysis of social mobility" dans SMELSER N.J., LIPSET S.M. (éd.), Social structure and mobility in economic development, Chicago, Aldine, pp. 51-97.
- DUNCAN O.D., 1975. - Introduction to structural equation models, New York, Academic Press.
- DUNCAN O.D., 1979. - "How destination depends on origin in the occupational mobility table", American journal of sociology, 84(4), pp. 793-803.
- DUNCAN O.D., FEATHERMAN D.L., DUNCAN B., 1972. - Socioeconomic background and achievement, New York, Seminar Press.
- DUNCAN R.P., PERRUCCI C.C., 1976. - "Dual occupation families and migration", American sociological review, 41(2), pp. 252-261.
- DURKHEIM E., 1895. - Les règles de la méthode sociologique, rééd. 1981, Paris, Presses Universitaires de France.
- DURU M., MINGAT A., 1987. - "Facteurs institutionnels de la diversité des carrières scolaires", Revue française de sociologie, 28(1), pp. 3-16.
- DURU-BELLAT M., MINGAT A., 1988. - "Le déroulement de la scolarité au collège: le contexte 'fait des différences'...", Revue française de sociologie, 29(4), pp. 649-666.
- EPSTEIN C.F., 1973. - "Positive effects of the multiple negative: explaining the success of black professional women", American journal of sociology, 78(4), pp. 912-935.
- ERIKSON R., 1984. - "Social class of men, women and families", Sociology, 18(4), pp. 500-514.
- ERIKSON R., 1989. - Politics and class mobility. Does politics influence rates of social mobility?, Swedish Institute for Social Research, University of Stockholm.
- ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., 1987. - "Commonality and variation in social fluidity in industrial nations. Part I: a model for evaluating the 'FJH hypothesis'. Part II: the model of core social fluidity applied", European sociological review, 3(1), pp. 54-77, 3(2), pp. 145-166.
- ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., 1988. - Does the class mobility of women differ from that of men? Cross-sex comparison in cross-national perspective, CASMIN-Projekt (Comparative analysis of social mobility in industrial nations), Universität Mannheim, working paper n° 15.
- ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., PORTOCARERO L., 1979. - "Intergenerational class mobility in three Western European societies: England, France and Sweden", British journal of sociology, 30(4), pp. 415-441.
- ERIKSON R., GOLDTHORPE J.H., PORTOCARERO L., 1982. - "Social fluidity in industrial nations: England, France and Sweden", British journal of sociology, 33(1), pp. 1-34.
- ESCOFIER B., DROUET D., 1983. - "Analyse des différences entre plusieurs tableaux de fréquence", Cahiers de l'analyse des données, 8(4), pp. 491-499.
- ESCOFIER B., PAGES J., 1988. - Analyses factorielles simples et multiples. Objectifs, méthodes et interprétation, Paris, Dunod.
- ESTABLET R., 1988. - "Subversion dans la reproduction scolaire", Revue économique, 39(1), pp. 71-91.

- FEATHERMAN D.L., HAUSER R.M., 1976. - "Sexual inequalities and socioeconomic achievement in the U.S., 1962-1973", American sociological review, 41(3), pp. 462-483.
- FEATHERMAN D.L., HAUSER R.M., 1978. - Opportunity and change, New York, Academic Press.
- FEATHERMAN D.L., JONES F.L., HAUSER R.M., 1975. - "Assumptions of social mobility research in the United States: the case of occupational status", Social science research, 4(4), pp. 329-360.
- FEICK L.F., NOVAK J.A., 1985. - "Analyzing sequential categorical data on dyadic interaction: log-linear models exploiting the order in variables", Psychological bulletin, 98(3), pp. 600-611.
- FELSON M., KNOKE D., 1974. - "Social status and the married woman", Journal of marriage and the family, 36(3), pp. 516-521.
- FERBER M., HUBER J., 1979. - "Husbands, wives, and careers", Journal of marriage and the family, 41(2), pp. 315-325.
- FLIGSTEIN N., WOLF W., 1978. - "Sex similarities in occupational status attainment: are the results due to the restriction of the sample to employed women?", Social science research, 7(2), pp. 197-212.
- FRISCH J., 1976. - "Activité et inactivité professionnelle des femmes en fonction de leur origine sociale", Sociologie du travail, 18(2), pp. 169-191.
- GANZEBOOM H.B.G., LUIJKX R., TREIMAN D.J., 1988. - "Intergenerational class mobility in comparative perspective", communication au congrès de l'Association Américaine de Sociologie, Atlanta, 86 p.
- GARNIER M., HAZELRIGG L., 1974. - "La mobilité professionnelle en France comparée à celle d'autres pays", Revue française de sociologie, 15(3), pp. 363-378.
- GARNSEY E., 1978. - "Women's work and theories of class stratification", Sociology, 12(2), pp. 223-243.
- GIDDENS A., 1973. - The class structure of the advanced societies, London, Hutchinson.
- GIRARD A., 1951. - "Mobilité sociale et dimension de la famille - Deuxième partie. Enquête dans les lycées et les facultés", Population, 6(1), pp. 103-124.
- GIRARD A., 1962. - "L'origine sociale des élèves des classes de 6<sup>e</sup>", Population, repris dans "Population" et l'enseignement, 1970, INED, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 32-45.
- GIRARD A., 1964. - Le choix du conjoint. Une enquête psychosociologique en France, 3<sup>e</sup> éd. 1981, INED, Paris, Presses Universitaires de France.
- GIROD R. (en collaboration avec FRICKER Y.), 1971. - "Mobilité séquentielle", Revue française de sociologie, 12(1), pp. 3-18.
- GIROD R., 1971. - Mobilité sociale. Faits établis et problèmes ouverts, Genève, Paris, Droz.
- GIROD R., 1977. - Inégalité-Inégalités. Analyse de la mobilité sociale, Paris, Presses Universitaires de France.
- GIROD R., 1981. - Politiques de l'éducation. L'illusoire et le possible, Paris, Presses Universitaires de France.
- GLASS D.V. (éd.), 1954. - Social mobility in Britain, London, Routledge and Kegan Paul.
- GLAUDE M., 1987. - "La structure des salaires en 1985" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 159-171.
- GLAUDE M., DE SINGLY F., 1986. - "L'organisation domestique: pouvoir et négociation", Economie et statistique, 187, pp. 3-30.

- GLENN N.D., ALBRECHT S.L., 1980. - "Is the status structure in the United States really more fluid for women than for men?", American sociological review, 45(2), pp. 340-344.
- GLENN N.D., ROSS A.A., TULLY J.C., 1974. - "Patterns of intergenerational mobility of females through marriage", American sociological review, 39(5), pp. 683-699.
- GOBLOT E., 1925. - La barrière et le niveau. Etude sociologique sur la bourgeoisie française moderne, nouvelle éd. 1984, Brionne, Monfort.
- GOKALP C., 1978. - "Le réseau familial", Population, 33(6), pp. 1077-1094.
- GOLDTHORPE J.H., 1980. - Social mobility and class structure in modern Britain, Oxford, Clarendon Press.
- GOLDTHORPE J.H., 1983. - "Women and class analysis: in defence of the conventional view", Sociology, 17(4), pp. 465-488.
- GOLDTHORPE J.H., 1984. - "Women and class analysis: a reply to the replies", Sociology, 18(4), pp. 491-499.
- GOLDTHORPE J.H., PAYNE C., 1986a. - "Trends in intergenerational class mobility in England and Wales, 1972-1983", Sociology, 20(1), pp. 1-24.
- GOLDTHORPE J.H., PAYNE C., 1986b. - "On the class mobility of women: results from different approaches to the analysis of recent British data", Sociology, 20(4), pp. 531-555.
- GOLDTHORPE J.H., PORTOCARERO L., 1981. - "La mobilité sociale en France, 1953-1970: un nouvel examen", Revue française de sociologie, 22(2), pp. 151-166.
- GOLLAC M., LAULHE P., 1987a. - "La transmission du statut social. L'échelle et le fossé", Economie et statistique, 199-200, pp. 85-93.
- GOLLAC M., LAULHE P., 1987b. - "Les composantes de l'hérédité sociale. Un capital économique et culturel à transmettre", Economie et statistique, 199-200, pp. 95-105.
- GOLLAC M., LAULHE P., 1987c. - "Lignée paternelle, lignée maternelle: un rôle voisin dans l'hérédité sociale", Economie et statistique, 199-200, pp. 107-113.
- GOLLAC M., LAULHE P., SOLEILHAVOUP J., 1988a. - Mobilité sociale. Enquête formation qualification professionnelle de 1985, Paris, INSEE, vol.D126.
- GOLLAC M., LAULHE P., SOLEILHAVOUP J., 1988b. - Formation. Enquête formation qualification professionnelle de 1985, Paris, INSEE, vol.D129.
- GOLLAC M., SEYS B., 1984a. - "Les Professions et Catégories Socioprofessionnelles: premiers croquis", Economie et statistique, 171-172, pp. 79-134.
- GOLLAC M., SEYS B., 1984b. - "1954-1982: les bouleversements du paysage social", Economie et statistique, 171-172, pp. 153-158.
- GOODMAN L.A., 1965. - "On the statistical analysis of mobility tables", American journal of sociology, 70(5), pp. 564-585.
- GOODMAN L.A., 1969a. - "How to ransack social mobility tables and other kinds of cross-classification tables", American journal of sociology, 75(1), pp. 1-40.
- GOODMAN L.A., 1969b. - "On the measurement of social mobility: an index of status persistence", American sociological review, 34(6), pp. 831-850.
- GOODMAN L.A., 1972a. - "A general model for the analysis of surveys", American journal of sociology, 77(6), pp. 1035-1086.

- GOODMAN L.A., 1972b. - "A modified multiple regression approach to the analysis of dichotomous variables", American sociological review, 37(1), pp. 28-46.
- GOODMAN L.A., 1979a. - "Multiplicative models for the analysis of occupational mobility tables and other kinds of cross-classification tables", American journal of sociology, 84(4), pp. 804-819.
- GOODMAN L.A., 1979b. - "Simple models for the analysis of association in cross-classifications having ordered categories", Journal of the American statistical association, 74(367), pp. 537-552.
- GOODMAN L.A., 1981. - "Three elementary views of log linear models for the analysis of cross-classifications having ordered categories" dans LEINHARDT S. (éd.), Sociological methodology 1981, San Francisco, Jossey-Bass, pp. 193-239.
- GOODMAN N.R., 1979. - "A note on measures of female mobility", Sociological inquiry, 49(4), pp. 55-57.
- GOURIEROUX C., 1984. - Econométrie des variables qualitatives, Paris, Economica.
- GOYDER J.C., 1985. - "Occupational mobility among women" dans BOYD M., GOYDER J.C., JONES F.E., McROBERTS H.A., PINEO P.C., PORTER J., Ascription and achievement: Studies in mobility and status attainment in Canada, Ottawa, Carleton University Press, pp. 297-333.
- GRUSKY D.B., HAUSER R.M., 1984. - "Comparative social mobility revisited: models of convergence and divergence in 16 countries", American sociological review, 49(1), pp. 19-38.
- GUELAUD-LERIDON F., 1964. - Le travail des femmes en France, INED, Paris, Presses Universitaires de France.
- HABERMAN S.J., 1978-1979. - Analysis of qualitative data. 1-Introductory topics. 2-New developments, New York, Academic Press.
- HAGENAARS J.A., 1990. - Categorical longitudinal data. Log-linear panel, trend, and cohort analysis, Newbury Park, Sage.
- HALLER M., 1981. - "Marriage, women and social stratification: a theoretical critique", American journal of sociology, 86(4), pp. 766-795.
- HALLER M., 1982. - Klassenbildung und soziale Schichtung in Österreich. Analysen zur Sozialstruktur, sozialen Ungleichheit und Mobilität, Frankfurt, New York, Campus.
- HANDL J., 1977. - "Berufliche Chancen von Frauen. Untersuchungen zur weiblichen Berufsmobilität", Soziale Welt, 28(4), pp. 494-523.
- HANSON S.L., 1982. - "The effects of rural residence on the socio-economic attainment process of married females", Rural sociology, 47(1), pp. 91-113.
- HANSON S.L., 1983. - "A family life-cycle approach to the socio-economic attainment of working women", Journal of marriage and the family, 45(2), pp. 323-338.
- HARRISON R.J., 1988. - "Do odds ratios really control for the availability of occupational positions in status contingency tables?", European sociological review, 4(1), pp. 65-79.
- HAUG M.R., 1973. - "Social class measurement and women's occupational roles", Social forces, 52(1), pp. 86-98.
- HAUG M.R., 1978. - "Occupational differences and social stratification", communication au congrès de l'Association Internationale de Sociologie, Uppsala, 21 p.

- HAUSER R.M., 1978. - "A structural model of the mobility table", Social forces, 56(3), pp. 919-953.
- HAUSER R.M., 1979. - "Some exploratory methods for modeling mobility tables and other cross-classified data" dans SCHUESSLER K.F. (éd.), Sociological methodology 1980, San Francisco, Jossey-Bass, pp. 413-458.
- HAUSER R.M., 1984a. - "Vertical class mobility in England, France, and Sweden", Acta sociologica, 27(2), pp. 87-110.
- HAUSER R.M., 1984b. - "Corrigenda: 'Vertical class mobility in England, France, and Sweden'", Acta sociologica, 27(4), pp. 387-390.
- HAUSER R.M., 1987. - "Reply to KIM", Social forces, 65(3), pp. 806-815.
- HAUSER R.M., FEATHERMAN D.L., HOGAN D.P., 1977. - "Sex in the structure of occupational mobility in the United States, 1962" dans HAUSER R.M., FEATHERMAN D.L. (éd.), The process of stratification, New York, Academic Press, pp. 191-215.
- HAUSER R.M., KOFFEL J.N., TRAVIS H.P., DICKINSON P.J., 1975. - "Temporal change in occupational mobility: evidence for men in the United States", American sociological review, 40(3), pp. 279-297.
- HAVENS E.M., 1973. - "Women, work, and wedlock: a note on female marital patterns in the United States", American journal of sociology, 78(4), pp. 975-981.
- HAVENS E.M., TULLY J.C., 1972. - "Female intergenerational occupational mobility: comparisons of patterns?", American sociological review, 37(6), pp. 774-777.
- HAYES B.C., 1987. - "Female intergenerational occupational mobility within Northern Ireland and the Republic of Ireland: the importance of maternal occupational status", British journal of sociology, 38(1), pp. 66-76.
- HEATH A., 1981a. - Social mobility, London, Fontana.
- HEATH A., 1981b. - "Women who get on in the world - Up to a point", New society, 55(952), pp. 275-278.
- HEATH A., BRITTEN N., 1984. - "Women's jobs do make a difference: a reply to GOLDTHORPE", Sociology, 18(4), pp. 475-490.
- HERAN F., 1987. - "Compte rendu de l'ouvrage de F. DE SINGLY 'Fortune et infortune de la femme mariée'", Revue française de sociologie, 28(4), pp. 700-705.
- HOFFMAN L.W., 1963. - "Effects on children: summary and discussion" dans NYE F.I., HOFFMAN L.W. (éd.), The employed mother in America, Chicago, Rand McNally, pp. 190-212.
- HOFFMAN L.W., 1974. - "Effects of maternal employment on the child - A review of the research", Developmental psychology, 10(2), pp. 204-228.
- HOPE K., 1974. - "Trends in the openness of British society in the present century", communication au Mathematical Social Science Board Seminar de Toronto, publiée dans TREIMAN D.J., ROBINSON R.V. (éd.), Research in social stratification and mobility. A research annual, 1981, vol. 1, Greenwich, Jai Press, pp. 127-170.
- HOPE K., 1981. - "Vertical mobility in Britain: a structured analysis", Sociology, 15(1), pp. 19-55.
- HOPE K., 1982. - "Vertical and nonvertical class mobility in three countries", American sociological review, 47(1), pp. 99-113.



- HORNUNG C.A., McCULLOUGH B.C., 1981. - "Status relationships in dual-employment marriages: consequences for psychological well-being", Journal of marriage and the family, 43(1), pp. 125-141.
- HOUT M., 1982. - "The association between husbands' and wives' occupations in two-earner families", American journal of sociology, 88(2), pp. 397-409.
- HOUT M., 1983. - Mobility tables, Beverly Hills, Sage.
- HOUT M., 1988. - "More universalism, less structural mobility: the American occupational structure in the 1980s", American journal of sociology, 93(6), pp. 1358-1400.
- HOUT M., JACKSON J.A., 1986. - "Dimensions of occupational mobility in the Republic of Ireland", European sociological review, 2(2), pp. 114-137.
- HOWELL F.M., 1980. - "Status attainment through marriage: social-psychological dimensions among rural women", Rural sociology, 45(4), pp. 681-707.
- HUET M., 1982. - "La progression de l'activité féminine est-elle irréversible?", Economie et statistique, 145, pp. 3-17.
- HUET M., SCHMITZ N., 1984. - "La population active" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 26-34.
- INED-INETOP, 1973. - Enquête nationale sur le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire, tome 2, INED, Paris, Presses Universitaires de France.
- INSEE, 1973, 1974, 1978, 1981, 1984, 1987, 1990. - Données sociales, Paris, INSEE.
- INSEE, 1975. - Données statistiques sur les familles, Paris, INSEE, vol.M48.
- INSEE, 1977. - Code des catégories socio-professionnelles, 6ème éd., Paris, INSEE.
- JAROUSSE J.P., MINGAT A., 1986. - "Un réexamen du modèle de gains de MINCER", Revue économique, 37(6), pp. 999-1031.
- JEGOUZO G., 1972. - "L'ampleur du célibat chez les agriculteurs", Economie et statistique, 34, pp. 13-22.
- JEGOUZO G., BRANGEON J.L., 1974. - "Célibat paysan et pauvreté", Economie et statistique, 58, pp. 3-16.
- JENCKS C.S., SMITH M., ACLAND H., BANE M.J., COHEN D., GINTIS H., HEYNS B., MICHELSON S., 1972. - Inequality: a reassessment of the effect of family and schooling in America, New York, Basic Books, trad. fr. L'inégalité. Influence de la famille et de l'école en Amérique, 1979, Paris, Presses Universitaires de France.
- KAHL J.A., 1957. - The American class structure, New York, Holt, Rinehart and Winston.
- KELLERHALS J., 1974. - "Dimensions familiales de la stratification", Revue française de sociologie, 15(4), pp. 459-486.
- KELLERHALS J., PERRIN J.F., STEINAUER-CRESSON G., VONECHE L., WIRTH G., 1982. - Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale, Lausanne, Favre.
- KELLERHALS J., ROUSSEL L., 1987. - "Les sociologues face aux mutations de la famille: quelques tendances des recherches 1965-1985. Présentation", Année sociologique, vol. Sociologie de la famille (1965-1985), 37, pp. 15-43.
- KELLERHALS J., TROUTOT P.Y., LAZEGA E., 1984. - Microsociologie de la famille, Paris, Presses Universitaires de France.

- KENDE P., STRMISKA Z., 1984. - Egalité et inégalités en Europe de l'Est, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- KERCKHOFF A.C., 1978. - "Marriage and occupational attainment in Great Britain and the United States", Journal of marriage and the family, 40(3), pp. 595-599.
- KEYFITZ N., 1975. - "Techniques for the analysis of social mobility" dans OCDE, L'éducation, les inégalités et les chances dans la vie, vol. 1, Paris, OCDE, pp. 434-485.
- KIM J.O., 1987. - "Social mobility, status inheritance, and structural constraints: conceptual and methodological considerations", Social forces, 65(3), pp. 783-805.
- KONIG W., 1987. - "Employment and career mobility of women in France and the Federal Republic", International journal of sociology, 17(1-2), pp. 53-85.
- KRAUSS I., 1964. - "Sources of educational aspirations among working-class youth", American sociological review, 29(6), pp. 867-879.
- KURZ K., MULLER W., 1987. - "Class mobility in the industrial world", Annual review of sociology, 13, pp. 417-442.
- LABOURIE-RACAPE A., LETABLIER M.T., VASSEUR A.M., 1977. - "L'activité féminine. Enquête sur la discontinuité de la vie professionnelle", Cahiers du centre d'études de l'emploi, 11, Paris, Presses Universitaires de France.
- LAND K.C., 1969. - "Principles of path analysis" dans BORGATTA E.F. (éd.), Sociological methodology 1969, San Francisco, Jossey-Bass, pp. 3-37.
- LAULHE P., SOLEILHAVOUP J., 1987. - Mobilité professionnelle. Enquête formation qualification professionnelle de 1985, Paris, INSEE, vol.D121.
- LAUTMAN J., 1980. - "Où sont les classes d'antan?" dans MENDRAS H. (éd.), La sagesse et le désordre. France 1980, Paris, Gallimard, pp. 81-99.
- LAUTMAN J., 1984. - "Famille et activité professionnelle: incidences réciproques (France 1950-1980)", Année sociologique, 34, pp. 43-59.
- LAZARSELD P., 1946. - "L'interprétation des relations statistiques comme procédure de recherche", trad. fr. dans BOUDON R., LAZARSELD P., L'analyse empirique de la causalité, 1966, Paris, La Haye, Mouton, pp. 15-27.
- LAZARSELD P., MENZEL H., 1961. - "Relations entre propriétés individuelles et propriétés collectives", trad. fr. dans BOUDON R., LAZARSELD P., L'analyse empirique de la causalité, 1966, Paris, La Haye, Mouton, pp. 41-54.
- LE BOURDAIS C., HAMEL P.J., BERNARD P., 1987. - "Le travail et l'ouvrage. Charge et partage des tâches domestiques chez les couples québécois", Sociologie et sociétés, 19(1), pp. 37-55.
- LE GALL C., GASCOIN C., 1983. - "Attitude, face au travail, de jeunes filles terminant un cycle d'études", L'orientation scolaire et professionnelle, 12(1), pp. 69-92.
- LEMEL Y., 1988. - "Stratification et mobilité sociales" dans MENDRAS H., VERRET M. (éd.), Les champs de la sociologie française, Paris, Colin, pp. 97-112.
- LEMENNICIER B., 1988. - Le marché du mariage et de la famille, Paris, Presses Universitaires de France.
- LERIDON H., VILLENEUVE-GOKALP C., 1988. - "Les nouveaux couples: nombre, caractéristiques et attitudes", Population, 43(2), pp. 331-374.

- LERY A., DEVILLE J.C., 1978. - "Activité féminine et famille: aspects démographiques" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 331-356.
- LINDSEY J.K., 1989. - The analysis of categorical data using GLIM, New York, Springer-Verlag.
- LIPSET S.M., ZETTERBERG H.L., 1959. - "Social mobility in industrial societies" dans LIPSET S.M., BENDIX R. (éd.), Social mobility in industrial society, Berkeley, University of California Press, pp. 11-75.
- LOCKWOOD D., 1958. - The blackcoated worker: a study in class consciousness, London, Allen & Unwin.
- LOLLIVIER S., 1988. - "Activité et arrêt d'activité féminine. Le diplôme et la famille", Economie et statistique, 212, pp. 25-29.
- LORI L., 1981. - "La population étrangère en France: caractéristiques socio-démographiques en 1975" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 45-74.
- MARC N., MARCHAND O., 1984. - "La population active de 1975 à 1982: les facteurs d'une forte croissance", Economie et statistique, 171-172, pp. 5-23.
- MARCHAND O., 1986. - "La population active commence à diminuer juste après l'an 2000", Economie et statistique, 190, pp. 41-54.
- MARCHAND O., 1987. - "Population active, emploi, chômage: données de cadrage" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 84-101.
- MARINI M.M., 1980. - "Sex differences in the process of occupational attainment: a closer look", Social science research, 9(4), pp. 307-361.
- MARUYAMA G., McGARVEY B., 1980. - "Evaluating causal models: an application of maximum-likelihood analysis of structural equations", Psychological bulletin, 87(3), pp. 502-512.
- McCLENDON M.J., 1976. - "The occupational status attainment processes of males and females", American sociological review, 41(1), pp. 52-64.
- McCULLAGH P., NELDER J.A., 1983. - Generalized linear models, London, New York, Chapman and Hall.
- McROBERTS H.A., SELBEE K., 1981. - "Trends in occupational mobility in Canada and the United States: a comparison", American sociological review, 46(4), pp. 406-421.
- MENAHÉM G., 1988a. - "L'activité professionnelle des mères a augmenté les chances de réussite de leurs enfants", Economie et statistique, 211, pp. 45-48.
- MENAHÉM G., 1988b. - "Activité féminine ou inactivité, la marque de la famille du conjoint", Economie et statistique, 211, pp. 49-55.
- MENAHÉM G., 1988c. - "'Je veux' mais 'nous pouvons': création conjugale et renaissance du moi", Dialogue, 102, pp. 33-43.
- MENAHÉM G., 1989. - "Les rapports domestiques entre femmes et hommes s'enracinent dans le passé familial des conjoints", Population, 44(3), pp. 515-530.
- MERLLIÉ D., PREVOT J., 1991. - La mobilité sociale, Paris, La Découverte.
- MERTON R.K., 1941. - "Intermarriage and the social structure: fact and theory", Psychiatry, 4(3), pp. 361-374.
- MICHAL M.G., 1973. - L'emploi féminin en 1968 (rappel des résultats de 1962), Paris, INSEE, vol.D25.

- MICHEL A., 1978. - Sociologie de la famille et du mariage, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Presses Universitaires de France.
- MICHELET J., 1859. - La femme, rééd. 1981, Paris, Flammarion.
- MILL J.S., 1869. - L'asservissement des femmes, rééd. 1975, Paris, Payot.
- MOSSUZ-LAVAU J., SINEAU M., 1980. - Les femmes françaises en 1978. Insertion sociale, insertion politique, Paris, rapport CORDES.
- MOSSUZ-LAVAU J., SINEAU M., 1983. - Enquête sur les femmes et la politique en France, Paris, Presses Universitaires de France.
- NICOLE-DRANCOURT C., 1989. - "Stratégies professionnelles et organisation des familles", Revue française de sociologie, 30(1), pp. 57-80.
- NILSON L.B., 1976. - "The social standing of a married woman", Social problems, 23(5), pp. 581-592.
- NOCK S.L., ROSSI P.H., 1979. - "Household types and social standing", Social forces, 57(4), pp. 1325-1345.
- OPPENHEIMER V.K., 1977. - "The sociology of women's economic role in the family", American sociological review, 42(3), pp. 387-406.
- OTTO L.B., 1977. - "Girl friends as significant-others: their influence on young men's career aspirations and achievements", Sociometry, 40(3), pp. 287-293.
- PAPANEK H., 1973. - "Men, women, and work: reflections on the two-person career", American journal of sociology, 78(4), pp. 852-872.
- PARSONS T., 1942. - "Age and sex in the social structure of the United States", American sociological review, 7(5), pp. 604-616, trad. fr. dans Eléments pour une sociologie de l'action, 1955, Paris, Plon, pp. 109-128.
- PARSONS T., 1953. - "Nouvelle ébauche d'une théorie de la stratification", trad. fr. dans Eléments pour une sociologie de l'action, 1955, Paris, Plon, pp. 256-325.
- PASQUIER J., 1981. - "La formation des femmes - Première partie. La formation générale", Revue française des affaires sociales, 35(4), pp. 115-126.
- PAYNE C.D. (éd.), 1985. - The Generalised Linear Interactive Modelling system. Release 3.77, Oxford, Numerical Algorithms Group.
- PEARSON J., 1983. - "Mothers and daughters: measuring occupational inheritance", Sociology and social research, 67(2), pp. 204-217.
- PEPITONE-ROCKWELL F. (éd.), 1980. - Dual-career couples, Beverly Hills, Sage.
- PESCOSOLIDO B.A., KELLEY J., 1983. - "Confronting sociological theory with data: regression analysis, GOODMAN's log-linear models and comparative research", Sociology, 17(3), pp. 359-379.
- PETERSEN T., 1985. - "A comment on presenting results from logit and probit models", American sociological review, 50(1), pp. 130-131.
- PITROU A., 1976. - Relations entre générations et insertion sociale, thèse de Doctorat de Troisième Cycle en sociologie, Aix-en-Provence, CNRS.
- PITROU A., 1977. - "Le soutien familial dans la société urbaine", Revue française de sociologie, 18(1), pp. 47-84.
- PITROU A., 1978. - Vivre sans famille? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui, Toulouse, Privat.

- PITROU A., BATTAGLIOLA F., BUISSON M., ROUSIER N., RUFFIER J., TOUSSAINT Y., 1984. - "La continuité de l'activité professionnelle: trajectoires d'employées du secteur tertiaire", Sociologie du travail, vol. Travail des femmes et famille, 26(3), pp. 290-307.
- POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1981. - "Entrées des jeunes et mobilité des moins jeunes", Economie et statistique, 134, pp. 85-108.
- POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1982a. - "La transmission du statut social sur deux ou trois générations", Economie et statistique, 144, pp. 25-42.
- POHL R., SOLEILHAVOUP J., 1982b. - Mobilité professionnelle. Enquête formation qualification professionnelle de 1977, Paris, INSEE, vol.D91.
- POHL R., SOLEILHAVOUP J., BEN REZIGUE J., 1983. - Formation, mobilité sociale, salaires. Enquête formation qualification professionnelle de 1977, Paris, INSEE, vol.D93.
- POHL R., THELOT C., JOUSSET M.F., 1974. - L'enquête formation qualification professionnelle de 1970, Paris, INSEE, vol.D32.
- POMER M.I., 1984. - "Demystifying loglinear analysis. Four ways to assess interaction in a 2x2x2 table", Sociological perspectives, 27(1), pp. 111-135.
- PONTINEN S., 1980. - "On the social mobility of women in the Scandinavian countries", Commentationes Scientiarum Socialium, Societas Scientiarum Fennica, 14, pp. 1-51.
- PONTINEN S., 1982. - "Models and social mobility research: a comparison of some log-linear models of a social mobility matrix", Quality & quantity, 16(2), pp. 91-107.
- PONTINEN S., 1983. - "Social mobility and social structure. A comparison of Scandinavian countries", Commentationes Scientiarum Socialium, Societas Scientiarum Fennica, 20, pp. 1-195.
- PONTON R., 1990. - "Un auteur bourgeois: Maurice BARRÈS", Ethnologie française, vol. Cultures bourgeoises, 20(1), pp. 42-48.
- PORTE J., 1964. - "Les catégories socio-professionnelles" dans FRIEDMANN G., NAVILLE P. (éd.), Traité de sociologie du travail, 2ème éd. revue, tome 1, Paris, Colin, pp. 240-250.
- PORTOCARERO L., 1983a. - "Social mobility in industrial nations: women in France and Sweden", The sociological review, 31(1), pp. 56-82.
- PORTOCARERO L., 1983b. - "Social fluidity in France and Sweden", Acta sociologica, 26(2), pp. 127-139.
- PORTOCARERO L., 1985. - "Social mobility in France and Sweden. Women, marriage and work", Acta sociologica, 28(3), pp. 151-170.
- PORTOCARERO L., 1987. - Social mobility in industrial societies. Women in France and Sweden, Stockholm, Almqvist & Wiksell International.
- PORTOCARERO L., 1989. - "Trends in occupational mobility: the gender gap in Sweden", Acta sociologica, 32(4), pp. 359-374.
- PRADERIE M., 1964. - "L'emploi féminin en 1962 et son évolution depuis 1954", Etudes et conjoncture, 19(12), pp. 1-125.
- PRADERIE M., 1966. - "La mobilité professionnelle en France entre 1959 et 1964", Etudes et conjoncture, 21(10), pp. 1-166.
- PRADERIE M., SALAIS R., PASSAGEZ M., 1967. - "Une enquête sur la formation et la qualification des Français (1964). La mobilité sociale en France; liaison entre la formation reçue et l'activité professionnelle", Etudes et conjoncture, 22(2), pp. 3-109.

- PROST A., 1981. - "Mariage, jeunesse et société à Orléans en 1911", Annales. Economies, Sociétés, Civilisations, 36(4), pp. 672-701.
- PROST A., 1986. - L'enseignement s'est-il démocratisé?, Paris, Presses Universitaires de France.
- PULLUM T.W., 1975. - Measuring occupational inheritance, Amsterdam, New York, Elsevier.
- RAFTERY A.E., 1986a. - "Choosing models for cross-classifications", American sociological review, 51(1), pp. 145-146.
- RAFTERY A.E., 1986b. - "A note on Bayes factors for log-linear contingency table models with vague prior information", Journal of the Royal Statistical Society, series B, 48(2), pp. 249-250.
- RAMSOY N.R., 1973. - "Patterns of female intergenerational occupational mobility: a comment", American sociological review, 38(6), pp. 806-807.
- RAPOPORT R.N., RAPOPORT R., 1971. - Dual-career families, Baltimore, Penguin.
- RATIER-COUTROT L., 1981. - "Changer de place ou changer de classe: mobilité professionnelle et trajet social", Sociologie du travail, 23(4), pp. 406-429.
- REES A.H., PALMER F.H., 1970. - "Factors related to change in mental test performance", Developmental psychology monograph, 3(2), Part 2, pp. 1-57.
- REUHLIN M., BACHER F., 1989. - Les différences individuelles dans le développement cognitif de l'enfant, Paris, Presses Universitaires de France.
- Revue de statistique appliquée, 1987, 35(3), numéro spécial.
- REYNOLDS H.T., 1977. - The analysis of cross-classifications, New York, Free Press.
- RIBOUD M., 1978. - Accumulation du capital humain, Paris, Economica.
- RINGDAL K., KNUDSEN O., 1983. - "The social mobility of Norwegian women", communication au colloque du Comité de Recherche sur la stratification sociale de l'Association Internationale de Sociologie, Amsterdam, 40 p.
- RITTER K.V., HARGENS L.L., 1975. - "Occupational positions and class identifications of married working women: a test of the asymmetry hypothesis", American journal of sociology, 80(4), pp. 934-948.
- ROBERTS C., 1984. - "La place de l'emploi dans la vie des femmes: conclusion de l'enquête anglaise sur les femmes et l'emploi", Sociologie du travail, vol. Travail des femmes et famille, 26(3), pp. 317-325.
- ROBINSON R.V., GARNIER M.A., 1985. - "Class reproduction among men and women in France: Reproduction theory on its home ground", American journal of sociology, 91(2), pp. 250-280.
- ROGOFF N., 1953. - Recent trends in occupational mobility, Glencoe, Free Press.
- ROOS P.A., 1983. - "Marriage and women's occupational attainment in cross-cultural perspective", American sociological review, 48(6), pp. 852-864.
- ROSEN B.C., ANESHENSEL C.S., 1978. - "Sex differences in the educational-occupational expectation process", Social forces, 57(1), pp. 164-186.
- ROSENFELD R.A., 1978a. - "Women's intergenerational occupational mobility", American sociological review, 43(1), pp. 36-46.

- ROSENFELD R.A., 1978b. - "Women's employment patterns and occupational achievements", Social science research, 7(1), pp. 61-80.
- ROSENFELD R.A., 1981. - "Academic men and women's career mobility", Social science research, 10(4), pp. 337-363.
- ROSSI P.H., 1979. - "Vignette analysis: uncovering the normative structure of complex judgments" dans MERTON R.K., COLEMAN J.S., ROSSI P.H. (éd.), Qualitative and quantitative social research. Papers in honor of Paul F. Lazarsfeld, New York, Free Press, pp. 176-186.
- Rothamsted Experimental Station, 1980. - GENSTAT. A general statistical program, Harpenden, Hertfordshire, Rothamsted Experimental Station.
- ROUSSEL L., 1975. - Le mariage dans la société française contemporaine. Faits de population, données d'opinion, INED, Paris, Presses Universitaires de France.
- ROUSSEL L., 1986. - "Evolution récente de la structure des ménages dans quelques pays industriels", Population, 41(6), pp. 913-934.
- ROY P., 1963. - "Adolescent roles: rural-urban differentials" dans NYE F.I., HOFFMAN L.W. (éd.), The employed mother in America, Chicago, Rand McNally, pp. 165-181.
- RUBIN Z., 1968. - "Do American women marry up?", American sociological review, 33(5), pp. 750-760.
- SAFILIOS-ROTHSCHILD C., 1974. - "La mobilité sociale des femmes en Grèce", Sociologie et sociétés, 6(1), pp. 105-126.
- SAFILIOS-ROTHSCHILD C., 1975. - "Family and stratification: some macro-sociological observations and hypotheses", Journal of marriage and the family, 37(4), pp. 855-860.
- SALAIS R., MICHAL M.G., 1971. - "L'activité des femmes mariées", Economie et statistique, 26, pp. 27-35.
- SAMPSON W.A., ROSSI P.H., 1975. - "Race and family social standing", American sociological review, 40(2), pp. 201-214.
- SCANZONI J., 1979. - "Sex-role influences on married women's status attainments", Journal of marriage and the family, 41(4), pp. 793-800.
- SCARDIGLI V., MERCIER P.A., 1980. - "Ascension sociale et pauvreté", L'orientation scolaire et professionnelle, 9(2), pp. 99-109.
- SCHILTZ M.A., 1986. - "Les modèles log-linéaires pour l'analyse des tableaux de contingence", Bulletin de méthodologie sociologique, 12, pp. 4-21.
- SCHUMPETER J., 1927. - "Les classes sociales en milieu ethnique homogène", trad. fr. dans Impérialisme et classes sociales, 1972, Paris, Editions de Minuit, pp. 155-227.
- SEGALEN M., 1981. - Sociologie de la famille, nouv. éd. 1988, Paris, Colin.
- SEGALEN M., JACQUARD A., 1971. - "Choix du conjoint et homogamie", Population, 26(3), pp. 487-498.
- SEWELL W.H., HAUSER R.M., 1975. - Education, occupation and earnings: achievement in the early career, New York, Academic Press.
- SEWELL W.H., HAUSER R.M., WOLF W.C., 1980. - "Sex, schooling, and occupational status", American journal of sociology, 86(3), pp. 551-583.
- SEWELL W.H., SHAH V.P., 1968. - "Parents' education and children's educational aspirations and achievements", American sociological review, 33(2), pp. 191-209.

- SEWELL W.H.Jr, 1985. - Structure and mobility. The men and women of Marseille, 1820-1870, Cambridge, Paris, Cambridge University Press & Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- SEYS B., 1984. - "De l'ancien code à la nouvelle nomenclature des catégories socioprofessionnelles", Economie et statistique, 171-172, pp. 159-166.
- SEYS B., 1987. - "Les groupes socioprofessionnels de 1962 à 1985" dans INSEE, Données sociales, Paris, INSEE, pp. 37-72.
- DE SINGLY F., 1975. - "La famille à l'index ou un outil de connaissance domestique", Statistique et développement, Pays de la Loire, 17, pp. 25-35.
- DE SINGLY F., 1977. - "Mobilité féminine par le mariage et dot scolaire: l'exemple nantais", Economie et statistique, 91, pp. 33-44.
- DE SINGLY F., 1982. - "Mariage, dot scolaire et position sociale", Economie et statistique, 142, pp. 7-20.
- DE SINGLY F., 1983. - Fortune et infortune de la femme mariée, thèse de Doctorat d'Etat, 2 tomes, Paris, Université René Descartes.
- DE SINGLY F., 1987a. - "Théorie critique de l'homogamie", Année sociologique, vol. Sociologie de la famille (1965-1985), 37, pp. 181-205.
- DE SINGLY F., 1987b. - Fortune et infortune de la femme mariée. Sociologie de la vie conjugale, 2è éd. 1990, Paris, Presses Universitaires de France.
- DE SINGLY F., THELOT C., 1984. - "Ascendance et formes de vie", Archives et documents, 115, Paris, INSEE.
- DE SINGLY F., THELOT C., 1986. - "Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs", Revue française de sociologie, 27(1), pp. 47-86.
- DE SINGLY F., THELOT C., 1989. - Gens du privé, gens du public. La grande différence, Paris, Dunod.
- SIN-KWOK WONG R., 1990. - "Understanding cross-national variation in occupational mobility", American sociological review, 55(4), pp. 560-573.
- SOBEL M.E., 1983. - "Structural mobility, circulation mobility and the analysis of occupational mobility: a conceptual mismatch", American sociological review, 48(5), pp. 721-727.
- SOBEL M.E., HOUT M., DUNCAN O.D., 1985. - "Exchange, structure, and symmetry in occupational mobility", American journal of sociology, 91(2), pp. 359-372.
- SORBOM D., JORESKOG K.G., 1981. - "The use of LISREL in sociological model building" dans JACKSON D.J., BORGATTA E.F. (éd.), Factor analysis and measurement in sociological research. A multi-dimensional perspective, Beverly Hills, Sage.
- SORENSEN A., 1983. - "Children and their mother's career", Social science research, 12(1), pp. 26-43.
- SOROKIN P.A., 1927. - Social mobility, New York, Harper & Brothers.
- SPAETH J.L., 1977. - "Differences in the occupational achievement process between male and female college graduates", Sociology of education, 50(3), pp. 206-217.
- SPITZE G., 1988. - "Women's employment and family relations: a review", Journal of marriage and the family, 50(3), pp. 595-618.
- STANWORTH M., 1984. - "Women and class analysis: a reply to John GOLDTHORPE", Sociology, 18(2), pp. 159-170.



- STEVENS G., BOYD M., 1980. - "The importance of mother: labor force participation and intergenerational mobility of women", Social forces, 59(1), pp. 186-199.
- STUCKEY M.F., MCGHEE P.E., BELL N.J., 1982. - "Parent-child interaction: the influence of maternal employment", Developmental psychology, 18(4), pp. 635-644.
- SUTER L.E., MILLER H.P., 1973. - "Income differences between men and career women", American journal of sociology, 78(4), pp. 962-974.
- SWAFFORD M., 1980. - "Three parametric techniques for contingency table analysis: a nontechnical commentary", American sociological review, 45(4), pp. 664-690.
- TABARD N., 1974. - Besoins et aspirations des familles et des jeunes, Paris, CREDOC-CNAF.
- TABARD N., VALETAS M.F., CLAPIER P., KLEINMANN H., 1982. - Fécondité et conditions de vie, rapport de recherche CNAF-CREDOC, Paris.
- TABARD N., 1983. - "Réflexions sur la relation fécondité-mobilité sociale", Consommation. Revue de socio-économie, 30(3), pp. 61-69.
- TACHIBANAKI T., 1977. - "Mobilité sociale et formation en France", Annales de l'INSEE, 28, pp. 129-143.
- THELOT C., 1976a. - "Analyse statistique des migrations", Annales de l'INSEE, 22-23, pp. 101-133.
- THELOT C., 1976b. - "Origine et position sociales: faits et interprétation", Economie et statistique, 81-82, pp. 73-88.
- THELOT C., 1977. - "Mobilité sociale et formation en France. Commentaire sur l'article de TACHIBANAKI", Annales de l'INSEE, 28, pp. 145-159.
- THELOT C., 1979. - "Les fils de cadres qui deviennent ouvriers", Revue française de sociologie, 20(2), pp. 409-430.
- THELOT C., 1980. - Le poids d'Anchise. La mobilité sociale en France, INSEE, Nantes.
- THELOT C., 1982. - Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Paris, Dunod.
- THELOT C., 1983a. - "L'évolution dans le temps et par génération des tables de mobilité sociale", communication au colloque du Comité de Recherche sur la stratification sociale de l'Association Internationale de Sociologie, Amsterdam, 60 p.
- THELOT C., 1983b. - "L'évolution de la mobilité sociale dans chaque génération", Economie et statistique, 161, pp. 3-21.
- THELOT C., 1991. - "La mobilité sociale" dans DE SINGLY F. (éd.), La famille. L'état des savoirs, Paris, La Découverte, pp. 221-231.
- THEVENOT L., 1977. - "Les catégories sociales en 1975: l'extension du salariat", Economie et statistique, 91, pp. 3-31.
- THURLOW L.C., 1975. - Generating inequality, New York, Basic Books.
- TILLY L.A., SCOTT J.W., 1978. - Women, work and family, New York, Holt, Rinehart and Winston, trad. fr. Les femmes, le travail et la famille, 1987, Paris, Rivages.
- TOMASSONE R., DANZART M., DAUDIN J.J., MASSON J.P., 1988. - Discrimination et classement, Paris, Masson.
- TOUHEY J.C., 1974. - "Effects of additional women professionals on ratings of occupational prestige and desirability", Journal of personality and social psychology, 29(1), pp. 86-89.

- TREIMAN D.J., 1977. - Occupational prestige in comparative perspective, New York, Academic Press.
- TREIMAN D.J., TERRELL K., 1975. - "Sex and the process of status attainment: a comparison of working women and men", American sociological review, 40(2), pp. 174-200.
- TUGAULT Y., 1970. - "Méthode d'analyse d'un tableau 'origine-destination' de migrations", Population, 25(1), pp. 59-68.
- TURNER R.H., 1964. - "Some aspects of women's ambition", American journal of sociology, 70(3), pp. 271-285.
- TYREE A., 1973. - "Mobility ratios and association in mobility tables", Population studies, 27(3), pp. 577-588.
- TYREE A., TREAS J., 1974. - "The occupational and marital mobility of women", American sociological review, 39(3), pp. 293-302.
- VALLET L.A., 1986a. - "La formulation d'un projet d'orientation en classe de troisième: une analyse multivariée concernant trois facteurs importants", L'orientation scolaire et professionnelle, 15(4), pp. 331-353.
- VALLET L.A., 1986b. - "Activité professionnelle de la femme mariée et détermination de la position sociale de la famille. Un test empirique: la France entre 1962 et 1982", Revue française de sociologie, 27(4), pp. 655-696.
- VALLET L.A., 1987. - "A la recherche d'effets de génération dans les relations entre origine sociale, niveau de diplôme et position sociale", communication à la table ronde Education des Journées de la Société Française de Sociologie, Paris, 6-7 février, 10 p.
- VALLET L.A., 1988. - "L'évolution de l'inégalité des chances devant l'enseignement. Un point de vue de modélisation statistique", Revue française de sociologie, 29(3), pp. 395-423.
- VALLET L.A., 1989. - "Activité professionnelle de la mère et ambition scolaire de l'enfant: faut-il conclure à une différence en fonction du sexe?", communication à la Première Rencontre Annuelle sur la Famille, Université Rennes II, 14-15 septembre, 9 p.
- VALLOT F., ROUSSEL L., 1969. - "La formation de la famille selon les groupes socio-professionnels", Population, 24(5), pp. 897-918.
- VILLAC M., 1983. - "Les structures familiales se transforment profondément", Economie et statistique, 152, pp. 39-53.
- VILLAC M., 1984. - "Structures familiales et milieux sociaux", Economie et statistique, 171-172, pp. 135-151.
- VIMONT C., GONTIER G., 1965. - "Une enquête sur les femmes fonctionnaires", Population, 20(1), pp. 21-52.
- WELCH F., 1974. - "Benefits of women's education within marriage. Comment", Journal of political economy, 82(2), Part II, pp. S72-S75.
- WESTERGAARD J., RESLER H., 1975. - Class in a capitalist society. A study of contemporary Britain, London, Heinemann.
- WHITE H.C., 1963. - "Cause and effect in social mobility tables", Behavioral science, 8, pp. 14-27.
- WHITE H.C., 1970. - "Stayers and movers", American journal of sociology, 76(2), pp. 307-324.
- WILCOX P., 1981. - "Marriage, mobility and domestic service", Annales de démographie historique, vol. Démographie historique et condition féminine, pp. 195-206.
- YASUDA S., 1964. - "A methodological inquiry into social mobility", American sociological review, 29(1), pp. 16-23.

A106

YOUNG M., WILLMOTT P., 1957. - Family and kinship in East London,  
London, Routledge and Kegan Paul.

## INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES

### Introduction: LA PLACE DES FEMMES DANS LES RECHERCHES SUR LA STRATIFICATION ET LA MOBILITE SOCIALE

---

Poids de la position sociale propre de la femme et de la position sociale de son père dans la détermination du milieu de mariage (position sociale du beau-père) ..... page 16

Proportion de titulaires d'un baccalauréat et d'un diplôme du supérieur en fonction de la génération de naissance et du sexe ..... page 28

### Chapitre Un: ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE LA FEMME ET DETERMINATION DE LA POSITION SOCIALE DE LA FAMILLE. UN TEST EMPIRIQUE: LA FRANCE ENTRE 1962 ET 1982

---

Tableau 1 - Evolution de la composition socio-professionnelle des familles entre 1962 et 1982 ..... page 53

Tableau 2 - Catégorie socio-professionnelle des femmes mariées en fonction de celle de leur époux (recensements de 1962, 1968, 1975 et 1982) ..... page 55

Tableau 3 - Catégorie socio-professionnelle des femmes mariées actives en fonction de celle de leur époux (recensements de 1962, 1968, 1975 et 1982) ..... page 56

Tableau 4 - Catégorie socio-professionnelle des hommes mariés actifs en fonction de celle de leur épouse (recensements de 1962, 1968, 1975 et 1982) ..... page 57

Tableau 5 - Evolution différentielle des structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés ..... page 60

Tableau 6 - Indices d'homogamie de BOUDON aux recensements de 1962, 1968, 1975, 1982 ..... page 62

Tableau 7 - Comparaison des fréquences d'homogamie observée et construite sous hypothèse d'évolution minimale ..... page 64

Tableau 8 - Comparaison de l'homogamie observée en 1982 et de l'homogamie estimée à la même date par prolongement des tendances de 1962 (répartition socio-professionnelle des femmes actives, épouses d'un homme d'une CSP donnée) ..... page 65

Tableau 9 - Test de constance de l'homogamie dans le temps, après prise en compte de l'évolution des structures socio-professionnelles des hommes et femmes mariés ..... page 68

Tableau 10 - Coefficients de dissymétrie au sein des couples formés de deux actifs: évolution entre 1962 et 1982 ...  
..... page 71

Tableau 11 - Rapport du coefficient de dissymétrie de 1982 à celui de 1962: comparaison de l'évolution observée à l'évolution estimée sous hypothèse d'absence de modification dans le temps du lien entre CSP du mari et CSP de la femme .... page 74

Tableau 12 - Ajustement du modèle quasi symétrique aux tableaux de 1962, 1968, 1975, 1982: distance entre le modèle et la réalité ..... page 77

Tableau 13 - Rapport du coefficient de dissymétrie observé au coefficient de dissymétrie estimé à chaque date: évolution dans le temps de la distance entre la réalité et le modèle quasi symétrique ..... page 78

Tableau 14 - Distribution socio-professionnelle des hommes et des femmes et poids de l'homogamie (RP 1982 - comparaison entre jeunes couples mariés et non mariés formés de deux actifs) ..... page 82

Tableau 15 - Catégorie socio-professionnelle des femmes selon la PCS de leur conjoint (RP 1982 - comparaison entre jeunes couples mariés et non mariés formés de deux actifs) ... page 83

Tableau 16 - Catégorie socio-professionnelle des hommes selon la PCS de leur conjointe (RP 1982 - comparaison entre jeunes couples mariés et non mariés formés de deux actifs) ....  
..... page 83

Tableau 17 - Test d'une association entre les positions sociales des conjoints commune aux jeunes couples mariés et non mariés - Test de l'hypothèse de quasi-symétrie ..... page 86

#### ANNEXE DU CHAPITRE UN

Tableau I-1 - Couples mariés où l'homme est actif selon la catégorie socio-professionnelle du mari et celle de la femme (recensements de 1962, 1968, 1975, 1982 - échantillons au 1/20) ..... page A35

Tableau I-2 - Couples mariés ou non mariés où l'homme est actif selon la catégorie socio-professionnelle de l'homme et celle de la femme (recensements de 1962, 1975, 1982 - échantillons au 1/20) ..... page A36

Tableau I-3 - Jeunes couples mariés et non mariés formés de deux actifs selon la catégorie socio-professionnelle de l'homme et celle de la femme (recensement de 1982 - échantillon au 1/20) ..... page A37

Tableau I-4 - Ajustement du modèle quasi symétrique (jeunes couples mariés et jeunes couples en union libre) ..... page A38

Chapitre Deux: MOBILITE FEMININE ET MASCULINE PAR LA  
PROFESSION - UNE COMPARAISON EN FRANCE ENTRE  
1953 ET 1977

---

Tableau 1 - Evolution de la part de femmes dans les différentes catégories socio-professionnelles (recensements de 1954, 1962, 1968, 1975, 1982) ..... page 100

Tableau 2 - Structure sociale des filles et des fils, structure sociale des pères et proportion d'immobiles (tables de mobilité sociale masculines et féminines de 1953, 1970 et 1977) ..... page 115

Tableau 3 - Destinées sociales des femmes et des hommes en 1977 (Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1977) ..  
..... page 119

Tableau 4 - Proportion de femmes employées de bureau, employées de commerce et personnels de service selon l'origine sociale (Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans durant l'année d'enquête (1970 ou 1977)) ..... page 121

Tableau 5 - Destinées sociales des femmes et des hommes en 1953 (Français et étrangers, actifs, âgés de 30 à 59 ans en 1953) ..... page 122

Tableau 6 - Milieux d'origine des femmes et des hommes selon leur position sociale en 1977 (Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1977) ..... page 125

Tableau 7 - Milieux d'origine des femmes et des hommes selon leur position sociale en 1953 (Français et étrangers, actifs, âgés de 30 à 59 ans en 1953) ..... page 127

Tableau 8 - Evolution de l'inégalité des chances professionnelles entre hommes et femmes, de 1953 à 1977, en fonction de l'origine sociale ..... page 131

Tableau 9 - Comparaison, pour les femmes, entre destinées sociales observées et construites sous l'hypothèse que le régime de mobilité masculin s'applique exactement (1977) page 135

Tableau 10 - Comparaison, pour les femmes, entre recrutements observés et construits sous l'hypothèse que le régime de mobilité masculin s'applique exactement (1977) ..... page 136

Tableau 11 - Test de l'hypothèse d'une fluidité sociale entre générations commune aux deux sexes, en 1953, 1970 et 1977 (nomenclature à huit postes) ..... page 139

## ANNEXE DU CHAPITRE DEUX

Tableau II-1 - Tables de mobilité sociale féminine et masculine en 1953 (Français et étrangers, actifs, âgés de 30 à 59 ans en 1953) ..... page A40

Tableau II-2 - Tables de mobilité sociale féminine et masculine en 1970 (Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1970) ..... page A41

Tableau II-3 - Tables de mobilité sociale féminine et masculine en 1977 (Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1977) ..... page A42

Tableau II-4 - Destinées sociales des femmes et des hommes en 1970 (Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1970) ..... page A43

Tableau II-5 - Milieux d'origine des femmes et des hommes selon leur position sociale en 1970 (Français, actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans en 1970) ..... page A44

Tableau II-6 - Comparaison, pour les femmes, entre destinées sociales observées et construites sous l'hypothèse que le régime de mobilité masculin s'applique exactement (1953) ..... page A45

Tableau II-7 - Comparaison, pour les femmes, entre recrutements observés et construits sous l'hypothèse que le régime de mobilité masculin s'applique exactement (1953) ..... page A46

Chapitre Trois: L'EVOLUTION DANS LE TEMPS DE LA MOBILITE  
SOCIALE DES FEMMES EN FRANCE

---

Tableau 1 - Destinées sociales des femmes qui exercent un emploi en fonction de leur milieu d'origine, en 1953, 1970 et 1977 (nomenclature à huit postes) (1953: Femmes françaises et étrangères, actives, âgées de 30 à 59 ans; 1970 et 1977: Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans) .. page 147

Tableau 2 - Milieux d'origine des femmes qui exercent un emploi selon leur position sociale propre, en 1953, 1970 et 1977 (nomenclature à huit postes) (1953: Femmes françaises et étrangères, actives, âgées de 30 à 59 ans; 1970 et 1977: Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans) .. page 151

Tableau 3 - Evolution, pour les femmes, de l'immobilité sociale par la profession et le mariage, entre 1953 et 1977 (nomenclature à huit postes) ..... page 154

Tableau 4 - Poids, en 1970 et 1977, de l'immobilité observée et construite si la fluidité sociale caractéristique de la table de 1953 s'était exactement prolongée (algorithme RAS) (mobilité par la profession, mobilité par le mariage) page 160

Tableau 5 - Test, pour les femmes, de l'hypothèse d'invariance de la fluidité sociale entre générations en 1953, 1970 et 1977 (mobilité par la profession et par le mariage) .. page 163

Tableau 6 - Analyse de la variation de la fluidité sociale entre générations en France, selon la date d'enquête (1953, 1970, 1977) et le type de mobilité (masculine par la profession, féminine par la profession, féminine par le mariage) ..... page 168

Tableau 7 - Destinées sociales des femmes qui exercent un emploi en fonction de leur milieu d'origine, en 1977 et 1985 (nouvelle nomenclature à huit postes) (1977 et 1985: Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans) .. page 177

Tableau 8 - Milieux d'origine des femmes qui exercent un emploi selon leur position sociale propre, en 1977 et 1985 (nouvelle nomenclature à huit postes) (1977 et 1985: Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans) .. page 178

Tableau 9 - Comparaison entre destinées féminines observées en 1985 et construites à cette date sous l'hypothèse que la fluidité sociale caractéristique de la table de 1977 s'est exactement prolongée ..... page 181

Tableau 10 - Test, pour les femmes, de l'hypothèse d'invariance de la fluidité sociale entre générations en 1977 et 1985 (mobilité par la profession) ..... page 183

#### ANNEXE DU CHAPITRE TROIS

Tableau III-1 - Destinées sociales des femmes par le mariage en fonction de leur milieu d'origine, en 1953, 1970 et 1977 (nomenclature à huit postes) (1953, 1970 et 1977: Femmes françaises et étrangères, mariées, âgées de 40 à 59 ans) . page A50

Tableau III-2 - Milieux d'origine des femmes mariées selon la position sociale de leur époux, en 1953, 1970 et 1977 (nomenclature à huit postes) (1953, 1970 et 1977: Femmes françaises et étrangères, mariées, âgées de 40 à 59 ans) . page A51

Tableau III-3 - Table de mobilité sociale féminine par le mariage en 1977 (Femmes françaises et étrangères, mariées, âgées de 40 à 59 ans en 1977) ..... page A52

Tableau III-4 - Analyse de la variation de la fluidité sociale entre générations sur le marché du travail, selon la date d'enquête (1953, 1970, 1977) et le sexe ..... page A53

Tableau III-5 - Analyse, pour les femmes, de la variation de la fluidité sociale, selon la date d'enquête (1953, 1970, 1977) et la forme de mobilité (par la profession, par le mariage) ..... page A54

Tableau III-6 - Tables de mobilité sociale par la profession, pour les femmes en 1977 et 1985 (nouvelle nomenclature à huit postes) (1977 et 1985: Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans) ..... page A55



Tableau III-7 - Comparaison entre recrutement féminin observé en 1985 et recrutement construit à cette date sous l'hypothèse que la fluidité sociale caractéristique de la table de 1977 s'est exactement prolongée ..... page A56

Chapitre Quatre: DECRIRE LE RESEAU DE DISTANCES ENTRE CATEGORIES SOCIALES: APPROCHES FRANCAISE ET ANGLO-SAXONNE APPLIQUEES A LA MOBILITE FEMININE PAR LA PROFESSION EN 1985

---

Figure 1 - Première analyse des correspondances: axe horizontal 1 - axe vertical 2 (Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1985; croisement PCS père x PCS fille) ..... page 197

Figure 2 - Première analyse des correspondances: axe horizontal 1 - axe vertical 3 (Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1985; croisement PCS père x PCS fille) ..... page 206

Figure 3 - Seconde analyse des correspondances: axe horizontal 1 - axe vertical 2 (Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1985; croisement PCS père x PCS fille) ..... page 207

Figure 4 - Seconde analyse des correspondances: axe horizontal 1 - axe vertical 3 (Femmes françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1985; croisement PCS père x PCS fille) ..... page 208

Tableau 1 - Test de quelques modèles simples pour décrire l'association statistique entre origine et position sociales (Françaises de 35 à 59 ans en 1985, actives occupées) page 213

Tableau 2 - Matrice symétrique des niveaux de densité caractéristique de notre modèle de HAUSER (modèle de base) ..... page 224

Tableau 3 - Test de modèles de HAUSER pour décrire l'association statistique entre origine et position sociales (Françaises de 35 à 59 ans en 1985, actives occupées) ..... page 227

Tableau 4 - Matrice des niveaux de densité caractéristique de notre modèle final de HAUSER ..... page 230

Tableau 5 - Estimateurs des paramètres (log-linéaires)  $\delta_{ik}$  pour le modèle final et rapports entre densités qui s'en déduisent ..... page 231

Tableau 6 - Coefficients concurrentiels estimés sous le modèle final lorsque la paire de catégories d'origine et la paire de catégories de destination sont identiques ..... page 232

Figure 5 - Modèle final de HAUSER: représentation graphique des niveaux de densité caractéristiques de la table de mobilité sociale féminine ..... page 234

Tableau 7 - Echelle des origines (génération des pères) et échelle des destinations (génération des filles) déduites du modèle II de GOODMAN ..... page 243

Tableau 8 - Echelle des origines, échelle des destinations et estimateurs des paramètres (log-linéaires) d'immobilité  $\delta_1$  déduits du quasi-modèle II de GOODMAN ..... page 246

Tableau 9 - Estimations des distances entre catégories sociales adjacentes, dans la génération des pères et celle des filles (quasi-modèle II de GOODMAN) ..... page 246

ANNEXE DU CHAPITRE QUATRE

Tableau IV-1 - Table de mobilité sociale féminine par la profession (Françaises, actives occupées, âgées de 35 à 59 ans en 1985) ..... page A58

Tableau IV-2 - Comparaison entre table de mobilité observée et tables de mobilité estimées sous le modèle de base de HAUSER et le modèle final de HAUSER ..... page A59

Tableau IV-3 - Comparaison entre table de mobilité observée et tables de mobilité estimées sous le modèle II de GOODMAN et le quasi-modèle II de GOODMAN ..... page A60

Chapitre Cinq: DE L'ORIGINE A LA POSITION SOCIALE VIA LES ETUDES ET L'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE: SIMILITUDES ET DIFFERENCES ENTRE HOMMES ET FEMMES DANS LA TRANSMISSION DU STATUT SOCIAL

---

Tableau 1 - Coefficients de corrélation linéaire entre les six variables de l'analyse (triangle supérieur pour les femmes, triangle inférieur pour les hommes) ..... page 271

Figure 1 - Modèle d'analyse de parcours: représentation graphique du cheminement des influences ..... page 278

Tableau 2 - Le processus d'acquisition du statut social: estimation des effets totaux et décomposition en parts directes et indirectes ..... page 279

Tableau 3 - Origine sociale (position sociale du père), diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale, position sociale en début de vie active et en 1970 - Comparaison entre sexes (Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970) ..... page 289

Tableau 4 - Diplôme le plus élevé obtenu en fonction du milieu d'origine - Comparaison entre sexes (Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970) ..... page 291

Tableau 5 - Position sociale en début de vie active en fonction du diplôme le plus élevé obtenu - Comparaison entre sexes (Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970) ..... page 293

Tableau 6 - Position sociale en 1970 en fonction de la position sociale en début de vie active - Comparaison entre sexes (Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970) ..... page 297

Tableau 7 - Les cinq classes de trajectoires selon l'origine sociale - Comparaison entre sexes (Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970) ..... page 302

Tableau 8 - Importance de la contre-mobilité sociale dans certaines trajectoires professionnelles - Comparaison entre sexes ..... page 303

Tableau 9 - Test de différents modèles de transmission du statut social - Comparaison entre sexes (Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970) ..... page 307

Tableau 10 - Destinées sociales observées et construites sous deux modèles de transmission du statut (modèles 4 et 5) (Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970) ..... pages 308-309

#### ANNEXE DU CHAPITRE CINQ

Tableau V-1 - Coefficients de régression partiels réduits et coefficients de détermination dans les équations permettant l'étude complète du modèle d'acquisition du statut social ..... page A63

Tableau V-2 - Position sociale en 1970 en fonction du diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale - Comparaison entre sexes (Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970) .. page A66

Tableau V-3 - Recrutements sociaux observés et construits sous deux modèles de transmission du statut (modèles 4 et 5) (Actifs occupés de 35 à 52 ans en 1970) ..... pages A70-A71

#### Chapitre Six: MOBILITE SOCIALE DES FEMMES PAR LA PROFESSION SELON LE STATUT MATRIMONIAL

---

Tableau 1 - Positions et origines sociales des femmes en 1970 et 1977 selon leur état matrimonial (Femmes actives occupées de 35 à 59 ans à la date d'enquête) ..... page 325

Tableau 2 - Destinées sociales des femmes en 1970 et 1977 selon leur état matrimonial (nomenclature à trois postes) (Femmes actives occupées de 35 à 59 ans à la date d'enquête) .. page 328

Tableau 3 - Modélisation (logit) du rapport des chances d'être, au moment de l'enquête, de position "classes dirigeantes" plutôt que de position "autre" en fonction de l'origine sociale et du statut matrimonial (Femmes actives occupées de 35 à 59 ans en 1970 ou 1977) ..... page 330

Tableau 4 - Destinées sociales des femmes en 1970 et 1977 selon leur état matrimonial (nomenclatures à quatre postes) (Femmes actives occupées de 35 à 59 ans à la date d'enquête) .. page 331

Tableau 5 - Structure sociale des femmes à l'entrée dans la vie active selon leur état matrimonial à 35-59 ans (Femmes actives occupées de 35 à 59 ans en 1970) ..... page 334

Tableau 6 - Position sociale en 1970 en fonction de la position sociale en début de vie active - Comparaison selon le statut matrimonial à 35-59 ans (nomenclature à trois postes et nomenclature à quatre postes) (Femmes actives occupées de 35 à 59 ans en 1970) ..... pages 335-336

Tableau 7 - Modélisation (logit) du rapport des chances d'être, au moment de l'enquête, de position "classes dirigeantes" plutôt que de position "autre" en fonction de la position sociale en début de vie active et du statut matrimonial à 35-59 ans (Femmes actives occupées de 35 à 59 ans en 1970) .... page 338

Tableau 8 - Modélisation (logit) du rapport des chances d'être, au moment de l'insertion professionnelle, de position "classes dirigeantes" plutôt que de position "autre" en fonction de l'origine sociale et du statut matrimonial à 35-59 ans (Femmes actives occupées de 35 à 59 ans en 1970) ..... page 340

Tableau 9 - Test de l'hypothèse d'une fluidité sociale entre générations commune aux femmes des différents statuts matrimoniaux, en 1970 et 1977 ..... page 343

Chapitre Sept: LA MOBILITE SOCIALE DES FEMMES MARIEES

---

Tableau 1 - Test de la thèse de l'hypergamie au moment du mariage (Mariages conclus en France en 1978) ..... page 350

Tableau 2 - Structure sociale des pères et structure sociale des beaux-pères en fonction de la position sociale propre des femmes au moment du mariage (Mariages conclus en France en 1978) ..... page 353

Tableau 3 - Destinées sociales des femmes mariées actives occupées - Comparaison entre mobilité par la profession et mobilité par le mariage (1977) (Femmes mariées actives occupées de 35 à 59 ans en 1977) ..... page 358

Tableau 4 - Test de l'hypothèse d'une fluidité sociale commune à la mobilité féminine par la profession et à la mobilité féminine par le mariage, en 1970 et 1977 ..... page 360

Tableau 5 - Structures sociales des femmes mariées et de leurs pères en 1970 et 1977 - Comparaison entre "actives occupées" et "ex-actives" (Femmes mariées de 35 à 59 ans à la date d'enquête) ..... page 363

Tableau 6 - Destinées professionnelles des femmes mariées en fonction de leur milieu d'origine - Comparaison entre "actives occupées" et "ex-actives" (1970) (Femmes mariées de 35 à 59 ans en 1970) ..... page 365

Tableau 7 - Structure sociale des femmes mariées à l'entrée dans la vie active et insertion professionnelle en fonction du milieu d'origine - Comparaison entre "actives occupées" et "ex-actives" (1970) (Femmes mariées de 35 à 59 ans en 1970) ..... pages 366-367

Tableau 8 - Structures sociales des pères et des époux des femmes mariées, en 1970 et 1977 - Comparaison entre "actives occupées", "ex-actives" et "inactives totales" (Femmes mariées de 35 à 59 ans à la date d'enquête) ..... page 372

Tableau 9 - Destinées sociales des femmes par le mariage selon leur milieu d'origine, en 1970 et 1977 - Comparaison entre "actives occupées", "ex-actives" et "inactives totales" (Femmes mariées de 35 à 59 ans à la date d'enquête) ..... pages 374-375

Tableau 10 - Test de l'hypothèse d'une fluidité sociale commune à la mobilité par le mariage des "actives occupées", "ex-actives" et "inactives totales", en 1970 et 1977 . page 377

#### ANNEXE DU CHAPITRE SEPT

Tableau VII-1 - Destinées sociales des femmes mariées actives occupées - Comparaison entre mobilité par la profession et mobilité par le mariage (1970) (Femmes mariées actives occupées de 35 à 59 ans en 1970) ..... page A75

Tableau VII-2 - Destinées professionnelles des femmes mariées en fonction de leur milieu d'origine - Comparaison entre "actives occupées" et "ex-actives" (1977) (Femmes mariées de 35 à 59 ans en 1977) ..... page A76

#### Chapitre Huit: L'IMPORTANCE DE LA MERE

---

Tableau 1 - Occupation principale des femmes à 35-59 ans en fonction de la position sociale de leur père et de l'occupation principale de leur mère à la fin de leurs études (Femmes de 35 à 59 ans en 1977) ..... pages 386-387

Tableau 2 - Destinées sociales des femmes qui exercent un emploi en fonction de la position sociale de leur mère (Françaises actives occupées de 35 à 59 ans en 1977, dont la mère était active occupée ou ex-active à la fin de leurs études) ... page 392

Tableau 3 - Destinées sociales des femmes qui exercent un emploi en fonction des positions paternelle et maternelle (Femmes actives occupées de 35 à 59 ans en 1977, dont la mère était active occupée à la fin de leurs études) ..... page 395

Tableau 4 - Modélisation log-linéaire de la transmission du statut social entre pères, mères et filles ..... page 398

ANNEXE DU CHAPITRE HUIT

Tableau VIII-1 - Table de mobilité sociale mère-fille par la profession en 1977 (Françaises actives occupées de 35 à 59 ans, dont la mère était active occupée ou ex-active à la fin de leurs études) ..... page A79

Tableau VIII-2 - Positions sociales propres des mères (actives occupées ou ex-actives) en fonction de la position sociale de leur fille (Françaises actives occupées de 35 à 59 ans en 1977, dont la mère était active occupée ou ex-active à la fin de leurs études) ..... page A80

Tableau VIII-3 - Paramètres log-linéaires qui expriment l'association statistique -nette des effets marginaux- entre position sociale de la mère et position sociale de la fille (Françaises actives occupées de 35 à 59 ans en 1977, dont la mère était active occupée ou ex-active à la fin de leurs études) ..... page A81

Tableau VIII-4 - Table de mobilité sociale mère-fille par la profession en 1977 (Françaises actives occupées de tous âges, dont la mère était active occupée ou ex-active à la fin de leurs études) ..... page A82

Tableau VIII-5 - Destinées sociales des femmes qui exercent un emploi en fonction des positions paternelle et maternelle (Femmes actives occupées de 35 à 59 ans en 1977, dont la mère était active occupée ou ex-active à la fin de leurs études) ... page A83

Chapitre Neuf: A LA RECHERCHE DE L'EMPREINTE DE L'EPOUSE DANS LES TRAJECTOIRES SOCIALES DES HOMMES MARIÉS

---

Tableau 1 - Variation des destinées sociales des hommes (à milieu d'origine et niveau de diplôme contrôlés) en fonction de l'origine sociale de leur épouse - Quelques exemples (Pères d'individus interrogés en 1977) ..... pages 420-421

Tableau 2 - Variation des destinées sociales des hommes (à milieu d'origine, niveau de diplôme et milieu d'origine de l'épouse contrôlés) en fonction du niveau de diplôme de leur conjointe - Quelques exemples (Pères d'individus interrogés en 1977) ..... pages 423-424

Tableau 3 - Modélisation log-linéaire de la variation des destinées sociales des hommes en fonction de leur milieu d'origine, de leur niveau de diplôme, du milieu d'origine de leur épouse et de son niveau de diplôme (Pères d'individus interrogés en 1977) ..... page 425

Tableau 4 - Variation des destinées sociales des hommes (à milieu d'origine, niveau de diplôme et position initiale contrôlés) en fonction du niveau de diplôme de leur conjointe - Quelques exemples (Hommes actifs de 35 à 52 ans en 1970, qui étaient mariés en 1968) ..... pages 428-429

Tableau 5 - Modélisation log-linéaire de la variation des destinées sociales des hommes en fonction de leur milieu d'origine, de leur niveau de diplôme, de leur position initiale et du niveau de diplôme de leur épouse (Hommes actifs de 35 à 52 ans en 1970, qui étaient mariés en 1968) ..... page 431

Tableau 6 - Modélisation log-linéaire de la variation des destinées sociales des fils d'ouvriers entrés dans la vie active comme ouvriers, en fonction de leurs "atouts initiaux" et du niveau de diplôme de leur épouse (Fils d'ouvriers de 35 à 52 ans en 1970, qui étaient mariés en 1968 et étaient ouvriers à l'entrée dans la vie active) ..... page 433

Tableau 7 - La liaison statistique entre le capital scolaire de la femme et la mobilité professionnelle ascendante du mari - Deux exemples nets (Fils d'ouvriers de 35 à 52 ans en 1970, qui étaient mariés en 1968 et étaient ouvriers à l'entrée dans la vie active) ..... pages 434-435

#### Chapitre Dix: MERES ET FILLES, PERES ET FILS

---

Tableau 1 - Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale par les fils et filles d'hommes titulaires du C.E.P., en fonction du niveau d'instruction de la mère (Hommes et femmes de 25 à 44 ans en 1977, qui ont déclaré le métier de leur père et dont la mère était active occupée ou inactive totale à la fin de leurs études) ..... page 448

Tableau 2 - Modélisation log-linéaire de la transmission du capital scolaire entre pères, mères et enfants - Comparaison entre fils et filles (Hommes et femmes de 25 à 44 ans en 1977, qui ont déclaré le métier de leur père et dont la mère était active occupée ou inactive totale à la fin de leurs études) ...  
..... page 449

Tableau 3 - Destinées sociales des fils et filles d'hommes cadres moyens, employés et ouvriers, en fonction de la position sociale propre de la mère (Hommes et femmes actifs occupés de 25 à 44 ans en 1977, qui ont déclaré le métier de leur père et dont la mère était active occupée ou ex-active à la fin de leurs études) ..... page 456

Tableau 4 - Modélisation log-linéaire de la transmission de la position sociale entre pères, mères et enfants - Comparaison entre fils et filles (Hommes et femmes actifs occupés de 25 à 44 ans en 1977, qui ont déclaré le métier de leur père et dont la mère était active occupée ou ex-active à la fin de leurs études) ..... page 457

Tableau 5 - Destinées sociales des fils et des filles (à position paternelle contrôlée), en fonction de l'occupation de leur mère à la fin de leurs études (Hommes et femmes actifs occupés de 25 à 44 ans en 1977, qui ont déclaré le métier de leur père et l'occupation de leur mère à la fin de leurs études) ...  
..... pages 462-463

Tableau 6 - Modélisation (logit) du rapport des chances d'avoir obtenu, en formation initiale, un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat plutôt qu'un diplôme de niveau inférieur - Analyse séparée pour les fils et les filles (Hommes et femmes de 25 à 44 ans en 1977, dont la mère était active occupée ou inactive totale à la fin de leurs études) pages 466-467

Tableau 7 - Modélisation logistique de la probabilité d'exprimer un projet d'orientation ambitieux (seconde générale ou technique) en classe de troisième - Analyse séparée pour les fils et les filles (Enquête de 1980-1981 sur les projets d'orientation d'élèves de troisième) ..... pages 470-471